REVUE
DE L'ORIENT
ET
DE L'ALGÉRIE,

RECUEIL

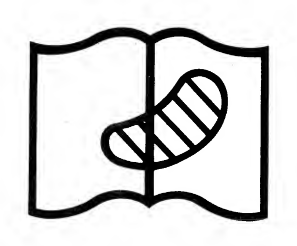
CONSACRÉ A LA DISCUSSION DES INTÉRÊTS DE TOUS LES ÉTATS ORIENTAUX ET DES COLONIES FRANÇAISES DE L'AFRIQUE, DE L'INDE ET DE L'OCÉANIE.

BULLETIN ET ACTES DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE,
Fondée à Paris en 1841.

RÉDACTEUR EN CHEF,
M. O. MAC CARTHY,
Secrétaire général de la Société.

TOME SECOND.

PARIS,
CHEZ JUST ROUVIER, LIBRAIRE.
Rue du Paon, 8 (École de Médecine)
—
1847



REVUE

DE

L'ORIENT

ET

DE L'ALGÉRIE.

Imprimerie de Pommeret et Guénot, rue Mignon, 2

REVUE
DE L'ORIENT
ET
DE L'ALGÉRIE,

RECUEIL

CONSACRÉ A LA DISCUSSION DES INTÉRÊTS DE TOUS LES ÉTATS ORIENTAUX
ET DES COLONIES FRANÇAISES DE L'AFRIQUE,
DE L'INDE ET DE L'OCÉANIE.

BULLETIN ET ACTES DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE,
Fondée à Paris en 1841.

RÉDACTEUR EN CHEF,
M. O. MAC CARTHY,
Secrétaire général de la Société.

TOME SECOND.

PARIS,
CHEZ JUST ROUVIER, LIBRAIRE.
Rue du Paon, 8 (École de Médecine)
—
1847

EMPIRE OTTOMAN.

DE L'ÉDUCATION PREMIÈRE DANS L'EMPIRE OTTOMAN ET DE SES CONSÉQUENCES.

Les plus simples notions d'économie politique suffisent pour faire apprécier les difficultés de l'administration gouvernementale en Turquie; mais au milieu de ces institutions vicieuses, au milieu du peu de solidarité que présente l'ensemble de la nation entièrement divisée par les différences de cultes et l'inégale répartition des privilèges et impôts, il en est une autre qui ne s'aperçoit qu'après avoir assez longtemps vécu parmi ce peuple : c'est l'éducation première. Il ne sera peut-être pas sans intérêt d'en faire ressortir les défauts et de signaler les conséquences qui en résultent pour la masse du peuple.

Il importe de préciser l'état moral actuel de la société en Turquie, pour que les améliorations que médite en ce moment S. A. Réchid-Pacha ressortent davantage.

En s'efforçant de répandre l'instruction en Turquie, le grand-visir et S. E. Aali-Effendi ont manifesté les bonnes intentions qui les animent, et prouvé qu'ils ont aperçu le seul moyen de paralyser les fâcheuses conséquences de l'éducation première. On appréciera d'autant plus les bons résultats de leurs efforts, que l'on saura mieux combien sont grandes les difficultés qu'ils auront vaincues.

L'enfance de l'osmanli se passe presque exclusivement dans le harem, sous la direction de sa mère, en compagnie des autres femmes du maître de la maison, s'il est polygame.

La femme turque n'a pas d'autre occupation que sa toilette. Ses journées se passent dans l'oisiveté la plus complète. Peut-elle inculquer à son fils des idées d'ordre et de travail? Non, car elle a horreur de tout cela; ses esclaves la délivrent de tous les soins domestiques. Elle n'est souvent elle-même qu'une esclave achetée au bazar, élevée à la dignité d'épouse par le caprice du maître de la maison. Le langage qu'on tient dans le harem est très-peu gazé. L'avortement volontaire est une coutume usitée dans les familles, et on en parle sans se gêner. Certains juifs ont pour métier de vendre des drogues qui causent l'avortement. On a vu des femmes turques en plein jour, au milieu du bazar, injurier et battre de leurs babouches des juifs qui leur avaient vendu les ingrédients destinés à les faire avorter, et qui avaient manqué l'effet attendu. Quelles sont les ressources de son mari? La femme n'en sait rien; ses désirs se bornent à posséder des bijoux, des châles, c'est là le sujet de sa conversation et l'objet de ses pensées. Mais s'il y a plusieurs femmes dans le même harem, alors ce sont autant de camps ennemis, d'où on fond sur les richesses du maître. Tous les moyens sont bons pour parvenir à s'emparer de l'esprit de ce seigneur et maître, et à acquérir, par suite, ses biens, objet de toutes les convoitises.

La fortune d'un Turc ne se compose guère que de bijoux et d'argent comptant; il n'a nul souci d'acheter des immeubles. Les inconvénients attachés à l'agriculture, dont nous parlerons plus tard, le danger des incendies pour les maisons, la difficulté de sauver les meubles dans ce cas, sont cause qu'il pense plutôt à acheter des diamants et des perles, qui sont toujours faciles à emporter. La

femme, de son côté, a toujours présente à la pensée la perspective d'une répudiation; dans ce cas, elle ne reçoit que son *nikia*, c'est-à-dire ce qu'on lui a reconnu en dot. Avoir donc beaucoup d'or est le fond de sa pensée. Elle emploie toute son activité à s'en rendre maîtresse. Que de manœuvres pour y parvir! Que de ruses pour parer à une répudiation toujours menaçante comme l'épée de Damoclès!

Comment croire que le jeune Turc, qui a eu sous les yeux ces exemples de rapacité, n'en conservera pas le souvenir?

Les principes religieux de la femme en Turquie se résument à quelques cérémonies qu'elle accomplit; elle est trop peu considérée pour que l'on ait pris la peine de l'instruire convenablement. Les préceptes religieux l'exemptent de la prière aux heures voulues; elle est même exclue de la mosquée lorsque les hommes y sont; elle ne peut assister aux exhortations du cheik qu'à travers des grilles impénétrables. Ne connaissant que quelques pratiques religieuses sans portée, étrangère à l'étude de ces principes eux-mêmes, la femme turque peut-elle les enseigner à sa progéniture? Tout ce qu'a pu apprendre l'enfant est donc loin de le préparer à une solide instruction et à lui inculquer les principes de droiture qu'on doit s'attacher à faire germer en lui : il est resté complétement étranger à tout bon exemple et tout bon précepte.

Vient ensuite l'éducation de l'adolescence marquée par l'époque de la circoncision, et que donne l'imam. Voyons si cette seconde période si intéressante pourra dégager son esprit des fâcheuses impressions qu'il a pu sucer en naissant. Il serait hors de notre plan de porter un jugement sur les préceptes du Koran; il nous suffira de rappeler qu'une fusion de l'ancien Testament avec la morale évangélique suffirait pour faire des hommes honnêtes et ver-

tueux. Que trouvera cet enfant chez ce nouveau précepteur? Quel bon exemple peut-il tirer de ses habitudes? La paresse d'abord, la vénalité, le fatalisme et l'absence complète des connaissances physiques les plus communes. Tout en enseignant au jeune musulman les préceptes de la religion, l'iman s'applique à lui représenter les chrétiens comme des hommes sans foi, des infidèles qu'il faut fuir comme des animaux immondes. « *Celui qui imite un peuple et suit ses préceptes est censé lui appartenir,* » voilà le verset que le fanatisme s'attache à torturer, et qui, ne devant s'entendre que pour les pratiques extérieures, devient un prétexte de précautions tyranniques.

Tout ce qui vient des étrangers est l'œuvre du démon, leur société est pernicieuse; l'isoler des Francs, empêcher leur contact avec le vrai croyant, tel est le précepte fondamental et presque le résumé de la doctrine de l'iman.

Aussi que de peines ne se donnent-ils pas pour empêcher les empiétements des quartiers habités par les Francs sur les quartiers turcs! Il paraît tous les jours des firmans pour défendre aux Francs d'habiter dans tel quartier. C'est aux imans à les faire exécuter; et, comme il est de leur intérêt que les Turcs continuent d'habiter les alentours de leurs mosquées pour pouvoir prélever un impôt soi-disant volontaire, ils ne reculent devant aucun moyen. Leur police occulte pénètre dans les harems pour savoir par les femmes quels sont les rapports de leurs maris avec les Francs. La religion intervient jusque dans le loyer des maisons. Quelques faits qui se sont passés devant nous donneront une idée de cette tyrannie.

Assad-Effendi, employé dans un ministère, avait pour locataire d'une maison appartenant à sa sœur, un Franc, M. S..... Jalousé par les Turcs, ses voisins, de ce qu'il

retirait un fort loyer, et molesté par l'iman de la mosquée voisine, Assad était parvenu, moyennant un sacrifice pécuniaire, à calmer l'irritation générale. Un jour, il avait envoyé sa sœur toucher elle-même le loyer de sa maison, l'iman de son minarot l'avait vue entrer; aussitôt il appelle les fidèles croyants et accuse cette femme de boire du vin et se livrer à la débauche avec les Francs ses locataires. Un rassemblement de deux ou trois cents Turcs eut bientôt lieu; les issues de la maison furent cernées, et des cavast (gendarmes) du voïvode de Galata sommèrent le maître de la maison de livrer cette femme. Nous nous trouvions dans cette maison au moment où ces faits se passaient; nous ne voulûmes pas, d'un commun accord, livrer cette malheureuse femme entre les mains de ces fanatiques qu'on entendait vociférer dans la rue; nous fîmes appeler son frère Assad-Effendi, qui vint la faire sortir. Il fut conduit avec elle chez le voïvode; dans le peu d'espace qui séparait la maison de la prison, cette pauvre femme fut maltraitée par la populace, et Assad fut bien heureux de pouvoir la retirer de prison moyennant une centaine de francs d'amende.

Le R. D. B..., chapelain d'une ambassade, avait loué la maison d'un Turc nommé Sélim, sous la promesse d'une permission du pacha de Top-Hana. A cette nouvelle, l'iman de la mosquée voisine intrigua auprès du pacha, qui, au lieu de donner l'autorisation promise, fit prendre Sélim, le plongea dans un cachot, où on lui donnait des coups de bâton tous les jours, jusqu'à ce que le directeur B..., pour délivrer le malheureux Turc de ces tortures, sortît de la maison.

On n'en finirait pas si on voulait raconter toutes les avanies que ces petits tyrans font subir à leurs ouailles.

Ce qui prouve combien cette éducation laisse dans l'esprit des Turcs de craintes qu'ils parviennent difficilement

à surmonter, c'est la répugnance qu'ils éprouvent à se laisser voir en compagnie des Européens; les plus hauts fonctionnaires n'en sont pas à l'abri : ils tremblent qu'on ne les accuse de prendre les habitudes des Francs. Nous citerons, à l'appui de ce que j'avance, un dîner que donna Rifaat-Pacha, ministre des affaires étrangères en 1842. M. l'internonce d'Autriche, et plusieurs autres diplomates, avaient été invités à ce dîner, qu'on avait d'abord aperçu parfaitement dressé à l'européenne. Au moment de se mettre à table, arrivèrent en visiteurs le kasaskier de Roumélie et quelques autres mollas influents parmi le clergé et la magistrature. Rifaat, se voyant dans la nécessité de les inviter, fit aussitôt enlever le couvert à l'européenne, et force fut à ces messieurs de manger accroupis à la turque. On dit que cette simplicité ne fut pas du goût de M. l'internonce, qui ne toucha à aucun mêt.

On a vu de très-hauts fonctionnaires interpeller dans les rues de jeunes Turcs, parce qu'ils étaient arrêtés à causer avec des Européens qu'ils avaient connus en France. — « Que faisais-tu avec ces giaours? demanda Saïd-Pacha, grand-amiral, à un jeune musulman élevé en France. — Ce sont des amis que j'ai rencontrés. — Sache que les Francs ne doivent jamais être les amis d'un musulman. » Ce même Saïd-Pacha disait à quelqu'un en lui montrant sa main : « Voilà une main qui n'a jamais touché celle d'un Franc! »

De là est venue cette résistance qu'ont éprouvée les réformateurs dans l'institution des écoles civiles ou militaires; c'est que le clergé avait compris que c'étaient des institutions qui pouvaient soustraire ces jeunes gens à son influence, et que l'instruction qu'on leur donnerait pourrait dissiper les ténèbres de fanatisme et d'ignorance, dont jusque-là il se croyait en droit de l'envelopper.

Aussi de quelle inquisition est entouré un fonctionnaire qui est soupçonné de partager les idées européennes !

Toujours à ses côtés est un turban blanc, espion reconnu, et bien d'autres inconnus qui contrôlent ses actes et en rendent compte. Bien souvent un fonctionnaire, qui, aux yeux du monde, est censé avoir le pouvoir en main, n'en use pas pour le bien. C'est qu'en le faisant, il s'exposerait à des dénonciations, et, aux yeux des fanatiques, se laisser aller aux idées européennes est un crime ineffaçable. On est surpris de voir un Turc éclairé ayant vu l'Europe, y ayant étudié, faire ou laisser faire tel acte qui est en désaccord avec ses idées, ses principes et même sa conscience. N'en cherchez pas d'autre cause que l'éducation première qu'il a reçue; sa position d'homme éclairé, que lui ont value ses études chez les Francs, l'oblige à laisser faire ou faire cet acte qui vous étonne. Des deux influences qui le maîtrisaient, il a suivi la plus forte : la crainte.

De cette éducation de harem, de cette absence d'exemple de travail et d'activité, il en résulte pour les Turcs un goût très-prononcé pour le repos. Le *keif*, qu'on ne peut rendre que par le mot italien *far niente*, est leur état normal et est regardé comme une condition essentielle de leur existence. Ils ne demandent pas : Comment vous portez-vous? comme les Français, gens de mouvement; ni : Que faites-vous? comme les Anglais, gens d'action, mais : Votre keif est-il bon? c'est-à-dire êtes-vous dégagé de toute préoccupation? Ceci s'entend du moral comme du physique.

Aussi se laissent-ils aller bien souvent à prévariquer dans l'exercice de leurs emplois, et laissent-ils à leurs subordonnés les occasions d'en faire autant lorsqu'ils le peuvent.

Il vient rarement à l'esprit du solliciteur que le fonc-

tionnaire dont il réclame un service refusera de le rendre s'il ajoute un prix d'argent à ses réclamations. Quel est l'homme qui a habité le Levant qui ne sache pas que, pour parvenir à conclure tel marché, il faut donner des *bakchis* (pour-boire), non-seulement au fonctionnaire, mais à celui qui porte sa pipe, qui sert le café, etc.? La connaissance de ces usages est indispensable à l'homme qui s'établit dans le Levant; c'est là véritablement que gît le coup d'œil dans les transactions commerciales. Savoir à qui et combien il faut donner est le secret du petit nombre de gens faisant des affaires heureuses avec les Turcs.

Il en est de même pour les changements de fonctionnaires; ils se réduisent à des intrigues multipliées n'ayant d'autres mobiles que la vénalité. Malheureusement les exemples de corrections que donne quelquefois le gouvernement ne profitent guère; le successeur d'un fonctionnaire, destitué pour cause de prévarication, se croit presque dans l'obligation d'en faire autant; c'est heureux quand il le fait d'une manière moins ostensible. Et qu'on ne croie pas que ces observations ne sont applicables qu'aux employés subalternes; parmi les plus hauts fonctionnaires, le même système est en vigueur; sauf d'honorables exceptions, ils ne demandent pas mieux que de se laisser corrompre. L'or des puissances étrangères a facilement accès auprès d'eux. Certains succès diplomatiques, qu'on a beaucoup prônés, n'ont été dus qu'à une copieuse distribution d'argent. Ce ne sont pas les fonctionnaires soupçonnés des tendances européennes qui sont les plus faciles à gagner, ce sont plutôt ceux qui semblent être les plus rétrogrades et qui affectent d'afficher le plus de rigorisme dans les idées et les mœurs musulmanes. Le tartufe politique abonde en Turquie. Le masque du fanatisme couvre le plus souvent la vénalité et la gangrène de la corruption. Que de fois on eût

vainement cherché un vrai Turc dans les divans de la Sublime-Porte!

Revenons aux conséquences de l'éducation; plus tard nous soulèverons un coin du voile qui couvre les mystérieuses intrigues commerciales en Turquie et leurs résultats que nous avons pu observer pendant notre séjour en Orient, et dont nous pouvons malheureusement dire : « *Quorum magna pars fui.* »

La justice turque, dont nous avions de tous temps entendu vanter la promptitude et l'équité, a aussi des balances qui cèdent au poids de l'or. Pendant notre séjour en la ville d'Enos, les héritiers d'un Grec décédé vinrent réclamer devant le cadi l'héritage délaissé. Le cadi répondit que la veuve pouvait être enceinte, et qu'il fallait laisser passer un certain laps de temps avant de saisir les héritiers de la fortune du défunt. Neuf mois après la mort du légataire, les héritiers revinrent à la charge et obtinrent même réponse du cadi; enfin, au bout d'un an, la succession n'était pas encore entre les mains des héritiers, parce que, disait toujours le cadi, cette femme peut être encore enceinte d'un enfant posthume. Le faux témoignage est exercé presque publiquement. Si on joint à ces inconvénients l'absence de notaires publics, on se fera une idée de la confusion qui règne dans les affaires litigieuses.

Les résultats obtenus par la vénalité sont étonnants; mais ce qui est bien singulier à observer, c'est le brillant avenir qui s'ouvre à un osmanli qui a beaucoup de dettes. En effet, n'eût-il jamais vu la mer, il peut devenir grand-amiral; n'eût-il jamais servi dans l'armée, il peut devenir général en chef. Voici les causes qui produisent ces effets. L'Arménien ou le Grec qui est son créancier ne se refuse pas à lui avancer de nouvelles sommes dans l'espoir de rentrer dans ses fonds. S'il désire une place, fût-ce celle de ministre, on la lui fera donner; s'il n'est

pas pacha, on le fera nommer. Que n'obtient-on pas avec de l'argent! Il a beaucoup de dettes, donc c'est un homme très-important; son avenir est d'autant plus brillant que son créancier a plus d'envie de se couvrir de ses avances. Il n'a pas à s'occuper de gagner tel ou tel fonctionnaire, on lui achètera un pachalik; il n'est plus que la machine qui fait venir l'argent dans la bourse de son créancier : le banquier est le moteur. Dès ce moment à eux deux l'exploitation du pachalik; il s'agit de rentrer dans les fonds avancés d'abord, et faire fortune ensuite : c'est une affaire. Les exactions, les surcharges d'impôt, rien ne coûte pour qu'elle soit bonne; il faut de l'argent, et beaucoup. Pauvre peuple! pauvres cultivateurs! plus il y a de coups de bâton distribués, plus vite le nouveau pacha et son associé marchent à la fortune.

Autrefois, si l'un des associés risquait son argent, l'autre risquait sa vie, le fatal cordon venait mettre un terme à cette association, mais maintenant que la peine de mort est à peu près abolie, l'exil est le pis-aller pour le Turc. Si l'Arménien n'a pas eu le temps de se récupérer de ses avances dans l'exploitation du pachalik ou de la place qu'il avait obtenue à son créancier, il a fait une mauvaise spéculation; car après la mort du fonctionnaire la banqueroute est imminente. Le peu d'immeubles que possédait le défunt passe ordinairement entre les mains du clergé, et rentre dans le domaine des trois grandes divisions du wakf. Le reste est mis sous tutèle par le gouvernement, qui nomme un exécuteur testamentaire, *kapou kiaya*, chargé d'assurer les droits des enfants, de la veuve ou des veuves. Le banquier a bien de la peine à retirer quelques bribes des restes de cet héritage, quand toutefois il y en a un.

Nous sommes forcés d'entrer dans quelques détails au sujet des biens devenus wakf, c'est-à-dire inaliéna-

bles, où nous avons vu s'engloutir les biens immeubles appartenant au fonctionnaire.

Un Turc qui veut mettre une propriété à l'abri de toute poursuite judiciaire se présente à l'administration du wakf, et fait cession de cette propriété à une mosquée, moyennant une certaine somme qu'il reçoit. Cette somme est considérée comme provenant d'un emprunt contracté par le Turc, à la sûreté de laquelle il hypothèque pour toujours (c'est-à-dire fait cession complète à la mosquée de sa propriété). Pourvu qu'il paie l'intérêt de la somme qu'il a reçue, voici quels sont ses avantages : 1° il reste propriétaire de l'immeuble ; 2° il peut le vendre ou le louer sans aucun obstacle, car il est à l'abri de toute espèce d'hypothèque ; 3° ses enfants en héritent par égale portion, au lieu que dans les propriétés *malk* la loi donne deux parts aux hommes et une aux femmes ; 4° il est soustrait au droit vicinal, c'est-à-dire au droit que peut exercer tout voisin d'être préféré en cas de vente.

Voici, d'un autre côté, les avantages qu'en retire le wakf : 1° la sûreté des fonds qu'il a placés à un fort intérêt, puisque c'est la propriété qui garantit, et que trois années de non paiement d'intérêt suffisent pour le rendre complétement maître de la propriété ; 2° la décharge de toute réparation et amélioration, le tenancier étant intéressé à l'entretenir ; 3° le bénéfice d'augmentations, décorations, établissements éventuels ; 4° les droits de vente qui passent à la mosquée et qui sont de dix pour cent ; 5° le droit d'héritage pleinement dévolu à l'administration si le propriétaire meurt sans enfants, ou si même ils sont en pays étranger.

Cette administration passe pour la plus belle de la Turquie, et généralement on en vante l'ordre et la régularité. De temps en temps, cependant, percent certains abus et certaines marques d'incurie. Nous n'en citerons

qu'un exemple qui s'est passé sous nos yeux, et qui s'est résolu favorablement pour un Français, habitant de Péra.

C'était un honnête bottier qui, à la suite d'une altercation avec le propriétaire de la maison qu'il occupait, avait répondu à la menace de le faire sortir en montrant le bail qui lui donnait le droit de rester encore une année.

Il se croyait parfaitement tranquille, lorsqu'un matin arrive chez lui un Turc nommé Courchid, qui lui dit qu'étant le nouveau propriétaire de la maison, il venait le faire sortir. Le bottier ne voulut pas avoir affaire avec le Turc, et le renvoya même un peu brusquement.

Plainte de Courchid à la chancellerie française, qui fit dire au bottier qu'on en référerait au tribunal de commerce, et que si les papiers de Courchid étaient trouvés en règle, il faudrait évacuer la maison. En effet, l'acte de vente en Turquie annulle tous les baux existants. Personne ne croyait à la validité de la vente; il ne tombait pas sous le sens que le propriétaire eût consenti à payer dix pour cent de la valeur de la maison pour le plaisir de faire sortir un locataire. Nous fûmes donc au tribunal de commerce turc en compagnie du drogman de l'ambassade chargé de représenter les intérêts du bottier français. Persuadé qu'il n'y avait qu'à intimider Courchid pour le faire renoncer à ses prétentions, le drogman l'interpella vivement en présence du président du tribunal et des autres juges : — Courchid, lui dit-il, il y a là-dessous quelque saleté; si tu ne prouves pas la vérité de ce que tu avances, je te fais donner deux cents coups de bâton sous la plante des pieds. Courchid était plus mort que vif, et, dans son âme, il eût voulu en être quitte pour la moitié. Le président Mamoud-Effendi le rassura un peu, et lui dit de montrer ses papiers. Courchid les présenta et

fut se mettre près de la porte, tout prêt à s'esquiver s'ils n'étaient pas jugés valides. Au grand étonnement des assistants, le président, à l'inspection des papiers, déclara que la vente était en règle, et donna huit jours au bottier pour évacuer la maison. Il n'y avait plus qu'à se soumettre à la sentence : c'était une affaire jugée. Mais le bottier ne se tint pas pour battu; sa femme, à force de perquisitions à l'administration du wakf, était parvenue à découvrir que cette maison n'appartenait pas au propriétaire qui la leur avait louée; qu'elle était la propriété d'un janissaire qui s'était enfui à Andrinople, et dont on n'avait plus entendu parler depuis le massacre de ce corps par le sultan Mahmoud. Ce janissaire n'ayant pas d'enfants, cette maison était devenue la propriété de celui qui la tenait en location. Soutenu par ces découvertes, le bottier prit la ferme résolution de conquérir son habitation, et répondit à toutes les sommations qui lui furent faites par la chancellerie française qu'il ne sortirait pas.

Ne comprenant rien à son obstination, le chancelier fit dire au pacha de Top-Hana qu'il pouvait faire évacuer lui-même la maison en question; que le bottier ne tenait aucun compte des significations de la sentence du tribunal. Le pacha envoya un caporal et quatre hommes pour faire évacuer la maison; cette escouade fut repoussée avec quelques bourrades du bottier. Une seconde expédition, composée d'une vingtaine de soldats, commandée par un capitaine, fut encore envoyée. Cette fois, le bottier fit une raie devant le seuil de sa porte, et, s'y tenant avec un tranchet de chaque main, fit dire aux soldats par sa femme (car il ne parlait pas le turc) que le premier qui passerait cette raie serait éventré par lui. Ni les menaces, ni les prières n'eurent accès sur lui, et la grande expédition revint à la caserne en racontant que ce Franc était fou, et qu'il les aurait tués comme des

chiens. Le pacha partit d'un grand éclat de rire au récit du commandant de l'expédition; il se rendit seul chez le bottier, et lui dit en lui frappant sur l'épaule : — Tu es un brave, tu as fait peur à ces P..... que j'ai envoyés; non seulement je ne veux pas te faire sortir, mais je te protégerai dorénavant. Le bottier est resté de ce jour tranquille propriétaire de la maison qu'il a conquise, et qui ne lui coûte qu'une légère redevance au wakf.

En règle générale, les Francs ne peuvent posséder aucune propriété; mais le wakf a fait une exception en faveur des femmes. Il n'est pas nécessaire d'être marié, pourvu que ce soit le nom d'une femme qui paraisse dans l'acte de vente, c'est tout ce qu'il faut. Sous le spécieux prétexte que les femmes sont considérées comme *rayas*, sujettes, le wakf donne toute latitude. Aussi, malgré tous les inconvénients que présente cette possession, les biens wakf sont en grande faveur, et l'administration est haut placée dans l'estime des européens, et surtout des dames. Il y en a quelques-unes qui ont, sous leur nom, des propriétés immenses. Tout le faubourg de Péra, y compris les églises, est sous le nom de quelques mères de famille. Le grand nombre d'enfants que possède une femme est une cause qui détermine ordinairement un acquéreur à se servir de son nom; car, en cas de mort sans héritiers directs, la propriété passe entre les mains des wakf. Les titres de propriété, *codjes*, sont remis au véritable propriétaire par-devant la chancellerie respective. Voilà de quelle manière le clergé, qui est le plus récalcitrant quand on veut toucher à la question si importante de donner le droit de possession immobilière aux étrangers, élude la prescription et la transgresse en faveur des femmes.

Il n'est pas difficile de comprendre, dès lors, comment le wakf en est venu à envahir la meilleure portion des immeubles, comment des villes, des provinces sont

passées sous l'administration du clergé. Dans les temps de peste, dans les temps de troubles qui ont si souvent régné en Turquie, combien de propriétés ont dû rester entre ses mains !

Le lieu d'asile se trouve partout, le clergé couvre de son égide toutes les spéculations malheureuses. Comme pour préserver le fonctionnaire des résultats de la mauvaise éducation première qu'on lui a donnée, et des exemples de prévarication qu'il a reçus, ses biens seront à l'abri, le wakf les préservera de toute poursuite, ses enfants en jouiront et les légueront à leur postérité.

Ajoutez encore toutes les richesses léguées par les sultans et les riches particuliers aux mosquées, aux œuvres pieuses, la caisse des orphelins, etc., etc.; vous verrez le corps des ulémas en possession des plus grandes richesses de l'empire ottoman. Aussi, le *cheïk-el-islam* marche-t-il de pair avec le grand-visir dans les cérémonies, et, pour qui connaît sa prépondérance dans les affaires spirituelles et temporelles, la crainte du clergé, que l'éducation a empreinte dans l'esprit du peuple, là est le pouvoir. Dans toutes les affaires importantes les ministres sont bien aises d'être appuyés par l'assentiment du *cheïk-el-islam*. Bien plus, le sultan lui-même, à l'appui de l'expression de sa volonté, qui est le firman, joint volontiers le *fetwa*, approbation du chef des ulémas.

En compulsant l'histoire de l'empire ottoman, depuis le mariage d'Osman Ier avec la fille du cheïk Edebaly, qui a été le premier cheïk-el-islam, nous voyons les sultans s'efforcer de se les concilier. De chaque côté on s'est fait des concessions; mais plus d'une fois les sultans se sont repentis de les avoir faits trop puissants.

Le gouvernement bien intentionné qui régit en ce moment l'empire ottoman nous donne le spectacle de l'éducation se faisant jour au milieu des ténèbres de

l'ignorance. Là gît le vrai progrès pour la Turquie ; nous ne saurions trop encourager de pareils efforts.

En vain le clergé ottoman invoquerait-il le point de ressemblance qui existe entre sa résistance et celle qu'exerça l'Eglise romaine au moyen-âge. Nos sympathies ne pourraient être douteuses ; car les résistances du clergé chrétien ont conservé les belles-lettres, et avec l'industrie ont semé les germes de la liberté dont nous jouissons ; tandis que les efforts des ulémas tendent à laisser croupir le peuple dans l'ignorance et le fanatisme, et à rester maîtres de l'éducation et des plus grandes richesses de l'empire ottoman.

Louis Gérard,
Membre de la Société orientale.

ORIENT.

ÉTUDE

SUR LA LUTTE ENGAGÉE ENTRE LE CHRISTIANISME ET L'ISLAMISME.

Les tendances de notre époque sont tellement puissantes, tellement évidentes, qu'un état de choses destiné à simplifier un jour notre position en Afrique mérite toute l'attention. Il peut être utile de déduire de l'assiette actuelle des sociétés chrétiennes et musulmanes quels sont les auxiliaires que nous ménage l'avenir.

Deux religions se partagent aujourd'hui le monde matériel et le monde moral; toutes deux sorties du même berceau, issues de la même souche (du judaïsme) semblent, après des siècles, se livrer un combat mortel. Il n'entre pas dans le plan que je me suis tracé de développer les épisodes de cette lutte acharnée. L'histoire des conquêtes de l'islamisme dans les premiers siècles de son ère, l'histoire des croisades, l'expulsion des Arabes de l'Europe et de l'Espagne en particulier, celle plus récente encore de la piraterie et de l'affranchissement de la Grèce, ne manquent pas de monuments qui méritent d'être consultés. Je veux seulement rechercher, en étudiant l'essence de ces deux religions, en esquissant le rôle qu'elles ont joué dans le monde intellectuel, quelle doit être l'issue probable de leur rivalité.

Jésus-Christ paraît au moment où le paganisme s'écroule. Du haut de ses ruines, il voit une société souffrante, misérable pour la plus grande partie, sans espoir d'amélioration dans sa condition matérielle, ignorant jusqu'à la possibilité d'une compensation dans sa vie morale. Il voit un monde esclave de Rome dont l'empire commence à se disloquer; pas une croyance, pas une idée religieuse pour lutter contre cette désorganisation. Alors à ce monde de maîtres et d'esclaves, il vient prêcher l'égalité, mais l'égalité dans une autre vie; il vient prêcher l'unité de Dieu et l'immortalité de l'âme, et toutes ces théories si pures, si élevées, dont Platon jadis avait fait retentir le cap Sunium, que Socrate avait payées de sa vie, que lui-même devait sceller de son sang.

Aux esclaves, aux opprimés, il promet une vie future, une vie éternelle, dans laquelle chacun trouvera la récompense ou la peine de ses œuvres. Aux maîtres, il annonce un Dieu juste, mais sévère devant lequel tous les hommes sont égaux.

Avec quelle ardeur, avec quel enthousiasme ne devait-il pas être écouté! Cette rémunération compensatrice, avec quelle joie ne devait-on pas l'accueillir! Il ne pouvait exister de doctrine plus propre à satisfaire aux nécessités de l'époque. Le christianisme s'établit donc, et les premiers martyrs, à l'exemple de leurs maîtres, paient de leur vie ces opinions, qui seraient la quintessence du républicanisme, si à côté de cette égalité annoncée dans l'autre vie, l'humilité, la charité, l'obéissance ne devaient présider à tous ces actes de la vie humaine du premier chrétien.

En disant rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est Dieu, Jésus-Christ s'était hâté d'ajouter ces mots qui eussent dû le sauver : *Mon royaume n'est pas de ce monde.* Il avait compris qu'une religion

comme la sienne, ralliant toutes les idées d'ordre, de morale et d'obéissance aux systèmes politiques établis, devait nécessairement devenir la religion des empires qui sortiraient des décombres de Rome; il avait compris que son avenir était dans l'excès même de son humilité, comme la ruine de l'islamisme doit être dans l'excès de son orgueil.

Suivie à la lettre, la religion de Jésus-Christ n'était pas susceptible de conserver la grandeur et la puissance des empires. Mais Jésus-Christ savait aussi qu'après l'homme-Dieu, viendrait l'homme tel qu'il a été créé, avec ses bons et ses mauvais instincts, qui modifierait dans ses croyances ce qui serait incompatible avec la puissance et la prospérité du peuple. C'est au milieu des nations les plus éclairées de l'antiquité qu'il était venu asseoir sa religion; il pouvait donc sans crainte leur abandonner le soin de ces modifications nécessaires qui, de nos jours, semblent l'appeler à régner sur toute la terre.

Suivons maintenant les développements de l'islamisme.

Au moment où Mahomet vient à surgir, l'Occident tout entier est chrétien. Les peuples de l'Orient, sans unité religieuse, sans unité politique, végètent dans l'obscurité. Le prophète cherche à leur donner cette nationalité qui leur manque . La religion est le lien par lequel il cherche à les unir entre eux; mais pour lui, elle n'a d'autre mission que de servir d'intermédiaire à l'unité politique. Isolé au milieu d'une société ignorante et féroce, dont les fractions, semblables aux tribus que nous combattons aujourd'hui en Afrique, ont horreur de l'obéissance, il comprend que c'est en faisant un appel aux instincts guerriers de ses prosélytes qu'il pourra faire prévaloir ses doctrines. Il recule devant les persécutions supportées par les premiers chrétiens. Le judaïsme, le christianisme lui offrent des er-

rements sur lesquels il établit les principaux dogmes de sa religion. Puis, sentant que la force seule lui donnera les moyens de réunir les éléments de la nouvelle société, sentant qu'aux peuples sauvages qu'il peut dominer, il faut une religion conquérante, il remplace l'humilité par l'orgueil, la charité par l'intolérance, les jouissances intellectuelles par les plaisirs physiques. A la place du triomphe des idées, il substitue le triomphe du sabre. Telle est l'origine de l'islamisme.

Si un propbète peut être défini, l'homme rare et éclairé dont l'intelligence est assez puissante pour concevoir et inaugurer un contrat social propre à satisfaire aux vœux, aux désirs, aux besoins de son époque, Mahomet est un aussi grand bomme que Jésus-Christ. Seulement, il était moins philosophe. Aussi, sa doctrine imposée par le glaive, doit-elle un jour peut-être périr par le glaive. Ne faisant pas appel aux idées, à la morale, dans son œuvre, il a dû la léguer à ses successeurs dans des conditions qui n'ont pas permis de la faire participer aux progrès des siècles qu'elle a traversés.

L'islamisme a persisté dans son immuabilité; son Evangile, le Koran, n'a pas été retouché. Adressé à des peuples bien différents de ceux de l'ancienne Grèce ou de Rome, il a dû tout embrasser. C'est à la fois le livre de guerre, le livre de justice, le livre saint du Musulman. Il est tout pour lui, parce qu'en lui il trouve tout.

Ces principes monstrueux, qui, tôt ou tard, doivent amener la ruine de l'islamisme si un nouvel apôtre ne vient compléter l'œuvre et la sauver; la haine des chrétiens, la guerre sainte, ces principes anti-sociaux auxquels le christianisme avait donné asile au moyen-âge, et dont les philosophes modernes ont fait justice, tout cela se retrouve encore dans le Koran.

Il ne faut pas s'étonner, après cette étude de la croi-

sade intellectuelle, que l'Occident prêche contre l'Orient; mais on semble pressentir de part et d'autre que les armes joueront un rôle dans cette grande question.

Chaque jour l'existence de l'islamisme, en possession d'une des plus riches parties du globe, au ban des nations par le fait même de ses mœurs, de sa férocité, de son ignorance immuable, devient de plus en plus impossible. On peut le comparer à un illustre brigand qui, après avoir longtemps inspiré la terreur, et traité en quelque sorte de puissance à puissance avec les autorités régulières, finit par devenir l'objet d'une sorte de chasse générale, où il doit nécessairement succomber.

A. T.

28 juillet 1847.

DES RELATIONS COMMERCIALES

QUE

LA FRANCE POURRAIT ÉTABLIR AVEC L'ORIENT.

2e article.

Commerce des Draps.

La draperie est l'objet des importations les plus considérables des Européens en Orient. Venise, en possession de cette industrie, fut supplantée par l'Angleterre au XVIIe siècle, et les Hollandais vinrent y prendre part. Mais Colbert avait doté la France de cet *art de la laine*, qui jadis fit la fortune des Florentins; et, dès le premier ministère de M. de Maurepas, nous avions vaincu nos rivaux dans toute la Turquie. Vers 1789, Constantinople, par exemple, recevait annuellement près de 1,100 ballots de nos draps; tandis que l'importation totale de Venise, de Londres, des Pays-Bas et de l'Allemagne n'était que de 3 à 400 ballots (1).

Aujourd'hui notre importation est nulle ou à peu près

(1) Chaque ballot était de 12 pièces. L'ensemble de l'exportation annuelle de Marseille, pour toutes les Échelles et la Barbarie, était de plus de 73,000 pièces.

nulle. La Belgique a pris notre place; les Allemands ont fait des progrès notables, et les Russes sont entrés dans la carrière. Sans doute, les manufactures de Louviers, de Sedan, d'Elbeuf sont toujours les premières du monde; mais ce ne sont pas leurs produits que les Orientaux achètent; en général, ils veulent des qualités beaucoup moins chères, et n'emploient guère pour draps de luxe que les *sayes* de Venise ou leurs imitations.

Les Belges, profitant habilement de toutes les circonstances qui entravaient notre commerce, ont perfectionné les procédés de fabrication; ils ont appris à donner aux couleurs l'éclat, la solidité nécessaires. Ils ont étudié avec soin les goûts des consommateurs, et trouvé, en définitive, le secret de les satisfaire au plus bas prix possible.

Et le retour de la paix a été bien peu profitable aux manufacturiers français. Déroutés, pour ainsi dire, par une inaction presque absolue de vingt années; habitués à confectionner des draps de troupe, la plupart de nos Languedociens ont échoué dans leurs tentatives. Trop confiants dans la prétendue immutabilité des modes et des usages orientaux, ils ne se sont pas aperçus que tout avait changé. Au lieu de consulter les convenances des consommateurs, ils ont cru pouvoir imposer leurs propres convenances, oubliant l'un des éléments essentiels de succès pour le commerce d'exportation.

Ce n'est pas tout : la fabrication des draps était autrefois soumise, dans le Languedoc, à une surveillance rigoureuse, à une inspection administrative. Des règlements ne permettaient ni de fausser les qualités, ni de changer les appellations : filature, tissage, teinture, tout était prévu et déterminé [1]. Si une pièce de drap ne

(1) Les *londrins premiers* devaient avoir une chaîne de 3,000 fils dans des *rots* de 2 aunes, pour revenir du foulon larges de 1 aune

réunissait pas les conditions exigées, il n'était pas permis de l'exporter au Levant.

Lors de la paix générale, ces règlements n'existaient pas plus que les jurandes et maîtrises. Les fabricants, affranchis de tout contrôle, ne comprirent pas assez généralement qu'il était de leur propre intérêt de se contrôler eux-mêmes. Ils expédièrent des draps de toute espèce, et consommèrent ainsi la ruine de leur propre industrie.

On ne saurait penser à rétablir les règlements [1]. Les temps sont changés; chaque époque a ses institutions, et, s'il fut imprudent de renverser celle-ci sans rien mettre à sa place, il n'est pas possible aujourd'hui de rétrograder jusqu'au passé.

Toutefois, il devient chaque jour plus urgent d'imprimer un caractère authentique aux produits manufacturés, afin de prévenir les falsifications, les contrefaçons dont le commerce et le public ne cessent de se plaindre, et qui arrêtent ou égarent les progrès du travail. Une vérification sommaire de ces produits ne peut être importune pour les fabricants éclairés, qui basent leur avenir sur le travail et la bonne foi. En Angleterre, les mille règlements ne nuisent point à la prospérité commerciale. Tous les peuples dont l'industrie s'est largement développée ont senti la nécessité d'arrêter les désordres où la soif du gain peut pousser les particuliers au détriment de l'intérêt général [2]. Enfin, des marques

et 1/4 entre les lisières; la chaîne des *londrins seconds* devait être de 2,600 fils dans des *rots* de 1 aune 5/6, pour revenir du foulon larges de 1 aune 1/6, etc.

[1] Quelques hommes compétents pensent que leur abolition fut aussi funeste que la guerre à notre commerce de draps dans le Levant: *il n'y a qu'un moyen de le sauver*, suivant Félix Beaujour, *c'est de rétablir l'inspection.*

[2] L'organisation de la pêche en Hollande est une leçon de sa-

officielles apposées après contrôle garantiraient les fabricants des imitations frauduleuses qui leur font tant de mal et trompent sans cesse les consommateurs.

L'administration et l'homme privé ont toujours été en France trop indifférents pour le travail national. Plus d'esprit public eût peut-être efficacement contribué à réprimer la cupidité; et si l'opinion ne flétrit pas assez les mauvais citoyens, il serait temps qu'une sage législation vînt y pourvoir, car ce n'est qu'à ce prix que la France prendra son rang dans le monde commercial. « La liberté du commerce, dit Montesquieu, n'est pas « une faculté accordée aux négociants de faire ce qu'ils « veulent; ce serait bien plutôt sa servitude. Ce qui gêne « les commerçants ne gêne pas pour cela le commerce. « C'est dans les pays de liberté que le négociant trouve « des contradictions sans nombre, et il n'est jamais « moins croisé par les lois que dans les pays de servi- « tude. »

Dans les exportations pour l'Orient, les fabricants du Languedoc ont quelques avantages sur ceux de la Belgique : ils sont à portée de Marseille, le premier port, le premier marché de la Méditerranée. Une foule d'agents et de facteurs français est établie dans les Echelles, ce qui est important, car il n'est pas praticable de faire des expéditions directes aux marchands levantins. Enfin, les Belges doivent embarquer leurs draps à Ostende ou à Anvers, ou les mettre en route par terre, au moins jusqu'au Danube. Ce qui, dans l'un et l'autre cas, de-

gesse. A Venise, l'autorité contrôlait sévèrement la fabrication des objets destinés au Levant, et dont il importait de conserver la bonne renommée. Voici une autre particularité qu'il est utile de rappeler : à l'exemple des Athéniens, les Vénitiens, malgré leurs progrès dans les arts, maintenaient non seulement le titre, mais les vieux types des monnaies susceptibles d'être exportées. On s'assurait ainsi la confiance des populations dont la république exploitait le commerce.

mande plus de temps et surtout plus de dépenses que la voie de Marseille, où les frais de charroi et de nolis doivent tourner au profit des nationaux.

Dans les départements de l'Aude, de l'Hérault, etc., on peut se pourvoir de laines et de matières tinctoriales aussi avantageusement qu'en Belgique, et la main-d'œuvre n'y est pas tout à fait aussi coûteuse. A la vérité, les manufactures belges disposent de capitaux considérables; elles sont dès longtemps en possession des marchés : les habitudes sont prises. Ce sont là de grands obstacles; mais si la lutte est difficile, faut-il pour cela se décourager? Les manufacturiers français doivent étudier les travaux des Belges, sans les imiter servilement; ils doivent perfectionner leurs produits, et, une fois des améliorations obtenues, les soutenir de manière à gagner la confiance. Assurément, dans l'état où sont les choses, il n'est pas possible de croire à un changement bien prompt; mais, avec de la persévérance, on peut tout espérer.

Ce serait ici le cas de rechercher comment se concilieront les intérêts de l'agriculture, les intérêts des consommateurs français et ceux de l'industrie qu'il s'agit de faire renaître. Quels sont les moyens de ne léser ni les uns ni les autres par un système dont la fiscalité serait exclue, et qui n'aurait d'objet que le bien du pays?

De nombreux volumes ont paru sans résoudre le problème. Des enquêtes ont été faites sans aucun résultat; car, dès qu'une question est adressée à des intérêts exclusifs, la réponse n'apporte pas de lumières. Les fabricants ne seront jamais d'accord sur un même point avec les producteurs de laines Que l'on recoure donc aux seuls moyens de constater sûrement les faits, et d'éclairer la législation d'une manière impartiale.

Le ministère de l'agriculture et du commerce est une

bonne institution. Mais, pour qu'il rendît des services réels, il faudrait que le conseil général de commerce ne fût pas une institution purement nominale; il faudrait que ce conseil se réunît durant les sessions législatives, et fût mis en mesure d'étudier les questions d'une manière sérieuse. Un comité permanent tiré de son sein correspondrait avec les chambres de commerce et avec les conseils généraux des départements, afin de présenter tous les ans le tableau des ressources et des besoins de chaque localité. On aurait ainsi une base par les mesures de douanes, et l'on parviendrait à servir efficacement toutes les branches du travail du pays.

Une chambre de commerce serait nécessaire dans chaque arrondissement; car il n'y en a point en France qui n'ait quelques produits à échanger, quelques intérêts industriels. Les plus pauvres exigent le plus de soins, et d'ailleurs une sage et active direction peut tout féconder. Les départements des Alpes, du Cantal, de la Lozère ont certes bien peu; mais ils fournissent des hommes robustes; et quel parti ne pourrait-on pas tirer du travail opiniâtre auquel ces hommes se livrent presque sans fruit, parce qu'il est sans direction ni prévoyance? On améliorerait la situation de ces laborieux montagnards, tout en procurant à l'État de grands avantages. Ainsi, en perfectionnant l'élève des troupeaux, au lieu de s'épuiser dans de stériles tours de force, en s'occupant du pâturage si négligé, on tirerait parti des cantons les plus stériles, on accroîtrait les moyens de subsistances et la production des laines nationales.

Mais, pour remplir cette haute mission, le conseil général et les chambres dites *de commerce* doivent avoir l'agriculture dans leurs attributions et être composées en conséquence. Tout se tient en fait de production; et si les intérêts industriels paraissent trop souvent opposés aux intérêts agricoles, c'est un motif de plus pour que

tous deux soient également représentés dans des conseils qui doivent procurer le bien commun.

Le commerce de draperie que nous avons à faire dans les pays orientaux peut s'étendre à toute l'Asie. Nous ne devons nous préoccuper de certaines concurrences impossibles à éviter que pour tendre à en resserrer le cercle par la perfection de notre fabrication et de nos teintures. Les draps d'Allemagne ont pour eux le voisinage. Les relations des États autrichiens avec la Turquie sont continuelles, directes sur mille points, sans compter les foires de Leipsig et plusieurs autres. Des circonstances analogues et le bas prix favorisent le débit des draps russes, qui, par la mer Noire et la Géorgie, se répandent dans l'Anatolie et dans la Perse.

Quant à ceux des Anglais, ils pénètrent en Asie de toutes parts, grâces à leur marine, à leur puissance et à leur influence. Ces produits de leurs fabriques n'ont pas la supériorité de la plupart des autres; mais leurs serges, ou *chalons*, méritent une mention particulière, et semblent, par une vogue immense, venger en quelque sorte l'industrie britannique de la médiocrité de ses draps.

Maintenant, qu'on ne dise pas que nous manquons de ce *génie des affaires*, si remarquable chez nos voisins d'outre-Manche. Le sort du commerce des deux nations tient, avant tout, à ce que l'Angleterre a toujours un système commercial invariablement lié à son système politique et maritime, tandis que, depuis Colbert, la France n'en a jamais eu que par boutades, sans suite, sans consistance.

PELLION.

(*La suite à un prochain numéro.*)

ALGÉRIE.

LA KABYLIE ET LES KABYLES.

(Suite et fin.)

A une vingtaine de kilomètres de Bougie, vers l'O., se dresse jusqu'à 1,260 mètres au-dessus de la mer voisine, le Djebel-Toudja. Le voyageur, que le hasard porterait sur ce point élevé, verrait s'étendre devant lui, en jetant les regards à l'occident, un vaste pays qui, s'arrêtant bien loin de là aux rives de l'Isser, a la forme d'un trapèze, dont les crêtes aiguës de la chaîne du Djerjera et les rivages hachés de la Méditerranée forment au N. et au S. les deux grands côtés. Elle compose presque la totalité du massif gergérien, cette division naturelle aux limites si nettement indiquées : la mer au N., l'Isser à l'O., la Nasava ou rivière de Bougie au S. et à l'E., comme le fossé d'un immense glacis. Les tribus berbères y sont encore plus pressées que dans la région que nous venons de parcourir, région qui l'enveloppe au S. et à l'E. Pays, tantôt âpre et extraordinairement tourmenté, tantôt ouvert et de facile accès, il laisse deviner, par la forme politique des populations,

la nature de sa surface; encore ici la nature réagit fortement sur l'homme et laisse son empreinte profonde sur sa vie générale. Les parties basses déjà soumises par les Turcs ont vu aussi briller les armes de nos soldats, et il leur a fallu accepter un joug qu'elles ne pouvaient aussi facilement repousser que leurs voisins le faisaient derrière les roches escarpées de leurs murs infranchissables. Les populations domptées ont été naturellement rattachées au centre d'action le plus voisin, et il en résulte de là qu'en ce point la limite qui divise la province d'Alger de celle de Constantine laisse aujourd'hui d'un côté la partie soumise, de l'autre la partie insoumise. Mais cela ne jettera aucun trouble dans notre description, et l'on passera, sans autre transition qu'un nom, de l'une à l'autre, comme on le ferait sur les lieux mêmes, puisqu'ils ne sont séparés que par une ligne idéale, et qu'ils se touchent.

Nous allons commencer naturellement par l'énumération des tribus comprises dans la province de Constantine qui a été jusqu'à présent l'objet de nos études.

La partie du massif gergérien qui en fait partie présente deux divisions bien distinctes, dont la limite est indiquée d'une manière générale par l'Ouad-Amraoua [1]; l'un au S., est un espace triangulaire occupé

(1) Cette rivière, la plus importante du massif gergérien, prend sa source dans les hautes gorges de l'Akfadhô (le Pic du Vent), dont les neiges lui servent d'aliment; au sortir de la montagne, elle reçoit le nom d'Oued-Bou-Behir et pénètre ensuite dans une large vallee dont le fond court parallèlement à la mer. C'est la plaine des Amraoua dont la rivière emprunte le nom. A l'issue de cette plaine, l'*Oued-Amraoua* s'appelle un moment *Oued-Sebaô*, puis elle tourne brusquement au nord et va se rendre à la mer, à l'ouest de Dellis, sous le nom d'*Oued-Nessa* (*L'Algérie*, n° 6, 12 fév. 1844, p. 4, 3e *colonn.*). Afin de ne jeter dans l'esprit aucune confusion, nous la désignerons sous le nom unique d'Ouad-Amraoua.

par les Zouaoua ; l'autre au N., s'étendant des Zouaoua à la mer.

Décrivons-les successivement.

Les *Zouaoua* ou *Gaouaoua*, limités au S. par la chaîne du Djerdjera, s'étendent vers le N. en partie jusqu'à l'Ouad-Amraoua, en partie un peu au-delà ; à l'O. ils sont séparés des Guechtola et des Flicet-Mellil par une ligne conventionnelle qui, partant du Djerdjera au S., monte droit au N. à peu près par 1° 47' E., pendant assez longtemps. On peut évaluer la superficie de leur territoire à 84,000 hectares.

D'après la carte des tribus, les Zouaoua comptent vingt-huit tribus qui sont :

Le long de la chaîne du Djerdjera et au-dessous même de la cime, dans la partie la plus élevée, en marchant de l'E. à l'O.,

Les *Amalô*, les frères sans doute de ceux que nous avons déjà trouvés chez les Beni-Aïdel;

Les *Illoula*, limitrophes des Illoula du bassin de la Nasava ;

Les *Beni-Bou-Adenan*, les *Beni-Illilten*, les *Beni-Tsora*, les *Beni-Mislaïm*, les *Beni-Bou-Ioucef*, les *Beni-Kebila*, et les *Bou-Chenacha*, fraction des *Beni-Sedka*, qui s'étendent sur toute la limite des Guechtola, et dont le territoire allongé est occupé au N. par la fraction dite *Bou-Ouadhi*.

Les *Beni-Zemenzar*, aussi le long de la limite occidentale (qui les sépare des Imoula et des Ighrial du Bou-Reni), au N. des Beni-Sedka.

Les *Maatka*, au N. des précédents et dans une sinuosité de cette limite qui les met en dehors de la masse, entre les Bou-Reni au S., et les Flicet-Mellil, à l'O. et au N.

Les *Beni-Aïci*, à l'E. des Maatka et des Beni-Zemenzar, au N. des Beni-Ouadhi et des Beni-Ianni ; ils sont divisés

en deux fractions : les Beni-Douala et les Beni-Mah'-moud.

Les Beni-Aïci sont à peu de distance de la rive gauche de l'Ouad-Amraoua ; et le long de cette rive jusqu'à la source du courant, on trouve :

Les *Beni-Iraten*, au N.-E. des Beni-Aïci, et qui bordent la rivière sur une longueur de 13 kilomètres ; ils sont divisés en trois fractions ;

Les *Beni-Khelili ;*

Les *Beni-Ghoubri* (les *Grohberri* du docteur Shaw), divisés en cinq fractions : les Beni-Ghoubri, les Beni-Azzoug, les Cherfa, les Beni-Bou-Hini et les Beni-Bou-Ada.

Les Beni-Ghoubri sont voisins des Beni-Idjer, et nous ramènent ainsi à notre point de départ.

Dans l'intérieur de la figure (zone triangulaire) que nous avons ainsi décrite, sont :

Les *Beni-Rbaah*, au N. des Beni-Kbila ;

Les *Beni-Ianni* ou *Beni-Batroun*, au N. des Beni-Rbaah, au S. des Beni-Aïci, toutes les deux à l'E. des Beni-Sedka ;

Les *Beni-Attaf*, au N. des Beni-Bou-Ioucef ;

Les *Abou-Harzoun*, au N. des Beni-Attaf. Toutes les deux à l'E. des Beni-Ianni ;

Les *Beni-Menguellât*, divisés en deux fractions, au N. des Abou-Harzoun, à l'E. des Beni-Aïci, au S. des Beni-Iraten ;

Les *Beni-Bou-Derar*, au N. des Tsora et des Illilten ;

Les *Beni-Bou-Akhech*, à l'E. des Abou-Harzoun, au N.-E. des Beni-Attaf, au N.-O. des Beni-Bou-Derar ;

Les *Beni-Iahia*, entre les Beni-Bou-Derar, les Beni-Bou-Akhech, les Beni-Menguellât, à l'E. ; les Beni-Iraten au N., les Beni-Khelili et les Beni-Bou-Chaïb à l'E., les Beni-Bou-Derar, au S.

Les *Beni-Bou-Chaïb*, enveloppés par les Beni-Iahia, à

l'O., les Beni-Khelili, et les Beni-Ghoubri au N., les Beni-Idjer à l'E., les Amalô, les Illoula et les Beni-Bou-Derar au S.

Deux fractions des Zouaoua ont franchi l'Ouad-Amraoua aux deux extrémités de l'étendue par laquelle il limite leur territoire, et se sont établis sur la rive droite; à l'E., les *Beni-Bou-Haï*, voisins des Beni-Ghoubri; à l'O., les *Beni-Fraoucen*, qui regardent les Beni-Iraten sur une étendue égale à celle que ceux-ci occupent sur la rive gauche.

D'après M. de Valdan, les Zouaoua, qu'il nomme Gaouaoua, n'occupent pas un espace aussi vaste que l'indique M. Carette. Les Moatka, les Beni-Aïci, les Beni-Iraten (qu'il appelle *Raten* ainsi que les *Notices*), les Beni-Krelili, les Beni-Firaoussen, les Beni-Bou-Chaïb, les Beni-Idjer (Beni-Hidjer), n'en feraient pas partie, et leurs différentes tribus présenteraient les différents groupes que voici en marchant de l'O. vers l'E., et descendant de la partie supérieure des vallées vers le N.

Les Beni-Bou-Chenacha, les Beni-Ouassif, les Beni-Sedeka, les Beni-Regann, les El-Ouadla, dans le bassin supérieur de l'O. Beni-Aïci; les Beni-Bou-Derar, dans ce bassin et dans celui de l'Ouad-Beni-Iahia; les Beni-Aguedann, les Beni-Bou-Mahdy, entre le bassin précédent et l'Oued-Beni-Iahia; les Beni-Yaïa, sur le cours supérieur de la rivière à laquelle ils donnent leur nom; les Beni-Ouarzou et les Beni-Yanni, à l'E. des Beni-Iahia; les Oulad-Sultan, aux sources de la rivière qui porte, chez les Beni-Koukou, le nom d'Oued-Bou-Behir; les Menguellates, sur les deux rives de cette même rivière, au-dessous de l'endroit où elle sort du territoire des Zouaoua, au S.-E. des Beni-Bou-Chaïb; les Tifilkout au N.-E. de Oulad Sultan, sur les pentes N.-O. des Djebel-Tifilkout, partie de Djerdjera; les Ben-Dris,

au N. des précédents, sur le flanc occidental du Djebel-Ben-Dris, autre pic de la même chaîne, au S. des Beni-Idjer.

C'est au N. des Zouaoua, sur le versant septentrional du bassin de l'Ouad-Amraoua, que la *Carte des tribus* place les Beni-Djenad, parallèles à la rive droite de l'Ouad-Amraoua, mais qui paraissent ne pas s'étendre aussi loin vers l'E. qu'elle l'indique.

Il semble que ce soit de ce côté, c'est-à-dire à l'E. des Beni-Djenad, aux sources de l'Ouad-Sidi-Admed-Ben-Ioucef, qu'il faille placer la ville ou village de *Koukou*, que Shaw (1730) donne comme le chef-lieu des Zouaoua, et qui jouait un tel rôle au seizième siècle, du temps de Marmol, que cet écrivain se sert de ce nom pour désigner tous les peuples du massif gergérien, de la rivière de Bougie à l'Isser. Sur la carte du Dépôt de la guerre, sur celle de M. de Valdan, on voit figurer les *Beni-Koukou*, mais la position de la ville même n'est pas indiquée; la *Carte des tribus*, par des motifs dont nous aurons l'explication dans l'ouvrage de M. Carette, ne mentionne ni l'une ni l'autre. Le croquis de l'Algérie publié par le Dépôt de la guerre, en 1833, mettait Koukou par 36° 35' N., 1° 58' E., à 70 kil. O.-S.-O. de Bougie, 115 E. 1/4 S.-E. d'Alger. Cette position a peu varié sur les cartes publiées depuis jusqu'au moment où le lieu en a disparu. En 1838, M. le colonel Lapie l'avait identifiée à *Badil* ou *Bida colonia*.

La fixité de certains faits matériels, surtout chez un peuple aussi positif que les Berbères, nous porte à croire que les choses n'ont dû guère changer depuis trois siècles, et on voit même à certains détails qu'elles doivent avoir conservé la même physionomie qu'à l'époque où Marmol écrivait; aussi croyons-nous devoir reproduire ici sa description, qui aura au moins, à certains égards, quelque valeur historique. Nous ne sommes pas d'ailleurs

si riches qu'il faille rien négliger. La traduction du morceau suivant est celle de l'infatigable Perrot-d'Ablancourt, qui est suffisamment exacte, et dont le style, vieux de près de deux siècles (1667), n'est pas sans quelque originalité. Il faudra seulement se rappeler en lisant ce qui suit que le chef des Koukou n'a plus l'importance qu'il avait alors, et que ce qui semble au premier abord ne s'appliquer qu'à un lieu fort circonscrit doit s'entendre d'un vaste territoire.

DE LA VILLE ET DE LA MONTAGNE DE COUCO.

Sur la frontière des plaines d'Alger, qu'on nomme de *Meticha* (Metidja), du côté du midi et du levant sont plusieurs montagnes peuplées de Berbères et d'Azouagues, gens belliqueux, qui vivent la plupart du temps sans reconnaître aucun seigneur, ni payer tribut à personne, et sont riches en blés, en troupeaux et en chevaux de combat. Ils ont guerres perpétuelles entre eux, mais ils ont de certaines foires libres pour le commerce où ils s'entre-communiquent sans crainte. Entre ces montagnes, qui sortent toutes du grand Atlas, il y en a une, qu'on nomme *Couco*, du nom d'une ville qui y est située, car son nom propre c'est *Eguiliandalous* [1]. Cette montagne est fort haute et escarpée, à dix-huit lieues d'Alger, entre le levant et le midi; à quinze de Bougie, du côté du couchant, et à quatre de la montagne du Seigneur de Labez (Beni-Abbès), dont elle n'est séparée que par la rivière de Bougie. La ville a plus de 1,600 habitants, et est forte d'enceinte, parce qu'elle est ceinte d'une haute montagne escarpée, et d'un bon mur à l'endroit où elle

[1] On sent que nous ne répondons pas de ce mot berbère qui a passé par les oreilles fort peu sagaces, en fait de langues, de l'auteur de la *Description de l'Afrique*.

manque. Il y a plusieurs fontaines et plusieurs vergers qui portent toutes sortes de fruits, et d'où l'on tire quantité d'huile. Dans les plaines qui sont au pied de la montagne, on recueille beaucoup de blé, et sur le sommet on recueille beaucoup d'orge. Il y a grand nombre de gros et menu bétail, et beaucoup de mouches à miel. Ils sont donc riches et abondants en ce que nous avons dit, et font les meilleures toiles de Barbarie et de meilleur usé. Il y a de grandes habitations par toute la montagne, qui est de soi-même de difficile accès, parce qu'on n'y saurait aller que par un chemin, où l'on se peut défendre avec des pierres contre toute une armée. Sur la pente de la montagne qui regarde le midi est un village (*Gemaa-Xahariz*[1]) de cinq cents feux, partagés en divers quartiers, dans lequel se fait un grand marché tous les vendredis. Toutes ces demeures sont autant de branches d'une même lignée, dont chaque famille a la sienne, et elles ont toutes un chef, à qui elles obéissent. Un d'entre eux (Ben-el-Cadi) s'est fait appeler depuis peu roi de Couco. Il est de bonne maison et de la race du seigneur d'Alger, Selim-Benitoumi[2], que Barberousse tua. C'est pour-

[1] Djemâ'a-Saharidj. Ce lieu, dont le nom, ainsi que Shaw l'avait remarqué, signifie la *mosquée de la citerne*, existe encore; les reconnaissances faites en 1844 nous en ont donné la position à peu près exacte: il serait, par 36° 42' 30" N., 1° 50' de longitude orientale, à 22 kil. droit à l'E. du Bordj-Sebaou, qui est lui-même à une distance égale de Dellys droit au midi. Ceci vient à l'appui de ce que nous avons remarqué plus haut (page 34) que la *Carte des tribus* avait étendu les Beni-Djenad beaucoup trop à l'E., et montre en même temps que la position de Koukou, sur le croquis de 1833, n'est peut-être pas très-éloignée de la vérité, tandis que celle donnée à la tribu sur les dernières cartes est loin d'être aussi vraie.

[2] Le même que les écrivains de la conquête turque nomment *Selim Eutemi*: il était Arabe. Voy. *Fondation de la Régence d'Alger*, t. 1er, p. 72.

quoi il est grand ennemi des Turcs, aussi bien que tous les peuples de cette montagne, qui eurent toujours guerre contre eux, jusqu'à ce que Barberousse épousa l'une des filles de ce roi, comme il se verra ensuite en la description de la montagne de la Abez. Cependant, ce seigneur de Couco a cinq mille arquebusiers, et quinze cents chevaux, sans plusieurs gens de pied armés à la façon du pays, qui sont tous braves et experts dans les armes; mais ils sont mal vêtus, si ce n'est quand ils vont à la guerre; alors ils mettent du drap et du linge, et s'équipent le mieux qu'ils peuvent. Entre ces barbares, sont plusieurs faiseurs de poudre, parce qu'ils ont des mines de salpêtre, et les marchands leur portent du soufre de France. Ils ont aussi des mines de fer, et de bons ouvriers, qui font des épées, des poignards et des fers de lances; mais ils n'ont point d'acier, non plus que le reste de la Barbarie, et celui qu'ils emploient est fait de fer qu'ils étendent en de longues verges, et qu'ils mettent en des tinettes de terre, où ils lui donnent la trempe avec de l'eau, du sable et des herbes, puis le font recuire, afin qu'il soit dur comme de l'acier; mais il n'est pas si bon que celui qu'on leur porte de l'Europe. Il y a peu de juifs dans cette montagne, et ils sont fort maltraités, à cause que l'on a de l'aversion pour eux. Depuis que le seigneur de Couco a fait paix avec les Turcs, il est devenu fort puissant; aussi, les a-t-il aidés contre le seigneur de la montagne de la Abez, d'autant que la sienne est plus vaste, plus forte et plus fertile que celle-là. Il a donc rendu fort illustre la ville de Couco, où il demeure et où il a ses principaux palais. Il y a plusieurs espèces de singes dans cette montagne, et ils se réunissent dans les bois. Il n'y a point d'autre habitation considérable dans cette province [1].

[1] *L'Afrique* de Marmol, t. 2, p. 411-413.

A ces détails, nous ajouterons ceux qu'a donnés sur les Zouaoua l'auteur du *Mémoire sur les Kabyles des environs de Bougie*.

Les *Zaououa*. — Cette immense tribu, plus nombreuse encore que celle des Beni-Abbês, est plutôt une réunion d'aarch (tribus) ayant un mezouar (conseil) particulier qu'une aarch proprement dite; elle occupe quatre ou cinq montagnes, notamment le Djerdjera, et s'étend jusqu'à la mer, en y comprenant les deux Flissa[1]; les diverses fractions dont se compose l'ensemble des tribus désignées sous le nom de Zouaoua sont toujours en guerre entre elles.

A la différence des Beni-Abbês, les Zouaoua sont très-pauvres; le nombre pour lequel ils entraient dans les milices recrutées pour le gouvenement d'Alger a donné lieu au nom de *Zouaves*, glorieusement naturalisé aujourd'hui parmi nous pour désigner un corps d'infanterie algérien, où les indigènes et les Français figurent à peu près pour moitié : comme les soldats de ce corps, ils portent dans leur pays des culottes et des burnous courts.

Quelques tribus des Zouaoua, et entre autres les Beni-Abd-Allah, chez les Flissa; les Aït-el-Arba, les Aït-Ouacef, les Aït-el-Asen, se livrent à la fabrication des armes; mais leurs fusils sont moins estimés que ceux des Beni-Abbês; on les compare dans le pays aux fusils flamands, fusils de pacotille qu'on y recevait de Liége.

Les Zouaoua comptent plusieurs marabouts très-renommés et possèdent une école de thalebs.

Parmi les villages les plus importants de cette tribu,

[1] C'est-à-dire tout le bassin de l'Ouad-Amraoua et les bassins côtiers; c'est le même territoire que Marmol designe sous le nom de *montagne de Couco* (Koukou), la denomination seule a changé avec l'importance des points qui ont su se placer a la tête des affaires; aujourd'hui le groupe des Zouaoua paraît dominer tout le bassin.

se trouve celui de *Koukou*[1], dépendant de Chellata, Zaouïa du marabout de Ben-Ali-Chérif[2].

Tribus situées entre les Bassins de la Nasava, de l'ouad Amraoua et la mer, en allant de l'est à l'ouest.

Le long de la côte :

Les *Beni-Amrâne*, entre l'Oued-Sakket à l'E., et l'Oued-ed-Dehès, à l'O., au couchant des Mezzaïa, au levant des Kesila. Leurs principaux villages sont : Taredam, Tasseleu, Achdouf (M. de Valdan), et ils ont un petit port (*Merset*) dit des *Beni-Amrâne*.

Les *Beni-Kesila*, entre l'Oued-ed-Dehès et l'Oued-Sidi-Ahmed-ben-Ioucef, sur le flanc N d'un massif que domine l'Aguemountaida (mot à mot : la *montagne de Taïda*, en berbère), dénomination qui rappelle le nom également berbère donné à une montagne célèbre, le pic de Ténériffe, appelé par les indigènes de Ténériffe *Pic de Teyde*, qu'il a conservé, bien qu'il soit moins employé que le second. Ils ont un petit port appelé Merset-Sidi-Oualy, à l'embouchure de la rivière qui porte leur nom.

Les *Zekhfaoua*, entre l'Oued-Sidi-Ahmed-ben-Ioucef et l'Oued-Mlata, ruisseau qui les sépare des Flicet-el-Bahar à l'O., de même que la première rivière les sépare des Ksila. Ils sont divisés en plusieurs fractions : les Oulad-Sidi-Ahmed-ben-Ioucef, à l'embouchure de la rivière ainsi nommée; les Beni-Azzouz, qui les enveloppent à l'O. et au S.; les Zekhfaoua, proprement dits, toutes trois sur la Méditerranée; en arrière de ces derniers, sont les Beni-Felik, partagés en Beni-Felik et en Oulad-Sidi-Iahia-ou-Saad-Allah.

[1] *Koukou*, bien que n'étant plus à la tête du pays, paraît être encore une des localités principales du massif.

[2] Tableau de la situation, etc. 1840.

Au midi des trois tribus précédentes, il s'en trouve plusieurs autres que nous allons décrire successivement.

Au S. des Beni-Amrâne; à droite, les *Tazlent* et les *Taredam*, l'une au-dessus de l'autre sur l'Oued-Sakket; à gauche, les *Sélim*; au-dessus des Sélim et des Taredam, les *Aït-Ahmed-Garet*, et au-dessus de ceux-ci, les *Iksilen*, limitrophes à l'E. des Beni-Ismael, au S. des Beni-Bou-Ioucef du bassin de l'Oued-Toudja.

Les *Mezala*, au S. des Beni-Ksila, et au couchant des Sélim et des Aït-Ahmed-Garet.

Les *Cherfa*, au S. des Mezala, petite tribu sans doute de marabouts.

Les *Beni-Haçaïn*, sans doute un démembrement de ceux que nous avons déjà trouvés près et à l'occident de l'embouchure de l'Oued-Aghérioun.

Les *Aït-ou-Malek*, au S. des Beni-Haçaïn, toutes deux entre les Mezala et l'Oued-Sidi-Ahmed-ben-Ioucef.

Les *Aït-Amer*, forte tribu au midi des Aït-on-Malek, des Mezala et des Cherfa, entre l'Oued-Sidi-ben-Ioucef et les Beni-Bou-Ioucef.

Aux sources de l'Oued-Sidi-Ahmed-ben-Ioucef, au-dessus des Aït-Amer, sont les *Beni-Iahïa-ou-Ioucef*, ou Ouad-el-Hammam.

En passant la rivière et descendant le long de sa rive gauche, on traverserait, avant d'arriver chez les Beni-Azzouz, dont nous avons parlé plus haut, les petites tribus de *Beni-Aïad*, *Tazrout* et *Imadalan*, qui touchent à l'O. aux *Beni-Azzoug*, voisins eux-mêmes des Beni-Azzouz, et dont le nom rappelle les *Azzouagues* que Marmol cite si souvent en parlant des peuples berbères de l'Algérie, avec lesquels il semble, d'aillenrs, ne pas vouloir les confondre.

PROVINCE D'ALGER. — SUBDIVISION D'ALGER.

Cercle de Dellis.

Les tribus berbères de la province d'Alger forment des groupes aux limites précises et parfaitement indiquées sur la *Carte des tribus* : le Sebao, les Isser, les Flicet-Mellil, et que nous allons décrire. Mais il en est deux que les dernières expéditions ont rattachées à cette division politique et qui n'appartiennent à aucun de ces groupes, ce sont :

Les *Flicet-el-Bahr*, les Flicet de la Mer, ainsi nommés pour les distinguer des *Flicet-Mellil*, situés dans l'intérieur, et parce qu'ils sont en effet sur la Méditerranée, entre les Zekhfaoua, à l'E. et les Beni-Ouaguenoun, à l'O., dont ils sont séparés par l'Ouad-Fraoun, cette tribu les enveloppant en outre au midi [1].

Ils sont divisés en quatre fractions : les Aït-Zerara et les Aït-Zouaou, sur la mer; les Aït-Ahmet et les Aït-Tilfera, en arrière. Leur territoire peut avoir environ 10,000 hectares de superficie; c'est un pays montagneux, très-accidenté, sans cours d'eau de quelque importance, et très-boisé. Cette tribu compte à peu près 7,500 individus habitant 870 gourbis, dont 1,250 fantassins, hommes courageux et qui tiennent à l'indépendance. Elle est peu riche, récolte du blé, de l'orge, des figues et fait de l'huile. Le nombre des Zouidja [2] cultivées est de 450, ce qui fait 5,400 hectares. On y élève peu de bétail, car la statistique donne pour résultat, à cet égard, 2,500 moutons, 820 bœufs et vaches, 6 chevaux, 189 mulets. Il y existe des carrières de marbre blanc. Les

[1] Les *Notices statistiques* (Tableau des établissements français en Algérie, 1844-1845, p. 490) placent de ce côté les Beni-Djenad.

[2] *Charrue*, étendue de 13 hectares.

Flicet-el-Bahar ont plusieurs villages de marabouts, et un port appelé *Ticlet*, sur le rivage des Aït-Zerara, où l'on voit des ruines romaines, entre autres deux tours bien conservées [1].

Les Beni-Abd-Allah qui sont une fraction des Flissa-el-Babar, fabriquent, ainsi qu'on l'a dit, avec le fer tiré des Barbacha, les yatagans, connus dans le pays sous le nom de *flissi*. La grande kharouba, ou ramification des Zouaoua dite des Flissa, compte à elle seule 1,200 fusils. Les gens de cette tribu ont gardé mémoire d'une époque qu'ils regardent comme la plus glorieuse de leur histoire, et qu'ils appellent *am Flissa* (année de Flissa); elle se place à peu près vers 1750. Dans un jour, ces Kabyles, d'après leur récit, auraient tué 2,200 Turcs qui étaient venus les attaquer [2].

Les *Beni-Ouaguenoun* (22 kil. S.-O de Dellys), bornés, d'après les *Notices statistiques* (p. 490), par les Flicet-el-Bahar à l'E., par la mer au N., les Beni-Sliem à l'O., au S. par l'Oued-Sebaou, qui les sépare des Amraoua. La *Carte des tribus* ne les étend pas aussi loin de ce côté et met entre eux et l'Oued-Sebao, avec M. de Valdan, les Amraoua, que les reconnaissances faites lors de l'expédition de 1844, mettent aussi sur cette rive du fleuve. Mais il est facile d'accorder ces données, en apparence contradictoires, en admettant que la *Carte des tribus* a donné trop d'étendue aux Amraoua, et que ceux-ci, habitant effectivement la rive droite de l'Oued-Sebao, occupent aussi la rive gauche dans la partie correspondante de la rive droite appartenant aux Beni-Ouaghenoun.

[1] *Notices statistiques, ubi suprà*, p. 490. — Ce mot de *Ticlet* rappelle le *Ticlet* ou *Bordj-Tikla* des bords de la Nasava, chez les Fenaïa, p. 431, élevé au milieu de vastes ruines romaines.

[2] Tableau de la situation, etc. 1840, p. 380.

On peut évaluer à 9,000 hectares la superficie du territoire de cette tribu; il est montagneux, accidenté, coupé de ravins à sec la plus grande partie de l'année. La montagne la plus remarquable est celle des Oulad-Aïça-Mimoun, qui domine l'Oued-Sebao en face des Ben-Iraten, et qui se prolonge jusqu'aux Oulad-Bou-Khelifa, montagne des Amraoua. Les Beni-Ouaghenoun comptent environ 18,000 individus, dont 3,000 à peu près en état de porter les armes. Cette tribu est la plus remarquable de toutes celles de cette partie de la Kabylie, soit par ses produits agricoles, soit par l'esprit belliqueux de ses habitants. Leurs montagnes sont parfaitement cultivées, et on rencontre difficilement un pays où le terrain soit si habilement utilisé. Les Beni-Ouaghenoun possèdent des figuiers et des oliviers d'un rapport considérable. Ils élèvent aussi du petit et gros bétail, se livrent à la culture des céréales et vendent de l'huile et des laines en grande quantité.

Voici les noms de leurs fractions, d'après la *Carte des tribus*, en allant du N. au S. : Beni-Haceb-Allah et Beni-Khelifa, sur la mer; Afir, Beni-Msellem, Laskeren et Aït-Aïcaïmoun; d'après les *Notices :* les Oulad-Aicamimoun, Tekoubaïn, Afer, El-Askeren, Aït-Mecellem, Oulad-Saïd, El-Lamenta, Assama-Attouch, Makouda, Stita-Akaoudj [1].

Les *Beni-Djennad* (Carte des tribus), *Beni-Djenad* (Notices statisques), limités à l'E. par les Azasga [2] et le pic de Tamghout, au N. par les Flisset-el-Bahar, à l'O. par les Beni-Ouaguenoun, au S. par l'Ouad-Sebao, qui les sépare des Amraoua [3]. Ils sont divisés, d'après

[1] *Notices statistiques, ubi suprà*, p. 490.

[2] Signalons, en passant, l'existence et la position de cette tribu qui n'est portée sur aucune des cartes que nous avons sous les yeux, à moins que ce ne soient les *Beni-Azzoug*, mentionnés p. 40.

[3] Les positions assignées par la *Carte des tribus* et par la carte de

M. Carette, en trois fractions principales : les Abizar, les Aït-Keda, les Aït-el-Ader, et, d'après les *Notices*, en cinq : les Abizar, les Aït-Adas, les Aït-Kodia, les Aït-el-Kader et les Taboutoucht, qui présentent un total de 10,840 individus (dont 3,400 en état de porter les armes), et qui occupent 1,780 gourbis. La superficie des terres cultivées est de 750 hectares [1]. Cette tribu est

M. de Valdan sanl très-différeutes de celle-ci. La première les donne comme s'étendant parallèlement à la rive droile de l'Ouad-Amraoua, d'abord le long de cette rivière, vis-à-vis des Khelili et des Beni-Ghouhri, ayant au N. le Djehel-Tamgont, et la crête déserte qui en est le prolongement oriental. M. de Valdan leur donne pour voisins au N. les Bani-Rehouna (placés là où sont, d'après la *Carte des tribus*, les Aït-Zeara des Flicet-el-Bahar), à l'E. les Zeghfaona et les Beni-Flig, au S. les Beni-Ghnhry, à l'O. les Flicet-el-Bahar. Nous nous contenterons da livrer ces renseignements à la sagacité du lecteur comme moyen d'accorder les trois autorités, parce qu'il serait trop long d'exposer ici ce qu'il faut faire pour cela. Dorénavant, ainsi que nous l'avons d'ailleurs déjà souvent fait, nous citerons simplement le résultat de la critique des divers documents, sans exposer les différentes discussions qu'elle exige; les hornes que nous avons dû nous imposer, pour ce travail, le demandent impérieusement.

[1] *Notices statistiques*, p. 490. — Cette superficie des *terres cultivées* des Beni-Djenuad est hieu évidemment trop faible. Calculons. D'après les bases que nous avons adoptées dans nos recberches relatives à la production du blé an Kabylie, chaque hectare rend 12 hectolitres 53 litres; c'est la moyenne de production de 25 départements françsis qui se rapprochent par leur nature de la Kabylie. En admettant que les 750 hectares des Beni-Djennad fussent uniquement cultivés en blé, ce qui n'est pas et ne peut être, ils donneraient 9,375 hectolitres de blé. En France, les semences demandent 2 hectolitres 5 litres par hectare. Admettons 2 : en France, toute supputation faite des pertes, chaqoe individu n'a guère à consommer en hlé que 182 kilogrammes. Admettons qu'en Kabylie on puisse en consommer 2 hectolitres; 2 hectolitres de semence par hectare donneront 1,500 hectalitres; il en restera donc 7,875, qui serviront à la nourriture de 3,937 iodividus; or, les *Notices statistiques* portent la population de la tribu à 10,840 individus. Les résultats seraient peu différents si l'on substituait au blé l'orge, ou si l'on admettait la simultanéité de ces deux

une des plus importantes du massif, tant par le nombre de ses fruits que par l'esprit guerrier de ses habitants. Son territoire est en général montagneux, mais bien cultivé. Les forêts de chênes commencent déjà à s'y montrer [1]. Il n'est arrosé par aucun cours d'eau remarquable; quelques ravins, entre autres celui d'Afer, donnent un peu d'eau dans les fortes chaleurs. On y recueille du blé, de l'orge en abondance, et elle fait un commerce considérable d'huile et de figues. Le bétail y est peu nombreux, car les Beni-Djennad ne comptent qu'environ 1,100 bœufs et vaches, 2,000 moutons et chèvres, 12 chevaux, 530 mulets [2].

Les *Beni-Sliem* (12 kil. S.-E. de Dellis), bornés au N. par la mer, à l'O. par les Beni-Thour, au S. par la montagne de Aïn-el-Arba et le territoire des Taourga [3], à l'E. par les Oulad-Saïd [4]. Leur territoire est montagneux, boisé et coupé de ravins à sec la plus grande partie de l'année; il n'est traversé par aucun cours d'eau remarquable. Les Oulad-Sliem, au nombre de 3,312, dont 552 fantassins, occupent 410 gourbis, ont en culture 157 hectares, et possèdent environ 3,000 chèvres et moutons, 500 têtes de gros bétail, 27 chevaux,

culturea, ainsi que cela a lieu en Kabylie. Encore faudrait-il laisser quelque place pour les oliviers et les figuiers, qui sont ici une branche importante du revenu agricola. De toutes manières le chiffre de 750 hectares est inadmissible, et nous pensons qu'il ne peut être moindre de 3,000 hectares, dont la moitié au minimum consacrée aux céréales. En général, les superficies absolues et relatives adoptées par les bureaux arabes paraissent beaucoup trop faibles. Le fait qui précède, pris au hasard entre tous, nous semble le démontrer.

[1-2] *Notices statistiques*, p. 490.

[3] La *Carte des tribus* place de ce côté les Oulad-Mahiddin, auxquels appartient, il est vrai, le village de Taourga.

[4] Qu'est-ce que ces *Oulad-Saïd* dont les *Notices* ne parlent qu'en cet endroit? La place qui leur est assignée ici en fait une fraction des Beni-Ouaghenoun.

40 mulets. Ils recueillent un peu de blé et d'orge, et font un petit commerce de laine. Une partie de leur territoire appartient à l'Etat. Cette tribu occupe 18 villages avec 410 gourbis, dont 4 appartiennent à des marabouts. Les *Notices*, auxquelles nous empruntons ces détails, donnent leurs noms.

Les *Beni-Thour* (12 kil. de Dellis), bornés au midi par le Sebao proprement dit, s'avancent au N. jusqu'à la mer, en enveloppant le territoire de Dellis, tandis qu'ils ont à l'E. les Beni-Sliem et à l'O. l'Ouad-Sebao, qui les séparent des Isser. Ils occupent, au nombre de 6,750, un territoire d'une superficie de 21,000 hectares, dont 300 sont cultivés en céréales. Leur pays est accidenté et traversé par des ravins qui se rendent à la mer ou à l'Ouad-Sebao, et en partie, du reste, couvert de pâturages sur lesquels paissent environ 2,300 moutons, 1,250 têtes de gros bétail, 160 chevaux et 60 mulets. Les Beni-Thour occupent 21 villages avec 862 gourbis, dont les *Notices* donnent les noms. 1,095 fantassins [1].

Autour de Dellis se développe une banlieue assez vaste, qui s'étend de la ville à l'embouchure de l'Oued-Nessa (partie inférieure de l'Ouad-Sebao). Elle contient 120 hectares de terres cultivées; sa population se monte, avec celle de la ville, à 3,058 individus, qui occupent, en outre, 4 villages placés en face des Isser, le tout composé de 500 gourbis; là sont des jardins assez remarquables par l'abondance des fruits qu'ils rapportent. On y élève aussi une assez grande quantité de gros et de menu bétail. 508 fantassins [2].

Les *Oulad-Mahiddine* (18 kil. S.-S.-E. de Dellis), que les *Notices* appellent *Taourga*, ont, au N. les Beni-Thour et les Beni-Sliem, à l'E. les Beni-Ouaguenoun,

[1] *Notices statistiques, ubi suprà*, p. 490.
[2] *Notices statistiques*, p. 491.

au S. et à l'O. le Sebao proprement dit. Cette tribu, qui compte 4,465 individus, occupe un pays facile et propice à la culture, bien qu'il ne soit traversé par aucun cours d'eau; la montagne la plus remarquable, celle d'Aïn-el-Arba, est au centre de la tribu et tire son nom de la source qui roule à ses pieds. Aussi sont-ils particulièrement agriculteurs; leurs terres cultivables ont 300 hectares de superficie. Ils sont aussi riches en bestiaux que nourrissent d'excellents pâturages, font le commerce des laines et possèdent quelques vignes. Les Taourga ont toujours été le centre du commandement pour les tribus voisines de la mer. Leur territoire, à quelques exceptions près, appartient à l'Etat. 723 gourbis, 740 fantassins et 25 cavaliers [1].

Le *Sebao*, district plat, fertile et entouré de montagnes (Shaw), s'étend sur les deux rives de la rivière à laquelle il donne son nom, des Beni-Thour aux Amraoua, entre les Oulad-Mahiddine au N., les Flicet-Mellil et les Oulad-Khelifa au S. Au centre est le *Bordj-Sebao*, fort élevé par les Turcs pour commander la vallée, fermer le passage aux Kabyles et les surveiller. Deux tribus sont campées dans le voisinage: les Haouara et une autre tribu qui en formait la Zemela et en a pris ce nom [2]; elles comptent environ 1,100 individus, dont 181 fantassins, 26 cavaliers; cultivent du blé, de l'orge et du millet, et

[1] *Notices statistiques*, p. 491.

[2] *Zemela*, *Zemoul*, *Mezemeline*, signifient gens campés dans un endroit. Les Zmouls étaient sous l'ancien gouvernement des deys des Arabes de toutes les tribus qui, pour fuir les exactions de leur kaïd, ou pour toute autre raison, venaient travailler volontairement pour un cheikh en se plaçant sous sa protection. Ils ne payaient pas d'impôts au bey; mais ils payaient aux cheikhs, outre les tributs religieux et la gandoura (chemise de laine), une certaine redevance. *Walsin Esterhazy*, de la Domination turque dans l'ancienne régence d'Alger, p. 249, note.

élèvent quelque bétail. Ce territoire est azel [1], à peu d'exceptions près.

Les *Amraoua* (30 kil. S.-E. de Dellis), sur les deux rives de l'Ouad-Sebao, au S. des Beni-Djenad et des Beni-Ouaghenoun, à l'E. des Beni-Fraoucen et des Beni-Koukou, au N. des Beni-Iraten et des Maatka, à l'E. des Oulad-Bou-Hinoun. L'entrée de la vallée est masquée, du côté de l'occident, par le Djebel des Oulad-Bou-Khalfa, petit massif isolé ayant la forme d'un losange enveloppé par l'Ouad-Sebaou à l'E. et au N., par deux de ses affluents au midi et à l'O., et du sommet duquel rayonnent sur les quatre côtés quantité de ruisseaux. Sor le flanc S. est un défilé où s'élève le fort de *Tiziouzou* (du ravin des cultures), sous lequel il faut passer lorsque l'on veut pénétrer de ce côté dans la vallée des Amraoua et que l'on cherche à éviter la vallée de l'Ouad-Sebao, commandée par le Bordj-Sebao. Les Amraoua, divisés en 11 fractions, parmi lesquelles on remarque les Oulad-Bou-Khalfa et les Oulad-Bou-Hinoun [2], sont au nombre de 10,500, dont 1,700 fantassins et 50 cavaliers, le tout occupant 1,300 gourbis et cultivant 600 hectares de terrain. Dans leurs pâturages paissent 3,000 moutons et 1,200 têtes de gros bétail [3].

Les Beni-Sliem, les Beni-Thour, les Oulad-Mahiddine ou Taourga, le Sebao, les Amraoua, formaient, sous les deys un groupe administratif dit du *Sebao*, gouverné par un kaïd; la *Carte des tribus* l'a conservé comme subdivision. Aujourd'hui, ce que l'on appelle le khalifat du Sebao, comprend les Beni-Seliman, les Beni-Djaad

[1] *De azla*, déposséder : terres de dépossession, et appartenant à l'État.

[2] Qu'indique la *Carte des tribus*, mais que ne citent pas les *Notices*. Placés, sur la première, entre les Oulad-Bou-Khalfa et les Amraoua, nous pensons qu'ils font partie de ces derniers.

[3] *Notices statistiques*, *ubi suprà*, p. 492-493.

et les Arib du Hamza [1], situés assez loin du Sebaou, ce qui fait que la dénomination n'a plus de sens.

Afin de ne pas isoler cependant des choses réunies ainsi sous le même nom, nous allons décrire ici les deux éléments dont se compose cette nouvelle division politique.

Les *Isser* (50 kil. E. d'Alger), sur les deux rives de l'Isser, entre l'Ouad-Nessa ou Ouad-Sebao à l'E., la mer au N., une ligne passant par 1° 10' E., et les Bou-Reni, représentés par la fraction des Beni-Khalfonn, au S. D'après les *Notices*, ils se divisent en Assat-el-Ouïdan, Assat-el-Djedian, Assat-Oulad-Semir, Assat-el-Drôh; d'après la *Carte des tribus* en Bouberrag, à gauche de l'embouchure de l'Ouad-Sebao, auquel il donne quelquefois leur nom en ce point; les Djedian et les Deroueu (*eu* représente ici la prononciation gutturale de l'*h* final), aussi sur la rive orientale de l'Ouad-Sebao; les Oulad-Smir et les Gnious, à droite de l'Isser, les uns au N., les autres au S. des Oum-Menaïl, à cheval sur les deux rives; enfin, à gauche de la rivière, les Isser proprement dits, subdivisés Isser, Ouad-el-Merdja et Macouia. Les Isser comptent 13,517 individus, dont 2,074 en état de porter les armes, et 140 cavaliers, le tout occupant 1,382 gourbis et 33 tentes. Ils cultivent environ 600 hectares, dont une partie en céréales, et possèdent 17,423 moutons, 1,200 chèvres, 5,307 têtes de gros bétail, 443 chevaux, 170 mulets et 90 chameaux [2].

Les *Flicet-Mellil* et non *Flicet-oum-el-Lil*, ainsi qu'on l'a écrit quelquefois (75 kil. O. 1/4 S.-E. d'Alger), au S.-E. des Isser, et au S. du Sebao, enveloppés au midi par les Bou-Ghreni et qui touchent en un point sur l'E. aux Zouaoua. On peut évaluer la superficie de leur territoire à 35,000 hectares. La *Carte des tribus*, les divise en

[1] *Notices statistiques, ubi suprà*, p. 492-493.
[2] *Notices statistiques*, p. 489.

Azazna, Beni-Mekla, Beni-Bou-Roua, Rouata, Mzala, Beni-Hammad, Beni-Chelmoun, Mkiira, Beni-Amrâne, Beni-Chennacha, Hel-Taïa, Oulad-Iahia-Mouça. Les *Notices* ne donnent aucun détail sur eux.

Les *Bou-Ghreni*, grande tribu dont la limite la plus occidentale, placée à 53 kil. E.-S.-E. d'Alger, est fermée par l'Isser, que l'on y passe sur le pont bien connu de Ben-Hini. Ils ont au N. les Isser et les Flicet-Mellil, à l'E. les Zouaoua, au midi les tribus berbères de la rive gauche de la Nasara la plus éloignée de la mer, au S.-O. et à l'O. des Beni-Djaad. Leur territoire est d'environ 80,000 hectares. La partie orientale, celle qui touche aux Zouaoua, est occupée par les *Guechtôla*, subdivisés en Beni-Bou-Ouaddou, Beni-Bou-Renda, Mendes, Beni-Koufi, les Beni-Ismael, les Imoula, les Igbril, les Mechra, les Frekat; la partie occidentale par les *Beni-Khalfoun*, les *Beni-Maaned*; la partie moyenne par les *Nezlioua*, les *Harchaoua*, petite tribu zmela (Voy. ci-dessus, p. 8, à la note 1), et les *Oulad-el-Aziz*. Les *Notices* n'en parlent pas.

Les *Beni-Djaad* ou *Beni-Djâd*, occupant à l'O. des Bou-Reni nn territoire long et peu large (10 kil. en moyenne) qui se développe sur les deux rives de l'Isser. Il a la forme d'un fer à cheval, ouvert du côté de l'occident, où il enveloppe les Beni-Khelifa, et des autres côtés, en en faisant le tour, à partir du S., on traverserait les Beni-Sliman, les Arib, les Bou-Reni et les Khrachna. D'après la *Carte des tribus*, les Beni-Djaad sont divisés en 26 fractions, que les *Notices* réduisent à 21, offrant un total de plus de 23,000 individus, dont 1,820 fantassins et 750 cavaliers. Ils ont 2,430 gourbis, 140 tentes, cultivent 37,000 hectares sur 48,000 qu'embrasse leur territoire, possèdent 7,500 têtes de gros bétail, 13,000 moutons, 4,000 chèvres, 500 mulets. Les céréales y sont d'ailleurs très-abondantes [1].

[1] *Notices statistiques*, p. 492.

Les tribus du massif gergérien, qui occupent les bassins de l'Ouad-Amraoua et de l'Isser, ainsi que les petits bassins côtiers, occupent une surface de 520,000 hectares, ou 5,200 kilomètres carrés. Nous n'avons de détails statistiques que sur une portion de celles qui ont été soumises et qui se trouvent aujourd'hui renfermées dans la province d'Alger. Le chiffre de la population des Zouaoua[1], des groupes situés entre l'Oued-Amraoua et la mer et des tribus non recensées, ne peut donc être évalué qu'approximativement d'après les surfaces occupées. Nous aurons donc pour celles-ci 140,000 individus, pour les autres 88,500. Total 228,500.

A l'Isser se termine le vaste massif de la Kabylie proprement dite, que nous n'avons cessé de parcourir depuis le moment où nous sommes entrés dans le cercle de Guelma; sa limite de ce côté est le cours inférieur de la Seybouse, et son affluent l'Oued-Bou-Ghanem. Nous avons évalué sa superficie à 1,800,000 hectares, ou 18,000 kilomètres carrés, superficie égale à celle de trois départements de l'étendue de celui de l'Aube. Cette grande surface est morcelée entre 400 tribus environ, grandes ou petites, dont on peut évaluer la population, au minimum, à 800,000 individus[2].

Mais, de même que l'ombre a une pénombre, tout

[1] D'après l'auteur du Mémoire sur les Kabyles des environs de Bougie, les Zouaoua sont plus nombreux que les Beni-Abbès; ceux-ci ont été portés par les *Notices*, p. 519, à 15,000, chiffre trop faible; d'après le nombre de leurs guerriers, ils doivent être au moins 30,000. En donnant aux mots un peu vagues *plus nombreux* la valeur qu'ils peuvent avoir, nous croyons devoir porter les Zouaoua à 35,000.

[2] Le territoire de Beni-Djad et celui des Isser se trouvent entièrement compris dans cette évaluation, bien qu'une partie notable s'étende sur la rive gauche de l'Isser; ce sont là de ces irrégularités qui s'opposent presque toujours à ce que les définitions générales aient une rigoureuse exactitude, mais qui sont peu importantes.

grand foyer de populations homogènes en contact avec un autre laisse voir à ses abords les traces de la fusion inévitable qu'amène un rapprochement longtemps prolongé, zone où ne domine aucun caractère et où va se former une troisième race née des deux autres, la Kabylie proprement dite, malgré le caractère entier et compact de ses tribus, n'a pas été à l'abri de cette influence. Les Zouagba, les Hel-Chefâ, dont nous avons parlé, en offrent des exemples vers le sud; les *Khrachna*, vers l'ouest. On appelle *Khrachna* un territoire situé à l'ouest des Isser, et qui s'étend depuis cette rivière jusqu'à l'embouchure de l'Harrach, près d'Alger, dans la plaine de la Metidja, de la mer à environ 30 kilomètres dans l'intérieur. Sa partie méridionale est couverte par l'Atlas; le N. est une plaine accidentée; aussi les populations qui l'occupent ont-elles été divisées, d'après cette division physique, en tribus de la montagne au nombre de 19, et en tribus de la plaine au nombre de 7, offrant un total de 18,600 individus, dont 3,972 fantassins et 72 cavaliers; le nombre des gourbis est de 2,648, et celui des tentes d'environ 50. On peut évaluer la superficie de ce territoire à 80,000 hectares, sur lesquels 15,553 sont cultivés[1]. Il est très-probable que ce pays était occupé, lors de l'invasion arabe, par des tribus kabyles, auxquelles leurs mœurs auront fait donner par les conquérants le nom de *Khrachna*, qui signifie *gens grossiers*. Aujourd'hui, par suite de leur mélange avec d'autres populations, les tribus berbères qui l'occupaient ont perdu tout caractère d'homogénéité, bien que formant un tout qui donne encore au nom de Khrachna un sens bien déterminé. Cette tribu, depuis le moment de sa soumission, nous a été fidèle. Elle est assez riche en bétail et en céréales, mais elle

[1] *Notices statistiques*, p. 489.

n'a aucune industrie qui lui soit propre. L'huile et le savon, que ses habitants achètent aux Kabyles de l'Est, et qu'ils viennent revendre à Alger, forme un commerce très-lucratif pour eux[1].

A la Kabylie proprement dite, nous rattacherons les *Beni-Slimâne*, grande tribu dont le territoire forme comme le prolongement de celui des Beni-Djaad, au S.-O. Ils ont au N. les Beni-Khelifa, au S.-E. le Djebel-Dira, et de tous les autres côtés les tribus du Titri ou du Kibla, de la subdivision de Médéa. Aumale est seulement à 12 kilomètres de leur frontière orientale. La *Carte des tribus* la divise en cinq grandes fractions et quatre petites; les *Notices* en quinze. Ce dernier travail porte leur chiffre total à 31,500 individus, dont 2,500 fantassins et 1,000 cavaliers. Le nombre de leurs gourbis est de 2,500, celui de leurs tentes de 1,000. Ils cultivent 45,000 hectares de terres sur 50,000, et ils ont 8,000 têtes de gros bétail, 15,000 moutons, 3,000 chèvres, 1,400 chevaux, 600 mulets. Cette tribu recueille une grande quantité de céréales, mais elle n'a aucune industrie propre[2].

A partir de ce moment, toutes les tribus berbères que nous allons décrire ne forment plus de masses compactes très-étendues; souvent même elles sont dispersées sur la surface du pays comme autant d'îles : telles sont, par exemple, les suivantes, situées toujours dans la province d'Alger :

Les *Beni-Misra* (40 kil. S. d'Alger), au S.-E. des Beni-Khelil, sur la rive gauche de l'Harrach, et principalement entre ses deux affluents, l'Oued-Mekla-el-Azreg et l'Oued-el-Akhra. Ils sont divisés en Beni-Mouci, Bouknana, Oulad-Abed, Tiguert-Oudghar, les Beni-Kina, les Beni-Mous-el-Ouad, les Beni-Erbah, les

[1,2] *Notices statistiques*, p. 489, 492.

Chourfa, les Zougaïa, les Tiberraniïne, outre ceux qui habitent autour de la Zaouïa-Bou-Meâne, présentant un total de 6,240 individus, dont 1,040 fantassins, occupant 900 gourbis. Cette tribu se trouve dans la chaîne de l'Atlas, au milieu des montagnes; le pays est excessivement montagneux et accidenté, coupé de crêtes arides et escarpées, de ravins profonds et bien arrosés. Sans jouir d'une grande prépondérance dans le pays, les Beni-Misrah y occupent cependant une place importante, en ce qu'ils sont maîtres d'un des débouchés dans la Metidja par la gorge de l'Harrache. C'est d'ailleurs une population guerrière. Ils commercent en bois, charbon de bois, raisins, figues, et vendent quelques oranges. Les *Notices statistiques*[1], après avoir porté à 1,750 hectares la superficie de ses terres cultivées, ajoutent, en parlant de la tribu : Elle fait peu de culture, un peu de jardinage et élève quelques bestiaux, alors que les Beni-Ouaguenoun, qu'elles peignent comme d'habiles cultivateurs, n'auraient, d'après elles toujours, que 650 hectares. Nous ne pouvons expliquer ces contradictions, qu'il serait d'ailleurs facile de multiplier, que par la nature même des sources consultées. Ici, comme dans tous les chiffres si souvent trop faibles, on a estimé d'après renseignements, mais sans faire les calculs nécessaires pour asseoir les approximations avec un certain degré de vérité; là, au contraire, on a indiqué des valeurs relevées sur les lieux mêmes.

SUBDIVISION DE MÉDÉAH.

Cette subdivision ne compte que deux tribus berbères :

Les *Ouzera*, dont le territoire montagneux et couvert

[1] *Ubi suprà*, p. 488.

de bois, touche à celui de Médéah, au N., sur la route de cette ville à Blida, et sur la rive droite de la Chiffa. Cette tribu, divisée en Cheraga (orientaux), Gharaba (occidentaux) et Beni-Aïch, compte un peu plus de 2,000 individus, occupant 170 tentes et autant de gourbis, et sur lesquels 650 sont fantassins et 20 cavaliers. Les Beni-Ouzera fréquentent principalement le marché de Médéah et l'approvisionnent en bois, œufs et poules. Ils possèdent d'ailleurs 666 têtes de gros bétail, 600 moutons et 1,200 chèvres. Ils sont très-dociles aux ordres de l'autorité, et aussi remarquables par leur fidélité de parole, leurs mœurs hospitalières, que par la sagesse du conseil qui préside aux affaires de la tribu[1].

Les *Mouzaïa*, au N.-O. de Médéah et au S.-O. de Blida, à peu près à égale distance de ces deux villes, sur un massif de l'Atlas, dont le plus haut sommet atteint près de 1,600 mètres. Ils sont au nombre de 1,200, fractionnés en 10 groupes, occupant 200 gourbis et 50 tentes, pouvant lever 390 fantassins et 10 cavaliers. Cette tribu est une de celles sur lesquelles nous pouvons le plus compter; guerrière et habituée à combattre, elle garde les communications de la Metidja avec Médéah. Son territoire produit peu, mais elle possède des mines de cuivre actuellement en exploitation, et qui sont devenues fameuses dans ces derniers temps; une belle terre du beylik connue sous le nom de Haouch-el-Agha (ferme de l'Agha), d'une contenance de 1,000 à 1,200 hectares; 200 têtes de gros bétail, 700 moutons, 100 chèvres. Les Mouzaïa fréquentent les marchés de Blida, de Médéah et d'El-Sebt de la Metidja[2].

On donne, dans le pays, le nom de *Dahra* à cette portion de territoire qui renferme les tribus comprises

[1-2] *Notices statistiques*, p. 512-513.

entre la mer : Tenès, la montagne de Medjadja, les crêtes qui dominent la rive droite du Chelif et Mazouna. Mais afin de simplifier la nomenclature, nous nous sommes servis de ce nom pour désigner tout ce massif allongé situé entre la mer, le Chelif, et qui, vers l'E., s'arrête aux rives de l'Ouedjer.

De même nous avons désigné sous le nom d'*Ouarensenis* cet autre massif situé vis-à-vis du Dahra, et autour duquel roulent le Chelif et la Mina, qui indiquent d'une manière bien nette ses limites naturelles.

Les divisions politiques ont brisé ces deux unités en plaçant le Dahra et l'Ouarensenis partie dans la province d'Alger, partie dans celle d'Oran, et ces mêmes parties dans des subdivisions différentes. La description suivante sera disposée de manière à faire disparaître autant que possible ces dislocations, résultats des nécessités politiques[1].

L'*Ouarensenis* appelé par l'Edrisy et par Shaw *Ouanascheriss*, nommé aussi *Ouenseris*, est une des montagnes les plus élevées de l'Algérie ; elle doit avoir au moins 1,800 mètres. C'est un groupe de hautes cimes coupées littéralement par une profonde fissure où coule cette rivière nommée par les Arabes Ouad-Foddha, *la Rivière d'Argent*, parce qu'elle roule dans ses sables une multitude de parcelles de plomb arrachées au riches mines de ce métal, cachées ici au sein des roches. Par district de l'Ouarensenis, on entend tout ce qui s'étend sur les flancs de ce soulèvement, dans un rayon de 30 kilomètres. Il faut bien le distinguer de ce que nous

[1] *De l'Administration arabe dans la province d'Oran depuis le 30 mai 1837.* Ce travail est de M. le docteur Warnier, de l'un des écrivains qui, incontestablement, connaissent le mieux et les choses et les hommes de l'Algérie. Tout en remplissant le cadre qu'il s'était tracé, M. Warnier a fait une véritable étude ethnographique fort importante, et à laquelle nous aurons souvent recours.

avons appelé le *massif de l'Ouarensenis.* Voici les tribus qui, dans les deux subdivisions de Miliana et d'Orléansville, se trouvent dans le massif et dans l'Ouarensenis même.

SUBDIVISION DE MILIANA[1].

TRIBUS DU MASSIF.

Ce sont les Beni-Zougzoug, qui forment un aghalik; les Matmata, les Beni-Cbaïb et les Beni-Lassen.

Aghalik des Beni-Zeugzoug.

Sur dix tribus, *six* sont arabes : les Beni-Zougzoug, les El-Attaf, les Bou-Rachid, les Haraouak, les Khobbaza, les Oulad-Meriem ; *quatre* sont Berbères. Ce sont : Les *Bethia*[2], au nombre de 600 individus, dont 150 fan-

[1] Les *Notices* donnent da nombrenx détails statistiques sur les tribus des subdivisions de Miliana, de Medea et d'Orléansville; on y trouve une analyse à peu près complète da la population dans ses divers éléments physiques el ethnographiques, le nombre de bestiaux de chaque espèca, de tentes, de gourbis (cbaumières), le montant des impôts de différents genres. Nous ne donnons, bien entendu, en ce qui regarde les Barbères, que le résumé de cette masse de chiffres qui occupent vingt pages in-4. On ne se fait pas une idée da la difficulté de ces sortes de traraux, déjà si peu aisés à exécuter chez nous, avec des gens qui, ainsi que tous les Orientaux, pensent qu'à *Dieu seul appartient le droit de compter ses créatures.* Cette petite note, jointa à l'article consacré aux *Zatima* (dont nous allons bientôt dire un mot), permettra de les apprécier quoique faiblement : « on n'a pu obtenir les renseignements statistiques da l'agbalik da Zatima que par kaïdat. *La répugnance des tribus était trop grande;* il a fallu agir avec ménagement at s'adresser au kaïd. » Nous faisons cetta observation pour montrer que nos critiques, sur quelques points des *Notices*, partent d'un sentiment plein de bienveillance, et que nous apprécions tout la prix da ce grand travail.

[2] Nommés aussi *Bothaïa* par la *Carte des tribus ;* les *Notices* en

tassins. Ils ont 100 gourbis, 2,000 chèvres, 200 bœufs et vaches; paient en achour 800 hectolitres, et en zekkat 287 fr.[1].

Les *Ghéiabine*, au nombre de 400, dont 100 fantassins, occupent 100 gourbis; ils ont 1,000 chèvres, 100 têtes de gros bétail, paieot d'achour 276 hectolitres, et de zekkat 132 fr.[2].

Les *Beni-Boudouâne*, à 45 kilomètres S.-O. de Miliana, entre les Beni-Zougzoug au N.-E., les Ghéiabine à l'E., les Beni-Ouazâne au midi, les Beoi-Bou-Atsab à l'O. Cette tribu est divisée en huit fractions, qui comptent 3,212 individus, 820 fantassins et 45 cavaliers, occupant 400 gourbis; elle possède plus de 9,000 chèvres, 210 moutons, 628 têtes de gros bétail, et paie d'achour 1,684 hectolitres, et de zekkat 1,202 fr.[3].

Les *Beni-Bou-Atsab*, au N.-O. des précédents, à 50 kilomètres S.-O. de Miliana, et qui sont divisés en quatre fractioos composées de 515 individus, sur les-

placent le centre à 40 kil. S.-O. du *chef-lieu de la province*. On a voulu dire du *chef-lieu de la subdivision*, erreur qui, dans les *Notices*, se trouve ici répétée partout; elle vient d'une fausse désignation dans la tête de la colonne.

[1] Deux espèces d'impôts: *el-achour*, le dixième de toutes les récoltes et céréales; *el-zekkat* (l'aumône), impôt sur les biens meubles, tels que l'argent, les troupeaux, les marchandises. Ce deroier était ainsi appelé, parce que le produit, d'après le Koran, en doit être appliqué aux pauvres et aux nécessiteux, au rachat des esclaves, au soutien des voyageurs, et le gouvernement fixe, d'après les états statistiques qui lui sont présentés, le nombre de moutons, de chèvres ou de bœufs à fournir par chaque tribu, le nombre des mesures de blé, d'orge, les sommes qu'elles ont à payer. Cela constitue l'*achour* et le *zekkat*. (*Exposé de l'état actuel de la société arabe, du gouvernement et de la législation qui la régit*, par M. le maréchal Bugeaud. Novembre 1844, p. 39, 104, 146.)

[2] Les *Taïebine* de la *Carte des tribus*.

[3] *Notices*, p. 496-497.

quels 115 fantassins. Ils ont 56 gourbis, 3,480 chèvres, 114 bœufs et vaches, paient d'achour 448 hectolitres; une seule de leurs fractions acquitte le zekkat, 339 fr.[1].

Aghalik des Djendel.

Les *Notices statistiques* donnent les cinq tribus qui l'occupent comme Arabes; mais M. Warnier indique comme Berbères les *Matmata*; nous signalons ce dissentiment à messieurs les membres du bureau arabe de Miliana.

Les *Matmata* se composent de quatre fractions, les Oulad-Mahdi, Oulad-Mouça, Oulad-Saada, Oulad-Medesser, lesquelles comptent en tout 1,840 individus, dont 465 fantassins et 57 cavaliers; ils occupent 100 tentes, ont 10,000 moutons, 1,960 bœufs, 3,000 chèvres, paient d'achour 2,856 hectolitres, et de zekkat 3,150 fr.[2].

TRIBUS DE L'OUARENSENIS MÊME.

Aghalik des Oulad-Bessem.

Sur cinq tribus qui le forment, *deux* seulement sont berbères. Ce sont :

Les *Beni-Chaïb*, à 62 kilomètres S.-O. 1/4 S. de Miliana, et à 17 kilomètres O. de Teniet-el-Had, entre ce poste et les cimes blanches de l'Ouarensenis, sur le flanc N.-E. de la vallée de l'Oued-Fodda. Les Beni-Chaïb sont au nombre de 630, dont 170 fantassins et 10 cavaliers, morcelés en 10 fractions, et occupant 86 tentes; ils possèdent 634 moutons et 95 bœufs et vaches[3].

[1] *Notices*, p. 496-497.
[2] *Notices statistiques*, p. 494-495.
[3] *Ibidem*, p. 502-503.

Les *Beni-Lassen*, au midi des précédents et à la même distance, mais au S.-O. C'est aussi une petite tribu de 480 individus, sur lesquels 110 fantassins et 10 cavaliers, le tout occupant 80 tentes et fractionné en 10 groupes. Les Beni-Lassen possèdent 1,200 moutons et une centaine de têtes de gros bétail[1].

SUBDIVISION D'ORLÉANSVILLE.

TRIBUS DE L'OUARENSENIS MÊME.

Aghalik de l'Ouarensenis.

Il comprend les Sendjès, les Oulad-Sidi-Salah, les Chouchaoua, les Oulad-Beni-Sliman, les Oulad-Ghalia, les El-Ouatsa, les El-Gherib, les Tsalba, les Oulad-Sidi-Ben-Halima, les Beni-Ouazâne, les Beni-Bou-Khennous, les Beni-Indel; ces trois dernières seules seraient berbères, si j'ai bien compris le texte de M. Warnier[2].

Les *Beni-Ouazâne*, à 45 kilomètres S.-E. d'Orléansville, sur la rive droite de l'Oued-el-Foddha, entre les Beni-Boudouan, les Beni-Bou-Khennous, les Ghèïabine, les Bothsïa, les Beni-Chaïb[3]. Ils sont divisés en trois frsctions qui comptent 2,205 individus occupant environ 315 gourbis et 168 hectares, dont 117 de cultivés, et qui ont à peu près 7,000 moutons et chèvres, 440 bœufs et vaches. Les Beni-Ouazâne peuvent lever 550 fantassins[4]. Les gens de cette tribu, ainsi que tous

[1] *Notices statistiques*, p. 502-503.

[2] Lorsque je cite, dans les subdivisions, les noms de toutes les tribus, c'est afin de mettre le lecteur à même de signaler les erreurs dans lesquelles je puis être tombé : tel est le cas ici.

[3] La *Carte des tribus;* les *Bothaïa* sont les *Bethia* dont il a été parlé page 57, tribu située, d'après elle, entre les Ouazâne, les Ghèïabine, les Khabbaza et les Beni-Chaïb.

[4] Les *Notices*, p. 514.

les Kabyles de l'Ouarensenis, ne se rasent point la tête et laissent leurs cheveux flotter sur leurs épaules[1].

Les *Beni-Bou-Khennous*, à 32 kilomètres S.-E. d'Orléansville, sur les deux rives de l'Oued-el-Foddha, entre l'Ouarensenis, les Beni-Ouazâne et les Chouchaoua. Ils sont 3,300, sur lesquels 774 en état de porter les armes, divisés en sept fractions, occupant 474 tentes et gourbis. Cette tribu a une superficie de 238 hectares[2], dont 227 cultivés; elle possède 11 à 12,000 moutons et chèvres, 900 bœufs.

Les *Beni-Indel*, *Beni-Kindel* des *Notices statistiques* (p. 515), à 48 kilomètres S. S.-E. d'Orléansville, divisés en trois fractions, composées de 1,715 individus, occupant 405 tentes et gourbis. Ils campent au pied de l'Ouarensenis, dans une petite plaine où ils cultivent du

M. Warnier.

[2] Je cite toujours les chiffres des *Notices*, mais il est à craindre encore ici qu'une fausse désignation de tête de colonne ait donné, aux renseignements recueillis par les bureaux arabes, un sens qu'ils n'avaient pas. Ainsi, on s'expliquera avec difficulté comment la tribu des Beni-Bou-Khennous, composée de 3,300 individus, peut vivre sur 238 hectares; la *Carte des tribus* lui assigne une superficie approximative de 18,500 hectares, ce qui est peut-être trop, mais ce qui est cependant plus admissible. Dans les deux colonnes des *Notices* ayant pour titre collectif *Contenance approximative en hectares*, et pour titre de désignation particulière, la première, *du Territoire de la tribu*, la deuxième, *des Terres cultivées*, nous croyons que celle-ci peut conserver son titre, mais que l'autre doit le changer pour celui de (Contenance approximative en hectares) *des Terres cultivables*. Sans cela, on ne s'expliquera pas encore une fois l'existence des Oulad-Beni-Seliman, au nombre de 2,835 sur 235 hectares; des Indel, au nombre de 1,715 sur 50 (qu'il faut lire sans doute 150, les terres cultivées étant de 93), etc. Ces remarques s'appliquent d'ailleurs à tous les chiffres de cette nature donnés par les *Notices*, de la page 487 à la page 515; elles devront sans doute motiver ou un errata ou une rectification qui n'arrivera jamais trop tard. Il va sans dire qu'en nous servant de ces chiffres, nous leur donnons leur véritable sens, parce qu'alors ils conservent toute leur valeur.

tabac de qualité excellente, qui est généralement transporté à Alger. Cette tribu a une superficie de 235 hectares, dont 221 cultivés, et possède environ 4,000 moutons et 360 têtes de gros bétail. Les Beni-Indel sont renommés pour leur adresse dans la chasse des lions et des panthères, hôtes nombreux de cette région élevée[1].

Outre les tribus dont il vient d'être question, on trouve un assez grand nombre de Kabyles, dispersés par petites bandes dans toutes les parties de l'Ouarensenis, où ils vivent à l'état sauvage, complétement nus, et laissant croître leurs cheveux et leur barbe. Ils se nourrissent d'olives sauvages, de glands et d'oignons connus dans le pays sous le nom de *b'sol Firaoun* (scille de Pharaon). Cet oignon pousse dans le pays naturellement et sans culture, et il en est qui pèsent jusqu'à un kilogramme[2].

Dans ces derniers temps, les tribus de l'Ouarensenis qui se riaient de la puissance des Turcs, ont été traversées de part en part, enveloppées et réduites, à la suite d'expéditions répétées dans lesquelles M. le maréchal Bugeaud a montré une activité extraordinaire, telle qu'il la fallait pour apprendre à ces sauvages que le temps des beys était passé.

Une courte notice de Marmol achèvera la description succincte que nous venons de donner.

De Guénézéris.

C'est une montagne haute et escarpée, dont les peuples sont vaillants et ont toujours eu guerre contre les rois de Tremecen, l'ayant entretenue pendant soixante ans de suite, à la faveur des rois de Fez. Tout le haut

[1,2] M. Warnier, *ubi suprà*. Ne serait-ce pas le gros oignon cultivé sur la côte d'Espagne et aux Baléares?

n'est que terre qui produit quantité de genêts, dont on fait des paniers et des nattes. Sur la pente et dans les lieux unis, il y a plusieurs fontaines dont l'eau est très-fraîche, et de bonnes terres labourables. Les habitants sont braves et sont bien 5,000 combattants, dont il y a 2,500 chevaux qui favorisèrent Mouley-Yabaya quand il se fit roi de Tenez; et depuis que cet Etat changea de maître, ils se sont maintenus en liberté, courant tout le pays, comme ils font encore aujourd'hui[1].

SUBDIVISION DE MILIANA.

TRIBUS DU MASSIF DU DAHRA.

Aghalik des Hadjout.

Il comprend huit tribus, parmi lesquelles sont les *Soumata*, voisins des Mouzaïa à l'O., et que les *Notices* donnent bien positivement comme Arabes; mais un de nos amis, M. Cournault, peintre, membre de la Société orientale, qui a fait en Algérie de nombreuses études physiognomoniques sur les Berbères, nous assure qu'ils ont tous les caractères de cette race, et les généalogies les rattachent en effet aux Nifzaoua. En signalant les gens de cette tribu comme Arabes, les *Notices* ont donc voulu dire *parlant arabe*. Ils sont au nombre de 1,722, dont 654 en état de porter les armes.

Aghalik des Braz.

Parmi les Arabes Braz, deux tribus sont Berbères :

Les *Reghra* ou *Righa*, entre les Beni-Mnacer et le Sebt au N., et Miliana au midi, limitrophes des Bou-Halouan à l'E., des Beni-Ghomrian à l'O., sur le versant N. du Djebel-Zekkar de l'O., dans la vallée de l'Oued-el-Hsd. 1,370 individus, dont 515 fantassins et 5 cavaliers. Ils

[1] *L'Afrique* de Marmol, t. 2, p. 397-398.

ont 7,500 moutons, 500 chèvres, 900 bœufs et vaches, 240 gourbis; paient d'achour 1,052 hectolitres, et 1,161 fr. de zekkat.

Les fractions des Braz dites Beni-Boukni et Oulad-Ali (36 kil. O. de Miliana), comptent en outre 280 Kabyles, dont 60 fantassins; les Ben-Kal et les Beni-Nacer (50 kil. O. de Miliana), 200 autres qui ont 50 fantassins.

Les *Beni-Mehousen*, omis sur la *Carte des tribus* sans doute à cause de leur peu d'importance, puisqu'ils ne sont que 230, dont 10 fantassins. Ils ont 60 gourbis, 1,200 moutons, 200 chèvres, 46 bœufs et vaches; paient d'achour 216 hectolitres, et de zekkat 152 fr.[1].

Aghalik des Beni-Mnacer.

Les *Beni-Mnacer* ou *Beni-Menasser*, grande tribu qui s'étend le long de la mer sur une étendue de 20 kilomètres, dont la ville de Cherchel marque à peu près le centre. Leur limite méridionale est à 14 kilomètres au N. de Miliana. La *Carte des tribus* les divise en 8 fractions; les *Notices statistiques* en comptent 40, mais il est probable que dans ce chiffre sont compris les villages occupés par chacune des subdivisions principales. Sa population s'élève à près de 9,900 individus qui occupent 4,713 gourbis; ils peuvent mettre sous les armes 2,733 fantassins, et possèdent 2,600 têtes de gros bétail, 9,000 moutons et quelques chevaux et mulets.

Aghalik des Zatima.

Il est formé d'un territoire qui s'étend sur la mer de l'Oued-Sebt à l'Oued-Dahmous, entre les Beni-Ferah, à

[1] Sur la carte de la province d'Alger du Dépôt de la guerre (1846), la rivière d'une tribu voisine des Ouled-Bouraz (les Braz), les Oulad-Souliman, porte le nom de *Oued-Meoussen*, emprunté à la tribu dont il est ici question; elle coule à 36 kil. O. N.-O. de Miliana.

l'E., et les Beni-Haoua à l'O. Sa surface est partagée entre les Beni-Zioui, les El-Arhat et les Gouraïa, dans la partie maritime; les Arbal, les Zatima, les Beni-Sliman, les Beni-Mrabbah, les Beni-Bou-Malek et les Tachta, dans l'intérieur, au nombre de 12,595, dont 3,796 fantassins, lesquels occupent 2,250 gourbis, et ont 7,250 moutons, 2,088 bœufs et vaches, quelques centaines de mulets et de chevaux [1].

Aghalik des Beni-Ferah.

Les *Beni-Ferah* sont à 28 kilomètres N.-O. de Miliana, principalement dans les vallées de l'Oued-Sebt et de l'Oued-Messelmoun. Ils sont divisés en trois fractions, composées de 4,800 individus, dont 1,200 fantassins, occupant 880 gourbis, possèdent 4,700 chèvres, 265 bœufs et vaches, paient d'achour 560 hectolitres, et de zekkat 507 fr. [2].

Les *Beni-Bou-Beri* comptent 1,000 individus, sur lesquels 250 sont en état de porter les armes; ils occupent 160 gourbis, ont 600 chèvres et 45 têtes de gros bétail, paient d'achour, avec les Beni-Bou-Aïch, 80 hectolitres, et de zekkat, seuls, 79 fr. [3].

Les *Beni-Bou Aïch*, au N.-O. des précédents, et qui ne sont qu'au nombre de 600, dont 150 fantassins. Ils occupent 110 gourbis, ont 700 chèvres, 40 têtes de gros bétail, et paient 68 fr. de zekkat [4].

CERCLE DE TENÈS.

Tribus du massif du Dahra.

Beni-Haoua, à 30 kilomètres E. de Tenès, entre

[1,2,3,4] *Notices statistiques*, p. 496-497-504-505.

l'Oued-Dahmous et l'Oued-Sidi-Ahmed-ben-Ioucef, les Zatima et les Beni-Hidja. Ils sont au nombre de 4,500, dont 900 fantassins, habitant 500 tentes ou gourbis, et n'ayant, selon les *Notices*, que 30 hectares de terres cultivées[1]. Les Beni-Haoua possèdent d'ailleurs 10,500 moutons et chèvres, et 800 têtes de gros bétail[2].

Les *Beni-Hidja*, qui étendent de l'Oued-Sidi-Ahmed-ben-Ioucef leur limite avec les Beni-Haoua jusqu'à 8 kilomètres de Tenès, vers l'orient, ayant les Zatima au S.-E., les Beni-Rached au midi. Ils sont divisés en trois fractions : les Zougara, les Sinfita et les Maïn, formant un total de plus de 9,000 individus, dont 1,820 fantassins, avec 1,300 tentes ou gourbis. Cette tribu a 72 hectares de terres cultivées, 35,000 moutons et chèvres, 2,254 têtes de gros bétail, et sur la mer une étendue de côtes de 17 kilomètres.

Tribus du Dahra proprement dit.

Les *Beni-Madoun*, tribu considérable et riche qui occupe tout le pays situé en arrière de la banlieue de Tenès jusqu'à 22 et 47 kilomètres au S. et au S.-E. de cette ville, toute la vallée de l'Oued-Alléla et celle de l'Oued-Resguia, affluent de l'Oued-Ras, c'est-à-dire une surface de 70,000 hectares. Ils sont divisés en sept fractions réunies, d'ailleurs, sous les ordres d'un seul kaïd. Ce sont les Oulad-Boufrid, marabouts, les Oulad-Ibrahim, les Beni-Mehenna, les Zoua-mta-Gri (les Zoua-du-Gri), marabouts très-vénérés, les Beni-Merzoug, les

[1] On comprend facilement combien de pareils chiffres qui se répètent ici pour douze tribus sont inadmissibles. Un hectare cultivé uniquement en blé suffirait à la nourriture de *cinq* personnes, 30 hectares ne pourraient nourrir que 150 individus ne mangeant que de la farine; les Beni-Haoua sont 4,500. On a évidemment pris d'une manière absolue des chiffres qui ne s'appliquaient qu'à *une culture donnée*.

[2] *Notices*, p. 215.

Oulad-Allah (par abréviation *Oullala*), et les Talassa ou Mtalassa [1]. Les deux dernières tribus ont les meilleurs guerriers des Beni-Madoun. Cette tribu devait une partie de ses richesses au commerce qu'elle faisait avec les bâtiments européens par les petits ports de Mahnis, de Sour-el-Hammam, de Calaat-el-Chemâ, de Tenès. Ce dernier était presque toujours sous les ordres des premières familles des Beni-Madoun. Les Beni-Madoun et celle des Beni-Zéroual sont les plus fortes du Dahra, et dictent la loi aux autres tribus du pays ; aujourd'hui la route de Tenès à Orléansville coupe leur territoire en deux. C'était dans les assemblées de marabouts, qui se tenaient chez les Zoua-mta-Gri, que se discutaient les intérêts du pays entier. La plaine de Gri, qui a joué un rôle dans la dernière révolte de Bou-Mâza, est aussi grande que celle de Sirat, très-fertile et bien armée; l'Ouad-Oukalal la traverse dans toute son étendue [2].

L'Ashab-Mahnis, ou dépendance de Mahnis, comprend aussi, d'après la *Carte des tribus*, la banlieue de Tenès. Mahnis est un port à 9 kilomètres O. de Tenès,

[1] Auxquels il faut sans doute joindre les *Beni-Tsamoun*, les *Baghedoura* et les *Chebebia* des *Notices*, qui ne font d'ailleurs aucune mention du nom collectif de *Beni-Madoun*, ni des fractions des Oulad-Boufrid, des Oulad-Ibrahim, des Beni-Mehenna et des Zoua-mta-Gri; de sorte qu'en admettant que les noms cités par les *Notices* s'appliquent à des fractions des Beni-Madoun, et en les combinant avec ceux que donne M. Warnier, il y aurait non pas sept fractions, mais dix, si les uns ne sont pas un double emploi des autres. C'est là une difficulté dont nous demandons la solution aux personnes qui se trouvent sur les lieux. Dans tous les cas, voici les totaux des chiffres que les *Notices* n'appliquent qu'aux six tribus citées par elles : les *Beni-Merzoug*, les *Beni-Tsamoun*, les *Baghedoura*, le *Mtalassa* (Talassa), les *Chebebia*, les *Oulad-Abd-Allah* : 12,110 individus, dont 2,302 en état de porter les armes; 1,681 tentes ou gourbis; 101 hectares cultivés; près de 30,000 moutons, 5,400 têtes de gros bétail, quelques centaines de chevaux et de mulets (p. 515).

[2] M. Warnier, *ubi suprà*.

par lequel les Beni-Madoun faisaient un commerce assez considérable, et qui paraît être le même que celui désigné sur les cartes sous le nom de *Mers-Agoleït*[1].

Beni-Derdjine, tribu à 30 kilomètres S.-O. 1/4 S. de Tenès, à l'O. des Beni-Merzoug, et au S. des Oulad-Brahim des Beni-Madoun, placé par la *Carte des tribus* au nombre des fractions de ces derniers; M. Warnier n'en fait pas mention, et les *Notices* semblent également les en isoler; la carte du Dépôt de la guerre (1846) leur donne d'ailleurs une position différente, à la tête des eaux qui se rendent dans la baie, au levant de la pointe Maghooua. Les Beni-Derdjine, au nombre de 1,750, dont 350 en état de porter les armes, occupent 250 tentes ou gourbis, et ont de cultivé 17 hectares 75; ils possèdent plus de 6,000 moutons et chèvres, 1 millier de têtes de gros bétail[2].

Les *Oulad-Iounes*, entre les Beni-Madoun et la mer, à 32 kilomètres O.-S.-O. de Tenès, et dont le territoire est très-accidenté, couvert de bois, coupé de ravins profonds, ce qui leur a permis d'échapper constamment au joug des Turcs et d'Abd-el-Kader. Ils recueillent une très-grande quantité de miel renommé, et en approvisionnent les marchés de Tenès, de Mazouna et de Mostaganem (M. Warnier, *ubi suprà*).

Nous compléterons ces recherches par un article sur les Kabyles de la province d'Oran, et sur les *Chaouia*, suivi d'un résumé général des matières traitées dans ces études, et accompagné d'une carte sur bois, donnant le dessin de l'ensemble des populations berbères de l'Algérie.

O. M.

[1] M. Warnier.
[2] *Notices statistiques*, p. 515.

VARIÉTÉS.

INDES ANGLAISES.

LA PAGODE DE PALANI.

De Dindigeul, ma résidence ordinaire, j'allai visiter mon petit troupeau d'*Aycoudy*, qui se compose d'environ quarante familles chrétiennes. Il y a là une église dédiée à saint François Xavier; elle est petite, mais il s'y rattache un fait assez curieux. Autrefois elle s'élevait près de la montagne sacrée, où l'idole de Palani fait son séjour. Ce dieu, dans sa grande et belle pagode, au milieu de ses pèlerins qui venaient par troupes innombrables lui prodiguer leurs hommages, peu satisfait des sacrifices qu'on lui offrait le jour et la nuit, ne pouvait souffrir près de lui cet humble sanctuaire en paille qui se voyait dans la plaine; il menaçait d'abandonner le pays si on ne le délivrait de ce voisinage importun.

Les brahmes, qui s'engraissaient des immenses revenus du temple, mirent en jeu tant d'artifices que le *zémindar* d'Aycoudy donna ordre de raser la chapelle. Mais ce prince, craignant d'un autre côté la colère de celui dont il renversait l'autel, voulut que dans la ville même, non

loin de son palais, on reconstruisit l'édifice sacré, tel qu'il existe encore aujourd'hui.

A deux milles plus loin est la fameuse montagne de Palani. Palani est l'un des cinq lieux sacrés de l'Inde. Il partage avec Ramseram, Chiringam, Djaggrenat et Benarès, le privilége d'accorder infailliblement la béatitude céleste à tous ceux qui auront visité son parvis. Pour se rendre l'idole favorable, il n'est pas de bizarre expédient qu'on n'emploie. Cultiver sa chevelure pour en venir faire l'offrande au grand dieu de Palani est une dévotion très en vogue parmi les Hindous, et un gage certain d'une félicité constante; parcourir, vêtu de toiles de couleurs, une partie de l'Inde; apporter au temple des vases de lait; mendier, une clochette à la main, des dons pour le grand dieu, sont encore des pratiques très à la mode. Quelle que soit la maladie qui vous afflige, venez à Palani et votre guérison est certaine. Venez-y avec des poissons morts, et ces poissons, jetés dans l'étang du dieu, revivront aussitôt; présentez du sable, et ce sable se changera incontinent en sucre; ou bien offrez du sucre, et il deviendra du sable.

Ce sont ces prodiges supposés qui font affluer, de toutes les parties de l'Inde, ces masses de pèlerins qu'on voit, en janvier et en mai, accourir par toutes les routes; c'est grâce à ces merveilles mensongères que les anciens maîtres du pays ont doté de tant de priviléges la pagode et ses ministres, et qu'ils ont consacré à l'entretien du temple tant de domaines exempts d'impôt, dont la rente égale, assure-t-on, les revenus du royaume de Tondaman tout entier. Toujours est-il que l'année dernière, les Anglais ont affermé la recette de Palani, en y comprenant les offrandes des pèlerins, pour une somme d'environ 50,000 roupies, ou 150,000 fr. de notre monnaie; et l'on dit généralement que c'est à peine le quart de ce qui revient annuellement au temple. Il paraîtrait

que, cette année, le gouvernement de Madras, pressé par les ordres émanés de la cour des Directeurs, aurait apporté quelques modifications à ce trafic qui spécule sur tout et tire bénéfice de l'idolâtrie elle-même. Une partie des biens de la pagode aurait été définitivement attribuée à la Compagnie des Indes; quant à ce qui reste pour l'entretien du temple, des brahmes et des dévadassis, le gouvernement ne s'en mêlerait plus.

Le sanctuaire s'élève sur une petite montagne conique, assez régulière, qui se détache de la masse imposante des Grandes Gates. Au pied de la colline, une large voie, qui en fait le tour, est plantée de beaux arbres et environnée d'une foule de niches ou pagodins. C'est là que se promenait le grand *Ter*, ou char du dieu; c'est là que des fanatiques exaltés, se précipitant sous les roues, se faisaient écraser pour aller jouir de la félicité promise à leur démence. Pour mettre fin à ces actes horribles, dont les brahmes étaient les chauds partisans, le gouvernement a défendu la marche de ce char monstrueux.

Au bas de la montagne est une pagode avec pyramide, dédiée au dieu *Vichnou*. Plus loin s'élève le grand portique qui ouvre cette suite continue de degrés dont l'extrémité touche au temple. A l'O. est un autre portique, morceau d'architecture vraiment remarquable; jusqu'à présent, je n'ai rien vu dans l'Inde qui puisse lui être comparé. L'entrée a pour ornement des statues fantastiques de paons et de lions; le toit de pierre qui le surmonte est soutenu par des groupes de petites colonnes sculptées avec art, et présentant les formes les plus curieuses et les plus variées. Là se trouvent les statues des anciens seigneurs de Palani et d'Aycoudy; elles sont aussi l'objet d'un culte spécial.

Introduits par le grand portique, les pèlerins commencent à gravir la sainte montagne. Les plus dévots en

montent les nombreux degrés à genou, et sur chaque degré cassent une noix de coco en l'honneur de la divinité; ceux qui n'ont pas le courage de faire cette longue ascension d'une manière aussi pénible, ne se dispensent pas au moins de se prosterner à tous les petits temples ou pagodins qui, parsemés sur le flanc de la montagne, servent comme de halte. A chaque prostration il faut offrir quelque sacrifice. Dans ces pagodins se trouvent tantôt un paon, monture favorite du *Grand-Seigneur*, tantôt un vignesoura ou pouléar, dieu à tête d'éléphant, à quatorze bras et à ventre monstrueux; tantôt un dieu serpent à cinq têtes, idole que je n'ai trouvée qu'à Palani; tantôt un éléphant, tantôt un chien, tantôt un killipillei, espèce de perruche ou de pie verte, fort commune dans le pays, tantôt d'autres simulacres grotesques dont les noms me sont inconnus.

Sur le plateau de la montagne, élevée à plus de 500 pieds au-dessus du niveau de la plaine, se trouve une vaste enceinte quadrangulaire, dans laquelle on pénètre par un élégant portique. Au milieu de cette enceinte surgit le grand temple avec sa haute et magnifique pyramide. Il faudrait un Champollion hindou pour déchiffrer les caractères, ou, pour mieux dire, les figures symboliques grossièrement sculptées sur les quatre faces de l'édifice. A l'E. du temple, sous un arbre vénérable de vieillesse, gît un petit pagodin; c'est là qu'habite le dieu. Autour du sanctuaire principal, on remarque une multitude de paons et de chevaux en pierre ou en terre cuite : la divinité monte ces coursiers pour aller à la promenade ou à la chasse. Du haut de cette montagne escarpée, l'on a vu souvent de fanatiques dévots se précipiter la tête la première, et pendant que la multitude applaudissait à cette extravagance, leurs crânes volaient en morceaux, leurs membres violemment arrachés se dispersaient de part et d'autre. Il va sans dire que le

gouvernement anglais a fait cesser ce spectacle sanglant.

On demandera sans doute quel est ce dieu de Palani si fameux, si vénéré? C'est ici que je suis embarrassé pour répondre. Les Hindous seront pour la plupart aussi embarrassés que moi; ils diront tous : « Mais c'est le Seigneur de Palani. » — Si l'on insiste en demandant : *Quel est ce Seigneur de Palani?* ils vous regarderont avec un air étonné et balbutieront encore : « C'est le Seigneur de Palani. » Par le fait, ils ne savent pas ce qu'ils adorent. S'ils se basardent à donner quelques explications, chacun créera un personnage différent et contera des anecdotes contradictoires. Ce n'est pas que les noms et surnoms manquent à ce grand dieu : les Indiens sont peut-être plus fertiles en épithètes que n'étaient les Grecs eux-mêmes. Je pourrais vous citer cent noms magnifiques qui se donnent au Seigneur de Palani. L'histoire la plus généralement reçue suppose que ce dieu est un fils du grand Siva; que son nom réel est *Supramaniaien;* qu'ayant cherché querelle à son frère aîné, il le relégua sur la cime escarpée de la montagne de *Virpachy*, tandis qu'il établissait lui-même son trône et sa demeure sur le mont sacré de Palani, où depuis lors il règne en souverain.

L. Saint-Cyr, *miss.*

LES KSOUR DU PETIT DÉSERT DE LA PROVINCE D'ORAN.

On donne le nom de *k's'ar* (castel, fortin), pluriel *k'sour* [1], dans la région du Sahara, à une aggloméra-

[1] Le mécanisme de la langue française n'admettant pas, comme en arabe, une forme du pluriel différente de celle du singulier, on a fait

tion de gourbis, environnée d'un mur d'enceinte et de quelques petits forts détachés qui la rendent susceptible d'une certaine défense. Les constructions sont faites en pierres sèches ou en briques cuites au soleil; les terrasses sont formées avec de la terre glaise. On ne blanchit pas les murailles de ces constructions, de sorte que le ksour entier a une teinte uniforme d'argile qui se confond avec celle des terres environnantes.

Le ksour de Stitten est situé dans l'enfoncement formé par l'un des débouchés S. du Teniet-Guetarnia, sur l'Oued-Stitten, affluent de l'Oued-Sidi-Nasser; il a la forme d'un rectangle de 150 mètres environ sur 60; ses maisons sont bâties en pierres sèches, ainsi que la muraille qui l'entoure. Cette ceinture, qui est en assez mauvais état, est flanquée de quatre tours informes et a une hauteur de 2 mètres 50 centimètres sur 30 à 40 centimètres d'épaisseur. Au S. règne un fossé, à l'E. et au N. un escarpement, et à l'O., du côté de la montagne, quelques constructions, en forme de kasbah, qui semblent placées pour protéger le ksour. Ce système de défense, qui peut être imposant pour des Arabes, ne serait pas capable d'arrêter plus de quelques heures une colonne française.

Stitten contient environ 220 masures; des ruelles tortueuses les mettent en communication et aboutissent toutes à une rue principale qui partage la ville de l'E. à l'O., et qui se rattache aux deux portes les plus importantes; une troisième porte est située au S. Les habitants se livrent à la fabrication du goudron et tissent des étoffes de laine; ils donnent aussi des soins particuliers à leurs jardins, qui bordent le ravin et consistent en de petits champs clôturés, ensemencés d'orge et plantés de nombreux arbres fruitiers et de vignes.

du pluriel *ksour* au singulier auquel on ajoute un *s* lorsqu'il est précédé de l'article *les*.

Des emplacements spacieux sont ménagés dans les habitations pour servir de magasins. Avant la soumission des Harar, les tribus de cette partie du désert déposaient leurs dattes, leurs grains, leurs laines, etc., chez les gens de Stitten; mais le voisinage de notre puissance les a déterminés à reporter leurs dépôts plus au S. Le ksour a beaucoup perdu de son importance. Il compte encore 300 hommes armés de fusils.

Le climat est tempéré; ordinairement, au mois d'octobre, il pleut dans le Sahara pendant plusieurs jours, ce qui est la condition pour que les vents de Simoun cessent de se faire sentir, et pour que la température s'abaisse. Si ces pluies manquent, l'intensité de la chaleur continue jusqu'en novembre, époque des secondes pluies; enfin, viennent les pluies de février et de mars : les unes et les autres sont souvent très-violentes.

Stitten est la station la plus rapprochée en venant de Tell : elle est intermédiaire au Djebel-Amour, au Makna, aux Ouled-Sidi-Nasser, aux Hamian-Cheraga, aux Harar, dont le territoire s'étend jusqu'à son voisinage. Autour du ksour se trouvent des cultures de céréales assez étendues.

Ce point est le pivot forcé des opérations militaires, entreprises dans le but d'amener à composition les tribus de la partie orientale du petit désert de la province d'Oran. Quand ce résultat sera obtenu, ce ksour sera le véritable lieu des relations commerciales entre le Tell, le petit désert et les oasis du S.

En continuant de Stitten vers le S., il est facile de constater qu'au changement de bassin des eaux correspond un changement dans la constitution du pays. Aux vastes plaines succède une région qui porte à chaque pas la trace de violents soulèvements. Jusque-là la terre avait offert aux chameaux et aux troupeaux de moutons un beau pays de parcours; ici, son aridité augmente, et

les ravins avaient, au mois d'avril, l'aspect brûlé des plaines basses du Tell au mois d'août. La colonne arriva à Rassoul le 27 avril, deux jours après son départ de Stitten; elle avait parcouru 48 kilomètres.

Le ksour de Rassoul est situé dans une position plus forte et bien plus pittoresque que celle de Stitten. Il est bâti sur un promontoire qui se détache de la chaîne de Riar, dont les hauts sommets l'abritent du vent du N. Au pied du ksour coule un petit ruisseau, dont toutes les eaux sont employées à arroser des champs de blé et d'orge. Les maisons, au nombre de 150 environ, ainsi que la muraille qui les entoure, sont construites en *pisé*, et, par leur ton uniforme et terreux, semblent avoir été taillées dans le sol lui-même. Au N., un petit fortin renferme des magasins et protége cette partie plus accessible. Les jardins sont plantés de figuiers, de grenadiers, d'amandiers, d'abricotiers et d'autres arbres fruitiers; aux soins extrêmes dont la culture des céréales est entourée, à la faveur dont elles jouissent, on reconnaît tout leur prix dans ces contrées. La fabrication des étoffes de laine occupe les habitants qui n'ont pas d'industrie particulière, si ce n'est le commerce des peaux d'une espèce d'antilope (begar-el-ouach), produit de leur chasse [1]. Rassoul est un ksour des Laghouat. Là, comme à Stitten, la population est de race arabe.

Après avoir quitté Rassoul, en marchant dans la direction du S. S.-O., on traverse de nombreux ravins. Le terrain est partout accidenté et rocailleux. Au sortir du défilé appelé *Kheneg-Mechira*, on pénètre dans une plaine intérieure, aussi pauvre en végétation et plus maltraitée encore par les cataclysmes. On y voit le lit de la rivière qui vient de Mechira s'enfoncer et disparaître dans une

[1] Le begar-el-ouach est de couleur fauve; ses cornes sont recourbées en arrière, cannelées et peu séparées sur le front.

coupure étroite, tortueuse, à pic : cette coupure est si fortement déchirée, que l'homme n'ose pas s'aventurer dans son gouffre dangereux. A l'E., courent des crêtes hérissées, tranchantes, semblables à des lames de sabre ébréchées, faisant entre elles de longues galeries resserrées, qui vont de l'E. à l'O., mais dont on ne peut franchir les parois abruptes ni au N., ni au S.

Le pays est couvert de fer. Ce métal existe sous la forme de pierres, et présente quelquefois des cubes de 2 et 3 mètres de côté. Le plus souvent, c'est une couche de fer qui, sur une épaisseur de 3, 4 et 5 centimètres, couvre de grandes dalles sur lesquelles elle semble appliquée par fusion. Quand le soleil donne sur ces dalles, dont les inclinaisons varient, elles brillent au loin et paraissent ajouter encore à la chaleur brûlante dont on souffrait déjà à la fin du printemps.

On arrive ensuite à une véritable porte de 10 à 12 mètres d'ouverture, dominée à droite et à gauche par des relèvements escarpés de 40 mètres qui forment ses pieds-droits de chaque côté. Ce passage a 40 mètres de longueur. Après avoir franchi cette majestueuse porte du désert, que les Arabes nomment en effet *Bab-el-Sahara* (porte du Sahara), les mouvements de terrain s'abaissent sans perdre de l'aspérité de leurs formes. Là, c'est une masse de rochers superposés; ici, une dent aiguë qui fait saillie sur la terre de 40 mètres, et sur la pointe de laquelle un prince de la famille des Ouled-Sidi-Cheïkh, poursuivi par ses ennemis, s'élança d'un bond. Ses persécuteurs virent dans cette merveilleuse agilité un signe évident de la protection de Dieu, et lui firent grâce.

C'est dans ce cadre qu'on entrevoit le désert de sable et ses dunes arides. La vie végétale s'arrête, et l'homme ne pénètre plus dans ces espaces comme un hôte, mais comme un navigateur. Après trois heures de marche sur ce sol mouvant, et par une chaleur suffocante, au détour d'une de ces dernières masses de rochers, apparaît tout

à coup, fraîche et riante, l'oasis de Brezina. La colonne y entra le 30 avril, et salua d'une acclamation spontanée ces splendides ombrages. Brezina est à 60 kilomètres de Rassoul.

Le ksour était abandonné. Il est construit en pisé comme celui de Rassoul, et renferme environ 200 maisons dans une enceinte assez irrégulière et munie d'un petit fossé; il est bâti à l'extrémité de l'oasis que protégent, des autres côtés, trois forts à tours crénelées; le principal de ces forts est le Bordj-Sidi-Kaddour. Douze ou quinze mille palmiers ombragent de nombreux jardins, séparés par des petits murs de clôture en pisé, et plantés d'arbres fruitiers de toute espèce. Des puits nombreux, abondants, peu profonds, fournissent une eau excellente. Les irrigations sont facilitées au moyen de petits réservoirs, où l'on élève l'eau pour la distribuer ensuite dans les rigoles.

Les caravanes qui viennent à Brezina s'arrêtent dans des espaces réservés, sous les palmiers, au dehors, près du ksour. Ces lieux de station causent tout à fait la même impression qu'un port.

Brezina est un point d'arrivée et de départ des caravanes qui vont dans les oasis des Beni-Mzab, situées à six journées de marche, d'une moyenne de 40 kilomètres, dans le S. S.-E.; au S.-O., est le ksour de El-Abiod-Sidi-Cheïkh, à 40 kilomètres : on ne l'aperçoit pas.

Une colonne expéditionnaire, sous les ordres de M. le général Renault, a visité, au mois de juin 1846, les ksours des Arbouat, d'Asla, de Cbellala et de Bou-Semghroun, qui ont tous fait acte de soumission. Ces populations, plus éloignées que les précédentes, occupent quelques-uns des points les plus reculés de l'Algérie, au S.-O.; Bou-Semghroun est à plus de 300 kilomètres, au S. d'Oran, et à 480 d'Alger en ligne droite. (*Tableau de la situation des établissements français en Algérie*, 1845-1846, p. 515-517.)

ACTES

DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE DE FRANCE.

SOMMAIRE. *Séance du* **10** *juillet.* Communications sur le Liban.— *Séance du* **23** *juillet.* Communication sur les populations berbères de l'Algérie.— Vacances de la Société.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 10 *juillet* 1847. — La séance est ouverte à huit heures et demie, sous la présidence de M. H. Horeau, trésorier honoraire, membre fondateur de la Société.

Le procès-verbal de la séance du 25 juin est lu et adopté.

M. d'Eschavannes demande, dans le but d'activer les travaux des commissions, que lorsqu'une commission sera nommée, le président désigne en même temps le secrétaire provisoire de cette commission.

La proposition est adoptée.

M. de Saint-Céran communique à la Société différentes notices sur le nombre, les mœurs, les usages, les croyances religieuses, le gouvernement des Druses, des Ansariés et des Maronites.

La parole est ensuite donnée à M. le vicomte Onffroy, pour la lecture d'un Mémoire sur les événements dont le Liban a été le théâtre dans ces derniers temps, et au sujet desquels M. le comte R. de Malherbe a inséré un article dans le numéro de mars de la *Revue de l'Orient et de l'Algérie*.

Cette lecture devient le sujet d'une discussion à laquelle prennent part les membres présents.

La séance est levée à onze heures.

Séance du 23 *juillet.* — La séance est ouverte à huit heures et demie, sous la présidence de M. Hamont, vice-président.

Le procès-verbal de la séance du 10 est lu et adopté.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre par laquelle M. Mac Roë, membre correspondant de la Société, à Lyon, la remercie de l'avoir admis dans son sein.

M. Mac Carthy fait part à la Société de la première partie de ses recherches sur les peuples berbères de l'Algérie, travail dont il doit être publié de longs extraits dans la *Revue de l'Orient et de l'Algérie*. Ces recherches ethnographiques d'un si haut intérêt pour l'économie politique de nos possessions d'Afrique, deviennent le sujet de plusieurs observations faites par les membres assistant à la séance.

M. le secrétaire général pour l'intérieur est invité à rappeler aux différentes commissions nommées jusqu'à ce jour, et qui n'auraient pas rempli leur mandat, à faire en sorte de tenir leurs travaux prêts pour la plus prochaine séance.

Après cette invitation, M. le président prend la parole pour prévenir les membres présents que la Société entre, à partir de ce jour, en vacance, et qu'elle ne reprendra ses travaux que dans deux mois et demi. La séance de réouverture aura lieu le 22 octobre prochain.

La séance est levée à dix heures.

Le secrétaire général pour l'extérieur,
O. Mac Carthy.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS DANS LA SOCIÉTÉ

Comme Membres correspondants.

M. le vicomte de Villeneuve-Flagose, lieutenant de vaisseau, voyageur en Orient et en Australie, présenté par MM. Louis Gérard et de Saint-Céran.

M. Maurice Daninos, à Livourne, présenté par MM. Jouffroy d'Eschavannes et O. Mac Carthy.

Paris. — Imprimerie de Pommeret et Guénot, 2, rue Mignon.

CHINE.



HONG-KONG.

Possession anglaise,

UN DES NOUVEAUX PORTS OUVERTS, SUR LES COTES DE CHINE, AU COMMERCE EUROPÉEN.

L'île de Hong-Kong nous fut cédée (c'est un écrivain anglais qui parle) dans l'origine, aux termes de notre traité avec Kechen, mais en conséquence de la désapprobation donnée à ce traité par l'empereur, elle ne nous resta plus ensuite que par droit d'occupation, durant le cours des hostilités; la possession nous en a été enfin confirmée par le traité de Nanking. Elle fut alors proclamée partie de l'empire britannique, et érigée, avec ses dépendances, en colonie séparée, le 26 de juin 1843, sous le titre de *Colonie de Hong-Kong*.

Il est difficile de dire quelles sont les dépendances actuelles de Hong-Kong. Elles se composent probablement de toutes les petites îles qui lui sont immédiatement adjacentes, particulièrement vers le midi; mais il n'y a aucun moyen de reconnaître si l'île Lamma y est comprise ou non. D'après la proclamation datée de la capitale, Victoria, et publiée par les ordres de sir Henri Pottinger, la colonie est située entre les 22° 9' et 22° 21' de latitude N., ce qui lui donne ainsi un développement

de 12 milles (19 kilomètres) du N. au S. Lamma et les îlots adjacents semblent dès lors devoir faire partie de ses dépendances. L'étendue de la colonie, de l'E. à l'O., n'a pas été aussi nettement déterminée, et il n'est fait mention que d'un seul des méridiens qui peuvent la limiter, le 114° 18' à l'E. de Greenwich (le 111° 58' à l'E. de Paris).

La position donnée à l'île de Hong-Kong, sur nos cartes, est probablement inexacte, car elle ne coïncide pas avec celle que lui assigne sir Henri Pottinger dans sa proclamation. La plus grande longueur de l'île est, de l'E. à l'O., 8 milles (13 kilomètres); mais sa largeur est excessivement irrégulière, et elle varie de 6 milles à 2 (de 9 kilomètres 1/2 à 3). Du reste, l'île est d'une forme tellement tourmentée, que, pour se faire une idée de sa forme, il est nécessaire de jeter les yeux sur une carte.

La capitale actuelle, Victoria, s'élève sur sa côte sep tentrionale, et, d'après la nature du sol, on s'est vu dans la nécessité de lui donner un développement considérable, en la construisant de la manière la plus irrégulière. La distance qui la sépare du continent, si on peut toutefois donner ce nom aux terres voisines, car elles ont toute l'apparence d'une île, varie considérablement. A l'orient, le Laïémoun passage, n'a guère plus d'un quart de mille (400 mètres); à l'O., au contraire, entre la ville et le point opposé le plus proche, il y a environ 1 mille 1/4 (2,000 mètres); mais la plus grande largeur dépasse 4 milles (6 kilomètres 1/2).

Les rades de Hong-Kong et de Victoria-Bay offrent d'excellents ancrages; l'eau y est profonde jusque très-près du rivage, et on n'y a signalé qu'un petit écueil sur lequel on trouve encore 16 pieds d'eau. Elles ont cependant deux grands désavantages ; on y est exposé à toute la furie des typhons, de quelque point qu'ils arrivent, et les hautes montagnes de Hong-Kong intercep-

tent, durant la saison chaude, les bienfaisantes brises de la mousson du S.-O., alors que les mouvements atmosphériques seraient si nécessaires, non seulement pour modérer l'accablante chaleur de l'été des tropiques, mais encore pour dissiper les miasmes insalubres qu'engendrent les pluies chaudes qui tombent alors, surtout durant les nuits.

L'aspect de ce port, semblable à un lac de l'intérieur des terres, est d'ailleurs très-beau; il forme une espèce de bassin enveloppé par les montagnes de l'île et par celles du continent opposé. Mais c'est probablement aussi à cette disposition même qu'il faut attribuer l'excessive violence que les pluies y ont quelquefois : les nuages menaçants qui couvrent alors le ciel semblent chassés d'un côté à l'autre de cette enceinte naturelle, jusqu'à ce qu'ils s'abîment avec violence sur le sol qu'ils dominent. Les flancs escarpés des montagnes apparaissent momentanément couverts d'une nappe d'eau mouvante, semblable aux torrents qui roulent sur leurs pentes. A ce déluge d'un instant succède le brûlant soleil tropical de juillet, plongeant sur une atmosphère dont l'immobilité a quelque chose de funèbre, et qui ne tarderait pas, s'il la conservait longtemps, à faire naître les fièvres et les maladies, les moussons du S.-O. ayant peu d'action sur ce versant de l'île.

La plupart des régions tropicales sont, du reste, soumises à ces pluies terribles; mais, afin de montrer que la rade de Hong-Kong n'y est pas toujours exposée, qu'il me soit permis de rappeler qu'un gentleman, qui resta ici à l'ancrage avec plus de cinquante voiles de navires marchands, durant une période de neuf mois embrassant toute la saison chaude, m'assura n'y avoir observé ni fièvre, ni maladie dominante d'aucune espèce.

L'aspect singulièrement aride de la plupart des îles qui s'élèvent à l'entrée de la rivière de Canton, les ra-

vins profonds et décharnés qui labourent le flanc des montagnes, la nudité de leurs sommets, l'absence de terre cultivable, excepté dans les endroits abrités ou dans les bas-fonds, semblent un témoignage incontestable de l'influence qu'ont sur elles les ouragans et les pluies des tropiques. Sous ce rapport, le contraste que présente cette partie des côtes de Chine avec les îles Chousane[1], qui sont plus au N., est très-remarquable : celles-ci se montrent, de loin comme de près, aussi riches, aussi pittoresques que les autres apparaissent arides et repoussantes. Là se meut une population industrieuse et prospère, qui, avec un soin et une habileté extrêmes, cultive le flanc des montagnes, et quelquefois jusqu'à leurs sommets extrêmes; ici on ne trouve qu'un peuple de pêcheurs aventureux, de hardis contrebandiers et de pirates. Le sol que les éléments ont respecté n'offre que des lambeaux de terre cultivée; les villages sont peu nombreux et d'un aspect misérable.

La côte méridionale de l'île de Hong-Kong fut visitée, en 1816, par l'escadre qui transporta en Chine l'ambassade de lord Amherst, et il ne sera peut-être pas sans intérêt de reproduire ici les observations que fit à cette occasion le docteur Clarke-Abel-Smith. La baie dans laquelle les vaisseaux jetèrent l'ancre était près du village de Chekpaïwâne, et reçut le nom de Hong-Kong-Sound. Elle est formée par plusieurs petites îles qui bornent la vue de toutes parts, et dont la principale est celle de Hong-Kong. Vue de la dunette, cette île était surtout remarquable par les hautes montagnes coniques qui s'élevaient au centre, et par une belle cascade dont les eaux roulaient à la mer sur un rocher d'une belle teinte bleue.

[1] Chousane est l'île que les journaux français, sur la trace des feuilles anglaises, ont nommée *Chusan*, mais dont le nom exact en chinois est *Tchéou-Chânr*. (N. du R.)

On était au commencement de juillet. Par la compacité de leur structure, les roches de cette partie de l'île se rapprochaient du basalte. En gravissant la montagne la plus remarquable qui fût près du mouillage, le docteur Abel suivit le cours d'un délicieux torrent qui s'échappe du sommet; il fut, du reste, vivement frappé de l'extrême aridité des flancs de la vallée, et en général de celle des différentes parties de l'île qu'il visita. « Et cependant, dit-il, de loin elle paraît fertile, à cause de l'abondance de fougère (le *polypodium trichotomum* de Kæmpfer) qui y tient la place d'autres plantes. »

Sur les bords du torrent, le docteur recueillit quelques plantes intéressantes. Telles étaient le *beckia chinensis*, le *myrtus tomentosus* en abondance, le *melastoma quinquenervia*, qui était en pleine fleur, et plusieurs orchidées dont il ne fut pas à même de déterminer les espèces. On y voyait un grand nombre de fougères, mais aucun genre de mousse. Il lui fut d'ailleurs impossible d'atteindre le sommet de la montagne, à cause de la chaleur excessive qu'il faisait alors, chaleur qui, à huit heures du matin, avait fait monter le thermomètre placé à l'ombre jusqu'à 83° Fahrenheit (28° centigrades); en ce moment, les rayons solaires auxquels il se trouvait exposé dardaient à travers une atmosphère sans nuages d'une manière presque intolérable, et firent atteindre au mercure 120° (48° centigrades).

D'après M. Abel Smith, les paysages de l'île sont en général peu pittoresques, et ne présentent guère que des rocs arides, des ravins profonds au fond desquels roulent de véritables torrents de montagnes. Le peu d'habitants qu'il eut occasion d'y voir étaient de pauvres pêcheurs jetant leurs filets et faisant sécher le produit de leur pêche sur les rochers qui supportaient leurs misérables huttes. La culture y était en rapport avec l'aspect extérieur et le chiffre de la population. Quelques

parcelles de terrain couvertes de riz, quelques petites plantations d'ignames, un peu de sarrasin, étaient les seules ressources végétales qu'elle parût posséder.

Quant à l'ancrage de ce que le docteur appelle le Hong-Kong-Sound, il était considéré par tous les marins comme offrant un admirable abri pour les navires de toute grandeur.

Telles sont, dans leur ensemble, les informations acquises à cette époque sur une portion des rivages méridionaux de Hong-Kong. On se doutait sans doute fort peu alors que cette île deviendrait, quelques années plus tard, partie intégrante de l'empire britannique.

L'aspect général de Hong-Kong, tel qu'il est dépeint par le docteur Smith, est assez exact; cependant il s'est peu à peu très-sensiblement amélioré, par suite de l'augmentation de la population, et surtout depuis que cette île est devenue le rendez-vous de nos vaisseaux. A l'époque où nous en prîmes possession, peu de raisons pouvaient nous engager à y former un établissement, si ce n'était l'excellent ancrage que présentait sa côte septentrionale, sa proximité de l'entrée de la rivière de Canton, et surtout la difficulté de trouver un point plus convenable pour l'objet que nous nous proposions.

Quelques personnes recommandèrent, au lieu de Hong-Kong, l'île plus étendue de Lintao, qui en est un peu à l'O. En une occasion, après avoir *rendu* Tchouenpi, la plus grande partie de notre escadre mouilla au large de son extrémité occidentale. Les principales objections que l'on fit à l'occupation de cette île furent probablement son étendue, qui l'eût rendue plus difficile à conserver, et qui eût nécessité la présence de forces plus considérables pour la protéger contre les voleurs et contre les pirates, ainsi que contre un ennemi; la situation plus exposée de son ancrage; la même stérilité de sa surface, sans que l'on eût aucune assurance de la

trouver plus salubre, et j'ai entendu dire en outre que l'eau n'y était ni aussi abondante, ni aussi bonne qu'à Hong-Kong. En outre, il y a ici, à l'extrémité orientale de l'île, une carrière considérable de pierres qui est exploitée avec facilité par des ouvriers chinois, ce qui présente de grands avantages pour les constructions.

Une longue chaîne de montagnes s'étend d'une extrémité de l'île de Hong-Kong à l'autre, dans le sens même de sa longueur; la cime la plus élevée, appelée *pic Victoria*, a environ 2,000 pieds (608 mètres) au-dessus de la mer. C'est à la base des dernières pentes de cette montagne que s'élève une partie, celle qui paraît être la plus malsaine, de la ville de Victoria. Maintenant, comme cette chaîne de montagnes arides s'étend de l'E. à l'O., le port, et par conséquent la ville tout entière, ainsi que tous les établissements qui en dépendent, se trouvent sur sa côte septentrionale; il est évident dès lors que l'influence de la mousson du S.-O., qui se fait sentir durant les mois d'été, et qui serait alors indispensable pour dissiper les miasmes insalubres qui s'élèvent du sol par l'action du soleil du tropique, peut à peine se faire sentir sur le versant septentrional de l'île. On a remarqué que, dans toutes les parties de la Chine, les lieux situés de manière à ne pouvoir profiter de l'influence des vents du S., durant les mois chauds, sont toujours malsains.

La température normale d'un lieu, telle que la donne le thermomètre, ne peut rien dire quant à son insalubrité ou à sa salubrité; elle ne peut indiquer non plus les effets qu'elle produit en un moment donné sur le corps humain. Ainsi, par exemple, à Singapour, qui n'est qu'à 70 milles (112 kil.) de l'equateur, la chaleur n'est pas excessive, et il n'y a de maladies dominantes en aucune saison de l'année. Cependant la pluie y tombe constamment durant la nuit, l'herbe s'y montre magnifi-

quement verdoyante, même dans la saison la plus chaude de l'année, alors que l'on voit l'ananas sauvage mûrir dans les halliers et y atteindre à sa perfection. Mais Singapour est entièrement ouverte du côté du midi, et son atmosphère est incessamment agitée et rafraîchie par les brises de mer qui le traversent en dissipant les vapeurs malfaisantes.

La température moyenne du mois de juillet 1843 fut à Hong-Kong de 88° (31° centig.); le point le plus bas où soit descendu le thermomètre est 84° (29° centig.); le point le plus élevé qu'il ait atteint est 92° (33° 3). Il résulte de là que la différence de température entre le jour et la nuit est beaucoup moindre qu'on ne s'y serait attendu; de fait, la plus basse température fut seulement de 4 degrés au-dessous de la température moyenne de tout le mois. En une occasion seulement, il s'éleva à 92° vers le milieu du jour, et une fois seulement aussi il tomba à 84° durant la nuit.

Mais si Victoria-Town est privée de l'avantage des brises du S.-O. pendant la saison chaude, elle est complétement exposée à l'influence de celles du N.-E. durant les mois d'hiver. Le passage d'une mousson à l'autre, qui a lieu aux mois d'octobre ou de novembre, se fait souvent en quelques heures et impressionne de la manière la plus désagréable. Au commencement de décembre, j'ai trouvé les fraîches brises du N. d'un froid beaucoup plus intense que la gelée la plus rude dans l'atmosphère calme de nos régions, parce que le changement d'une température à une autre avait été subit. De là cet usage qu'ont les Chinois de porter plusieurs robes chaudes ou pelisses ouatées, qu'ils ôtent une à une à mesure que la température se modifie; les Européens ne sauraient mieux faire que de les imiter. Tous ceux qui visitent Hong-Kong, ou qui vont y résider, doivent se munir de vêtements appropriés à cette atmosphère aux extrêmes si voi-

sins; qu'ils ne regrettent pas le temps quo peut leur prendre le changement de costume, et qu'ils aient toujours soin d'être plutôt trop couverts que pas assez.

Les maladies auxquelles Hong-Kong a été exposée n'ont pas seulement frappé sur ceux qui étaient à terre, mais elles ont sévi avec une intensité extraordinaire sur tous ceux qui étaient restés à bord des bâtiments. Elles ne diminuèrent du reste pas autant que l'on s'y était attendu, et que l'époque avancée de la saison, l'abaissement de la température pouvaient le faire espérer. Au contraire, après s'être arrêtées en quelque sorte au commencement de novembre, elles semblèrent avoir acquis une violence nouvelle dans les derniers jours de ce mois. Une lettre particulière, datée du 3 novembre, portait ces mots : « Les bâtiments de guerre voient diminuer chaque jour leurs malades. *Le Cornwallis* n'en a plus actuellement que 104, tandis que ces jours passés, il y en avait plus de 460 en traitement. » Une autre lettre, datée du 28, disait : « La maladie est aussi mauvaise que jamais. Chaque bâtiment perd un homme tous les jours. A terre, parmi les troupes, combien y en a-t-il de descendus dans la tombe! Plusieurs gentlemen, qui ont été assez heureux pour échapper à la mort, retournent au plus vite en Angleterre, afin d'y retrouver une santé perdue. »

On a créé des comités sanitaires, et il faut en espérer que quelque chose de bon résultera de leurs investigations. Du reste, toutes les parties du versant septentrional de l'île ne sont pas également insalubres, et il faut, d'ailleurs, se rappeler qu'une localité peut être très-malsaine une année, tandis qu'elle le sera comparativement beaucoup moins l'année suivante[1]. Il faut aussi remarquer que le typhon, qui, en tout autre cas, serait un objet d'effroi, diminue très-notablement l'insalubrité des

[1] Ceci explique la contradiction apparente qu'il y a entre ce passage et un autre de la page 83.

lieux sur lesquels il frappe, par suite des violents phénomènes barométriques et électriques qu'il produit et qui se font sentir sur toute la nature.

Il semble démontré jusqu'à présent que les extrémités occidentales et orientales de Victoria-Bay sont plus malsaines pour les Européens que ne l'est la partie centrale. L'aile gauche du 55ᵉ régiment, casernée à West-Point (*la pointe de l'O.*), perdit une centaine d'hommes depuis juin jusque vers le milieu d'août ; on se vit enfin obligé d'abandonner le cantonnement et de transporter les hommes à bord des navires qui étaient alors en rade. Sur la recommandation du comité sanitaire, le sol environnant fut nivelé et complétement desséché ; cette mesure essentielle sera, sans aucun doute, pratiquée en d'autres lieux. Mais, en outre, il serait de la plus haute importance, si on peut le faire, de défendre aux Chinois de cultiver le riz sur aucun point de l'île. Et, en effet, partout où croît le riz, que ce soit en dedans ou en dehors des tropiques, il est une cause d'insalubrité plus ou moins grande. Si on est obligé, comme compensation, de rembourser aux propriétaires la perte de leurs récoltes, la dépense serait bien petite en comparaison des avantages qui en résulteraient. Du reste, en admettant que l'on en vienne là, les rizières, qui, après tout, n'ont qu'une étendue très-limitée, pourraient être adaptées à la culture d'autres productions également nécessaires pour une population qui compte autant d'Européens que celle de Hong-Kong, et, en définitive, la mesure ne porterait qu'un bien mince préjudice à la richesse de la communauté. Le *point le plus septentrional* où le riz soit cultivé en Europe est, je crois, le territoire de Milan. Eh bien ! même là, il n'est permis de le cultiver qu'au-delà d'un circuit de plusieurs milles autour de la ville, à cause de l'influence pernicieuse que les rizières pourraient avoir sur l'atmosphère.

A l'extrémité orientale de Victoria-Bay s'ouvre une grande vallée qui, excepté du côté de la mer, est partout enveloppée de montagnes. Le fond en est presque entièrement occupé par des rizières, et, pour les arroser, on a distrait de leur marche naturelle les eaux du courant qui la traverse en les divisant au moyen d'innombrables canaux qui coupent le sol dans toutes les directions. Quelques maisons ont été déjà élevées sur les flancs de cette vallée, dans l'expectative où l'on est que cet emplacement pourrait bien devenir le siége d'une seconde ville, lorsque l'espace étroit, qui est entre le pied des montagnes et le port, le long de Victoria-Bay, sera entièrement occupé, ce qui, du reste, ne tardera pas à arriver. Le dessèchement de cette vallée améliorera essentiellement l'état sanitaire de cette importante partie de l'île.

On a terminé la route qui, longeant cette vallée, traverse les montagnes pour gagner les versants opposés de l'île, et conduit à Taïtam-Bay et au village important de Tchik-Tchou. Au-delà de cette vallée, vers l'orient, de l'autre côté de Matheson's-Point, rochers aux formes imposantes, dont la masse surplombe le niveau des eaux, s'étend un territoire qui, plus exposé à l'action des courants d'air du Laiémoun-Passage, doit être probablement salubre. Des casernes doivent y être élevées, et c'est près de là que se trouve un des trois emplacements désignés pour la formation de chantiers de construction, bien qu'il soit exposé en partie, sinon en totalité, aux ravages des typhons. C'est aussi vers cette extrémité du port que l'on se propose d'élever le nouvel hôtel du gouvernement, sur une échelle en rapport avec l'importance de la colonie, devenue dans ces mers une partie importante de l'empire britannique.

Il faut espérer que l'on fera encore beaucoup pour remédier à l'insalubrité bien connue de l'île, par des dessèche-

ments entendus, par la formation de nombreux canaux conduisant au dehors les torrents d'eau, qui, durant la saison chaude, tombent des montagnes et vont séjourner dans les bas-fonds et les crevasses, alors que les grandes écluses du ciel sont ouvertes sur la pauvre petite île. On devra particulièrement chercher autant que possible à détruire cette végétation sauvage, qui, sous l'influence d'un soleil toujours vertical, croît avec exubérance dans tout endroit où l'eau séjourne.

Je n'entreprendrai pas de déterminer jusqu'à quel point les nombreuses espèces de fougères, qui abondent dans toutes les parties de l'île, contribuent ou ou non pour quelque chose à la nature souvent pestilentielle de l'atmosphère. Le sujet cependant est bien digne de considération. Quelques autres opinions ont été hasardées sur l'origine de l'insalubrité de Hong-Kong; il en est néanmoins de tant soit peu fantastiques; telle est celle qui veut que les roches des montagnes aient une propriété particulière pour engendrer des miasmes, lorsque l'eau séjourne dans les cavités qu'elles présentent. Il semble beaucoup plus naturel d'attribuer cet effet, s'il est tel, à la stagnation et à l'évaporation de l'eau qu'à la propriété particulière d'un roc inanimé. La végétation sauvage, qui, dans les bas-fonds, meurt, tombe, et passe à l'état putride sous la double influence de la chaleur et de la moisissure, peut bien avoir quelque influence locale, mais il est probable que différentes causes se combinent pour produire un même résultat, et, parmi elles, nous ne devons pas oublier surtout les conditions électriques d'une atmosphère tropicale, dont la masse n'est que très-peu agitée durant la saison chaude par des brises rafraîchissantes et purifiantes.

Après m'être aussi longuement étendu sur la partie septentrionale et actuellement la plus importante de l'île, il est juste que j'examine au même point de vue le ver-

sant austral. Il ne s'y trouve aucun port convenable pour les besoins du commerce, aucun terrain approprié aux constructions de première nécessité, mais elle est incontestablement plus salubre, par suite de la situation qui l'expose à toute l'influence de la mousson du S.-O. Aussi est-il très-probable que, dans un temps peu éloigné, beaucoup d'Européens viendront l'habiter et traverseront chaque jour les montagnes pour aller à leurs affaires.

Le principal village chinois de l'île, qui comptait environ 2,000 âmes lorsque nous en prîmes possession, est agréablement situé sur ce versant de l'île, au bord d'une baie qui n'a peut-être d'autre inconvénient que d'être ouverte aux vents du N.-O. Il s'appelle *Tchik-Tchou*, et, sur un avis du major Aldrich, on y a formé des cantonnements pour un détachement de troupes. Une partie du 98ᵉ régiment, qui y séjourna durant toute la saison chaude, n'éprouva aucune incommodité.

Il y a un autre détachement fixé à Chekpaïwâne, et un troisième, je crois, à l'extrémité orientale de l'île. Selon toute probabilité, un chantier de construction navale sera formé sur la côte méridionale, probablement dans la baie où *l'Alceste* et *la Lyre* jetèrent l'ancre en 1816. Là on trouve, en effet, abondance d'eau pour les plus grands vaisseaux, et un abri parfait contre la furie des typhons, ce qui n'existe pas au N. Il est vrai que l'on n'y trouve aucun emplacement pour la construction d'un grand bâtiment, mais il y aura toujours des vapeurs stationnés à Hong-Kong, et la facilité de remorquer un navire remédiera à cet inconvénient.

Le troisième emplacement proposé pour l'établissement d'un chantier de construction navale est Navy-Bay, à l'extrémité occidentale du port; malheureusement elle est exposée à toute la fureur des typhons, et ce n'est, à bien prendre, qu'un rivage entièrement découvert du-

rant la tempête; il a été démontré d'ailleurs, par le séjour qu'y ont fait les troupes, que c'est un des lieux les plus malsains de l'île.

Il est extrêmement difficile d'arriver à une évaluation supportable de la population chinoise de Hong-Kong, parce que, composée d'éléments essentiellement instables, elle varie continuellement. Lorsque nous primes possession de l'île, elle pouvait être probablement de 5,000 individus, non compris les bateliers, les pêcheurs, les travailleurs, venus momentanément de la côte opposée, et tous les individus à existence en quelque sorte nomade. La population fixe était répartie dans 14 ou 15 villages et hameaux, dont le principal, ainsi que je l'ai déjà observé, était Tchik-Tchou, situé sur une baie de la côte méridionale que ferme en partie une longue et irrégulière presqu'île, s'avançant vers le midi, et dont l'extrémité prend le nom de *Tytam-Head*, le cap Taïtam. Cette baie deviendra, sans aucun doute, avec celle de Taïtam, la résidence favorite de ceux des Européens qui recherchent la solitude et le repos.

Depuis que nous avons pris possession de Hong-Kong, les Chinois y sont naturellement arrivés en grand nombre. Les débitants, les mécaniciens, les domestiques, les ouvriers, les mariniers, les markelpople, tous sont Chinois. Ajoutez à cela un petit corps de police chinoise, et vous aurez une population encore assez considérable. A tous les magasins des négociants sont attachés un nombre considérable de porteurs et d'employés subalternes; toutes les constructions sont exécutées par des ouvriers chinois, et il y en a un grand nombre d'employés aux routes et aux travaux publics par le gouvernement. La partie flottante de cette population, qui vient ici de Canton, de Macao et d'autres points de la côte, est aussi très-nombreuse, de sorte qu'après tout, les 30,000 âmes, qui ont été données à Hong-Kong, ne pa-

raissent pas être de beaucoup au-dessus de la vérité. Dans ce chiffre sont probablement compris les Européens, dont le nombre, exclusion faite des militaires, n'est pas important et ne s'élève guère qu'à quelques centaines.

L'insalubrité bien connue de Victoria-Town s'oppose pour le moment à ce que beaucoup d'émigrants de Macao, qui ont le projet de s'établir dans l'île, viennent s'y fixer. L'incertitude dans laquelle on se trouve, relativement à la liberté de la vente de l'opium, a aussi contribué à arrêter les progrès rapides avec lesquels l'établissement se développa dans l'origine.

D'un autre côté, les Portugais, devenus très-sensibles à la dépréciation de la valeur de la propriété à Macao, par suite de l'accroissement subit d'un établissement européen qui s'élevait en rival dans le voisinage, commencèrent à se préoccuper sérieusement du projet de rendre Macao port franc, tel que l'est Hong-Kong, sans mettre aucune restriction au commerce de l'opium. On a fait de grands efforts pour arriver à ce but, et le gouverneur portugais se rendit à Canton, accompagné de sa suite, afin d'en conférer avec les autorités et dans l'espoir d'obtenir du gouvernement chinois des priviléges plus étendus que ceux qui lui avaient été concédés. Cette démonstration, jointe au calme qui se fit sentir momentanément à Hong-Kong, eut pour résultat de retenir les habitants européens de Macao, et d'élever la valeur des maisons à 10 et 15 pour 100, hausse qui n'eut, du reste, qu'un moment de durée.

Si l'on peut trouver le moyen, ce que l'on a de fortes raisons d'espérer, d'améliorer le climat de Hong-Kong, la rivalité de Macao ne saura en aucune façon s'opposer au développement du nouvel établissement. Celle-ci n'a en effet à sa portée aucun ancrage pour les navires; elle ne possède pas d'emplacement suffisant pour que l'on puisse y élever des magasins, et, de plus, les officiers

portugais n'y auront jamais qu'une autorité très-restreinte et même précaire.

Les progrès surprenants de notre établissement de Hong-Kong sont peut-être un des exemples les plus frappants de l'incroyable énergie et de l'activité de l'esprit d'entreprise qui distinguent le caractère britannique. Quelque grand qu'ait été le développement des colonies australiennes, situées, il est vrai, aux extrémités opposées du monde, leur marche, comparée à celle de Hong-Kong, a été longue et difficile. Lorsque nos forces navales se rassemblèrent dans le port de Hong-Kong, à leur retour de Canton en juin 1841, il n'y avait pas dans toute l'île une seule maison logeable pour des Européens, je n'en excepte même pas les villages chinois. Lorsque l'expédition fit voile pour Amoy deux mois après, quelques abris en nattes et des huttes temporaires marquaient seuls le site futur de Victoria, de ce point qui devait devenir le centre du commerce anglais dans cette partie du monde, le siége de la puissance britannique sur le seuil de l'empire le plus peuplé qu'il y ait jamais eu. Mais on avait déjà pris les dispositions préparatoires pour la formation d'un établissement, et elles étaient d'une nature telle qu'on pouvait infailliblement prédire que l'île ne serait jamais rendue à la Chine quelles que fussent les circonstances [1].

La première vente aux enchères, ou, pour parler plus exactement, le premier fermage qui ait été passé le fut en juin. Le 7 du même mois, Hong-Kong fut déclaré port libre, et, le 22, M. A.-R. Johnston, député surintendant du commerce, y fut installé comme gouverneur.

Les terres mises en vente tout d'abord consistaient

[1] Cette phrase est caractéristique, et donne en quelques mots une idée précise de l'esprit qui dirige la politique anglaise dans toutes les circonstances. Il est vrai qu'après cela la foi punique est presque de la bonne foi.

seulement en trente-quatre lots, qui présentaient chacun, sur la mer, un front d'une centaine de pieds, mais la profondeur de chaque lot variait considérablement, et cela d'après la nature des terrains. L'acquittement des seules annuités, payables d'avance, ne produisit pas moins, lors de cette première vente, de 3,165 liv. sterl. 10 sh. (près de 80,000 fr.). Dans les occasions subséquentes, les adjudications se firent à des prix non moins élevés. Et cependant, d'après les conditions de la vente, chaque acquéreur était tenu d'avoir fait exécuter sur son lot, dans les premiers six mois, indépendamment du prix d'achat, soit en bâtisse, construction, soit autrement, pour une valeur de 1,000 dollars, plus de 250 liv. sterl. (5,500 fr.), et de déposer immédiatement, entre les mains du trésorier, 500 autres dollars, qui, il est vrai, devaient être rendus aussitôt que la première somme aurait été dépensée.

Six mois s'étaient à peine écoulés depuis l'époque dont il vient d'être question, que de nombreuses améliorations avaient déjà été exécutées, bien qu'il fût indispensable d'exécuter certains travaux préliminaires avant de pouvoir élever aucune construction solide. La première maison bâtie pour les Européens ne put être terminée avant septembre et octobre : il est d'ailleurs bon d'observer qu'ayant été entièrement construite par des Chinois, elle avait plutôt la physionomie chinoise que toute autre.

Afin d'aider autant qu'il le devait au développement de la colonie, le gouvernement fit alors ouvrir, dans toute la longueur du rivage du port, une magnifique route, appelée *Route de la Reine* (Queen's Road). Les éléments d'un établissement régulier ne tardèrent pas à se rassembler, et on vit bientôt se former sur ce point, aux abords de cette Chine si fière d'elle-même, le noyau d'une puissante communauté européenne. A partir de

ce moment, ses progrès furent merveilleux, et on ne saurait peut-être présenter d'argument plus fort pour convaincre de la nécessité où l'on était de créer un entrepôt semblable à Hong-Kong, et de l'impossibilité où l'on était de perpétuer l'ancien état de choses.

Un an s'était à peine écoulé depuis l'achèvement de la première habitation, que ce rivage, jadis désert, était bordé de quais superbes, pourvus de jetées commodes, qu'un quartier entier avec ses bazars s'était élevé pour la population chinoise, que de vastes et solides magasins montraient de loin leur longues façades blanches, et que l'approvisionnement était régularisé au moyen d'un admirable marché, organisé à l'anglaise, et où les denrées arrivaient de toutes parts. L'hôtel du commissariat, les casernes, d'autres édifices publics s'achevaient rapidement. La route, ouverte dans l'origine, était continuée jusqu'à plus de quatre milles (6,000 mètres), et une coupure était pratiquée à travers une haute colline de sable pour la prolonger encore ; par intervalles, sur tout le développement de cette longue ligne, de bonnes et élégantes habitations s'étaient élevées comme par enchantement. Les nombreuses collines coniques, qui distinguent cette partie de l'île, avaient été aplanies à leur sommet pour recevoir d'autres constructions, plusieurs ponts de pierre étaient en voie de progrès, et déjà on voyait poindre les nouvelles voies de communications qui conduisent aujourd'hui à l'extrémité orientale de Victoria-Bay et sur les rivages méridionaux de l'île, à Taïtam-Bay et à Tchik-Tchou.

Du reste, en réfléchissant à l'esprit qui animait et le gouvernement et les individus isolés dans la création de cet établissement, on ne devait pas autant s'étonner des résultats obtenus, mais on pouvait prévoir l'influence que l'Angleterre exercerait dès lors à tout jamais sur l'inapprochable Chine. La population chinoise sembla entrer

complétement dans nos vues. Désireuse de profiter des ressources que lui offrait ce nouveau centre de population pour l'écoulement de ses produits, et par suite des grands travaux qui s'y exécutaient, elle s'y rendait de toutes parts. A l'instant même où nous étions en guerre avec leur gouvernement, et où nous opérions militairement contre leurs compatriotes du nord, les tailleurs et les cordonniers chinois travaillaient activement pour nous dans leurs petites boutiques; des inspecteurs chinois surveillaient nos établissements, et des domestiques chinois, dans leur costume indigène, nous servaient à table, tout cela un an à peine après la vente des premiers terrains, et alors que nous étions en pleine guerre.

On paraît avoir commis une légère méprise dans le site que l'on a choisi en premier lieu pour la ville. Sa partie principale, celle qui est surtout habitée par les Chinois, est située en grande partie sur la pente des plus hautes montagnes de l'île. L'espace que peuvent occuper les édifices y est très-limité, ce qui est d'ailleurs le cas sur tout le reste du rivage. Aussi la population s'est-elle peu à peu portée à l'E., et il est très-probable qu'une seconde ville ne tardera pas à s'élever à l'extrémité orientale du port: déjà les bâtiments de MM. Jardine et Matheson sont tellement vastes, qu'ils forment presque à eux seuls une ville entière. Mais la grande distance qu'il y aura ainsi d'une des extrémités de Victoria à l'autre, sera un grand inconvénient, auquel on pourra d'ailleurs remédier en partie au moyen d'une Bourse placée au centre de la ville.

Il est à regretter que l'espace dont on pouvait disposer entre le pied des montagnes et le rivage ait été aussi restreint. Il eût été très-avantageux de pouvoir former un large quai bordé de maisons qui eussent fait face au port; c'est tout le contraire qui a eu lieu, et la ville en

a perdu d'autant plus dans son apparence extérieure. Néanmoins, il est impossible que l'étranger ne soit pas frappé d'étonnement lorsqu'il la voit pour la première fois ; et il y a peu de coup d'œil aussi beau que celui de la rade vue d'une des collines de l'E., ou de la pointe Matheson. Le nombre des bâtiments européens, les jonques chinoises, les embarcations de toute espèce, la longue ligne des édifices qui bordent la baie, par un soleil brillant et une atmosphère sans nuage, forment un tableau dont la grandeur est encore augmentée par les montagnes arides qui s'élèvent sur l'arrière-plan.

La défense de Hong-Kong repose surtout dans les bâtiments de guerre. Les deux petites batteries que l'on y a élevées seraient de très-peu d'effet contre un ennemi; mais on a tracé le plan d'un vaste fort qui doit commander le centre même de la baie.

La qnestion du système à suivre dans les concessions de terre qui doivent être faites à l'avenir, est fort importante. L'intention formelle du gouvernement est de n'en aliéner aucune. Les concessions futures se feront vraisemblablement suivant les mêmes principes que les premieres, c'est-à-dire que les lots seront adjugés aux enchères, au prix d'une rente annuelle. Du reste, aucun règlement n'a été publié à ce sujet, et le nouveau gouverneur, M. Davis, a en quelque sorte le pouvoir discrétionnaire de fixer les termes précis suivant lesquels doit être accordé le droit d'occnpation. Le système des rentes annuelles dans une colonie telle que Hong-Kong, port libre, n'ayant qu'un sol presque stérile et très-limité, semblera à tout le monde le plus judicieux que l'on ait pu adopter. Le gouvernement a créé ainsi pour ses besoins annuels un fonds permanent qui ne peut qu'augmenter chaque année, au lieu de diminuer.

La vente définitive des terres concédées produirait certainement une somme considérable qui permet-

trait de compléter d'importants travaux publics sans charge pour la mère-patrie. Mais cette ressource, toute temporaire, serait bien vite épuisée, et il ne resterait alors rien pour suffire aux lourdes dépenses annuelles de l'île. Dans un port franc, on ne peut espérer obtenir un revenu régulier au moyen des droits de tout genre qui ailleurs en forment la base, et les faibles sommes provenant des licences ou des autres charges locales ne peuvent être jamais considérables; Hong-Kong aura du reste toujours l'avantage du travail à un prix excessivement modéré, et il sera toujours possible d'y avoir du continent voisin un nombre quelconque d'ouvriers chinois.

Parmi les traits caractéristiques de la colonisation anglaise, je ne dois pas omettre la fondation d'une presse locale. Un journal est ordinairement l'une des nécessités auxquelles on songe tout d'abord dans un nouvel établissement anglais. Il a été dit, je crois avec raison, qu'en fait de colonisation, la première chose à laquelle pensaient les Français était de construire un fort, les Espagnols une église, les Anglais un comptoir ou un magasin; mais ce qui est peut-être plus urgent encore chez nous, c'est la création de papiers-nouvelles. Les Anglais transportent partout avec eux cet esprit naturel de libre discussion qui leur est propre, et la faculté de pouvoir se plaindre franchement par la voie de l'impression rachète pour eux tous les inconvénients de premier établissement. Il existe aujourd'hui en Chine quatre feuilles anglaises : *la Gazette de Hong-Kong*, *le Globe oriental*, *le Hong-Kong Register* et *le Canton Press*; cette dernière est publiée à Canton, et les trois autres à Hong-Kong. C'est dans *la Gazette de Hong-Kong* que sont insérées les publications officielles.

D'après les dernières nouvelles, on vient d'ouvrir l'institution Morrison et l'hôpital pour le service de la

marine marchande ; ce dernier est disposé de manière à pouvoir recevoir 50 matelots et officiers ; c'est une fondation particulière où l'on paie une certaine somme par jour pour le traitement des individus qui y sont admis.

Le confortable européen est d'ailleurs représenté, dans la nouvelle colonie, par deux bons hôtels avec salles de billard, et il n'est chose de nécessité ou de luxe qu'on ne puisse aisément s'y procurer. Les missionnaires portugais y ont construit une sorte de couvent et une chapelle ; plus d'une société de missionnaires bibliques en a fait son centre d'action, et il a été question d'y transporter le collége anglo-chinois de Malacca, beaucoup mieux placé dans cette position si voisine des côtes du grand empire. On y a aussi élevé une petite église catholique et une jolie chapelle baptiste américaine, premier lieu où ait été célébré publiquement le service protestant dans cette région du monde, si l'on en excepte la vieille chapelle de la factorerie anglaise de Canton.

L'importance de Hong-Kong, non seulement au point de vue des relations de commerce de toutes les nations avec la Chine, mais plus spécialement en ce qui regarde nos rapports avec le gouvernement chinois, ne saurait être trop hautement appréciée. Quelque désireux que nous puissions être en premier lieu de limiter nos rapports, autant que possible, aux pures questions commerciales qui peuvent être soulevées, il est impossible de ne pas prévoir que d'autres complications doivent en résulter, dont il serait dérisoire d'indiquer la solution. Une nouvelle ère commence enfin pour la Chine, changement soudain et presque incroyable dans ses relations avec le monde extérieur ; la facilité, l'empressement apparent avec lesquels elle a accédé à toutes les proposi-

tions qui lui ont été faites relativement au commerce, n'est peut-être pas moins remarquable que l'entêtement obstiné avec lequel elle a pendant si longtemps et si dédaigoeusement refusé d'introduire aucun changement dans l'ordre de choses établi.

Ici se terminent les considérations de l'écrivain anglais sur Hong Kong. Nous ne le suivrons pas dans ses appréciations sur les difficultés qui peuvent naître de la nouvelle position des Aoglais en Chine, et particulièrement du commerce de l'opium, qu'il voudrait voir régulariser, puisqu'on ne peut l'empêcher, bien que ce singulier remède nous semble encore plus contraire à tous les principes de morale et d'organisation intérieure qui doivent guider un gouvernement dans l'accomplissement de ses devoirs. Une occasion se présentera infailliblement pour nous d'examiner cette question si grave[1].



O. M.

[1] Cet article est extrait d'un ouvrage du capitaine W.-D. Bernard, intitulé : *Narrative of the Voyages and services of the Nemesis.* Londres, 1844. 2 vol. in-8°. — Il nous a paru assez intéressant de faire assister nos lecteurs à la fondation d'un de ces établissements qui ont donné à l'Angleterre cette grande réputation de puissance colonisatrice, qui n'est due qu'à quelques circonstances heureuses, et que nous lui nions formellement. Quelque opportunité nous permettra peut-être de le démontrer.

DES RELATIONS COMMERCIALES

QUE

LA FRANCE POURRAIT ÉTABLIR AVEC L'ORIENT.

3e article.

Sur l'Industrie de l'Anatolie, etc.

Angora est un des marchés les plus importants de l'Asie inférieure. La ville d'Ancyre, jadis capitale de la Gallo-Grèce, doit sa riche industrie aux troupeaux de chèvres que nourrit son territoire. On file, sur les lieux, le poil de ces précieux animaux; on en fabrique ces beaux camelots, ces admirables *chalys*, qui se répandent dans tout l'Orient, et le reste des fils est expédié sur Constantinople, Smyrne, etc., soit pour l'usage des pays turcs, soit pour les manufactures de la chrétienté. Cette ville, qui sert aussi de centre aux marchands des contrées limitrophes, en-deçà du Taurus, exporte des laines, de l'opium, des peaux de lièvre; elle consomme des denrées coloniales, ainsi que des draps, des toiles peintes et autres produits européens.

Il sort chaque année, du canton d'Angora, une quan-

tité considérable de fils de chèvre. Nous pourrions préciser, comme tant d'autres, et nous n'ignorons pas la valeur des chiffres; mais il est difficile d'en avoir ici d'exacts, et les statistiques ne peuvent prétendre à leur part d'utilité que moyennant cette condition. Nous croyons mieux faire, pour appeler l'attention des industriels français sur cet objet, en traduisant les observations qui ont été adressées, en dernier lieu, au *bureau du commerce* d'Angleterre.

« Les fils de chèvre qui se traitent dans la ville d'Angora, dit le document, sont les plus beaux et ne s'achètent qu'au comptant : ils sont appelés *de Bazar*. Les autres viennent de Bey-Bazar, de Changry, de Kalayo et de quelques autres hourgs; ils s'achètent à terme, et quelquefois se troquent contre des marchandises. Les fils de Bazar d'Angora sont mis en vente publiquement. Les courtiers des négociants ou facteurs européens (*ceux des sujets britanniques obtiennent seuls des exceptions*) ne peuvent traiter que quand les gens du pays sont pourvus; il y a pour cela des heures marquées. On achète par petites parties; chacun a dans son magasin des compartiments où se classent les qualités, et c'est ce classement qui détermine les prix à calculer, de sorte que la probité est chose essentielle à considérer dans les facteurs ou commissionnaires que l'on envoie à Angora.

« Les fils de Changry sont d'une espèce toute particulière : le poil en est plus beau, plus moelleux que celui des autres localités, mais il est plus pesant. La différence est toujours d'au moins 2 à 3 pour 100.

« Les Turcs et les Arméniens achètent toujours, en définitive, à meilleur marché que nos gens, et cela ne doit pas surprendre : ils n'emploient pas ces courtiers, intermédiaires forcés des autres, et s'entendent mieux avec leurs compatriotes et coreligionnaires. Quand une hausse se manifeste, ils suspendent toute affaire et sont

toujours d'accord entre eux, tandis que les agents européens se font la guerre avec peu d'adresse et beaucoup de jalousie. Ces marchands indigènes portent ordinairement eux-mêmes leurs ballots dans les échelles, et reviennent avec les articles d'Europe ou d'Amérique qu'ils se sont procurés par des échanges, et sur lesquels ils font encore un bénéfice.

« Nos courtiers juifs ou chrétiens ne sont pas moins avides à Angora que dans les autres places, et même ils étendent plus loin leurs prétentions, autant que l'inexpérience de leurs patrons peut le permettre. Pourtant leur astuce ne les empêche pas d'être laborieux et actifs, et on peut en tirer parti avec une bonne organisation.

« Mais la prudence est nécessaire, et, avant tout, il faut cacher soigneusement à ces courtiers ses affaires, sa correspondance, les avis de hausse ou de baisse et les commissions qu'on reçoit. Il faut se raidir, ne jamais se laisser entraîner et bien se persuader que ces serviteurs-là sont des ennemis.

« Les fils de chèvre s'achètent à l'*oke* de 400 drachmes. Un autre poids, appelé *bogens*, est le dixième d'un *oke* (40 drachmes). Il convient d'observer que l'oke d'Angora est de 1 pour 100 plus fort que celui de Constantinople, et de 4 pour 100 plus fort que celui de Smyrne. Mais les facteurs sont dans l'usage de s'approprier cette différence. Les vendeurs bonifient une tare de 10 drachmes par oke (2 1/2 p. 100) pour les ficelles qui lient le fil de chèvre.

« Ces mêmes vendeurs ont coutume d'accorder des gratifications aux emballeurs des Francs, chargés de vérifier tous les paquets, et cette gratification abusive porte les emballeurs à tromper leurs patrons. Ainsi les gaspillages ne manquent point, et il faut chercher le moyen de les combattre, de les extirper, dans une organisation plus sévère, plus sage du personnel des factoreries.

« Lorsqu'il s'agit d'un échange, le courtier, toujours exclusivement chargé de tout, évalue les marchandises à donner en troc à 5 pour 100 au-dessus du prix courant, et le vendeur de fil de chèvre les revend immédiatement à 5 pour 100 au-dessus, de façon qu'il semble perdre réellement 10 pour 100; mais cette perte n'est qu'apparente, car il taxe son fil à un dixième en sus du prix qu'il obtiendrait contre des espèces. Ces évaluations n'ont d'autre objet que d'embrouiller les transactions au profit du courtier, qui ne manque pas de se faire donner une gratification par le vendeur. Il faut que les factoreries fassent venir des jeunes gens qui, de très-bonne heure, se familiarisent avec la langue turque, avec les usages du pays, et qu'on parvienne ainsi à neutraliser la rapacité et l'astuce des courtiers juifs et chrétiens, desquels, dans l'état actuel des choses, il est impossible de se passer.

« La qualité infiniment supérieure des fils de chèvre d'Angora les rend très-précieux pour les manufactures britanniques, qui peuvent les payer en marchandises de nos colonies ou de notre industrie; et, sous tous les rapports, ce beau produit est un des objets les plus importants auxquels le ministère de S. M. B. ait à appliquer le zèle qu'il attache à toutes les branches de la prospérité commerciale. »

La ville de Tokat (l'ancienne *Berisa*) est située dans le Pont, auprès d'Amasie, et à peu de distance du littoral de la mer Noire. Ses caravanes apportent un excellent cuivre en pains qui est fort connu, des mouchoirs communs teints de diverses couleurs, des noix de galle, de la laine de chevreau (qu'on prend en Europe pour du poil de chameau), et quelques autres articles. Sa consommation en denrées coloniales, marchandises d'Égypte et produits de nos manufactures, est considérable. Des facteurs européens n'y seraient exposés à aucune

vexation ni entrave; ils obtiendraient une protection égale à celle qui a été assurée aux agents de quelques marchands russes, dont presques toutes les expéditions se font par Trébizonde, port où depuis longtemps la France entretient un consul. Du reste, les Russes font ce qui est conseillé aux Anglais dans la note que nous venons de transcrire : ils amènent de très-jeunes gens qui étudient la langue et le pays, et pourront rendre de grands services avant peu d'années.

A Caïsseri (Césarée de Cappadoce), on fabrique des toiles de coton. Les habitants, Turcs, Grecs, Arméniens, sont actifs et industrieux. Cette ville sert, pour certains points, d'entrepôt à Mossoul, à Mardin, etc. On y achète des noix de galle, des peaux, de la graine dite d'*Avignon*, de la gomme adragante, des laines de chevreau, et l'on y vend les mêmes marchandises d'importation qu'à Angora et à Tokat.

Brousse, ancienne capitale de la Bithynie, s'est maintenue dans un état de prospérité, grâces à la soie que lui procurent les nombreux mûriers de ses terres, à ses manufactures d'étoffes et à celles de coussins, de sopha qui fournissent tout le Levant. Les industriels français qui étudieraient, non seulement les dessins, mais aussi les procédés et les teintures des fabricants de Brousse, parviendraient à entrer utilement en concurrence avec eux pour beaucoup de tissus, dont le débit est immense et certain.

Les montagnes d'Eski-Chehir, voisines de Brousse, fournissent une sorte de pierre blanche, savonneuse, qui, façonnée en pipes dans le N. de l'Europe, y prend le nom ridicule d'*écume de mer*. Cette pierre, essentiellement composée, dit-on, de magnésie, est d'abord molle et pesante, mais durcit à l'air et devient d'une légèreté remarquable, eu égard à la densité des molécules. La plus grande partie passe en Hollande et en Russie; le reste

sert à confectionner, dans Eski-Chehir même, de petits ustensiles qui se débitent à Brousse et à Constantinople.

Parmi les centres commerciaux, où une foule de populations se donnent rendez-vous, il faut distinguer la ville d'Erz-Roum, ou Arz-Khan. Celles qui habitent au S. du Caucase, une partie des riverains de la mer Caspienne, les Mésopotamiens et les Persans fréquentent ce marché, qui a des rapports directs avec Constantinople, Trébizonde et Smyrne. Les caravanes, expédiées sur cette ville, passent ordinairement par Tokat et appartiennent aux Arméniens. C'est en partie d'Erz-Roum que ces laborieux marchands envoient les peaux d'agneau d'Astrakan et de Chiraz. Ils importent des draps, des chalons anglais, de l'horlogerie, de la quincaillerie, du café, de l'indigo, de la chochenille, etc. Les Russes font des affaires dans tout ce pays, mais leur industrie est encore insuffisante. Il en est autrement de la nôtre, dont les produits se vendent avec avantage pour peu que la prudence et la probité dirigent les opérations. Cette probité n'est pas seulement un devoir pour le commerçant, elle est dans son intérêt, et l'on ne conçoit pas qu'il puisse imaginer un système basé sur la patience indéfinie des consommateurs.

La continuation de ces aperçus donnera lieu de rechercher quels sont les moyens de sécurité pour les Français dans le Levant; aujourd'hui, nous dirons seulement quelque chose du passé.

Le rival de Charles-Quint fut, comme on sait, le premier de nos rois qui entretint des ministres résidents près la Porte-Ottomane. Il n'y eut cependant, sous son règne, ni comptoirs permanents, ni agents consulaires dans les Échelles. Le commerce continuait à être dans les mains des maîtres de navire, qui vendaient et achetaient de port en port, et s'adressaient, en cas de besoin, à l'envoyé de France. Des consuls ne furent établis qu'en

1573, et des *capitulations* signées qu'en 1597. Sully traita de nouveau vers 1604, ôta aux ambassadeurs les *droits de consulat* qu'ils s'étaient attribués, réforma les abus; il prépara ce développement industriel que Richelieu ne put qu'entrevoir et qui fut accompli par Colbert.

Les premiers pas des Anglais dans le commerce direct du Levant furent protégés par les agents de France, suivant les ordres de Henri IV. La régence de Marie de Médicis en usa de même avec les Hollandais. Nos écrivains ont appelé ces procédés *générosité;* ceux d'Angleterre et des Pays-Bas, qui n'ont pas nié, les appellent *duperie*.

Sous Louis XIV, l'ambassadeur Lahaye-Ventdet réclamait vainement la réparation de nombreux griefs; le grand-visir Kimperli souffleta ce ministre en pleine audience et le fit jeter en prison. Le roi envoya des vaisseaux à l'entrée des Dardanelles et obtint satisfaction. Sous le régent d'Orléans, pareille mesure fut prise et eut le même résultat. Nous citons ces faits, entre mille autres, parce qu'on répète aujourd'hui, à propos de circonstances analogues, *que le ressentiment ne doit jamais influencer la politique :* comme si l'énergie motivée était du ressentiment!

Nous ne sommes plus au temps des insultes et des avanies, et le gouvernement turc est animé des meilleures intentions. Toutefois, tant qu'il sera représenté dans les provinces par des pachas, des beys, des musselins, des ayans, ses bonnes dispositions, à l'égard de nos commerçants, resteront souvent sans effet. Certes, il y a beaucoup d'honorables exceptions; mais, parmi tous ces dignitaires, trop d'hommes ignares, enorgueillis d'un pouvoir dont ils abusent, sont uniquement occupés à s'enrichir par tous les moyens; d'autres font du mépris des chrétiens une religion, et ne peuvent comprendre les

sages vues de la Porte. Il faut ici de la prudence, de la fermeté, de l'esprit de suite, si c'est possible. En outre, pour être efficacement protégés, les établissements doivent, en quelque sorte, se protéger eux-mêmes par une bonne organisation ; et d'abord, nous rappellerons, à ce sujet, les observations des négociants de Marseille sur le service des interprètes [1].

PELLION.

(*La suite à un prochain numéro.*)

[1] Voy. p. 402 de la *Revue*, de mai 1847.

ALGÉRIE.

COLONISATION.

DES TRAVAUX EXÉCUTÉS A LA RÉGHAIA, PROVINCE D'ALGER, DE SEPTEMBRE 1846 A AVRIL 1847.

(Extrait du Rapport de M. Pérrus Borel, inspecteur de la colonisation.)

« Résumé des faits que j'ai recueillis en mars et avril derniers, sur la propriété de la Réghaia, destinés à fournir la substance d'un rapport qui m'a été demandé par l'administration, et à constater l'état présent dudit domaine. »

Ce ne sont certainement que des notes rapides et sèches que je vais transcrire au pas de course; mais, cependant, comme elles contiennent des chiffres, des faits positifs, reconnus, constatés et affirmés par moi, fonctionnaire, qui n'ai pas l'habitude de déployer aucune complaisance en faveur de ces gens qui, sous le pseudonyme de colonisateurs, sont venus s'abattre sur les terres de l'Algérie, et y apporter le dol, l'improduction et la stagnation, j'ose espérer que ces quelques lignes, quelles qu'elles soient, ne seront pas sans valeur morale ni sans poids.

Disons, tout d'abord, que nous n'hésitons pas à regarder l'acquisition du Bordj de la Réghaia, par M. Fortin d'Ivry, comme une chose des plus heureuses.

M. Fortin d'Ivry, à nos yeux, se sépare totalement

en cette circonstance, comme assurément en toute autre, de la plupart, sinon d'à peu près tous, les propriétaires ruraux et colons de la plaine. Il est vrai qu'il a pour lui la force matérielle la plus grande; mais s'il nejoignait à cela ni sa sûreté de vue, ni son habileté prudente, ni son amour du bien général qu'un intérêt privé n'étouffe jamais, ni son activité, ni son besoin d'expérimenter à son propre risque pour le bénéfice de tous, ni son intelligence studieuse et dévouée au succès de la colonie, il ferait peu ou mal ou point du tout, et rentrerait dans une catégorie vulgaire peu digne d'attention, encore moins d'intérêt.

Il était d'une grande importance quela Réghaia tombât dans les mains d'un homme laborieux, raisonnable et puissant, pouvant mener à bonne fin l'assainissement, l'exploitation et le peuplement de cette localité, qui avait été le théâtre d'une entreprise ambitieuse, dont il ne restait plus d'autres traces qu'un pénible souvenir.

Toute tentative ou toute combinaison qui échoue dans la colonie, avec un peu de retentissement surtout, produit d'ordinaire un effet bien regrettable. Aussi, quelle que soit l'énergie de notre éloignement pour les détenteurs oisifs qui infectent le pays, préférerions-nous peut-être ceux qui ne font rien à ceux qui font mal, sottement ou follement, et dont l'insuccès devient une preuve banale en faveur de l'impossibilité de réussir.

M. Fortin achète, paie et travaille, trois choses moins communes qu'on ne pense. Il se satisfait des éléments naturels qui se présentent à lui. Rien ne le gêne, ne l'empêche et ne l'incommode. Il ne souhaite ni le refoulement, ni l'éviction, ni l'extinction de personne. Il accepte toujours avec reconnaissance les bras et l'assistance que le hasard ou le ciel lui envoie. Il sait que par le travail on rapproche et unit tous les hommes, et que les aptitudes et les individualités les plus diverses, bien

appliquées, peuvent concourir efficacement vers un même but. Mais laissons parler les faits eux-mêmes.

M. Fortin d'Ivry est entré en possession du Bordj de la Réghaia le 1er septembre 1846. Ce domaine était alors entièrement inculte et abandonné, et les bâtiments écroulés ou dévastés ne se composaient guère que de décombres et de ruines. Après sept mois au plus d'occupation, fin mars et courant d'avril, époque à laquelle nous avons visité cette immense propriété, la face des choses était bien changée, comme vont le démontrer suffisamment les détails qui suivent. En ce court espace de temps, M. Fortin d'Ivry avait plus fait pour le présent et pour l'avenir que les plus anciens propriétaires de la plaine. Par les propriétaires anciens de la plaine, il va sans dire que nous n'entendons parler que des propriétaires exploitants, car ce n'est pas nous qui ferions jamais l'injure à M. Fortin d'Ivry de le comparer, même pour son avantage, aux détenteurs funestes et improductifs de la Metidja.

TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR M. FORTIN D'IVRY, DU MOIS DE SEPTEMBRE 1846 AUX PREMIERS JOURS D'AVRIL 1847.

Assainissement.— 2,650 mètres de fossés et de rigoles de dessèchement ont été entrepris et achevés tout d'abord.

M. Fortin d'Ivry a déjà desséché cinq petits marais ou prairies marécageuses.

Tout le dessèchement a porté jusqu'à ce jour sur les prairies supérieures, 20 hectares environ.

Le marais n. 34 du plan, au-dessous du jardin, compte 5 hectares desséchés, labourés et entièrement plantés d'arbres à 3 mètres de distance.

Ces 5 hectares sont à défalquer des 20 hectares ci-dessus déclarés assénis. L'expérimentation repose sur ce problème à résoudre : si, en desséchant, cultivant et plantant les marais aux environs de l'habitation, on peut

arriver à assainir, et par conséquent installer une population européenne et forte. Ce qui fait dépendre ici la sécurité de la salubrité.

Dans les plantations des marais, sauf les osiers et les saules, tous les arbres sont à haute tige et d'une croissance verticale propre à rompre la direction générale du vent régnant N.-O, et à barrer les émanations.

Ces dessèchements ont été accomplis et réglés sur ce principe :

Un fossé de ceinture aux pieds des coteaux ou déclivités pour recevoir les suintements, et des rigoles intérieures pour l'écoulement des dépôts fournis par les pluies.

Toutes les berges ont été plantées en saules et autres essences.

Plantations.

Arbres forestiers.

Frênes. —Trois espèces ou variétés, majeure partie indigènes, 3,000.

Peupliers. — Italie, Virginie et quelques suisses, environ 2,000.

Saules, 1,000. — Robiniers (pseudo-acassias) forts, 200; plants, 700; mûriers, 500; triacanthos, 500.

Essences diverses. — Erables, sicomores, vernis, faux ébéniers, sophoras, catalpas, caroubiers, 200.

Résineux.

Quelques cèdres de Virginie.

Arbres fruitiers.

Pommiers (basse tige) indigènes, 400.
Coignassiers (basse tige), 300.

Amandiers, 50.

Figuiers, meilleures variétés de Koléah, de la pépinière centrale, de l'Oued-Khmiss et de Ben-Brahim (cette dernière précieuse, figue à saveur d'abricot), 200.

Cerisiers des Issers et de la pépinière centrale, 40.

Pêchers des Issers et de la pépinière centrale, 20.

Poiriers de diverses provenances et des Issers, 70.

Noyers, 12.

Noisetiers, groseilliers et bananiers, quelques sujets.

Abricotiers, quelques sujets.

Orangers et citronniers, gros, 50; petits, 550; souches rajeunies, 80.

Oliviers, greffés et restaurés, 400; préparés, 2,200.

Total général des plantations d'arbres forestiers et fruitiers, 12,572.

Essais forestiers.

50 ares, semis de glands de chênes verts sur labours.

Semis pour avenues et clôtures, essences diverses, robiniers, faux vernis, aubépines, ormes, bouleaux.

Semis en pépinières, essences diverses, 50 planches environ.

M. Fortin d'Ivry a déjà planté, à la Regbaïa, du plant semé en mars 1846 au ruisseau de Kôuba, Oued-Khmiss.

Pépinières.

Boutures et Plants.

Peupliers, 16,600. — Virginie, 2,800; Suisses, 200; Italie, 13,600.

Saules ordinaires, 8,000.

Saules marceaux, 1,000.

Osiers, 3,500, la majeure partie en place.

Figuiers, 625.
Grenadiers, 975.
Diverses, 100.
Vignes (boutures) de Dellys, 1,700; Languedoc, 3,500; Alicante, 2,500; Koléah, 1,600; Oued-Khmiss et Sahel, 400.

Céréales.

Orge et blé. — 13 hectares pour M. Fortin d'Ivry et 30 hectares pour les Arabes.

Cultures diverses.

Fèves, 1 hectare; pommes de terre, navets, sésame, madia-sativa, 4 hectares.
Jardins, vergers et préparations, 3 hectares.
En avril il a été semé 3 hectares environ haricots, pois verts et pois chiches.
Et un demi-hectare en tabac de diverses espèces.

Essais de culture.

Pavots somnifères (pour opium); pommes de terre de graine; madia-sativa; orge nanto; blé, orge, fèves et lentilles d'Égypte, et diverses cucurbitacées et légumes du même pays.
Le navet (turneps), semé dès les premiers jours de novembre, en deux mois, a parfaitement réussi comme qualité et quantité de produits.
Le radis d'Egypte (rave blanche et douce) a également bien réussi, quoique les derniers aient monté rapidement en graine.
Betteraves. — Champêtres et Castelnaudary, 50 ares.
Choux. — Ont pommé en quatre mois d'hiver.
Cardère ou chardon à foulon, quelques planches.

Bambous, quelques pieds pour essai.

Riz de montagne.

M. Fortin d'Ivry se réserve d'essayer, en époque convenable, les patates, l'arachide, les topinambours, le houblon, le vétiver, le chanvre, le coton, la canne à sucre.

Il a déjà essayé la canne à sucre ailleurs; il pense s'en occuper comme fourrage.

Animaux.

Bœufs. — 14 bœufs de choix indigènes. Ce nombre a été porté à 25 dans le courant d'avril.

Chevaux de main. — 4, dont un poulain.

Moutons. — 30, pour la consommation quotidienne.

Porcs. — 80, portés en avril à 100.

Volatiles.

Poules, canards et oies, une centaine de têtes.

Matériel.

8 charrues. — 2, grand modèle, et 6, modèle moyen.

Les charrues de défrichement dont M. Fortin s'est servi sont les charrues Dombasle, grand modèle.

1 scarificateur, 20 brouettes, 2 forts chariots et 1 char léger, le tout d'excellente construction; 1 bateau.

M. Fortin possède une grande quantité d'outils variés, soit pour la construction, soit pour le labour et les mines.

Il a fallu mettre aux mains de chaque individu l'instrument qui lui était propre, chaque nationalité ne pouvant travailler avec les mêmes instruments. — La taillanderie est exécutée sur la ferme.

Il eût été impossible d'effectuer les défrichements et

labours des marais sans un forgeron sur les lieux, toujours prêt à raccommoder et à rétablir les instruments endommagés.

Labours et transports.

Les 12 plus anciens bœufs de la Réghaia ont été achetés chez les Issers. 1 seul d'entre ces animaux est né chez ces derniers, les 12 autres sont de Dellys.

Bêtes belles, robustes, énergiques, faisant un service des meilleurs, travaillant d'une façon extraordinaire et se maintenant en bon état, bien pleines, quoique sans être abritées et sans litière.

Elles ont payé déjà leur prix d'achat par les labours et les transports. Elles se revendront encore avec bénéfice pour la boucherie.

Ce sont elles qui font les labours profonds et pénibles des marais.

6 d'entre ces bœufs font le voyage d'Alger à la Réghaia (8 lieues avec les détours) chargés de 12 bordelaises (250 kilog.), 6,000.

Nous les avons vus revenir d'Alger attelés à des chariots chargés de madriers, charge énorme, après 24 heures de collier, et pas trop fatigués.

Ces bœufs prouvent qu'il n'est pas nécessaire d'aller chercher des races étrangères, et que, s'il y a des primes à donner, ce devrait être pour l'amélioration (en dedans) de ces excellents animaux.

Ils sont payés 25 et jusqu'à 32 piastres de 5 fr. 50 c.

Ces bœufs, engraissés et vendus, dans la bonne époque, offrent un bénéfice de 42 p. % réalisé en six mois.

Les transports faits par les bœufs du haouch (ferme) ont coûté le sixième de ce qu'ils auraient coûté par un autre mode.

La bordelaise se payait 7 fr., à 10 bordelaises par

chariot. Les deux chariots de la ferme, portant 20 bordelaises, reviennent à 20 fr. par chaque transport, c'est-à-dire 1 fr. par bordelaise.

M. Fortin d'Ivry a effectué tout l'hiver, par ce moyen, des transports qui auraient été tout à fait impraticables par des charretiers étrangers.

En ce temps, on ne mettait que 7 bordelaises, et plusieurs fois on fut obligé d'atteler jusqu'à 14 bœufs.

M. Fortin d'Ivry s'est aussi fort bien trouvé des chariots à larges jantes, qui seuls peuvent rouler dans les terres détrempées.

Ils ont encore l'avantage de pilonner les routes au lieu de les défoncer.

Ces chariots ont une énorme supériorité sur les chars à roues étroites, qui devraient être prohibés dans l'intérêt des voies publiques.

Peuplement.

Ouvriers sédentaires. — 2 bouviers laboureurs, 2 jardiniers, 1 boulanger, 1 forgeron, 1 menuisier, 2 carriers, 3 domestiques, 1 chef de travaux, M. Lazare.

Hommes de métiers. — 15 environ au mois ou à façon dans la ferme, 6 au dehors à façon (bûcherons et charbonniers), 3 pêcheurs en moyenne, remplacés en avril par un tuilier et sa famille, 5 personnes.

M. Fortin a traité avec 3 frères (Mayorquins des hautes-terres), dont 2 en famille. L'une de ces familles est composée de 6 enfants, un homme, une femme; total, 8. L'autre, d'un homme, d'une femme, d'un enfant; total, 3. Un célibataire. — La famille du boulanger, 3; du chef bouvier-laboureur, 2; du menuisier, 2. Domestiques indigènes, 2.

Moyenne des indigènes occupés au jardin et à la terre, 5; servant de manœuvres pour les travaux, 8. — 2 gar-

diens ou bergers, 2 muletiers pour les transports. Ces 4 derniers font partie des familles indigènes établies sur la propriété.

Indigènes établis sur les terres de la Reghaia. — 10 familles, donnant, comme chiffre total, 50, compris femmes, enfants et serviteurs.

Total général de la population actuelle de la Régbaia, 122.

Nationalité.

Français, Kabyles, Maures, Arabes, Italiens, Nègres, Allemands, Espagnols, Maltais, Mayorquins des hautes et basses terres.

Mode d'établissement des indigènes.

Bail authentique pour un an, 1846-1847, prenant et finissant en juillet, sur les bases suivantes : — Nulle redevance en argent; obligation de fournir des gardiens et des bêtes de transport, partie non payées, partie payées à prix convenu (2 fr. par mule) ; obligation de construire des gourbis, de cultiver une étendue déterminée (30 hectares), et de veiller sur la propriété; défense de passer certaines limites, d'avoir des chèvres, etc., etc. ; faculté de pâture sur 300 hectares ou environ.

Ces engagements ont été ponctuellement tenus.

Nouveau bail des indigènes 1847-1848.

Le précédent bail des Arabes a été renouvelé à des conditions encore meilleures, et l'empressement qu'ils ont mis à renouveler par avance est un signe de leur bien-être et de leur confiance.

Les conditions sont les mêmes, sauf soixante voyages de mules à Alger et 400 fr. en argent. — Toujours garan-

tie des gardiens fournis par eux, mais payés par M. Fortin d'Ivry, au taux des khachna.

Bâtiments.

Cours et constructions, 58 mètres sur 60. Moitié de cette superficie est bâtie. — Un quart de la superficie est à deux étages. — Depuis l'incendie et le sac du Bordj par les Arabes, les bâtiments dépérirent, de telle sorte qu'il n'existait plus à l'automne 1846 que les murs extérieurs plus ou moins dégradés, sauf une portion dite le marabout (voûtée), et la partie formant cour intérieure, Oust-ed-Dar.

M. Fortin d'Ivry a fait tout réparer et tout rétablir, sinon selon le caractère turc du Bordj, au moins selon ses besoins.

Dépenses.

Les dépenses générales pour constructions, matériel, entretien et cultures sont évaluées par M. Fortin d'Ivry à 51,000 fr.

13,000 fr. affectés particulièrement aux cultures, au matériel, aux approvisionnements, desséchements, plans et frais divers sont compris dans cette somme.

M. Fortin a fait tirer 350 mètres cubes de pierres.

500 fr. auraient été employés à l'achat de graines d'Egypte, et 2 à 300 fr. à l'achat de semences diverses, les grains pour les céréales exceptés.

Quelques ressources naturelles et rendements.

M. Fortin évalue le produit de la pêche à 600 fr. en trois mois (le poisson vendu à 10 c. le kilogramme) et annuellement à 1,200 fr.

Il porte à la même somme le produit effectif et annuel du jardinage.

Il estime les prestations en nature et en hommes pouvoir être portées aussi à 1,200 fr. annuellement.

Le produit de la chasse, et l'on ne chasse pas, est évalué par lui à 50 fr. par mois.

Le total des produits naturels, non compris foins et bois, serait encore environ de 1,200 fr. par an.

Le droit de chasser aux étourneaux peut être loué 60 fr. aux Arabes.

Système.

De tout ce qui a été fait, il ressort que le principe en vertu duquel M. Fortin a agi a été et sera de mettre le plus de monde possible, laborieux et industriel, sur la Réghaia, attendu qu'une propriété augmente de valeur en raison de la population laborieuse qui la couvre.

La nature de la nourriture et le prix suffisant de la journée ont été et sont encore un appel remarquable. M. Fortin a toujours eu plus d'ouvriers qu'il n'en a voulu.

Un règlement sévère supprimant absolument toute boisson alcoolique, et limitant la consommation du vin, a eu pour résultats l'absence complète de rixes, de disputes et d'accidents.

Malgré une population des plus mélangées, jamais il n'y a eu ni mauvaise affaire ni querelle.

La première nécessité à laquelle M. Fortin d'Ivry ait satisfait a été l'installation d'une boulangerie pour éviter l'embarras qui s'était manifesté tout d'abord, l'incertitude de pouvoir fournir la base alimentaire indispensable aux Européens.

Signé Pétrus Borel,
Inspecteur de la colonisation.

Alger, 17 mai 1847.

RÉSULTATS

Des cultures et essais de cultures faits à la Réghaïa. — 1847.

Les cultures n'ont pu être commencées à la Réghaïa qu'en janvier 1847, à l'exception des cultures potagères. Cette époque, très-tardive pour l'Algérie, n'a permis d'obtenir que des résultats très-incomplets pour tout ce qui demande une terre préparée à l'avance ou des semailles d'automne. Cependant quelques-unes de ces cultures ont encore donné des produits importants.

Blé dur.

Un blé moyen de Taganrok, semé trop tard, fin janvier, sur un seul labour et dans une terre très-imparfaitement préparée, n'a rapporté que 5 à 6 pour un; paille assez haute et belle, épi peu fourni, grain beau et sain, pesant, mais petit, donnant une excellente semoule. Ce résultat est satisfaisant, eu égard aux circonstances, et surtout après un sirocco de trois jours, qui a desséché l'épi.

Un essai de blé et d'orge d'Egypte n'a donné que des produits notablement inférieurs aux mêmes semences indigènes. La lentille d'Egypte n'a pas prospéré, faute d'une terre suffisamment préparée.

Une belle orge de la mer Noire n'a pas donné de produit comparable à celui de l'orge indigène. La paille en était plus courte, l'épi moins fourni et le grain moins beau.

Détail du prix de revient de l'orge indigène cultivée sur 8 hectares. Terre légère et assez substantielle.

Semence, 20 mesures d'Alger (6 quintaux métriques

2/3 environ), à 6 fr. . . . . 120 fr.

Une façon de labour au moyen d'une charrue à quatre bœufs et deux bouviers (les bœufs ne coûtant rien de nourriture et gagnant au contraire en poids, ne sont pas comptés comme débours); un Européen, 4 fr.; un indigène, 2 fr. par jour; soit 6 fr. à quatre journées d'attelage par hectare, soit . . . . 24 fr.

Deux journées et demie d'Européen pour semer les huit hectares. 10

Une journée de hersage, un indigène (quatre bœufs) par hectare. 2

Sarclage à prix fait par des Mayorquins, 40 fr. pour huit hectares, soit par hectare. 5

Coupe à la faucille et bottelage à prix fait, id., par hectare. . . . 20

Charrois à l'aire par un chariot et deux Européens à 4 fr. par jour, trois jours, soit 24 fr. par hectare. 3

Battage, trois Kabyles à l'aire pendant trente jours, à 5 fr. 50 c. par jour, soit 165 fr., par hectare 21

Par hectare. . . . 75 fr.

Soit pour huit hectares. 600

730 fr.

Frais généraux, intérêts du capital engagé, réparations de charrues, instruments et usure, surveillance, faux frais et coût de la nourriture des bœufs (à la supposer fournie à prix ordinaire). 400

1,130 fr.

Ci-contre.		1,130 fr.
Loyer de la terre, environ 15 fr. par hectare.		120
Dépense totale pour les huit hectares.		1,250 fr.
Produit : 120 quintaux métriques d'orge, à 15 fr. le quintal.	1,800 fr.	
— 250 quintaux métriques de paille, à 4 fr. le quintal. . . .	1,000	
	2,800	2,800
Bénéfice net.		1,550 fr.

On peut donc considérer le bénéfice de cent pour cent comme à peu près assuré; car si l'année a été bonne, la culture avait été très-tardive et imparfaite. 15 fr. est le prix moyen d'Alger, et il y a constamment un bénéfice du tiers à la moitié en sus à vendre l'orge à l'époque des semailles.

Le rendement, selon les sols et l'époque de la semaille, a été de 18 à 25 pour un.

Fèves.

La fève d'Égypte a bien réussi; mais celle indigène (et le khachna est en réputation méritée à cet égard) a merveilleusement prospéré en terre légère et substantielle. Semée à la main sur un seul labour, le sarclage avec léger butage, a développé sa vigueur au point de lui faire produire, en lieu abrité, jusqu'à 25 et 30 pour un. Cette culture est très-avantageuse. Les fèves semées en décembre et janvier ont été récoltées en juin et battues, comme le blé et l'orge, au moyen des bœufs.

Navets, betteraves, choux, patates, pommes de terre, etc.

Les navets semés sur labour à la bêche, en novembre

et décembre, ont prospéré rapidement, au point que les racines couvraient presque la surface de la terre. Ce légume, peu cultivé en Algérie, si ce n'est dans les potagers arrosés, est d'un débit assuré et avantageux, puisqu'il se vend deux et trois sous la livre. C'est en outre une culture d'hiver, qui n'a point besoin d'arrosage, et qui peut être terminée aisément pendant la meilleure période de l'année pour le travail européen et pour le prix de la main-d'œuvre. Le navet semé plus tardivement, en février et mars, en lieu sec, n'a pas du tout réussi. A peine levé, le premier hâle l'a desséché.

La betterave a les mêmes avantages, et demande une terre un peu plus forte; elle a besoin d'être semée de très-bonne heure, et elle devient assez vigoureuse pour résister aux chaleurs. En lieu arrosé, elle acquiert d'énormes dimensions. Dans un domaine aussi éloigné, il a été bon de la faire manger sur pied par les porcs qui, en la déracinant, donnent presque une façon au sol. La betterave champêtre est préférable dans ce but, et celle de Castelnaudary pour la table.

La rave d'Egypte, blanche et douce, a donné un produit très-avantageux et très-prompt; elle remplace avantageusement les divers radis ordinaires, et s'accommode même de la grande culture.

La pastèque et les cucurbitacées d'Égypte ont réussi.

Le chou se développe et pomme en quatre à cinq mois d'hiver et encore moins en été; mais, comme il n'est cultivé presque qu'en lieu bas et arrosé, il a une valeur bien supérieure en hiver, et peut devenir, comme le navet et la betterave, le but d'une grande culture; il est plus doux et meilleur qu'en France.

Parmi toutes les cultures potagères, celle de la patate paraît la plus productive. Plantée en rayons arrosés espacés de 1 mètre et à 0^{m} 50 de distance, en sol léger, elle a donné, en trois mois, des tubercules de 2 kilog.,

ce qui confirme pleinement l'expérience de M. Hardy, directeur des pépinières du gouvernement, et démontre que la patate, à raison de 3 kilog. de tubercules par pied, a un rendement d'au moins 50,000 kilog. à l'hectare, ce qui pourrait suffire, à la rigueur, à l'alimentation d'une centaine de personnes par an.

La patate est d'une culture facile, sûre et peu dispendieuse; elle se plante de boutures, produit déjà trois mois après plantation; elle a l'inconvénient d'avoir besoin de soins pour se conserver, et de ne pas être encore entrée dans l'usage alimentaire des colons du Nord.

Elle n'a pas besoin d'être plantée chaque année, et peut, au contraire, subsister dans la même terre plusieurs années consécutives, de telle sorte qu'il y a économie de semence et de culture. Une plante alimentaire et saine, d'une abondance aussi remarquable, et capable de remplacer la pomme de terre et de prévenir une disette, mérite à elle seule une attention toute particulière. Un quart d'hectare en a été fait cette année à la Réghaia.

Les pommes de terre, semées en sol léger et non arrosé, à la Réghaia, ont donné des produits d'une qualité supérieure à la semence (ce qui est contraire à l'opinion générale d'Algérie), mais d'une grosseur moyenne et faible, la période de la végétation humide n'étant pas assez prolongée pour le développement complet de ce tubercule. En sol élevé, de forts abris en bonne direction contre les vents dominants et contre le soleil du matin, suffiraient peut-être pour prévenir l'effet destructeur des gelées blanches tardives sur les jeunes fanes. De la graine de pommes de terre de cinq à six provenances diverses a été semée à différentes époques et avec soin : aucun de ces semis n'a levé.

Cannes à sucre, opium, etc.

200 pieds et 2,000 boutures de cannes à sucre de trois qualités, dont la canne jaune de Saint-Domingue et la violette de Batavia, ont été plantés en juin. Les pieds ont déjà, en deux mois, plus d'un mètre de hauteur, et les boutures qui ont repris suffiront à la plantation d'un hectare. Cet essai est tenté dans la vue d'obtenir une nourriture abondante et fraîche pour les bestiaux, à la fin de l'été et en automne surtout, époque de l'année où elle manque absolument. Qu'on se figure le produit d'un hectare couvert de cannes serrées et remplies de suc, s'élevant jusqu'à trois et quatre mètres de hauteur, comparativement au produit d'une simple prairie qui donne cependant jusqu'à 40 quintaux de foin. Le produit de la canne est au moins décuple. D'ailleurs on peut toujours en tirer parti par la distillation, et obtenir un rhum qui a été déjà reconnu pour être de bonne qualité; et le rhum est, en Algérie, d'un prix élevé. Du reste, les jeunes tiges de la canne et son résidu après la trituration et la pression, sont reconnus dans les colonies pour engraisser rapidement le bétail, même pendant le moment des plus durs travaux des sucreries. On doit espérer que le même effet aura lieu dans un pays moins chaud, avec de moins rudes travaux, et en donnant aux bestiaux la canne avec tout son sucre.

Le pavot de l'opium a donné, par la méthode d'incisions, un opium excellent, dont la qualité dépasse les meilleures connues. Mais cette culture a besoin, pour sa récolte, d'une quantité de bras peu dispendieux de femmes et d'enfants, que l'Afrique est encore bien éloignée de posséder.

Le bahmia d'Égypte n'a pas encore amené ses fruits à maturité.

Le houblon a donné sans soins des tiges vigoureuses en sol humide. Le coton en lieu sec, le sésame, le madia-sativa, le millet, le sorgho en lieu sec et humide, n'ont été cultivés que comme essai en petit et pour graine. Le madia-sativa a mieux végété en lieu sec. Le maïs et le sorgho, en sol humide, ont acquis des dimensions remarquables.

Le maïs et la betterave, semés en avril, se sont bien développés dans une terre limoneuse et marécageuse, qui venait d'être retournée pour la première fois

Les légumes habituels du pays, tels que les tomates, aubergines, poivrons, cucurbitacées, oignons, etc., se développent avec une vigueur et une rapidité inconnues en Europe.

Des légumes, tels que l'oseille, la chicorée, l'asperge, le cresson de fontaine, le champignon, pullulent naturellement et abondamment dans les terres qui leur sont propres, ainsi que des plantes utiles, telles que la bourrache, la centaurée, la mauve, l'anis, etc., etc.

Cultures arborescentes et de pépinière.

Il existe de grandes difficultés quant à l'élève et à la culture des arbres en Algérie, et elles tiennent à la différence de climat et au peu d'expérience acquise en ce genre. Les cultures commencées et les essais de la Réghaia ont eu pour but d'arriver à la multiplication des arbres fruitiers et utiles, à la plantation des terres basses et submersibles dans une vue d'assainissement et de produit ultérieur, enfin à la régénération forestière de certaines parties du domaine.

A cet effet, nombre d'espèces d'arbres ont été plantées à toute exposition en sol varié, et à différentes hauteurs, et des semis ont été faits à diverses époques en lieux arrosés ou non arrosés.

Les semis faits agrestement n'ont pas réussi, parce qu'ils ont été faits trop tard en terre non suffisamment préparée, et qu'on n'a pas pu leur donner les soins convenables.

Cependant l'acacia (robinia), le vernis du Japon, le chêne vert ont donné des signes d'une forte vitalité. Le plant d'acacia d'un an, quoique planté fort tard en avril, a repris, et a végété en terre sèche avec la plus grande vigueur. Le plant du sycomore et d'érable s'est comporté de même, mais en terre fraîche.

En général, les semis demandent, en Afrique, encore plus de soins qu'en France; la même force de végétation qui les fait croître au double et au triple, les infeste d'une multitude d'herbes vigoureuses qui doit faire multiplier les esserbages. Les arrosages doivent se faire à l'arrosoir à pommeau d'abord, et à l'eau courante seulement quand les plants sont assez grands. Avec des arrosages suffisants, les pousses sont tellement vigoureuses, qu'on obtient en une saison ce qui en demande trois en France.

L'acacia s'élève jusqu'à 3 mètres de hauteur, et, à l'automne, on peut mettre en place comme arbres certains sujets semés en mars précédent.

Les espèces dont la végétation est la plus vigoureuse sont ensuite l'amandier, qui, semé en février, a pu être greffé en août sur des tiges de la force du pouce et de 2 mètres de hauteur, le vernis du Japon, le frêne, le bellombra, l'azedarach, le cytise, l'érable, le sycomore, le sureau, le noyer, et surtout le noyer d'Amérique, le cyprès pyramidal et celui de Virginie, le pin maritime et le pin d'Alep, l'oranger. Le dattier d'Elche, qui donne des fruits en Espagne, est aussi bien venu de semence; mais cet arbre si utile exige pour sa croissance un temps considérable. Le mûrier est des plus vigoureux.

Différents obstacles contrarient les semis : les four-

mis, qui emportent les graines des pins et du robinia surtout; les courtillères (petits vers gris), qui coupent les pousses au-dessous du sol; les merles, qui mangent les jeunes pousses des érables et des sycomores. Une multitude de graines ne germent pas, soit que leur faculté germinative se conserve peu de temps, comme le bouleau, l'orme, etc., soit qu'elle s'altère par la différence du climat et l'humidité de l'hiver, soit enfin que les conditions de réussite soient encore à trouver.

Des semis ont été faits en hiver et après les grandes pluies, c'est-à-dire en mars; ceux d'hiver n'ont, en général, pas réussi du tout ou ont beaucoup souffert, sauf quelques espèces très-vigoureuses qui ont même été retardées par rapport aux semis faits ultérieurement. Cependant, les semis d'automne pourraient réussir dans les années sèches.

Il y a environ pour 40 milliers de plants de semis à la Réghaia.

La multiplication par boutures y a été plus développée comme étant plus rapide et plus convenable pour les espèces propres à la plantation des terres basses et limoneuses qui y abondent.

30,000 boutures de diverses espèces de peupliers et de saules y ont donné des jets de 1 à 2 mètres de hauteur et plus; les deux tiers seront bons à mettre en place au printemps prochain. Quelques parties trop humides de la pépinière ont moins prospéré; mais, en général, leur végétation est si puissante, que la distance d'un mètre à laquelle on les met en pépinière n'est pas de trop pour la première année, et ne suffirait pas dès la seconde. La multiplication du coignassier par drageons ou éclats est fort utile, et a servi à greffer dès la même année 300 poiriers des espèces les plus vigoureuses et reconnues pour bien venir en Afrique.

L'amandier commun, semé au printemps, a servi à

greffer un millier d'abricotiers, de pêchers et d'amandiers à coque tendre. Une autre partie d'amandiers a été semée en place pour être greffée l'année suivante. On obtient ainsi des arbres non sujets au risque de la transplantation et pivotant profondément, ce qui est un grand avantage dans un sol dont la surface se dessèche tous les ans pendant quatre mois d'été.

Les boutures de figuier et de grenadier sont admirables : quelques-unes des premières dépassent 2 mètres de hauteur. On a choisi des espèces indigènes d'une excellente qualité. Sur 10,000 boutures de vignes de Dellys, de Languedoc, d'Alicante, de Coleah et du Sahel d'Alger, les trois quarts ont bien repris. Les boutures d'osier, plantées de tous côtés le long des rigoles, ont bien poussé, quoiqu'elles n'aient reçu aucuns soins : elles se défendent contre les plus hautes herbes.

Enfin, sur 2,500 oliviers, greffés en avril et mai, les quatre cinquièmes environ avaient bien pris, mais un incendie est venu en dévorer en quelques heures la majeure partie, ainsi que les bois qui les entouraient. D'après les diverses expositions où se trouvaient ces pieds d'oliviers, j'ai reconnu qu'il était important de tenir les greffes le plus à l'abri possible, en conservant, la première année, les broussailles dominantes, en formant autour de la greffe une forte poupée destinée à les garantir ; enfin de n'employer pour greffe que du bois de trois et quatre ans, car les ardeurs du simoun dessèchent bien vite le bois d'un an et même celui de deux ans.

Le simoun a aussi une action des plus nuisibles sur les plantations de jeunes arbres élevés précédemment en terre arrosée. Ces sujets sont grands et paraissent vigoureux ; mais leur bois est tendre, leur fibre molle, et quand la sève y circule, un vent du désert, de plusieurs jours surtout, les dessèche et les tue à l'instant.

J'ai perdu ainsi plusieurs centaines de sujets, notamment en figuiers, dont le jeune bois est très-poreux. Des abris et une année de plus en pépinière avec très-peu d'arrosages sont, je crois, le seul remède pour fortifier le tissu du bois et le mettre à l'abri de cette dessication.

Dans la partie basse et abritée de la vallée, cet inconvénient ne s'est presque pas fait sentir, d'abord à cause de l'abri, ensuite à cause de la fraîcheur du sol qui pouvait suppléer à la déperdition excessive des feuilles par l'évaporation; cependant des têtes de jeunes arbres avaient toutes leurs feuilles brûlées.

Le même phénomène se produit pour les herbages : le simoun hâte énormément la maturité du foin et le dessèche rapidement dans les prairies hautes. Dans les prairies basses et exposées à son influence directe, il dessèche à l'instant et fait périr la tige des herbes dont la texture est bien plus molle, en Afrique surtout, que celle des foins élevés.

Sur 8,000 pieds d'arbres plantés, les trois quarts environ ont réussi, cependant les plantations avaient été faites trop tard, de mars jusqu'en mai, avec une telle hâte, qu'elle a exclu presque tous soins. La plantation elle-même n'a été faite dans un marais desséché qu'en levant un morceau de la tranche de terre que découpait la charrue à 45 centimètres de profondeur, au milieu des racines de roseaux, d'iris et autres herbes marécageuses. Ce sont presque tous plants de deux à trois ans, qui avaient souffert, qu'on a plantés. Ils avaient eu un et deux mois de jauge, et il a fallu en rabattre la plupart; mais l'humidité et la chaleur, la quantité d'humus du sol ont suppléé à ce qui, en Europe, eût été tout à fait insuffisant.

Sur 1,200 plantons de saule, tous à peu près ont pris avec vigueur, le marceau a aussi réussi de cette façon,

et cependant aucune espèce de culture ne leur a été donnée. Ainsi l'expérience démontre ici que le sol d'Afrique, au contraire de l'opinion généralement admise, est essentiellement propice à la culture des arbres, pourvu qu'on respecte les convenances de sol, de climat et d'espèces. Seulement, les espèces qui prospéreront dans tel ou tel lieu sont moins nombreuses qu'en Europe. 6,000 plants de mûriers de deux ans ont été greffés.

Les conditions de la culture en Afrique sont si différentes de ce qu'elles sont en Europe, qu'à peine les travaux commencés, j'ai été obligé de modifier les instruments généralement reconnus comme les meilleurs en France, les charrues et herses Dombasle, par exemple. Ces seules données générales : 1° que la main-d'œuvre intelligente par les Européens est fort dispendieuse, et manque parfois ; 2° que la force animale des bœufs est pour ainsi dire pour rien, puisque, dans une vaste propriété, on devra toujours de longtemps élever à l'herbe plus de bœufs qu'on n'en peut employer aux labours ou autres travaux ; 3° les nécessités de défrichement entraînent des modifications essentielles dans les instruments usuels qui répondent à des convenances d'autre genre en Europe.

J'ai trouvé qu'il fallait, pour couper les hautes herbes et les restes de racines, de fortes charrues à socs très-aigus, menées par quatre bœufs, qu'un Européen, aidé d'un indigène, fait marcher aussi vite que des chevaux.

Pour les charrues de défrichement dans les marais où il faut fendre une croûte épaisse de plantes marécageuses, afin que le versoir puisse ensuite en renverser une trancho de 35 centimètres de largeur sur 45 centimètres de profondeur, les coutres ont dû être renforcés, fortement aciérés et inclinés sous un angle aigu ; les versoirs ont dû être plus épais et plus hauts. 10 et 12 bœufs y étaient attelés et nécessitaient jusqu'à quatre hommes

pour faire un bon service, un seul n'étant occupé qu'à dégorger d'herbes le vide entre le coutre et le versoir, et à veiller au renversement complet de la tranche d'herbes marécageuses dont la racine doit être complétement retournée.

Au lieu de herses que peut mener un cheval, il m'a fallu faire construire des herses triangulaires de 2 mètres et demi de côté, fortes et pesantes, mues par un attelage de 4 à 6 bœufs, et capables de briser les mottes de terre, et de donner ainsi presque une nouvelle façon; tandis que dans les terres d'Europe, de plus minces instruments suffisent à une terre mieux préparée.

Il est encore à observer que le temps des labours et autres travaux est très-court en Afrique par l'effet du retour soudain et inégal des pluies alternant avec quelques jours de beau temps, et qu'il faut en conséquence des instruments plus puissants pour, avec une force animale considérable, obtenir un même effet dans un moindre espace de temps. Il est encore bon et économique de recourir à la charrue pour les plantations de vignes et d'arbres en repassant deux fois sur la tranchée qu'on veut ouvrir, et je suis ainsi facilement arrivé avec de forts instruments à une profondeur de 75 à 85 centimètres. Il y avait ensuite peu à faire pour la plantation d'un arbre de moyenne force. J'espère, sur une grande échelle, tirer un parti avantageux de ce mode de plantation.

Th. Fortin d'Ivry.

Septembre 1847.

Note du Rédacteur en chef. — On s'étonnera peut-être que nous revenions si souvent sur cette question de la Reghaïa; mais les travaux agricoles qui y ont été exécutés nous semblent d'une si haute importance comme modèles des tentatives dont la culture peut être l'objet en Algérie, que nous n'avons pas hésité un moment à les présenter dans leurs plus minimes détails. Ceux qui ont mis la main à l'œuvre sur le sol de l'Afrique nous comprendront parfaitement.

LA KABYLIE ET LES KABYLES.

PROVINCE D'ORAN.

Les territoires kabyles présentent, dans la province d'Oran, le même aspect que dans celle d'Alger. A travers cette contrée ouverte de toutes parts et de facile accès, l'inondation arabe s'est répandue sans obstacles, et n'a laissé surnager au-dessus du niveau général que le massif du Dahra, aujourd'hui en partie compris dans la province d'Alger; le massif des Trara, et deux ou trois autres petits territoires voisins de Tlemcen Partout ailleurs, les Berbères ont été expulsés, ou ils ont été obligés de subir un joug qui, en amenant leur alliance avec les conquérants, a grandement compromis l'intégrité des caractères physiques de la race. Pour beaucoup d'entre eux, la différence d'origine n'est même plus qu'un souvenir, ainsi que nous le verrons.

MASSIF DU DAHRA. — SUBDIVISION DE MOSTAGHANEM.

Aghalik de Mina et Cheliff.

La partie du Dahra comprise dans la province d'Oran en embrasse toute la moitié occidentale. Les Arabes Medjaher en occupent l'extrême partie occidentale, les Arabes Oulad-Sidi-Aribi une portion du midi, et d'autres Arabes, sous le nom d'Oulad-Riah et d'Oulad-Bou-Rama, traversant le massif pour s'avancer jusque sur la plage méditerranéenne, ont isolé de leurs frères du

l'E. un groupe de tribus appelées *Zentès* et *Beni-Zeroual*, que nous décrirons après avoir parlé de celles des tribus qui se rattachent au foyer de l'E. Ce sont :

Les *Oulad-Iounès*, entre les Beni-Madoun et la mer, à 28 kilomètres O.-S.-O. de Tenès, et à 97 kilomètres N.-E. de Mostaghanem. Leur territoire est très-accidenté, couvert de bois, et coupé de ravins profonds, ce qui leur a permis d'échapper à la domination des Turcs et d'Abd-el-Kader, mais non à la nôtre. Cette tribu, qui compte 110 tentes et 660 individus, recueille une très-grande quantité de miel renommé, et en approvisionne les marchés de Tenès, de Mazouna et de Mostaghanem[1].

Les *Achêcha* (la *Carte des tribus*), ou *Achacha* (les *Notices*), ou *Hachaïcha* (M. Warnier), à l'O. des précédents, sur les deux rives de l'Oued-Khemis, à 92 kilomètres N.-E. de Mostaghanem. Ils habitent, sur le bord de la mer, un pays de plaines couvert de sables et de bois. 320 tentes, 1,920 individus[2].

Les *Zerrifa* (la *Carte* et les *Notices*), les *Zerafa* (M. Warnier), à l'O. des Achêcha, et à 85 kilomètres N.-O. de Mostaghanem. Ils habitent à une lieue de la mer, sur l'Ouad-Roummâne (la rivière des Grenadiers), un territoire d'un abord facile; aussi les Kabyles, qui sont tout-à-fait fixés au sol et assez riches, sont-ils généralement soumis. 140 tentes, 840 individus[3].

Les *Oulad-Khelouf*, entre l'Ouad-Khelouf, nom que prend la rivière de Zerrifa à son embouchure, et l'Ouad-Gharbal, à 74 kilomètres N.-E. 1/4 E. de Mostaghanem. Ils habitent principalement la plaine de Takour, et, sur

[1,2] *Carte des tribus*, *Notices statistiques*, p. 517.

[3] Les *Notices*, p. 517. Une branche du Zerifa habite la rive gauche du Chelif, entre les Hachem-Daro et ce fleuve, à 8 kil. au N. E. de Mostaghanem. (*Carte du dépôt de la guerre, province d'Oran*, 1846.)

le bord de la mer, un territoire excellent, bien arrosé et bien cultivé. On les divise en *Djebelia* (Montagnards) et *Souahlia* (Riverains), dont le nombre total s'élève à 2,490, occupant 415 tentes[1].

Entre eux et les Zerrifa, est une petite tribu appelée *Sahab-Kef-el-Asfar*, dépendance du Kef-el-Asfar[2].

En quittant les Kabyles que nous venons de décrire, on traverse le territoire des Oulad-Riab, et on atteint ou les *Beni-Zéroual* ou les *Beni-Zentes*.

Les *Beni-Zéroual* paraissent avoir formé jadis un rameau vigoureux de la race berbère, car on en retrouve les fractions dans d'autres parties de l'Algérie et dans le Rif de l'empire de Maroc. Les Beni-Zéroual du Dahra, qui descendent au midi jusqu'au bord du Chelif, ont à l'E. les Beni-Zentes, au N.-E. les Oulad-Riah, au N. les Oulad-Bou-Rama, à l'O. les Medjaher. Leur territoire, qui peut avoir 35,000 hectares, est, vers le couchant, à 27 kilomètres E.-N.-E. seulement de Mostaghanem. Tout ce pays manque d'eau presque complètement. Les Beni-Zéroual doivent aux difficultés de leur sol et à leur bravoure personnelle d'être restés presque entièrement indépendants des Turcs et de l'émir. Ils n'ont presque jamais cessé de fréquenter, malgré les ordres de ce dernier, les marchés de Mostaghanem et de Mazagran. Les Beni-Zéroual se subdivisent eux-mêmes en six tribus principales; ce sont, outre les Beni-Zéroual proprement dits : 1° les Oulad-el-Hadri; 2° les Oulad-Ali; 3° les Oulad-Mezian; 4° les Oulad-Sidi-Ibrahim, marabouts; 5° les Oulad-Ben-Tekhoura. Sur le territoire de cette fraction de la grande famille des Beni-Zéroual, se trouvent d'immenses excavations désignées dans le pays sous le nom de *Ghrar-Oulad-Ben-*

[1,2] *Carte des tribus*, *Carte du dépôt de la guerre*, *Notices statistiques*, p. 516.

Tekhoura (souterrains des Bou-Tekhoura); la nature et la position de ces souterrains, dans lesquels se trouvent des sources très-abondantes, en ont fait une sorte de refuge inexpugnable, où les Beni-Zéroual se retirent lorsque leur indépendance ou leurs intérêts sont menacés. Il y a lieu de croire que ces excavations doivent leur origine aux Romains, qui y ont puisé des matériaux pour les grandes constructions qu'ils avaient élevées dans cette partie du pays.

Les *Notices statistiques* divisent les Beni-Zéroual seulement en quatre tribus : Oulad-Mâala, Mzila, Oulad-Sidi-Brahim et Tezgueït ; elles leur donnent 4,500 âmes de population et 750 tentes[1].

Les *Beni-Zentes* (M. Warnier), *Beni-Zentis* (les *Notices*), *Beni-Zountes* (*Carte des tribus*), entre le Chelif au S., les Beni-Zéroual à l'O., et les Oulad-Sidi-Aribi de la rive droite du Chelif à l'E., à 50 kilomètres E. de Mostaghanem. 1,680 individus, 280 tentes[2].

En cherchant à évaluer la superficie totale du territoire occupé par les Berbères en Algérie, j'ai regardé le massif du Dahra comme entièrement occupé par eux, mais, d'après ce qui précède, on voit qu'il n'en est pas ainsi. Le chiffre que j'ai adopté est donc trop élevé ; pour être exact, il devrait être réduit de 200 kilomètres et remplacé par celui-ci, 3,000, qui représente tout ce qu'occupent ici les Kabyles.

Dahra est un mot arabe qui signifie *nord*. Les tribus arabes de la vallée inférieure du Chelif ont désigné ainsi le territoire qui, pour elles, occupait ce point de l'horison. Mais en même temps qu'elles avaient leur *Dahra*, il leur fallait un *Kebla* ou midi, et il existe en effet ; c'est le territoire qui, entre l'Ouarensenis et les Sdama (Voy. la *Carte des tribus*), a pour centre Tiaret. Abd-el-Kader

[1-2] *Notices*, p. 516.

en avait formé un aghalik qui comprenait les Akerma-Kiblia, les Oulad-ben-Affân, les Beni-Mediân, les Oulad-Chérif, les Bossra, les Oulad-Mçaoud, les Haouïtât, tribus de mœurs douces et tranquilles, les unes arabes, les autres kabyles, dit M. Warnier, mais sans désigner celles qui appartiennent à cette dernière race. A ces noms, la *Carte des tribus* ajoute les Halouïa, les Roslîa, les Oulad-el-Akred, les Beni-Lenet, les Oulad-Sidi-Rabah, les Oulad-Sidi-Mansour, les Kreïch et les Maassem, dont le territoire ajouté à celui des précédentes tribus et à leurs grands pacages communaux, forme un vaste ensemble de 35,000 hectares ou 3,500 kilomètres carrés. Cependant les *Notices* n'en disent pas un mot, ce qui semble indiquer ici ou une omission ou une lacune dans le travail des bureaux arabes.

En parcourant les listes des *Notices statistiques*, je retrouve quelques noms qui me paraissent être ceux de tribus berbères, encore dans la subdivision de Mostaghanem.

Chez les *Medjeher*,

Les *Beni-Ifren*[1], à 30 kilomètres E. de Mostaghanem, sur la rive gauche du Chelif et sur les deux rives de son affluent, l'Oued-Rghir[2]. Ils forment, d'après les *Notices*, p. 576, avec les Aïzeb et les Oulad-Sidi-Amer un total de 93 tentes et 558 individus.

Chez les *Beni-Ouragh*,

Les *Meknesa*, que les généalogies (Voy. Ibn-Khaldoun, chap. Ier), rattachent aux Mâdaghis-el-Abtar, l'une des deux grandes branches de la race, par les Dharysa, et

[1] Ce nom se rencontre plusieurs fois dans la géographie berbère, et Léon a donné la description des Beni-Ifren du massif du Gharian (Tripolitide), voisins des Nefousa, une des branches mères des Mâdaghis-el-Abtar. Au N.-O. d'Ouârgla, il y a un Dalet-Ifren.

[2] Là où la *Carte des tribus* met les Achachta.

dont le nom rappelle celui de l'une des villes impériales de la Marokie. Ils comptent 125 tentes et 750 individus; leur territoire est au nord de celui des Chekela, et le village, à 36 kilomètres de Tiaret, dans cette direction [1].

Les *Matmata*, autre démembrement des Dharysa, dont on retrouve des fractions plus considérables dans le coude formé par le Chelif (Voy. p. 59), et dans la partie S.-E. de la Tunisie, sur le massif du Ghariân, à 60 kilomètres au S. de Gâbes. Les Matmata dont nous parlons ici ont 112 tentes et 672 individus [2].

Les *Beni-Tigrine*, que la *Carte des tribus* place dans le groupe[1] de l'Ouarensenis, entre les Beni-Ouragh et les Beni-Iahia. Ils sont, d'après la *Carte du Dépôt de la guerre* (Prov. d'Oran, 1846), sur la rive droite de l'Oued-Riou, au S.-E. des Meknesa, ce qui forme ainsi de ces deux tribus une petite population berbère assez compacte. Les *Notices*, p. 517, leur donnent 290 tentes et 1,740 individus.

Dans la subdivision d'Oran :

Je ne vois d'autre nom que celui des *Ghomra* (démembrement des Ghomera, cette grande branche des Bérânis, qui a peuplé la Gomère des Canaries), de l'aghalik des Douaïr. Ils ont 101 tentes et 600 individus (les *Notices*, p. 516).

Mais, plus à l'occident, nous avons d'une part le massif des Trara et deux tribus voisines de Tlemsen.

MASSIF DES TRARA.

Ce n'est pas une division naturelle très-exacte. Nous y renfermerons en entier les Oulaça, qui cependant

Les *Notices*, p. 517, 1re colonn., et M. E. Renou, *Description géographique de l'empire de Maroc*, p. 254.

[2] Les *Notices*, p. 517, *ibidem*.

n'en occupent que la partie orientale, sur la rive gauche du Chelif. De sorte que sa limite orientale sera formée par l'Ouad-Rgaser, et la limite occidentale par la rivière de Djama-Ghrazaouât. Cet ensemble formait sous Abd-el-Kader un aghalik, mais aujourd'hui on le désigne sous le nom de *Kaïdats-Kabyles*. Ce sont :

Les *Beni-Khalled* ou *Khaled*, qui habitent les hautes montagnes comprises entre le port (Mersa) ou plutôt la crique de Honéïne et la montagne de Trara, et qui sont désignées sous le nom générique de *Djebel-Beni-Khallad*, mais dont quelques points particuliers se distinguent par des noms spéciaux, tels que ceux de Tadjra et de Sidi-Bou-Riach. Ce pays est limité au N. par la mer; à l'O., par les Beni-Menir; au S., par les Oulad-Deddouch, et les Beni-Ouersous; à l'E., par les Oulaça.

On trouve chez les Beni-Khallad le port de Honéïne, le village des Oulad-Sidoun au pied du Tadjra, rocher où les Trarah, du temps des beys, se dérobaient aux poursuites des Turcs; le village de Tadjra, au-dessus de celui des Ouled-Sidoun; le village des Ouled-ben-Dra, sur le versant S. de la montagne de Sidi-Bou-Riach; le village de Medjadjera, à l'E. du précédent sur la même montagne; le village des Oulad-Ioucef, sur le sommet et le versant S. des Bou-Riach; le village des Kezazla, situé à l'E. des trois précédents, sur la même montagne.

Ces huit villages comptent 580 maisons et 1,655 fantassins.

Beni-Ouersous. Cette tribu ou kabila habite les montagnes auxquelles elle donne son nom et quelquefois différenciées sous les noms de Sidi-Sfihan, d'El-Hammam, et de Bou-Khansir; elle est limitée au N. par les Beni-Khallad et les Oulaça; à l'E. par les Oulaça et les M'kennia-du-Ghocel; au S. par les Oulad-Deddouch; à

l'O. par les Beni-Menir. Les Beni-Ouersous ont, comme les Beni-Khallad, 8 villages : Keranka, El-Kouasem, Souaber, Chaeb-Ben-Dra, Bou-Khanzir, El-Menazel, dont la plupart des habitants fondent et travaillent le fer; Bab-Mesmar et Oulad-Bou-Azoun, qui ont 580 maisons et 1,410 fantassins.

Les *Oulad-Deddouch*, sur la montagne du même nom, c'est-à-dire sur le massif compris entre la rive droite de l'Ouad-el-Hammam et la rive gauche de la Tafna. Au N., à l'E. et au S., cette montagne est très bien délimitée par les deux rivières, mais à l'O. elle se confond avec celle de Filhaoussen et de Sidi-Sfiban, sans autre démarcation que la ligne conventionnelle de délimitation du territoire de chaque kabilah. Les villages des Oulad-Deddouch sont au nombre de 4 : El-Arabiin, El-Khoualem, Oulad-Haroun, Oulad-Deddouch; ils ont 240 maisons et environ 800 fantassins.

Les *Beni-Meshal*. Les villages de cette kabilah sont situés sur la montagne de Filhaoussen, et sur celle d'Aïn-Kbira, qui n'est qu'une assise inférieure de la première. Ils sont limités au S. par les Oulad-Riah; à l'O, par les Ashab-Nedroma; au N., par les Beni-Menir; à l'E., par les Oulad-Deddouch. Ils sont au nombre de 10 : Oulad-Fadhal, Oulad Sidi-Ben-Omar, Dar-Zaouïa, Aïn-Kbira, source très-abondante, autour de laquelle se tient tous les lundis et les jeudis un marché où il se vend beaucoup de fruits secs, du lin, et de la toile; Sidi-El-Hadj-ben-Abdallah, ancien dôme (Koubbah), objet de la profonde vénération de tous les Trarah; Zeradda, Souamria, Oulad-Sidi-Bouzif, Oulad-Yakoub, Mettaghra. 8 de ces villages comptent 370 maisons et 930 fantassins.

Les *Beni-Menir*. Leur territoire forme un triangle, dont la base est à la mer et le sommet à Nedroma. Il comprend la montagne de Sidna-Oucha (le prophète Josué), et celle dite des *Beni-Menir*; ses limites sont au N. de

la mer; à l'E. les Beni-Khallad; au S. les Beni-Meshal et les Ashab-Nedrona; à l'O. les Msirda. Cette kabilah comprend 17 villages, dont voici les plus importants : Oulad-Khalifah, Belkhafer, Dar-El-Louh, Sidi-Bouzian, Dar-Djedid (maison neuve), Oulad-Bouzine, Tount ou Touant[1], Oulad-Dziri, lesquels comptent 625 maisons et 1,020 fantassins.

Les *Oulhasa*, nom écrit aussi *Oulaça*. Cette tribu est considérable, et se compose des Kabyles qui habitent la vallée de la Tafna et les bords de la mer, entre les Beni-Amer à l'E., la Ghocel au S., et les Trarah à l'O. Le pays des Oulhasa s'étend sur les deux rives de la Tafna; au-dessus de son embouchure, montueux et boisé sur la rive droite, montueux aussi, mais sur la rive gauche de cette rivière. Quoique Kabyles, les Oulhasa, voisins des Arabes, ont dans leurs mœurs et dans leurs habitudes, quelque chose de mixte. Ils habitent tantôt dans des cabanes, tantôt sous des huttes, parlent arabe, et épousent souvent des femmes arabes. Ils se livrent en général assidûment à la culture et possèdent de nombreux troupeaux et de bons chevaux. On confectionne chez eux des paniers de palmier noir, des nattes et des chapeaux de paille. Ces tribus sont braves et ne se battent qu'à pied.

Les Oulhasa de la rive droite de la Tafna comptent 6 kabylahs ou villages : Oulad-ben-Dad, Bou-Hamedi, Oulad-Bou-Ras, Beni-Fesach, Beni-Zama, Beni-Rannan, qui ont 540 maisons, 132 tentes, 200 cavaliers et 860 fantassins.

Les Oulhasa de la rive gauche de la Tafna ont 14 kabylahs ou villages : Beni-Remâne, Oulad-Sidi-ben-Yaklef, Oulad-Aïcha, Tarbâne, Oulad-Bou-Oraïs, Anzi, Ermaïnah, Lalla-Oucha, El-Abghal, El-Hadada, Souabria, Zouanif, El-Kasli, Oulad-Bou-Djema, lesquels ont

[1] Les *Rochers*, en berbère, d'après le petit vocabulaire d'Ali-Bey.

1,090 maisons et 250 tentes, 100 cavaliers et 2,930 fantassins.

Ainsi le massif des Trara, en ne tenant pas compte de quelques lacunes que présentent les évaluations statistiques, offre un total approximatif de 3,925 maisons, 632 tentes, 300 cavaliers et 9,065 fantassins.

Tous ces détails, sur les cinq tribus qui reçoivent le nom générique de Trara, sont extraits du travail de M. Warnier.

Les chiffres des *Notices statistiques* diffèrent trop sensiblement des siens, pour qu'il ne nous paraisse pas indispensable de les revoir et surtout de les compléter. Les voici avec l'orthographe donnée aux noms des tribus :

	Tentes.	Population.
Beni-Mishel.	296	1,776
Beni-Menir.	200	1,200
Beni-Ouarsous.	302	1,812
Beni-Khallad et Beni-Abed. .	334	2,004
Beni-Frouzech (Oulassa). . .	190	1,140
Beni-Rimâne (*ibidem*). . . .	188	1,128
	1,510	9,060

Les Trara sont braves et ne se battent qu'à pied. Ils possèdent de nombreux troupeaux de bœufs, de moutons, beaucoup de mulets et de chevaux. Ils fabriquent une grande quantité de nattes en jonc, de paniers de palmiers noirs, de chapeaux de paille et de bournous noirs. Tous ces produits jouissent chez les Arabes d'une assez grande réputation [1].

Les Arabes de l'O. de la province d'Oran désignent,

[1] M. Warnier, donne d'autres détails sur leur manière de vivre, peu différente d'ailleurs de celle des autres Berbères, et sur leur histoire récente. On devra y joindre le récit des événements dont leur territoire a été le théâtre durant la dernière invasion d'Abd-el-Kader en 1845. Ce fut chez les Beni-Menir qu'eut lieu le malheureux guet-apens de Sidi-Brahim.

sous le nom de *Djebelia-mta-Tlemsen* (montagnards de Tlemsen), tout le territoire couvert par les montagnes qui entourent Tlemsen au S., et qui s'étend de l'Isser aux frontières du Maroc. Il forme aujourd'hui deux aghaliks : celui du Djebel et celui du S.-O. On y trouve deux tribus berbères :

Les *Beni-Snous*, sur la rive gauche de la Tafna, à l'O. de Sebdou, et à 38 kilomètres S.-O. de Tlemsen. La *Notice* les divise en trois groupes : les *Azaïl*, avec 160 tentes et 960 individus; les *El Kef*, 375 tentes, et 2,250 individus; et les *Kamis* ou *El-Ouad*, avec 438 tentes et 2,628 individus. Total, 973 tentes et 5,738 individus.

Les *Beni-Bou-Saïd*, à l'O. des précédents, sur les frontières du Maroc. Ils sont divisés en cinq fractions : les Rouban, les Beni-Aziz, les Oulad-Mouça-ben-Iahia, les Beni-Bou-Khalfoun et les Oulad-Bel-Kacem, qui compteraient, d'après les *Notices*, 240 tentes (gourbis), et 1,260 individus.

Ici se termine la longue énumération des tribus berbères de l'Algérie, travail dont l'aridité, pour beaucoup de lecteurs, ne sera certainement pas rachetée par le grand intérêt que présentent ces sortes de recherches, mais que nous avons cru nécessaire d'entreprendre, particulièrement dans le but d'attirer l'attention sur cette importante question. Que quelqu'un, plus à même que nous de procéder à une semblable analyse ethnographique, veuille donc bien la reprendre en détail, en vérifier toutes les parties, et nous donner enfin le tableau complet de cet élément berbère qui est d'une si grande importance dans la population de l'Algérie.

O. Mac Carthy.

EMPIRE OTTOMAN.

NOTE BIOGRAPHIQUE

Sur Hosrevv-Pacha au sujet d'une lettre de ce ministre de la Sublime-Porte.

HOSREW, UZREW, CHOSREW ou KHOSREW, car le même nom subit ces variantes d'orthographe, dit *le vieux séraskier*, est un de ces musulmans pur sang, dont le type a presque disparu sous l'action des réformes si nombreuses introduites en Turquie par le sultan Mahmoud.

On le croit, uniquement par supputation de ses services, arrivé à sa centième année. Ce qui surprend et ce qu'on admire en lui, c'est que, dans cette vieillesse prolongée, il ait conservé une intelligence d'esprit et une vigueur de corps qu'aucune circonstance ne saurait encore affaiblir.

Quant à son crédit, il est immense, soit auprès du sultan actuel, soit parmi les grands de l'empire.

On ignore les particularités de sa naissance, les faits qui se rattachent à sa première jeunesse, le genre d'éducation auquel il put être soumis.

On sait seulement qu'il a toujours vécu dans le palais de Husseyn-Pacha, favori et grand-amiral de Sélim III, oncle de Mahmoud, qui dut à ce fidèle et

intelligent serviteur la restauration de la marine ottomane.

C'est au temps de la faveur la plus élevée de Husseyn-Pacha, que Hosrew apparut tout à coup sur la scène publique, avec le titre et les fonctions de capitan-pacha, qui font de celui qui en est revêtu le second des personnages de l'empire du Croissant.

Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis cinquante ans à peu près, cet homme vraiment extraordinaire n'a point cessé d'occuper alternativement les deux charges les plus importantes de l'État, celles de grand-vézir et de grand-amiral, si ce n'est lors des missions graves qui l'ont plusieurs fois éloigné de Constantinople.

Hosrew gouvernait l'Égypte quand Mehemed-Ali, aujourd'hui vice-roi de cette contrée, s'empara du pachalik du Caire.

Mehemed, à la tête d'un corps d'Albanais qu'il avait levé à ses frais, qu'il avait employé avec succès contre les Mameluks au nom du sultan, et qu'il avait préparé à ses desseins, parvenu à s'emparer du pouvoir qu'il convoitait, commença par se débarrasser d'Hosrew, dont l'influence et l'énergie lui inspiraient de vives et justes appréhensions.

De retour à Constantinople, celui-ci retrouva la bienveillance de son maître, fut remis à la tête des affaires et se disposa à lutter contre l'ambition de Mehemed.

Après la destruction des janissaires opérée en 1826, destruction à laquelle il ne coopéra pas moins que son ami Husseyn-Pacha, gouverneur des châteaux d'Europe sur le Bosphore, la confiance de son souverain n'eut plus de bornes.

Ce fut alors qu'il jugea convenable de faire supprimer la haute dignité de grand-vézir : il en retint la puissance et en fit donner la fonction avec le rang de séraskier, à

son esclave favori Halil-Pacha, qu'il eut le crédit de marier à la fille aînée du sultan, et qu'on vit plus tard diriger le ministère du commerce.

Durant les guerres de 1827 et de 1829, soutenues contre la Russie, Mehemed, qui avait déjà obtenu la concession de l'île de Candie et la reconnaissance de l'hérédité du gouvernement de l'Égypte, fut sinon utile, du moins sujet soumis.

Bientôt, en présence de l'affaiblissement de l'empire, à la suite des malheureux événements de l'invasion, se trouvant trop à l'étroit dans sa principauté d'Égypte, agrandie cependant de l'annexion qu'il avait faite à ses États du Sennâr, du Cordofan et de l'Arabie, ne sachant comment employer l'armée considérable et l'excellente marine qu'il avait formée, il prit le parti, en 1832, de s'emparer de la Syrie, et envoya son fils Ibrahim mettre le siége devant la place de Saint-Jean-d'Acre, vaillamment défendue par Abdallah-Pacha.

Mais Hosrew dirigeait le cabinet de Constantinople; et, lorsqu'on y apprit la conduite de Mehemed, ordre partit aussitôt à ce prince de s'arrêter, et une armée, sous les ordres d'Osman-Pacha, fut envoyée pour s'opposer à ses progrès. Osman s'enfuit devant les troupes d'Ibrahim, et Saint-Jean-d'Acre, en ruine, capitula.

Dans l'ivresse de ses succès, Mehemed demanda le gouvernement des quatre pachaliks syriens, et surtout l'éloignement d'Hosrew.

Mahmoud ne céda point. Ibrahim passa le mont Taurus et détruisit, à Iconium, l'armée de Reschid-Pacha, organisée à la hâte, indisciplinée, mal commandée. Le danger était pressant : on recourut à la médiation de l'étranger. Cependant Ibrahim n'arrêta pas sa marche : force fut de concéder au pacha victorieux les gouvernements d'Alep, de Tripoli, de Saint-Jean-d'Acre et de

Damas, et de plus celui d'Adana, que les succès de son fils l'autorisèrent à exiger.

Malgré ces désastres, Hosrew resta debout, comme une protestation vivante de Mahmoud au sujet des conquêtes de Mehemed, et comme un témoignage public de ses sentiments à l'égard de son ministre.

Mehemed fut plus heureux en 1836 : il multiplia ses démarches, parvint à attacher à ses ressentiments Pertew-Pacha, ministre des affaires étrangères, et Hosrew fut rendu à la vie privée, sous le prétexte de son grand âge et de son avidité insatiable.

Ce qui prouve que Mahmoud abandonna Hosrew à des nécessités politiques, c'est que, deux ans plus tard, ayant appris que la vie de son ancien grand-séraskier était menacée, il le fit secrètement avertir de se tenir en garde contre les embûches de ses faux amis.

En 1838, Hosrew rentra aux affaires, et le 7 juin, la guerre contre Mehemed fut proclamée à Constantinople dans un divan auquel furent réunis tous les ministres, les grands dignitaires de la Porte, les principaux membres des oulémas et le cheikh-el-islam lui-même. — Ce dernier écrivit à cette occasion un fatfa qui prononçait l'extermination de Mehemed-Ali et de sa famille.

Il y avait alors à Constantinople un Français appelé par Mahmoud, pour lui rédiger des projets d'organisation de tous les services publics dont ce prince avait entrepris la réforme.

Hosrew invita ce Français à le voir, et le pria de lui dire s'il ne pourrait pas combiner un plan de haute police adapté aux localités, aux mœurs, aux usages, que celui-ci connaissait par un long séjour en Orient, à l'occasion de l'expédition d'Égypte, en mettant ces plans en harmonie avec les changements que le sultan méditait. Sur la réponso du Français, homme de connais-

sances spéciales, Hosrew lui commanda ce travail, et lui assigoa une rétribution de vingt mille francs.

Le secret était indispensable pour éviter qu'une mesure de ce genre pût être contrariée, avaot son exécution, par les puissances dont elle devait détruire les principaux moyens d'intrigue. L'auteur le lui fit sentir.

A Constantinople, la corruption est exercée plus que partout ailleurs.

Hosrew confia le manuscrit, pour en faire la traduction, à un interprète grec qui n'eut rien de plus pressé que d'en livrer des copies aux ministres de Russie, d'Angleterre et d'Autriche. Il y eut unanimité d'opposition de leur part.

Quoique irrité de cette résistance, Hosrew en profita pour se soustraire à la promesse des vingt mille francs, tout en louant à l'excès ce travail qu'il aurait dû rémunérer.

Le Français, décidé à quitter Constantinople, où il ne rencontrait pas toute la bonne foi qu'il était en droit d'espérer, écrivit à Hosrew pour l'informer de son départ et prendre congé de lui. Il en reçut une lettre dont nous ne reproduirons pas ici l'original, parce que cela aurait peu d'intérêt, mais voici la traduction de cette pièce :

« Constantinople, ce 3 avril 1838.

« Monsieur,

« Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, en date du 2 avril, pour me féliciter sur la nouvelle place qui m'a été conférée par mon auguste maître. Quant au travail dont vous faites mention, comme ce n'est pas le moment de s'en occuper, je m'empresse de vous en réitérer mes remerciments, et de vous engager, monsieur, à passer chez

moi cinq ou six jours avant votre départ, afin d'avoir l'occasion de vous donner quelque preuve de ma reconnaissance à cet égard, et vous souhaiter un heureux voyage.

« Je profite de l'occasion pour vous demander des nouvelles de votre santé et vous réitérer l'assurance de ma considération distinguée.

« HOSREW MEHMED-PACHA. »

Le Français répondit :

« Constantinople, ce 14 avril 1838.

« Prince,

« La réponse que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 3 avril, ne m'a été remise que le 11. Je regrette qne mes offres n'aient pas été accueillies, et que vous ayez trouvé que le moment n'était pas venu de doter l'empire Ottoman d'une institution sans laquelle il ne peut y avoir sûreté pour l'État, ni pour les particuliers.

« Quant à l'offre, Altesse, qui termine votre lettre, je vous en remercie, mais je ne puis l'accepter. Si, à l'époque où vous me demandâtes un travail, vous m'eussiez remis le prix que vous y aviez attaché, je l'eusse reçu sans rougir, parce que c'eût été le juste salaire du produit de mes études et de mon expérience. Aujourd'hui ce serait une aumône ; l'opinion, les convenances, l'éducation que l'on reçoit en France, sont autant de motifs qui m'en interdisent l'acceptation. Vous apprécierez les causes de mon refus.

« Je suis, Prince, de Votre Altesse,

« L'humble et obéissant serviteur. »

On aime à voir cette dignité, ce respect de soi-même dans un Français loin de la mère-patrie. Nous voudrions être autorisés à nommer celui dont il s'agit ici, et il nous fâche de ne pouvoir le faire connaître autrement qu'en disant qu'il eut une direction générale de police sous l'empire, pour laquelle il correspondait directement avec Napoléon, et qu'il fit partie de l'expédition d'Alger en qualité d'interprète.

La victoire de Nézib et les efforts des deux officiers envoyés par M. le maréchal Soult mirent un terme à la guerre entre Mahmoud et Mehemed-Ali.

Des soins graves allaient occuper Hosrew.

Le sultan, épuisé par la lutte, née des réformes mêmes dont il était le promoteur, était au terme de sa carrière.

Ses gendres, Halil et Saïd, la sultane-mère et le prince héréditaire, reconnaissant que les talents et l'expérience d'Hosrew étaient indispensables au commencement du nouveau règne, recoururent à son zèle et à ses lumières. Il les guida.

Mahmoud mourut[1]; son fils Abdul-Medgid monta sur le trône, et les complots que l'on redoutait, complots qui, prétendait-on, devaient être appuyés par les débris de la milice des janissaires, demeurèrent à l'état de projet, tant les dispositions avaient été bien prises, tant d'ailleurs le vigilant, l'inflexible Hosrew inspirait de crainte salutaire à tout conspirateur, à tout ennemi de l'ordre.

Abdul-Medgid accorda toute sa confiance à Hosrew. Ce personnage, dans les dernières années du règne de Mahmoud, présidait, sans autre titre, le conseil des ministres; il proposa de rétablir la dignité de grand-

[1] Mahmoud mourut le 1er juillet 1839, à sept heures et demie du matin, âgé de 54 ans, et après 31 ans de règne.

vézir, qui donne à celui qui en est revêtu la direction suprême des affaires du gouvernement et le commandement des armées. Abdul-Medgid rétablit la dignité et la conféra à Hosrew.

Hosrew, imposant silence à ses ressentiments, fit décider par le divan que les hostilités cesseraient contre les Égyptiens, et que l'on travaillerait à régler pacifiquement le différend de la Porte avec Mehemed.

Puis vint le jour de l'inauguration du jeune sultan, qui eut lieu le 11 juillet.

La veille, une question sérieuse avait singulièrement embarrassé le divan : le nouveau monarque serait-il sacré avec le turban sur la tête ou avec le fez, que son père avait adopté? Le muphti déclara qu'il n'assisterait pas à la cérémonie, si Abdul-Medgid ne s'y montrait pas avec le turban. Hosrew se prononça pour le fez. La querelle fut violente. Elle avait pour principe la rivalité entre les anciennes traditions et la nouvelle réforme consacrée, suivie et recommandée par Mahmoud avant son agonie.

Hosrew trancha la difficulté. Il dit avec fermeté au muphti : « Vous serez présent au sacre de Sa Hautesse, « qui aura le fez sur la tête, ou bien, dès cette nuit, je « vous fais destituer. »

Le muphti cessa d'insister, et Abdul-Medgid parut au sacre avec le fez réformateur.

Mehemed employait tous les moyens possibles pour perdre Hosrew. Il écrivit contre lui à la sultane Validé, à la sultane Esma, au muphti, à Halil-Pacha; il chercha à organiser contre lui une ligue de tous les pachas de l'empire : nul n'épousa ses passions; on aimait peu Hosrew, mais on redoutait l'ambition de Mehemed.

La jalousie de Reschid-Pacha, récemment revenu de France, fit plus pour sa haine que les tentatives qu'il

avait tant de fois renouvelées. Reschid-Pacha mina sourdement le crédit d'Hosrew auprès de la sultane Validé. Le grand-vézir tomba dans une complète disgrâce, à ce point que, accusé de concussion en 1840, il fut condamné à trois années d'exil et à sept mois de stricte surveillance, et déclaré indigne d'occuper aucun emploi public.

Quelques mois plus tard, Hosrew se déclara en faillite, malgré ses incommensurables richesses, afin de pouvoir satisfaire avec 10 pour cent de leur capital les innombrables créanciers qu'il était dans l'usage de se créer pour mieux cacher sa fortune.

Il n'y a rien de durable en Turquie, en fait de faveur ou de disgrâce; moins d'un an après sa condamnation, Hosrew reprit sa position de grand-vézir.

Une correspondance de Constantinople, du 26 décembre 1846, nous annonce que *le vieux séraskier* a été mis honorablement à la retraite; que Reschid-Pacha l'a remplacé, et que le sultan l'a nommé ministre d'État sans portefeuille, à l'effet de lui conserver son entrée au conseil des ministres et au conseil d'État.

St.-Ed.

COLONIES FRANÇAISES.

AFRIQUE OCCIDENTALE.

SÉNÉGAL. — BAKEL.

Bakel est un établissement français sur la rive gauche du Haut-Sénégal, à 900 kilomètres de Saint-Louis, E.-S.-E., en suivant le cours du fleuve, à 450 kilomètres en ligne droite. On y a établi un comptoir formé par une compagnie ayant privilége exclusif pendant les mois de l'année où la baisse des eaux suspend la navigation dans le haut du fleuve : ce sont les mois compris entre janvier et août; à partir du 1er août jusqu'au 31 décembre, le commerce est rendu libre et se fait concurremment par cette compagnie et par des traitants de Saint-Louis.

Le comptoir de Bakel, établi en 1819, après la reddition de la colonie par les Anglais, est protégé par un fort élevé sur une des collines dominant le comptoir et le village. Ce fort, dont la position a été choisie sans doute parce que les eaux du fleuve coulent en bas, est lui-même dominé par une autre colline distante d'une petite portée de fusil. Le désavantage de cette situation n'avait pas, du reste, échappé, lors de la construction de Bakel, à l'attention des officiers qui le firent élever; car une batterie avait été placée sur la crête de la col-

line qui le domine : mais aujourd'hui cette batterie est entièrement détruite. Malgré cela, le fort de Bakel présente des fortifications assez respectables pour arrêter toute tentative d'assaut, et, en outre, il est beaucoup plus militairement construit que les deux postes fortifiés de Richard-Toll et de Dagana ; ses murailles sont au moins assez hautes pour empêcher l'escalade, ce qui n'est point pour Richard-Toll, dont un homme à cheval pourrait aisément franchir les murs en mettant le pied sur sa selle.

Bakel est armé de dix pièces de canon de différents calibres (depuis 16 jusqu'à 1). Ces bouches à feu ne sont pas, par exemple, toutes en très-bon état, mais il en est presque toujours ainsi pour l'artillerie des forts qui n'ont point à redouter de sérieuses attaques. Depuis quelques années, on a complété cet armement d'un obusier de montagne de 12 p.

De 1818 à 1828, on envoyait à Bakel une compagnie d'infanterie, dont le capitaine prenait naturellement le commandement du poste ; mais l'insalubrité du pays, devenue en quelque sorte proverbiale aujourd'hui pour désigner un climat meurtrier, a déterminé le ministère à renoncer tout à fait, pour cette possession, aux garnisons européennes. On n'envoie donc plus à Bakel, depuis 1828, que des soldats noirs commandés, ainsi que le poste, par un individu sans qualité officielle, auquel on donne temporairement une position d'officier et une solde de 4,000 fr., et que l'on choisit de préférence parmi les habitants de Saint-Louis.

Les garnisons de soldats blancs qui ont occupé Bakel ont eu à subir, en effet, des pertes dans une effrayante proportion. Abandonnés pendant une année entière au milieu de cet affreux pays, ces soldats avaient à lutter contre une succession de causes morbifiques tellement rapide, à chaque saison, qu'il était bien rare qu'ils

échappassent à l'uno ou à l'autre. Aussi est-il arrivé plusieurs fois de ne trouver au fort, lors du voyage annuel qui avait pour but principal de remplacer la garnison, qu'une dizaine d'hommes, dans un déplorable état d'affaiblissement et de découragement.

En ce moment, le personnel de cette place, dont le commandement est confié à M. Paul Holl, habitant de Saint-Louis, se compose de 26 soldats noirs et de 30 laptots (mariniers du Sénénal). M. Paul Holl a de l'intelligence et de l'énergie, et justifie parfaitement la confiance que le gouverneur du Sénégal a placée en lui. Bakel est un commandement d'une haute importance : comme possession, c'est sans contredit la première du fleuve, sous le rapport commercial aussi bien que sous le rapport politique.

Le comptoir de Bakel, situé dans le N.-E. 1/4 E. du fort, à la distance de 200 mètres environ, est entouré d'une faible muraille pourvue d'embrasures et de meurtrières. Il est dirigé par M. Zeler, homme instruit, rempli de zèle et possédant une grande intelligence commerciale. La compagnie y entretient 25 laptots, et y a placé aussi quelques petits canons pour le mettre à l'abri d'un coup de main. Les Maures et les Nègres sont, au reste, peu à craindre pour ce genre d'attaque, non pas tant par suite d'une incapacité physique (car ils ne manquent pas, les Maures surtout, d'une grande agilité), qu'à cause de leur lenteur et de leur répugnance à choisir un parti extrême : ils ne savent pas prendre une décision prompte et perdent un temps précieux dans d'interminables et insignifiantes discussions. Gagner du temps est toute leur tactique.

Le village de Bakel est situé au pied des collines qui l'entourent du côté de l'O., en formant un fer à cheval dont les extrémités viennent s'appuyer au fleuve. Il est grand; ses cases, à peu près semblables à celles que nous avons vues déjà, présentent cependant une con-

struction qui paraît plus soignée. Plusieurs d'entre elles sont exhaussées au-dessus du sol par le moyen de petits piquets de 50 à 60 centimètres. C'est une précaution prise contre les inondations annuelles du fleuve, et les cases, ainsi exhaussées, servent à préserver les récoltes des atteintes de l'eau.

Cette situation, au pied d'une ligne courbe de collines, est une des principales causes de l'insalubrité du lieu, et cela s'explique facilement : les versants de ces collines, dont la pente est quelquefois abrupte, conduisent les eaux pluviales dans une étroite vallée qui sépare le fort du comptoir et dans laquelle s'élèvent les cases de la partie méridionale du village. Elles s'y putrifient au contact de matières animales et végétales qu'elles laissent bientôt à nu dans la saison sèche, et qui, décomposées rapidement par l'action d'un ardent soleil, dégagent en abondance des miasmes qui vicient l'atmosphère. Il est difficile de se soustraire à cet agent perfide qui n'épargne personne, pas même les naturels. Une autre cause pernicieuse et d'un danger tout aussi grand pour la santé de ceux qui s'y exposent imprudemment, est la réflexion des rayons solaires par les versants des collines pierreuses de Bakel. Quelques travaux d'irrigation et de terrassement combattraient avec succès ces causes toutes accidentelles d'insalubrité, et diminueraient notablement le chiffre de la mortalité; mais la paresse a pour les noirs un si irrésistible attrait, qu'en dépit des avis des commandants de poste, les différents chefs du village qui se sont succédé à Bakel, n'ont pas moins persisté à rester inactifs. (Raffenel, *Voyage dans l'Afrique occidentale*, 76-87 ; *Notices statistiques sur les Colonies françaises*. — Extrait d'un Dictionnaire géographique inédit des Colonies françaises.)

Paris. — Imprimerie de Pommeret et Guénot, 2, rue Mignon.

MADAGASCAR.

LE CONSEIL COLONIAL DE L'ILE BOURBON AU ROI[1].

Sire, confiant dans votre haute sagesse, le conseil colonial de l'île Bourbon croit de son devoir d'appeler de nouveau l'attention de Votre Majesté sur cette île malheureuse, autrefois appelée la France orientale, où

[1] La question de Madagascar est pour la France une question de haute importance, particulièrement au point de vue de son influence politique et commerciale dans l'Océan des Indes. Bourbon attache avec raison un grand intérêt à sa solution; on en verra les raisons en parcourant le document que nous reproduisons ici. Il est à regretter qu'on n'ait pas donné suite à l'expédition de 1846, qui avait été organisée sur des bases tout à fait différentes de celles adoptées pour les expéditions précédentes, et qui, commandée par un homme comme M. le général Duvivier, eût infailliblement eu tout le succès que l'on pouvait attendre de ses hautes capacités.

En 1845, la colonie de Bourbon a fait présenter au roi une première adresse (votée le 1er juillet), qui a été donnée *in extenso* dans l'ouvrage intitulé *Histoire et Géographie de Madagascar*, 1 vol. in-8 de 450 pages avec carte, chez Pierre Bertrand, libraire-éditeur. Ceux de nos lecteurs qui désireraient approfondir la matière trouveront dans ce volume toutes les ressources que peut offrir le tableau complet de la grande île africaine, envisagée sous les rapports de son histoire, de sa géographie physique et économique, de son ethnographie, de son industrie, de son commerce, de ses relations avec la France, etc. L'histoire surtout des établissements français y a été traitée avec soin et avec tout le développement qu'elle devait avoir dans un livre écrit par et pour des Français.

nos pères firent briller les lueurs du christianisme et de la civilisation, et qui maintenant, délaissée, se dégrade dans les plus avilissantes superstitions, et se débat dans les convulsions de l'anarchie. La conscience d'avoir pressenti tout ce qui est arrivé nous anime d'ailleurs et nous encourage : la ruine de notre commerce, à laquelle préludait depuis longtemps la cour d'Emirne, aujourd'hui consommée, n'avait pas échappé à nos prévisions; elles sont consignées dans une adresse déposée respectueusement au pied de votre trône, et qui avait été délibérée à l'île Bourbon plus d'un mois avant les sanglants événements de Tamatave. D'un autre côté, la discussion qui a eu lieu dans le sein des Chambres, aux séances des 5 et 6 février 1846, démontre combien les faits relatifs à Madagascar sont peu connus, et nous impose l'obligation de les rappeler avec précision, en vous soumettant quelques nouvelles considérations.

Les habitants de Bourbon apportent dans la question de Madagascar, avec toute l'autorité d'une expérience locale, un témoignage désintéressé. En vain la pureté de leurs sentiments tout français a pu être méconnue, il est manifeste que le jour où le drapeau national flottera sur les hauteurs d'Emirne, ou sur les rivages de la magnifique baie de Diégo-Suarez, Bourbon doit commencer à s'amoindrir et à s'effacer. Notre dépendance est inévitable; les produits de notre sol doivent même s'avilir par la concurrence de ceux de Madagascar, dont le prix de revient serait nécessairement moins élevé. Mais de telles préoccupations ne sauraient nous arrêter. Français jusqu'au fond du cœur, nous voulons avant tout la grandeur et la puissance de la mère-patrie; et, sans contester les compensations que la colonisation de Madagascar peut nous réserver en assurant notre nationalité et en ouvrant des chances d'avenir à nos enfants, notre principal désir est de voir s'élever la fortune de la France et s'accroître ses richesses. Tels sont, Sire, nos véritables sentiments; ils nous pressent de vous exposer dans une nouvelle adresse les faits et les principes qui établissent notre souveraineté sur Madagascar, et en

même temps la haute utilité et la facilité de la colonisation de cette île.

La souveraineté de la France sur Madagascar doit être envisagée sous un double rapport : d'abord quant aux peuples de l'Europe, et ensuite relativement aux indigènes.

Quant aux peuples de l'Europe, c'est un principe fondamental du droit international que toute terre nouvelle, et non civilisée, appartient à la première nation qui y plante son pavillon, pourvu que des actes successifs attestent l'intention qu'elle a de s'y établir.

Christophe Colomb avait abordé les rivages de l'Amérique; Vasco de Gama, non moins hardi, avait franchi le cap des Tempêtes : un champ sans limites s'ouvrait désormais aux navigateurs de toutes les nations; un irrésistible élan avait été donné : tous les pavillons de l'Europe se montrent à la fois sur les mêmes mers et poursuivent les mêmes conquêtes. Les plus sanglantes collisions devenaient inévitables. Les nations européennes allaient s'exterminer sur le terrain même de leurs découvertes, et à la vue des peuples qu'elles venaient pacifier et civiliser. C'est alors que sortit du fond même de la conscience cette loi salutaire, et universellement admise, que dans les pays nouveaux tout pavillon doit se retirer devant un autre pavillon qui l'a précédé. C'est le sentiment unanime qui l'a proclamée; elle devient sur les mers la base du droit des gens. Depuis trois cents ans ce principe tutélaire a été tour à tour invoqué et accepté par les Espagnols, les Portugais, les Hollandais, les Français et les Anglais. Il est le fondement de cette sécurité parfaite qui permet au peuple néerlandais de développer lentement, mais sûrement, son commerce et sa puissance au sein de ce grand archipel qui commence au golfe du Bengale et se prolonge jusqu'aux mers de la Chine.

L'Angleterre ne pourrait le méconnaître sans saper par sa base tout l'édifice de sa grandeur coloniale.

La France peut aujourd'hui en réclamer l'application, avec d'autant plus de fermeté qu'elle en a supporté avec plus de résignation toutes les conséquences,

lors même que ses plans étaient contrariés et ses intérêts blessés. Ainsi nos projets sur Sumatra et l'Australie ont été abandonnés aussitôt que la Hollande et la Grande-Bretagne nous eurent fait connaître leur désir d'agrandissement ultérieur sur un territoire dont elles n'occupent pas encore aujourd'hui la centième partie; ainsi nos armements pour la Nouvelle-Zélande se sont arrêtés devant une expédition anglaise qui les avait précédés. Ce sont des faits récents; et les documents qui s'y rattachent se retrouvent dans les archives du ministère de la marine.

Au surplus, ce principe ne semble pas devoir subir plus de contradiction de nos jours qu'il n'en a subi pendant trois siècles. Nous n'avons plus qu'à apprécier les faits. Déjà nous les avons exposés sans art et avec fidélité dans une première adresse. Nous allons en faire une nouvelle et simple analyse. L'histoire abrégée du passé deviendra, sans efforts de notre part, la démonstration de notre souveraineté, tant les faits se suivent et s'enchaînent avec le même caractère, se rapportant constamment à un plan unique, quelquefois suspendu et jamais abandonné.

L'île de Madagascar paraît avoir été découverte, vers 1506, par le Portugais Lorenzo d'Almeïda.

Depuis 1506 jusqu'en 1642, les Français, les Portugais, les Anglais, se montrent successivement sur ses côtes, mais ne descendent sur ses rivages que pour les abandonner aussitôt.

Cependant un ministre à jamais célèbre, et doué d'un admirable instinct, a déjà compris la haute importance de Madagascar; et, le 24 juin 1642, des lettres-patentes données par Louis XIII déclarent la souveraineté de la France sur la grande île africaine.

De ce moment, tous les pavillons étrangers s'éloignent et disparaissent.

L'œuvre de colonisation commence; on l'abandonne, on la reprend, on la suspend encore. Elle s'arrête tantôt par l'insuffisance des moyens, tantôt par l'incapacité ou l'immoralité des chefs ou des agents, tantôt par les révolutions ministérielles ou dynastiques que subis-

sait la métropole elle-même, jamais par des prétentions rivales et la contradiction étrangère ! Jamais un établissement anglais ou hollandais n'est venu se placer à côté de nous pour jeter du doute sur notre droit, diviser les sympathies des indigènes et contrarier nos opérations actuelles ou nos projets d'avenir. Nous ne pouvons imputer qu'à nous-mêmes nos erreurs et nos désastres.

Ainsi, d'une part, constance de l'occupation française; de l'autre, approbation tacite de tous les autres peuples de l'Europe : voilà ce que les faits démontrent avec la dernière évidence.

En 1643, en vertu de lettres-patentes de Louis XIV, qui confirmaient celles de Louis XIII de 1642, la Compagnie française de l'Orient prend possession du droit exclusif de commerce à Madagascar.

Le premier agent de cette Compagnie, Pronis, établit des postes sur plusieurs points de la côte orientale et élève le fort Dauphin (1644).

Flacourt remplace Pronis en 1648. Abandonné par la Compagnie à ses propres ressources, il améliore cependant les affaires de la colonie. A son départ, ce premier établissement se précipite vers sa ruine.

En 1656, le duc de la Meilleraye devient cessionnaire des droits de la Compagnie.

En 1664, une nouvelle Compagnie, encouragée par Colbert, est substituée au duc de Mazarin, fils aîné du duc de la Meilleraye. Cette seconde entreprise ne fut pas plus heureuse que la première.

Les désordres de l'administration de Pronis, qui se fit haïr des naturels par des guerres injustes, et de ses subordonnés par des dilapidations odieuses, avaient frappé de mort notre premier établissement. Le second périt à son tour par la discorde qui s'introduisit au sein de la Compagnie, et par la déloyauté de ses agents dans leurs relations avec les indigènes.

Cependant Louis XIV ne cesse point d'exercer son autorité à Madagascar. En 1665 il y crée un Conseil souverain, et y envoie M. de Beausse en qualité de gouverneur général. Le commandement passe de M. de Beausse au marquis de Mondevergue, du marquis de

Mondevergue à l'amiral de la Haye, de l'amiral de la Haye à M. de Champmargou, de M. de Champmargou à M. Labretèche. A travers toutes ces vicissitudes, la volonté française ne fléchit pas un seul instant; mais, au milieu d'une telle instabilité, notre ascendant diminue rapidement. Bientôt des excès de tout genre exaspèrent la population indigène, et tous les Français du fort Dauphin, surpris dans la nuit du 25 décembre 1672, sont impitoyablement massacrés.

La colonie paraissait perdue sans ressource : mais Louis XIV était incapable de plier. Sa volonté de se maintenir à Madagascar est plus inébranlable après ce désastre qu'auparavant. Par un édit de l'année 1686, il annexe définitivement Madagascar à la couronne de France. Déjà il préparait un nouvel armement; il n'en fut détourné que par les revers qui marquèrent ses dernières années et signalèrent en même temps la grandeur de son caractère.

Louis XV, au milieu d'un règne faible et agité, ne perd cependant pas Madagascar de vue : le seul de ses ministres qui ait bien mérité de la France, le duc de Choiseul, charge le gouvernement de l'île de France d'entretenir des agents civils et militaires sur toute la côte, depuis Sainte-Luce jusqu'à la baie d'Antongil. En 1750, il fait occuper l'île Sainte-Marie, envoie en 1768 M. de Modave pour relever le fort Dauphin, et il préparait la première expédition de Benyowski, lorsqu'une intrigue de palais le fit tomber du faîte du pouvoir dans l'exil.

Le gouvernement de Louis XVI maintient tous nos établissements sur la côte orientale.

La Convention, faisant trêve un instant à ses formidables préoccupations, demande des études sur Madagascar, et y envoie Lescalier.

L'Empire n'a cessé de considérer Madagascar comme une terre française. M. Sylvain Roux y est envoyé, en 1807, en qualité d'agent principal, et Tamatave reçoit une garnison française.

La Restauration rétablit son pavillon successivement à Sainte-Marie, Tintingue, Fort-Dauphin et Sainte-

Luce. L'expédition Gourbeyre, en 1829, était un commencement d'exécution d'un plan plus vaste d'occupation que la révolution de 1830 n'a pas permis d'achever.

Votre gouvernement, Sire, qui ne peut rester étranger à aucun grand intérêt national, n'a cessé de se préoccuper de la question de Madagascar. L'hydrographie de Diégo-Suarez, l'exploration de la côte ouest et de la baie de Passandava, par MM. Guillain et Jehenne, capitaines de corvette; les études approfondies et consciencieuses faites par l'administration de Bourbon, la prise de possession de Nossi-bé et de Mayotte, en sont un éclatant témoignage; car ces actes n'ont de signification et de valeur que comme préliminaires de projets ultérieurs et d'une haute importance.

Ainsi, à travers toutes les vicissitudes du pouvoir et les révolutions par lesquelles nous avons passé, la politique française reste constante et invariable quant à Madagascar. Notre possession, non interrompue pendant deux cents ans, et fondée sur des actes législatifs nombreux, est donc aujourd'hui à l'abri de toute contestation. Il est vrai que notre domination avait été principalement reconnue sur le littoral du sud et de l'est; c'est là que nous avions d'abord établi nos alliances et qu'avaient grandi nos premiers établissements de commerce, fécondés par le voisinage de Maurice et de Bourbon. Mais, par les édits que nous avons rappelés, notre souveraineté avait été déclarée sur toute l'île de la manière la plus générale et la plus absolue; et, d'après les principes que nous avons développés, il n'est pas nécessaire, pour donner naissance au droit, que l'occupation embrasse chaque baie, chaque port, en un mot, le littoral tout entier; il suffit d'un fait bien caractérisé de possession, avec l'intention d'y donner les développements que le temps amène inévitablement.

Au surplus, des actes récents répondent à toutes les objections, et ne permettent pas plus de contester notre souveraineté sur les territoires de l'est et du nord que sur ceux de l'ouest et du sud.

Les Saklaves, peuples de l'ouest, ne veulent point

courber la tête devant les Hovas; ils préfèrent la fuite et l'exil; ils se réfugient sur les îles du nord-ouest, principalement à Nossi-bé : là, dans leur détresse, ils tournent leurs regards vers la France, et implorent son appui; bientôt ils entrent en pourparlers avec M. Passot.

Ce dernier fut envoyé comme négociateur par le gouvernement de Bourbon; et, le 14 juillet 1840, intervient un traité, par lequel, consacrant de nouveau des droits d'ailleurs incontestables, Tsioumeik, reine de Bouéni, et les principaux chefs sakalaves, réunis autour d'elle, cèdent à la France tout leur territoire, c'est-à-dire toute la partie ouest de Madagascar.

Depuis, ce traité a été ratifié par le gouvernement métropolitain, et, le 5 mai 1841, le pavillon français a été arboré à Nossi-bé et salué par toute la population indigène comme un signal de délivrance et comme un gage de la nationalité glorieuse qu'ils se flattaient d'avoir enfin reconquise!

Les Antankars, tribus du nord, repoussent aussi loin d'eux le joug des Hovas. Pour échapper à la servitude, ils cherchent un asile sur les rochers de la petite île de Nossi-Mitsiou. Tsimiaro, leur roi, prince guerrier, ne demande que des armes pour recommencer la guerre. La vue du pavillon protecteur de la France ranime toutes ses espérances. Il entre en négociation avec les agents de votre gouvernement, et bientôt, pour échapper à une odieuse domination, il cède au roi des Français tous ses droits sur Ankova et îles dépendantes. Dans cette cession se trouve comprise la magnifique baie de Diégo-Suarez

En présence de tous ces faits, quel peuple de l'Europe oserait contrarier nos projets de colonisation et contester notre droit?

Les Anglais?

Mais tous nos établissements à Madagascar se sont formés sous leurs yeux, et ils n'ont jamais protesté!

Ils n'ont pas protesté quand Richelieu créa la Compagnie française de l'Orient, et lui assura par des lettres-

patentes, connues de l'Europe entière, le commerce exclusif de Madagascar.

Ils n'ont pas protesté quand Colbert, digne émule de Richelieu, garantit, dans des formes aussi solennelles, les mêmes priviléges à la Compagnie orientale, organisée par ses soins.

Ils n'ont pas protesté quand l'autorité française était représentée à Madagascar tantôt par un gouverneur général, tantôt par un amiral, environné de tout l'appareil d'un vice-roi.

Ils n'ont pas protesté quand le duc de Choiseul, que les désastres de la guerre de Sept-Ans n'avaient pas abattu, cherchait à Madagascar une compensation à tant de pertes, et y envoyait M. de Modave pour relever les ruines du fort Dauphin, et y rétablir notre pavillon.

Ils n'ont pas protesté quand la Restauration fit un armement en 1829, s'empara de vive force de Tamatave, de la pointe Larré, et rétablissait tous les signes de notre domination sur la Grande-Terre par la construction du fort de Tintingue. Les travaux suspendus, puis abandonnés par suite des événements politiques de la métropole, l'ont été en dehors de toute influence étrangère.

Ils n'ont pas protesté quand votre gouvernement, en vertu du traité du 14 juillet 1840, a fait occuper Nossi-bé et Mayotte. Et cependant l'arrêté de l'administration de Bourbon, qui précéda la prise de possession, rappelait les droits anciens de la France, et ne dissimulait pas ses projets ultérieurs : il fut à dessein publié dans les journaux de Maurice, et ne provoqua ni explication ni réclamation.

Ainsi nos droits sur Madagascar sont bien évidemment sanctionnés par l'assentiment tacite de l'Angleterre. Mais il y a mieux : nous avons de sa part l'aveu le plus formel et le plus explicite.

En 1816, le gouverneur de Maurice, M. Farquhar, interprétant à son gré le traité de Paris du 30 mai 1814, prétend que l'Angleterre est substituée à la France dans tous ses droits sur Madagascar; de cette substitution il

fait aussitôt dériver un droit de souveraineté sans limite.

Le 25 mai 1816, il écrit à MM. les administrateurs généraux de Bourbon, pour leur faire connaître que son gouvernement se réserve le commerce exclusif de Madagascar; il leur notifie en conséquence que nos traitants ne seront plus reçus à Madagascar qu'à titre précaire, et munis de licences délivrées par le gouvernement anglais.

Cette étrange sommation est transmise immédiatement au gouvernement de la métropole : aussitôt une vive discussion s'élève entre les deux cabinets. Le droit était trop évident : l'Angleterre fut obligée de céder et de reconnaître que Madagascar ne pouvait pas être une annexe de Maurice, et devait nous être restitué, comme tous les autres établissements que nous possédions au 1er janvier 1792 et qui n'avaient pas été formellement exceptés.

En conséquence le cabinet de Saint-James donne des ordres pour que le gouvernement de Maurice se désiste de toutes ses prétentions; les troupes qui avaient été envoyées sont rappelées, et remplacées par des détachements de la garnison de Bourbon.

Madagascar nous est donc resté, et évidemment avec cette étendue de droit que l'Angleterre revendiquait pour elle-même quand elle se présentait comme cessionnaire de notre souveraineté.

Nos titres sur Madagascar sont donc consacrés non seulement par l'assentiment tacite, mais encore par l'approbation expresse de l'Angleterre.

Sans méconnaître nos droits, cette puissance voudrait-elle intervenir dans nos démêlés avec les Hovas sous prétexte d'alliance avec cette peuplade? Mais ce serait la violation de tous les principes que nous avons posés, et qui ne sont pas contestés; ce serait nous autoriser à armer les nombreuses peuplades encore indépendantes de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie : ce serait, en un mot, bouleverser toute cette partie du droit international que nous avons déjà exposée, et qui sert de fondement aux colonisations européennes. Il y a mieux, le prétexte n'existe même pas, car toutes les re-

lations que les Anglais avaient établies avec la cour d'Emirne sont depuis longtemps rompues; ils ont été chassés de Tananarive! Ils ne pourraient raisonnablement soutenir un gouvernement qui a proscrit leurs traitants et ruiné leur commerce.

Ainsi obligée de s'abstenir, l'Angleterre verrait-elle avec chagrin la civilisation et la religion chrétienne pénétrer à notre suite dans ces vastes contrées en proie aux superstitions les plus avilissantes et à toutes les misères qu'engendrent le dérèglement des mœurs et le despotisme des institutions? Une telle supposition serait injurieuse; et, quelles que soient encore les préventions nationales, le gouvernement de la Grande-Bretagne est environné de trop de gloire, il remplit dans le monde civilisé et chrétien une trop haute mission, il accomplit de trop grandes choses, pour que nous le soupçonnions jamais d'une si odieuse jalousie! La France est de bonne foi dans ses efforts pour éteindre l'antagonisme au sein des peuples de l'Europe; elle doit présumer la même sincérité chez ses alliés et ses voisins. Les armes victorieuses de l'Angleterre ont pénétré jusque dans l'Asie centrale; ses bateaux à vapeur sondent toutes les côtes, remontent tous les fleuves. Une seule de ses possessions d'outre-mer, l'Hindoustan, compte autant de sujets qu'en renferma jadis l'empire romain dans ses vastes limites. L'Australie, grande comme l'Europe, reçoit une population anglaise. La terre de Van-Diémen, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du sud, cent autres colonies, fécondent pour l'Angleterre de nouveaux éléments de richesse. Nous ne sommes pas jaloux, nous applaudissons au contraire à ces triomphes de l'humanité et de la religion, et nous ne pouvons admettre que l'Angleterre s'inquiète et s'afflige de ce que la France accomplit à son tour la part de civilisation qui lui a été depuis si longtemps départie. Votre gouvernement, Sire, ne peut être taxé de se livrer à un élan ambitieux lorsqu'il ne fait que se renfermer dans nos vieilles limites coloniales. La France de juillet peut bien, sans blesser aucune susceptibilité, tenter ce qu'ont tenté avant elle Richelieu et Colbert, le duc de Choiseul et M. de Sar-

tines, les ministres de Louis XVIII et de Charles X.

En portant la guerre à Madagascar, si le psssé nous répond de l'avenir et si les droits les plus anciens et les mieux reconnus peuvent nous servir de garantie, nous n'avons donc à craindre ni réclamations ni observations de la psrt de l'Angleterre. Il nous reste à examiner si une agression de cette nature ne blesse aucun principe de droit ou d'équité par rapport aux indigènes eux-mêmes, qui, certes, doivent bien être comptés pour quelque chose dans une telle discussion.

L'île de Madagascar se divise entre vingt-cinq tribus principales, indépendantes en 1813, aujourd'hui assujetties et opprimées par l'une d'elles, la tribu des Hovas, qui, des plateaux de l'intérieur, a fait irruption sur toutes les parties du littoral.

Les commencements de cette usurpation ne dateot que de 1813, époque de l'avénement de Radama au trône.

Le joug odieux des Hovas n'est nulle part accepté, ni par les tribus de l'est, nos plus ancienoes et nos plus fidèles alliées, ni par celles du nord, qui ont déserté leur pays pour se réfugier dans les bois ou sur les rochers qui ceignent la baie de Passandava, ni par les peuplades de l'ouest, toujours prêtes à prendre les armes. Nous sommes appelés par les Anossy, les Bétanimènes, les Betsimsarats, les Antankars et les Sakalaves. Nous avons donc l'assentiment des indigènes eux-mêmes, si on en excepte une seule tribu, qui, en nous attaquant partout où elle nous a rencontrés, et en pillant et massacrant nos alliés, nous a donné les plus légitimes sujets de la combattre; il ne s'agit pas d'attaquer, mais de nous défendre; il s'agit de délivrer nos alliés, de briser le joug qui accable les Betsimsarats, les Antankars et les Sakalaves, d'obéir à des traités qui nous lient, et de rétablir notre pavillon là où il a été renversé; il s'agit enfin de sauver le peuple Hova lui-même de la factioo militaire qui l'opprime.

Ce gouvernement tyrannique, qui s'est fait, sans autre motif que celui de son ambition, l'implacable ennemi de la France, a marqué chaque pss de sa durée par les agressions les plus injustes et les outrages les plus gratuits,

En 1825, les Hovas enlèvent le fort Dauphin et abattent le drapeau de la France!

A la même époque, Tsifanin, chef des Betsimsarats, connu par son dévouement à notre cause, devient l'objet d'une haine implacable; des piéges lui sont tendus, il est surpris et massacré!

En 1829, Andrianmifidi, commandant de Fénérif pour les Hovas, fait mettre publiquement en vente et adjuge comme esclave, pour 250 fr., un Français nommé Pinçon!

Le gouvernement français est indigné; il adresse les plus violents reproches à la cour d'Emirne; nos plaintes servent de recommandations à Andrianmifidi, qui devient dès ce moment l'objet d'une faveur toute particulière, et se voit bientôt comblé des plus hautes distinctions!

Nous sommes constamment harcelés, et puis enfin chassés de Tamatave, de Foulpointe, de Fénérif et de Tintingue!

Notre commerce est détruit, nos traitants insultés et ruinés dans ces mêmes lieux où le pavillon de la France avait flotté pendant deux cents ans, presque sans interruption!

Les têtes de seize de nos compatriotes qui ont succombé dans une lutte héroïque épouvantent encore les habitants de Tamatave : elles sont là, suspendues à des gibets dans l'endroit le plus apparent du rivage, comme pour porter au loin un témoignage d'insulte et de barbarie! Il n'est pas un navigateur dans l'Océan indien dont les regards ne soient attristés de cet odieux spectacle! La France, Sire, ne saurait rester plus longtemps indifférente : son honneur a été blessé, il doit être réparé! Ses droits ont été méconnus et violés, ils doivent être rétablis. En présence de ces faits, les consciences les plus timides ne sauraient plus conserver aucun scrupule. On ne prit jamais les armes pour une cause plus légitime! Mais la guerre nous conduira inévitablement à la colonisation. Examinons maintenant si cette colonisation est dans les intérêts de la France, et si elle est d'une facile exécution.

Utilité de Madagascar.

Depuis que nous avons perdu l'Inde, le Canada, la Louisiane, Saint-Domingue, Maurice, les vaisseaux de l'Etat, une fois sortis des ports de France, manquent de point d'appui, de lieu de refuge et de tous moyens de recrutement et d'approvisionnement, et d'ailleurs la navigation marchande, sans laquelle il n'y a pas de marine militaire, est privée de tout aliment sérieux. Avec Madagascar, la lacune est comblée, nos pertes les plus cruelles sont réparées; nous ne restons plus stationnaires, quand tout progresse autour de nous, et le maintien de notre puissance relative est au moins assuré.

Les peuples de l'Europe envahissent l'Asie et le monde maritime : c'est sous leur influence, par leur action et à leur profit que se développent les magnifiques cités de Bombay, de Madras, de Calcutta, de Batavia! Les colonies les plus florissantes remplissent l'Archipel d'Asie, l'Australie, la Polynésie. L'Angleterre et la Hollande voient se multiplier pour elles les centres de production les plus abondants dans ces mêmes îles qui leur offrent, en même temps que les richesses de leur sol, les rades les plus sûres et les ports les mieux défendus. La Hollande trouve à Java tout à la fois des ressources inépuisables pour son commerce et des ports où ses vaisseaux sont aussi en sûreté contre les coups de la tempête que contre le feu de l'ennemi. L'Angleterre embrasse tout dans sa prodigieuse activité; mais elle ne consacre des efforts sérieux qu'à ces grandes terres qui, par la fertilité du sol, l'abondance des bois de construction et des matières premières, sont en même temps l'aliment de sa navigation marchande et la sauvegarde de sa puissance navale : la France seule concentre tous ses efforts sur des îlots aussi dépourvus d'utilité au point de vue militaire qu'au point de vue commercial.

Mayotte n'a de valeur que comme acheminement à l'occupation de Madagascar.

Mayotte manque de bois; sans doute une flotte pourrait s'y réfugier, mais elle y serait bientôt affamée et

forcée d'en sortir ou de capituler. Son vol volcanique, l'exiguité de son territoire, l'insalubrité du climat, ne permettront jamais à une population considérable de s'y développer. Aucun approvisionnement n'y est possible, il faudra y apporter de la métropole tout ce dont on aura besoin. On ne peut pas isoler Mayotte de Madagascar. D'ailleurs Mayotte n'appartient pas à la puissance qui s'y établit actuellement, mais à celle qui occupera plus tard Diégo-Suarez. Diégo-Suarez est la citadelle de l'Afrique orientale. S'établir à Mayotte sans avoir pris préalablement possession des magnifiques baies qui sont à l'est du cap d'Ambre, c'est se placer sous le feu de l'ennemi, c'est édifier pour lui, c'est employer à son bénéfice l'industrie et les trésors de la France.

Les Marquises ne sont que des rochers stériles, sans aucune influence possible sur notre avenir politique et commercial.

Madagascar peut seul nous donner aujourd'hui une position militaire à l'est du cap de Bonne-Espérance. Cette grande île commande à la fois la côte orientale d'Afrique, l'Hindoustan et l'Archipel d'Asie.

Par Madagascar on est maître du double passage de l'Europe dans l'Inde, on domine à la fois le Cap de Bonne-Espérance et le détroit de Bab-el-Mandeb.

Une fois établis à Madagascar, nous acquérons des droits sérieux dans l'Océan indien, nous cessons d'y figurer à titre de tolérance seulement. Tout l'hémisphère oriental, d'où nous sommes en réalité bannis, devient accessible pour nous; nous y apparaissons avec la dignité et l'indépendance qui conviennent à une grande nation. Nous nous suffisons à nous-mêmes; et si nous sommes attaqués, non seulement la défense est possible, mais le succès est certain. Des ports nombreux reçoivent nos vaisseaux, des bois superbes fournissent des éléments inépuisables de travail à nos chantiers de radoub et de construction. Des approvisionnements à bas prix, en riz, en blé, bœufs, salaisons de toute sorte, assurent la subsistance de nos soldats et de nos matelots. Madagascar cultivé et civilisé ne refuserait pas à nos amiraux ce que Madagascar encore en friche et tout à

fait sauvage a fourni si abondamment à Mahé de Labourdonnais, au vicomte d'Aché, au célèbre bailli de Suffren.

En temps de guerre, la colonie se défendrait toute seule : une population de plusieurs millions d'hommes, renfermée dans une île naturellement approvisionnée, à 4,000 lieues de la puissance assaillante, est inexpugnable! Et, d'un autre côté, désormais libres dans leurs allures, maîtres de leurs moindres mouvements, nos vaisseaux pourraient, toujours avec opportunité, tantôt fondre sur l'ennemi, tantôt se retirer devant lui, tantôt attaquer et ruiner son commerce, tantôt protéger le nôtre; nos victoires nous donneraient de nouveaux moyens de combattre; nos désastres seraient facilement réparés dans un pays qui nous offrirait des matelots et des soldats, et de nouveaux approvisionnements.

Ainsi, par l'occupation de Madagascar, notre marine militaire aurait reconquis un de ces points d'appui importants qui lui manquent absolument depuis la paix de 1763, la révolution de Saint-Domingue et le traité de Paris du 30 mai 1814; mais encore notre navigation marchande prendrait un accroissement rapide, ce qui profiterait encore à la marine de l'Etat; car c'est principalement par la marine du commerce qu'on peut créer et développer la marine militaire. Cette vérité, que la raison seule indique, trouve encore dans l'histoire une complète démonstration.

Athènes se livre à un commerce maritime actif avec les îles de la Mer Égée, les côtes de l'Asie-Mineure, de la Propontide, et du Pont-Euxin, et bientôt elle domine la Grèce et balance la puissance du grand roi!

Des marchands phéniciens établis à Carthage envoient leurs armées jusqu'au cœur de l'Italie, et font chanceler sur ses bases la ville éternelle!

Venise arme ses galères et, du fond de ses lagunes, elle secourt ou opprime à son gré les empereurs de Bysance, s'empare de leurs plus riches provinces, et voit à ses pieds, comme ses tributaires, les rois les plus puissants de l'Europe!

La Hollande, marécageuse et stérile, ne pouvait sub-

sister que par le commerce; mais elle s'y enrichit, et bientôt elle dispute l'empire des mers à l'Angleterre, arrête la fortune de Louis XIV, et devient au XVII[e] siècle l'arbitre des couronnes! Aujourd'hui elle a transporté sa prodigieuse et persévérante activité dans l'archipel d'Asie, et elle y fonde un empire puissant dans la contrée la plus fertile de la terre.

Mille autres exemples pourraient être cités, mais l'espace nous manque et nous prive de la richesse des développements.

Le sceptre des mers appartient à l'Angleterre du jour où le célèbre acte de navigation a donné à sa marine marchande un essor qui lui a fait dépasser toutes les autres. On l'a dit avant nous, les marines militaire et marchande croissent et décroissent en même temps; leurs fortunes sont inséparables : et le génie commercial, encore plus que le génie militaire, revendique l'empire des mers!

Les moyens artificiels peuvent être plus ou moins ingénieux; mais ils seront toujours sans résultat! C'est le commerce qu'il faut ranimer, si nous voulons reconquérir notre rang maritime. Ce fut là le système du cardinal de Richelieu, suivi par Colbert, pratiqué par Louis XVI : les fruits en ont été assez brillants pour que nous ne devions pas répudier d'aussi glorieuses traditions.

Lorsque Saint-Domingue, par l'immensité de son commerce, tenait toujours à la disposition de l'Etat une pépinière de matelots, les plus grands désastres furent réparés comme par un enchantement!

La guerre de Sept-Ans avait fait à l'honneur national une profonde blessure. Notre fortune maritime paraissait tout à fait compromise. Mais, de 1763 à 1778, notre commerce avait pris le plus grand développement. Les riches cargaisons de Saint-Domingue remplissaient tous les marchés de l'Europe; une nombreuse population maritime avait surgi. Aussi, le 17 juin 1778, la frégate anglaise *l'Aréthuse*, fuyait devant la frégate française *la Belle-Poule*, et nous ouvrions par un brillant succès cette guerre de l'indépendance où s'illustrèrent tour à

tour le comte d'Estaing, le brave et vigilant Lamothe-Piquet, le comte de Guiches et le comte de Grasse.

Devenu la terreur de l'amiral Hughes, vainqueur à Trinquemale et à Gondelour, le bailli de Suffren jeta un éclat immortel sur la marine française; et, on le sait, s'il avait reçu à temps quelques renforts, l'Inde tout entière échappait à la domination anglaise!

Ainsi, l'expérience aussi bien que la raison le démontre, c'est dans les ressources de la marine marchande qu'il faut puiser le personnel de la marine militaire: eh bien! Madagascar seul peut ranimer le commerce maritime de la France, qui languit de plus en plus et menace de s'éteindre.

Un honorable député, M. d'Angeville, n'a-t-il pas dit à la tribune nationale, dans la séance du 15 avril 1846, que neuf mille matelots français, sans engagement dans nos ports, étaient contraints de naviguer avec les Américains et les Anglais.

Les tableaux statistiques ne nous apprennent-ils pas que la navigation de concurrence est à peu près envahie par le pavillon étranger : l'effectif de notre marine, qui était en 1827, de 14,322 navires jaugeant 692,125 tonneaux, ne portait plus, en 1844, que sur 13,679 navires jaugeant 604,637 tonneaux : ainsi, pendant que toutes les autres marines s'accroissent, la nôtre diminue, et a perdu en 18 années 643 bâtiments et 87,468 tonneaux.

Une décadence aussi sensible, lorsqu'il devrait y avoir progrès continu, ne pouvait échapper à l'attention de votre gouvernement. Nous savons que depuis longtemps il cherche des ressources contre une telle situation : ces ressources existent à Madagascar.

Cette île a une population d'environ trois millions d'habitants.

Sa superficie de 25 mille lieues carrées, est à peu près égale à celle de la France : ainsi elle peut recevoir une population de 30 millions d'hommes!

Les exportations se composaient, avant les prohibitions insensées du gouvernement de la reine Ranavolo, de bœufs, moutons, tortues de terre, riz, gomme copale, orseille, ambre gris, cire, peaux de bœufs, écaille

de caret (*testudo imbricata*), qui se vend jusqu'à 120 fr. le kilogramme, etc., etc.

Les importations consistaient en tissus français, mouchoirs et autres impressions des manufactures françaises, beaucoup d'objets de luxe, savon, bijouterie commune. verroterie, quincaillerie, mercerie, etc.

Sans doute, c'est là un commerce restreint; mais il s'étendrait rapidement par l'introduction des arts de l'Europe et par les nouveaux besoins que fait naître la civilisation : il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les rapports de tous les voyageurs qui ont pénétré dans l'intérieur de Madagascar.

Cette île peut nous fournir, et en quantités immenses, le sucre, le café, le tabac, le coton, la soie, l'indigo, le riz, le maïs, le blé, le bois d'ébène, toutes les matières premières nécessaires aux ateliers de teinture, de tabletterie, de marqueterie, les écorces les plus estimées, le produit de ses mines d'or et d'argent, du fer de première qualité et à fleur de terre, probablement de la houille, du mercure, du sel gemme et du cristal de roche de la plus grande beauté.

Toutes les jouissances du luxe, pour lesquelles les populations indigènes ont un puissant attrait, s'introduiraient promptement dans un pays riche en exportations, et donneraient à nos manufactures une activité dont Paris lui-même recueillerait les premiers fruits.

Les essais sont déjà faits, la voie est tout ouverte; prenant une honorable initiative, une des premières maisons de commerce de l'île Bourbon, la maison de Rontaunay, sans aucun secours du gouvernement, avait ouvert des relations commerciales avec Tananarive, et y excitait le désir des produits français par l'importation de broderies, tissus, soieries de Lyon et autres objets manufacturés; en même temps, elle avait fondé trois établissements de rumerie et sucrerie, l'un à Mahéla, l'autre à Mananzary, et le troisième à Soamandrakisay, à quatre lieues de Tamatave; les usines perfectionnées de MM. Derosne et Cail avaient été introduites dans ces divers établissements, et l'on y élevait plus de 3 mille bœufs destinés à l'approvisionnement de Bourbon. Cette patriotique entreprise allait être couronnée d'un plein succès : déjà

des navires de Nantes et de Bordeaux avaient trouvé facilement à Tamatave la vente de leurs cargaisons, composées principalement des produits de l'industrie parisienne; déjà l'établissement de Mananzary avait fabriqué plus de 300 mille kilogrammes de sucre, exportés à Marseille, en 1843, par le navire *le Picard*, lorsque tout à coup la persécution du gouvernement hova a de nouveau éclaté contre nous. Des capitaux français considérables se trouvent ainsi perdus ou compromis, Bourbon est affamé, et les dernières espérances du commerce français dans l'Océan indien complétement renversées.

Après la perte de tant de vastes possessions, qui étaient autrefois l'aliment fécond de notre commerce maritime, il n'est pas un Français jaloux de la prospérité et de la gloire de son pays qui ne désire de justes compensations, et qui n'en comprenne l'absolue nécessité. Mais une opinion bien funeste aux intérêts de la France a pris crédit : on pense communément que l'Algérie peut nous tenir lieu de toutes nos autres colonies.

D'abord l'Angleterre, qui recule ses frontières de l'Inde jusqu'aux limites de l'empire russe, qui a formé en Asie un empire de 80 millions de sujets, n'en poursuit pas moins dans les autres parties du monde ses gigantesques entreprises.

Mais d'ailleurs l'Algérie, qui, certes, est une grande et une précieuse conquête, n'est pas, à l'égard de la France, une colonie proprement dite.

Son sol se refuse aux cultures intertropicales, qui, seules, servent de principe actif aux échanges.

L'Algérie a les mêmes produits et le même climat que nos départements du midi.

Le grand cabotage seul peut prendre une nouvelle activité dans nos relations avec l'Algérie; et c'est la navigation au long cours qui, seule, forme les matelots du commerce, et, par conséquent, ceux de la marine militaire.

L'Algérie n'a pas de ports et ne satisfait ainsi à aucune des conditions qui peuvent rendre à la marine de l'Etat son ancienne prépondérance. Par l'Algérie, la France a

pris un plus haut ascendant dans la Méditerranée; mais ne doit-elle pas être présente partout et porter partout son influence? Ne faut-il pas qu'elle puisse se défendre partout où elle sera attaquée? Nos établissements dans le nord de l'Afrique ne sont pas une raison de nous condamner à une nullité complète dans une moitié du monde, dans tout l'hémisphère oriental! Si nous voulons cesser d'être dépendants dans les mers du Cap, dans le golfe Arabique, dans tout l'Océan indien, une seule et dernière chance nous est ouverte, c'est de nous établir à Madagascar!

Votre gouvernement, Sire, n'y rencontrera aucune des difficultés qu'imaginent ou se plaisent à grossir des hommes honorables, mais complétement abusés. En vain on veut effrayer les esprits par un rapprochement dénué de toute justesse. Madagascar sera aussitôt soumise qu'attaquée, et ne deviendra pas une Algérie à 4,500 lieues de la métropole. Comment une comparaison aussi fausse a-t-elle pu se produire à la tribune nationale et exercer quelque influence sur les esprits?

Là, un continent qui oblige toujours à passer d'une conquête à une autre, en montrant toujours à la frontière un ennemi nouveau : ici, une entreprise dont la nature même a posé les limites, une île que quelques bateaux à vapeur suffisent pour bloquer, et qui peut être mise dès l'abord à l'abri de toute intervention on excitation étrangère. Là une nation compacte, indivisible : ici vingt peuples différents de mœurs, d'origine, et ennemis les uns des autres; là tout l'orgueil d'une antique mais fausse civilisation : ici des peuples qui reconnaissent leur infériorité et demandent à être instruits et éclairés; là un fanatisme qui s'exaspère au sein même de ses défaites : ici un culte non caractérisé, presque insaisissable et qui n'exerce aucune influence sur les esprits; là une race implacable qui s'élève et vieillit dans sa haine contre nous : ici des tribus d'une grande douceur de mœurs, et qne la sympathie entraîne au devant de nous; là, en un mot, la colonisation malgré les habitants : ici, au contraire, les habitants devenus les premiers et les plus ardents auxiliaires de la civilisation : telle est

la vérité, Sire, et elle ressortira avec plus d'éclat des détails dans lesquels nous allons entrer sur les moyens d'exécution.

Moyens d'exécution.

Nous ne saurions trop insister sur ce point : il ne s'agit pas de faire la guerre aux peuples de Madagascar, mais, au contraire, de briser leurs fers et d'être leurs libérateurs; c'est avec les tribus de l'ouest et du nord qu'il faut marcher au secours des tribus de l'intérieur : il doit être manifeste, dès l'abord, que nous n'attaquons ni nos anciens alliés, ni les Hovas eux-mêmes, mais seulement un gouvernement qui les avilit et les opprime.

Des agents français, envoyés à l'avance sur les points opposés de la côte, doivent partout nous ménager des intelligences, exciter les esprits et disposer les populations à nous seconder.

Les membres de l'ancien gouvernement, les princes fugitifs, doivent être recueillis partout où ils se trouveront, et ramenés au lieu de la lutte, sous la protection de notre pavillon.

Au moment où les hostilités commenceront, l'île doit être déclarée en état de blocus; un acte aussi significatif portera l'inquiétude et le trouble au sein du gouvernement qu'il s'agit d'abattre, et donnera une confiance nouvelle aux peuplades timides dont il faut nous assurer le concours. Cette mesure préliminaire est surtout indispensable pour ôter tout prétexte à l'intervention étrangère.

Il ne faudrait pas renouveler la faute, commise tant de fois, d'arriver à Madagascar dans la hors-saison; les côtes doivent être abordées dès le mois de mai, afin qu'on puisse pénétrer dans l'intérieur, s'y loger, s'y établir convenablement avant la saison des pluies et la recrudescence des fièvres intermittentes, qui ne règnent, du reste, que sur une partie du littoral, et qui demeurent circonscrites dans une zone qui serait rapidement franchie.

Nous n'avons pas la témérité de faire ici et de publier le plan de l'expédition : cette divulgation ne serait pas sans inconvénients : nous ne sommes point d'ailleurs compé-

tents pour un travail de cette nature. Au surplus, cette tâche a été remplie par d'autres bien mieux que nous ne pourrions le faire, et les renseignements les plus précieux à cet égard se trouvent consignés dans divers documents préparés par les soins de l'administration locale, et notamment dans un mémoire approuvé par le conseil privé de l'île Bourbon, et adressé au ministère de la marine dès l'année 1834.

L'expédition doit être forte surtout en matériel, approvisionnement d'armes, de poudre, etc., afin de pouvoir armer les indigènes, qui ne manqueront pas d'accourir à la première apparition de notre drapeau, dès qu'il se présentera à eux dans de véritables conditions de succès.

Deux plans d'expédition ont été soumis à votre gouvernement. Tous deux peuvent être acceptés, car tous deux nous semblent devoir être suivis de réussite.

Le premier consiste à se porter dès l'abord sur Tananarive pour dissoudre le gouvernement des Hovas, le second à s'établir à Diégo-Suarez pour s'étendre progressivement dans le sud.

Nous n'hésitons pas à donner la préférence au premier, parce que, quoique le plus hardi, il doit être le moins dispendieux, et que d'ailleurs il extirpe le mal dans sa racine.

Nous ne mettons pas en doute, d'après tout ce que nous avons exposé, le soulèvement des tribus du littoral, pourvu que la force de notre armement leur donne de suffisantes garanties; dès lors notre marche sur Tananarive ne peut trouver d'obstacle. La route de Bombetok à Emirne est toute tracée. C'est par là qu'ont été transportés les canons qui défendent les murs de la capitale des Hovas. De ce côté, on ne trouve aucune des difficultés qui se présentent dans la partie orientale, ni marais profonds, ni montagnes escarpées, ni populations intermédiaires qu'on puisse soulever et armer contre nous. De ce côté de l'île, les Hovas ne peuvent compter que sur eux-mêmes. Isolés dès l'abord, ils se trouveront face à face avec nos soldats; bientôt leur mécontentement contre leur propre gouvernement éclatera, et le trône

de la reine Ranavolo s'écroulera au milieu d'unanimes applaudissements!

C'est alors seulement que nous pourrons traiter de la paix; jusque-là toute tentative de conciliation n'a fait et ne fera que nous préparer de nouveaux outrages. La faction militaire qui opprime les Malgaches ne comprendra jamais la générosité de la France et la longanimité d'un grand peuple : notre modération n'est, à ses yeux, que faiblesse et lâcheté. Dans l'adresse que nous eûmes l'honneur de présenter à Votre Majesté en 1845, nous lui disions :

« La voie des négociations est désormais épuisée;
« toutes les propositions de la France à un gouver-
« nement odieux ne peuvent plus qu'exaspérer son or-
« gueil et provoquer ses mépris. »

Nos prévisions n'ont été que trop confirmées. Le commandant de notre station navale, M. Romain-Desfossés, dont la fermeté d'ailleurs égale la prudence, a de nouveau épuisé toutes les chances d'accommodement; mais, pendant que nous employons le temps à parlementer, nos commerçants sont chassés, leurs biens confisqués, et les ports de la côte Est, si fréquentés par notre commerce depuis 200 ans, nous sont aujourd'hui fermés! Les faits dont nous nous plaignons ne sont, du reste, que l'exécution d'un plan prémédité, hautement avoué, et auquel la cour d'Emirne ne renoncera pas. Elle organise, au contraire, et de plus en plus, le monopole du commerce à son profit; elle force les indigènes à lui vendre leurs denrées à bas prix, et se ménage par là, sans coup férir, d'énormes bénéfices. Ce brigandage n'a de chance de durée qu'autant que notre influence aura été définitivement écartée. C'est là aussi le succès qu'elle se flatte d'avoir obtenu; c'est le plus cher de ses triomphes, celui qui exaspère surtout son arrogance et son orgueil! Sire, il a été assez fait pour la modération et la paix, il est temps d'accorder quelque satisfaction au sentiment national, si profondément blessé. Tous nos alliés sont en fuite ou dispersés, et pendant qu'ils réclament en vain notre appui et l'exécution des traités, la reine Ranavolo, dans ses grotesques orgies, insulte à

votre nom et célèbre ses victoires imaginaires. Et, pour mettre le comble à une telle situation, un député a pu dire à la tribune nationale qu'il n'était pas au pouvoir d'un peuple barbare de porter atteinte à l'honneur de la France. Ainsi, de nos jours, la barbarie aurait la prérogative de l'insulte! Nous ne craignons pas de le dire, de telles distinctions sont nouvelles! Jusqu'ici la susceptibilité nationale ne les avait pas connues. Quant à nous, nous croyons avoir un sentiment plus vrai de la dignité de votre couronne et de la grandeur de votre règne en demandant que, sous votre gouvernement, le nom de la France soit honoré et respecté partout, aussi bien chez les nations civilisées de l'Europe que chez les peuples les plus sauvages de l'Afrique ou de l'Océanie. Mais, d'ailleurs, le dédain dans lequel les adversaires de notre puissance maritime trouveraient commode de se renfermer ne serait pas en rapport avec les faits; quelque grande, quelque glorieuse que soit la France, elle ne peut pas considérer comme inaperçu un gouvernement odieux à la vérité, mais enfin qui commande à trois millions d'hommes, qui étend sa domination sur un territoire aussi grand que celui de la France, sur une île qui, par l'excellence et la multiplicité de ses ports, l'incroyable fertilité de son sol et son admirable position géographique, est destinée à devenir un empire puissant aussitôt que la civilisation y aura pénétré!

Ce n'est donc point par une indifférence dédaigneuse et affectée qu'il faut répondre, mais les armes à la main! Il faut faire flotter notre pavillon sur les murs de Tananarive. Aussitôt nous verrons se dissoudre le gouvernement de la reine, et bientôt nous pourrons donner la paix au peuple Hova lui-même comme à toutes les tribus du littoral!

C'est là, Sire, suivant nous, le plan qu'indique l'histoire du passé, et qui est en même temps le plus digne de la gloire de votre règne, parce que, dans notre opinion, la domination de la France est incompatible avec l'existence d'un gouvernement qui unit au plus haut degré la cruauté à la perfidie, et que d'ail-

leurs il importe de rendre à nos armes, par la vigueur de l'attaque, tout leur ancien prestige.

Toutefois le but peut être atteint plus lentement, il est vrai, mais tout aussi sûrement, par l'occupation de Diégo-Suarez, où l'on établirait une colonie qui s'étendrait dans le sud, au fur et à mesure que les sympathies des tribus indigènes se déclareraient. C'est là le plan présenté plus particulièrement par l'administration de Bourbon, et qu'il s'agit maintenant d'examiner.

Pour le bien apprécier, il importe de revenir sommairement sur le passé.

Dans les tentatives diverses et successives de colonisation faites à Madagascar, il faut remarquer que des efforts un peu sérieux n'ont été tentés que sur une partie du littoral de l'est, du fort Dauphin à la baie d'Antongil.

Les Français débarquèrent, pour la première fois, à Manghafia, dans le sud-est de Madagascar ; c'est là que furent créées les premières habitudes : depuis, les colonies de Maurice et de Bourbon s'étant développées, les relations commerciales s'ouvrirent et se continuèrent naturellement avec la côte qui était le plus à proximité, et ce fut encore la côte orientale; l'attrait pour cette partie du littoral se fortifia en outre par le caractère doux et pacifique des tribus qui l'habitaient. Là se trouvaient les Betsimsarats, adonnés au commerce et tellement attachés à la France, que les Hovas ont pu les exterminer, mais non pas les rendre infidèles à notre alliance.

Ainsi, pendant deux cents ans, nos efforts ont été concentrés sur les rivages de l'est, du 16° au 25° degré de latitude sud. La baie d'Antongil est la baie la plus nord qui ait été explorée par nous jusqu'à ces derniers temps; et cependant c'est de la baie d'Antongil, en remontant vers le cap d'Ambre, que l'acclimatement deviendrait facile par la rareté et même l'absence de la fièvre intermittente qui règne sur une grande partie des côtes de Madagascar.

Cette fièvre, d'après le rapport de tous les hommes de l'art, n'est autre que celle qui a sévi si longtemps en

France, à Rochefort, dans plusieurs départements du centre et du midi, qui est produite par la stagnation des eaux, et qui disparaît par le défrichement des bois et le desséchement des marais.

Or, il suffit de parcourir le littoral de Madagascar pour se convaincre que les causes d'insalubrité accumulées sur la côte, depuis Sainte-Luce jusqu'à la baie d'Antongil, ont toutes disparu quand on a franchi cette baie en s'avançant dans le nord.

Du fort Dauphin à la baie d'Antongil les terres sont partout basses et marécageuses, à peine si elles s'élèvent de quelques décimètres au-dessus du niveau de la mer : sur un sol uni et sans aucun accident, les rivières semblent perdre tout mouvement; leur embouchure est en outre obstruée par les sables que les vents généraux y accumulent sans cesse : aussi, au lieu de se jeter à la mer, elles se répandent sur leurs rivages et forment cette série de lacs qui se prolongent parallèlement à la côte; vaste amas d'eau où se décomposent, dans la saison de l'hivernage, toutes sortes de matières végétales et animales, et d'où s'échappent sans cesse des masses de vapeur pestilentielle, que les vents sont impuissants à dissiper, parce qu'ils soufflent alors du nord-est ou du nord-ouest et qu'ils sont interceptés par les forêts et les montagnes. A ces causes d'insalubrité, il faut ajouter l'abondance des pluies, plus fréquentes sur cette partie des côtes que partout ailleurs. A Tintingue on compte, dans l'année, de deux cent vingt à deux cent quarante jours de pluie.

L'aspect des lieux change complétement dès qu'on s'éloigne d'Antongil, en se dirigeant vers le cap d'Ambre : le terrain s'élève et présente, dès le rivage, de hauts ampbithéâtres, battus par les brises du large Les forêts ont disparu, et les arbres disséminés n'apportent aucun obstacle à la libre circulation de l'air; la température n'est plus humide : il y a autant de jours de sécheresse à Diégo que de jours de pluie à Tintingue et à Tamatave.

Toutes ces causes réunies rendent parfaitement compte des limites dans lesquelles est circonscrite la zone fié-

vreuse de Madagascar : les récits des voyageurs sont du reste d'accord avec cette théorie. Nos commerçants qui ont fréquenté la partie nord de Madagascar s'accordent à dire que le climat y est aussi sain qu'à Bourbon.

La corvette *la Nièvre*, qui a passé quarante-quatre jours dans le port qui porte son nom, et dont l'équipage a été constamment employé à des travaux très-pénibles à terre et dans les embarcations, n'a eu qu'un seul exemple de fièvre intermittente.

Les rapports des plus dignes de foi ne permettent pas d'en douter. Les rivages de Diégo-Suarez sont, sur le littoral, la partie la plus saine de Madagascar. Et si une entreprise partielle doit être substituée à un plan plus général, nous pensons, comme l'administration de Bourbon, que c'est à Diégo-Suarez qu'il faut s'établir.

La bonne fortune de la France nous livre sans défense ce Gibraltar de l'Afrique et de l'Océan indien.

Les Hovas en ont chassé les Antankars, nos alliés, et ne s'y sont que faiblement établis.

Ils n'y ont pas trois cents hommes de garnison.

Diégo-Suarez est une des plus fortes positions maritimes du monde. (Voir le rapport du commandant de *la Nièvre*, qui a fait l'hydrographie de ce port en 1834.)

Son entrée est par 12° 14 de latitude sud : facile et large de 1,200 mètres, elle peut être défendue par une seule batterie. Le vaste bassin intérieur se subdivise en cinq baies; celle qui s'avance le plus profondément dans les terres, le port de la Nièvre, a près de 4,000 mètres de longueur sur une profondeur de 7 à 12 brasses. Chacune de ces différentes baies pourrait recevoir une escadre nombreuse.

Le village d'Antombouk domine la baie et marque l'emplacement où pourront s'élever nos fortifications, nos chantiers et notre établissement de marine.

Contrairement à une opinion erronée et trop longtemps accréditée, l'eau y est abondante ; plusieurs sources jaillissent à peu de distance du rivage, et une rivière, dite des *Maks*, coule à 2 kilomètres à l'ouest d'Antombouk.

Les arbres qui s'élèvent au fond de la baie seraient pendant longtemps suffisants pour nos approvisionnements.

Les terres qui avoisinent le port, entrecoupées de bouquets de bois et de pâturages, offrent, du côté du sud, un sol d'une grande fertilité : là croîtraient indistinctement la canne à sucre, le riz, le coton, l'indigo, le blé si nécessaire à l'approvisionnement de nos vaisseaux.

Un isthme, que ferme la baie en s'avançant vers l'ouest, pourrait être défendu par un seul fort et servirait de premier rempart à la colonie naissante.

En libre communication avec la mer, nous serions, dès notre arrivée, inexpugnables derrière cet isthme fortifié. Il n'a pas 8 kilom. de largeur.

Aussitôt que l'adhésion des peuplades voisines serait bien assurée, nous franchirions la presqu'île et nous nous étendrions vers le sud.

Les indigènes deviendraient les premiers colons; mais, pour donner une véritable force et une grande impulsion à un établissement de cette nature, il faudrait l'appuyer d'une population attachée à la France par les liens du sang et toute dévouée à ses intérêts. L'appel fait aux habitants de Bourbon serait certainement entendu. Notre île ne suffit plus à la population qui s'y presse; une jeunesse active, intelligente, profiterait avec joie de l'issue qui lui serait ouverte.

De chaque famille se détacheraient quelques rameaux vigoureux qui iraient prendre racine sur cette terre nouvelle, réservée à de brillantes destinées. Pour les habitants de Bourbon il y aurait à peine déplacement; une traversée de trois jours les porterait à Diégo-Suarez : là, ils trouveraient même climat, même température, les mêmes aspects du ciel et de la terre; mais, au lieu d'un espace resserré, des terres sans limites, et, au lieu d'efforts stériles, un travail fécond en immenses résultats. En recevant une partie de la population de Bourbon, le nouvel établissement posséderait immédiatement des hommes accoutumés au soleil de la zone torride, exercés à toutes les cultures intertropicales, et

auxquels la fabrication du sucre et toutes les cultures coloniales sont familières. Sur leurs pas accourraient sans doute ceux de nos frères de Maurice, et ils sont nombreux, qui n'ont pu se plier encore au joug de la domination étrangère. Par là s'accroîtrait la colonie, et d'anciennes et honorables douleurs seraient enfin consolées !

Nos concitoyens de la métropole, attirés à Bourbon par des espérances qui ne peuvent se réaliser dans un territoire aussi étroit que le nôtre, auraient un refuge tout préparé sur les rivages de Diégo-Suarez. Au lieu de s'en retourner désespérés et après avoir épuisé leurs dernières ressources dans un voyage stérile, ils iraient tenter à Madagascar des chances bien autrement brillantes que celles qui leur auraient échappé !

L'excédant de notre population en France, qu'attire faiblement l'Algérie avec ses guerres cruelles, sans cesse renaissantes, et son climat qui repousse les cultures intertropicales, affluerait sur une terre riche de tous les produits de la zone torride, et qui sera pacifiée, aussitôt que le gouvernement hova aura disparu.

La colonie trouverait à son origine d'admirables ressources dans la fécondité toute spontanée du sol. En différents lieux la sonde a fourni d'excellente terre végétale jusqu'à quatre pieds de profondeur. Le manioc, les patates, le riz, le maïs, croissent presque sans culture. Nous lisons dans un rapport fait au gouvernement de Bourbon par un voyageur aussi modeste qu'instruit, M. Bernier, chirurgien de la marine et botaniste, que les bœufs errent librement et par milliers dans les vastes pâturages qui s'étendent au sud de Diégo-Suarez : les vallons qui avoisinent le cap d'Ambre en sont remplis; le poisson abonde sur les côtes et dans les rivières; le gibier couvre les campagnes. Dans un pays aussi favorisé, la nature a tout prodigué : il suffit de s'y rendre pour en recueillir les bienfaits.

Des ateliers de salaisons pourraient être immédiatement établis, et l'île Bourbon, qui manque souvent de poisson salé et ne peut en fournir aux esclaves, conformément aux prescriptions de la loi du 18 juillet 1845,

qu'en faisant les plus grands sacrifices, en serait, dès lors, et à bas prix, toujours approvisionnée.

D'autres branches de commerce pourraient aussi, dès l'abord, être avantageusement cultivées.

Ainsi seraient facilement franchies les premières difficultés de la colonisation : bientôt, au sein d'une population devenue française, notre marine militaire pourrait au besoin recruter son personnel sur le théâtre même des événements, et s'y approvisionner; des produits riches et abondants fourniraient à une immense exportation : l'importation se développerait dans la même proportion.

Le prix élevé de notre fret, qui préoccupe votre gouvernement parce qu'il est un obstacle permanent à l'accroissement de notre marine marchande, s'abaissera dès que nous pourrons, comme les Anglais et les Américains, construire et armer des navires à bas prix et avoir un emploi constant du capital dépensé pour l'armement.

Toutes ces conditions de prospérité commerciale se trouvent à Madagascar. Nous y aurons à bon marché les matières premières nécessaires à la construction et à l'armement des vaisseaux, et, dans un avenir prochain, un vaste marché qui le disputera en importance à ceux de l'Inde et de l'Archipel d'Asie, et qui sollicitera constamment notre marine marchande à de nouveaux efforts et à une plus grande activité.

Ce ne sont ni les rochers des Marquises, ni les îlots du canal Mozambique, qui peuvent préparer ce nouvel avenir à notre navigation du commerce.

Ce que Bordeaux, Nantes, le Havre, Marseille, toutes les villes maritimes de la France vous demandent avec nous, c'est l'occupation d'un vaste territoire, abondant en objets d'échange, pourvu d'excellents ports et destiné à devenir grand producteur de sucre, de café, d'indigo, de riz, de matières à la fois précieuses et encombrantes.

Mais il faut se hâter, tout est facile aujourd'hui, demain les difficultés surgiront de toutes parts : aujourd'hui redoutés de la reine Ranavolo, les Anglais restent étrangers aux affaires de Madagascar; demain ils peuvent être

tout-puissants à la cour d'Emirne. L'héritier présomptif du trône, à peine âgé de 17 ans, peut être facilement circonvenu et entraîné dans des voies toutes contraires à la politique française! Si Madagascar venait à tomber sous le protectorat de l'Angleterre, comme nous en sommes menacés, notre influence y serait bientôt détruite, et la dernière chance de notre commerce maritime dans les mers de l'Inde aurait péri sans retour.

Pour prévenir un malheur aussi irréparable, le conseil colonial de l'île Bourbon, excité par son dévouement pour vous et pour la France, n'hésite pas à signaler une seconde fois à votre attention une île qui nous appartient depuis plus de deux cents ans, que nous avons trop oubliée, que nous n'avons jamais abordée qu'avec des expéditions mal dirigées, mal exécutées. C'est là cependant que la nature tient en réserve les plus précieuses ressources pour un grand établissement commercial et maritime.

Telles sont, Sire, nos inébranlables convictions, fruit de longues études et des plus sérieuses méditations.

Si nous étions assez heureux pour que l'occupation partielle ou totale de Madagascar entrât dans les desseins de votre haute sagesse, et si notre voix, toute faible qu'elle est, pouvait trouver accès auprès de votre trône, nous appellerions d'une manière toute particulière l'attention de votre gouvernement sur le choix des hommes destinés à cette grande entreprise. Toutes les fautes passées vivent dans les souvenirs et les traditions de notre colonie, la jalousie ou la mésintelligence des chefs ou des agents, leur dureté et leur inhumanité envers les indigènes, leur déloyauté dans l'exécution des traités, ont rendu stériles les dispositions les plus bienveillantes, et fait évanouir les plus légitimes espérances. C'est par l'humanité, la justice, la plus parfaite loyauté, qu'il faut marquer notre retour : ce sont là des armes bien plus puissantes que le fer de nos soldats et les armes de nos vaisseaux! Que notre bienveillance pour les indigènes ne soit ni simulée, ni trompeuse, qu'elle soit sincère et parte du fond du cœur; qu'elle préside à tous nos conseils comme à toutes nos dé-

marches! Que les naturels voient en nous des amis véritables, et à l'exception des Hovas, qu'il faudra bien combattre, car le fer seul fait justice des oppresseurs, toutes les autres tribus accourront à nous comme à leurs libérateurs !

Sire, vous avez ouvert une ère nouvelle de paix et de développement régulier de l'intelligence et de l'industrie : rendez-la de plus en plus féconde! Par votre raison supérieure et votre volonté puissante, vous avez hâté cette époque où, cessant de s'entre-détruire, les peuples de l'Europe tournent enfin leurs efforts vers un but d'humanité et s'appliquent, comme de concert, à éclairer et policer les membres les plus délaissés de la grande famille humaine : faites que la France accomplisse tout entière la part de civilisation qui lui est dévolue, et cette part c'est surtout Madagascar! Les lumières si pures de l'Evangile doivent enfin pénétrer cette terre malheureuse qui leur est fermée depuis si longtemps! Les temps sont arrivés! Madagascar ne peut plus rester en dehors de la sphère d'activité de la France. Une grande révolution va s'accomplir autour de nous! Déjà les bateaux à vapeur ont sillonné les côtes d'Adel et les rivages de l'Abyssinie : bientôt ils uniront entre elles, dans une communication rapide, toutes les diverses parties de l'archipel malgache et cet archipel à l'Inde et à l'Afrique! Cette mer Erythrée, sur laquelle les souvenirs d'Ophir jettent encore tant d'éclat, semble réservée à une splendeur nouvelle

La France, Sire, a été grande par les armes durant toutes les phases guerrières de son histoire : qu'elle le soit maintenant par les arts de la paix, par le développement de son commerce et de son industrie, et par une participation active à cette œuvre de civilisation que l'Europe accomplit si glorieusement à l'égard de toutes les autres parties du monde! Ce sera le triomphe de votre politique et la gloire de votre règne.

Nous sommes avec le plus profond respect, etc., etc.

Le Président : H. Martin de Flacourt.

Les Secrétaires : A. Fitau, P. Greslan.

ÉGYPTE.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

DE LA NATURE DE LA PROPRIÉTÉ, DES IMPOTS, DES MONOPOLES ET DE LEUR INFLUENCE SUR LA CONDITION MATÉRIELLE DE LA POPULATION.

L'une des causes primordiales des différences que l'on observe entre les divers modes d'exploitation agricole, et leurs résultats sociaux et politiques, gît dans l'institution même de la propriété territoriale. La plupart des peuples européens jouissent de ce qu'on appelle l'*appropriation privée du sol*, tandis que chez les Orientaux tout est censé appartenir au souverain.

Plusieurs principes, entre autres celui de la colonisation, ont prévalu en Europe et n'ont jamais été complétement effacés par le régime féodal et le servage. Dans l'Orient, au contraire, il n'y en a jamais eu d'autre que le prétendu droit de conquête : lorsque des hordes, des tribus, des peuplades entières suivaient un chef à la guerre, le pouvoir de ce chef était sans bornes, car l'unité était l'âme de ces expéditions, et toutes les terres envahies devenaient sa propriété. Il est évident que la permanence de cet abus de la force exclut le développement des classes moyennes qui font les nations. Du moins, une aristocratie terrienne serait un frein pour l'autorité absolue, lorsqu'il n'existe dans les masses ni lumières, ni esprit de liberté, ni richesses; mais cette aristocratie ne peut se former sans base. Enfin, la pro-

priété mobilière, manquant de protection, n'a pu devenir un moyen de résistance pour le peuple; aucune rivalité durable ne s'est élevée entre le maître et les sujets, et le char des despotes a roulé sans obstacles.

Ainsi s'explique cette civilisation stationnaire, cette uniformité d'institutions qui, après tant de siécles, ont sans cesse laissé les Orientaux dans la même situation. Des contrées où la nature appelle tous ses enfants à jouir sans efforts des biens qu'elle nous vend si cher, n'offrent que des peuples d'esclaves, des hommes condamnés à l'abrutissement.

Et toutefois, quoique l'influence du despotisme rende l'exploitation agricole fatale au bien-être des travailleurs, le principe de la *non appropriation privée* du sol n'entraîne pas nécessairement, logiquement cette conséquence. Supposez-le appliqué par un gouvernement juste et éclairé, quoique absolu; que ce gouvernement s'occupe sérieusement des améliorations, des réformes qui sont dans l'intérêt de tous, et il pourra arriver aux meilleurs résultats. Les cultivateurs deviendront des fermiers; seulement ils seront fermiers de l'Etat au lieu de l'être des particuliers.

Or, en l'Orient, l'Egypte est dans ce cas. La possession universelle du territoire par le souverain y a toujours existé dans l'antiquité comme sous la domination musulmane. Les cultivateurs n'ont jamais eu d'autres droits que ceux qu'ils tenaient du pouvoir et de leur présence sur les lieux. Mais cette appropriation n'exclut pas absolument tout progrès. Méhémet-Ali a manifesté des vues grandes et libérales; il a établi une administration régulière, et l'ordre est toujours un bien. La sécurité qui semble désormais assurée à cet homme extraordinaire, lui permet de travailler maintenant au grand œuvre que les faveurs de la Providence lui imposent. Comme pour bien apprécier les choses il convient de les étudier

sous différents points de vue, nous mettons donc sous les yeux de nos lecteurs une notice qui nous a été adressée par Ibrahim-Békir-Effendi, et dans laquelle il se propose essentiellement de combattre des préjugés, selon lui, trop généralement répandus. Sans doute, c'est un musulman qui parle, un fidèle sujet du sultan, un admirateur du vice-roi, mais enfin on reconnaîtra en lui de l'impartialité, les connaissances d'un administrateur et les sentiments d'un homme de bien.

Nous reviendrons d'ailleurs sur cet important sujet, car l'influence du mode d'exploitation agricole sur l'avenir des peuples est immense. Pour s'en convaincre, il suffirait de comparer les pays de fermes ou d'exploitations domaniales aux pays où domine le système des colons partiaires et celui de la corvée. Quels rapports frappants entre le degré d'indépendance dont jouit le cultivateur et la somme de liberté à laquelle les nations sont parvenues, nonobstant les lois écrites et le développement des classes lettrées ou industrielles! Pour ne parler que de la France, nous rappellerons qu'avant 1789 les quatre septièmes de son territoire cultivable étaient mis en valeur par des métayers, et le tableau qu'avait tracé Turgot de la misérable situation de ces travailleurs s'est encore trouvé vrai, lorsque Destutt-Tracy a voulu s'occuper d'eux cinquante ans plus tard. La révolution n'a produit que peu de bien en ce genre : les métayers dépendent toujours entièrement des propriétaires; ils sont toujours, de fait, attachés à la glèbe. Toutes les constitutions, toutes les lois possibles ne peuvent les rendre capables de comprendre les droits et les devoirs du citoyen, et les économistes, les hommes d'Etat que n'entraîne pas invinciblement aujourd'hui le torrent industriel devraient penser à ces hommes qui nous nourrissent et défendent le pays. Ils auraient tort d'oublier, parmi les leçons d'histoire, que la décadence

de la république romaine coïncide exactement avec la décadence de son agriculture, et qu'une condition de la force politique est le bien-être de ceux qui fertilisent le sol. Mais il est temps de faire connaître l'écrit de Békir-Effendi.

« Depuis que l'Egypte a passé sous le sceptre des Osmanlis, elle a, tout entière et constamment, été considérée comme appartenant à nos glorieux sultans. La loi décide que toute terre est à Dieu et que les hommes sont esclaves, en tant que créatures. Ceux qui ont été dépossédés par l'épée n'ont pu devenir libres en changeant de condition; mais le Koran permet toute concession, et le plus haut titre de gloire des souverains est d'imiter, autant qu'il est en leur pouvoir, la miséricorde divine. En quelques circonstances, les cultivateurs de cette fertile vallée des Pharaons ont pu paraître propriétaires, ou, pour mieux dire, possesseurs du sol, parce qu'ils disposaient librement des produits de leur travail; mais, outre qu'ils étaient soumis aux impôts et à certains monopoles, ils subissaient des extorsions arbitraires. Souvent ils étaient dépossédés en totalité ou en partie, soit par leurs gouvernants mêmes, soit sur les frontières par les Bédouins, qui pillaient les récoltes. Sans doute, les fellahs qui échappaient à tous ces maux étaient dans une position tolérable, mais l'ensemble, la masse était bien plus misérable qu'aujourd'hui, sans parler des avantages de la civilisation qui se répand peu à peu partout, et de la fermeté des supérieurs, barrière contre les vexations des subalternes, lesquels n'étaient autrefois que des valets.

« Méhémet-Ali, ainsi que les souverains orientaux, se considère donc comme propriétaire absolu de tout le territoire. Il est donné à chaque fellah l'étendue qu'il peut en cultiver. La culture est dirigée, surveillée

par les autorités chargées de ce soin dans chaque localité et ses dépendsnces, autnrités hiérarchiquement organisées. Ces délégués du vice-roi, ou leurs employés, font planter ou ensemencer suivant les convenances. Les récoltes, strictement surveillées, sont portées dans les magasins du gouvernement, lesquels sont toujours centraux, et locaux seulement à l'égard des villages ou bourgs où ils ont été établis; il n'y en a pas dans tous, mais les distances de ceux qui peuvent en avoir aux chefs-lieux d'arrondissement ou de sous-arrondissement ont été calculées de la manière la plus favorable aux communications. Quant à l'exportation, les entrepôts d'Alexandrie et de Damiette sont les seuls, attendu que c'est seulement dans ces ports qu'abordent les navires étrangers. Chaque magasin ou entrepôt a un nazir ou intendant et une comptabilité particulière qui se centralise dans la grande comptabilité financière établie au Caire.

« La nature des produits et leur qualité sont reconnues et vérifiées avec soin. Tout est reçu, pesé, mesuré et évalué suivant les tarifs établis. Du montant en argent est défalqué l'impôt et les avances faites, s'il y a lieu, et le solde revenant au fellah lui est compté au moyen d'un mandat sur la caisse spécialement affectée à ce service. Si les produits sont en céréales ou d'autres articles de consommation habituelle, il en est laissé annuellement au cultivateur une quantité proportionnée à ses besoins, pour lui et sa famille, et la plupart du temps, surtout dans les années que la crue du Nil a rendues abondantes, le gouvernement le laisse maître de la vente de ses denrées, surtout des céréales, sauf à compter avec lui.

« En outre, le fellah peut cultiver à son profit une petite parcelle du terrain qui lui est affermé en herbages, légumes et denrées alimentaires, qu'il consomme

ou vend à volonté. Et, d'un village à l'autre (c'est un fait dont j'ai été témoin durant plusieurs années), les fellahs font commerce de grains, ce qui est très-lucratif à l'époque des semailles, si l'année n'a pas été abondante. Il leur était même permis alors de vendre aux particuliers des villes pour leur consommation, et moyennant quelques droits d'entrée, suivant le plus ou moins d'abondance.

« Le vice-roi ne s'est cependant pas approprié absolument tout le territoire. Il a fait exception pour certaines propriétés, telles que les jardins, qui supportent néanmoins un impôt foncier. Celles qu'on l'a accusé de n'avoir pas respectées n'étaient, en général, que des fiefs révocables, des usurpations, des concessions illégales des mamelouks, ou des possessions que le long usage avait fait regarder comme de véritables propriétés. On parle quelquefois sans prendre la peine de se livrer à un examen sérieux. C'est ainsi que certains écrivains ont prétendu que Méhémet-Ali devrait, au lieu de morceler à l'infini entre les mains des paysans, affermer par grands lots, laisser vendre les produits et abandonner tout monopole. Ce serait tout simplement établir des fermiers généraux, comme il y en avait autrefois en France; ce serait blesser les mœurs, les coutumes du pays, et laisser opprimer la population des campagnes par mille petits tyrans rapaces, détruire toute unité, toute centralisation légale et reculer tout progrès de régénération; enfin, ce serait partager les bénéfices, avoir des fermiers, des traitants, au lieu d'agents salariés, et il n'y aurait plus moyen de subvenir aux dépenses du gouvernement, car une grande partie des ressources resterait aux traitants, quel que fût le nom qu'on leur donnât et les conditions qn'on leur fît. L'expérience prouve que ces sortes de gens ne s'enrichissent que du malheur public.

« Une réforme plus sage et plus efficace serait celle qui porterait sur le luxe des fonctionnaires et les traitements beaucoup trop considérables que leur fait le gouvernement. Il n'y a pas de raison, pas de justice à permettre qu'un seul homme dévore la subsistance de cent, de mille familles, et rien n'est plus opposé non seulement à la civilisation bien entendue, mais au bien être matériel des peuples tel qu'on l'entend aujourd'hui. Le saint livre condamne hautement un tel abus. Malheureusement les Osmanlis en sont infectés plus que toute autre nation musulmane, et l'amour du faste va jusqu'à leur faire oublier leurs devoirs religieux. Méhémet-Ali a cru prudent de ne pas heurter trop fortement ce penchant, aussi paie-t-il ses fonctionnaires beaucoup plus cher que les rois de l'Europe pour des grades analogues, et cela aux dépens du bien commun à tous.

« Le monopole que l'on blâme d'une manière absolue, et qu'affectent de réprouver même les hommes qui s'en sont servis pour s'enrichir, a été cependant utile, indispensable au pacha dans la position où il se trouvait, et, sans ce monopole, il ne se serait ni soutenu ni défendu, et n'aurait pu exécuter les grandes choses qui font sa gloire et assurent le bonheur de l'Egypte entière. Il a fait diriger la culture sur les produits les plus précieux, et, en définitive, l'usage qui a été fait des ressources ne peut que légitimer un moyen qui découle d'ailleurs du droit incontesté de propriété. Le monopole a été nécessaire dans un pays où l'ignorance et la paresse sont invétérées, où les besoins sont si peu de chose à satisfaire qu'à peine le travail serait-il obligatoire pour cela. Le travail est au contraire l'âme des Etats européens, et on a blâmé, je crois sans un examen assez approfondi, la paresse des fellahs égyptiens. Le vice-roi ne peut instantanément changer leur nature, et c'est d'ailleurs une chose évidente que, s'il s'en fût tenu aux impôts

ordinaires de ces pays, même en les exagérant, il n'aurait pu faire, à beaucoup près, tout ce qu'il a fait. Méhémet-Ali n'est parvenu à créer des flottes, des armées, des arsenaux, des établissements de tout genre, à faire la guerre, et à maintenir les Arabes de la péninsule qu'en payant de gros tributs à la Sublime-Porte, qu'en agissant comme propriétaire exclusif de son territoire, ce qui implique naturellement le monopole. Rarement on a vu pays si limité, si peu peuplé, faire d'aussi grandes choses, et tout cela n'aurait pu s'exécuter avec les ressources tirées d'impôts assis sur les mêmes bases que dans les Etats européens.

« Ainsi, les écrivains qui blâment les monopoles auraient dû considérer attentivement quelle était la position du vice-roi, et surtout travailler à faire qu'il ne restât point dans une situation politique précaire qui l'obligeait à des dépenses énormes pour se maintenir sur la défensive.

« Il est certain que le vice-roi est animé des meilleures intentions, et que ses successeurs le seront également. Avec le temps, la nationalité égyptienne se constituera, les lumières se répandront de proche en proche dans toutes les classes, et la *conscription* même sera un des moyens d'arriver à leur diffusion, sans parler des écoles si nombreuses et si bien organisées qui ont été créées en Egypte. Mais, si je ne puis raisonnablement m'élever contre le monopole, il est de mon devoir de dire que la condition matérielle des pauvres paysans doit être l'objet de soins particuliers; que le gouvernement doit faire pour eux tout ce qui lui est possible de faire, et que le premier point, c'est qu'ils vivent de leur travail mieux qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent; que les villages et les habitations soient assainis, les moyens de subsistance bien assurés, et qu'on force, qu'on rende obligatoires les mesures hygiéniques. Les chefs que Dieu donne aux peuples ne

peuvent s'excuser de leur misère physique et morale, en répétant (comme on le fait d'ailleurs tous les jours en Europe) : « ces paysans sont des brutes ; leur incurie, leur saleté, leur imprévoyance ne peuvent se guérir. » C'est à vous, dépositaires du pouvoir, de guérir ces maux et d'agir constamment dans ce but ; les paysans font ce qu'on veut qu'ils fassent, et ne sont pas sur la terre uniquement pour fournir au luxe et à l'avarice des grands : ceux-ci sont responsables de leurs vices comme de leurs maux.

« Je crois devoir parler ici des monopoles établis en Syrie, et contre lesquels les Anglais ont tant déclamé : les Anglais ont toujours deux poids et deux mesures différents dans leurs appréciations. Il leur arrive souvent de protéger et même d'exercer eux-mêmes la plus abominable tyrannie contre les peuples qui leur sont soumis ; mais quand leur politique commerciale les engage à prendre un autre masque, ils se montrent alors fort zélés pour la liberté et les droits des peuples, bien que, par orgueil, ils se regardent comme pétris d'un autre limon qu'eux.

« A l'arrivée de Méhémet-Ali, les habitants de la Syrie qui se livraient à la fabrication de la soie subissaient continuellement non seulement des impôts ordinaires et extraordinaires, mais des extorsions, et avaient grand'peine à vivre de leur travail. Les usuriers, les hommes qui font profit du malheur d'autrui, exploitaient les besoins de ces producteurs et s'enrichissaient en les dépouillant. Ils parcouraient les campagnes, eux ou leurs agents, qui souvent s'y établissaient. Au moyen d'avances, ils achetaient les soies à vil prix et s'assuraient de presque toutes. Pressés par les concussions, la plupart des paysans traitaient avec eux. Ceux qui échappaient à ces accapareurs n'étaient guère mieux partagés, car, ignorant les cours et les circonstances, ils vendaient

sans trop savoir ce qu'ils faisaient. Le monopole existait donc de fait au profit de ces accapareurs, qui, pour la plupart, s'entendaient avec les autorités. Il était ruineux et vexatoire de toutes les façons, tandis que celui du pacha ne l'était point. Les avances que l'on faisait par ses ordres au producteur lui donnaient les moyens d'arriver à la récolte et même de l'accroître, et les bénéfices de ce monopole, appliqués à des dépenses d'intérêt général, tournaient au profit de tous, tandis qu'auparavant ils ne servaient qu'à satisfaire la cupidité de quelques hommes.

« Ce qu'il y a de plus singulier, relativement aux impôts que le gouvernement égyptien avait établis en Syrie, c'est que les Anglais et les Français ont été les premiers à réclamer contre la taxe sur les boissons, absolument imitée des taxes de France et d'Angleterre. Il y avait seulement une différence, et tonte à l'honneur du gouvernement de Méhémet-Ali, en ce que les pauvres ne payaient rien, car ils ne font point usage de ces boissons. Quant aux Francs, ils avaient d'autant plus mauvaise grâce de se plaindre, que leurs provisions particulières étaient exemptes de tout droit, tandis que, sous le règne des anciens pachas de la Porte, sans remonter à l'abominable Djezzar, ces mêmes Francs subissaient des taxes arbitraires et des avanies de toute espèce : on eût dû se le rappeler.

« Le *haratche* est, en Turquie, comme on sait, la *capitation* des Européens, et ne pèse que sur les chrétiens et les juifs. Ils payaient annuellement, en Syrie, depuis 12 piastres jusqu'à 48 piastres. Le nouvel impôt personnel, individuel, est appelé *ferdé*, et doit être considéré comme équivalant à la patente de France, en ce qui concerne les raïas. Il n'exigible qu'à l'âge de majorité. Toutes les professions, tous les métiers étaient taxés, et les tarifs étaient extrêmement variés

et établis d'après les avis des cheïks respectifs, qui concouraient aussi à la perception, et rien ne se faisait, en outre, sans l'avis des notables et délégués des communautés; les pauvres ne payaient rien. Tous ceux qui ont parcouru la Syrie, sous le règne des anciens pachas, ont pu comparer l'état dans lequel se trouvait alors ce pays, avec l'ordre, la police et l'administration qu'y avait apportés le gouvernement égyptien, et convaincre les plus incrédules de l'immense différence des deux régimes. L'exploitation par des pachas souvent endettés, et, dans tous les cas, avides et sans contrôle sérieux, est la plus grande plaie de l'empire. Lorsqu'on a rétabli, en Syrie, la domination de la Sublime-Porte, on n'a pas plus consulté son intérêt que celui de la population.

« Quant à l'Egypte en particulier, qui eût jamais pensé autrefois qu'avec la faible population à laquelle l'avait réduite la tyrannie des mamelouks, ce pays aurait pu produire 150,000 balles de coton? Et cependant à peine la dix-huitième partie du terrain cultivable est-il ensemencé en coton. Le reste, outre les céréales et les légumes, produit du chanvre, du lin, de l'opium, du safran, de l'indigo, et les plantations de mûriers donneront beaucoup de soie. Sous les mamelouks, la qualité des produits était presque toujours médiocre et très-souvent mauvaise; aujourd'hui, c'est tout le contraire, et la situation des fellahs était bien pire autrefois. Dès que leur moral sera un peu relevé, que les mesures hygiéniques seront obligatoires, ainsi que je l'ai toujours dit, et que la civilisation aura pénétré chez eux, cette situation cessera d'être un objet de pitié pour les amis de l'humanité.

« Je dois ici combattre un préjugé trop généralement répandu. On impute, en très-grande partie, à l'islamisme l'état de paresse, d'insouciance, de défaut

d'émulation dans lequel vivent les pauvres paysans égyptiens. Hélas! ils ont toujours été ainsi. Cela n'est point le fait des Arabes seuls, je dois le répéter, et depuis des siècles les Egyptiens ont toujours été remarquables par leur incurie. Si l'on me montre les monuments de leurs ancêtres, je répondrai qu'on les doit aux institutions, à l'esprit de suite de tous leurs gouvernements théocratiques et monarchiques, et non point au caractère du peuple. La loi mal interprétée, le prophète mal compris, ont donné naissance à ce préjugé, aujourd'hui unanime, que le fatalisme était un dogme de la religion musulmane : je le nie. La soumission aux décrets de Dieu n'implique nullement l'abandon de soi-même. Le Très-Haut n'a pas voulu que, sous le prétexte que tout est écrit, les hommes ne fissent pas tout ce qu'ils peuvent faire. D'ailleurs, est-ce que la religion a empêché tant de peuples glorieux soumis à l'islamisme de déployer une activité inimaginable, soit comme agriculteurs, soit comme industriels? Est-ce que les manufacturiers qui tissent tant de belles étoffes sont moins bons musulmans que les gens qui ne font rien? Et, dans les grandes villes, est-ce le manque d'activité qui se fait remarquer parmi les marchands et artisans musulmans? Il faut convenir qu'ils ne se distinguent des chrétiens et des juifs que par plus de bonne foi.

« Il me semble évident que les fellahs ont encore besoin d'être gouvernés comme ils le sont, et que, sans compromettre l'avenir de l'Egypte, on ne peut les laisser à leur libre volonté; on doit tout diriger, si l'on veut, avec eux, obtenir des résultats. Un *feddan* de terre, bien cultivé en coton mako, en produit jusqu'à quatre quintaux; s'il n'est pas constamment soigné, ce même feddan ne donnera qu'un quintal et demi. Il en serait, en Egypte, pour tous les produits, comme il en est chez les

Nègres affranchis qui ne travaillent tout juste que pour ne pas mourir de faim. Lorsque l'habitant des campagnes est laborieux, relativement éclairé, il est tout naturel qu'il ne soit pas en tutelle ; mais comment faire quand ce ne sont que de grands enfants ? Ceux qui incriminent Méhémet-Ali, et cela est facile, ne font pas attention que si les fellahs étaient livrés à eux-mêmes, sans direction, sans monopole, les impôts devraient être nécessairement augmentés, et que, dès lors, la situation de ces cultivateurs serait pire qu'elle n'est actuellement.

« Le grand point, en Egypte, serait, d'abord, comme dans tout Etat bien gouverné, de réduire autant que possible les dépenses, surtout les dépenses stériles, telles, par exemple, les appointements exorbitants dont j'ai parlé. Au moyen de cette économie, que l'état de paix et de stabilité rend facile, toutes les ressources du pays tourneraient au profit du pays lui-même, car rien ne serait dépensé que ce qui serait indispensable. Le second point, ce sont les mesures hygiéniques, dont l'importance intéresse au plus haut degré l'accroissement de la population. Il faut que les cultivateurs puissent satisfaire amplement à tous leurs besoins pour que les maladies ne les déciment pas, et que les enfants prospèrent et deviennent des hommes. Je connais, dans la province de Cherkié, des villages dont le territoire est très-bon et dont cependant la moitié reste sans culture faute de bras. Cela est fréquent en Egypte, où la cause et l'effet réagissent réciproquement l'une snr l'autre pour bien des raisons.

« La politique anglaise, qui a prévalu pour ce qui concerne ce pays, et l'intérêt que l'on a feint de prendre à l'intégrité de l'empire ottoman, ont aveuglé bien des donneurs de conseils. Ils ont déclamé sur le monopole, sur la propriété du sol que s'est attribuée le vice-roi,

comme s'il y avait autre chose, sous des formes diverses, dans toutes les provinces soumises au sultan. Il aurait mieux valu examiner si l'Égypte n'est pas un objet de jalousie et de convoitise, et s'il ne vaut pas mieux la voir indépendante, et marcher dans la voie d'une civilisation bien entendue que de la voir devenir une colonie des dominateurs de l'Hindoustan. Et puis, on aurait dû examiner si l'exploitation des *raïots* par les *zemindars*, sur les rives du Gange, et l'oppression dans laquelle vivent les tributaires de la Compagnie anglaise, ne sont pas chose pire que tout ce qui se passe sur les bords du Nil. Rien n'est comparable à la misère des cultivateurs hindous que leur abrutissement. Au-dessus d'eux sont placés les zemindars, ou collecteurs, chargés de percevoir les revenus, et qui forment une sorte d'élément particulier de l'exploitation. L'usage s'est établi de faire passer leurs fonctions de père en fils; il en résulte d'énormes abus, bien que les raïots ou cultivateurs soient également héréditaires. Tant que la rente est exactement payée, le gouvernement les garantit de toute atteinte illégale. Mais les rajabs, les nababs foulent souvent aux pieds les conventions établies; puis, atteints eux-mêmes de cette faiblesse, qui est inévitable partout où le droit ne repose que sur le sabre, ils souffrent ou même provoquent toutes les déprédations imaginables. Il n'y a donc, il ne peut y avoir de sécurité pour le paysan; le taux de prestation fixé par la loi n'existe que dans la loi; en fait, la rente est arbitraire, et, à la moindre résistance, la violence, le pillage, la désolation s'abattent sur les campagnes [1].

[1] En Perse, comme dans l'Inde, la condition du laboureur n'est qu'une lutte perpétuelle contre des exactions que rien ne limite. C'est sur lui que retombe, en définitive, le fardeau de toutes les taxes, de tous les présents forcés, de toutes les amendes. C'est à ses depens que s'indemnisent tous ceux qui sont rançonnés par le souverain ou ses

« La Sublime-Porte ne s'est jamais montrée aussi faible envers ses agents ou ses délégués; et, dans beaucoup de localités, les cultivateurs ont pu réagir contre leur rapacité. Le *miri* a été originairement le dixième du revenu des terres; mais, comme il est réparti par district, le dépérissement de l'agriculture et la diminution de la population (faits que je suis forcé d'avouer) ont fini par rendre la charge beaucoup plus pesante qu'elle ne l'était autrefois. En moyenne, on calcule que le miri est, pour les musulmans, du septième, et, pour les chrétiens, du cinquième. C'est beaucoup trop, surtout quand on pense qu'une notable partie des sommes recouvrées reste en route, n'arrive point au trésor impérial, et sert à enrichir toutes sortes de gens sans aucune utilité pour l'Etat. Tout est mieux réglé en Egypte; Méhémet-Ali se montre bien plus sévère à l'égard de ses agents, et d'ailleurs l'organisation de ses finances se complète aujourd'hui exactement d'après les principes et suivant les formes de l'administration française [1]. » PELLION.

délégués. Pauvre et desarmé, dépendant, pour sa subsistance, du coin de terre qu'il cultive, quels moyens aurait-il de s'affranchir du joug? Aussi, de vastes provinces, jadis florissantes, ne présentent-elles plus maintenant que le hideux spectacle d'une terre desséchée, de canaux obstrués et de décombres. Cependant la loi dont parle Polybe existe encore en Perse, et la possession héréditaire est garantie à quiconque peut conduire de l'eau sur la portion de terrain qu'il occupe. Mais la suprême loi, la volonté du chah et de ses agents, frappe d'impuissance toutes les autres.

[1] *Note du rédacteur en chef.*—Quelques-unes des questions traitées ici par Békir-Effendi, et, entre autres, celle des monopoles, ont été discutées par des économistes et des voyageurs européens qui sont loin d'arriver aux mêmes conclusions que l'écrivain ottoman. Nous n'avons cependant pas hésité à donner son mémoire, parce qu'il est curieux de connaître l'opinion des Orientaux mêmes, au sujet de réformes dans lesquelles, à notre avis, nous n'avons pas joué le rôle que nous eussions dû prendre.

ALGÉRIE.

DE LA CRISE ACTUELLE D'ALGER

ET DE SA FIN,

Suivi de remarques sur la colonisation [1].

Bien qu'une spéculation avide et immodérée et la crise financière de France soient les principales causes de la crise actuelle d'Alger, elle résulte de plusieurs autres causes secondaires et puissantes dont il est bon de se rendre compte pour en apprécier exactement la nature. Au moment où le mal devient universel, et où le découragement est général, il faut montrer ce qu'il y a de simplement transitoire dans cet état de choses et en prévoir le terme.

C'est une loi naturelle qu'une excitation excessive et

[1] Rappelons ici quelques autres travaux de M. Fortin d'Ivry qui se lient intimement avec celui-ci. Tels sont une brochure intitulée *l'Algérie, son importance, sa colonisation, son avenir* (extrait de la *Revue de l'Orient*, t. 8, 1845), et trois longs articles de la *Revue de l'Orient et de l'Algérie*, ayant pour titre *Travaux et essais de culture exécutés sur le domaine de la Reghaia*, n° de mars 1847; *Rapport de M. Petrus Borel sur ces travaux*, suivi d'un Exposé étendu de leurs résultats, n° d'août, p. 112-136. Il ne faut pas oublier, en consultant ces documents, qu'ils sont le résultat d'une pratique faite sur une large échelle avec une rare intelligence des difficultés et des besoins de la colonisation.

fiévreuse est toujours suivie d'une atonie profonde : voyons comment la colonie a subi cette loi, et comment elle doit s'en relever.

Durant les douze premières années qui suivirent la prise d'Alger, l'incertitude de l'avenir, la possibilité de l'abandon empêchèrent toute espèce de développement colonial sérieux. A partir de cette époque, non seulement la sécurité fit de grands et rapides progrès, mais on prévit le moment de la conquête générale, d'une soumission étendue et d'une sécurité complète dans un certain rayon.

Les affaires, bornées d'abord à la consommation d'un petit nombre d'Européens et d'une armée restreinte, prirent un développement proportionnel à leur accroissement, et s'étendirent à la banlieue d'Alger, qui se peupla. On envahit successivement le massif par la création de villages, puis la plaine par celui de Boufarik, de Blidah et des villages environnants. Le gouvernement encouragea une nombreuse émigration qui atteignit son maximum en 1845. On décréta un vaste port sans reculer devant une dépense énorme. La ville était très-resserrée dans son enceinte ; on arrêta son agrandissement, de vastes travaux de fortification et l'établissement d'un système de colonisation pour le massif et pour la plaine.

Les capitaux arrivèrent en masse ; et, comme les premiers besoins de tous les Européens étaient d'être abrités et logés dès leur arrivée, ils portèrent leur activité vers l'industrie des constructions de toute espèce. La ville d'Alger doubla presque d'étendue ; de belles constructions européennes dans l'intérieur, et de vastes faubourgs s'élevèrent comme par enchantement.

Les capitaux étaient cependant encore loin de répondre aux besoins de la spéculation et de l'expansion générale, car le taux de l'intérêt, qui était descendu pour les hypothèques de 20 et 25 pour 100 à 10 et 12, se main-

tint toujours à 3 pour 100 par mois environ pour les avances faites par les capitalistes aux entrepreneurs. Ce qui sauvait et enrichissait ces derniers, c'est que le mouvement doublait chaque année la valeur des terrains, que les prix de locations augmentaient sans cesse, car les constructions, bien que nombreuses, ne répondaient pas encore aux besoins des nouveaux arrivants et à l'accroissement du commerce et de l'aisance générale.

Il y avait donc rareté de logements, et par conséquent prix excessif, comme on en voit un exemple maintenant pour les grains par suite de la disette. Les entrepreneurs, arrivés maçons hier avec une truelle pour tout bagage, avaient d'abord fait quelques économies sur leurs journées de 6 à 7 fr. par jour, puis travaillé à façon avec quelques bénéfices. Ils avançaient leurs constructions au moyen de capitaux empruntés petit à petit à 3, 4 et jusqu'à 5 pour 100 par mois; ils les terminaient au moyen d'un emprunt hypothécaire à 12 ou 15 pour 100, et finissaient par vendre leurs maisons sur le pied de 12 pour 100 de revenu environ, en réalisant un notable bénéfice presque assuré par le fait seul de l'ascension rapide de la valeur du sol.

Les affaires de ce genre étaient singulièrement aidées par le mode d'achat presque général en Algérie : toutes les transactions de biens fonds se faisaient en rentes; l'acheteur n'avait qu'à débourser une année ou six mois de la vente constituée sur le sol. On agissait souvent par sous-seings privés; de telle sorte que des transactions immenses et multipliées s'opéraient sur la propriété presque sans capitaux : facilité énorme et nécessaire au commencement d'un développement colonial, mais qui est toujours la cause de graves perturbations.

Le domaine lui-même favorisait cet élan immodéré en vendant par adjudication publique et à rente une quan-

tité de biens urbains et ruraux; il se contentait de la garantie de deux signatures à peu près connues; de telle sorte qu'aujourd'hui la solvabilité générale ayant baissé, une multitude de ces ventes sont sans garanties suffisantes, et le retard dans leur paiement est presque universel.

D'un autre côté, le mouvement d'un commerce ascendant, de l'industrie et de la propriété amenait des valeurs considérables qui s'immobilisaient en partie. Les banquiers d'Alger faisaient presque tous le grand commerce d'importation et des fournitures; obtenant en France des capitaux de 4 à 6 pour 100, ils les transmettaient à Alger, par ouvertures de crédits sur hypothèques à 12 et 15 pour 100, aux entrepreneurs et aux spéculateurs propriétaires. L'accroissement de valeur des terrains à construire fut tel, de 1844 à 1846, qu'on vit des lots à Babazoun, qui valaient 6 fr. le mètre en capital, il y avait quatre ou cinq ans, se vendre à 15, 20 et 25 fr. de rente le mètre superficiel : on alla jusqu'à 50 fr. de rente en ville et à 5 et 6 fr. dans les faubourgs; les campagnes des environs décuplèrent bientôt de valeur.

Cette augmentation excessive eut pour résultat de faire élever une masse de constructions nécessaires, d'enrichir des gens industrieux, de donner de l'occupation et des profits au grand nombre d'ouvriers que les encouragements de l'Etat avaient amenés de France. Cela seul fut un grand bien; car l'Etat n'aurait jamais pu pourvoir à leur entretien, ainsi qu'on le voit maintenant qu'un certain nombre d'entre eux, minime cependant, sont tombés à sa charge depuis la suspension des travaux particuliers.

Mais le mal fut que les esprits se trouvèrent portés vers la spéculation qui donnait des bénéfices si prompts, et détournés des travaux sérieux d'avenir. Chacun s'i-

magina qu'on faisait fortune en six mois ou en un an au moins avec quelques signatures. La fureur de la spéculation s'étendit à Blidah, de nouvelle formation, où des terrains récemment achetés aux Maures se vendaient en rentes ce qu'ils avaient coûté en capital.

La population d'Alger ayant doublé en cinq ans, et étant arrivée au chiffre de 70,000 âmes, on crut qu'avant dix ans elle en aurait 200,000, et que les faubourgs s'étendraient à une et deux lieues de distance, dans les seules directions possibles des rivages de la mer de chaque côté; on spécula donc à distance comme on avait spéculé en ville; on construisit, on parla chemins de fer à réaliser à un et deux ans de distance. Comment, d'ailleurs, la mère patrie n'aurait-elle pas transmis son engouement d'alors à son enfant?

On ne citait que gens ayant gagné 80 à 100 mille francs de rente, même sans pressentir l'avenir; que serait-ce alors qu'on le voyait se développer d'une manière qui paraissait certaine? Ces espérances immodérées étaient d'autant plus attrayantes que plusieurs des fortunes que l'on prenait en exemple sont bien et dûment constituées sur des maisons d'une valeur triple et quadruple.

L'état le plus lucratif d'Alger était devenu celui de courtier; une foule d'Européens de tout pays, de Juifs, quelques Maures même encombrait la place du gouvernement, et on y traitait des terrains de ville, des cimetières maures, même souvent des fermes de la Metidja comme on traitait naguère à Paris des actions de chemins de fer; on cédait de la main à la main une affaire de bien fonds sans l'avoir vu, et pour un pot de vin.

La mauvaise assiette de la propriété poussait encore à la spéculation

Dès l'origine de la conquête (et encore aujourd'hui), les

Maures vendaient, sans titres bien réguliers, des propriétés presque toujours sans délimitation certaine. Ils vendaient souvent ce qu'ils n'avaient pas, ou ce dont ils étaient simples détenteurs, ou ce dont ils ne possédaient ou n'occupaient que la dixième et la centième partie. Ils avaient vendu quelquefois à trois, quatre ou six personnes différentes et presque toujours des contenances exagérées, fabuleuses, parfois même imaginaires.

Sur quelques propriétés, il y avait un tel conflit d'intérêts opposés ou rivaux, qu'il eût été plus que téméraire d'y immobiliser des capitaux; sur la plupart il y aurait eu imprudence : on ne pouvait donc acheter le plus souvent que pour spéculer, et les plus adroits cherchaient seulement à réaliser sur les transactions immobilières un bénéfice du jour au lendemain. On opéra même sur des titres de propriété qui n'existaient pas; d'autres fois le titre de propriété était vrai, mais le titulaire, Turc ou Maure, étant disparu ou étant mort, on appliquait le titre à un individn de convention qu'on faisait bientôt disparaître après lui avoir fait faire tous les actes de notoriété possibles.

Le mal ne fut cependant pas général, et on trouva souvent une bonne foi toute patriarcale chez des vendeurs maures; mais, en somme, la propriété rurale avait, en 1845 et 1846, une valeur vénale bien plus forte comme spéculation que comme fonds producteur, et la spéculation s'arma de ces nouvelles chances de jeu.

Elle était, du reste, complétement aveugle. Car, telle propriété couverte de palmiers nains, en lieu sec, et presque sans aucune valeur d'avenir d'ici à dix ou vingt ans, se vendait plus que telle autre, humide, en partie arrosée, où une seule récolte de foins égalait ou dépassait la valeur du fonds.

Tout favorisa donc la spéculation : esprit aventureux des colons, soif de bénéficea rapides, développe-

ment colonial et sécurité à distance qui eurent lieu tout d'un coup, rareté des capitaux et taux élevé de l'argent, incertitude des titres, ventes à rentes de l'administration des domaines, tout, en un mot, contribua à donner aux affaires un essor rapide, inattendu, mais dont la base était flottante et incertaine.

Vers le printemps et le milieu de 1846, l'agiotage fut à son apogée, les valeurs exagérées au dernier point : les espérances les dépassaient encore, mais de dures réflexions devaient bientôt les suivre.

Sous cette prospérité hâtive et surexcitée couvaient déjà depuis longtemps des causes de trouble et de misère.

En 1845, le fléau des sauterelles s'abattit sur l'Algérie; une partie notable des moissons et des foins fut dévorée; je dis une partie notable, car les sauterelles ne parurent pas partout en grandes masses, et les céréales mangées avant l'épiage repoussèrent avec vigueur.

La fin de cette année fut signalée par la reprise des hostilités, aussi fatales pour les biens de la terre qu'elles détruisent, gâchent ou dispersent, que pour les labours qu'elles empêchent chez une nation dont la tactique est la mobilité et la fuite, avec ses ressources et ses bestiaux.

Les pluies automnales manquèrent, de telle sorte que les labours furent singulièrement retardés et doublement empêchés par la saison comme par la guerre.

A ces maux vint se joindre une épizootie considérable, suite ordinaire des invasions de sauterelles, du manque d'herbe et de l'infection des eaux (on sait que les années de sauterelles sont en même temps années de sécheresse et de maladies). Les bestiaux, ayant souffert longtemps d'un jeûne presque forcé par le manque et le dessèchement des herbages, se jetèrent avec avidité sur les herbes fraîches que les premières pluies font pous-

ser abondamment, et tombèrent victimes de maladies terribles qui firent disparaître en quelques jours de nombreux troupeaux.

L'année 1846 fut encore fatale pour sa sécheresse; le printemps se passa presque sans pluies, et les moissons, déjà fortement contrariées en automne, n'offrirent que de bien pauvres ressources. Quelques champs rendirent à peine la semence qu'on y avait mise, et un grand nombre n'avaient même pas été cultivés à cause de la guerre et de la sécheresse de l'automne précédent.

Ce manque de récoltes eût été peu sensible pour les Européens, qui, au nombre de 100,000 seulement, habitent presque tous un littoral que le commerce maritime alimente; mais malheureusement il coïncidait avec une disette générale en Europe.

Ce fut, d'ailleurs, une terrible épreuve pour la colonisation naissante. Dans un pays où les colons nouveaux ont, en général, à peine de quoi se sustenter pendant quelques mois, deux années sans récolte déçurent bien des espérances et engendrèrent bien des misères. On a vu tout récemment l'administration venir au secours des colons, les faire aider dans leurs travaux par les soldats, et leur fournir les semences qu'ils n'eussent pas même pu se procurer.

La production des contrées occupées par les Arabes ne pouvait être d'aucun secours; au contraire, on vit cette année le blé, constamment plus cher chez eux que sur la côte, arriver même à des prix doubles de ceux du littoral.

La stagnation de la colonisation résultait, d'ailleurs, des difficultés avec lesquelles elle s'était trouvée en contact et aux prises. Tant qu'il s'agissait de tracer une enceinte et de construire quelques maisons dont on faisait don aux colons, ou que l'on y établissait au moyen d'une subvention sur les contributions, tout marcha vite et bien; mais un village ne consiste pas seulement dans quelques

murs de pierres et quelques abris : c'est la connaissance du sol, de ses ressources, la culture; les capitaux qui y sont destinés, c'est l'acclimatation et l'attachement des gens au sol qui constituent un village bien plus qu'un nombre donné de maisons; il faut du temps, et les premiers efforts de toute colonisation consacrés à la lutte viennent se briser parfois contre toutes ces difficultés : tel a été et tel sera encore le sort des villages d'Afrique.

Les mouvements et la consommation de l'armée avaient jusque-là été d'un grand aide à la colonisation; actuellement elle s'éloignait d'Alger, et se portait vers l'ouest surtout dans la vallée du Chélif et dans la province d'Oran. Blidah, qui s'était enrichie par le séjour de troupes assez nombreuses, souffrait de leur absence : presque toutes les villes de la province d'Alger en étaient dégarnies.

Du reste, l'administration militaire avait commis une faute grave en ne tirant pas du pays toutes les ressources qu'elle pouvait en tirer. Il eût été d'une sage prévoyance d'assurer, dès longtemps, un écoulement aux produits coloniaux. Ce qui eût été difficile, ou ce qui du moins aurait dû être prévu bien à l'avance pour les céréales et autres produits, eût été une chose des plus faciles à réaliser au moins pour les fourrages.

Que dire de ces actes administratifs, de ces demandes faites par la voie du commerce, à des pays riches, où les fermages sont énormes, de fourrages qu'on pouvait récolter aussi abondamment qu'on le désirait et qui croissent partout naturellement en Algérie? On avait toujours quantité d'hommes, tant civils que militaires, disponibles pour la récolte des foins : il n'y avait qu'à se baisser pour en prendre, et on a toujours préféré grever l'Etat de dépenses considérables payées pour fournitures demandées à l'étranger.

Après la récolte de 1845, qui fut rapidement épuisée,

on ne songea pas, au printemps de 1846, à faire un approvisionnement suffisant, ou bien à le demander à la population civile. Il en résulta, pour l'administration, une disette de fourrages telle qu'on fut obligé d'en tirer de Londres et d'Amsterdam, à des prix doubles de ceux auxquels on pouvait les avoir quelques mois auparavant.

Il y avait presque lieu à désespérer de la colonisation quand on vit l'Algérie, dont tout le territoire produit naturellement un foin abondant, en demander à grands frais à l'Angleterre et la Hollande, les pays d'Europe où les terres ont acquis le plus de valeur, tandis que celle des terres de l'Algérie n'atteint pas le plus souvent le prix d'une seule récolte de foin qu'on peut y faire [1].

En outre, une guerre continuelle et acharnée, suivie de migrations de tribus entières, de razzias incessantes, avait ajouté à la disette des grains et des fourrages. Il était facile de prévoir une perturbation notable dans les moyens de subsistance de la colonie. Cette perturbation eût été à peine sentie, si ce n'est chez les Arabes, sans la fatale pénurie de la récolte de 1846 dans presque toute l'Europe.

On ne se rend pas assez compte du trouble profond et général qu'amène nécessairement la rareté des biens de la terre; le mal demeure d'abord inaperçu, parce qu'il frappe chaque paysan en particulier, mais l'abondance générale est aussi le résultat de l'abondance de chaque cultivateur.

Quand la pénurie arrive jusqu'à la ville, elle est suivie

[1] Les bonnes terres d'Algérie, à distance, valent 200 fr. l'hectare en moyenne. Or, on peut y récolter jusqu'à 40 quintaux de foins, soit 30 quintaux en moyenne, à 10 fr., prix du gouvernement, soit 300 fr. par hectare, dont moitié pour les frais : à 16 fr., prix de revient à l'étranger, soit 480 fr. Ces chiffres n'ont pas besoin de commentaires.

de plaintes et de misères ; quand elle s'étend sur la surface d'un royaume, comme l'Angleterre ou la France, quand elle embrasse l'Europe entière, alors la terreur est générale et pénètre jusqu'au cœur des nations.

La crise des chemins de fer avait déjà fait disparaître bon nombre de capitaux d'Alger ; on n'en apportait plus directement. Les banquiers de France, commanditaires de ceux d'Alger, avaient supprimé ou restreint leurs crédits, et, par là, une quantité de constructions et d'opérations commencées se trouvaient gênées ou suspendues.

Ce fut bien autre chose lorsque la crise des subsistances se déclara et rappela tous les capitaux disponibles. C'était justement Paris et Marseille, lesquels fournissent presque exclusivement Alger de capitaux, qui éprouvaient les plus grands besoins.

Le capitaliste n'achetant plus à Alger, et les banquiers ne fournissant plus d'argent, l'industrie des constructions s'arrêta la première et toutes les autres bientôt après. L'entrepreneur, surchargé d'engagements, marcha à une ruine certaine ; les ouvriers et toutes les industries qui en dépendent s'en ressentirent du plus au moins. Le malaise gagna le petit commerce, puis s'étendit au grand ; et, comme tous du plus au moins avaient spéculé sur une plus-value d'avenir, l'inquiétude devint générale et la déroute commença.

En même temps toutes les troupes ayant été obligées de s'éloigner d'Alger pour guerroyer contre les Arabes, leurs dépenses ne s'ajoutaient pas au pécule colonial. Le mauvais état de la place d'Alger, les nécessités d'approvisionnement de l'Europe et la cherté du fret en éloignèrent les bâtiments. Le port, ordinairement encombré, était vide de vaisseaux, et le négociant, au lieu de trouver du crédit à Marseille et à Paris, n'en recevait

que des demandes d'argent pour les engagements antérieurs.

Les ordonnances prescrivant l'homologation des titres produisirent en ce moment une vraie panique. Le gouvernement, depuis la conquête, n'avait pas encore su reconnaître la mauvaise assiette qu'avait la propriété. Il en était lui-même la cause involontaire par le fait de la capitulation d'Alger, qui garantissait aux Maures la possession de leurs biens. Il ne s'agissait, dsns cette capitulation, que des Maures de la ville d'Alger. L'Etat eût pu ne pas en étendre le bénéfice aux propriétaires ruraux, ou seulement user du droit qui dérive toujours du fait de la conquête chez les musulmans, de disposer des biens des vaincus, et surtout des vaincus révoltés. Or, tous les Arabes du massif ou de la Metidja le furent plus ou moins longtemps.

Depuis notre entrée à Alger, les propriétés reconnues par l'Etat avaient été vendues à des Européens plus ou moins régulièrement, et les tribunaux, armés de la loi française, étaient là pour juger de la validité des actes et des difficultés qui pouvaient s'élever.

Par sa nouvelle mesure, le gouvernement procédait d'autorité à la révision de tous les titres et la confiait à un conseil d'hommes presque inconnus. Le pis était que l'ordonnance exigeait, quant à l'homologation, des conditions impossibles, on peut même dire absurdes, pour qui connaît l'esprit arabe. Une clameur générale s'éleva, et la perturbation fut vive au milieu des propriétaires, des colons et des spéculateurs. L'interdiction de vendre par actes authentiques gênait en effet toutes les transactions immobilières de la plaine.

Depuis on sentit la faute que l'on avait faite, on racheta l'énormité de la mesure par des instructions et des interprétations sages, conciliantes, s'éloignant même de l'esprit de l'ordonnance. Le conseil du contentieux agit

avec un ordre, une modération, une activité et une équité remarquables; mais le mal primitif existait toujours, celui d'une perturbation momentanée causée dans la propriété coloniale.

En ce moment, le conseil du contentieux est supprimé, ses attributions sont dévolues à un nouveau conseil; l'incertitude sur l'homologation des titres se prolongera, et aucune transaction immobilière ne pourra avoir lieu authentiquement. C'est un mal, un mal profond, qu'on ne saurait faire cesser trop tôt.

Si ce travail est cependant fait rapidement et bien, il faut reconnaître que ses conséquences salutaires effaceront la tache de son origine, et qu'elles amèneront, par une assiette régulière et simple de la propriété, de féconds résultats pour la colonisation.

Il existait aussi dès l'origine de l'occupation une cause de retard bien puissante pour la colonisation. L'administration des domaines fut toujours animée d'un esprit fiscal qui s'exerçait malheureusement dans un milieu dépourvu d'argent. Au lieu de chercher à créer des capitaux par le travail que développait la concession des terres, elle a voulu exploiter les capitaux là où ils existaient à peine en germe, récolter avant de semer. Au lieu de sentir que le domaine public devait croître en étendue et en valeur comme la colonie, elle a mis, même aux bonnes volontés ministérielles, le plus d'entraves possibles. Des milliers de gens, venus de France dans un but colonisateur, ont été repoussés ou promenés des années entières là où il fallait agir sur-le-champ. A force d'être baffoués, ils étaient devenus presque ridicules; le mal fait à l'Algérie par cette administration est incalculable.

Une autre mesure très-préjudiciable à la colonie, fut celle de défendre toute acquisition aux employés civils ou militaires. Prise dans la bonne intention d'empêcher les

fonctionnaires de sacrifier leurs devoirs généraux à leurs intérêts particuliers, cette mesure établit une incompatibilité fâcheuse à l'égard d'une classe d'individus actifs et éclairés des plus honorables; classe énorme dans une colonie qui compte plus de gens attachés au gouvernement que de gens indépendants, et, pour éviter quelques inconvénients particuliers, elle en a amené un général, elle prive la colonie du bénéfice énorme qui peut résulter de la confusion des intérêts généraux avec les intérêts particuliers de ses fonctionnaires; elle éloigne la confiance et les capitaux. C'est une mesure de méfiance suspendue sur la tête des employés, et comme un avertissement formel de l'instabilité de la colonie. La cessation de cet abus est urgente.

Je ne parlerai pas du manque de vues générales et des changements continuels d'administration et de fonctionnaires, inconvénients trop rebattus pour qu'il y ait rien de nouveau à en dire; je place ces faits parmi les causes de la crise algérienne, parce que l'exclusion et l'instabilité des fonctionnaires comme les variations de l'administration et la mauvaise volonté de la direction des domaines, arrêtèrent l'essor colonial, surtout par l'empêchement donné à la création et à l'immobilisation des capitaux, qui sont la plus sûre garantie contre les crises du crédit financier.

La crise devait être à Alger plus forte qu'en Europe, parce que le contre-poids nécessaire des capitaux fixés et immobilisés n'y existe pas, parce que les profits et les spéculations y étaient démesurés. Elle était à la fois mobilière et immobilière, parce que la propriété rurale, celle qui se trouve surtout à quelque distance de la capitale, y est incertaine, spéculative, et que sa valeur représentative n'était pas un capital, mais une rente.

Le capital s'accroît en Europe surtout parce que le revenu augmente et se régularise; la rente s'accroissait en

Algérie, parce que les espérances d'avenir étaient plus belles, bien que le revenu ne s'accrût pas et fût souvent nul. Les rentes et les valeurs mobilières varient en Europe plus fortement et plus rapidement que le prix des biens fonds. En Algérie, biens meubles et immeubles furent compris dans la même crise qui fit sentir un besoin de capitaux devant lequel toute transaction en rentes disparut. Or, la disparition nécessaire du mode habituel de transaction est une rude épreuve pour un pays naissant, et doit, il faut l'espérer, être pour lui une épreuve et une leçon salutaire.

Les effets de la crise d'Alger sont une cessation presque complète du crédit. Les banquiers se trouvent surchargés d'engagements tels qu'ils perdraient à en poursuivre le recouvrement. Ce n'est pas que la plupart des créanciers soient insolvables, mais la plupart, même des négociants, sont lancés dans des spéculations immobilières qui leur ont laissé dans les mains des biens dont la valeur vénale, par suite de la crise, est bien au-dessous de la valeur réelle.

C'est ce qui arrête et paralyse tout en ce moment. Autant le mouvement avait été rapide et fiévreux, autant l'atonie est profonde et générale, et cependant la crise doit avoir quelques effets salutaires.

D'abord elle a arrêté cet essor rapide et faux qui entraînait à des spéculations imaginaires; elle a tari les gains démesurés d'une tourbe de courtiers et d'entremetteurs de bas étage; elle a éteint le crédit de gens qui spéculaient sur des bons d'une valeur dix et vingt fois plus forte que leur avoir; elle a replacé sur le terrain de la réalité les affaires qui n'avaient d'autre principe que la spéculation et l'avenir; enfin, elle a fait et fera passer à la suite des expropriations une multitude de biens entre les mains de capitalistes sérieux.

Les ordonnances elles-mêmes qui prescrivaient la

culture ont, par crainte il est vrai, plus que par tout autre motif, fait élever dans la plaine quantité de petits établissements.

On a eu recours aux ressources réelles, et ce printemps, il a été récolté pour environ 3 millions de francs de foins dans le massif d'Alger et dans la plaine.

Toutes les affaires se traitaient à Alger même pardevant notaire, avec une rapidité et une irrégularité extrêmes; les difficultés et les embarras se sont manifestés au moment de la gêne; actuellement on traite avec plus d'exigence et avec une mesure qui permet l'examen. On ne peut pas compter que la crise algérienne cesse avant la fin de la crise financière européenne; cependant on peut espérer que les affaires marcheront assez rapidement vers un état normal et régulier on ne peut plus favorable pour le pays.

Car les ressources de l'Algérie sont immenses. Je viens de parler d'une récolte de foins; elle a été si considérable cette année, qu'elle excéde de beaucoup les besoins, bien que tous les approvisionnements fussent épuisés. On doit espérer, quant aux foins, que l'Algérie pourra bientôt en approvisionner les villes du littoral du Midi, puisque son prix de revient, en Afrique, est environ le tiers de son prix à Marseille. La récolte des céréales a été si belle, que le prix des grains est de suite descendu à un taux bien inférieur à celui de France. D'autres récoltes, telles que le tabac, les patates, par exemple, donnent d'énormes bénéfices, mais n'ont pas encore reçu d'extension.

Comment une terre d'une fertilité double et triple de celle de France n'attirerait-elle pas des bras et des capitaux? C'était difficile et presque impossible tant qu'un parti définitif n'était pas pris pour l'Algérie. L'Etat enfin s'est non seulement décidé, mais il a agi: les déclarations de la couronne, le vote des Chambres et

l'importance attachée à la question algérienne, toutes les idées d'ordre, de stabilité et de conservation qui se rattachent à la personne d'un fils du roi des Français ne peuvent qu'amener une nouvelle ère de prospérité durable pour le nouvel empire.

On est en pleine paix, la sécurité est générale, une grande partie de la Kabylie, toute celle qui nous touche, est soumise, le commerce intérieur est complétement libre, l'abondance est revenue, les intentions de la France sont arrêtées et bonnes, rien ne menace la paix générale, les grandes difficultés du pays sont reconnues et en partie vaincues; jamais, il faut le dire, la position n'a été aussi bonne et l'avenir aussi serein. La position des particuliers est dure et difficile, la plupart se trouvent sans argent, parce que presque tous ont beaucoup et témérairement agi; les rapports antérieurs sont brisés violemment, parce qu'ils ne reposaient pas sur la réalité; mais il ne faut pas déduire absolument de la gêne presque générale des individus une prostration durable des forces du pays.

L'escompte est à 6 pour 100 à la banque d'Angleterre, et cependant l'Angleterre est toujours la puissante Angleterre par son agriculture, ses capitaux et son industrie. L'Algérie est en crise financière, mais jamais elle n'a eu autant de capitaux immobilisés, de travaux faits, d'hommes capables, d'expérience enfin, pour s'élancer rapidement vers un puissant avenir.

La récente organisation, si elle ne remplit pas tous les vœux de la population civile, les satisfait au moins en grande partie, et fonctionne au moyen d'une simplification de rouages administratifs qui est du meilleur augure. Il est à regretter qu'une assimilation plus complète de l'Algérie à la France n'ait pas été adoptée, mais, au total, ce que l'on vient de faire est un pas important. Cependant, comme l'instabilité a peut-être été

la plaie la plus profonde de l'Afrique, il serait déplorable de ne pas la voir cesser entièrement, quelle que soit l'imperfection de l'organisation actuelle. Doter successivement le nouvel Etat des institutions de la mère patrie, ce sera bien; mais démolir à chaque instant l'organisation existante pour lui en substituer une autre, ce serait impardonnable.

C'est une pensée assez répandue à Alger que la colonisation a reculé depuis le commencement de la crise; cette idée me paraît applicable seulement à la ville d'Alger et à celle de Blidah, mais elle est fausse pour tout le reste. Ainsi, tandis qu'Alger souffrait, Oran et sa province ont continué à progresser, et la province de Constantine n'a cessé de s'améliorer, quoique plus lentement. Tandis que Blidah souffrait encore bien plus qu'Alger, Boufarik grandissait et s'accroissait, mais peu à peu, comme tout ce qui est solide et basé sur un produit réel; les villages, en général, ont plutôt prospéré que déchu, et Hussein-Dey, le seul peut-être dont le développement ne repose que sur la culture, s'est sensiblement amélioré et accru, bien que la vente du produit de ses jardins fût devenue, à Alger, moins facile et moins lucrative.

Il s'est formé des établissements dans la plaine; quelques fermes et nombre de baraques en planches destinées à l'exploitation si avantageuse des foins y ont été construites. Les plantations particulières ont été plus considérables que jamais cet hiver, et le prix de la viande, malgré la disette, n'a jamais été élevé.

L'administration cherche à donner une impulsion à la culture des céréales, elle a tort; car les cultures les plus profitables sont toujours les plus avantageuses, et la masse des colons sait bien les discerner entre toutes. En effet, s'il y a 200 fr. nets de bénéfice à gagner en foins sur un hectare, en trois mois et avec peu de dé-

bours, pourquoi obliger le colon à ne gagner que 10 0 fr. ou bien la même somme avec un débours triple ou quadruple? D'abord, il n'est pas en état de faire ce débours, ensuite il s'attachera toujours à la terre qui lui donnera les profits les plus sûrs. S'il y a une récolte naturelle et abondante pour laquelle il n'a pas de rivaux parmi les indigènes, pourquoi l'obliger à lutter avec eux pour la culture des céréales, quand il manque souvent de bras pour la moisson ou le battage, de granges pour serrer sa récolte, ou qu'il paie tout à des prix exorbitants, doubles et triples de ceux de France?

On dit, il est vrai, qu'une récolte de foins n'attache pas l'homme à la terre comme la culture du grain; cela est exact dans un sens, mais non dans l'autre; l'homme s'attache à la propriété qui le nourrit et lui profite. Ensuite, les bestiaux qu'il peut nourrir avec les foins, les fumiers qu'ils produisent sont le meilleur moyen de faciliter la culture des céréales, parce qu'ils donnent de la force animale et des engrais. C'est au moyen de beaucoup de foins et d'engrais qu'on pourra lutter avec les Arabes et se livrer à des cultures profitables.

D'ailleurs, malgré tous les encouragements et les obligations de l'administration, jamais la culture des grains ne sera sûre et profitable en Algérie, tant que ceux du Levant et de la Mer-Noire y entreront en franchise. Ils se vendent moitié de ce qu'ils valent en France, et s'ils y entraient en franchise, la culture en deviendrait impossible dans tous les pays où ils pourraient arriver sans grands frais de transport. Or, en Algérie, la culture est et sera de longtemps plus chère qu'en France; car si, d'un côté, les terres sont presque sans valeur, de l'autre, les bras et les capitaux existent à peine ou n'existent pas et sont toujours plus chers. Mais si les cultures en céréales ne peuvent résister en France à côté de la libre introduction des grains étrangers, comment voudrait-on qu'elles

y résistassent en Algérie, où l'agriculture européenne est plus dispendieuse? C'est impossible. Il faudra, de toute nécessité, qu'on ait encore recours de longtemps aux blés indigènes, et c'est fort heureux, car plus les Arabes cultiveront, plus ils s'attacheront au sol et moins ils conserveront leurs mœurs guerrières.

Il est vrai que les Européens trouveront avantage à cultiver une certaine quantité de blés tendres pour la consommation des villes, et que, dans les bonnes années, ils seront d'un grand profit; mais que viennent une ou deux années sèches, comme naguère, et les cultivateurs seront ruinés. Car il n'y a pas d'accumulation de capital agricole, et quand ce capital agricole existe à peine ou n'existe pas, il faut lui laisser la liberté de se constituer et de s'accroître avant d'en régler l'emploi. Les Européens qui se rendent dans la colonie, ou qui n'y sont que depuis quelques années, ne connaissent pas ou connaissent à peine l'agriculture d'un sol et d'un climat nouveau, et ceux qui veulent la réglementer en savent encore moins qu'eux.

La seule voie que l'administration ait de propager la culture des céréales est de fixer d'avance un minimum pour le prix auquel elle s'engagerait à recevoir les blés tendres et les pailles produits par les Européens.

On a aussi regardé la culture des céréales comme exigeant plus de constructions que toute autre; l'élève du bétail en demande de beaucoup plus vastes; mais de nombreux bâtiments, qui seront un avantage par la suite, sont un obstacle apporté à la culture dans le commencement, parce qu'ils n'existent pas et que les capitaux employés à les construire le seraient bien mieux à des opérations agricoles. Donc, sous tous les rapports, il est important de laisser une pleine liberté à la culture en achetant seulement les produits convenables pour l'État et en exécutant les travaux d'arts, de desséchements,

de routes et de canaux d'irrigation, qui permettront de faire avec profit les cultures les plus urgentes.

Deux causes, transitoires il est vrai, de la non prospérité des cultures sont encore à signaler. La première est le choix de l'emplacement des villages au point de vue stratégique et politique, plutôt qu'au point de vue agricole; il en a été ainsi de Dely-Ibrahim, le premier de tous, qui fut établi sur une hauteur dominant une partie du massif, mais sans eau; de presque tous les villages du massif, d'une partie de ceux du pied de l'Atlas, et surtout du Fondouk, de funeste mémoire, qui défend l'Est de la Metidja. La seconde est l'insouciance au sujet de la nature des terres. Quelques-uns de ces villages sont sur un terrain très-médiocre; ceux du massif ont à défricher la majeure partie de leur territoire couvert de palmiers nains, défrichement qui coûte dix fois le prix d'acquisition. Cette opération, qui décuplerait en France la valeur du sol, est impossible en Algérie, où les bras et les capitaux manquent. On a vu de plus des colons, après avoir défriché, cultiver immédiatement et ne rien récolter, car chacun sait qu'il faut deux et trois ans pour que les terres défrichées deviennent fécondes, et les colons n'avaient pas le temps d'attendre. En outre, l'administration est obligée d'aider la plupart d'entre eux par le travail gratuit des soldats, et c'est une détestable mesure comme colonisation générale, puisque le même travail exécuté par les soldats dans la plaine donnerait un profit décuple.

La première chose à exécuter, en fait d'agriculture, est de choisir le meilleur sol possible : il n'est donc pas étonnant que nombre de villages nouveaux ait peu prospéré. Ils ont été élevés pour remplir les buts généraux de la colonisation, pour assurer la protection du territoire, faciliter les communications des villes, du commerce, et les mouvements militaires; mais ils n'ont pu

remplir complétement le but pour lequel ils n'avaient été créés que secondairement

Les deux points capitaux, pour la prospérité agricole, sont l'abondance de produits par la fertilité du sol et leur facile débouché; les centres de population qui jouissaient de ces avantages ont réussi : il en a été ainsi de Boufarik, malgré son insalubrité primitive, mais qui réunissait un territoire fertile à des communications nombreuses, et de Hussein-Dey, dans le voisinage d'Alger, où la facilité de construire des norias a amené une grande abondance de produits. Hussein-Dey, peu sain d'abord, est aujourd'hui couvert de jardins et d'habitants, et cependant il est du petit nombre des points colonisés qui n'ont reçu aucun appui de l'administration; c'est la commune rurale d'Afrique dont le revenu net est le plus sûr et le plus élevé.

L'inexpérience, en fait de créations de villages, a été déplorable; tantôt on n'a pas su se rendre compte de la salubrité du lieu, de la quantité ou de la qualité des eaux, de la direction définitive d'une route. Il était possible de s'assurer du premier point au moyen des traditions de l'expérience arabe sagement consultée, car les Arabes observent avec soin; parfois, il est vrai, la nécessité de la position l'a emporté sur toute autre considération, comme à Boufarik et au Fondouk.

Il y a, en outre, pour la salubrité, des influences particulières et des influences générales qui ne sont encore pas bien définies. Tel lieu à côté d'un marais en recevra moins d'exhalaisons qu'un autre plus rapproché, à cause de la direction des vents régnants ou des abris. Tel lieu bas, et même voisin des marécages, sera bien moins insalubre que des hauteurs situées au confluent des vents, près et dans les gorges des montagnes où s'engouffrent toutes les émanations lointaines de la plaine. C'est surtout cette influence générale qui n'a pas été étudiée, et

le Fondouk en est un exemple frappant. Situé au S.-E. de la Metidja, sur une hauteur, les vents du N., de l'O. et du N.-O. y amènent presque constamment toutes les exhalaisons de cette immense plaine.

Examinons actuellement quelques-uns des remèdes que l'on pourrait appliquer à la crise et à la marche générale des affaires relatives surtout à la colonisation.

L'influence des eaux est très-grande : plusieurs médecins même lui attribuent une action dominant toutes les autres. En effet, j'ai vu dans le même lieu l'usage de sources différentes amener des résultats opposés. Les eaux sont généralement mauvaises dans les fonds argileux de la Metidja, parce qu'ils s'imprègnent fortement, se contractent, laissent dégager des émanations par leurs énormes crevasses, et éprouvent une espèce de cuisson et de fermentation putride par l'action solaire.

Les terres sableuses, au contraire, et les sables presque purs laissent filtrer l'eau, ne se fendent que peu ou point; la division extrême de leurs particules ne conduit pas la chaleur et ne lui permet pas de pénétrer profondément, tandis que les terres argileuses forment un corps solide et conducteur, et s'échauffent, par leurs fissures, à une plus grande profondeur. Aussi voyons-nous Birkadem, terrain sableux et accidenté, être à la fois verdoyant et salubre, tandis que la Metidja, composée de terres généralement fortes, est, en été, d'une aridité désolante.

Jusqu'à présent, on n'a pas assez tenu compte, dans les projets de colonisation, de la salubrité relative du pays, eu égard aux diverses provenances des Européens. Chacun sait que la hauteur du sol compense presque entièrement la différence de latitude pour les hommes du nord. Les Européens vivent au Mexique et au Pérou à la hauteur de 6,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, en conservant leurs forces, à cause de l'analogie de tempéra-

ture. C'est à 3,000 pieds et au-dessus que les Européens du centre et du nord de l'Europe trouvent à peu près leur climat en Algérie, le froid et les neiges de l'hiver compensant les chaleurs de l'été et la vivacité de l'air rachetant en partie l'influence d'un soleil plus puissant. Au contraire, dans les plaines basses du littoral, un air constamment chaud et humide fatigue singulièrement ceux surtout qui se livrent, sans abri, aux durs travaux de la terre.

A Sétif, il n'y a pas plus de malades que dans les localités les plus saines en Europe, aussi les troupes y ont-elles travaillé même par le sirocco. Il en est ainsi à Batna ; mais Sétif et Batna sont à plus de 1,000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Médéah, qui est à une moindre hauteur, est encore fort sain et connaît à peine les fièvres. C'est donc à cette hauteur au moins qu'il faut songer à coloniser avec les Européens du nord et non dans les parties basses et marécageuses du littoral, où la fièvre consume peu à peu la plupart des travailleurs ruraux qu'elle n'enlève pas de suite.

Les ouvriers des villes, travaillant à couvert et généralement dans des parties saines et aérées, souffrent peu de la chaleur ; mais ceux qui se trouvent sous l'influence d'un soleil ardent, affaiblis par une chaleur humide et courbés vers la terre nouvellement remuée, aspirant ses miasmes délétères, ceux-là, dis-je, courent les plus grands risques, et peu de tempéraments énergiques y résistent longtemps. Les Espagnols, les Italiens, les Mahonnais et les Maltais, dont le climat est analogue, sont de bien plus sûrs travailleurs dans la plaine, quant à la santé.

Aussi est-ce une faute d'exiger, pour les villages situés dans la plaine, que la plupart des colons soient Français, on devrait demander le contraire et n'y donner de concessions qu'aux hommes du midi, en y comprenant

ceux de France, dans l'intérêt commun des colons et de la colonisation. Permettre aux Allemands de s'établir dans la Metidja, c'est en vouer, après quelques années, les trois quarts à une mort probable, du plus au moins, selon les localités.

Les colons du nord sont, à la vérité, en général, meilleurs cultivateurs; mais, la vie avant tout, et les méridionaux ont d'ailleurs un avantage énorme, c'est de vivre durement et de se contenter de peu. Qu'importe l'énergie et le talent des premiers, si au total ils ne gagnent pas souvent de quoi vivre et se sustenter selon leur habitude, qui devient très-coûteuse en Algérie. Les autres, au contraire, quoique travaillant moins bien, travaillent plus au total, parce qu'ils n'ont pas les chômages des maladies et qu'ils gagnent toujours au-delà de ce qu'ils dépensent. En outre, ils ont une patience presque égale à celle des Arabes contre les privations et les maladies, et des habitudes similaires, bien que très-supérieures pour la culture des terres.

Il faut employer les hommes, les terres et les climats selon que Dieu les a préparés et disposés : on s'égare de toute autre façon, et des essais sans résultats sont pires que l'inaction.

Il est encore une disposition générale des lieux qu'il faut respecter sous peine d'échouer complétement. En ce qui regarde le travail de la terre simplement, la Metidja est un pays de grande culture; de même que les environs d'Alger et la plupart des lieux du massif sont des pays de petite culture, parce qu'ils sont pourvus d'eau. Il semble en avoir été toujours ainsi, et l'expérience des siècles est quelque chose. On ne trouve aucune ruine romaine importante dans la plaine, où il faut, avec une main-d'œuvre chère, une grande quantité de bestiaux pour les labours considérables, par conséquent une grande quantité de pacages et de

prairies à faucher. C'est là d'ailleurs que tout le bétail destiné aux villes doit engraisser.

Or, si vous voulez changer la nature des choses et entasser sur des points arbitrairement choisis une quantité de petits cultivateurs, ils auront peine à garder et à nourrir leurs bestiaux, et ne pourront résister à la concurrence des grandes cultures. Il faut donc réserver les plaines de l'Algérie pour les grandes concessions, parce qu'elles sont vouées à la grande culture, et suivre la voie opposée des petites concessions dans le Sahel, sur les flancs et dans l'intérieur des montagnes. Ce système sera, du reste, conforme à ce qui s'est pratiqué de temps immémorial parmi les indigènes.

Pour remédier en Algérie au manque de capitaux, il faudrait le paiement immédiat des sommes dues par l'Etat, le remboursement des rentes constituées par lui au taux de 10 pour 100, avec l'argent qu'il trouverait à 4 ou 4 et demi en France; l'établissement du comptoir de la Banque de France, avec faculté d'émission temporaire de billets descendant jusqu'à 50 fr., recevables dans les caisses publiques, de telle sorte qu'ils pussent remplacer commodément, au moins pour un temps, le numéraire qu'absorbe la circulation; le développement de la banque hypothécaire établie à Marseille, et qui fonctionne déjà avantageusement, puisqu'après quelques mois elle a distribué un dividende de 10 pour 100 à ses actionnaires; la création d'institutions semblables pour l'établissement du crédit formé en Algérie au moyen du crédit de France, car l'intérêt hypothécaire, en Afrique, est double et triple de ce qu'il est chez nous, et il appartient à la mère patrie de commander sa colonie.

Mais de larges voies de colonisation, dans lesquelles on ne saurait trop tôt entrer, sont le meilleur remède à la crise actuelle, et le plus puissant moyen de rendre fructueux les sacrifices énormes de la France.

Il faudrait tout d'abord, pour hâter le mouvement colonial, discuter, arrêter définitivement et publier :

Un vaste projet de colonisation avec indication des centres de population, des routes, des desséchements, et surtout des canaux d'irrigation dont on ne s'est pas encore occupé, et qui sont au premier rang comme utilité, arrêté de telle sorte qu'au moyen d'une loi budgétaire, pourvoyant d'année en année à toutes ces dépenses, on puisse être certain à l'avance qu'à une époque fixe telle et telle partie du territoire seront colonisées ou au moins rendues colonisables aux concessionnaires;

Puis une notice générale sur le sol, le climat, la nature des terres, et les ressources qu'elles présentent, accompagnée d'un plan cadastral à l'appui, indiquant des lots de concession de toute grandeur; plans et description, déposés dans toutes les préfectures de France.

Les capitalistes et les agriculteurs sauraient dès lors à quoi s'en tenir; les uns auraient à préparer leurs capitaux, les autres leurs démarches, de façon à n'être pas déçus dès leur arrivée ou longtemps après, en perdant soit leur temps, soit leurs intérêts, et en éprouvant le dommage inévitable d'un déplacement de fonds. Il n'arriverait pas que les concessionnaires d'un village projeté pour être exécuté de suite, attendissent deux ans et plus pour voir enfin ce village supprimé.

On ne saurait se faire une idée du découragement profond qui s'empare de gens venant travailler sur une terre qui serait pour la plupart une cause de joie, de tranquillité et de consolation, et qui consument peu à peu leur pécule, jusqu'à ce que la misère les démoralise et les abatte au point de ne pas les rendre reconnaissables.

Il faudrait, en outre, indiquer avec soin sur le plan cadastral l'élévation générale des lieux au-dessus du niveau de la mer; ne pas permettre aux colons du nord de

choisir des endroits bas et humides, où ils seraient décimés par les fièvres; y placer au contraire les gens de provenance méridionale, d'Espagne, de Mayorque, d'Italie et de Malte. Il y aurait d'autant moins d'inconvénient à cette répartition, que ces dernières populations sont moins étrangères et moins hostiles à l'égard des Arabes, et qu'elles seront toujours énergiquement dominées par le voisinage des villes de la côte où les Français abondent.

D'ailleurs, la civilisation française agit avec une grande puissance d'affinité sur les peuples du midi, en vertu de notre caractère facile et communicatif, et de la communauté de religion. Ils fournissent à la colonie un nombre de femmes proportionnellement plus considérable que les autres nations. Les enfants entendent vite le français, et, dès la première génération, tous les enfants de la colonie le parleront. Les alliances entre Français et Espagnoles surtout sont nombreuses, et il est à désirer qu'elles le deviennent davantage, car les enfants qui en naissent tiennent du père les qualités de l'esprit et de l'éducation, et de la mère cette constitution méridionale qui convient mieux à l'Afrique.

Du reste, l'Algérie est un vaste champ qui peut admettre toute population européenne; il serait d'une politique mesquine et peu sage de n'envisager la question de la colonisation qu'au point de vue français. Que les avantages faits aux colons français soient plus nombreux et plus directs, cela est juste; mais il faut absolument, dans l'intérêt même de la France, être généreux en concessions de terre à l'égard des étrangers. Un large appel pourrait être fait à toutes les populations agricoles de l'Europe; les plans et les notices dont il a été parlé ci-dessus devraient, à cet effet, être déposés dans nos principaux consulats. De l'union de puissants capitaux et de bras nombreux surgirait la plus grande force qui puisse féconder l'Afrique.

La seule condition générale à imposer pour les concessions doit être de s'y établir et de mettre le sol en valeur d'une manière quelconque, avec obligation de planter d'arbres les endroits bas et humides, dans un certain délai. Le mode de culture, en Algérie, est trop multiple, trop varié selon les terres et l'origine des concessionnaires pour pouvoir être défini. Les prairies doivent être toujours asséchées et nettoyées, et non pas défrichées, car c'est changer un produit élevé contre un produit moindre. C'est à l'administration à répartir les terres de telle façon qu'elles réunissent des avantages et des inconvénients corrélatifs. Il ne faut pas, par exemple, faire de concessions de terres couvertes de palmiers nains et obliger à les défricher, car c'est obliger le oncessionnaire à dépenser sur le sol un capital dix fois plus grand qu'il ne vaut, capital que, du reste, il n'a pas, et l'entraîner ainsi, à moins d'aide toujours très-dispendieux pour l'Etat, à une ruine certaine. Or, la ruine d'un graud nombre de concessionnaires, c'est la ruine de la colonie.

Il faut absolument que les premiers colons établis sur un point puissent prospérer, car c'est leur prospérité sur un sol qui ne leur a rien coûté qui attirera les autres colons et donnera une valeur aux terres restant à l'Etat. Les colons d'Amérique qui ont fait une grande fortune ont été le plus sûr attrait pour la population qui les a suivis. On a vu le même phénomène à Alger dès que ses fortunes urbaines se sont rapidement accrues.

Le peuplement de l'Afrique est la fortune de l'Etat : c'est une vérité dont il faut bien se pénétrer pour arriver à une colonisation sérieuse.

Le stationnement des corps militaires dans des positions convenables bien choisies est encore un mode de colonisation peu dispendieux pour l'Etat. Les corps peuvent, avec de faibles avances, pourvoir eux-mêmes

facilement à la majeure partie de leurs consommations. Des colons civils s'établissent toujours dans le voisinage d'une garnison; ils peuvent, comme les militaires libérés ou prochainement libérables, recevoir des concessions, et ce mode simple et lentement progressif est très-convenable à l'Etat. Trente ou quarante points ainsi choisis et à de grandes distances développeraient vigoureusement la population la plus difficile à établir, car elle est la plus éloignée des grands centres, et produiraient naturellement cette colonisation militaire sur laquelle il a été tant discuté, parce qu'on voulait la mettre en opposition avec la colonisation civile, tandis qu'elles doivent s'unir et se confondre.

Un campement momentané peut devenir le noyau d'un centre de colonisation. Une enceinte avec des gourbis, sous lesquelles les militaires sont bien mieux que sous la tente, est tout ce qu'il faut dans le principe d'une exploitation éloignée dont l'élève des bestiaux devra toujours être la base, et on ne sait pas assez ce que coûtent de temps et de peines ces premières dispositions d'établissement là où rien n'existe.

Ces enceintes habitables, si elles n'étaient pas utilisées, deviendraient des lieux de campement, de séjour ou d'étapes, ou enfin des villages arabes, et elles pourraient toujours être sûrement gardées au moyen du système de responsabilité des tribus.

Quant au choix des positions, c'est la question militaire que l'on doit envisager tout d'abord, puis celle de la salubrité; car, je le répète, on n'a pas assez tenu compte de cette dernière, et la colonisation sérieuse, sur une grande échelle, doit se faire en premier lieu sur les plateaux élevés dont le climat est sain pour l'Européen du nord.

Pendant longtemps encore les colons suivront les établissements militaires, car ils y trouvent sûreté et débit

pour leurs productions, et presque tous les établissements ont été créés dans les directions d'Alger à Blidah et à Coléah, et de Blidah vers Medeah et Miliana. La partie orientale de la Metidja, privée d'établissements militaires, a été négligée et est restée découverte. C'est ce vide qu'il a toujours fallu couvrir par l'établissement d'un camp sur le Corso toutes les fois qu'Abd-el-Kader s'est présenté en Kabylie et que l'insurrection a menacé de gagner de ce côté. Maintenant les communications de Dellys, la soumission de la Kabylie, la sécurité de la plaine font sentir la nécessité de combler ce vide, qui ne s'arrête vers la mer qu'à la maison Carrée, à 3 lieues d'Alger, tandis que, vers l'O. et le S.-O. d'Alger, les établissements militaires vont jusqu'à 11 et 15 lieues de distance. Il est important, en effet, que le réseau d'établissements qui enceignent la Metidja soit fermé et protége complétement la plaine et les environs d'Alger.

Il me reste enfin à dire quelques mots de l'acte récent du gouvernement, acte dont les conséquences fécondes peuvent tarir les plaies de la colonie.

Le duc d'Aumale est nommé gouverneur général de l'Algérie. Il y a, dans le fait de la nomination à ce poste d'un prince appartenant à la plus illustre et à la plus antique des races royales de l'Europe, une portée d'avenir et de stabilité immense pour la constitution de l'Algérie. L'Arabe fléchit aisément devant l'éclat d'une haute origine, et, pour lui, le pouvoir qui change à chaque instant est sans valeur. Il était donc à désirer que le premier rang de la colonie fût occupé par un homme moins dépendant que d'autres des mouvements ministériels; et comme l'esprit de guerre, l'instabilité des intérêts et le manque d'institutions sont les principales plaies du pays, il était important que la responsabilité de la paix, de la conservation et de l'avenir de l'Algérie pesât sur un membre déjà éprouvé d'une famille qui a

donné au monde tant de gages de son esprit de paix et de conservation, et qui s'est identifiée avec les institutions libérales de la France.

TH. FORTIN D'IVRY.

Septembre 1847.

BIBLIOGRAPHIE.

MANUEL D'HYGIÈNE à l'usage des Européens qui viennent s'établir en Algérie, et précautions qu'ils doivent prendre pour s'acclimater à ce pays et y assurer leur santé; par le docteur *A.-E.-V. Martin*, médecin-adjoint à l'hôpital du dey, ex-médecin en chef de l'hôpital de Tenez, premier lauréat des hôpitaux d'instruction de Strasbourg, et de perfectionnement de Paris, etc. — 1 vol. grand in-8 de 232 pages. — Paris et Alger, chez MM. Dubos frères et Marest. — 1847.

Dans le but de prévenir les maladies des Européens en Algérie et de diminuer la mortalité qui y pèse plus particulièrement sur les nouveaux venus, M. le ministre de la guerre, par une décision en date du mois d'août 1846, ordonna la rédaction d'une instruction hygiénique devant être remise à chaque colon à son débarquement. Bonne et heureuse pensée, comme nous voudrions en avoir beaucoup à signaler, car elles indiquent que le gouvernement a le désir de remplir les impérieux devoirs que lui impose sa grande tâche. Une commission fut chargée de la rédaction de cette instruction. M. V. Martin fut appelé à en faire partie. En apportant à ce travail sa part d'efforts, il ne tarda pas à reconnaître qu'il laisserait nécessairement beaucoup à désirer, et il a entrepris de développer, dans un ouvrage spécial, tout ce que l'instruction n'avait pu qu'indiquer.

Le livre a eu le grand, le légitime succès que devaient lui valoir et son titre et surtout la manière dont le sujet est traité. Rarement on a revêtue d'une forme plus remarquable une matière plus ingrate. La division en est d'ailleurs excellente et le plan d'une clarté qui sera suffisamment appréciée par les lecteurs. A une description topographique et statistique de l'Algérie succède un aperçu sur ses produits organiques et sur sa population. La deuxième partie, intitulée *Pathologie*, traite des maladies et de leurs causes, et forme quatre chapitres. Le premier est consacré aux maladies d'acclimatation, le deuxième aux maladies d'intoxication marécageuse si nombreuses en Algérie, le troisième est spécialement consacré à la phthisie pulmonaire. A côté du mal, le remède. Aussi toute la troisième division de l'ouvrage embrasse-t-elle l'hygiène et toutes les précautions que doivent prendre les Européens en Algérie.

— PARIS. — IMP. DE POMMERET ET GUÉNOT, 2, RUE MIGNON. —

ALGÉRIE.

DU GOUVERNEMENT DES TRIBUS DE L'ALGÉRIE.

L'importance de l'Algérie a cessé, on peut le dire, d'être en discussion. L'opinion publique et les bons esprits qui savent le mieux se tenir en garde contre l'entraînement des illusions, ont accepté notre colonie comme un gage de force pour notre marine militaire et de prospérité pour notre commerce dans la Méditerranée. On se préoccupe aujourd'hui de réaliser les espérances qu'a fait naître la conquête, et d'atténuer les sacrifices d'hommes et d'argent imposés à la France depuis 1830.

Ce problème touche à sa solution. Chacun des accidents de la longue lutte que nous avons soutenue contre les populations indigènes a contribué à nous faire mieux préciser les points où devait se porter notre attention pour l'organisation et la domination du pays. La guerre, en nous obligeant à multiplier nos établissements dans l'intérieur des tribus, nous a mis en contact avec les Arabes, et nous a fait acquérir la certitude qu'après avoir subjugué ces tribus sur le champ de bataille, nous pouvions espérer les soumettre à une administration régulière et les forcer à la paix en les associant à nos travaux de colonisation.

Ne serait-il pas étrange que, voulant nous établir dans un pays nouveau, nous ne tinssions aucun compte de ses courageux habitants, que nos succès ont plus lassés que domptés? Cette population, dont le chiffre dépasse trois millions, attend avec impatience de savoir l'usage que nous ferons de la victoire, et elle est déjà prête à recommencer la lutte, si, par des mesures im-

prudentes, nous provoquons son fanatisme en blessant son attachement à des habitudes traditionnelles. Pendant quinze années, elle a déployé, pour la défense de son territoire, une énergie et un dévouement qui révèlent un caractère honorable et qui ne doivent pas être bravés. N'oublions pas que les tribus arabes de l'Algérie, sans organisation politique ni militaire, luttant sans cesse contre la misère et l'anarchie, ont pu paralyser longtemps les efforts de nos troupes si bien disciplinées et toujours victorieuses.

Avant de tomber en notre pouvoir, l'Algérie avait un gouvernement et une administration qui, bien qu'imparfaits, suffisaient au maintien de la paix. Pourquoi ne puiserions-nous pas quelques utiles enseignements dans l'étude de ce qui a existé avant nous? Bouleverser les coutumes et les usages des indigènes, les déposséder de leur territoire, les rejeter vers les régions méridionales, où toute amélioration sociale deviendrait plus difficile pour eux, ce serait se préparer de grands obstacles dans l'avenir et perpétuer en quelque sorte le caractère précaire de notre domination.

On se préoccupe, en général, trop exclusivement de la nécessité d'introduire immédiatement en Algérie une nombreuse population européenne. On ne peut pas espérer aujourd'hui que l'action du gouvernement, ou de quelques compagnies de colonisation, suffira pour déterminer de ces émigrations considérables qui, comme cela est arrivé autrefois pour le Canada, transportaient tout d'un coup une population compacte et organisée. On ne doit attendre qu'une émigration partielle, avec des origines diverses, des passions difficiles à discipliner; elle ne produira qu'une colonisation graduelle, c'est-à-dire lente et pénible. Faudrait-il, jusqu'au jour où ces colons seront assez nombreux pour former une population, laisser la société arabe vivre à côté de nous sans nous inquiéter de son avenir? Ces belles plaines, si chèrement acquises, devraient-elles rester désertes ou mal cultivées? nos soldats, au milieu des plus dures fatigues, auraient-ils à garder encore, les armes à la main, un pays à moitié dévasté et abandonné? Personne

ne voudrait accepter la question dans ces termes. C'est là cependant que nous serions conduits si nous refusions d'admettre, au moins provisoirement, la population arabe comme un des éléments de nos entreprises de colonisation.

Toutes les fois que la conservation de l'Algérie a été en péril, devant l'opinion ou dans les chambres, on a toujours proclamé que la France avait une mission providentielle à remplir au milieu de ces peuples dégénérés. S'agissait-il de demander au budget de nouveaux sacrifices, c'étaient encore l'intérêt de la civilisation et la gloire du nom français que l'on déclarait engagés par-dessus tout dans la question. Et cependant, pourquoi, lorsque nous nous trouvons en présence des indigènes, pressés de jouir, oublions-nous ces nobles inspirations pour n'écouter que les suggestions d'un intérêt égoïste? Nous semblons abandonner à la Providence le soin d'accomplir les beaux desseins que nous lui prêtions, et dont nous nous étions déclarés les instruments prédestinés.

Sans doute il faut que la présence de la France en Algérie tourne surtout à l'avantage de la France elle-même; mais ne limitons pas l'intérêt français à la réalisation de quelques essais de colonisation. Ne perdons pas de vue ces devoirs que nous nous sommes imposés et dont les exigences subsistent même après la victoire. Il dépend de nous de rendre l'Algérie glorieuse et utile pour la France, non en un jour, mais progressivement; non en demandant au pays de nouveaux sacrifices d'hommes et d'argent, mais en apportant l'ordre et l'esprit de suite dans l'emploi des éléments qui sont entre nos mains et en tirant habilement parti de la position que la victoire nous a donnée.

De cette double condition de notre présence en Afrique, résulte donc pour nous deux devoirs : la civilisation à enseigner au peuple vaincu, les intérêts français à garantir. Il nous reste à constater la connexité qui lie ces deux intérêts et comment l'avantage que nous devons attendre dépend entièrement de l'action à exercer sur les indigènes.

On s'est découragé trop tôt devant la répugnance

manifestée par les Arabes contre notre domination. Dès que nous avons obtenu la soumission des tribus, on a mis un fâcheux empressement à déléguer notre autorité à des chefs indigènes, sous prétexte d'accorder toute l'attention au développement de la colonisation. Mais les insurrections n'ont pas tardé à révéler que les Arabes étaient mal gouvernés par les Arabes; que c'était choisir de mauvais agents pour faire connaître aux populations notre justice et nos intentions bienveillantes, que de les confier à la direction de leurs anciens chefs. Les événements ont prouvé qu'après avoir vaincu et désarmé, nous devions administrer nous-mêmes. C'est à ces conditions que nous garantirons la sécurité aux colons.

La dernière discussion des crédits extraordinaires pour l'Algérie a pleinement fait ressortir cette vérité. Pour coloniser, il faut de la sécurité; ce résultat ne peut être atteint qu'avec une armée nombreuse appliquée à soutenir les efforts d'un gouvernement habile pour les populations indigènes. On n'est donc pas plus admis à dire que les Arabes seront toujours hostiles, parce que, ne s'étant pas occupé d'eux avec le soin nécessaire, ils se sont révoltés, qu'on ne peut prétendre que la colonisation est impossible, parce que les premières tentatives, mal dirigées, ont échoué. Jusqu'à présent, on paraissait ne s'être souvenu qu'il y a des Arabes en Algérie que lorsqu'il fallait les combattre et les vaincre. Aujourd'hui cette déplorable préoccupation se reproduit sous une autre forme : la colonisation ayant besoin de terrain pour ses travaux, on s'est aperçu que le sol était occupé par des tribus, et on n'a pas entrevu d'autre solution que de les déposséder et de les refouler. C'est la guerre sous un autre nom. Mais on oublie qu'en s'emparant de l'Algérie, la France a proclamé qu'elle avait une mission civilisatrice à l'égard des Arabes. Combattre les insoumis, déposséder les soumis, voilà donc dans quelles limites s'exercerait notre action sur les indigènes!

Ce n'est pas par des procédés violents que la colonisation peut s'installer dans le pays. La guerre a abattu la résistance des Arabes, c'est à l'administration à

dompter leur cœur, à les civiliser. Il sera plus facile de vaincre l'obstacle qu'ils offrent pour la colonisation, en les associant à nos travaux agricoles, qu'en les refoulant vers le désert.

Lorsqu'on étudie la situation morale et politique des tribus, on acquiert promptement la conviction qu'elles ont besoin de beaucoup d'améliorations. Mais ce que les Arabes attendent de notre civilisation, ce ne sont pas ses vices raffinés. Ce qu'ils demandent de nous, ce qu'ils peuvent recevoir sans compromettre ni leur caractère, ni leurs croyances, c'est une organisation administrative favorable au développement de l'agriculture et du commerce, c'est une organisation du culte et de la justice, un large système d'instruction publique et quelques institutions de bienfaisance.

La satisfaction de ces besoins est plus facile qu'on ne le croit, et personne ne saurait en nier les résultats. Il faut constater d'abord les éléments qui existent, les coordonner et aider leur développement. Les choses nouvelles ne doivent être introduites que par nécessité absolue et lorsque les lois et coutumes offrent une lacune.

Le premier devoir est donc d'interroger le passé pour nous éclairer de l'expérience des dominations antérieures. Il faut chercher par quels points cette population est abordable, quels ont été les moyens d'action sur elle, en quoi résidait la force du gouvernement et de l'administration. Sans s'arrêter aux systèmes appliqués par les Romains et par les conquérants qui leur ont succédé, il suffira de jeter un coup d'œil rapide sur la domination turque. Conquérants et vaincus étaient presque au même niveau de civilisation; et si on n'a pas à admirer les combinaisons d'une politique savante, on trouvera un modèle plus sûr, les inspirations du bon sens, cette grande sagesse qui sait le mieux tenir compte des circonstances, des hommes et des lieux.

Le système turc a été apprécié d'une manière très-incomplète, parce qu'on l'a réduit à l'institution du Divan et de la milice d'Alger. C'est son action sur les tribus qu'il fallait étudier. Quelques-uns ont pris l'exa-

gération de ses moyens les plus violents pour le système lui-même, et lui ont attribué tous les maux qui accablaient le pays, lorsque la victoire nous en a rendus maîtres. Cependant le principe de gouvernement pour les tribus n'était ni la rhazia, ni la confiscation, ni même les divisions semées entre les grandes familles. C'étaient là des excès dont il faut chercher la source dans l'ignorance, la cupidité ou la cruauté des agents appelés à appliquer le système. La véritable force qui a survécu aux plus déplorables écarts des administrateurs, aux attaques extérieures, aux dissensions, celle qui maintenait encore leur puissance après plus de trois siècles d'un despotisme aveugle, c'était l'organisation donnée aux tribus.

Il faut croire à cette aptitude pour le gouvernement, attribuée aux Turcs comme un don naturel, quand on voit avec quelle prudence, quel esprit de prévision, ils avaient constitué le pays. Ils avaient respecté les affinités et les répulsions des diverses races et des principales familles entre elles; ils avaient, parmi les nombreuses classes de cette population, choisi des alliés en tirant parti du caractère et des instincts des Arabes; ils avaient trouvé, en dehors d'eux, le principe d'une force publique respectable. Pour atteindre leur but, ils profitèrent des coutumes, des préjugés, des hommes et des circonstances. Ici s'imposant par la force, là se créant des alliances; corrompant les uns, persuadant les autres; utilisant les éléments favorables, sachant paralyser ceux qui leur étaient contraires. Dans un pays où les villes ont à peine l'importance d'un marché et n'exercent aucune influence administrative, au milieu de peuplades auxquelles manque le sentiment de la nationalité politique, pour lesquelles l'intérêt commun n'est qu'un lien restreint à de petites localités, la tribu est demeurée le premier, le plus important élément social. Organiser le pays, c'était donc constituer la tribu administrativement, la relier à un centre commun, l'intéresser et la faire concourir au maintien de l'ordre. Aussi ce fut sur la tribu que les Turcs concentrèrent leurs efforts.

Lorsque les Barberousse et leurs compagnons fondèrent la régence d'Alger, les chrétiens occupaient plusieurs points du littoral; les tribus étaient livrées à l'anarchie la plus complète : les unes issues des premiers conquérants arabes, les autres venues avec des émigrations postérieures; celle-ci, berbères, ayant arraché le pouvoir aux Arabes et fondé des dynasties; celles-là indépendantes dans des montagnea inaccessibles, toutes se disputant la suprématie dans des luttes terribles, incessantes, semées de chances diverses. Dans les tribus les plus considérables, les familles aristocratiques étaient divisées en deux parties, et les princes ne régnaient que sous le bon plaisir de leurs vassaux jaloux et turbulents. Les marabouts levaient l'étendard de la révolte sur plusieurs points; un réformateur religieux, d'abord obscur, exploitant habilement les préjugés de la multitude, s'élevait jusqu'au pouvoir souverain et devenait la souche d'une dynastie; enfin, tous les déchirements, tous les désordres des plus mauvais jours de la féodalité européenne. Le droit du plus fort était seul respecté : l'agriculture étant la principale occupation et l'unique ressource des tribus, celles-ci obéissaient à celui qui pouvait empêcher leurs ennemis de labourer ou de récolter, et protéger les champs et les troupeaux de leurs alliés.

Pour justifier ce tableau, il suffira de rappeler que les Génois étaient à Djidjelli; les Espagnols à Bougie, à Alger et à Oran; les Arabes de la conquête (Djouad), réunis aux émigrants postérieurs (Méhal), luttaient pour arracher le pouvoir à la famille berbère des Beni-Zian, souverains de Tlemsen. Les provinces intérieures du Maroc avaient été un foyer d'où des fanatiques s'étaient élancés pour imposer leur joug à l'Afrique entière. Mostaghanem, Mazagran, Mazouna, Tenès, Médéah appartenaient aux Mehal; Milianah, la Metidja et le royaume de Bougie, autrefois tributaires du sultan de Tlemsen, étaient indépendants.

On sait comment, à force d'andace, de courage et de génie, Aroudj et son frère Kheireddin s'emparèrent de la plus grande partie du littoral et des villes de l'inté-

rieur. Ce fut d'abord pour eux une nécessité d'accepter les grands chefs indigènes, comme alliés et de leur confier l'autorité sur les tribus. Mais l'expérience leur montra bientôt le danger de pareilles alliances. L'histoire de ces premières relations abonde en traits d'ingratitude et de perfidie. On lit dans la *Chronique d'Alger*, manuscrit arabe de cette époque : « Il n'y a rien de si « léger et de si inconstant que le peuple arabe : en« nemi de toute domination, il est toujours prêt à « écouter celui qui flatte son amour pour l'indépen« dance; n'ayant rien à perdre et tout à gagner dans « une révolution, il est disposé à s'armer en faveur du « parti qui lui offre le plus d'avantages. Kheireddin, trop « bon politique pour se refuser à un accommodement « avec des gens qu'il est difficile de poursuivre, leur « expédia des lettres d'*Aman*. Ses libéralités et sa bonté « leur donnèrent la plus haute idée de son cœur, et ils « parurent s'attacher sincèrement à lui. » Ces quelques lignes caractérisent bien la situation des tribus au moment de la conquête des Turcs, et indiquent un des moyens souvent employés par eux pour soumettre le pays.

La puissante organisation militaire qui leur assurait la possession des villes du littoral, habilement modifiée et étendue aux régions intérieures, les rendit maîtres des tribus et les affranchit du dangereux concours des grands chefs indigènes. Il fallait pouvoir atteindre tous les coupables et protéger tous les sujets. Dans ce but, chaque chef de tribu recruta autour de lui une cavalerie irrégulière dont le dévouement lui fut acquis par les larges prérogatives inhérentes à leurs fonctions. Ce fut, autant que les circonstances le permirent, une imitation de l'institution des spahis par laquelle Soliman-le-Grand avait fondé, dans les provinces de l'empire ottoman, une administration à peu près régulière.

Les familles nobles (donadi et djouad) étaient divisées par de vives inimitiés; lorsqu'ils ne purent comprimer les deux partis à la fois, ils les favorisèrent alternativement, pour qu'aucun des deux ne prît une prépondérance redoutable. Les marabouts, dont ils ne méconnu-

rent pas l'importance, furent gagnés par des égards et par des présents; ils les surveillèrent et les éloignèrent du pouvoir. Les Kabyles, dans leurs retraites inexpugnables, furent laissés à leur indépendance : leur organisation intérieure les mettait à l'abri des intrigues, et leurs montagnes, à l'abri des armes. Ils tirèrent un utile secours des Maurisques chassés d'Espagne; ces réfugiés avaient un sentiment plus net de la puissance de l'ordre et du respect qui devait entourer l'autorité. Quant aux tribus dont le territoire était accessible pour leur vaillante infanterie, ils les soumirent à leur action immédiate. Les familles nobles et les marabouts furent écartés du gouvernement et remplacés par des kaïds turcs dévoués. Pour donner de la force à ces nouveaux fonctionnaires, on forma dans chaque kaïdat, sur les voies de communication les plus importantes, à proximité des marchés les plus fréquentés, des espèces de colonies militaires nommées douair, zemoul, zmala, abid.

Le kaïd choisissait lui-même, avons-nous dit, les cavaliers de la zmala, qui, campés autour de sa tente, constituaient un douar militaire. Ils lui servaient de garde, le mettaient à l'abri du ressentiment de ses ennemis, l'aidaient à maintenir l'ordre et à percevoir les contributions. Le gouvernement déterminait lui-même l'emplacement des douars établis le long des routes principales, à proximité des grands marchés, ou auprès du siége de l'autorité centrale avec des destinations spéciales. Il concourait à leur armement et à leur équipement; il leur distribuait de bonnes terres de labour et les affranchissait de la totalité ou d'une partie de l'impôt. Lorsque les circonstances l'exigeaient, tous ces cavaliers se joignaient aux troupes régulières. Ainsi, par le fait, à la noblesse de race se trouvait substituée la noblesse de fonction. Sur tous les points, des hommes dévoués, dans une position exceptionnelle qui leur assurait une large rémunération de leurs services, étaient prêts à prendre les armes pour appuyer les décisions de l'autorité.

Cette organisation ne put s'étendre sur toutes les par-

ties du pays à la fois; aujourd'hui même, on rencontre des tribus constituées encore comme elles l'étaient avant la conquête turque, mais seulement dans des contrées qui étaient forcément sous la dépendance politique de la ligne intérieure. Cette particularité nous permettra de comparer l'organisation ancienne avec le système appliqué par les Turcs dans les fertiles régions du Tell.

Dans les tribus dont le chef (grand cheikh) est choisi parmi les familles nobles, la nature de l'autorité n'est plus la même. La force militaire sur laquelle le chef s'appuie n'est pas une zmala composée de cavaliers choisis parmi les plus braves, mais c'est une fraction de tribu tout entière qui remplit les mêmes fonctions. Les intérêts et les passions de cette tribu (deïra mezarguïa) sont une loi pour le cheikh; car son antagoniste, d'une origine aussi noble que la sienne, peut-être plus riche ou plus habile, intrigue sans cesse pour lui arracher le pouvoir. L'autorité centrale n'a de l'influence sur ce cheikh que tout autant qu'elle le protége contre les tentatives de son concurrent. Ses rapports avec elle consistent dans l'acquittement d'un impôt qui n'est, à vrai dire, que le prix de cette protection. Le cheikh n'est plus, comme le kaïd, un administrateur, c'est un chef de parti qu'une aristocratie turbulente tient sous sa dépendance; c'est une lutte dans laquelle le vainqueur a des complices qui se font chèrement payer leur concours au détriment de quelques malheureuses fractions de la population. Si le bey destituait un chef, il était forcé d'élire un noble de la tribu soutenu par un parti.

Aussi remarque-t-on une différence radicale entre les tribus commandées par des grands cheikhs, derniers représentants de la féodalité arabe, et les tribus obéissant à des kaïds institués par les Turcs. Ici, il y a une force administrative indépendante de la personne du fonctionnaire, il y a des rapports réguliers avec la puissance souveraine : assiette, répartition et perception de l'impôt; là ce ne sont que des intrigues pour paralyser les forces des tribus trop puissantes et inaccessibles et pour en tirer tant bien que mal une contribution. Sans nier les résultats déplorables que cet état de choses a produits

quelquefois, on peut dire que ces échecs n'infirment pas le système général. Les révoltes excitées par les marabouts, les refus d'acquitter un impôt onéreux, accusent bien plus l'insuffisance et la rapacité des agents, que les institutions elles-mêmes. Qu'il soit permis de le répéter, si, pendant plus de trois siècles, ce gouvernement a pu, malgré ses fautes, se maintenir à travers tant de péripéties, c'est qu'il s'appuyait sur une base rationnelle et habilement préparée.

Pour organiser les tribus à notre point de vue et au profit de notre domination, on peut s'éclairer de ce qui a été fait par les Turcs. On sait que, par son morcellement, la société arabe s'est soustraite à l'influence du temps et des événements. Les siècles passent sur elle sans l'altérer, sans la modifier. Le rayon dans lequel nos armes peuvent faire sentir leur puissance invincible est beaucoup plus étendu qu'il ne l'a été pour les conquérants qui nous ont précédés. Nous pouvons, d'une part, perfectionner l'administration appliquée aux tribus du Tell; de l'autre, nous avons la faculté d'entraîner dans notre mouvement politique les habitants des montagnes du littoral et les nomades du Sahara. Puissance des moyens militaires, puissance organisatrice et civilisatrice, rien ne nous manque pour faire mieux et pour obtenir plus que les Turcs ne l'ont pu.

Il y a encore des familles nobles que le temps est venu d'atteindre pour réduire leur prépondérance despotique et en faire des administrateurs hiérarchisés. Dans certaines contrées, notre intérêt politique ne nous commande pas d'exercer une autorité directe : il sera plus sage de déléguer à des indigènes une partie du pouvoir. Là, sans nous croire obligés de ressusciter la vieille devise : *diviser pour régner*, on pourra se servir de l'ambition des familles rivales pour s'assurer la loyauté du chef et le forcer à marcher dans notre voie. Il y a encore des marabouts à surveiller, à entourer d'une considération méritée, à enrichir par des faveurs et par des présents, tout en les poussant vers la vie exclusivement religieuse d'où Abd-el-Kader avait tenté de les faire sortir pour les mêler au monde politique. Il y a enfin

des montagnards dont les coutumes et les susceptibilités doivent être l'objet de sages ménagements. C'est un ennemi facile à vaincre par la civilisation que celui qui aime ses foyers, habite des demeures fixes, possède des champs enclos, cultive des vergers, excelle dans la fabrication des armes, et qui sort de son territoire pour aller louer son travail ou faire des échanges, non pas pour aller faire du butin ou attaquer ses voisins. L'esprit de ces populations ne se modifiera pas en un jour; mais l'influence du commerce et des relations pacifiques marquera ses progrès d'une manière lente, mesurée, irrésistible.

Le concours de la noblesse peut nous être utile pendant un temps pour gouverner les tribus; mais il faut reconnaître que le véritable intérêt de la population arabe est dans la compression de ces grandes familles qui l'exploitent. Cette aristocratie peut, à son gré, entretenir des désordres, produire l'agitation ou faire régner la paix. Elle a derrière elle une clientèle nombreuse obligée pour vivre d'épouser les querelles de son seigneur, de sacrifier son repos à l'ambition des nobles, d'exposer incessamment sa vie, ses troupeaux, toute sa fortune, la tranquillité de sa famille pour servir les passions de son puissant protecteur. Les marabouts exploitent également les Arabes; ils devaient leur crédit à leur intervention auprès des chefs exigeants, afin de garantir le faible et le pauvre. Leur rôle était donc surtout un rôle de médiateur, auquel leur qualité de juge, de directeur de zaouïa, d'homme pieux, donnait un caractère également respecté par le chef et par le client. Abd-el-Kader avait voulu, comme nous l'avons déjà dit, appeler des marabouts à l'exercice du pouvoir exécutif; il en fit des khalifa. La tentative a tourné à leur préjudice. A l'exception de l'émir, presque tous ces nobles religieux qui ont rempli des fonctions publiques se sont montrés rapaces, cruels et de mœurs relâchées. Cette circonstance doit nous venir en aide pour faire rentrer les marabouts dans une position purement religieuse.

C'est à l'administration française à exercer vis-à-vis

des populations et le protectorat abandonné à la noblesse militaire et l'intervention officielle ou officieuse attribuée jusqu'ici aux marabouts. Pour gagner la confiance des tribus, il suffira de garantir la tranquillité intérieure, de choisir des fonctionnaires probes et d'assurer une impartiale administration de la justice.

Le premier élément de sécurité pour les indigènes, aussi bien que pour les Européens, c'est l'armée que la France entretient en Algérie. Le pays arabe est dominé et protégé par les places situées sur la ligne intérieure, depuis Tlemsen jusqu'à Tebessa; les postes qui bordent la lisière du Tell, vers le Sahara, sont le complément de ce grand système d'occupation. Une habile distribution de nos forces sur ces deux lignes consolidera pour toujours notre domination, et permettra de réduire l'effectif de l'armée d'une manière notable, lorsque les ressources militaires qui ont été employées à la conquête du pays seront appliquées avec la même ardeur et la même intelligence à le gouverner et à l'administrer.

Les établissements militaires dans les places de la ligne centrale étant terminés, les troupes sagement réparties, il faut que les officiers généraux et les colonels commandant ces circonscriptions deviennent les chefs administratifs du pays. L'institution des bureaux arabes, qui a déjà rendu tant de services, aura pour résultat définitif de réaliser cette espérance. Dès lors, on n'a plus besoin de ces rouages, inutiles quand ils ne sont pas dangereux, qu'on appelle *khalifa*, *bach-agha*, *agha*, et qui absorbent des fonds considérables. Les bureaux arabes doivent suffire pour donner l'impulsion à l'administration secondaire, surveiller l'esprit public, diriger et contrôler toutes les opérations concernant l'impôt, s'occuper des écoles, des zaouia, des kadhi, encourager les Arabes à chercher des modèles pour leurs travaux agricoles parmi nos colons, favoriser les plantations d'arbres et la construction des maisons. De pareils résultats ne s'obtiendront jamais par l'intermédiaire des grands chefs indigènes, qui sont dominés par la seule préoccupation de s'enrichir vite et de ne laisser se perdre aucune des

prérogatives, aucun des droits, aucune des redevances attribués à leurs fonctions sous le gouvernement turc. — Ceux-là sont encore les meilleurs.

Mais l'ordre ne peut pas arriver directement du bureau arabe à la population; la tribu doit avoir un représentant qui reçoive les communications de l'autorité française et qui les transmette aux individus. C'est le rôle du kaïd : il doit être choisi parmi les indigènes. De même que la tribu est le principal élément de la société arabe, le kaïd est l'agent administratif le plus important; c'est lui qui nécessairement doit servir d'intermédiaire entre l'autorité française qui dirige, qui donne l'ordre, et l'Arabe qui obéit. A ce poste délicat, les Turcs mettaient presque toujours des Turcs, c'est-à-dire des hommes sûrs et éprouvés. Nous ne pouvons pas penser à les imiter jusqu'à vouloir nommer des kaïds français. Cela peut être fait sur quelques points par exception; mais si l'on voulait généraliser la mesure, nos kaïds français, mal initiés au langage, aux mœurs et aux habitudes des tribus, seraient obligés de prendre des intermédiaires, et on n'aurait échappé à un danger que pour tomber dans un autre. Mais on devra choisir de préférence ces kaïds indigènes parmi les officiers et les sous-officiers arabes qui ont servi ou qui servent encore dans les troupes indigènes commandées par des Français, ou parmi les individus qui auraient donné des gages certains de fidélité et d'intelligence.

Les troupes indigènes devront fournir nécessairement un nombreux contingent à l'armée d'occupation. Mais il faudra moins se préoccuper d'en faire des régiments selon l'ordonnance, qu'une sorte de gendarmerie, destinée à maintenir l'ordre dans le pays. Ces corps devraient être entièrement à la disposition des bureaux arabes, faire peu d'expéditions purement militaires, et être presque exclusivement employées à la police des marchés, à la perception des impôts, avoir enfin, en quelque sorte, des fonctions administratives. On pourrait leur demander des colons pour former des villages indigènes et renforcer les zmela des kaïds. Si la colonisation militaire est praticable, c'est avec les indigènes, et

dans le but de veiller à la sécurité des routes, et non pas pour faire des entreprises modèles d'agriculture.

On s'est exagéré le danger qu'il y aurait à mêler les Européens aux indigènes dans les villages de l'intérieur. Ce danger est imaginaire. Le fanatisme des Arabes a servi de texte à de nombreuses déclamations; et ce fanatisme cependant est une de nos erreurs sur le caractère arabe, presque un préjugé. Les habitants de l'Algérie sont en général moins fanatiques que la plupart des peuples de l'Europe méridionale. Ils ont un sentiment très-exalté de la Divinité, mais il est moins grossier qu'on le croit communément. On oublie d'ailleurs que ces peuplades, n'ayant pas de nationalité, prennent le nom d'*allah* lorsque le danger devient commun et imminent, comme le seul cri de ralliement possible; la foi et la patrie ont le même drapeau, parce que la religion est le seul lien qui puisse réunir les tribus.

Personne n'ignore comment Abd-el-Kader entretenait la guerre sainte (djehed). Il poussait les tribus au combat à coups de bâton, et n'entraînait les guerriers qu'à force de promesses et de mensonges. Il y a chez les Arabes quelque chose de plus vénéré que le *djehed*, c'est la paix (afia), la sainte paix! Combien de fois, pendant le cours de nos expéditions militaires, n'avons-nous pas vu éclater la joie des tribus lorsqu'on leur annonçait la fin de la guerre! Les grands peuvent bien, par orgueil, dissimuler leur sentiment devant nous; pour les pauvres, la nécessité de vivre est irrésistible. La guerre brûle leurs moissons, enlève leurs troupeaux, décime leurs enfants, les oblige à l'émigration et les réduit à la plus affreuse détresse. Si ce ne sont pas des habitations qui les attachent au sol de la tribu, ce sont les silos, les cimetières, les chapelles. Ils consentent bien à s'éloigner pour un temps de leur territoire, mais le regret ne tarde pas à les saisir, et ils éprouvent, eux aussi, la nostalgie. Il suffira de rappeler la catastrophe récente qui a détruit les tribus des Beni-Amer et des Hachem, réfugiés dans le Maroc avec leurs femmes et leurs troupeaux, pour prouver que les Arabes sont très-attachés au sol de leur tribu.

Mais les indigènes fussent-ils fanatiques, il n'y a pas de

passion, si violente qu'elle soit, qui ne s'use en s'exerçant dans le vide. Or, les tribus savent enfin, malgré les mensonges de leurs chefs, que ce n'est pas un intérêt religieux qui nous a attirés en Algérie, et que nous ne voulons que faire régner la paix et l'ordre. Comme partout, l'empire des faits accomplis consolera les hommes raisonnables; l'Arabe a l'imagination vive, mais il a l'esprit positif. Quant aux fanatiques, la vigilance de nos troupes les dégoûtera de toute tentative armée contre nos populations, et une police sévère les aura bientôt déterminés à se résigner aux bienfaits de notre administration ou à évacuer le pays.

Nous avons indiqué les moyens d'établir la paix, de recruter des agents indigènes fidèles, et de créer aux Arabes des intérêts semblables aux nôtres. Les troupes indigènes, en cessant de recevoir une destination exclusivement militaire, fourniront de précieux instruments de gouvernement; les colonies arabes, ou zmala, garantiront la sécurité des routes et la tranquillité des grands marchés de l'intérieur; la paix et l'ordre augmenteront les ressources de l'impôt. Pour les tribus, la fin de la guerre et des discordes intestines leur ouvrira une ère de prospérité; des travaux d'utilité publique favoriseront le développement de la richesse générale; leurs habitudes agricoles et industrielles se perfectionneront à notre contact; les Arabes acquerront des notions de prévoyance et d'ordre. Le bien-être assuré au travail préparera l'avénement des classes moyennes, jusqu'ici exploitées par les nobles et les marabouts; la stabilité et la protection accordées aux intérêts les rattacheront à la nationalité de la colonie européenne.

En résumé, notre premier soin doit être de prendre en main l'administration des tribus avec la pensée de les convertir un jour en bourgs et en villages.

L'organisation actuelle de l'Algérie se ressent des circonstances qui ont précédé la pacification du pays. Lorsque les tribus commencèrent à se soumettre, depuis plus de deux années, la France faisait à Abd-el-Kader une guerre énergique pour ruiner ses ressources militaires. On voulait détruire une armée ennemie, conquérir un

territoire; mais on ne s'était peut-être pas assez préoccupé de la nécessité où l'on se trouverait de gouverner la population qui nous combattait, lorsqu'elle mettrait bas les armes. On peut dire que le succès nous prit, sur ce point, au dépourvu. Il fallut accepter d'abord les chefs indigènes qui vinrent à nous les premiers, et leur laisser le soin d'administrer les vaincus d'après les errements antérieurs.

Cette situation eut ses avantages. Il était habile et prudent de ménager l'orgueil et le fanatisme des indigènes; des hommes nouveaux et des innovations n'auraient fait qu'entretenir une agitation dangereuse dans les esprits. On devait faire d'abord l'épreuve des formes administratives anciennes mises en pratique, soit par les hommes d'Abd-el-Kader, soit par ceux ayant appartenu au gouvernement turc. Cette expérience peut être considérée comme terminée. Les uns et les autres se sont montrés insuffisants, et dangereux à employer, pour atteindre le but auquel nous aspirons. Les fonctionnaires turcs, mal surveillés, habitués à des procédés violents, ne voyaient dans les tribus que des contribuables à exploiter pour s'enrichir promptement; on ne pouvait avoir avec eux qu'une administration au jour le jour, sans moralité, sans prévoyance, sans esprit de suite. Les agents d'Abd-el-Kader avaient conservé un souvenir plus récent des tendances organisatrices du gouvernement de l'émir. Mais la guerre avait été une nécessité pour l'installation du nouvel ordre de choses; elle ne pouvait offrir quelques bonnes chances qu'en exaltant le fanatisme des Arabes contre les infidèles et les étrangers. Le premier résultat de l'emploi de pareils instruments par la France fut et devait être de les déconsidérer aux yeux de la population. Ainsi, les familles militaires, qui fournissaient aux Turcs leurs principaux agents, avaient des traditions oppressives et rapaces; et les marabouts employés par l'émir avaient donné aux questions religieuses une prédominance nuisible à la bonne conduite des affaires.

La première organisation n'a pu être que transitoire, et l'obligation nous est imposée de la modifier, puisque

nous avons reconnu que les agents soit des Turcs, soit d'Abd-el-Kader, ne peuvent se transformer au point d'être adoptés par notre administration. Il ne ressort pas de cela que nous devions détruire l'aristocratie militaire ou religieuse arabe; il ne s'agit que de faire triompher l'ordre et la justice, et de prendre position au-dessus de l'aristocratie dans la hiérarchie des pouvoirs. La tribu qu'on peut assimiler, soit à la commune, soit au canton, doit être commandée par des indigènes; mais toute autorité chargée d'une centralisation, et exerçant une surveillance sur plusieurs kaïds, doit être française. On ne saurait, sans grande imprudence, appeler d'autres agents que des agents français à veiller aux intérêts de notre domination et à la direction de l'administration des tribus. La création des bureaux arabes a commencé à réaliser cette amélioration.

D'après ce qui précède, le gouvernement des indigènes doit traverser plusieurs phases. Dans la première période de la soumission, que nous appellerons la phase arabe, il faut conserver les habitudes administratives et les chefs anciennement investis du pouvoir. Il faut utiliser les influences bien réelles, bien constatées, en évitant toute manifestation, soit armée, soit d'une autre nature, qui aurait pour résultat d'imposer aux tribus des hommes qui leur sont antipathiques. Pendant cette phase arabe, le rôle de l'autorité française doit se borner à chercher à se mettre en relation avec les intérêts généraux du pays. Les questions d'impôt, les corvées, les rassemblements de guerre, les travaux d'utilité publique sont des occasions excellentes pour faire connaître aux Arabes de condition inférieure l'esprit de notre administration, et de déterminer, en notre faveur, ce qu'on appellerait en France l'opinion publique.

La seconde phase du gouvernement indigène commence lorsque l'influence française a pris racine dans le pays et que les administrés eux-mêmes désirent l'intervention du chef français. A ce moment, il n'est plus besoin de fonctionnaires indigènes autres que les kaïds; les bureaux arabes doivent administrer. Il ne faut pas induire de là qu'il faille cesser de rendre aux familles,

jadis prépondérantes, ce qui leur est dû d'honneur et de considération; on veut dire seulement qu'on n'est plus astreint à choisir exclusivement parmi elles les agents administratifs.

La troisième phase serait celle où, par les progrès de la colonisation, la tribu arabe pourrait, soit se juxta-poser à la commuue française, soit se fondre dans celle-ci, de manière à relever comme elle de l'autorité civile. On comprend suffisamment que ce résultat ne pourrait être atteint qu'avec le temps, et après une série d'efforts intelligents et heureux. Alors un peuple nouveau, conservant des idiomes, des mœurs et des croyances divers, se développera sous la tutelle de la France, confondant ses intérêts, s'inspirant d'un même sentiment patriotique. Ce n'est plus la fusion inintelligente des races, des habitudes, des doctrines religieuses; c'est l'association des travaux pour atteindre un but commun : la paix et le bien-être.

I. U.

AFRIQUE CENTRALE.

NOUVEAU VOYAGE D'EXPLORATION

DANS L'INTÉRIEUR DE L'AFRIQUE,

ENTREPRIS PAR M. ANNE RAFFENEL (1).

Malgré les fatigues et les dangers de sa première excursion dans l'intérieur de la Sénégambie, M. Raffenel avait rapporté en France le désir de penétrer plus avant encore dans le cœur du continent africain. Le projet qu'il méditait avait les proportions les plus vastes. Son dessein était de traverser l'Afrique de l'O. à l'E. La renom-

[1] C'est en 1843 et 1844 que M. Raffenel a exécuté son premier voyage d'exploratien, en campagnia de M. Huard, pharmacien de la marine. Le Bondou, le Bambouk, la rivière Falémé et les mines d'or éparses sur ses rives en oot été le théâtre. Au retour, M. Huard est mort, enlevé par une maladie inflammatoire; et, vers le milieu de 1844, M. Raffenel est rentré lui-même malade en France. C'est alors qu'il s'est mis à composer la relation de son exploration; elle a paru à la fin de 1846, soue le titre da *Voyage dans l'Afrique occidentale*. En fait de veyages, M. Raffenel n'en était pas à son début : dès l'âge de dix-sopt ans, il avait commencé à naviguer cemme commis d'administration sur les bâtiments de l'Etat. Pendant dix années (de 1826 à 1842), il a ainsi visité tour à tour les Antilles, le Brésil, les Etats-Unis, Alger, Madagascar, Bourbon et les côtes d'Afrique. M. Raffenel est aujourd'hui âgé de trente-huit ans et demi.

Las détails qu'on va lire sur son second voyage d'exploration étaient beaucoup plus développés qu'ils ne la sont ici; mais nous les avons abrégés de façon à ne donner à nos lecteurs que la partie la plus intéressante et la plus dramatique du récit.

mée des Hornemann, des Mungo-Park, des Browne, des Bruce, des Laing, des Denham, des Clapperton et des Caillié, excitait son émulation. Il ne tarda pas à solliciter avec instance l'honneur périlleux d'être appelé à suivre leurs traces. Il présenta, en mai 1845, le plan de sa nouvelle exploration. Il y énonçait l'intention de partir de Bakel pour aller aboutir au Nil, en traversant le Soudan, les montagnes de la Lune, la Nubie et l'Egypte.

« En désignant les deux termes extrêmes de la longue route que j'aurais l'ambition de parcourir, dit-il dans son mémoire, j'ai voulu indiquer la tendance générale de mon projet, bien plus que je n'ai prétendu déterminer à l'avance ce qu'il me serait donné d'accomplir. On ne traverse point l'Afrique par cela seul qu'on est résolu à le tenter, et je serais bien mal préparé à l'accomplissement d'une mission aussi grave, si je n'en avais aperçu et considéré mûrement les périls et les difficultés, afin d'échapper aux uns et de surmonter les autres. Quoi qu'il en soit, c'est bien de nos établissements du Sénégal que je désire partir, et c'est bien par l'Egypte que je désire opérer mon retour.

« Quelque ignorant que puisse être le voyageur qui aura accompli cette grande traversée d'Afrique, ne rapportât-il d'autre résultat que le relevé de sa route, au pas et à la boussole, il aurait déjà fait une chose immense. Je n'ai pas la folie de croire que mon passage pourrait laisser des traces de civilisation sur les peuples que je rencontrerais; je voudrais uniquement frayer une route et montrer qu'il n'y a rien de véritablement impossible à la volonté humaine. Je sais que la civilisation de l'Afrique semble aujourd'hui une utopie; je sais qu'on n'y croit pas, et pourtant n'est-il pas permis de se demander ce qui a été fait jusqu'ici, pour trancher de cette sorte une question aussi grave ? Il y a en Afrique des esclaves dans une horrible condition; il y a, dans certaines peuplades, des sacrifices humains qui se consomment aux jours des grandes solennités; il y a même, dit-on, d'autres peuplades qui consacrent encore leurs réjouissances par d'odieux fes-

tins. Devons-nous rester impassibles témoins de tout cela ? Non certes; cela ne peut et ne doit pas être; il faut commencer l'œuvre, œuvre lente, bien lente, sans doute, comme toutes celles de cette nature qui se sont accomplies dans l'histoire de l'humanité; mais, avant tout, il faut marquer la route qu'on viendra plus tard parcourir, et je serai fier et glorieux d'être choisi pour tenter un semblable essai. »

M. Raffenel est parti de France en août 1846, pour le Sénégal. Depuis l'époque de son arrivée à Saint-Louis jusqu'à la fin de novembre, il s'est occupé sans relâche de tout préparer pour sa grande entreprise. Le 3 décembre, il s'est embarqué avec sa petite caravane sur le bateau à vapeur *le Serpent*, qui se rendait à Bakel.

« Dès que ma remonte sera faite, écrivait-il de ce point, je me mettrai en route pour le Bembouk, que je veux cette fois explorer dans toutes ses parties. Après cette opération, intéressant directement les intérêts positifs du commerce et de l'industrie, je reviendrai à Bakel, et je prendrai mon vol vers l'inconnu, insouciant, sans crainte, et plus que jamais incrédule à l'endroit des impossibilités. »

Le projet de M. Raffenel s'est exécuté comme il l'avait arrêté : il en a rendu compte, le 8 mars 1847, dans un mémoire dont nous extrayons les passages suivants :

« Je partis pour Boulébané, capitale du Bondou, comptant sur le concours de mon ancienne connaissance, l'almamy Sadda, pour m'aider à effectuer ma remonte; ce chef était alors fort occupé d'une expédition qu'il préparait contre le pays de Niani, situé sur les bords de la Gambie. Informé de mon arrivée, il me fit dire par son ministre qu'il m'attendait à quelques lieues seulement de Boulébané. Sa réception fut gracieuse; il me répéta, à plusieurs reprises, qu'il avait enfreint pour moi les usages ordinaires, en abandonnant son armée pour m'attendre; qu'un almamy n'attendait jamais personne. Il fit appeler alors l'homme qu'il devait me donner pour guide.

« A la première vue, cet homme me déplut; regard insolent, manières brutales et impertinentes, tout en

lui était désagréable; mais ce fut bien autre chose quand il m'annonça ses prétentions pour le paiement des services qu'il allait me rendre. Elles étaient exorbitantes, et je dus doublement refuser d'y souscrire. Un autre homme, nommé Amarlamba, qui m'avait déjà accompagné dans mon voyage de 1844, se trouvait précisément non loin de là, au poste français de Sénoudébou : c'était un bon garçon, intéressé comme tous les noirs, mais, au fond, affectueux et dévoué. Il accepta mes conditions, et nous partîmes dès le lendemain.

« Je me gardai bien de m'embarrasser de lourds bagages; sept ânes portant les marchandises d'échange, notamment du sel, de la poudre, des fusils et des verroteries, et quatorze hommes, y compris notre guide Amarlamba, composaient ma caravane. Nous franchîmes rapidement la distance qui sépare Sénoudébou de Sânsadi, où s'était arrêtée notre exploration de la Falémé avec M. Huard, et où s'était également arrêté l'infortuné de Beaufort.

« Arrivés à Minkel, je fus prévenu qu'avant d'atteindre Kaour, nous avions à traverser, dans une étendue de plus de dix lieues, un pays entièrement dévasté, ouvert aux invasions des Malinkès (nom donné aux habitants du Bambouk par les Foulahs et les Sarracolets), et que nous serions exposés à les rencontrer pendant la route. Je comptais assez sur les quinze hommes qui m'accompagnaient pour ne pas craindre une attaque de gens mal armés et généralement poltrons.

« Le lendemain, nous nous engageâmes sur cette route, qui me parut ravissante. Des granits aux formes colossales étaient jetés sur le sol comme do sombres et antiques monuments d'un peuple disparu. Là, les arbres sont aerrés, hauts et ombreux, les collines élevées et imposantes. Il y a, en un mot, quelque chose de grand et de beau dans toutes les productions du sol et dans les masses inertes qui les entourent. Plus loin, le paysage est moins pittoresque. Les grands arbres sont plus rares, les blocs de granit moins majestueux, et la route est tracée au travers d'une haie monotone de hautes herbes qui masquent l'horizon et cachent la vue

des belles montagnes que nous admirions auparavant. Par précaution, notre guide met le feu à toutes ces herbes, qui peuvent, dit-il avec raison, servir d'abri aux Malinkés. Nous remarquons pendant la route, et très-fréquemment, dans les fentes des boababs, dont le diamètre ne dépasse jamais cinq mètres, des dépôts très-considérables de miel. Les habitants en récoltent beaucoup, et la cire est un des produits de leur commerce.

« Après avoir marché huit heures sous un ciel ardent, nous arrivons au village de Kaour, le premier du Bambouk qui soit habité. Notre guide était allé en avant pour nous annoncer; il nous rejoignit à petite distance du village, et nous introduisit dans le *Tata* [1], où nous accueillit, avec une physionomie ouverte et souriante, le vieux Niâmadi, qui en était le chef.

« Niâmadi est un homme âgé d'une soixantaine d'années, d'une belle figure et d'une taille élevée. Il ne me reçut pas avec des démonstrations obséquieuses; mais son accueil, quoique rude dans les formes, n'en fut pas moins parfaitement franc. Il me donna une case assez propre et s'éloigna par discrétion, en disant que je devais me considérer comme chez moi.

« Les habitants du village témoignent une grande surprise de voir un blanc, le premier, disent-ils, qui ait jamais visité leur pays. Leur curiosité me cause dans les premiers moments un ennui mortel; ils examinent avec attention mes mains, mon visage, mes cheveux, mon costume, et me touchent comme pour s'assurer qu'ils ne font point un rêve. Quant aux femmes, leur curiosité est combattue par la peur que je leur inspire, et elles s'enfuient, à ma vue, en poussant des cris d'effroi et en se couvrant le visage de leurs mains. Ce qui me distrait un peu des ennuis de cette scène est l'affectation risible que mes noirs, qui ont la prétention d'être des *blancs*, mettent à qualifier l'étonnement et la surprise si naturels des habitants de Kaour. « Ce « sont des sauvages, disent-ils, des gens qui n'ont ja-

[1] On désigne sous ce nom des constructions en terre glaise, qui servent de forteresses dans le pays.

« mais vu un homme, et qui ne font pas leur salam. »

« Le vieux Niâmadi se met en frais pour honorer l'hôte illustre, *le Roi*, comme il lui plaît de m'appeler, qui est venu le visiter. Les récréations qu'il imagine pour me charmer ne sont guère de mon goût; mais je suis obligé, pour ne pas le blesser, de paraître y trouver un grand plaisir. Il me procure, entre autres divertissements, le spectacle d'une danse du pays, exécutée au bruit assourdissant du tam-tam : ce qui me paraît le plus original dans cette danse, est un accompagnement de longues castagnettes en fer tenues par les joueurs de tam-tam entre le pouce et l'index, exactement comme les castagnettes espagnoles. Le soir, je reçois la visite intéressée des griots[1] et de leur famille, qui me régalent d'un majestueux charivari. L'orchestre se composait de sept tam-tam sur lesquels les joueurs frappaient à tour de bras, en poussant de véritables hurlements.

« Mon arrivée avait fait du bruit dans le pays. Vers deux heures on me prévint qu'un chef des environs, accompagné d'un grand nombre d'habitants de son village, y compris même des femmes et des enfants, étaient accourus pour me voir. Il m'envoya une députation qui vint me prier d'aller lui faire visite chez le forgeron du village où il était descendu et qui paraît ici jouir de la première distinction après le chef. L'étiquette du pays semblant prescrire que la première visite soit rendue par celui qu'on vient voir, je me transportai à la case du forgeron, et je me trouvai en présence de mon illustre visiteur, dont l'extérieur était loin d'appeler la confiance. Le grand personnage qui me faisait l'honneur de se déplacer pour moi se nommait Sani-Moussa; il était le chef du village de Sandicounda, situé, d'après les renseignements que je pus recueillir, à 24 ou 28 kilomètres environ de Kaour. Il me reçut avec un maintien extrêmement digne, fumant avec gravité une longue pipe à fourneau de fer; il s'empressa de m'annoncer qu'il était très-puissant, très-fort;

[1] Sorte de jongleurs et de musiciens ambulants.

que le pays était à lui et non à Niâmadi, et que, sur la nouvelle de mon arrivée, il était parti pour me voir et me prier d'aller passer quelques jours dans son village. Je répondis de mon mieux à ce discours, dont le *ton vantard* me plut médiocrement; puis, selon l'usage, nous échangeâmes ensemble quentité de gracieusetés.

« Je fus encore obligé d'assister à un divertissement semblable à celui que Niâmadi m'avait donné la veille. Sani-Moussa, qui s'était fait accompagner de ses griots et griottes, crut devoir me procurer cette agréable récréation. De retour à me case, suffoqué par l'odeur abominable du public et des danseuses, par la poussière et par la fumée des coups de fusil qui sont ici les applaudissements de l'assistance, je songeai à envoyer un cadeau à Sani-Moussa pour le remercier de sa visite et de la fête qu'il m'avait donnée. Consulté sur les objets qui devaient composer mon présent, mon entourage tomba d'accord qu'un sebre d'infanterie, des grains d'ambre, une pièce de cotonnade bleue, de la poudre, des balles et d'autres petits articles, seraient un don très-présentable. J'envoyai immédiatement ces objets, en recommandant aux hommes qui les portaient, de venir me rendre compte de la manière dont ils auraient été accueillis. Une heure se passa et personne ne parut. Je fis appeler un des hommes qui avait reçu ma commission.

« Je sus d'abord de lui que Seni-Moussa, malgré toutes les gracieusetés qu'il m'avait dites et ses protestations de sympathie pour les blancs, n'était venu à Kaour que pour prendre sa part de mes *marchandises*, expression consacrée pour désigner les objets qui sont en notre possession. Le déception de Sani-Moussa avait donc été grande en recevant mon cadeau modeste, au lieu du riche présent que sa cupidité avait rêvé. Il était entré en colère, puis avait passé aux menaces, et il avait dit à mes hommes que le lendemain il ferait bien voir qu'un chef de son importence ne supportait pas de pareilles mystifications. Il y avait fait ensuite appeler tous ses gens et leur avait demandé, en leur moutrant les objets que je lui avais donnés, s'ils souffriraient que

leur chef fût insulté par l'envoi d'un cadeau si mince.

« La nuit était venue : je recommandai à mes hommes de faire bonne garde, et j'attendis le lendemain sans crainte, car j'avais toute confiance dsns l'hospitalité de Niâmadi. De grand matin, on vint me rendre compte que Sani-Moussa et Niâmadi avaient eu le soir, après la scène que je viens de rapporter, une longue et vive discussion à notre sujet. Sani-Moussa, me dit-on, a épuisé tous les raisonnements de la méchanceté pour entraîner Niâmadi à s'allier à lui pour tomber sur nous, c'est le mot de mon truchement; mais Niâmadi a résisté et s'est retiré brouillé avec Sani-Moussa. De retour chez lui, Niâmadi a réuni les hommes de son village, et leur a parlé ainsi : « Nous avons reçu chez nous des blancs qui « sont venus nous visiter en amis, et qui ont été con- « duits à Kaour par des envoyés de l'almamy, avec le- « quel nous sommes actuellement en paix; ils sont me- « nacés d'être attaqués par des gens qui ne sont pas du « village; je veux savoir de vous ce que vous ferez si « l'on donne suite aux projets qu'on a conçus contre « eux.—Nous ferons comme tu feras toi même, avaient- « ils répondu. »—Je ne m'étais donc pas trompé; je n'avais rien à craindre de Niâmadi, et, au contraire, tout à espérer de son concours.

« Le lendemain, Sani-Moussa continuait ses clameurs; ses hommes chargeaient leurs armes de plusieurs balles, et se couvraient en outre de leurs gris-gris[1], signe certain chez les noirs d'intentions peu pacifiques. Vers neuf heures, j'allais donner l'ordre de porter les bagages en dehors du *Tata*, lorsqu'une députation de Sani-Moussa envahit ma demeure, me rapportant, de la part de ce chef, les objets que je lui avais envoyés la veille. Il me fallut encore suspendre mon départ, et attendre l'issue de la nouvelle discussion, que cette démarche insolente allait inévitablement provoquer. J'étais bien décidé à ne pas ajouter une pierre à fusil à mon cadeau et à le reprendre pour le donner à

[1] Amulettes qui, suivant les superstitions du pays, ont le pouvoir de détourner les balles.

Niâmadi, si Sani-Moussa persistait dans son dessein de me le rendre. Ce petit moyen est souvent employé par les nègres pour forcer la générosité de ceux qui leur donnent. Je fis répondre aux envoyés de Sani-Moussa que je trouvais ces débats insupportables, qu'ils étaient libres de garder ou de restituer ce que j'avais donné, mais qu'ils pouvaient être assurés que je n'y ajouterais rien. — Les envoyés de Sani-Moussa (j'avais deviné juste) se retirèrent et emportèrent le cadeau. Peu d'instants après, ce chef parut lui-même entouré de tous ses hommes armés et revêtus de leur gris-gris de guerre, comme on me l'avait annoncé. Ils étaient plus de soixante. J'étais moi-même armé quand Sani-Moussa parut; je le reçus de manière à lui faire comprendre que je n'étais pas d'humeur à continuer avec lui les gracieusetés de la veille, et bien disposé à lui faire sauter la cervelle au premier mouvement hostile que j'apercevrais. Six de mes hommes étaient autour de moi; les autres s'occupaient des apprêts du départ. Mon intention était de prendre le premier la parole, et de reprocher en termes énergiques à cet homme sa conduite envers moi; mais il me prévint, et, me prenant la main, il me dit beaucoup de paroles inutiles, d'où je pus extraire à peu près celles-ci : « Il ne faut pas écouter tout le monde; si nous « n'avions eu personne entre nous, nous nous serions « mieux entendus, et il n'y aurait pas eu tant de bruit. » Puis il termina en disant : « Je suis bien fâché de ce « qui est arrivé, et je viens te prier de rester un jour « de plus ici, pour mieux faire la paix avec toi. » Au point où nous en étions ensemble, et sachant ce que je savais, le piége était quelque peu grossier. Je répondis qu'il m'eût été pénible de le quitter autrement qu'en ami, mais que cela me suffisait; que, d'ailleurs, il m'était impossible de céder à son invitation de rester. Impérieux dans ses désirs, et peut-être trompé dans son attente, Sani-Moussa insista avec un tel acharnement, que je craignis un instant, de sa part, une recrudescence de colère plus sérieuse et plus dangereuse ici, entouré comme il l'était de tout son monde. Je ne cédai pas

néanmoins, et il se retira enfin, en me renouvelant ses protestations de sympathie.

« Je pus alors partir. Les charges avaient été placées sur les ânes. Il était dix heures du matin, et nous avions plus de dix lieues à faire dans un pays dévasté. En sortant du *Tata*, j'aperçus les hommes de Niâmadi armés, qui paraissaient placés là pour nous protéger, et ceux de Sani-Moussa toujours préparés au combat, et dont plusieurs avaient la mine de gens qui venaient d'éprouver un mécompte inattendu.

« Au moment où j'allais remonter à cheval pour rejoindre la caravane qui s'éloignait, Sani-Moussa me prit à part. Montrer de la crainte, même de la défiance, c'eût été lui faire trop d'honneur; je me rendis donc à son appel avec un seul de mes hommes qui me servait d'interprète. C'étaient encore de nouvelles instances pour me faire rester, expliquées cette fois par le regret qu'il éprouvait de ne m'avoir pas fait de présent. Je lui dis qu'il ne devait avoir aucun regret à ce sujet, car les blancs avaient pour habitude de donner pour *donner* et non pour *recevoir;* puis je le quittai, mais, cette fois, définitivement. Je piquai mon cheval de manière à mettre promptement une bonne distance entre nous, et nous nous éloignâmes tous de Kaour.

« Dans ces difficultés contre lesquelles il m'était impossible de me prémunir, j'ai eu beaucoup à me louer de mon guide. C'est grâce à lui que le vieux Niâmadi a tenu envers nous la conduite noble et ferme qui nous a soustraits aux dangers d'une lutte inégale. Je laissai, en partant, à cet excellent homme, un témoignage bien faible des services qu'il nous avait rendus, et j'eus cette fois la satisfaction de ne pas demeurer au-dessous des espérances de celui que je désirais récompenser. A six heures et demie du soir, nous atteignîmes Alinkel. Mody, l'un de mes hommes, était malade; il arriva dans un état qui me donna de si vives inquiétudes, que je me décidai à passer toute la journée du lendemain à Alinkel. En prenant à sept heures du soir notre premier repas de la journée, je songeai aux événements de Kaour,

à la fourberie et à la lâcheté des Mandingues. Nous savions certes à quoi nous en tenir sur la mansuétude de Sani-Moussa; il y avait donc un motif particulier qui l'avait empêché de donner suite à ses projets contre nous, et ce motif n'existait pas, à mon sens, dans l'opposition de Niâmadi; car, en supposant que Sani-Moussa eût eu connaissance des intentions protectrices du chef de Kaour, rien ne l'empêchait de partir pendant la nuit et d'aller nous attendre sur la route.

« Je venais à peine de m'endormir, lorsque mon interprète me réveilla en m'amenant un homme qui avait, me dit-il, des choses de haut intérêt à me communiquer. Cet homme arrivait de Kaour, et voici ce qu'il me dit : — « Après votre départ, Sani-Moussa et Niâmadi ont eu ensemble une vive querelle à cause de vous. Le premier a reproché au second avec colère son défaut d'assistance dans une affaire toute simple et toute naturelle. (Nous voler et nous tuer; honnêtes nègres !) » Ensuite, Sani-Moussa a dit à Niâmadi : « Je les ai laissés « partir parce que je sais qu'ils vont à Netako par To- « ronka, et cette fois, je n'aurai pas pour associés des « niais comme toi. » Alors il donna l'ordre à deux de ses hommes de partir immédiatement pour prévenir de notre passage les habitants des villages de la rive droite où nous devions nous rendre. « Qu'on laisse les blancs « (donna-t-il pour instructions à ses émissaires) s'établir « sans défiance; qu'on les traite même avec distinction, « puis après... » Un geste fort significatif de l'homme qui me portait cette nouvelle me fit suffisamment comprendre les projets débonnaires de Sani-Moussa.

« Cette communication, qui avait fait impression sur mes hommes, jusque-là très-décidés à me suivre, n'en fit pas autant sur moi. Je pensai que l'intérêt faisait beaucoup de choses, et que cet homme, plus rusé que les autres, aurait bien pu inventer des piéges pour m'extorquer quelque récompense. Mais, comme répondant lui-même à ma pensée, il s'éloigna en disant : « Je pars « pour que vous croyiez à mes paroles; si je restais, vous « penseriez que je vous ai fait un conte, dans l'espoir d'ob- « tenir quelque chose de vous. Je ne veux rien; je suis

« captif de Mamadi Kaudia (le roi des Bambaras), et « j'aime les blancs, parce qu'ils donnent des *coutumes* « à mon maître. » Il partit en effet, et nous ne le revîmes plus.

« Cette révélation, pour ainsi dire providentielle, des projets de Sani-Moussa, et à laquelle il me fallait bien croire, me jeta dans de grandes hésitations.

« Je me décidai enfin à renoncer à poursuivre mon voyage de ce côté, et je tâchai de trouver des consolations dans la réflexion que, même restreinte comme elle l'était, l'exploration que je venais d'accomplir aurait encore de l'intérêt. En effet, bien que placée dans la situation la plus avantageuse pour servir de but aux explorateurs du Sénégal, la Falémé est à peine connue. Une reconnaissance de cette rivière a été faite, il y a aujourd'hui cent ans, par un employé de la compagnie qui exploitait alors le commerce du Sénégal. Duliron (c'est le nom de cet homme de courage et de dévouement) semble avoir eu le mérite de pénétrer le premier dans cette rivière. Après Duliron, vint le courageux de Beaufort; il s'arrêta à Sânsadi, et la mort, qui le frappa quelque temps après à Bakel, interrompit le noble élan qui le poussait à de nouvelles découvertes. Enfin, après de Beaufort, eut lieu, vingt ans plus tard, le voyage que dirigeait M. Huard, et dont je faisais partie; comme notre prédécesseur, nous ne dépassâmes pas alors Sânsadi.

« La reconnaissance que je viens d'effectuer comprend moins d'étendue que celle de Duliron, mais elle dépasse d'environ vingt lieues celle de Beaufort et celle que j'ai accomplie avec Huard en 1844; elle servira à fournir des observations, que l'on peut dire nouvelles, sur neuf des villages de la rive gauche de cette rivière qui possèdent des mines d'or; elle pourra servir, en outre, et c'est encore mon vœu le plus ardent, à entraîner sur mes traces de nouveaux voyageurs, qui, plus heureux que moi, pourront non seulement dépasser le lieu où je me suis arrêté, mais encore celui où s'est arrêté Duliron, dont le nom, ignoré jusqu'ici, doit, au contraire, occuper le premier rang sur la courte liste

des explorateurs qui ont exposé leur vie pour la prospérité du Sénégal.

« Nous quittâmes Alinkel, et nous opérâmes notre retour à Sénoudébou.

« Tous les villages qui existent sur les deux rives de la Falémé, au-dessus de Kaour, possèdent des dépôts aurifères dont la richesse augmente à mesure qu'ils se rapprochent de la source. Ceux qui sont sur la rive droite occupent des points très-élevés et entourés de hautes montagnes. Les mines sont très-profondes, on y descend par un grand trou, et on les parcourt ensuite sous la terre pendant longtemps. On y rencontre l'or quelquefois en gros grains attachés à des cailloux très-durs, qu'on a beaucoup de peioe à briser pour en arracher les parties métalliques. A Koliki, l'exploitation des mines s'accomplit non par des orpailleuses, qui arrachent avec leurs mains la terre du bord de la rivière, mais par des plonegurs qui vont chercher à une grande profondeur les dépôts arrêtés par les rochers. Cette extraction s'opère au moyen de calebasses dans lesquelles on prend le soin de placer une grosse pierre destinée à les faire couler. Lorsque la calebasse a touché le fond, le plongeur enlève la pierre et la remplace par du sable et des cailloux pris généralement au pied des rochers; la calebasse est ensuite remontée à la surface de l'eau au moyen d'nne corde qui y est fixée.

« Ce procédé d'exploitation donne, disent les habitants, des produits très-riches, beaucoup plus riches, répètent-ils, que ceux qu'on obtient du lavage des terres. Les plongeurs trouvent quelquefois dans leur calebasse des grains d'or de la grosseur d'un grain de maïs.

« C'est Barka, chef de Makana, qui va me conduire au Kaarta, dont l'accès a jusqu'à présent été refusé aux Européens. Les difficultés des voyages en Afrique sont, j'en ai la conviction, plus grandes autour de nos établissements que dans les parties où les blancs ne paraissent jamais. Déjà, grâce à l'achat des *protecteurs* qui affluent autour de tout voyageur européen paraissant en Afrique, mes finances ont éprouvé une brèche énorme.

« Gray a fait dans le pays un grand tort à ses continuateurs en jetant l'or à pleines mains ; il est cause que l'on me taxe à chaque pas que je fais, et l'on n'y va pas discrètement, je puis le dire.

« Ma santé est bonne, et, si je suis forcé de m'arrêter, ce ne sera du moins, d'après ce que je puis voir, que par défaut d'argent. Au reste, j'irai où Dieu voudra, et je ne reculerai pas devant la nécessité de prendre, comme Caillé, le bâton de mendiant, et d'aller demander à la calebasse des nègres ma portion de couscouss, trop heureux s'ils ne me la refusent pas! Au surplus, passé Ségo, je n'aurai aucun intérêt direct à conserver ma qualité d'Européen, et ce ne sera qu'à partir de ce point que je pourrai me trouver dans l'obligation de réformer ma manière de voyager.

« Mon voyage de Ségo me semble très-praticable; il pourrait même se faire que je poussasse une pointe sur Timbectou, dont l'accès, au dire des noirs à qui j'en parle, et qui connaissent cette ville, ne paraît pas aussi difficile que nous le croyons en France. Très-probablement je serai forcé d'hiverner à Ségo. Je pourrai y mûrir tout à mon aise mon projet nouveau de visiter la ville mystérieuse, et m'orienter pour continuer ma route. »

Le 3 mai 1847, M. Raffenel se trouvait à Kogué, capitale du Kaarta; c'est de ce lieu qu'est datée la dernière lettre reçue de lui; elle contient ce qui suit :

« Les voyages me vont à merveille, et, quoique, pour être vrai, je doive dire qu'on n'y trouve pas positivement ses aises, je me porte mieux, beaucoup mieux que dans d'autres positions plus douces. Je suis tout à ma mission, et je la remplirai, j'espère. Depuis mon départ, notre fort de Bakel m'a protégé, et j'ai franchi un passage clos, jusqu'ici, à toute face qui n'était pas noire. Il y avait à triompher d'un préjugé tout-puissant; j'ai eu le bonheur de le faire; c'est d'un bon augure, et je me laisse aller avec une heureuse insouciance au cours des circonstances. J'ai bien à supporter quelques dures privations; mais qu'est-ce que cela! bien d'autres avant moi ont eu de ces misères, et sans doute bien d'autres en auront après. Reprenons les choses de plus haut.

« En partant de Toubabo-Kané, au mois de mars dernier, j'ai suivi la rive gauche du Sénégal jusqu'au village de Tambo-Kané, situé à environ neuf lieues. C'est à ce village que j'ai traversé le fleuve. Mon guide, dont j'ai eu beaucoup à me louer durant la route, m'a conduit, après trente jours d'une marche fort lente et fréquemment interrompue par les stations que nécessitaient mes malades, non à la capitale du Kaarta, mais à un des villages de ce qu'on peut appeler sa banlieue. Il existe au Kaarta deux préjugés très-fortement enracinés dans les esprits superstitieux des habitants : tous deux nous concernent. L'un défend à leurs rois, sous peine des plus grands malheurs, de voir des hommes blancs et d'en être vus ; l'autre nous interdit non de séjourner ou de voyager au Kaarta, mais d'en sortir pour gagner les pays situés à l'est.

« Aussi ai-je été, durant trois semaines de séjour, soumis à une haute surveillance à laquelle il n'eût pas été prudent de se soustraire. J'y ai passé d'assez fâcheux moments : les espérances et les *désespérances* s'y sont succédé, pour moi, on pourrait presque dire d'heure en heure. Enfin cet état d'anxiété a eu sa fin, et aujourd'hui tout est décidé; la route m'est ouverte, et je puis me diriger sur Ségo, dont je ne suis séparé que par dix ou quinze jours de marche.

« Je considère comme une grande chose cette victoire que la raison vient de remporter sur l'ignorance et la superstition. Il en reste encore une autre à obtenir, c'est de convaincre les rois du Kaarta que la vue d'un blanc n'est point pour eux *mortelle*, comme ils le croient. Le temps, il faut l'espérer, détruira aussi cette stupide croyance.

« Maintenant la route du Kaarta est ouverte; on comprend de quel intérêt peut être dans la suite (je n'ose pas dire aujourd'hui) pour le commerce du Sénégal, la liberté et la sûreté de circulation entre Bakel et Ségo. Je tenais beaucoup à prouver qu'un voyageur blanc pouvait, sans déguiser sa qualité, atteindre la capitale commerçante du Bambara, même en traînant à sa suite des bêtes de charge. J'ai à peu près rempli mo

tâche; car le reste de ma route n'offre que des dangers hypothétiques contre lesquels la prévision demeure impuissante.

« Mon guide a beaucoup fait pour obtenir mon passage. Deux de mes prédécesseurs, le major Gray et de Beaufort, ont échoué dans les mêmes tentatives; soumis, comme je l'ai été durant trois semaines, aux alternatives de l'espérance et de la crainte d'un insuccès, ils ont passé un temps incomparablement plus long dans le Kaarta et ne l'ont quitté que lorsque le dénûment de toutes ressources est venu les y contraindre. Mon guide a donc rendu, eu égard à ces précédents, un service immense à moi et à mes compatriotes; mais je ne pourrai pas lui donner, consciencieusement du moins, de pareils éloges sur la manière dont il s'est acquitté de l'importante mission de régler le péage. On m'a taxé à un prix qui, d'une façon absolue, et en considération de l'exception toute spéciale dont j'étais l'objet, peut être considéré comme raisonnable, mais qui cesse de l'être dans ma position de voyageur, ayant encore plus des cinq sixièmes de ma route à parcourir. J'aurai laissé au Kaarta des valeurs pour plus de 5,000 francs. Ajoutées à celles que j'ai laissées dans le Bondou, le long de ma route sur les bords de la Falémé, et aux sommes consacrées à l'achat de mes bêtes de charge, mon actif se trouve réduit de plus de moitié. C'est une grande erreur de croire qu'on peut voyager en Afrique à bon marché.

« Mon voyage au-delà de Ségo, suivant les renseignements que je recueille le long de ma route, me paraît offrir d'assez belles chances de succès, si la santé ne me fait pas défaut. Le plan auquel je me suis arrêté est simple. Je voyagerai comme un chrétien, mais sous la protection d'une petite troupe de pélerins ou prétendus pélerins noirs; ce rôle peu difficile sera rempli par mes hommes.

« Quoique nous ne soyons en marche que depuis quatre mois, je puis avoir sur mes compagnons de voyage une opinion formée. Nous avons fait certes peu de chemin; mais nous n'en avons pas moins eu déjà

des moments difficiles, dans lesquels j'ai pu juger mes hommes. Le Kaarta manque d'eau en cette saison, et, même pour des nègres, c'est une terrible privation. Je puis actuellement compter sur leur dévouement. Quant à M. Panet, mon compagnon de voyage, je ne saurais en dire trop de bien. C'est un homme de loyauté, de dévouement, et rempli de courage. Je compte sur lui comme sur moi-même.

« Poussé par une brise d'ouest ardente comme un brasier, je vais de ce pas sur Ségo, capitale du Bambara : Ségo est une ville du Djoliba, riche et commerçante, dont je ne suis éloigné que de dix jours de marche. J'y passerai l'hivernage, et je ne partirai pour de lointaines contrées que vers le milieu ou la fin de septembre. »

Note du rédacteur en chef.—En 1825, le major Grey a été, comme M. Raffenel, victime de la cupidité des princes du Kaarta et du préjugé qui leur permet si bien de la satisfaire sans avoir à craindre les justes réclamations du voyageur. Ce ne fut pas de plein gré qu'il jeta l'or à pleines mains, ainsi que l'a pensé notre compatriote. Après avoir été attiré dans le Kaarta par les promesses les plus formelles de protection et d'amitié, il y fut retenu par le même moyen pendant deux mois durant lesquels on ne cessa de lui demander des cadeaux et des présents, sous les prétextes les plus faits pour entretenir ses espérances de continuer sa route vers le Niger. Il croyait enfin être au terme de toutes ses contrariétés, lorsqu'au moment où il entrait dans le Kaarta proprement dit, il lui fut enjoint d'en sortir immédiatement et de revenir sur ses pas. Tel paraît avoir été en définitive le sort de M. Raffenel, puisque, d'après une nouvelle toute récente contenue dans la *Démocratie pacifique* (13 novembre), le voyageur français aurait été obligé, à son grand regret, d'abandonner tout espoir de continuer sa route vers l'Est. Qu'on lise le récit du major Grey, et on pourra se faire une idée de ce qu'il a dû éprouver d'ennuis. Le Kaarta fut traversé en 1786 par Mungo Park, qui y fut très-bien reçu, les marabouts n'ayant pas encore rendu cette fameuse prédiction qui menace ses princes d'une mort instantanée dans le cas où ils verraient un blanc, et en 1825, à la même époque où Grey fut si cruellement désappointé, son compagnon, M. Dorchard, résida à *Dyaghé*, la même ville que Kogué.

INDE.

CONDITION DE LA FEMME DANS L'INDE. — SA NAISSANCE, SON ÉDUCATION, SON MARIAGE.

Parmi les différents sujets dont je pourrais m'occuper dans une lettre, il en est un qui n'a pas encore été traité, du moins au point de vue religieux et selon son importance. Il mérite cependant de fixer l'attention des esprits qui pensent, et il peut suggérer les plus utiles réflexions; je veux parler du sort de la femme dans l'Inde. Dans les pays chrétiens, là où le sexe suce la piété avec le lait, il se distingue ensuite par son amour pour la religion et par l'exercice de la charité. En France, par exemple, il déverse en bonnes œuvres tout ce que le Créateur a mis de bonté, de sensibilité dans son cœur, tout ce que la piété y ajoute de tendresse, de force et d'héroïsme. De là le respect qu'on a pour lui, la considération dont on l'entoure, la confiance qu'on lui témoigne. Otez le christianisme, toutes ces vertus disparaissent, la femme n'est plus la compagne de l'homme, l'instrument de la Providence qui vient au secours du malheur : elle est réduite à la condition de servante, de mercenaire, d'esclave. On l'a vu chez tous les peuples anciens, on le voit chez les peuples modernes sur lesquels l'Evangile n'exerce pas encore son influence salutaire. Combien notre sainte religion doit-elle être chère au sexe qui lui doit son bien-être, sa liberté, sa dignité; et à l'humanité tout entière, qui tire de cette source féconde la civilisation, les mœurs publiques, une sorte d'égalité et d'esprit de famille qu'on trouve seulement dans les pays où l'on croit que l'homme

est l'image de Dieu! Pour en juger, arrêtons-nous un moment à observer les mœurs des Hindous.

Je remonte jusqu'au berceau, je prends la femme à sa naissance, et je la suis dans les différents âges de la vie. J'observe d'abord que nos indigènes ont, entre autres bonnes qualités, celle de désirer une famille nombreuse, et, quelle que soit leur indigence, ils ne se mettent jamais en peine de savoir comment ils la nourriront. Ici, une femme stérile est une calamité, et, quel que soit d'ailleurs son mérite, fût-elle entourée du prestige de la grandeur et de l'opulence, assise même sur un trône, elle jouit de peu de considération. Demandez à une Hindoue si elle a des enfants : si elle baisse la tête et n'ose répondre, vous savez à quoi vous en tenir, la Providence ne lui en a point donné. L'heureux ménage qui en a plusieurs viendra comme en triomphe vous les montrer : la mère portera les plus petits sur ses bras; les plus grands se seront perchés, comme des singes, sur les épaules de leur père; voilà les bijoux qu'ils vous étaleront avec orgueil, voilà ce qui fait leur gloire, leur joie et leur plus brillante fortune. Mais ce qui met le comble au bonheur d'une mère, c'est de voir se presser autour d'elle un groupe d'enfants mâles. Quoique les femmes soient ici d'autant plus nécessaires, que tous les jeunes gens se marient, la naissance d'une fille n'est pas pourtant un jour de réjouissance : c'est qu'à son mariage elle doit quitter la maison paternelle, à laquelle elle ne sera jusqu'alors que d'une modique utilité, tandis que les garçons ne cesseront de la soutenir par leur travail; et, comme l'intérêt matériel est ici compté pour beaucoup, on ne doit pas s'étonner de voir toutes les affections se concentrer sur ceux-ci, au préjudice de leurs sœurs.

Les premiers soins donnés à l'enfance offrent ici quelques particularités. Le nouveau-né ne suce pas d'autre lait que celui de sa mère, à moins que celle-ci ne soit malade. On ne connaît pas l'usage des langes et de ces bandes cruelles dont on presse inhumainement en Europe les membres délicats de l'enfant, qui sait si bien s'en plaindre à sa façon. On le laisse tel qu'il vient au

monde; son berceau est une toile que l'on suspend au toit de la maison. La mère va-t-elle aux champs, elle attache le nourrisson à la branche d'un arbre pour le garantir des ardeurs du soleil, et se met à travailler sans souci. La famille entreprend-elle un voyage, on passe dans les quatre bouts de toile noués ensemble un long bâton, que le mari et la femme portent chacun de leur côté sur l'épaule, et le petit marmot voyage entre eux deux, suspendu comme un lustre, ou comme la tortue entre les canards du bon La Fontaine. S'il faut le préserver de la fraîcheur des nuits, on l'enveloppe d'une toile, qui le couvre sans jamais le serrer. Le cher nourrisson ne s'en trouve pas plus mal; au contraire, ses membres étant plus libres, se développent plus rapidement et ne sont défigurés par aucune de ces difformités si communes dans vos climats. Les enfants ne sont pas cependant exempts des dangers de mort, qui partout assaillent leur âge et leur faiblesse; et si en Europe un tiers de ces petites créatures est enlevé avant l'âge de deux ans, ici, sous l'influence d'un ciel embrasé, il en périt bien la moitié. C'est aussi qu'ils ne trouvent pas près de leurs parents les secours, les soins, les attentions réclamés par leurs besoins. La médecine hindoue ne connaît guère le traitement des enfants : s'ils sont malades, c'est la nature qui est chargée de les guérir. Plusieurs parents cependant, pour prévenir les maladies, s'avisent d'un expédient singulier : ils appliquent sur différents endroits du corps du nouveau-né un fer brûlant, opération qui laisse des cicatrices qui ne s'effacent jamais. Ils prétendent par là le mettre à l'abri des dangers ordinaires.

Au bout de huit mois, l'enfant commence à marcher. Les parents n'ont alors rien de plus pressé que de lui percer les oreilles. C'est un ornement et une beauté pour les filles, et, dans certaines castes, aussi pour les garçons, d'avoir des oreilles pendantes jusqu'aux épaules. Pour les alonger, on agrandit le trou en y introduisant un rouleau de linge, dont on augmente peu à peu le volume; ensuite on y suspend de gros anneaux de plomb, et, par ce moyen, en moins de deux ans, le

trou de l'oreille se trouve être de tel calibre qu'on pourrait y passer le bras. Ce serait un grand sujet de honte pour une fille, si le bout de l'oreille, cédant au poids, venait à se partager. Pour remédier à cet accident, qui arrive quelquefois, il y a ici des raccommodeuses d'oreilles, qui ont le talent de coudre les deux bouts avec tant d'adresse qu'il y a lieu de s'y méprendre.

Jusqu'à l'âge de sept à huit ans, on ne songe pas à donner aux enfants le moindre vêtement. A cet âge, on gratifie la petite jeune fille d'un bout de toile, qui la couvre à peine jusqu'aux genoux. Bientôt elle commence à rendre quelques légers services à sa mère; elle va au bois, elle ramasse la bouze de vache, chose précieuse dans ce pays; elle va puiser de l'eau, et, à mesure qu'elle avance en âge, sa cruche augmente de volume.

Quant à l'instruction, elle consiste, pour les garçons privilégiés, à apprendre à lire, à écrire, et, en certains cas, à connaître les premiers principes du calcul hindou, bien différent du nôtre. Pour les filles, il n'est pas question d'instruction. Ce n'est pas, bien entendu, qu'elles en soient incapables : elles ont, dans leur enfance, pour le moins autant d'esprit que les garçons; mais *ce n'est pas l'usage;* cette raison est péremptoire : aussi est-il inouï qu'une fille sache lire; on parle de deux ou trois tout au plus qui ont eu cet avantage dans toute notre mission, et je ne crois pas qu'une seule sache écrire. Elles sont donc dispensées d'aller à l'école. Une école de filles dans ce pays serait une anomalie.

Si l'instruction est si peu de chose, on peut conjecturer ce que doit être l'éducation. Elle se trouve au nombre de tant d'autres objets dont les Hindous n'ont aucune idée. Je ne crois pas qu'il soit jamais entré dans la tête d'un père hindou de former le cœur et les sentiments de ses enfants : aussi les vertus qui sont le fruit d'une bonne éducation, comme la générosité d'âme, la discrétion, l'attachement, la fidélité et tant d'autres, sont-elles ici bien rares, si elles ne sont pas inconnues.

Dans les pays catholiques, nous disons que la chose importante, la chose unique, indispensable est de faire

son salut; ici, c'est de se marier. Voilà la chose nécessaire, à laquelle doivent se subordonner tous les autres intérêts, de quelque nature qu'ils soient. Si un jeune homme, si une jeune fille ne peuvent s'établir sans se faire schismatiques, hérétiques, ou même païens, la tentation est forte, il est à craindre que le mariage ne l'emporte sur la conscience et sur la loi de Dieu. C'est d'ailleurs une affaire qui regarde tout le monde; personne ne peut s'en dispenser. Un enfant qui témoignerait le désir de vivre dans la continence, s'exposerait à être persécuté par toute la famille; chacun l'appellerait cruel et barbare de plonger ses parents dans le deuil par une telle disposition; aussi aucun enfant ne pense-t-il à cela, et c'est peut-être un bonheur pour eux. Un jeune homme a besoin d'une servante qui lui apprête à manger, et c'est sa femme qui remplira cette fonction. De son côté, une fille n'ayant aucun abri contre la séduction et les dangers du monde, serait trop exposée si elle ne se mariait pas. Ainsi le mariage est utile à l'un et à l'autre; le mal est qu'ils y attachent une importance exagérée. Préoccupés de cette idée, les parents cherchent à conclure ces alliances le plus tôt possible, surtout pour les filles. Lorsqu'un père trouve que son fils est assez grand, il va lui marchander une épouse; c'est le terme : ici on achète une femme à peu près comme on achète une bête de somme. Souvent elle est toute trouvée, c'est la cousine germaine : il ne s'agit que d'arrêter le prix. D'après un usage qui, je crois, n'existe que parmi les Hindous, un jeune homme a droit à la main de sa parente, aussi l'appelle-t-il son bien, sa propriété : c'est une chose qui lui appartient, qui lui est échue par droit de naissance; nul ne peut la lui enlever, à moins qu'il ne se désiste de ses prétentions; l'unique raison qu'il a d'épouser cette fille, c'est qu'elle est sa cousine germaine, de sorte que le motif que l'Eglise allègue ailleurs pour défendre ces sortes d'unions est justement celui qu'on apporte, en ce pays, pour les faire.

Si le jeune homme n'a pas de propriété, c'est-à-dire de cousine, son père lui en achète une, mais tou-

jours dans sa caste, et, eutant que possible, dans sa famille. Dans ce marché, il promet tant pour les bijoux, tant pour les toiles ou le vêtement, tant pour le repas de noces ; il doit donner certaine somme à la mère de la fille, pour l'*avoir allaitée ;* je ne sais ce qui revient au père pour l'avoir nourrie jusque-là du fruit de son travail. Les autres parents, les oncles et les tantes font aussi valoir certains droits et prétendent avoir leur aubaine. Si le père du garçon peut satisfaire à toutes ces demandes et qu'on tombe d'accord sur tous les points, le mariage se fera, quels que soient d'ailleurs les obstacles. Le père de la fille lui donne de son côté ce qu'il juge à propos; elle n'entre pas dans le partage des biens de famille : ce sont les garçons qui ont tout l'héritage. Quant à l'inclination des époux, c'est la chose du monde dont les parents s'inquiètent le moins; jamais père hindou n'a consulté le goût de son fils dans le choix de sa future. L'important n'est pas d'en avoir une qui ait telle ou telle qualité, mais bien d'en avoir une. Aussi le fils ne s'avise-t-il pas de s'informer de son caractère, de sa conduite, de son esprit, et encore moins de ses agréments naturels : fût-elle borgne, bègue, bossue, difforme, idiote, c'est peu de chose : si elle a deux mains pour faire la cuisine, c'est tout ce qu'il faut pour le jeune homme le plus difficile. Ce n'est pas que celui-ci ne fût bien aise d'avoir une femme d'un extérieur aimable, d'une humeur paisible, d'un caractère souple, d'un cœur bon et tendre; mais outre qu'il serait assez embarrassé pour trouver ces qualités réunies dans une jaune Hindoue, il ne lui est pas du tout libre de choisir celle qui les posséderait : il reçoit ce qu'on lui donne.

Si l'on ne consulte pas le garçon, quand il s'agit d'établissement, il est aisé de comprendre qu'on consulte encore moins la fille. Elle n'est pour rien dans la conclusion de l'affaire, qu'on traite et qu'on termine comme si elle ne la regardait pas. Le mariage est arrêté avant même qu'on lui en ait parlé, et si son consentement n'était pas requis dans cet acte, je crois qu'il arriverait souvent qu'une petite fille se trouverait mariée

sans s'en être aperçue. Du reste, il est très-ordinaire que les deux époux ne se connaissent et ne se voient pour la première fois que le jour de leurs noces, les mœurs hindoues ne leur permettant aucune entrevue, aucun entretien préalable. Le mariage est-il décidé, c'est à eux de s'arranger après; s'ils ne se conviennent pas, tant pis pour eux. De là naissent bien des regrets, de là bien des mauvais ménages; mais qu'y faire? Ce serait perdre son temps que de les prêcher là-dessus.

Une fois l'alliance conclue entre les parents, on fait les apprêts des noces, on en fixe le jour; car tous les jours ne sont pas bons pour cela. Ensuite, si la famille est chrétienne, deux ou trois jours avant le terme fixé, on amène les futurs époux au missionnaire, pour le prier de les bénir. Nous voyons donc arriver une petite fille, qui non seulement n'a pas fait sa première communion, mais qui le plus souvent ne s'est jamais confessée; et ordinairement c'est de ce jour-là que date son instruction religieuse. On lui enseigne à la hâte à répéter quelques demandes du catéchisme, le *Pater*, le *Credo*, les Commandements de Dieu, et, si l'on parvient à s'assurer que les fiancés savent de la religion ce qui est indispensablement nécessaire, on bénit le mariage. Au jour marqué, les parents se rassemblent pour le repas de noces. On place les nouveaux mariés sur une estrade, les convives s'accroupissent autour, et le festin commence. Il n'y a rien d'exquis ni de recherché : les friandises européennes, les sucreries, les vins, les liqueurs et autres délicatesses de la table sont inconnus aux Hindous. Une somme de vingt ou trente francs, et beaucoup moins pour plusieurs castes, voilà tout ce qu'on dépense en pareille occasion. C'est le père de l'époux qui fait les frais du repas; mais chaque convive tâche de le dédommager, en lui faisant présent de quelque monnaie.

Après le festin, les nouveaux époux, assis à la manière hindoue, dans une espèce de palanquin, ou plutôt de brancard, la face tournée l'un contre l'autre, sont promenés dans l'endroit au son des tambours et d'une musique capable de déchirer les oreilles d'un Européen qui n'y est pas encore fait, mais d'une douceur ravis-

sante pour les indigènes. Le mari a le corps barbouillé d'une boue odoriférante, les cheveux rasés à l'exception de son petit toupet entrelacé de fleurs, et la tête ceinte d'une toile en forme de turban. Par dessus le vêtement ordinaire de la femme est communément jetée une pièce d'étoffe qui l'enveloppe comme d'un grand voile. Le jour de ses noces, elle a, de plus, des bijoux de la tête aux pieds; toutes les extrémités de son corps en sont ornées : le haut et le bas des oreilles, le bout du nez, tous les doigts des mains et des pieds ont les leurs, sans compter les colliers de différentes sortes, les anneaux des chevilles, et une demi-douzaine de bracelets au-dessus du poignet. Tous ces bijoux en or ou en argent, sont faits sans goût et sans art : c'est la matière et surtout le nombre qui en font le prix.

Au retour de la promenade des époux, on procède à la cérémonie qu'on pourrait appeler le mariage civil. Elle consiste dans la tradition du bijou nuptial, qu'on appelle *tali*. Dans vos pays, c'est une bague que l'époux met au doigt de son épouse; ici c'est un petit morceau d'or, qui n'a pas de forme déterminée, sur lequel on grave une croix chez les chrétiens, et que le jeune homme suspend, au moyen d'un cordon, au cou de sa compagne. Le *tali* attaché, la fille se rend à la maison de son époux, et dès ce jour commence pour elle un nouveau genre de vie. Chez son père, elle était regardée comme l'enfant de la maison; ce n'est plus, chez son mari, qu'une domestique. En général il n'y a pas parmi les époux hindous ces liens de cœur, cette réciprocité de sentiments et d'affections qui font oublier, en partie du moins, les peines attachées à l'état du mariage. De l'un à l'autre la distance est trop grande pour qu'il y ait rapport et intimité. Le devoir de la femme, c'est d'honorer et de servir son mari; l'honneur qu'elle lui rend lui défend même de prononcer son nom; et lorsque, pour un baptême, nous demandons le nom de l'époux, elle prie sa voisine de le dire pour elle. Le jour de ses noces, elle a le privilége de manger avec son mari; désormais le respect lui interdira cette liberté; elle ne prendra plus ses repas que quand son maître aura pris les siens. Quand elle

aura des enfants, les garçons mangeront avec le père et seront servis les premiers; les filles avec la mère se réserveront pour la seconde table. Si elle fait la moindre faute, elle doit s'attendre à l'expier par des coups. C'est un devoir du mari de battre sa femme, quand elle ne le sert pas comme il l'entend : point d'Hindou qui ne batte la sienne; c'est ce qui s'appelle *donner de bons conseils*. Mais comme toutes les femmes ne sont pas d'une humeur très-patiente, les bons conseils sont souvent mal reçus : de là naissent des disputes, des haines, des divisions. Sur un couple heureux, il en est neuf qui passent une partie de leur vie à se quereller.

L'occupation de la femme chez son mari est tracée d'avance, et elle est à peu près la même pour chaque jour. Elle consiste : 1° à piler le riz, c'est-à-dire ôter la première et la seconde enveloppe. Pour cela, elle commence à le faire un peu griller, puis, le mettant dans un mortier en bois, elle le frappe à coups redoublés avec un gros bâton cerclé de fer. Ensuite elle le sépare du son, qu'elle conserve soigneusement, et met le riz dépouillé dans de grands vases en terre, où elle puisera pour le ménage; 2° à faire provision de bouze de vache; et ici, permettez-moi de parler assez ouvertement pour être compris, elle va la ramasser dans les champs où les animaux paissent. Son panier garni et sa charge complète, elle retourne à la maison, pétrit sans répugnance avec ses doigts cette dégoûtante matière, en fait des gâteaux de la grandeur d'une tourte, en y mêlant le son qu'elle a extrait du riz, et les applique, pour les faire sécher, contre le mur extérieur de la maison. C'est là son bois à brûler. Si elle en a de surplus, elle le vend; c'est une branche de commerce exclusivement réservée aux femmes. Sa troisième occupation est de filer du coton. La méthode est la même qu'en Europe, mais l'instrument à beaucoup près n'est pas aussi parfait. Rien de plus informe et de plus grossièrement construit que leur petit rouet : cependant il en sort parfois de très-bon fil, dont les tisserands bindous font des toiles estimées. Les fileuses se réunissent devant une maison, à l'ombre d'un arbre, et là, assises par terre, elles travaillent au-

tant de la langue que des mains. En filant tout le jour, sans perdre un moment, elles gagnent un sou, un sou et demi; et, ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'avec cette modique somme, une veuve nourrit quelquefois deux ou trois petits enfants.

Outre ces occupations générales, la fonction journalière de la femme est d'avoir soin du ménage. Dès la pointe du jour, elle va chercher de l'eau, non pas à la fontaine, il n'y en a point dans ce pays, mais à l'étang alimenté par la pluie du ciel. Cette eau-là est censée propre, quoique les brebis et les vaches y entrent et y boivent à volonté; que les Hindous y baignent leurs corps enduits de crasse et d'huile, que les blanchisseuses y lavent leur lessive, etc. De retour au logis, elle balaie la maison, frotte délicatement avec ses mains le sol et les murs de fiente de vache détrempée d'eau, et prépare le premier repas. Ce repas consiste plutôt à boire qu'à manger : c'est de l'eau de riz, cuite la veille, qu'elle assaisonne avec un peu de sel. Le second et le troisième sont plus substantiels : mais en général la cuisine indienne n'est pas ragoûtante; soumise à la loi inexorable de l'usage, qui règle tout dans ce pays et qui s'oppose à tout perfectionnement, elle s'est transmise de mère en fille et se transmettra jusqu'à la fin des temps, sans la moindre altération. La femme se garderait bien de varier, d'augmenter ou de diminuer le nombre des ingrédients qui entrent dans la sauce journalière : cette sauce, d'une quotidienne uniformité, est cependant nécessaire pour ôter au riz sa fadeur. C'est un composé de moutarde, de soufre du pays, d'anis, d'une demi-douzaine d'autres drogues, dont j'ignore le nom français : elle emprunte à une espèce de confiture faite de fruits de tamarin, son goût acide et sa couleur noire; au coriandre, un petit goût de panais, dont les Indiens ne sauraient se passer; au poivre et au piment, mis en abondance, sa force et son mordant. L'Hindoue broie le tout entre deux pierres, en fait une pâte molle, qui passe et repasse vingt fois entre ses doigts, et la fait dissoudre dans de l'eau qu'elle met au feu, avec quelques légumes. Voilà l'assaisonnement du riz.

Ses ustensiles de cuisine sont peu nombreux et de la plus grande simplicité : sa cuiller pour remuer le riz bouillant n'est autre qu'une moitié de coco brut, emmanchée d'un bâton; sa passoire pour le faire égoutter, un petit fagot de paille; son trépied, la réunion de trois cailloux, ou de trois briques; son potager et sa table de cuisine, la terre nue; sa vaisselle, des feuilles d'arbre que l'on coupe chaque jour et qu'on coud les unes aux autres avec des pailles; sa cruche, sa marmite, sa poêle, sa casserolle et autres choses de ce genre, sont des vases d'une terre brune, non vernissée. On ne connaît rien hors de ce mobilier de cuisine : mais l'instrument universel et qui supplée à tous les autres, ce sont ses mains. Elles servent de cuiller, de fourchette, de couteau : c'est avec les mains qu'elle fait les portions des convives, qu'elle fractionne ce qu'il peut y avoir à découper, qu'elle nettoie l'intérieur et l'extérieur de ses ustensiles, qu'elle ramasse les immondices de la maison, qu'elle attise et mouche la lampe : en un mot, rien n'est censé plus propre que ses doigts, quoiqu'en effet rien ne le soit moins. Pour les laver, elle les trempe dans la cruche à boire et les essuie à la toile qui lui sert de vêtement. La femme ne va pas au marché; le mari n'oserait guère lui confier sa bourse : c'est lui qui fait l'office d'acheteur Les travaux de la campagne se font moitié par l'un, moitié par l'autre. Le mari laboure et ensemence; la femme transplante le riz, le coupe quand il est mûr; et, après qu'il est foulé, elle aide à le vanner.

J'ai cru que ces détails auraient pour vous quelque intérêt, et, pour les donner, je suis entré dans un ménage indien, département spécial de la femme. Ce qui manque ici à la femme, c'est surtout l'éducation. Comme c'est elle qui la première peut façonner le cœur de son enfant, que c'est sur ses genoux que celui-ci doit sucer les premiers principes de la religion et de la morale; la fille qui n'a rien reçu de sa mère sur tous ces points, ne peut rien léguer à ses enfants : elle ne leur laisse en héritage qu'ignorance, que privation de tout sentiment noble et élevé, absence de toute pensée d'ordre, de probité, de droiture, qui se propagent et se perpétuent d'une

génération à l'autre. Les protestants ont, comme nous, senti le mal et voulu y remédier en établissant des écoles de filles et des pensionnats; mais, outre que ces écoles sont peu nombreuses, ils sont obligés de payer celles qui les fréquentent. Cela paraît étrange dans le pays. On dit que si la doctrine de ces Messieurs était quelque chose de bon, ce serait à ceux qui la reçoivent et non à ceux qui l'enseignent à en payer le prix; que les marchands, pour s'achalander, vendent quelquefois au rabais, mais qu'ils passeraient pour extravagants si, non contents de donner leur marchandise pour rien, ils allaient jusqu'à payer ceux qui mettent le pied dans leurs boutiques. Oui, mais tout en se moquant de cette simplicité, il y a beaucoup de gens qui ne manquent pas d'en profiter. Des Hindous envoient leurs enfants, garçons et filles, aux écoles, pour qu'ils soient nourris et vêtus. Tel est jusqu'à présent l'unique résultat qu'aient obtenu les missionnaires anglais. Les protestants, tout en s'appelant réformateurs, peuvent bien détruire, mais ils n'ont pas mission pour édifier; c'est à la seule religion catholique qu'il est donné de relever ce qui est tombé, et de conserver ce qui est debout. Avec le temps et la patience, nous ne désespérons pas de parvenir à donner aux jeunes personnes l'éducation qui leur convient. Déjà l'essai a été fait sur la côte; de là ce bienfait pourra se propager dans l'intérieur des terres.

Un autre malheur pour la femme, c'est la défense qui lui est faite de contracter de secondes noces, après la mort de son époux, dans le cas même où elle serait devenue veuve le lendemain de son mariage. Toutes les fois qu'on fait remarquer aux Hindous l'injustice de cet usage, le danger auquel il expose tant de jeunes personnes, ils conviennent qu'il n'est pas fondé en raison, qu'il faudrait le détruire, mais nul ne veut être le premier à enfreindre la fatale loi; chacun dit : je ferai ce que feront les autres. Si une fois nous pouvions présenter deux ou trois exemples de veuves mariées, surtout dans les hautes castes, ce serait un coup mortel porté à ce maudit préjugé, qui vient des païens. C'était bien pire autrefois parmi eux. Il fallait que la veuve se brulât sur

le corps de son mari. Je ne sais si cela l'accommodait fort, mais les exemples de ces malheureuses *Suttis* n'étaient point rares, surtout quand il s'agissait de quelque défunt de distinction. Grâce à la domination anglaise qui a prévalu dans l'Inde, cette barbarie est abolie, et je ne pense pas qu'aucune veuve en soit fâchée. Toutefois c'est un témoignage qu'il faut rendre aux femmes hindoues, elles savent parfaitement bien se lamenter à la mort de leurs époux, preuve certaine qu'elles seraient capables d'instruction, puisqu'elles retiennent si bien les leçons qu'elles ont reçues sur cet article. Ce sont des cris, des contorsions, qui les feraient prendre tout aussi bien pour des furies que pour des épouses qui pleurent un mari. Il y en a même qui, dans leur transport, vont jusqu'à frapper le mort de ce qu'il s'avise de rompre leur union, en partant pour l'autre monde. On croirait que les hommes, dans l'Inde, ne doivent point mourir sans la permission de leurs femmes. Mais tout ce qui est violent ne dure pas. Cette affection à gestes démesurés, cette douleur si bruyante, n'étant obligatoire qu'en présence du défunt, la sépulture met fin à tout ce fracas : « *Sur les ailes du temps la tristesse s'envole ;* » le mort est bientôt oublié ; et c'est peut-être par cette raison, qu'on ne porte pas le deuil dans ce pays. Le mari mort, la femme dépose la marque nuptiale, ou *tali*, qu'elle n'a plus le droit de porter dans la viduité. Si elle est sans enfants, elle retourne à la maison paternelle, et n'a aucune part aux biens qu'a laissés le défunt. Si elle a des enfants, ils sont héritiers, et elle hérite d'eux à son tour, s'ils meurent avant elle. Quant au mari, il n'est pas soumis, pour les secondes noces, aux mêmes lois que sa femme : il peut en épouser une seconde, et après la mort de celle-ci, une troisième, si bon lui semble.

Voilà ce que j'avais à dire sur la condition des femmes dans l'Inde.

Louis Tassis, M^e^.

EMPIRE OTTOMAN.

UN MOT SUR CONSTANTINOPLE. — LES PRÉJUGÉS ET LA RÉFORME. — LES DERVICHES.

Je suis à Constantinople depuis quelques jours; me voilà pèlerin de ces belles contrées que la main du Seigneur a voulu revêtir de tant d'avantages. Il n'y a guère de rivages plus riants que ceux du Bosphore; ici tout se trouve réuni, la mer, les plaines, les montagnes, les villes, les maisons de campagne, un ciel habituellement sans nuages, tout cela forme un tableau ravissant. Lorsqu'on aperçoit pour la première fois Constantinople, on est frappé du spectacle grandiose qui se déroule sous les yeux : une étendue considérable du rivage est couverte d'habitations échelonnées sur les collines; çà et là de magnifiques coupoles de mosquées, dont quelques-unes furent autrefois construites par les mains des chrétiens, des arbres verts qui s'élèvent entre chaque maison, une forêt de mâts et de pavillons de toutes les nations du globe, les grandes tours de *Galata* et du *Séraskiérat* qui dominent toute la ville, le Bosphore qui s'avance comme un grand fleuve entre deux rangées de maisons et de palais, le port sillonné par des milliers de caïques qu'une rame légère fait voler sur ces eaux paisibles, ce mouvement continuel qui règne par l'arrivée et le départ de tant de bâtiments, et, sur la terre d'Asie, *Scutari* avec ses coteaux et ses jardins, tant de scènes réunies font de la ville de Constantin un des plus beaux points de vue du monde.

Celui qui a admiré les grandes cités de l'Europe et tout ce que l'art peut inventer pour les embellir, con-

temple encore avec plaisir les rivages du Bosphore, et avoue facilement que la main du Créateur laisse loin derrière elle les productions même les plus ingénieuses de l'industrie humaine. Quelle promenade délicieuse les voyageurs peuvent faire dans ces jolies petites barques, étendus mollement sur des tapis et des coussins à la manière orientale! On peut dans un quart d'heure passer d'Europe en Asie, et aborder à *Scutari*, dont le cimetière est si vaste : il ressemble de loin à une forêt de cyprès, ombrageant une autre forêt de pierres sépulcrales qui, chez les Turs, sont toujours plantées verticalement sur la tombe des morts.

Pour bien jouir du coup d'œil que présentent Constantinople et ses alentours, il faut se placer sur la petite montagne de *Bourgourlou;* alors on a devant soi la ville, et ses grands faubourgs peuplés d'Européens; à droite le Bosphore; à gauche, la mer, les îles et l'antique Chalcédoine; et, du côté de l'Asie, les champs témoins de la valeur de Constantin. Pourquoi faut-il qu'on aperçoive, à quelques pas de cette capitale, des plaines jadis fertiles, et maintenant vouées à l'abandon, réduites à la triste monotonie des déserts? La nature avait tout fait pour cette contrée; l'indolence des hommes a tout laissé dépérir.

Placez Constantinople au milieu des nations civilisées de l'Europe, et au lieu de ces arbres funéraires et de ces tombeaux que vos yeux rencontrent partout, au lieu de ces cimetières de toutes les dimensions qui abondent dans *Stamboul* et autour de ses murs, l'on verra se dessiner de beaux jardins, des fontaines et des colonnes; au lieu de ces petites maisons en bois qui deviennent si souvent la proie des flammes, s'élèveront d'élégants édifices, dont la construction offrira plus d'agrément et de sécurité; on verra enfin l'ordre succéder à l'incurie. Mais hélas! sur la terre musulmane la civilisation ne fait que d'arriver comme une étrangère dont on se défie; sa marche sera lente parce que le Turc aime la lenteur, et que l'empressement, l'activité répugnent à son caractère. Jusqu'ici les idées de réforme ont été mal accueillies par le peuple et les employés subalternes; les ministres,

ainsi que quelques officiers plus instruits, voudraient faire des améliorations; mais ils rencontrent dans les vieilles idées des masses une opposition qu'ils respectent. Il faudrait, pour triompher des obstacles, que plusieurs Mahmoud avec une éducation soignée, une vie sobre et longue, vinssent s'asseoir sur le trône des sultans, et braver les préjugés d'une multitude fanatique qui obéit en aveugle à ses antiques traditions.

Le peuple, accoutumé dès l'enfance à suivre avec un sincère attachement la loi civile, parce qu'elle est en même temps sa loi religieuse; entendant répéter chaque jour que cette loi vient d'une source sacrée, et que le Prophète l'a dictée pour préserver les croyants de la corruption des infidèles; formé de bonne heure au mépris et à l'aversion la plus profonde pour les chrétiens; peu instruit et peu soucieux de le devenir, ce peuple est, par son éducation, par ses habitudes, bien éloigné encore de se convertir à la foi chrétienne, et par conséquent de vouloir se civiliser promptement. La vie d'un Turk est une vie toute d'égoïsme; ses affections sont concentrées dans sa famille qu'il aime d'ordinaire avec tendresse; le flot des affaires humaines passe et repasse auprès de lui sans qu'il l'aperçoive, il le laisse expirer au seuil de sa chaumière. Là, assis les jambes croisées sur son tapis, les yeux fixes comme un homme plongé dans une profonde méditation, savourant du matin au soir les douceurs de la fumée d'une pipe énorme, il s'étudie à se procurer de nouvelles jouissances, et paraît s'inquiéter fort peu des choses qui sont étrangères à son bonheur. Comment pourrait-il se résoudre à adopter des croyances religieuses qui proscrivent son oisiveté et ses plaisirs coupables? Comment pourrait-il consentir à devenir frère de ces peuples qu'il a en horreur, qu'il a toujours regardés comme des infidèles, de misérables rayas trop heureux de se chauffer au soleil de la Turkie? Son fanatisme religieux, continuellement surexcité par les conquêtes des chrétiens qui de plus en plus envahissent ses provinces, par des Imans superstitieux, et par ses pratiques quotidiennes, le tient et le retiendra longtemps encore étroitement enchaîné. Aussi le peuple

turk est-il essentiellement stationnaire; il ne progressera que par force, parce qu'il n'a aucun désir de le faire; ce que ses ancêtres ont pratiqué, il le pratique; ce qu'ils ont cru, c'est pour lui un principe de le croire sans discussion.

Il faut avouer, cependant, qu'un certain nombre de riches musulmans, qui ont passé une partie de leur jeunesse en France ou en Angleterre, ont pris dans leurs études et dans leurs voyages, des idées plus justes que le reste de leurs concitoyens; ceux-là ne tiennent plus autant aux anciens usages, le *Coran* n'est plus pour eux une autorité toute puissante. Ils sont devenus moins exclusifs et moins intolérants à mesure qu'ils ont mieux connu les peuples civilisés, ils ont déposé peu à peu les préjugés religieux et nationaux; c'est par là probablement que Dieu fera pénétrer la lumière dans cet empire vieilli. Mais ce n'est encore, sous le rapport religieux, qu'une espérance bien vague, et peu propre à satisfaire les désirs de ces âmes chrétiennes qui soutiennent la grande œuvre de la propagation de la foi. L'islamisme n'est point aussi aux abois qu'on le pense, et longtemps encore, les conversions seront à peu près nulles parmi les musulmans : pensée peu encourageante pour un missionnaire catholique qui brûle de gagner à Jésus-Christ tant de pauvres âmes égarées, pour lesquelles un sang divin a été répandu. Son ministère au milieu de ce peuple, né, d'ailleurs, avec un cœur assez bon, et doué d'un jugement assez droit, se borne à lever les mains au ciel, d'où peut tomber la rosée céleste qui seule fécondera cette terre depuis si longtemps stérile.

En arrivant ici, j'ai suivi la route battue par les voyageurs; je me suis laissé guider par mon cicérone vers les lieux où étaient les choses les plus étrangères aux mœurs et aux usages du pays d'où je venais. Entre les singularités dont j'ai été témoin, il en est deux dont je vous parlerai pour vous donner une idée des pratiques de la dévotion musulmane, et pour vous convaincre que la dernière heure de ce culte n'est pas encore sur le point de sonner. Lorsqu'on a vu des singeries aussi étranges que celles-là, suivies, respectées, admirées par

les Turks de toutes conditions, on est bien obligé de se dire : Il faudra un grand miracle de la puissance de Dieu pour que la croix soit jamais plantée sur les *Minarets*, et pour qu'un tel peuple vienne tomber aux pieds de cette croix qui a sauvé l'univers. Voici ce que j'ai vu de mes propres yeux, à quelques pas d'ici et en plein jour, au milieu du faubourg de *Péra :*

On me conduit dans une enceinte circulaire où j'aperçois vingt-six derviches, religieux musulmans dont la spécialité est de tourner rapidement, les bras étendus, comme des hommes inspirés; par cette raison, on les appelle *tourneurs*. Ils étaient alors en prières et à genoux, dans un profond recueillement, faisant de fréquentes prostrations en touchant la terre du front. Tous vêtus à l'orientale, affublés d'un long bonnet gris de forme conique, ils se placèrent autour de l'enceinte, entourés des dévots qui venaient joindre leurs prières aux leurs. Tout à coup, un derviche, monté dans une tribune, commença à chanter et répéta quatre-vingt dix-neuf fois *Allah*, qui signifie Dieu, et tous les religieux s'inclinaient, se prosternaient, portaient leurs mains à la poitrine, à la tête, à la barbe et aux oreilles, d'une manière assez originale. Après ces préludes, une musique sauvage vint déchirer mes oreilles; le chef des derviches, portant un beau manteau en drap violet, se tourna vers l'assemblée, pria d'une voix sépulcrale pendant quelques minutes et commença à marcher autour de la salle; tous les derviches le suivirent, se saluant les uns les autres en pirouettant. Lorsqu'ils eurent fait trois fois le tour de la salle, le chef se plaça sur son tapis, tous les derviches jetèrent leurs manteaux et parurent en longues robes blanches; puis, le premier de la bande vint baiser la main du supérieur et se mit aussitôt à tourner en marchant; ses bras étaient d'abord croisés sur sa poitrine, il les étendit ensuite, et vingt autres imitèrent son geste et son allure. Ils formaient trois cercles, et, tout en tournant et en marchant, c'est-à-dire (pardon si j'ose me servir d'une comparaison un peu trop grandiose) ayant, comme la terre, deux mouvements, celui de rotation et

celui de translation : ils conservaient toujours leurs places respectives.

Je m'attendais à les voir tomber de fatigue, surtout un novice d'une dizaine d'années. Pauvre enfant, me disais-je, si jeune, et déjà être victime d'une telle superstition, si jeune encore et commencer une vie si cruelle! On veut peut-être jeter par là un nouvel appât à la curiosité de la multitude. Les joues de cet enfant se coloraient, tant il était haletant; néanmoins, après cette première épreuve, il fallut en recommencer trois autres plus longues encore. A chaque entr'acte, toutes les figures paraissaient pâles et livides, tous les assistants les plaignaient, et, certes, ils font pitié; et cependant ils revenaient à la charge avec la même résignation. Voilà la première scène dont j'ai été témoin, scène qui se renouvelle tous les mardis et vendredis de l'année.

Le lendemain, je voulus voir les cérémonies des derviches *hurleurs*, autre espèce de dévots exaltés qui habitent Scutari. Ils commencèrent eux aussi par baiser l'anneau de leur chef, puis se rangèrent en demi-cercle devant lui, sur des peaux de mouton de diverses couleurs, et se placèrent ensuite au fond de l'appartement. Le cheikh ou supérieur se leva, pria quelques instants, et et aussitôt ses subalternes se mirent à prier d'une voix élevée en faisant mille contorsions passablement ridicules. Tantôt c'était en se penchant de droite à gauche, tantôt en s'inclinant profondément; leur corps était dans une agitation continuelle. Plus la cérémonie s'avance, plus les mouvements de leurs corps sont précipités, et les chants ou hurlements sont affreux : ces cris sauvages me faisaient horreur en même temps qu'ils m'étourdissaient. J'eus la patience de les entendre vociférer pendant une heure et demie, toujours en s'agitant, en se prosternant avec une rapidité étonnante et qui doit être excessivement laborieuse. Les curieux, et il y en avait de divers pays d'Europe, se disaient les uns aux autres : comment peuvent-ils soutenir si longtemps une si grande fatigue? Et en effet, tout homme qui n'est pas exercé à ce métier d'énergumène, ne pourrait pas

y tenir une demi-heure; aussi une sueur abondante coulait, ruisselait sur ces figures sinistres.

Bientôt une scène plus dégoûtante se présenta à nos yeux; les mouvements devinrent extrêmement précipités; un enfant de quatorze ans environ, mêlé parmi les derviches, s'agitait encore plus que ses confrères. Je le regardais attentivement, je le montrais même à mes voisins comme un convulsionnaire habile, lorsque nous le vîmes tomber sur le plancher, contrefaisant l'inspiré; car ils disent que lorsqu'ils tombent ainsi, c'est le soufflet divin qui les met hors d'eux-mêmes.

Un homme, qui paraissait d'une force herculéenne, tomba à son tour; les derviches s'empressèrent autour d'eux, leur firent quelques frictions aux jambes, aux mains, à la figure, les saisirent d'un bras vigoureux et les replacèrent sur leurs pieds. Rien n'était plus singulier que de voir ces deux individus debout au milieu de la salle, baissant les yeux, immobiles comme des statues, se persuadant sans doute qu'ils étaient l'objet de l'admiration et qu'ils faisaient illusion à tous les spectateurs. S'ils pensaient que quelqu'un de nous les regardât comme favorisés de Dieu d'une manière spéciale, ils étaient dans une grande erreur; ces cérémonies dégoûtantes, loin de nous en imposer, nous faisaient horreur ou compassion; plusieurs dames sortirent de la salle, tant elles étaient sous une impression pénible. Quand on a vu ces choses une fois, on n'éprouve pas le désir de les revoir.

Voilà, mon cher ami, ce qui se passe chaque semaine, aux portes de Constantinople, ce qui est un sujet d'édification pour les Turks, qui vénèrent en général les derviches et les rétribuent bien généreusement. Les grands vont les admirer et prier avec eux; le sultan lui-même visite souvent le Téké ou monastère des derviches à Péra. La première fois que j'ai pu bien voir ce jeune prince, c'est au moment où il en sortait, et il y était resté près de deux heures.

C. Hillereau.

ALGÉRIE.

LA PRESSE ARABE.

EL MOUBACHER. — LE NOUVELLISTE.

La presse! voilà ce qui a manqué aux Arabes pour conserver la haute position qu'ils s'étaient faite par la conquête, voilà ce qui s'est opposé au développement de leur civilisation si brillante à son début, ce qui a assuré définitivement la suprématie puissante du christianisme sur le mohammédisme, et on peut dire que le triomphe de l'un sur l'autre a été assuré du jour où Laurent Koster, le Hollandais, jetait dans ses moules le métal qui allait servir à traduire la pensée avec la rapidité de l'éclair. Les historiens se sont en vain fatigués à rechercher les causes de la supériorité de l'une des religions sur l'autre; elle est non pas toute là, mais surtout là, et, pour s'en convaincre, il suffira d'examiner l'état dans lequel se trouvaient, au moment de l'invention de l'imprimerie, les sociétés placées sous l'empire des principes religieux dont le Christ et Mohammed sont l'expression vivante. On sera étonné d'y voir l'esprit humain, quelle que soit la direction qu'il prenne, y obéir aux mêmes impulsions, y revêtir les mêmes formes. Mais, aussitôt que l'habileté de Guttemberg eut donné à la merveilleuse découverte de Koster

un développement complet, tout change, et le génie occidental s'avance brillamment vers les sphères immenses d'un progrès indéfini en laissant son rival mourir dans sa gloire inféconde.

Enfin, après plusieurs siècles de somnolence, l'Orient se réveille à l'appel de l'Europe, et la première chose dont celle-ci croit devoir lui faire présent, c'est le journal, cette feuille volante et fragile qui cependant devient le lien des âmes, le symbole de l'union des peuples, le lien par lequel se fait la grande communion de la pensée, force dont il est difficile de calculer la puissance, car elle sait soulever des tempêtes et les calmer aussi. Les essais de publications quotidiennes ou hebdomadaires faites jusqu'à présent au milieu des peuples orientaux n'ont pas eu, dira-t-on, grande portée. Cela est vrai, mais il faut convenir aussi que, s'ils ne sont pas prématurés, le terrain était bien mal préparé pour les faire. On a eu cependant raison de les tenter, parce que jamais une pensée ne meurt, surtout lorsqu'elle est de l'immense grandeur de celle-ci.

Depuis quelques années, on pensait à doter l'Algérie d'une feuille arabe. Plusieurs cheikhs de la province d'Oran avaient même adressé une demande de ce genre au gouvernement, qui y souscrivit d'ailleurs avec empressement, car il en vit de suite toute la portée. Mais on fut arrêté fort longtemps dans l'exécution par quelques difficultés matérielles assez difficiles à vaincre, telles, par exemple, que celle de la rédaction. Elles ont été enfin heureusement surmontées, et, le 30 octobre dernier, trois numéros avaient déjà paru d'une feuille périodique, entièrement écrite en arabe, intitulée *El-Moubacher*, dénomination qui correspond à celle de Nouvelliste, avec cette différence que le terme arabe implique la qualification de *utile*, ce qui se représenterait assez exactement par *le Nouvelliste utile*.

Ce journal s'imprime à Alger et est destiné à être répandu dans toute l'Algérie. Il paraît deux fois par mois, le 15 et le 30, et le premier numéro est daté du 15 septembre 1847 (5 du mois de cheoual 1263 de l'Hégire).

« Le programme placé en tête du premier numéro indique avec quelques détails le but de cette fondation, uniquement instituée dans une intention d'utilité pour les indigènes de l'Algérie. Les nouvelles particulières ou étrangères qui toucheront aux intérêts de la colonie, ou qui pourront piquer la curiosité des lecteurs arabes, de tous les indigènes et colons, les mouvements du commerce intérieur et extérieur, l'état des marchés dans les principales localités de l'Algérie et des places riveraines de la Méditerranée en Europe, les relations avec Constantinople, la Perse, la Syrie, Tunis, Tripoli, le Maroc, les faits industriels importants, les développements survenus dans les arts, et les explications scientifiques, mais aussi simples que possible dans leurs développements, composent le cadre des matières que *le Nouvelliste* se propose de traiter dans ses feuilles. »

« Pour ajouter l'agréable à l'utile, il s'occupe également de littérature, surtout de littérature arabe, et aussi d'histoire, d'astronomie, de poésie. L'étude des législations musulmanes et françaises y aura aussi sa place. Mais l'agriculture surtout, les soins à donner à l'élève, à la conservation et à la reproduction du bétail, en un mot, tout ce qui a trait au bien et aux progrès de la grande et de la petite culture, seront l'objet de l'attention du *Nouvelliste* algérien. Il indiquera les améliorations ou tentatives d'améliorations qui sembleront ou seront véritablement applicables à la colonie dans les différentes natures de terrains, les naturalisations des plantes qui peuvent être utilement transportées sur le sol de l'Algérie [1]. »

On a observé que, quant à la forme matérielle du *Moubacher*, elle était loin d'être irréprochable. On eût voulu qu'au lieu d'être imprimé à pleines pages, chacune de celles-ci eût été divisée en deux colonnes; on a vivement critiqué la forme des caractères, auxquels il a été reproché surtout d'être trop larges et trop maigres, défauts propres d'ailleurs à tous les types arabes de l'Europe. Si nous accueillons les deux premières

[1] *La Presse* du 10 octobre 1847.

observations pour bonnes, il n'en est pas de même de celle-ci. En effet, l'examen des manuscrits prouve que l'écriture orientale, comme toutes les écritures, varie beaucoup, et nous connaissons, par exemple, des Korans et d'antres livres écrits en caractères aussi effilés, aussi peu nourris que ceux employés pour *le Moubacher*, bien qu'il faille reconnaître qu'en général l'écriture arabe est plutôt grasse que maigre. Mais cela ne tient-il pas uniquement aux instruments dont on se sert et non à l'essence même du caractère dans sa forme typique? Cela ne se modifiera-t-il pas avec le temps sous l'influence d'antres moyens matériels de transcription, en présence, par exemple, de la plume de fer, de la plume d'oie même, ainsi que nous pourrions en montrer déjà quelques épreuves? C'est là, du reste, une question d'un intérêt secondaire et à laquelle un peuple fait à peine attention. Qui a remarqué le changement produit par les plumes métalliques en France? et cependant il y en a eu un fort remarquable. Qu'est devenue notre bâtarde arrondie aux formes si gauloises, si nationales? Qui la regrette? qui même lui a donné le plus modeste souvenir? Mais revenons à notre nouvelle feuille périodique.

Voici la pièce placée en tête du premier numéro et à laquelle nous eussions désiré un caractère plus profondément arabe, une physionomie plus orientale; c'est une proclamation aux Arabes.

Proclamation aux Arabes.

De la part du duc d'Aumale, le fils du roi des Français, gouverneur général de l'Algérie, à tous les Arabes et Kabyles, grands et petits, salut;

« Le roi des Français (que Dieu bénisse ses desseins et lui donne la victoire!) m'a confié le gouvernement du royaume d'Alger, depuis les frontières du Maroc jusqu'à celles de Tunis.

« Vous avez appris, ô musulmans! combien le bras de la France était puissant et redoutable, et combien son gouvernement était juste et clément. Vous avez obéi

à l'immuable volonté de Dieu qui donne les empires à qui bon lui semble sur la terre.

« Vous avez fait votre soumission au maréchal, et vous avez éprouvé la bonté de son gouvernement; vous vous souviendrez toujours qu'il honora les grands, qu'il protégea les faibles et qu'il fut équitable avec tous. Rien ne sera changé à ce qu'il avait fait, et ce qu'il avait établi sera maintenu, car il n'a jamais fait que le bien, et il n'a agi que par la volonté du roi des Français. C'est le roi qui lui avait ordonné de se montrer grand et généreux après la victoire; c'est le roi qui a voulu que vos biens et votre religion fussent respectés, et que vous fussiez gouvernés par les principaux d'entre vous, sous l'autorité bienfaisante de la France; c'est le roi, dont la bonté est inépuisable, qui a pardonné tant de fois aux insensés qui, poussés par de perfides conseils, ont trahi la parole qu'ils nous avaient jurée. Les insensés ont reconnu l'inanité de leurs efforts, et la main de Dieu les a frappés jusque sur la terre étrangère, où ils avaient cherché un refuge.

« Remerciez Dieu de ce qu'il vous a donné les richesses et les jouissances de la paix en échange des maux inséparables de la guerre.

« C'est pour vous donner un gage encore plus éclatant de ses bonnes intentions à votre égard que le roi des Français m'a envoyé au milieu de vous comme son représentant sur cette terre qu'il aime à l'égal de la France. J'ai déjà vécu parmi vous; je connais vos lois et vos usages, et tous mes actes tendront à augmenter votre prospérité et celle du pays.

« Vous savez que notre parole est aussi ferme que notre force est irrésistible; vous avez éprouvé la terrible puissance de nos armes; vous avez apprécié et vous apprécierez chaque jour davantage les bienfaits de notre amitié : ceux d'entre vous qui sont restés fidèles à leurs serments ont prospéré, ceux qui ont été parjures ont souffert tant de malheurs que le cœur en est profondément accablé! Vous connaissez la seule voie qui peut vous conduire au bonheur, et Dieu vous inspirera de la sagesse pour y persévérer. Salut! »

C'est une grande et heureuse idée que d'avoir créé une feuille destinée à la partie éclairée de la grande famille arabe et celle qui a sur les masses l'action la plus évidente, la plus énergique. Pensée féconde, digne de l'esprit de paix et de civilisation qui doit nous animer, dont le mérite, j'allais dire la gloire, revient tout entier à la direction des affaires de l'Algérie. Après le combat par les armes, le combat par la pensée; après avoir montré à nos adversaires vaincus la force de nos armes, replaçons-les, au sein de la paix, pour employer le langage de la persuasion, l'influence des bons conseils; la puissance irrésistible des raisonnements fondés sur les principes de la morale de tous les temps et de l'immortelle raison humaine.

L'œuvre, ainsi comprise, sera longue. On ne change pas en quelques années les idées d'un peuple; mais elle sera d'autant plus complète, d'autant plus profonde. Et puis, voyez-en les conséquences. *Le Moubacher* ne restera pas longtemps seul; qu'on multiplie les écoles et les talebs, qu'on donne à l'instruction cette étendue qui lui est accordée avec tant de peine chez nous, et les Arabes répondront à nos efforts. Intelligences vives, brillantes, pleines de poésie et de désirs, ils boiront ardemment à cette nouvelle coupe qui leur vaudra des jouissances infinies. Il n'y a pas chez eux cette lenteur de l'esprit si rebelle à tous progrès, à tous changements que l'on remarque aujourd'hui dans la masse de nos populations. La vie nomade, leur état de guerre, de lutte incessants semble avoir imprimé aux éléments mêmes de la vie intellectuelle plus de virtualité, de mouvement, une précipitation qui disparaît, pourrait-on croire, devant la fixité, le repos, et ce travail monotone, ennuyeux d'une existence stable fixée, une fois pour toutes, aux puissances matérielles de la vie positive comme l'est la nôtre. Puissances n'est pas ici un mot impropre, car quoi de plus tyrannique que toutes ces nécessités auxquelles se rattachent d'une manière si terrible les mille liens de nos besoins de chaque jour? Ce n'est pas à dire que la vie nomade ait grande supériorité sur la vie stable. Non; mais celle ci a bien évi-

demment besoin de la variété infinie, des émotions multiples de l'autre. Cela est si vrai, que chacun de nous sent à chaque instant le besoin d'échapper au fatigant fardeau de sensations qui sont toujours les mêmes, et d'aller, par les voyages, retremper l'âme aux sources immortelles et toujours splendides de la nature. Oui, l'homme, intelligence et matière à la fois, reflet du grand livre de Dieu, ne peut, ne doit pas être condamné à rouler sans cesse dans le cercle insipide d'une existence toujours la même, ce faisceau brillant de facultés auquel le changement, la variété ont été assignés comme condition impérieuse d'une éternelle durée. Un jour viendra où, reflétant ce qui se passe dans les cieux, il sera, comme les astres brillants du jour et de la nuit, lixe, dans une mobilité incessante, et déjà n'avons-nous pas fait l'inauguration de cette ère si désirable en projetant, sur des routes de fer, ces véhicules impétueux qui nous transportent à travers l'espace matériel avec une vitesse qu'atteint à peine l'aile de l'oiseau rapide? Qoc l'on ne dise pas qu'il y ait incompatibilité entre le mouvement et la stabilité, ce serait blasphémer; la nature n'est-elle pas toujours une et grandiose dans les incessantes évolutions de ses éléments?

L'esprit gagnera bien évidemment à cette nouvelle vie; il se complétera par la flexibilité de sa puissance créatrice de tout ce que lui vaut le calme du repos; l'élaboration paisible de la pensée; il reprendra cette vivacité, cette délicatesse de sensation, cette exquise sensibilité que l'on dirait atrophiées par un repos trop prolongé, et que l'on retrouve chez la race ismaélique. Le hasard a mis en contact sur le sol algérien comme la démonstration de ce que nous avançons ici : le Kabyle à côté de l'enfant des steppes, le travailleur à côté du poëte, et celui-ci a bien reconnu tout ce qui manque à l'autre; lorsqu'il compare l'intelligence des hommes de la montagne à la dureté de leurs rochers. Cela est vrai : à ne remuer que des pierres, on devient pierre. Un journal comme *le Moubâcher* ne ferait pas sur le Berbère l'impression qu'il fait sur l'Arabe. Les fils de Ber sont trop positifs et pas assez rêveurs; mais il est heureuse-

ment d'autres moyens aussi énergiques de les rapprocher de nous. Vingt feuilles périodiques, au contraire, lancées chaque jour à travers les camps nomades les traverseront comme des flammes ardentes, activant le mouvement du pouls, ainsi que le ferait le fluide électrique, laissant après elles, empreints sur tous les visages, la joie, le contentement, l'étonnement ou la surprise. Vous figurez-vous le journal venant chaque jour leur dire quelque chose de la grandeur et de la gloire de la France, leur donner des nouvelles de ce qui les intéresse, des pays les plus proches, des contrées les plus éloignées, leur apprendre les progrès de nos sciences, de nos arts, de notre industrie, de toutes choses qu'ils ne connaissent pas, que quelques-uns d'entre eux seulement unt entrevu avec un sentiment d'admiration dont ils n'ont pu déguiser toute la grandeur? Au contact répété de ces récits variés de formes diverses, dans lesquels seront examinées toutes les questions, où toutes les opinions seront discutées, où les faux raisonnements, les jugements erronés seront combattus, où la philosophie, la vraie philosophie de l'Europe occidentale, la philosophie de tous les temps, viendra doucement attaquer les méchantes erreurs de la barbarie; les mauvaises pensées perdront de leur âcreté; la haine, de son fiel; les préjugés s'effaceront, le fanatisme disparaîtra pour faire place à une douce tolérance, et les idées de guerre, de violence, de haine s'éloigneront à toujours devant l'influence irrésistible des anges de la paix; la concorde reliera Arabes et chrétiens dans un même ensemble. Pour les uns, le Koran, le livre par excellence, aura perdu une partie de son prestige, l'Evangile deviendra ce qu'il est véritablement, une bonne nouvelle. Mohammed verrait-il ce changement avec regret? Non; car c'est lui qui a dit : « *Cherchez la science et la vérité, dussiez-vous ne les trouver qu'aux extrémités du monde!* »

Honneur donc, encore une fois, aux créateurs de la presse arabe en Algérie!

O. Mac Carthy.

VARIÉTÉS.

ALGÉRIE.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE LA REVUE.

Ruisseau de Kouba, 25 octobre 1847.

MON CHER MAC CARTHY,

J'ai retrouvé tout ici en assez bon état; à la Reghaïa, des cannes à sucre de 2 et 3 mètres de hauteur, des patates de 2 kilog., des greffes nombreuses en bon état, 200 bœufs et 150 moutons tous les soirs dans ma cour et sous les étables, ce qui est une digne garniture de ferme africaine; elle est flanquée de meules de 12 à 1,800 quintaux métriques de foin. Les Arabes et les Kabyles se conduisent assez bien, car leur intérêt, par la jouissance d'une partie des terres, est commun avec le mien. Seulement, leurs caïds et aghas sont jaloux et envieux de les voir chez des roumi; et, quand ils se trouvent en faute, ils se vengent cruellement, par des amendes, de leurs rapports avec les chrétiens. C'est une grande difficulté qui empêchera de longtemps la communauté d'intérêts qui tend à s'établir entre les grands propriétaires européens et les indigènes travailleurs; car les premiers ont besoin de bras à bon marché et les seconds de terres et de faibles capitaux. La culture arabe,

quoique bien moins bonne que la nôtre, peut se faire sans maisons, sans fermes, sans clôtures, presque sans instruments et avec peu de réparations : on est sûr de récolter; 6 à 800 fr. au plus suffisent et au-delà pour mettre en culture 10 hectares, dont une petite partie en jardinage, tandis que la culture européenne exige des bâtiments, des avances, force capitaux, et des bras qu'on n'est jamais sûr de trouver au moment convenable. Aucun fermier un peu notable de France ne pourrait se passer, pour la moisson, le battage, des nombreux bras de paysans qui l'entourent. Or, cette population rurale n'existe pas encore en Afrique, et ce manque de bras domine toute la question de la culture européenne.

La culture arabe est donc plus avantageuse, en Afrique, pour les céréales, relativement à la quotité de capitaux employés, et un même capital développe 4 et 6 fois plus de culture. C'est d'ailleurs le seul moyen sûr d'attacher un grand nombre d'indigènes à notre cause; car, il ne faut pas se le dissimuler, leurs rapports directs avec les Européens les compromettent en quelque sorte avec leurs chefs musulmans par suite du fanatisme d'abord, et surtout par suite de la protection qu'ils trouvent auprès de leurs maîtres contre les exactions de leurs caïds et de leurs cheikhs. J'en suis donc, pour le moment, à établir quelques khammas, c'est-à-dire des fermiers arabes auxquels on fait toutes les avances et qui font tout le travail, sauf la coupe de la moisson qui a lieu par les Kabyles à prix établi pour tout le canton. Ces fermiers, pour leur travail et peine, reçoivent un cinquième en nature de la récolte, d'où vient le nom de khammas (*khamse*, cinq).

J'ai fait récemment une expédition de colonisation dans le genre de celles des pionniers de l'Amérique du nord. Pour commencer l'établissement do Chaïba, près Coléah, il m'a fallu réunir chef, ouvriers, outils, instruments, bois et fer de toute sorte. Après vingt lieues parcourues, depuis la Reghaïa, d'où j'ai tiré presque toutes les provisions et partie des autres éléments, deux chariots pesant cinq milliers chacun, attelés de douze

bœufs, se sont avancés en pleine broussailles, tandis qu'on les taillait au-devant d'eux et qu'on adoucissait à la pioche les aspérités les plus fortes d'un terrain où jamais voiture n'avait passé. Maintes fois il y a eu chance de verser, et huit à dix hommes soutenaient les pesants fardeaux de voiture.

Après trois heures mises à parcourir une lieue de terres vagues, on est arrivé, et, en une heure et demie, la cabane provisoire en madriers et planches était construite de façon à abriter les travailleurs [1].

Immédiatement les maçons se sont mis à l'œuvre. On a été chercher tuiles, sable, pierres, chaux, et, dans quelques jours, grâce à la prévision et à l'activité, il y aura quelques bâtiments couverts; il est vrai que des pans de murs du vieux bordj de Chaïba, existant encore sur le terrain, ont pu être utilisés, ainsi que quantité de pierres adjacentes. Ce vieux bordj, bâti par une famille turque, réunissait dans son enceinte une trentaine de feux, tant des maîtres que des serviteurs, et, dans ses cours ou terrains adjacents, existent encore plus de cent silos qui servaient à emmagasiner d'énormes récoltes de céréales.

En vérité, l'Algérie a été bien riche; elle dépérissait de jour en jour, et il est temps qu'elle ressuscite.

Nous sommes dans un moment très-favorable pour cela. La venue du prince est accueillie par les vœux d'une population épuisée par ses efforts passés et par la crise financière, mais toute palpitante pour de nouveaux travaux et un meilleur avenir. La paix est générale et complète; la sécurité est entière; les inquiétudes du côté du Maroc s'éteignent. Le moment est plus que jamais venu d'imprimer une puissante impulsion à l'Algérie. Que Dieu le veuille et que la France l'exécute!

Th. Fortin d'Ivry.

[1] Ce genre de cabane, appuyé à un mur, se nomme, d'après sa forme, un *demi-bonnet de police*.

Marche de la mortalité à Alger.

D'après des calculs fort exacts, faits, en 1802, par le savant Tourtelle, la mortalité des enfants, en Europe, était, à l'époque où il écrivait, de 26 pour 100. D'après les calculs plus récents de M. de Montferrand, elle n'est plus que de 15 à 16 pour 100, c'est-à-dire que, sur 1,000 enfants pris à leur naissance, il n'en restait, d'après les calculs de 1802, vivants, au bout d'un an, que 740 : il en reste aujourd'hui 840 à 850.

A Alger, du 1[er] juillet 1846 au 30 juin 1847, il y a eu, parmi les Européens, 1,470 naissances, dont 759 garçons et 711 filles; il en est mort, dans l'année, sur ce nombre, 158 garçons et 147 filles : total, 305. La mortalité n'a donc été que d'un peu plus de 20 pour 100 (20 p. 100).

Chez les musulmans, sur 246 naissances, dont 145 garçons et 101 filles, il y a eu de morts, 47 garçons et 48 filles : total, 95, soit environ 40 pour 100.

Chez les israélites, sur 181 naissances, dont 98 garçons et 83 filles, il n'est mort que 13 garçons et 16 filles : total, 29, soit environ 16 pour 100.

On voit que la mortalité est beaucoup plus considérable chez les musulmans que chez les Européens, et chez les Européens que chez les juifs; cela tient à des causes facilement appréciables. Mais, en faisant un résumé général de la mortalité dans les trois classes de la population susdésignée, on trouve pour résultat général :

Vivants au bout d'un an :
1,165 sur 1,470 enfants européens,
151 sur 246 enfants musulmans,
152 sur 171 enfants israélites.

Total général, 1,468 sur 1,897, soit un peu plus de 20 pour 100.

La mortalité, en Europe, était, suivant les calculs faits en 1802, de 26 pour 100; elle n'est plus aujourd'hui que de 15 à 16 pour 100. Cette diminution si

notable est due aux conditions d'existence qui se sont sensiblement améliorées.

A Alger, la diminution survenue depuis quelques années dans la mortalité n'a pas été moins sensible, et cette diminution tend à devenir chaque jour plus considérable, ce qui nous fait espérer qu'elle arrivera prochainement au niveau de celle qu'on a si heureusement constatée en France.

(*L'Akhbar.—Septembre.*)

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'OPIUM.

Commerce de l'opium en Chine.

Il se vend en Chine plusieurs espèces d'opium, notamment celles de l'Inde et de Turquie. Voici quelques renseignements sur les diverses provenances.

OPIUM DE L'INDE

Il se divise en trois sortes : *Patna* ou *Bahar*, *Bénarès* et *Maloua*. Les deux premiers districts appartiennent à la Compagnie, qui s'y réserve le monopole exclusif de l'exploitation. Le district de Maloua n'est que tributaire : l'opium s'y cultive librement, mais il doit s'exporter par Bombay, où il acquitte un droit de 125 roupies (300 francs) par caisse, droit qui a pour objet d'avantager l'opium de Bénarès et de Patna.

Ces deux dernières sortes se vendent à Calcutta, aux enchères publiques, à diverses époques de l'année.

L'opium de l'Inde est transporté de Calcutta et de Bombay en Chine, sur des navires de 150 à 400 tonneaux, très-fortement gréés, afin qu'ils puissent remonter les moussons, et auxquels leur marche rapide a fait donner le nom de *clippers*. Ces *clippers* déposent la cargaison soit à Hong-Kong, soit dans les différentes stations d'opium, a bord de grands navires servant de magasins et appelés *receiving ships*.

Il y a peu d'années, l'opium était porté sur la côte de Chine par de petits navires tirant peu d'eau, bien armés, qui entraient dans les criques, et le vendaient en détail aux Chinois venus de l'intérieur. Il s'ensuivait parfois des engagements dans lesquels l'autorité avait rarement le dessus. L'opium était ensuite transporté dans les rivières par bateaux chinois, et pénétrait ainsi assez avant dans l'intérieur de l'empire.

Aujourd'hui, les précautions sont devenues presque inutiles et les collisions ne sont plus à craindre. Le commerce européen a choisi quelques points sur la côte dans les situations les plus favorables, et, en général, à proximité des ports ouverts au commerce légal : ainsi Camsingmoun approvisionne Canton [1]. Une station d'opium est établie en vue même d'Amoy. Tchou-san approvisionne Ning-po, et Ousoung sert d'entrepôt à Chang-haï et à Nankin.

Il existe encore d'autres stations; Namob, Chimno, par exemple, sont des points intermédiaires.

Les deux stations les plus importantes sont celles de Camsingmoun et de Wousoung. Camsingmoun a remplacé Whampoa, qui lui-même s'était substitué à l'île de Lintin, où, avant et pendant la guerre, se traitaient presque toutes les affaires d'opium.

L'opium de Patna et de Bénarès se vend en forme de boules de la grosseur d'un boulet de 30, et renfermées dans une vessie. Chaque caisse contient 40 boules et pèse environ 1 picul (62 kilogr. 1/2). La seule différence extérieure qui distingue ces deux sortes d'opium, c'est que le Patna est contenu dans des caisses recouvertes d'un cuir grossier, et que les caisses d'opium de Bénarès sont entourées d'une toile d'emballage nommée *pandjy*.

Le patna passe pour être supérieur au bénarès et se paie un peu plus cher. Comme ces deux qualités sont fabriquées sous la surveillance directe du gouvernement de l'Inde, il n'y a point de fraude à craindre, et les Chinois achètent les caisses presque de confiance,

[1] Il y a peu de temps, l'entrepôt pour Canton était encore à Whampoa.

ou du moins sans se livrer à l'examen minutieux qu'ils font de l'opium de Maloua.

L'opium de Maloua est contenu dans des caisses pesant environ 1 picul, et se présente en petits morceaux de différentes formes, le plus ordinairement circulaires et un peu aplatis. Ces morceaux sont jetés dans la caisse sans ordre, au milieu d'une poudre de pavot destinée à conserver l'arôme qui leur est propre. L'opium de Maloua est très-recherché des Chinois, surtout dans le nord [1]; mais, comme on l'a déjà dit, les Chinois ne l'achètent qu'avec les plus grandes précautions, parce qu'ils ont été souvent dupes de la mauvaise foi des princes tributaires ou des particuliers qui fabriquent cet opium sans contrôle du gouvernement anglais.

Chaque caisse de Maloua est ouverte par l'acheteur chinois, chaque morceau est examiné, senti, pesé à la main; puis, quand cette première épreuve est bonne, l'acheteur coupe deux ou trois petits morceaux au hasard et les fait bouillir dans l'eau. On reconnaît au résidu la qualité de l'opium. Le marché se conclut alors au comptant. Presque tous les paiements se font avec de l'argent *sycee* ou de l'or, en barres ou en lingots (*shoes*) de poids différents.

OPIUM DE TURQUIE.

En 1845, on a vendu 5 à 700 caisses d'opium de Turquie à Ousoung.

L'opium de Turquie s'est vendu quelque temps en Chine avec avantage et concurremment avec les opiums de l'Inde. Il serait, dit-on, supérieur en qualité, mais plus sujet à s'altérer.

A l'époque où le commerce se faisait à Lintin, l'opium était importé de Smyrne directement par les navires américains. Aujourd'hui, les Anglais le portent à Londres et de Londres en Chine. Dans ces derniers temps, les fraudes commises sur le Maloua ont fait

[1] C'est ce qui a élevé son prix au-dessus de celui du Patna, bien que ce dernier passe pour posséder de meilleures qualités.

vendre 1,000 à 1,500 caisses d'opium de Turquie. Toutefois, c'est un commerce presque tombé et qui a peu de chances de se relever.

Indépendamment de l'opium qui est apporté de Bombay et de Calcutta, il entre encore en Chine, par la province du Sse-Tchouan, de l'opium provenant du Thibet et de l'Inde supérieure; on ne sait au juste en quelle quantité.

Il paraîtrait qu'on cultive dans le Yun-Nan, province occidentale de la Chine, un pavot qui produit un opium à peu près semblable à celui de Turquie : c'est une assertion que l'on trouve reproduite dans plusieurs publications anglaises sur la Chine, et qu'il serait intéressant de pouvoir confirmer.

L'importation de l'opium en Chine s'élève aujourd'hui à près de 25,000,000 de piastres (près de 150,000,000 de francs). C'est un commerce entièrement distinct du commerce légal, avec lequel l'organisation actuelle, les prohibitions du gouvernement chinois et les réglements anglais, ne lui permettent pas de se mêler. On peut penser cependant que la Chine trouverait de l'avantage à légaliser ce trafic. L'opium ne se paie aujourd'hui qu'en numéraire : il se paierait en produits, en matières premières. En outre, le trésor percevrait, sur son introduction, des droits considérables dont il est frustré; et, au lieu de voir chaque année s'écouler son numéraire, il favoriserait la production et l'industrie, et accroîtrait son revenu douanier sur l'exportation, plus vivement sollicitée par les nécessités de l'échange.

Le gouvernement chinois n'ignore ni les faits ni les résultats : déjà plusieurs rapports lui ont été adressés par des mandarins de haut rang, dans le but d'autoriser l'entrée de l'opium. En 1836, le gouvernement local de Canton appuyait une requête dans ce sens. Le cabinet de Péking n'a jamais voulu prêter l'oreille à ces propositions. Il a lutté tant qu'il a pu : moralement au moins, il n'a pas cédé. Si, comme il est permis maintenant de le croire, il préfère abandonner à la contrebande le commerce de l'opium plutôt que de sanction-

ner, psr l'établissement d'un droit, l'introduction d'une marchandise qu'il croit contraire à l'état moral et au bien-être des populations, c'est un sentiment qui l'honore sans doute, mais stérilement. Peut-être serait-il mieux et plus politique de sa part de permettre ce qu'il ne peut empêcher, que de voir chaque jour ses lois éludées et son autorité méconnue.

Production de l'Inde en opium.

La récolte de l'opium de Bénarès s'élève, cette année 1847, à environ 28,000 caisses. Si, comme on le croit, on en récolte autant dans le Maloua, la Compagnie des Indes pourra mettre aux enchères près de 60,000 caisses d'opium, qui, au prix moyen de 500 piastres d'Espagne par caisse, lui produira une somme de 180 millions de frsncs, dont deux bons tiers de bénéfice net. Dans sa moralité habituelle, le gouvernement anglais a calculé que la quantité d'opium produite cette année est encore de beaucoup au-dessous de la puissante consommation des Chinois, auxquels ce poison est destiné, et il prend des mesures pour que l'année prochaine la récolte soit portée à 80,000 caisses. Pour peu que cela continue, les Anglais finiront par substituer l'opium à la nourriture journslière des Cbinois, dans l'intérêt sans doute de la morale et de la civilisation.

Ecoutons maintenant un de nos missionnaires :

« Ce n'est pas ici qu'il faut élever une controverse pour savoir si l'usage de l'opium est une chose indifférente. On montrerait des familles, naguère dans l'aisance, aujourd'hui désolées; les enfants, sans nourriture et sans vêtements, obligés de se faire voleurs; les femmes vendues et les fumeurs devenus pires que des bêtes brutes. Ce mal est très-répandu dans les villes, et des personnes bien instruites vont jusqu'à dire qu'un Chinois, habitué à fumer de l'opium, est un homme perdu pour les affaires de la vie civile. Après avoir usé de ce dangereux poison pendant trois années seulement, il ne sera plus propre qu'à satisfaire sa passion

ou plutôt sa fureur. S'il peut y réussir, il traînera encore sa vie pendant assez longtemps; mais il sera réduit à un état complet de stupidité. Si, au contraire, les ressources lui manquent, alors il est en proie à des souffrances et à une langueur dont il ne se relèvera plus. Un fumeur ordinaire dépense au moins 12 fr. par jour, dont la moitié pour le poison et le reste pour les besoins qu'il impose. Or, c'est là une somme considérable en Chine. »

COMMERCE DE LA HOLLANDE ET DE JAVA AVEC LA CHINE ET D'AUTRES CONTRÉES DE L'ASIE, EN 1845 ET 1846.

Voici le mouvement du commerce de Java et de Madoura. et du commerce néerlandais en Chine pendant l'année 1846. Les importations, en général, tant en espèces qu'en marchandises, faites, soit pour compte du gouvernement, soit pour compte des particuliers, se sont élevées, en 1846, à une valeur de 36,120,685 flor. (77,298,266 fr.), et présentent, par conséquent, une diminution de 1,101,271 flor. sur celles de l'année précédente. Les importations effectuées pour compte de particuliers étaient de 27,386,519 flor., et offrent une augmentation de294,718 flor. sur celles de 1845; la diminution se trouve donc dans celles effectuées pour compte du gouvernement.

Les exportations totales en marchandises et en argent, faites pour compte de particuliers, en 1846, se sont montées à 26,881,739 flor (57,526,921 fr.), tandis qu'en 1845, elles n'ont été que de 24,341,936 flor. (52,091,743 fr.), ce qui constitue une augmentation de 2,539,803 flor.

Voici un état comparatif des principaux produits exportés pour compte de particuliers :

1845.

PRODUITS	VALEUR.
Arak, 4,378 barriques, à 35 florins..	153,222 flor.
Cochenille, 20,053 livres à 3 flor. 68.	73,802

Peaux, 105,751 pièces.	220,649 flor.
Indigo, 244,635 livres à 3 flor.	733,906
Café, 165,940 picols à 20 flor.	3,318,798
Cuivre japonais, 6,105 picols à 80 flor. . . .	488,408
Camphre.	43,605
Cannelle.	26,275
Toiles et fils.	762,194
Poivre, 11,227 picols à 16 flor	179,633
Rottins, 51,260 picols à 7 flor..	358,817
Riz, 447,017 picols à 6 flor...	2,682,103
Epiceries.	259,372
Sucre, 294,191 picols à 14 flor.	4,118,668
Tabac, 5,811 kodies à 400 flor.	2,324,480
Etain, 17,729 picols à 55 flor.	975,078
Thé, 20,688 liv. à o flor. 76 3/4..	15,889
Tripang..	225,017
Nids d'oiseaux.	1,075,360
Articles divers.	4,866,530
Espèces d'or et d'argent.	1,440,087
Total..	24,341,936 flor.

1846.

Arak, 5,516 barriques à 35 flor.	193,061 flor.
Cochenille, 26,610 liv. à 3 flor. 15 1/2. . . .	83,955
Peaux, 300,177 pièces.	452,357
Indigo, 287,991 liv. à 2 flor. 50.	719,976
Café, 221,378 picols 75/100e à 17 flor. . . .	3,763,439
Cuivre japonais, 149 picols à 60 flor.	8,942
Camphre, 30 bal. à 80 flor.	2,400
Cannelle, 85 picols 80/100e à 125 flor. . . .	10,725
Toiles et fils..	683,817
Poivre, 13,111 picols à 13 flor.	170,444
Rottins, 45,930 picols à 6 flor..	275,580
Riz, 500,344 picols à 6 flor.	3,002,067
Epiceries.	124,091
Sucre, 594,687 pic. 80/100e à 13 flor. . . .	7,730,933
Tabac, 5,784 kodies à 370 flor.	2,140,067
Etain, 7,506 picols à 54 flor..	405,324
Thé, 88,258 livres.	61,776
Tripang..	232,536
Nids d'oiseaux.	718,234

Articles divers.	5,107,792
Espèces d'or et d'argent.	994,223
Total..	26,881,739 flor.

Ce qui constitue, ainsi que nous venons de le dire, une augmentation de 2,539,803 flor. en faveur de l'année 1846.

Dans ces chiffres, ne sont pas comprises les exportations effectuées en marchandises pour compte du gouvernement, et qui se sont élevées, en 1846, à.. . . . . 31,277,246 flor.
Elles étaient, en 1845, de. 41,553,232

Par conséquent, diminution de. . . . . . . 10,275,986 flor.
Il a été exporté encore en espèces et en marchandises, pour le compte du gouvernement, en 1846. . . . . . . 1,998,403 flor.
Et, en 1845, ces importations étaient de. . . . 2,187,891

En moins, en 1846. 189,488

Ce qui porte le total des exportations, pour l'année 1846, à une valeur totale de 60,157,388 flor. (138,736,809 fr.).

On a vu plus haut que les importations faites pour compte de particuliers se sont élevées à 36,120,685 flor.; elles ont consisté, savoir:

En produits provenant d'Europe, d'Amérique et du Cap de Bonne-Espérance, pour.	20,748,474 flor.
De la côte ouest de l'Inde et du Bengale.. . .	817,214
De la Chine, de Manille, Siam et Cochinchine..	1,838,885
Du Japon..	552,309
De l'Archipel indien..	9,422,818
En espèces.	2,740,985
Total..	36,120,685 flor.

Les importations se sont effectuées des différents pays suivants : des Pays-Bas, pour une valeur d'environ 13 millions 1/2 de flor. en marchandises, et 2 millions 1/4 de flor. en espèces; de l'Archipel indien, pour environ 11 millions en marchandises et 322,852 flor. en espèces; de l'Angleterre, pour 5,440,863 flor.; de la Chine et Macao, pour environ 700,000 flor.; du Japon, pour 552,309 flor.; de la France, pour environ 450,000 flor.; du Bengale, pour 490,584 flor.; de l'Amérique, pour 385,042 flor.; de Hambourg, pour 312,323 flor.; de Siam, pour 193,448 flor.; de Manille, pour 225,853 flor.; de la Suède, pour 103,068 flor.

Le reste a été importé soua pavillons danois, belge, brêmois.

Quant aux articles d'exportation, ils ont principalement consisté en produits de l'Archipel indien, qui y figurent pour 53,596,820 flor. Le reste se divise en produits de la côte ouest de l'Inde et du Bengale, de Chine, de Manille, Siam, Cochinchine, Japon, d'Amérique, etc.

Les exportations se sont élevées, pour les Pays-Bas, à une valeur d'environ 40 millions de flor.; pour l'Archipel indien, environ 9 millions de marchandises et 2,419,977 en espèces; pour l'Angleterre, 2,365,487 flor.; la France, environ un demi-million de flor.; l'Amérique, 1,199,644 flor.; la Chine et Macao, un demi-million; Hambourg, 615,011 flor. Le reste se divise entre les pays d'où les importations ont eu lieu.

Quant à ce qui concerne le commerce entre les Pays-Bas et la Chine, en 1846, les importations se sont effectuées sur 16 navires, sous pavillon néerlandais, mesurant ensemble 2,783 last. La valeur totale de ces importations s'est élevée à 933,800 piastres fortes (5,602,800 fr.). Les articles importés consistaient principalement en étoffes, coton, cuivre, tripang, zinc, nids d'oiseaux, couvertures, rottins, bois de teinture, épices, liquides spiritueux, etc.

Les exportations, qui se sont montées à une valeur de plus d'un million de piastres fortes, ont eu lieu par les mêmes navires qui avaient fait les importations. Le principal article a été le thé, dont le nombre de caisses fut de 41,144. Le reste consistait en médicaments, ouvrages laqués, nankins, porcelaines, parapluies, papiers, couleurs, builes, poteries. (*Journal de la Haye.*)

Observations. — Nous avons fait les réductions des florins en francs sur ce pied qu'on florin hollandais vaut 2 fr. 14 c. (*Annuaire du Bureau des Longitudes*), et la piastre forte, 6 fr. Le picul est égal à 61 kilogrammes 750, et le kodie (*kodi*) ou kally, à 6 kil. 17.

Burckhardt (*Jean-Louis*) est né, en 1784, à Lausanne. Après avoir complété ses études dans les universités allemandes, ne sachant que faire, ennuyé de voir les Français promener leurs aigles victorieuses à travers

l'Europe, il se dirigea sur l'Angleterre avec une lettre de Blumenbach, le grand naturaliste, pour Joseph Banks. C'était au mois de juillet 1806; la société d'Afrique désespérait du retour d'Hornemann; elle attendait un homme de cœur : Burckhardt se proposa et fut accepté de euite. Persuadé avec raison qu'errer sans but sur la terre n'est pas voyager, il préluda par de fortes études à ses courses lointaines. La langue arabe, l'astronomie, la minéralogie, la chimie, la médecine, la chirurgie se partagèrent ses momente, et en même temps il apprenait ainsi le rude métier auquel son âme l'appelait; vêtu à l'orientale, la barbe longue, il faisait de longues courses à pied, tête nue, exposé à l'ardeur du soleil; il dormait à l'air, ne mangeait que des plantes potagères, ne buvait que de l'eau. La Société africaine lui donna ses instruotions le 25 janvier 1809. Il partit le 2 mars de Portsmouth, et arriva à Souaydiyéh, à l'embouchure de l'Aasy (l'ancien *Orontes*), en Syrie, après une longue traversée. De Souaydiyéh, le voyageur se dirigea vers Háleb, travailla l'arabe avec ardeur, sous la direction d'un maître habile; puis il marcha vers Palmyre, vint à Damas, s'enfonça dans le Liban, s'arrêta a Bâlbeq, revint à Damas, fit une exoursion dans le Haourân, contrée sur laquelle il donna le premier de grands détails, et se retrouva à Háleb au 1er janvier 1811. Après avoir fait une excursion vers l'Euphrate, il pénètre une seconde fois dans le cœur de la Syrie, descend le cours du Jourdain, passe à l'est de la Mer-Morte, s'avance dans l'ancien pays des Edomites, découvre Pétra et s'arrête ou fond de la mer Rouge. Réuni à une petite troupe d'Arabes, il traverse les solitudes du promontoire sinaïque pour gagner le Caire, où il pensait trouver l'occasion de pénétrer dans l'Afrique centrale. Mais les circonstances ne favorisèrent pas ses désirs; les caravannes n'arrivaient pas; Burckhardt partit alors pour cette grande excursion de la Nubie, qu'il visita dans ses parties les plus reculées, et où il reçut de la bouche des naturels nombre de données sur la région Nilo-Tchadique. Dans sa route vers la mer Rouge, il trouva le Taqzé inférieur, l'*Astaboras* des an-

ciens, qui s'appelle encore Atbarah; puis il vint à Souakim, d'où un navire arabe le transporta à Djeddah, la porte de la Mekke. Le désir qu'il manifesta de visiter les villes saintes fut pour lui l'occasion d'un examen sévère sur ses connaissances en matière de théologie musulmane; ce qui arriva en cette occasion prouve à quel point il s'était identifié avec les mœurs et la religion de l'Orient. Les oulémas le déclarèrent très-savant, et les portes de la Kaabah lui furent ouvertes. Le 24 juin 1815, il revit la capitale de l'Egypte, s'en éloigna un instant à cause de la peste, y revint et s'occupa de suite de la rédaction de ses voyages. Plus d'un an s'écoula dans ce travail avec le calme qui lui était si nécessaire pour de nouvelles excursions; il allait enfin pouvoir accomplir une mission dont les dangers ne l'effrayaient pas, lorsqu'une dysenterie très-forte l'obligea à prendre le lit qu'il ne quitta plus. La science perdit cet homme intrépide le 4 octobre 1817. « Faites savoir à ma mère, disait-il à M. Salt, le consul d'Angleterre qui l'assista dans sa maladie, que ma dernière pensée a été pour elle. » Les restes de Burckhardt reposent dans le cimetière des musulmans. Rien n'a été perdu heureusement de tant de peines, de fatigues, de privations; tous ses manuscrits, au moment de sa mort, se trouvaient en ordre, et la Société d'Afrique les a fait publier. Ce sont : *Voyages en Nubie et dans l'intérieur de la partie nord est de l'Afrique, exécutés en* 1813, édités par le savant G.-M. Leake; *Voyages en Syrie et dans la Terre-Sainte* (Londres, 1822. In-4, avec le portrait du voyageur en costume oriental), ouvrage qui a jeté de grandes lumières sur la géographie antique de ces régions; *Notes sur les Bédouins et Essai sur l'Histoire des Wahabites* (Londres, 1829, in-4), que tous les voyageurs en Orient devraient savoir par cœur; *Proverbes et Maximes des Arabes* (Londres, 1830. In-4). — Burckhardt est, comme Mungo-Park, un de ces voyageurs que l'on doit prendre pour modèle, lorsque l'on veut se lancer dans le champ immense et périlleux des découvertes.

O. M. *Dictionnaire biographique inédit des géographes voyageurs et navigateurs.* — Extrait.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE DE FRANCE.

Séance du 22 Octobre 1847.

La séance est ouverte à huit heures et demie, sous la présidence de M. Hamont, vice-président.

Le procès-verbal de la séance du 23 juillet est lu et adopté.

Correspondance. — Il est donné lecture de deux lettres par lesquelles M. Azéma de Montgravier, capitaine d'artillerie, attaché aux affaires arabes de la division d'Oran (Algérie), et M. Boissonnet, capitaine du génie, directeur des affaires arabes de la province de Constantine, remercient la Société de les avoir nommés membres correspondants; ces deux Messieurs promettent leur concours à la Société, en ce qui rentre dans le cercle de leurs attributions et de leurs travaux. M. Azéma de Montgravier est déjà connu par de savantes recherches sur la géographie ancienne de la Mauritanie césarienne, et M. Boissonnet, par des travaux fort intéressants sur l'ancienne langue lybique; c'est à ce dernier que l'on doit un des alphabets les plus complets de l'écriture, encore employée, des anciens peuples berbères.

Livres offerts :

Par la *Société orientale allemande*, fondée à Darmstadt, à l'instar de celle de Paris, la collection de son *Bulletin* pour 1846 et 1847, trois numéros;

Par l'auteur : les *Maladies de l'Orient examinées au point de vue de la nosologie comparée*, par le docteur F. Pruner. Erlangen, 1847. 1 vol. in-8 de 472 pages, avec une planche.

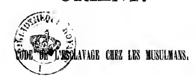
Topographie médicale de la ville du Caire, par le même, une brochure in-8.

La séance est levée à dix heures.

Le secrétaire général pour l'extérieur,

O. Mac Carthy.

ORIENT.



CODE DE L'ESCLAVAGE CHEZ LES MUSULMANS.

La nature des rapports entre les musulmans et les chrétiens, entre ces deux synthèses animées de croyances en apparence si différentes, a déjà été l'objet de graves préoccupations. Une commission française vient d'être nommée pour chercher à rapprocher les deux législations qui les régissent ; pour déterminer quels doivent être les points où elles ne peuvent se confondre et ceux où elles peuvent se toucher sans blesser de part et d'autre aucune susceptibilité, sans froisser aucune opinion reçue. De toutes les questions dont elle aura à s'occuper, celle de l'esclavage est sans contredit l'une des plus importantes, surtout au moment où l'on discute si nous laisserons à nos sujets musulmans de l'Algérie la prérogative d'avoir des esclaves. Il est donc intéressant de se rendre un compte exact de la position que leur a faite la loi musulmane. Déjà quelques études ont été tentées à ce sujet ; mais on n'avait encore rien donné d'aussi complet que le travail dont nous devons la communication à la bienveillance de MM. le colonel Daumas, directeur des affaires arabes de l'Algérie, et Ausone de Chancel, secrétaire de la direction.

Ce travail a été fait sous leurs yeux par un thaleb versé dans la matière. C'est un recueil de prescriptions extraites de Sidi-Khelil et autres docteurs musulmans, dont les décisions ont force de loi parmi leurs coreligionnaires. Il en a formé un tout complet, composant un véritable code de l'esclavage chez les musulmans, titre qui lui convient d'autant mieux que, malgré son caractère spécial en apparence, il peut s'appliquer à toutes les parties de l'Orient régies par le Koran.

Nous pensons que cette publication aura de l'intérêt aux yeux de tous ceux qui prêtent à cette question la haute attention qu'elle mérite.

M. le colonel Daumas et M. Ausone de Chancel poursuivent d'ailleurs activement leurs études sur l'Afrique : comme complément

à leur excellent ouvrage *le Sahara algérien*, ils vont donner sous ce titre : *le grand Désert*, ou *Itinéraire d'une caravane se rendant du Sahara algérien au pays des Nègres*, un livre appelé, nous n'en doutons pas, à un grand succès.

Plein d'observations et de notions nouvelles sur la géographie, la botanique, l'histoire naturelle du grand désert, sur l'ethnologie, la religion, les mœurs, les combats, les chasses, les voyages de ces habitants, ce livre, sérieux canevas brodé d'anecdotes et de légendes, prendra place également dans la bibliothèque des savants et dans celle des gens du monde.

L'auteur arabe de ce travail sur l'esclavage l'a divisé en dix-huit chapitres.

CHAPITRE Ier.

De la vente des esclaves et des personnes auxquelles ces transactions sont permises ou défendues.

La loi permet la vente des nègres réduits à l'état d'esclavage, parce qu'en général ils sont infidèles. Toutefois, elle s'oppose à la vente de ceux de ces individus qui proviennent des peuples musulmans ou des populations amies de ces derniers.

L'individu qui achète un esclave infidèle ne l'oblige pas à embrasser l'islamisme; il le laisse agir suivant sa propre impulsion. Mais, dans le cas où cet esclave devient musulman, il n'en reste pas moins dans la servitude, lui et ses enfants.

Le cheikh Si-Ahmed-Baba a établi cette base : un musulman, possesseur d'un esclave vrai croyant comme lui, ne peut le vendre à un infidèle.

Les infidèles peuvent acheter des esclaves infidèles, à la condition que ces derniers soient parvenus à l'âge de majurité, et sous l'obligation de ne pas les conduire hors des terres soumises aux musulmans.

La loi défend à tout infidèle d'acheter des esclaves musulmans, et l'autorité se saisit de ceux-ci, le cas échéant.

L'infidèle ne peut donner en gage à un tiers son es-

clave infidèle, s'il ne le possède d'une façon conforme aux prescriptions qui ont été établies.

Aussitôt qu'il est constaté que l'esclave a été illégalement acquis, ce dernier est dégagé, et l'on paie le créancier, à moins que la dette ne provienne de spéculations commerciales, auquel cas on substitue à la personne de l'esclave un autre gage.

CHAPITRE II.

Des esclaves infidèles mis en gage et devenant musulmans. — Esclaves prêtés en épreuve.

Lorsqu'un esclave infidèle embrasse l'islamisme, étant en gage, son propriétaire est dans l'obligation de le retirer et de lui substituer un autre gage.

Si les propriétaires d'un esclave engagé viennent à l'affranchir, ils sont tenus de rembourser de suite la somme pour laquelle il a été engagé, attendu que la loi prescrit au détenteur de donner immédiatement la liberté à l'affranchi.

Si, malgré les prescriptions de la loi, un infidèle achetait, puis revendait un esclave musulman, non seulement le nouvel acquéreur serait en droit de rendre au vendeur son esclave, au cas où celui-ci aurait des défauts, mais encore l'autorité s'emparerait de cet esclave.

Quand un infidèle vend son esclave à un musulman, en lui accordant un certain délai pour juger de ses qualités ou de ses défauts, il peut arriver que, pendant ce terme, l'esclave manifeste l'intention de se faire musulman. Cette circonstance particulière n'empêche pas l'acquéreur de conserver son sujet jusqu'à l'expiration du temps fixé pour l'épreuve; après quoi, si ce dernier ne lui convient pas, il le rend à son propriétaire primitif, et celui-ci, à son tour, le remet entre les mains de l'autorité qui se constitue propriétaire. Il n'en est pas de même quand, dans un marché de ce genre, le musulman est le vendeur et l'infidèle l'acheteur. Du jour où l'esclave exprime le désir de suivre le culte mahomé-

tan, il doit être restitué par l'infidèle au vendeur, sans attendre la fin du temps fixé pour l'essai.

Lorsqu'un esclave devient musulman en l'absence de son possesseur infidèle, la loi accorde à ce dernier, pour le réclamer, un délai de dix jours, s'il est en pays soumis, et de deux jours seulement en pays rebelle. Au-delà de cette limite, il y a prescription, et l'esclave est saisi par l'Etat.

Le musulman propriétaire d'un esclave doit chercher à inculquer à celui-ci, tant qu'il est jeune, les principes de l'islamisme; mais, une fois l'esclave d'un âge mûr, le maître n'est plus tenu de chercher à le convertir.

CHAPITRE III.

De la vente des nègres. — Différents modes de marché. — Cas redhibitoires.

La vente d'un esclave se fait ordinairement sous une des deux conditions suivantes : ou le vendeur offre une garantie pour les défauts que pourrait avoir le nègre, ou bien il convient d'avance qu'il n'en est pas responsable.

La garantie se donne pour un temps déterminé, dans l'intervalle duquel le marché peut être résilié sur la demande de l'acheteur, dans le cas, par exemple, où celui-ci aurait découvert dans l'esclave des vices ou maladies qui n'auraient pas été apparents lors de la vente.

Toute maladie occulte, toute mauvaise inclination, comme le penchant au vol, toutes les actions qui dénotent irascibilité ou folie (el djen), sont des cas redhibitoires. Les nègres atteints de ces maux peuvent être rendus à leurs propriétaires précédents, à moins que le marché n'ait été conclu sous la condition de non responsabilité.

Les vices ou maladies sont constatés par la présence des symptômes apparents et par la déclaration d'experts, lorsque le mal est caché : l'avis d'un seul expert suffit. Dans l'expertise on a soin de bien établir si le mal a pris naissance avant ou après l'époque de l'achat.

A défaut d'expert, le cadi fait jurer au vendeur que son esclave était sain lors de la vente, et décide ensuite

en dernier ressort. Si le vendeur prétend avoir averti l'acquéreur des défauts de l'esclave avant la conclusion du marché, et que ce fait soit nié, la question est soumiso au cadi, qui exige le serment et prononce son jugement.

Le marché sans garantie ne peut se rompre; mais le vendeur est tenu de désigner toutes les affections dont l'esclave est atteint à l'époque de la vente; car s'il en omet une seule, c'est une cause suffisante pour annuler le marché.

La vente des esclaves par le cadi se fait sans caution; ce personnage vend quelquefois, et toujours sans caution, les nègres provenant de successions vacantes. De même, sont dispensés de donner aucune garantie les individus qui, ayant reçu des esclaves comme part d'héritage, cherchent à s'en défaire.

Lorsque l'esclave est reconnu atteint d'un cas redhibitoire, et que le vendeur est absent, les adouls constatent le fait. Si le vendeur n'a pas de fondé de pouvoirs, et que son absence se prolonge plus de dix jours, le cadi se saisit de cette affaire, s'informe du cas; et, si la partie intéressée ne se présente pas pour plaider sa cause, il rompt le marché après avoir pris tous les détails possibles sur la manière dont s'est opérée la vente, c'est-à-dire si le prix de l'esclave a été payé, s'il y a eu ou non garantie, si le vendeur a caché à l'acquéreur quelques cas redhibitoires.

Quand, après l'examen de cette affaire, on n'a pas reconnu la nécessité de résilier le marché, il est accordé à l'acheteur une indemnité qui est déduite du prix de la vente.

L'esclave qui a été atteint d'un mal dont il a été guéri radicalement n'est point restitué au vendeur.

L'esclave dépérissant ou contractant des maladies par suite du manque de nourriture ou de mauvais traitements, ne se trouve pas non plus dans le cas redhibitoire. Mais quand l'acquéreur peut prouver que l'affection dont l'esclave est atteint est antérieure à la vente, et qu'à cette époque elle n'a pas été signalée, il a droit d'exiger une indemnité.

Un esclave se trouvant dans un cas redhibitoire revient d'un propriétaire à l'autre jusqu'au possesseur primitif.

CHAPITRE IV.

Des hardes de l'esclave au moment de la vente. — Temps d'essai d'un esclave.

Les effets en bon état, les bijoux des négresses sont la propriété du vendeur. L'acquéreur n'a droit, à moins de conventions particulières, qu'aux vêtements journaliers. Il arrive souvent que l'on pose la condition que l'esclave sera livré nu, alors le vendeur est obligé de lui fournir un chiffon pour couvrir les parties honteuses.

Le temps fixé pour l'essai d'un esclave varie de trois jours à un an, selon les conditions, et ce temps compte à partir du jour de l'achat.

Tant que dure l'épreuve, les maladies graves qui surviennent, telles que la gale, la lèpre, la folie, la mort elle-même sont des cas qui entraînent la rupture du marché.

Ces usages ne sont cependant pas partout les mêmes; ils sont variables suivant les pays. On suit, à cet égard, la coutume des lieux où l'on se trouve: la garantie donnée à la conclusion du marché sert de règle.

CHAPITRE V.

Des esclaves enceintes.

La grossesse des femmes esclaves est considérée comme une affection entraînant le cas redhibitoire, lorsque les négresses sont vendues se trouvant dans cet état.

Le cas se présentant, on dépose la négresse chez un homme de confiance jusqu'à ce qu'on sache si elle est réellement enceinte ou frappée d'une maladie. Après l'accouchement, l'enfant est conservé pour être remis à celui qui était maître de la négresse au moment où

celle-ci a conçu, soit à titre de propriété si l'enfant est fils d'un esclave, soit comme un de ses héritiers si le nouveau-né est le fruit du concubinage de la négresse et de son possesseur.

Ben-Arrafat avance, d'après Ben-Haret, que les ulémas n'ont pas statué sur la position d'une esclave qui, se trouvant enceinte, serait réclamée par un tiers. Quel est celui des deux prétendants qui doit l'entretenir? Ben-Abd-El-Hakem dit que c'est celui qui la réclame. Iahia-Ben-Omar soutient que le propriétaire sous le joug duquel l'esclave est devenue enceinte doit seul subvenir à son entretien. Cette dernière opinion paraît la plus juste, car l'enfant est réputé libre vis-à-vis du propriétaire qui n'avait pas en sa possession la mère au moment où elle a conçu, tandis que le maître auquel appartient l'enfant a intérêt à ménager la mère dans le travail.

CHAPITRE VI.

Conduite du maître envers l'esclave, et réciproquement.

(Documents puisés dans les ouvrages de Si-Mohamed-El-Hattab sur El-Mektaur de Sidi-Khelil, au chapitre Mefka.)

Si l'on est hors d'état de pourvoir à l'entretien des esclaves, il convient de les vendre. (*Cheikh Khelil.*)

Le commentateur de Sidi-Khelil dit, en résumé, que le maître doit subvenir aux besoins de son esclave; selon ses moyens.

Malek a avancé qu'il a lu dans le manuscrit El-Hadit (conversation du prophète) une question soulevée à ce sujet, où il est dit : « Le Prophète a établi que l'on doit « fournir consciencieusement à l'entretien et à la nour- « riture de l'esclave, de même qu'il ne faut pas lui « imposer une tâche au-dessus de ses forces. »

On engageait un jour Malek à poser en principe que le maître ne devait pas obliger son esclave à faire un travail qui fût trop fort pour ce serviteur. « Je ne puis, « répondit Malek, établir une semblable défense, qui

« donnerait lieu à de nombreuses plaintes. Il est juste, « reprit-il, que le maître n'accable pas son esclave; « mais il est dangereux de le laisser dans l'inaction; il « ne peut, au reste, exiger de celui-ci que ce que ses « facultés intellectuelles et physiques lui permettent de « faire. Ainsi, il est des esclaves qui sont propres à la « culture, comme il en est d'autres qui ne sont aptes « qu'à rendre des services dans le commerce. »

El-Badji, dans son Commentaire d'El-Monatta du manuscrit El-Hadit, avance que le maître doit plutôt vendre ses esclaves que de les laisser dans la peine.

Ben-Rached a commenté de la manière suivante ce qu'on vient de lire dans ce chapitre VI :

« L'esclave sera nourri et vêtu convenablement; il « n'y aura même aucune différence entre son maître et « lui en ce qui concerne l'habillement et la nourriture. »

Cette décision fut provoquée par des savants qui objectèrent à Ben-Rached les paroles du Prophète : « Vé« tissez vos esclaves de votre habillement et nourrissez« les de vos aliments. »

Abi-El-Laïs suivait ce principe, non pas qu'il le regardât comme obligatoire, mais parce que sa bonté d'âme l'y portait naturellement; et, en effet, Mohamed, par ces paroles que nous venons de citer, n'entendait pas que le maître dût réserver à son esclave une part de ses propres aliments et le couvrir de vêtements dont il faisait lui-même usage, mais bien qu'il le nourrît des mêmes substances et le revêtît des tissus de même nature que ceux qu'il employait.

Telle doit être l'interprétation de la pensée du législateur; lui donner une plus grande extension serait la fausser; car l'esclave alors serait l'égal du maître. Cependant, il n'y a aucun mal à ce qu'un maître nourrisse et habille son esclave comme lui-même.

On demandait à Malek si, comme l'a entendu Achehab, et ainsi qu'il est rapporté dsns le manuscrit El-Djaoni, il est permis à un maître de prendre une nourriture meilleure que celle des siens et de ses esclaves, et de porter des vêtements plus luxueux que les leurs. « Sans doute, répondit-il, quand l'extrême

« opulence comporte cette manière d'agir. — N'avez-vous « pas vu ce qu'a dit à ce sujet Abi-El-Dardari? répli- « quérent les questionneurs. — Oui, mais alors, reprit « Malek, les hommes étaient pauvres et n'avaient que « la nourriture nécessaire pour se soutenir. »

On s'en tient généralement aux principes posés par Sidi-Khelil :

« Si vous ne pouvez entretenir vos esclaves conve- « nablement, vendez-les. »

Son Commentaire l'explique ainsi, et c'est le chef du pays qui est chargé de veiller à l'exécution de cette règle, de faire procéder forcément à la vente de l'esclave, quand le maître de celui-ci ne pourvoit pas à ses besoins de première nécessité.

Lorsque plusieurs individus possèdent un esclave en commun, ils l'entretiennent chacun au prorata de sa mise, et si l'esclave sert un d'eux de préférence aux autres, celui-ci se charge seul des frais, à moins que le travail, de quelque nature qu'il soit, se réduise à peu de chose.

Le cheikh Khelil a dit : « Si le maître fait travailler « l'esclave plus qu'il ne doit, on fait vendre ce dernier, « absolument comme dans le cas où l'esclave n'est pas « nourri suffisamment. »

Selon Malek, on n'affranchira pas un esclave mineur hors d'état de travailler, parce que l'oisiveté lui ferait contracter l'habitude du vol ; il en est de même à l'égard des jeunes négresses qui, si elles étaient rendues libres avant l'âge de majorité, se livreraient à la licence.

Othman avance ce principe ainsi que El-Djazouli dans ses Commentaires de El-Ressala.

Malek, interrogé sur cette question, savoir si l'on pouvait forcer l'esclave à moudre pendant la nuit, répondit que : « S'il travaillait le jour, il devait se reposer « la nuit, à moins que l'occupation prescrite soit de « peu d'importance. »

Ben-Omar dit, de son côté, qu'on ne devait faire travailler un esclave la nuit que dans des circonstances rares et pendant quelques instants seulement.

J'ai puisé ces renseignements dans l'Idjaret-El-Medaouna :

Un serviteur ne peut veiller la nuit tout entière auprès de son maître; on admet seulement qu'il lui donne les vêtements nécessaires pour se couvrir, de l'eau pour boire, qu'il lui rende, en un mot, des services se réitérant peu souvent dans la nuit et permettant le repos.

S'il est reconnu qu'un esclave a souffert de la faim ou d'excès de travail, il est vendu, même malgré son maître, car chacun doit jouir de ses droits.

Lorsqu'un esclave, demandant à être marié, éprouve un refus, il est considéré comme étant dans un état de souffrance dont nous parlerons au chapitre du Mariage.

A propos des maîtres qui laissent sans nefka (entretien pécuniaire) leurs esclaves, les enfants de ces esclaves, ainsi que ceux auxquels ils ont promis l'affranchissement après un temps donné, Ben-Sahel rapporte qu'une esclave s'étant trouvée dans ce cas, et ayant prouvé par des témoignages dignes de foi qu'elle était la propriété d'un individu qui s'était absenté sans lui laisser aucun moyen de subsistance, sans lui envoyer le moindre soulagement, sans lui donner aucune nouvelle, Ben-El-Itab et Ben-Katain décidèrent que le cadi avait à prononcer la vente, à en toucher le montant, puis à le déposer chez un homme probe, qui, lui-même, le remettrait au propriétaire de l'esclave quand il serait de retour.

Il est dit dans le Kitab-El-Aïdia : « Il importe que le « gouverneur d'une ville oblige l'esclave à prouver qu'il « est incapable de pourvoir à sa subsistance pour qu'il « soit vendu. » Ben-Itab dit la même chose au sujet des esclaves femmes ayant des enfants et dont le maître est absent. Quant à celles qui sont sans enfants, on leur applique une autre décision.

On lit dans le Toudih : « Si le maître d'une esclave « ayant un enfant vient à s'absenter, et que cette es- « clave signale et prouve cette absence, le gouverneur « de la ville fixe un mois de délai, après lequel il donne « la liberté à l'esclave. » C'est également l'avis de El-Korchi et de Ben-El-Itab. Ali-Ben-Ziad prétend que

Ben-El-Chekak et Ben-El-Attar ont avancé qu'on ne pouvait donner la liberté à l'esclave dans la position précitée; c'est à elle alors à trouver des moyens d'existence. Ben-El-Iattan a pensé qu'elle devait attendre, dans ce dernier état, jusqu'à ce que la mort de son maître fût prouvée.

Ce qu'a dit à ce sujet Ben-Sahel est certainement ce qu'il y a de plus raisonnable.

On se fonde sur ce qu'a établi le cheikh Achiab : « Si le possesseur ne peut garder à sa charge l'esclave « mère avec laquelle il a eu des enfants (qui, partant, « a rang d'épouse), on lui accorde un délai d'un mois. « Ce temps expiré, si le maître ne peut entretenir son « esclave, cette dernière est affranchie ainsi que ses « enfants. »

Ben-Sabel demanda à Ben-Itab : « Ces négresses, dans « le cas dont nous venons de parler, doivent-elles, lors- « que leur maître est mort, ou qu'elles sont affranchies, « attendre un certain laps de temps avant de se marier « (afin qu'on voie si elles sont enceintes ou non)? — « Oui, répondit-il, elles attendent un mois seulement. « — Sont-elles obligées de jurer que leurs maîtres, en « leur absence, ne leur ont rien laissé; qu'ils ne leur « ont envoyé aucun secours, comme cela se pratique « pour l'épouse légitime? — Non, répliqua-t-il, « et j'ai posé cette règle afin d'éviter les longueurs. »

Suivant Ben-Arrafat, l'esclave mère à l'entretien de laquelle le maître ne survient pas a la faculté de se marier, soit qu'on la laisse toujours dans l'état de servitude, soit qu'on l'affranchisse.

Au dire de El-Serki, l'esclave mère doit être affranchie, ainsi que son enfant, lorsqu'il n'est pas pourvu aux besoins de leur vie. Il en est de même de l'esclave dont le maître, ayant promis l'affranchissement, la laisserait dans le besoin. Le maître absent, qui se met dans ce cas, est passible du même traitement.

Acbab a dit : « L'enfant d'une esclave frappé douloureusement par son maître peut le fuir; il ne saurait être vendu, puisqu'il est né libre. »

Asbeg, auquel la même question a été soumise, a répondu exactement de la même manière.

« L'enfant d'une esclave, dit medabber, qui devient « musulman, peut également fuir son maître, puisque, « né libre, il ne peut être vendu comme esclave. »

Les esclaves dont on a promis l'affranchissement pour une certaine époque, sont aussi dans ce cas, le moment arrivé. « Quant à la mère de l'esclave, dit medabber « (celui à qui l'affranchissement a été promis à la mort « du maître), on ignore si, se trouvant dans la même « position que son fils, elle doit fuir ou être affranchie. »

Il importe que le maître inculque à son esclave les principes de la religion; qu'il lui apprenne quels sont les devoirs que Dieu a dictés aux hommes. Il doit, au besoin, employer la sévérité pour parvenir à ce but. Il faut qu'il l'oblige à observer le jeûne, à faire ses prières; qu'il lui fasse connaître tout ce qui est contraire à la loi, afin qu'il ne se mette pas en contravention avec elle; en un mot, le possesseur d'un esclave doit le diriger de telle sorte qu'il le rende incapable de mal faire contre les musulmans, dût-il, pour arriver à ce but, employer les châtiments.

Après la fête (aïd-el-kebir), le maître paiera le zekkat pour compte de ses esclaves; il devra dépenser convenablement pour leur habillement et leur entretien, commander avec douceur et bonté, punir proportionnellement aux fautes, se retenir dans ses emportements; car le Prophète a dit : « Vous êtes pasteurs, et vous répon- « drez de vos subordonnés. » Il a également recommandé d'avoir des égards envers les esclaves, d'être bon avec eux. Dans les manuscrits de ses Hadîts, il détaille la conduite que l'on doit tenir vis-à-vis des esclaves.

CHAPITRE VII.

Des biens que possède l'esclave. — Dispositions prises à cet égard.

L'esclave ne peut disposer de ses biens, ni même de sa personne, son meître est en cela son tuteur. Il en est

de même de l'esclave dont on a promis l'affranchissement pour une époque déterminée.

L'esclave appartenant à deux maîtres et affranchi par l'un d'eux, est considéré comme libre chez celui qui lui a donné la liberté, et comme esclave lorsqu'il travaille chez un second maître, qui devient alors son tuteur.

L'esclave auquel le maître a permis de commercer pour un fonds social équivalent au propre coût de l'esclave, a part égale dans le gain. L'esclave qui a été autorisé à commercer avec les fonds de son maître, ce dernier lui abandonnât-il tous les profits, est toujours considéré comme procureur fondé de son maître. L'autorisation qu'obtient l'esclave lui attribue les pouvoirs les plus étendus, surtout lorsque le genre de commerce qu'il doit exercer lui est désigné.

Cet esclave est en droit de prendre des arrangements avec les débiteurs, de fixer des époques aux paiements, d'inviter aux festins qui bon lui semble, de prêter, enfin de faire tout ce qui est convenable pour la prospérité de ses affaires. Il peut emprunter, et son maître n'a pas droit de réclamer une part des bénéfices qu'aurait produits cet emprunt, que le serviteur soit esclave ou affranchi, car les fonds de ce dernier sont considérés comme étrangers aux fonds sociaux et employés pour l'avantage de l'esclave. Si le serviteur perd dans le cas d'emprunt, il ne peut réparer sa perte en usant des fonds sociaux; il paie de son argent propre et conformément à l'usage.

Lorsque les fonds sociaux produisent une perte, le maître de l'esclave devient procureur fondé de l'esclave, comme si ce dernier était un homme libre. Si la caisse ne contient aucun actif, et que l'esclave soit une négresse, les créanciers la prennent; mais, s'il existe un enfant d'elle, cet enfant reste la propriété du maître de l'esclave. Les créanciers peuvent également s'emparer des biens particuliers de l'esclave. Quant à l'esclave en personne, une fois la liquidation faite, on ne peut plus le poursuivre pour dette. Le maître peut, de son

propre mouvement, retirer à son esclave la faculté de vendre et d'acheter.

Le maître ne peut forcer son esclave à faire commerce d'objets prohibés par la loi musulmane, et l'esclave ne peut même se livrer à ce commerce en employant ses propres deniers.

L'eslave peut se procurer une négresse pour vivre avec elle, sans la permission de son maître. (Ceci est tiré de El-Mektaur, de Sidi-Khelil.)

CHAPITRE VIII.

Mariage des esclaves. — Mariages forcés. — Conditions pour négocier le mariage des esclaves.

Le maître peut forcer son nègre ou sa négresse à se marier, si toutefois ce mariage ne peut être préjudiciable à ceux-ci; les esclaves ne peuvent forcer leurs maîtres à les marier. Ceux qui sont propriétaires à demi ne peuvent forcer leurs serviteurs à se marier; mais ces derniers sont obligés d'avoir la permission de leurs maîtres pour contracter les liens du mariage, sans quoi les propriétaires peuvent, à leur volonté, tolérer ou faire annuler l'engagement des conjoints.

Lorsque l'esclave qui se trouve dans ce cas est une négresse, son mariage est brisé. Le maître ne peut forcer à s'unir à un homme la négresse à laquelle il a promis la liberté; il ne peut non plus obliger à cette union une négresse qui aurait eu un enfant de lui; cette régle s'applique également à l'esclave qui doit se racheter.

Quant aux esclaves qui doivent être libérés à la mort de leur maître, et ceux auxquels on a promis l'affranchissement à une certaine époque, leur possesseur ne peut les forcer au mariage, pourvu toutefois que, dans le premier cas, le maître ne soit pas malade sans espoir de guérison, et, dans le second cas, que le temps fixé pour la libération ne soit pas rapproché de moins de trois mois. (Ceci est tiré de Sidi-Khelil.)

Six conditions sont imposées à celui qui veut faire conclure le mariage d'un esclave; il faut :

1° Qu'il soit libre;

2° Qu'il ait atteint sa majorité;

3° Qu'il possède toute sa raison;

4° Qu'il soit du sexe masculin;

5° Qu'il ne fasse pas conclure le mariage au temps de l'ahram;

6° Qu'il soit musulman.

Quelques légistes ont ajouté trois conditions, qui ne sont cependant pas exigibles : ils veulent que celui qui négocie le mariage,

1° Soit parent ou allié de la personne qu'il fait marier;

2° Qu'il soit entendu en affaires;

3° Qu'il ait toutes les qualités qui composent l'honnête homme.

Si un esclave fait contracter un mariage, il faut qu'il soit père ou possesseur de l'individu à marier. Si les six conditions que nous avons d'abord exposées ne sont pas observées, l'acte de mariage est déclaré nul, quand même il serait survenu des enfants de cette alliance.

Le mariage négocié par une femme est également annulé; lorsqu'une femme a un esclave qu'elle veut marier, elle doit choisir un procureur qui réunisse les conditions exigées.

L'esclave qui est tuteur d'un autre esclave, nomme aussi un procureur pour faire faire le mariage. Il en est de même de l'esclave dit *moukatib*, c'est-à-dire qui a la faculté de se racheter.

Le maître peut rendre nul le mariage de ses esclaves, s'ils n'ont pas demandé la permission de se marier, ou bien le laisser subsister, à sa volonté. Dans le premier cas, le divorce s'établit régulièrement. Le possesseur a encore le pouvoir de vendre son esclave sans rompre le mariage, et alors l'acheteur ne peut pas séparer les deux conjoints. Si le propriétaire donne son esclave en présent, le mariage de celui-ci est également respecté. Enfin, si l'esclave marié sans la permission de son maître est cependant maintenu dans son alliance conjugale, il

n'échappe pas à l'autorité des héritiers, qui, eux, peuvent rompre le mariage.

Si l'esclave est affranchi, son mariage ne peut plus être annulé, puisque le serviteur devient libre.

Lorsque le divorce est prononcé, l'esclave donne à la négresse un quart de dinar, à moins que le mariage n'ait pas été consommé; si la négresse a reçu de l'esclave une somme plus forte pour sa dot, elle la restitue, moins le quart de dinar.

Si l'esclave, pour obtenir le mariage, trompe la négresse en affirmant qu'il est libre, et que l'alliance soit rompue, la femme ainsi induite en erreur peut garder sa dot. Mais, s'il n'y a pas eu de fourberie, et que, par mégarde, on se soit tu sur la qualité du marié, la femme ne peut exiger sa dot. Dans le cas ordinaire, la dot peut être réclamée par la négresse, à moins que le hakem ou le maître de l'esclave n'y porte opposition; alors ces derniers font ce qu'on appelle *annuler la dot.*

L'esclave qui a la faculté de se racheter, mais qui ne l'a pu, et dont le maître a annulé le mariage et la dot, ne peut être poursuivi par sa femme; si, au contraire, il a pu se racheter, la femme est en droit de réclamer la dot.

Si le nègre se marie sans la permission de son maître, celui-ci peut d'abord, sans approuver le mariage, ne pas le faire dissoudre suivant les formalités; mais, passé deux jours, s'il continue de le désapprouver, il est obligé d'ordonner le divorce. Si ce mariage est approuvé, il peut être reconnu valable; si le maître n'approuve pas le mariage, ne le fait pas rompre par suite d'indécision, il peut le confirmer plus tard; mais, s'il est dans l'intention bien arrêtée de briser l'alliance, il doit de suite faire prononcer le divorce. (Sidi-Khelil.)

CHAPITRE IX.

Du nefka de l'esclave abd-el-madoun et de l'esclave mekatib.

L'abd-el-madoun, c'est-à-dire celui qui a reçu de son maître la permission de commercer, et le me-

katib (affranchi par stipulation), peuvent prendre une serria (femme entretenue) sans l'autorisation de leur propriétaire, mais tous deux se servent pour cela de leurs fonds. La femme esclave qui a reçu de son maître la permission de se marier, qu'elle soit ou non dans sa maison, doit être entretenue par le nègre et recevoir une partie du nefka (argent qui doit être dépensé pour les esclaves), car le gain que fait l'esclave ne lui appartient pas. Le serviteur dit *mâatek-el-adjel*, c'est-à-dire qui a la promesse d'être affranchi à une certaine époque, est dans le même cas, ainsi que le medebber.

Le mekatib est considéré comme libre; il entretient sa femme de l'argent qu'il a. L'esclave dit *mabid*, c'est-à-dire moitié libre et moitié esclave, jouit de tous ses droits le jour où il est libre, et agit en esclave le jour où il est esclave. Il en est ainsi, à moins que l'usage du pays ne s'y oppose.

De même, la dot doit être payée de l'argent qui peut avoir été amassé par l'esclave comme présent reçu, à moins que l'usage du pays ne soit contraire. L'abd-el-madoun doit entretenir la négresse de ses propres fonds et de l'argent qui peut lui être donné, et non de l'argent de son maître.

Si l'esclave ne peut entretenir sa négresse, on l'en sépare, à moins que la femme ne consente à rester dans cette position ou qu'une tierce-personne ne se charge des dépenses. Le maître eût-il permis le mariage, l'eût-il forcé, il n'est pas garant de la dot, ni de l'entretien de la femme, à moins de conditions contraires. (Sidi-Khelil.)

CHAPITRE X.

Du mariage entre le maître et l'esclave.

La loi défend le mariage entre le propriétaire, homme ou femme, et l'esclave, que celui-ci lui appartienne en entier ou non, qu'il soit el-chaiba, bel-herria, el-mekatib, el-medebber, ou eum-el-oulad. Le maître ne

peut se marier avec la mère de celles des négresses desquelles il a eu des enfants, ou dont ses enfants à lui ont eu des rejetons. Le mariage, dans ce cas, est rompu sans les formalités du divorce. Les ulémas condamnent ces alliances.

Le maître ne peut forcer deux sœurs à s'unir à lui, ni à être ses concubines. Si une femme libre est mariée à un nègre, et que ce dernier vienne à être vendu ou donné à un des parents de la femme, le mariage est dissous. De même, si elle achète son mari, eût-elle donné de l'argent pour cela, car alors l'esclave devient sa propriété et le mariage ne peut subsister. L'alliance serait même rompue, si le maître consentait ensuite à libérer l'esclave.

Mais si la femme demande la liberté du nègre sans exposer ses motifs, et dans le but apparent de faire une bonne action, si elle donne même de l'argent pour le rachat, toujours dans une intention généreuse, alors l'esclave peut être racheté, mis en liberté et être maintenu dans son lien conjugal.

Si l'esclave mariée à un nègre n'a pas la permission de son maître de vendre et d'acheter, qu'elle veuille faire acquisition, elle ne le peut, le maître s'y opposant, puisque, dans ce cas, elle n'a pas droit de posséder.

Lorsque le maître, pour rompre le mariage de son nègre, le vend à la propre femme de cet esclave, qu'elle soit libre ou non, le mariage est maintenu. Par la même raison, si la négresse achète son mari pour faire casser le mariage, elle le fait en vain, car l'union est respectée.

Quand le maître, dans le but de rompre le mariage, fait au nègre cadeau de la négresse à laquelle celui-ci est uni, il ne peut ainsi arriver à ses fins, à moins que l'esclave n'accepte le cadeau.

L'esclave, avec la permission de son propriétaire, peut épouser les enfants de ce maître, si les enfants y consentent; mais la loi ne fait que tolérer cette action et ne l'encourage pas. Il est aussi loisible à l'esclave d'épouser d'autres esclaves que celles de son maître et de

se marier avec une femme libre; mais il ne doit pas s'unir à sa propre esclave. (Sidi-Khelil.)

CHAPITRE XI.

Mariage entre gens libres et esclaves.

Une personne libre incapable de faire des enfants peut se marier à une personne esclave, si cependant il est bien certain qu'elle soit impuissante. Cette personne, quel que soit son sexe, peut se marier avec l'esclave de ses père et mère, mais il convient que ce dernier serviteur soit de la religion musulmane. Il est bon que ces sortes de mariages aient lieu, la femme acquise fût-elle non mahométane, lorsque l'acquéreur craint, en n'agissant pas ainsi, de prévariquer, ou qu'il n'a pas assez d'argent pour prendre une femme ordinaire, une femme qui exigerait une forte dot. Ces alliances ne sont possibles que dans certains cas dont nous venons de citer les principaux. Si un homme, marié ainsi que nous venons de le dire, devient riche et qu'il se marie à une femme libre, celle-ci, lorsqu'elle a connaissance du premier lien de son mari, peut avoir recours au divorce ou rester mariée, à sa guise. (Sidi-Khelil.)

CHAPITRE XII.

Traitement des femmes esclaves mariées.

L'esclave femelle ne peut obliger son mari de la loger à part, à moins que l'usage du pays ne soit ainsi; elle reste dans la maison de son maître, et son mari vient l'y trouver sans qu'on puisse l'en empêcher.

L'esclave qui a un enfant de son maître, celle qui doit se racheter, lorsqu'elles se marient, ont droit à un logement à part, quelle que soit l'habitude du pays.

L'esclave moitié libre, moitié esclave (mobida), le jour où elle est esclave, n'a pas droit à être logée séparément, à moins de conditions contraires ou que ce

soit la coutume du pays; et, le jour où elle est libre, elle loge à part.

L'esclave mariée et n'ayant pas droit à un logement séparé est obligée de suivre son maître en voyage, et peut même être vendue dans le trajet; il n'en est pas ainsi de l'esclave ayant droit à être logée à part, à moins, dans les deux cas, que les coutumes du pays l'établissent d'une manière contraire.

Le maître peut, sans le consentement du mari, diminuer la dot exigée; il peut la réduire à un quart de dinar (9 fr. 50 c. variable), pas moins; ce fait n'est pas possible, si l'esclave est endetté et que le maître le sache. Le maître est en droit d'empêcher le mari de consommer le mariage jusqu'à l'entier paiement de la dot. Si le maître vend son esclave mariée, avant la consommation du mariage, à quelqu'un qui part pour un voyage, il peut exiger le paiement de la dot. Lorsque le mari divorce avant que le mariage soit consommé, le maître a droit à la moitié de la dot, à moins que ce soit un empêchement majeur qui mette obstacle à l'accomplissement de l'alliance. Le mari est obligé de donner à la négresse les meubles qui lui sont nécessaires avec l'argent provenant de la dot; s'il les achète avec d'autres sommes, la dot lui appartient. Lorsque le maître vend sa négresse avant la consommation du mariage, celui qui l'a achetée ne peut, sous prétexte de n'avoir pas reçu la dot, empêcher le mari de consommer le mariage. La dot revient au vendeur; l'acheteur n'y a pas droit, à moins qu'il n'ait posé cette condition dans l'achat.

Lorsque le maître donne préalablement la liberté à son esclave, à condition qu'elle se mariera à lui ou à un autre, si une fois libre la femme se refuse à cette union, elle le peut en toute sûreté, car alors elle agit en personne libre.

Si le maître vend sa négresse au mari de celle-ci avant la consommation du mariage ou annulle la dot, il doit rendre cette dernière somme, car, en agissant ainsi, il casse le mariage.

Si la négresse a été vendue à son mari avant la con-

sommation du mariage, par ordre du hakem, et à cause de la banqueroute du maître, celui-ci peut prendre la dot. Ses créanciers n'ont pas droit sur cette somme, parce qu'elle est considérée comme gain survenu postérieurement à la banqueroute.

Lorsque la négresse a été vendue à son mari après la consommation du mariage, sa dot est exigible ; le maître la réclame, et poursuit l'esclave devant la justice, si c'est une esclave affranchie.

Le maître ne peut prendre ni comme concubine ni comme épouse une négresse qui ne serait pas d'une des quatre religions qui sont reconnues par le Koran comme ayant pour base des livres sacrés. (Sidi-Khelil.)

CHAPITRE XIII.

De l'esclave qui trompe sa femme en lui cachant son état social.

Lorsqu'un esclave, en contractant mariage, trompe la personne à laquelle il doit s'unir en se prétendant libre, tandis qu'il ne l'est pas, il conclut une alliance qui peut être rompue ou respectée, à la volonté de la personne trompée. Si la rupture a lieu avant la consommation du mariage, la femme ne reçoit pas de dot ; le contraire a lieu dans le cas opposé.

Si le maître de la négresse trompe le mari, celui-ci a droit de prendre la dot, lorsque la rupture a eu lieu. Si la négresse était présente lors de la rédaction de l'acte, le mari décide qui des deux, la négresse ou son maître, doit payer la dot. Lorsque la négresse trompe son époux en se prétendant libre, et qu'ensuite, lorsqu'elle devient mère, elle est reconnue esclave, l'enfant est libre et héritier de son père, si celui-ci est libre ; mais le père est obligé de payer la valeur de l'enfant au maître de la négresse.

Quand c'est, au contraire, le maître qui a trompé sur la qualité de la négresse au moment du mariage, l'enfant qui vient à naître de cette union n'a pas besoin d'être acheté par son père.

Le mari de condition libre, qui prétend et affirme par

serment quo la négresse ou son maître l'ont trompé, est toujours cru. Il exige la dot, lors même qu'il ne s'aperçoit de la tromperie qu'après le divorce ou la mort de la négresse.

L'homme atteint du djedam (éléphantiasis) ou de la lèpre, doit être éloigné de ses femmes ou concubines, si celles-ci y consentent. (Sidi-Khelil.)

CHAPITRE XIV.

Du divorce. — De l'adda.

Il y a trois manières différentes de formuler le divorce pour les gens libres. Celui qui dit je divorce par trois (be-tlata), ne peut plus se marier avec une femme que celle-ci n'ait été épousée et répudiée par un autre mari. Pour les nègres, il y a deux manières seulement de divorcer, et, la formule par deux étant prononcée, la même chose arrive que dans le cas précédent. Celui qui divorce *thelak senni* (selon la loi) peut reprendre sa femme malgré elle et sans le consentement de celui auquel elle appartient. Il est convenable, toutefois, que l'adda (temps pendant lequel les femmes doivent rester sans contracter une nouvelle alliance) soit terminé.

La femme dite *kelaa*, c'est-à-dire qui a payé quelque chose à son mari pour divorcer, ou qui lui a fait abandon d'un droit quelconque dans ce même but, ne revient à son mari que de son propre consentement à elle; il en est ainsi de celle qui divorce *thelak baien* (divorce par ordre de l'autorité). La femme ne devient kelaa qu'avec le consentement de son maître, sinon le droit kelaa tombe, et le divorce a lieu comme d'habitude.

La femme divorcée après la consommation du mariage a droit à toute sa dot, et à la moitié seulement si l'union n'a pas été consommée. Toutefois, la femme répudiée ou son père peuvent tenir le mari quitte de cette somme. Dans ce même cas, la femme esclave ne peut agir ainsi qu'avec la permission de son maître.

Si un mari refuse de payer les dettes de sa femme

ou ne peut l'habiller, le cadi fixe un terme, après lequel, si l'époux persiste dans sa conduite et la femme le désirant, le divorce est prononcé, que ce soit avant ou après la consommation du mariage.

La même chose a lieu si le nègre qui ne veut payer les dettes de sa femme est absent. Dans cette espèce de divorce, on peut reprendre sa femme avant l'accomplissement de l'adda. Lorsque le mari fait subir de mauvais traitements à sa femme, le divorce est prononcé, si celle-ci le désire, sinon le cadi réprimande et punit le mari.

Celui qui, étant absent, laisse sa femme dans le besoin, s'il a des biens en ville, la vente en est ordonnée par le cadi, et le produit accordé à la femme. De même, si le mari a laissé quelque chose en dépôt, le cadi peut faire vendre ces objets et attribuer une partie de l'argent qui en provient à la femme.

Si la femme étant du reste entretenue convenablement, l'absence du mari se prolonge et qu'elle s'en plaigne, le cadi écrit au mari pour l'engager à revenir. S'il n'arrive pas de réponse, ou si on ignore la résidence du mari, on laisse les choses dans le *statu quo* pendant quatre ans pour les gens libres, et deux ans pour les esclaves, après quoi le divorce s'accomplit. (Cheikh Ben-Salomon.)

Si le divorce a lieu avant la consommation du mariage, il n'y a pas d'adda imposé par la loi. De même, si l'un des deux époux n'a pas l'âge exigé pour que l'union soit complète. L'adda d'une femme libre est de trois mois. L'adda d'une esclave est de deux mois, que son ex-mari soit libre ou esclave. L'adda de la femme enceinte va jusqu'à l'époque de l'accouchement. L'adda de la femme dont le mari est mort est, pour la femme libre, de quatre mois dix jours, et, pour l'esclave, de deux mois cinq jours. La négresse dite *eum-el-oulad*, lorsque son maître vient à mourir, observe un mois d'adda, et celle qui est enceinte respecte l'adda jusqu'à son accouchement.

Il est défendu par la loi à une femme de se fiancer pendant l'adda, les pourparlers seuls sont tolérés; mais,

si l'acte est établi pendant le temps prohibé, non seulement le mariage entre ces deux époux est annulé, mais il est interdit pour toujours, si toutefois l'alliance a été consommée.

Si l'acte de fiançailles ayant été fait pendant l'adda, le mariage n'est consommé qu'après, l'union est approuvée par certains légistes et condamnée par d'autres.

On ne doit pas l'entretien à une femme divorcée, à moins qu'elle n'ait fait le *thelak radji*, ou divorce après lequel on peut reprendre sa femme. Dans ce cas, le mari est obligé de la loger, de la nourrir, de l'entretenir jusqu'à l'expiration de l'adda; si elle est enceinte, elle est entretenue pendant tout le temps de cet état.

La femme divorcée pour toujours n'a droit à aucun entretien; elle doit être seulement logée pendant tout le temps de l'adda. Si cette femme est enceinte, il en est autrement, quoique divorcée pour toujours, elle reçoit les soins que réclame sa grossesse tant que dure cet état.

La femme dont le mari est mort ne doit pas être entretenue, mais seulement logée jusqu'à ce que l'adda soit expiré. (Cheikh Salomon.)

CHAPITRE XV.

De la tutelle.

Les garçons sont mis en tutelle jusqu'à l'époque de leur majorité; les filles, jusqu'à celle de leur mariage. Les femmes sont de préférence chargées du rôle de tuteur. Celle qui a charge de tutelle doit être parente de celui qui doit être mis en tutelle à un degré tel que le mariage ne puisse pas avoir lieu entre eux. Ainsi, la fille de la tante maternelle ne peut être tutrice.

Les hommes sont tuteurs lorsque le cas les y oblige, par exemple lorsqu'ils sont patrons de l'individu à mettre en tutelle ou désignés par le père de celui-ci. Les hommes sont tuteurs, quoique parents de l'enfant en tutelle.

Les personnes qui, de préférence, sont chargées de tutelle, sont : la mère, la grand'mère, l'arrière-grand'mère, la tante maternelle et la tante de la tante mater-

nelle (les docteurs discutent cependant les droits de cette dernière); viennent ensuite la mère du père, le père, la graud'mère du père, la tante paternelle, la fille du frère, la fille de la sœur.

Si, parmi les femmes de la famille, on n'en trouve pas qui puissent être tutrices, on s'adresse aux hommes en suivant le degré de parenté. L'individu désigné par le père est préférable à tout parent. Lorsque la famille se rassemble pour nommer son tuteur, les chakik (frères des mêmes père et mère) choisissent l'un d'entre eux, habituellement le plus âgé.

Le père est obligé d'entretenir ses garçons jusqu'à leur majorité; ses filles, jusqu'à l'époque de leur mariage. Si un enfant est né estropié ou qu'il le devienne, son père est obligé de fournir à tous ses besoins jusqu'à ce que cet enfant puisse gagner sa vie. Le cadi fixe la somme nécessaire à l'entretien de celui qui est en tutelle, en se basant sur la fortune du père; si celui-ci refuse, il est mis en prison jusqu'à ce qu'il prouve qu'il lui est impossible de nourrir son enfant. (Ben-Salomon.)

Pour être tuteur, il faut être réputé sage, vivre à son aise, prendre soin de l'enfant dont on est chargé. Si le tuteur, qu'il soit père ou mère de l'enfant, ne remplit pas les conditions de la tutelle, il est débarrassé de ce soin qui est confié à un autre parent plus éloigné. La tutelle passe en d'autres mains, si celle qui en est chargée n'est pas approuvée en cela par son mari. Si la tutrice se marie, elle cesse ses fonctions aussitôt le mariage consommé. La tutelle serait également transférée à une autre personne, si la parente tutrice, chez laquelle se trouvent les enfants, était mariée, et que la mère des enfants en tutelle, s'étant remariée, vint habiter chez la tutrice.

Si la tutrice se démet de sa charge de sa propre volonté, elle ne peut plus la reprendre; si elle s'en dégage par suite de maladie, voyage ou autre cas majeur, elle est en droit de la ressaisir. Si le plus proche parent des enfants ne se plaint pas pendant trois ans d'un mariage qu'aurait contracté la tutrice, celle-ci peut conserver la tutelle jusqu'à la fin.

La tutrice n'a pas droit d'éloigner les enfants qui lui sont confiés loin des villes où sont leurs parents; si elle quitte elle-même la ville, elle cesse ses fonctions. Si les proches parents des enfants s'éloignent de leur pays, la tutrice perd ses droits, à moins de suivre les enfants. Le plus proche parent des enfants en tutelle ne peut exiger leur déplacement, s'il s'éloigne pour son commerce ou son plaisir.

Le plus proche parent est chargé de surveiller les enfants, de les envoyer à l'école. Si le père désire que ses enfants en tutelle viennent manger chez lui, quoiqu'ils habitent chez leur tutrice, il est dans son droit; et cela lui est permis, pourvu qu'il n'y ait pas d'inconvénient à ce déplacement journalier des enfants. (Cheikh Ben-Salomon.)

CHAPITRE XVI.

De l'esclave mère (eum-el-oulad). — Du mekatib.

Au moment où l'on vend une femme esclave, on reconnaît qu'elle est enceinte, soit par son état de grossesse, soit par l'aveu de son maître, s'il avoue avoir eu commerce avec elle.

Lorsque la négresse est enceinte de six mois, sans que le maître déclare cette grossesse, l'enfant est considéré comme étant celui du maître, et il hérite de son père. La mère est alors eum-el-oulad (mère de l'enfant). Ceci n'a pas lieu si la négresse est enceinte de moins de six mois au moment de la vente.

Si la négresse enceinte assure que ce fait vient de son maître et que celui-ci le nie, cette dénégation est valable en justice; mais, à la mort du maître, la négresse, si elle est mariée, est mise en liberté. Du vivant du maître, la mère et l'enfant restent esclaves; mais la négresse ne peut être vendue.

Lorsqu'une négresse, ayant déjà un enfant de son maître, vient à être vendue, elle n'est pas considérée comme eum-el-oulad; elle ne prend ce titre que si elle fait un second enfant avec son possesseur.

Si la négresse vendue n'est pas prise par l'acheteur

avant qu'elle accouche, elle est considérée comme eum-el-oulad.

Le maître ne peut avoir de relations, soit en mariage, soit en concubinage, avec deux sœurs à la fois; il ne peut avoir commerce avec celles qui n'ont pas de religion, mais seulement avec les musulmanes. (Cheikh Ben-Salomon.)

L'esclave mekatib est celui auquel le maître a promis la liberté moyennant rachat. Ainsi, si le maître dit à son serviteur : « Tu es libre, moyennant telle somme, » l'esclave est de suite mis en liberté, et l'argent exigé est une dette contractée par lui. Il faut remarquer que la somme doit être fixée par le maître, ainsi que le rapporte le medaouani de l'iman Malek, que le propriétaire doit désigner si l'esclave paiera la somme demandée avant ou après la mise en liberté. Si le maître ne veut donner la liberté qu'après l'acquittement de la somme, le serviteur reste esclave jusqu'à cette époque. Du jour où l'esclave souscrit à toutes les conditions imposées par le maître pour le rachat, il est mekatib. L'esclave peut donner toute espèce de choses en paiement, excepté les objets défendus par la loi, et l'argent non payé que pourrait lui devoir à lui une personne étrangère. Si l'esclave s'acquitte au moyen de choses détériorées, le maître peut exiger un autre paiement. Lorsque l'esclave donne ce qu'il peut, mais que le propriétaire ne s'en contente pas et veut échanger des objets que le serviteur ne peut remplacer par d'autres, qu'arrive-t-il ? L'esclave reste-t-il mekatib ou non ?

Cette question est résolue d'une manière diverse et très-vague, d'un côté. Ainsi, on dit, d'une part, une fois que l'esclave est devenu mekatib, il est considéré comme ne devant plus rien à son maître. D'autre part, on répond, si le mekatib prétend avoir payé son maître, et que celui-ci soutienne le contraire, on exige le serment du maître; et le mekatib aura devant Dieu à supporter les suites de sa conduite.

Si, au milieu de la discussion, le mekatib offre de payer la somme dont il est convenu, il est reconnu libre aussitôt le paiement accompli. Si le maître est

absent, le cadi supplée. Si l'époque du paiement expirée, l'esclave n'est pas en mesure d'acquitter sa dette, le cadi prononce et décide si le mekatib redevient esclave.

Le ketaba, ou fixation de la somme pour laquelle le maître fait son esclave mekatib, ne peut être annulé que par le cadi; le maître est libre de ne recevoir qu'une partie de la somme demandée et d'acquitter son serviteur du restant de la somme. Si l'esclave appartient à deux maîtres, un des deux ne peut racheter la part de l'autre.

Lorsque le mekatib qui a la permission de se servir des biens de son maître a une discussion avec celui-ci sur la quotité de l'argent ou l'époque du paiement, Ben-El-lassem dit qu'on doit croire le mekatib, et El-Achiab soutient qu'on doit s'en rapporter au maître.

On ne peut présenter personne ni rien déposer pour caution du ketaba. (Cheikh Ben-Sammoun.)

CHAPITRE XVII.

Du tadbir.

Le tadbir consiste dans la mise en liberté de l'esclave à la mort de son maître, sans que pour cela le serviteur devienne le mandataire du maître.

Il importe que le maître explique bien dans l'acte du tadbir que son esclave sera simplement mis en liberté sans devenir son mandataire.

Ben-El-lassem a dit : « Si le maître fait son esclave « medabber (celui auquel on a promis le tadbir), il lui « donne par-là même une sorte de procuration pour être « son fondé de pouvoir ; il est nécessaire que l'acte du « tadbir explique jusqu'où va l'intention du maître. »

Le medabber (celui à qui la liberté a été promise à la mort de son maître) ne peut être vendu ni mis en gage, en un mot séparé de son maître, et celui-ci ne peut retirer sa promesse.

Les fils de medabber et de medabbera profitent des droits de leurs parents, si ceux-ci meurent avant le maître. Si, au moment de la mort du maître, la me-

dabbera est enceinte, l'enfant a droit au tadbir. (Cheikh Ben-Salomon.)

CHAPITRE XVIII.

De la mise en liberté en général.

Le Prophète a dit : « Celui qui met en liberté un « esclave est exempt des feux de l'enfer. » Tout maître peut donner la liberté à son esclave, la religion ne s'y oppose pas, et, une fois la liberté accordée, le serviteur ne peut plus être remis dans l'esclavage. Il est bon qu'au moment de la mise en liberté, l'esclave affirme que celui qui le libère est bien son maître.

L'esclave peut prendre avec lui ce qui lui appartenait dans l'état de servitude; s'il survient des difficultés à ce sujet, le maître est obligé de prouver le contraire de ce qu'affirme l'esclave. Celui-ci prête alors serment, et, s'il le fait à faux, les suites en retomberont sur lui dans l'autre monde. Si l'esclave a donné des fonds à un individu pour que celui-ci le rachète, et que le rachat ait lieu, cette mise en liberté est valable. Si le maître dit : « Mon esclave est libre, » sans désigner lequel, il peut choisir, et l'esclave de son choix est libéré. Si, en vendant son esclave, le maître dit par crainte de Dieu : « Il est harr » (affranchi), ce mot n'oblige pas de donner la liberté; mais si l'acheteur dit aussi : « L'esclave est harr, » et que le marché se fasse, la liberté est accordée au serviteur; celui qui a vendu restitue l'argent à l'acheteur.

Si un homme ne possède que la moitié d'un esclave et qu'il lui donne la liberté, l'autre maître est obligé de souscrire à ce fait. Tous les ulémas sont d'accord là-dessus.

On peut promettre la liberté à un esclave pour une certaine époque; le moment arrivé, le serviteur doit être libéré.

Celui qui affranchit la portion qu'il possède d'un nègre est obligé de payer la portion de son copropriétaire, et alors l'esclave devient libre, si toutefois celui-ci consent à être mis en liberté.

Ceux qui reçoivent en héritage un nègre auquel on a promis la liberté, doivent observer la promesse du maître défunt; s'il y a discussion, on distrait le nègre de la somme des biens légués et on le met en liberté. Si le maître commet envers son esclave une action blâmable et patente, il lui donne par-là droit à la liberté; par exemple, s'il lui coupe un doigt, lui casse un ongle, s'il lui fend les oreilles ou lui brûle une partie quelconque du corps, s'il lui arrache des dents. On ne considère pas comme un mal de marquer les esclaves au bras ou de leur faire raser la tête.

Dans les cas que nous venons de citer, la liberté ne peut être accordée que par une décision des gouvernants. Celui qui dit en mourant : « Je mets en liberté mes esclaves, » et qu'il n'ait pas d'autres biens qu'eux, n'est pas respecté dans sa dernière volonté. Le tiers seulement des esclaves est alors libéré.

Le plus grand mérite consiste à donner la liberté à ceux des esclaves qui valent le plus d'argent, fussent-ils infidèles; à prix égal, pour des esclaves musulmans, la mise en liberté de l'esclave mâle est plus méritoire; tandis que, pour des serviteurs infidèles, il est plus attaché de mérite à la libération de la femme. (Cheikh Ben-Salomon.)

L'individu qui donne la liberté à un esclave devient comme son propre parent; si l'esclave libéré meurt sans enfants, son ancien maître hérite.

Si le maître meurt, ses descendants, ou, faute de descendants, ses ascendants, à l'exclusion des femmes, reçoivent l'héritage; mais si le maître ne laisse aucune espèce de parenté, et si l'esclave libéré a donné lui-même la liberté à un autre esclave, le serviteur affranchi hérite de la fortune du maître défunt.

L'héritage d'un esclave infidèle, mort après avoir été libéré, appartient aux musulmans, s'il est mort dans sa religion, et à son ancien maître, s'il meurt musulman.

Toutes ces règles, en fait d'héritage, ne s'appliquent qu'à l'égard de ceux qui sont bien reconnus libres, et nullement envers les mekatibs. (Cheikh Ben-Salomon.)

CHRÉTIENS ET MUSULMANS,

FRANÇAIS ET ALGÉRIENS.

Monsieur le Rédacteur,

Le cahier de la *Revue de l'Orient* du mois de juillet dernier contenait une courte étude sur la lutte engagée entre le christianisme et l'islamisme. Le titre même de cet écrit indique avec quelles préoccupations l'auteur a interrogé les rapports de l'Orient et de l'Occident dans le passé; en signalant les dissemblances et les oppositions qui existent entre la religion du Christ et la foi musulmane, il a pensé justifier son appréciation historique. Il conclut donc, en déclarant que la lutte observée dans le passé, alimentée par la tendance même de deux croyances, doit se continuer dans l'avenir, et il entrevoit l'intervention des armes comme indispensable dans la nouvelle croisade que l'Occident semble prêcher contre l'Orient.

J'ai lu cet article avec quelque regret, non seulement parce que l'appréciation des faits historiques m'a paru incomplète, le caractère essentiel de la religion musulmane injustement défini, mais surtout parce que la conclusion ne peut qu'entraver la solution de la grande question qui se débat en ce moment en Orient, et particulièrement en Algérie. Les anciennes études, les préjugés, les antipathies nous ont, il est vrai, fait voir jusqu'à ce jour le christianisme et l'islamisme comme deux ennemis irréconciliables; mais les faits qui se pro-

duisent journellement dans les relations de l'Europe avec l'Orient ont une signification nouvelle, et ne nous permettent plus d'accepter sans contrôle ces jugements sommaires et ces conclusions hostiles. La situation actuelle peut nous aider à mieux comprendre les événements antérieurs, à être plus équitables envers les musulmans et nous conduire à des espérances meilleures pour l'avenir.

L'histoire prouve, en effet, par de nombreux témoignages, qu'à plusieurs reprises, avec des chances diverses, les nations chrétiennes se sont trouvées aux prises avec les peuples musulmans. Dans les premiers siècles qui ont suivi l'apparition de l'islamisme, on voit les soldats, apôtres de Mohammed, le Koran d'une main et le glaive de l'autre, envahir rapidement les contrées de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe où le christianisme avait déjà jeté de profondes racines. Dans une double direction, vers le Nord et vers l'Ouest, la foi chrétienne cesse d'être la religion politique dominante, et n'obtient la permission d'exercer librement son culte qu'en subissant des conditions humiliantes. Ce mouvement victorieux poussa les Arabes, à travers l'Afrique et l'Espagne, jusqu'aux bords de la Loire; plus tard, il amena les milices ottomanes jusque sous les murs de Vienne.

Les peuples chrétiens ne tardèrent pas à prendre leur revanche. L'armée musulmane, vaincue par Charles Martel, passe les Pyrénées, et, dans des luttes incessantes, perd, pied à pied, le pays qu'elle avait conquis en Espagne. Refoulée vers le midi, acculée au rivage de la mer, elle franchit le détroit. Les vainqueurs la poursuivent même en Afrique; et les Portugais dans le Maroc, les Espagnols à Oran, à Bougie et à Tunis, lui font encore sentir le poids de leurs armes. L'établissement musulman dans le centre de l'Europe ne fut pas plus durable, et, depuis leur défaite devant Vienne, ils durent battre en retraite, se retirant à l'Est et au Sud; aujourd'hui même ce mouvement rétrograde ne semble pas achevé.

Une observation frappe d'abord en étudiant les résul-

tats de ces sanglantes collisions. Chassés d'Espagne, les Arabes laissent après eux une civilisation dont les vainqueurs s'assimilent les bienfaits. Repoussés de la Syrie, de l'Egypte et de Tunis, les croisés chrétiens rapportent dans leur patrie non seulement le goût des sciences physiques, mais la science politique, la médecine, les arts, le commerce. A force de vaincre les redoutables janissaires des sultans, l'Europe apprend à connaître la puissance de l'infanterie sur le champ de bataille. Mais si ces guerres profitent aux peuples chrétiens, elles ne sont que funestes pour les musulmans; elles marquent les progrès de leur décadence politique jusqu'au moment où la philosophie vient apporter un sentiment nouveau dans les relations de peuple à peuple.

Depuis le jour où, en combattant des musulmans, l'Europe a cessé de voir en eux des ennemis religieux, ces conflits armés sont devenus pour eux aussi un élément de progrès. Croit-on que les sultans de Constantinople n'aient rien gagné aux relations diplomatiques que, depuis François Ier, la France entretient avec l'Orient? L'expédition d'Egypte a-t-elle été sans influence sur le développement de ce pays? Enfin, la conquête de l'Algérie n'a-t-elle pas modifié profondément la situation de la régence de Tunis et du Maroc? Pour moi, il me semble qu'après ces guerres acharnées, après ces conquêtes, les deux partis apparaissent animés de sentiments moins hostiles, mieux disposés à s'entendre, à s'allier, à vivre en paix l'un avec l'autre.

Rappelez-vous quelle était la position des musulmans et des chrétiens au quatorzième siècle seulement et ce qu'elle est aujourd'hui. Rappelez-vous la cruelle persécution à la suite de laquelle les Maures durent quitter l'Espagne, les terribles représailles des corsaires algériens dans tout le bassin de la Méditerranée; l'institution des chevaliers de Malte et les bagnes d'esclaves chrétiens dans les régences barbaresques. Comparez à ce tableau la situation actuelle. La Russie, l'Angleterre, la France ont des sujets musulmans pratiquant librement leur religion. En 1840, la Turquie a été admise dans le concert européen, et l'existence de l'Egypte a

été garantie par les cabinets chrétiens; Tunis et le Maroc ne doivent leur existence politique qu'à la protection européenne : le pape lui-même, le chef du catholicisme, a noué des rapports diplomatiques et des relations amicales avec le Grand-Seigneur, qui porte encore le titre de Commandeur des croyants!

Lorsque les nations se heurtaient au nom d'un principe religieux, avec le désir d'asservir ou de convertir les vaincus, il était possible de croire aux luttes éternelles, car l'épée n'a jamais pu détruire une foi. Mais aujourd'hui la paix et la guerre ne se décident plus au nom de la religion. Ce sont les intérêts politiques et commerciaux qui président aux alliances, et, sur ce terrain-là, on peut dire qu'il n'y a pas d'ennemis irréconciliables. L'événement a déjà prouvé que la paix et la bonne harmonie étaient possibles entre des musulmans et des chrétiens.

Si des alliances sont possibles, si les peuples de l'une et de l'autre religion peuvent vivre sous la même loi politique, pourquoi persisterions-nous à croire que l'islamisme, en tant que foi, sera toujours l'ennemi du christianisme?

L'auteur de l'article qui fait l'objet de cet examen a prétendu, en voulant caractériser la religion musulmane, que le prophète arabe n'avait fait appel qu'aux instincts les plus grossiers pour faire prévaloir ses doctrines; qu'en s'inspirant du judaïsme et du christianisme, il avait remplacé l'humilité par l'orgueil, la charité par l'intolérance, les jouissances intellectuelles par les plaisirs physiques. De bonne foi, Monsieur, les personnes qui ont habité l'Orient, qui ont lu quelques livres de doctrine musulmane, qui savent l'histoire, reconnaîtront-elles l'islamisme à ce portrait? Le fatalisme, cette blessure inguérissable que l'islamisme porte au flanc, est-il fait pour exalter l'orgueil? Le dogme de l'infaillibilité, le principe *hors de l'Eglise point de salut!* sont-ils plus humbles que les versets du Koran qui reconnaissent le Pentateuque et l'Evangile comme des livres saints et ordonnent de juger les juifs et les chrétiens d'après leur loi? La charité n'est-elle

pas assez honorée par Mohammed qui en a fait un des cinq articles fondamentaux de sa religion? Les annales de l'islamisme offrent-elles des actes d'intolérance comparables à ce qui s'est passé en Espagne contre les Maures et contre les juifs? Les conquêtes religieuses des Arabes ont-elles présenté des circonstances aussi regrettables que l'invasion de l'Amérique par les Espagnols?

La doctrine du Koran, qu'on taxe de matérialisme, était, au moment de sa promulgation, une réaction spiritualiste contre l'idôlatrie et les abominables mœurs qui régnaient en Arabie. Ce glaive, dont les soldats de Mohammed étaient armés, n'a jamais été tourné contre les juifs ni contre les chrétiens, en dehors du champ de bataille, pour les forcer à abjurer leur foi. Dans tout l'Orient, les églises étaient ouvertes. Je ne veux pas dissimuler que les chrétiens étaient et sont encore aujourd'hui un objet de mépris pour les musulmans; mais ce sentiment ne pouvait aller jusqu'à la persécution, puisque le Koran reconnaît Jésus comme prophète. En Afrique, la haine du nom chrétien est plus vive; mais n'oublions pas que l'Espagne est voisine; que les bûchers de l'inquisition et les violences de toute espèce doivent faire considérer cette haine comme une vengeance. Quant à la science et à la culture de l'intelligence, comment oublie-t-on que le Koran les a glorifiés en termes pompeux, et qu'à côté de chaque mosquée il y a, en Orient, une école.

Un auteur catholique, qu'on ne peut pas accuser de partialité envers l'islamisme, M. de Maistre, a écrit que cette religion n'est qu'une secte chrétienne. Si, en présence de notre civilisation tellement puissante aujourd'hui, les peuples musulmans nous paraissent barbares et grossiers, en les comparant à des nations encore moins développées, on arrive à mieux apprécier le caractère et la mission de la religion de Mohammed. Voici, par exemple, en quels termes un écrivain rend compte de l'action des musulmans sur les peuples de l'Afrique centrale :

« L'islamisme accomplit, dans l'intérieur de l'Afri-
« que, une mission civilisatrice. A mesure qu'il s'a-

« vance, on le voit renverser les idoles, abolir les sacri-
« fices humains, restreindre la polygamie, consacrer les
« droits des femmes, fonder les liens de famille jusque-
« là à peu près inconnus, faire de l'esclave un membre
« de cette famille, et souvent même l'appeler à la liberté.
« Là où il n'y avait que des barbares, dont les idées
« comme les croyances ne dépassaient pas l'horizon du
« pays natal, l'islamisme a fait des hommes ratta-
« chés à la grande famille abrahamique, dont ils par-
« tagent les traditions et les espérances; et, avec ces
« idées d'une famille humaine, d'une Providence im-
« muable, bienveillante et rémunératrice, il a doté
« l'Afrique d'un bienfait qu'elle ne pouvait recevoir que
« de lui, celui de l'unité religieuse. »

Les récriminations les mieux fondées ne feraient pas faire un pas à la question. Grâce à Dieu, les faits ont un langage plus éloquent que ces vieilles rancunes. Pendant qu'on cherche à démontrer que les chrétiens ont été, dans le passé, et doivent être, dans l'avenir, les ennemis éternels des musulmans, les hommes qui appartiennent à ces deux religions donnent des exemples de tolérance plus consolants. Ainsi, croirait-on que, depuis que la marine ottomane emploie des matelots grecs, le sultan a ordonné qu'il y eût à bord de chaque vaisseau une chapelle et un aumônier, afin que les chrétiens pussent remplir leurs devoirs religieux? Il y a peu de jours, je lisais dans le journal arabe que l'administration française distribue aux indigènes de l'Algérie : « Les populations musulmanes et françaises doi-
« vent vivre comme des frères entre eux. » Chaque fois que des chefs arabes ont été admis devant le roi, Sa Majesté leur a toujours promis une généreuse protection pour leur culte. Enfin, c'est à la sollicitation du sultan lui-même que le patriarche de l'église de Jérusalem vient d'être nommé par le pape!

Devant des faits aussi importants, quelle valeur conservent les injustes prophéties sur l'immuabilité des musulmans? Lorsqu'il s'agit de la réconciliation de l'Orient et de l'Occident, que tant de signes indiquent comme possible et prochaine, opposera-t-on la résistance

désespérée que quelques tribus de l'Algérie font contre notre domination? Ce serait vraiment compromettre et rapetisser ces importantes questions que d'accepter, comme un échec irrémédiable, l'impuissance de ceux qui étaient chargés de pacifier l'Algérie. L'opiniâtreté des Arabes dans cette lutte, où ils défendent leurs foyers, leurs habitudes et leur foi qu'ils croient menacée, devrait nous convaincre que ce n'est pas par les armes que nous pourrons arriver à faire accepter notre souveraineté et notre tutelle. Quoi! en présence de cette population misérable, ignorante, qui garde encore une foi indomptable, la civilisation n'aurait, elle aussi, pour dernière raison, que le canon? Ce serait par la violence, les injures, le mépris que nous prouverions aux Arabes la supériorité du christianisme et la magnanimité de la France?

On répète avec assurance : les musulmans sont incorrigibles. Mais qu'avons-nous fait en Algérie pour les corriger, pour leur persuader que nous respections leurs croyances, que nous voulions faire d'eux nos frères? Avons-nous seulement, à l'exemple du sultan, donné une organisation et un chef à leur culte? Les soldats musulmans qui servent dans nos rangs ont-ils des imans pour les guider dans leurs prières? Avons-nous relevé et réparé les mosquées que la guerre avait ruinées? Avons-nous encouragé l'instruction publique, fondé des hôpitaux, des crèches, des salles d'asiles pour tant de malheureux que la misère accable? Avons-nous appelé l'Arabe à se mêler à nos travaux agricoles et industriels? Bien loin de là, on a accusé le gouvernement à la Chambre des Députés, parce qu'il a fait construire quelques mosquées avec l'argent fourni par les musulmans; on lui a reproché de favoriser le pèlerinage de la Mecque. Les revenus des biens substitués, destinés au soulagement des pauvres, sont détournés et appliqués à l'embellissement des places publiques. Il n'existe pas une institution de bienfaisance; la justice, le culte, l'instruction publique attendent encore une organisation.

Toutes les fois qu'on a tenté quelque chose de sérieux

pour l'amélioration des indigènes, le succès a toujours couronné nos efforts. Une école pour les jeunes filles musulmanes à Alger compte près de cent élèves, et proteste contre la prétendue répulsion des Arabes pour tout ce qui vient de nous. Un service de santé, organisé depuis quelques mois seulement auprès des bureaux arabes, produit des résultats surprenants : hommes, femmes, enfants viennent se faire soigner par nos médecins. A Constantine, un cours de langue française est ouvert dans une mosquée, aussitôt trente jeunes gens, appartenant aux meilleures familles du pays, se font inscrire pour suivre les leçons du professeur. L'administration publie un journal en langue arabe, et dès le second numéro on peut constater un succès complet pour cette publication. A Oran, l'autorité militaire propose de construire des villages, et des tribus entières se montrent disposées à bâtir des maisons et à modifier d'une manière radicale leurs habitudes.

Non, Monsieur, les musulmans ne sont pas les ennemis irréconciliables des chrétiens. Un rapprochement est possible sur le terrain politique aussi bien que pour la question religieuse. Non, les Arabes algériens ne sont pas incorrigibles. Nous pourrons les amener à vivre fraternellement avec nous. Il ne sagit pas de faire des Arabes des chrétiens, ni de rendre les Français de l'Algérie musulmans. Que chacun garde sa foi, ses instincts, ses habitudes; mais que le travail soit un lien entre les deux populations; qu'elles associent leurs intérêts, et soyez sûr que, sans secousses, sans violences, elles se feront toutes les concessions nécessaires pour rendre le rapprochement plus facile et plus fructueux.

Il est toujours dangereux, lorsque deux peuples se trouvent en contact, de rechercher lequel est supérieur à l'autre. C'est vouloir éveiller et irriter toutes les susceptibilités. Mais enfin, puisqu'on croit que le christianisme est supérieur à l'islamisme, la meilleure manière de prouver et de justifier cette supériorité, c'est de rechercher de tous ses efforts les moyens d'améliorer la condition sociale des musulmans, et de les amener à

notre niveau de civilisation. Pour cela, il faut renoncer à proclamer que les armes et la guerre peuvent seules dompter les musulmans, et que leur foi les condamne à l'immobilité et à la décrépitude.

Permettez-moi, Monsieur, de terminer cette lettre, déjà plus longue que je le voulais, par une citation empruntée à un travail remarquable qui vient d'être publié sur la question religieuse. On ne saurait trop encourager la réhabilitation dans le passé de l'œuvre religieuse, politique et sociale de Mohammed; l'estime doit toujours précéder l'affection.

« La grande hérésie d'Arius n'a été détruite, toutes « celles qui dévoraient l'Orient, et qui nourrissaient « dans cette partie du monde la guerre civile, n'ont « été vaincues que par Mahomet, des peuples fétichistes, « anthropophages, idolâtres, ont été élevés à la « croyance en l'unité de Dieu par l'islamisme. La con- « dition des femmes, libres ou esclaves, a été mille fois « meilleure par l'islamisme qu'elle ne l'est encore « chez les sectateurs de Boudha ou de Brahma, et chez « les idolâtres de toutes les époques. Le Koran est un « cantique d'adoration pour la science, quoique bien « des gens le considèrent comme l'éteignoir de l'intelli- « gence; ceux-là oublient, en voyant l'ignorance actuelle « des musulmans, que le christianisme était tout aussi « ignorant alors que l'islamisme apportait à l'occident « la lumière. Enfin, lorsque tant d'Européens, fils de « chrétiens, considèrent Jésus-Christ comme un jon- « gleur, et la Bible comme une fable, n'êtes-vous donc « pas saisi d'admiration devant ces musulmans d'Asie et « d'Afrique, aussi nombreux que les chrétiens d'Europe, « qui regardent Jésus et Moïse comme plus puissants « auprès de Dieu que Mahomet lui-même; qui tous at- « tendent, au jour du jugement, la venue du Christ, « et ne prononcent qu'avec respect le nom de sa « mère? »

Agréez, etc.

I. Urbain.

LA CORÉE.

(TIOCENCOUK.)

Du centre même de la côte orientale du continent Asiatique, se détache une péninsule qui, s'allongeant vers le midi, sépare la mer du Japon de cette autre mer aux eaux argileuses que l'on a si justement appelée *la Mer Jaune*. Elle a, y compris les parties voisines du continent qui en dépendent, 900 kilomètres du nord au sud, 200 de largeur moyenne, et, d'après une évaluation assez exacte, environ 13,500 lieues carrées ou 26,700,000 d'hectares, les 53/100e de la France, la moitié à peu près. Au nord, elle touche aux bassins du Soungari-oula et de l'Ousouri, deux affluents de l'Amour, le grand fleuve du pays des Man-tchéou, les conquérants de la Chine; au nord-ouest, au Liao-toung, l'une des premières conquêtes de ce peuple, avant qu'il ne s'emparât de l'Empire du milieu. Elle est séparée des uns par la chaîne neigeuse des Golmine-Chanyâne-Aline ou la Longue-Montagne Blanche, et de l'autre, par une partie de cette barrière de grands pieux[1] qui l'enveloppe de toutes parts comme un parc immense.

[1] Le Liao-toung a une limite d'une physionomie toute particulière Les empereurs chinois de la dernière dynastie, pour la mettre à l'abri des incursions des Man-tchéou, l'ont fait envelopper d'une ligne de pieux élevés qui a près de 900,000 mètres (200 lieues de France) de développement, et que l'on traverse par des portes, *touka*. Elle vient s'appuyer, au sud-ouest, sur l'extrémité orientale de la Grande-

A une époque dont on n'a pas gardé le souvenir, la partie méridionale de la péninsule dont nous parlons ici fut occupée par un peuple venu sans doute du nord, et que les historiens chinois appellent les *Han*. Ils se partageaient en trois branches, *Ma-han*, *Pian-han* et *Chin-han*, ce qui fait qu'on les appelle aussi *Sian-han* ou les Trois-Han; ils ressemblaient aux Japonais tant par leur extérieur que par leurs mœurs et leurs usages. Ce peuple ne fut pas à l'abri des révolutions politiques qui agitent toutes les sociétés. Cinquante-sept ans avant notre ère, un prince venu du pays des Ma-han établit dans la partie sud-est de la péninsule, l'ancien pays des Chin-han, un royaume appelé *Sin-lo*, *Szu-lo* ou *Szu-lou*, en japonais *Siraki;* et, trente-neuf ans plus tard (l'an 18 avant le Christ), une tribu sortie des bords du Soungari, du pays de *Fou-yu*, alla fonder dans la partie sud-ouest, l'ancien pays des Pian-han, un autre Etat nommé en chinois *Pe-tsi*, et en japonais *Fakousaï* ou *Koutara*. En ce temps-là, le Liao-toung, le pays de Fou-yu, les bords du cours supérieur de la rivière Soungari jusqu'au coude qu'elle forme pour changer sa direction du nord-ouest en celle du nord-est étaient occupés par une souche de peuples différents de tous leurs voisins, Chinois, Toungounses ou Man-tchéons et Mongols; c'étaient les *Sanbi*, connus dans l'histoire de la Chine sous le nom de *Sian-pi*, et qui se donnaient aussi le nom de *Kirine* ou *Ghirine*, resté encore aujourd'hui à la partie supérieure du Soungari-oula des Mantchéou. Dans la première moitié du troisième siècle, une partie des Kirine, abandonnant le pays qu'elle occupait, descendit le versant austral des grandes montagnes blanches et envahit toute la moitié septentrionale de la péninsule. Les Kirine étaient alors appelés par les Chinois *Kao-li* et *Kao-kiu-li;* c'est de ce mot Kao-li, prononcé par les Japonais *Kao-ri*, qu'est venu le mot *Korée* ou *Corée*, les premières notions sur ce pays

Muraille. On pense bien qu'elle n'a pas plus préservé le Liaotoung des incursions de ses remuants voisins les Man-tchéou que celle-ci n'a defendu le pur empire, *Ta-thsing-koue*, contre les invasions des Mongols.

nous ayant été transmises par le Japon; il va nous servir actuellement à désigner cette région que nous avions laissée jusqu'à présent sans nom général. Cette dénomination lui convient d'autant mieux qu'en définitive les Kao-li n'ont pas tardé à la dominer entièrement.

Peu de temps après leur arrivée dans le pays qui devait prendre leur nom, c'est-à-dire au milieu du troisième siècle, le royaume de Sin-lo, dont nous avons parlé plus haut, fut subjugué par les Japonais dont il était déjà tributaire, ainsi que d'autres parties de la Corée. Vers 643, une reine de Sin-lo attaqua les Pe-tsi et les Kao-li, fit une alliance avec les Chinois et remporta de grandes victoires; sa dynastie finit en 934. A cette époque, toute la péninsule fut conquise par une nouvelle dynastie de rois de Kao-li, dont le fondateur chassa les Chinois qui en occupaient depuis longtemps la partie septentrionale, et soumit les royaumes de Sinlo et de Pe-tsi. Depuis lors, la fusion des Sœnbi et des Han ou premiers habitants de la Corée est devenue complète; mais il paraît que l'une des races a dominé physiquement sur l'autre comme elle l'avait fait politiquement, car les Coréens se donnent presque tous comme des Sœnbi [1].

M. de Siebold, auquel on doit un grand et bel ouvrage sur le Japon, avait cherché, dans un mémoire envoyé à la Société asiatique de Paris, en 1829, à démontrer, par le rapprochement des langues, la communauté d'origine des Chinois, des Man-tchéou, des Japonais et des Coréens. La démonstration parut loin d'être concluante à la commission chargée d'examiner le travail, et dont M. J. Klaproth était le rapporteur. « La langue coréenne, dit à ce sujet M. Klaproth, est mêlée de beaucoup de mots chinois, comme la langue japonaise, mais elle n'offre aucune ressemblance avec cette dernière. » Cependant si le savant Hollandais avait cru trouver assez de points de rapports entre ces différents

[1] *Klaproth*, Vocabulaire de la langue coréenne; Nouveau Journal asiatique, 2e série, t. 3, 1829.

peuples pour justifier ses recherches, c'est qu'il y en a. Parce que la langue de deux peuples diffère dans la généralité de ses éléments, il ne s'ensuit pas que ces deux peuples ne puissent appartenir à la même race; partis d'une souche commune, ils se sont développés isolément de deux manières différentes. Que de dissemblances entre deux branches d'un même arbre! D'ailleurs la Corée, par suite de sa situation relativement aux régions voisines, n'a pu, comme le Japon, recevoir sa population que du nord. La disposition géographique des lieux a nécessairement joué un grand rôle dans la migration des peuples; il ne faut pas l'oublier [1].

Nous n'avons eu de renseignements un peu étendus sur la Corée qu'assez tard, et ils sont encore fort loin d'être complets, ainsi qu'on va en juger par l'esquisse historique de nos acquisitions successives.

La Corée est bien portée sur quelques cartes du commencement du XVII[e] siècle, il en est bien parlé dans Palafox, mais ce ne sont guère que des citations; et, malgré les relations suivies des Portugais et des Hollandais avec le Japon, qui en est si voisin, on n'en était pas plus instruit à ce sujet. Les premiers détails étendus qui soient parvenus en Europe datent de 1668; voici comment:

Le 10 janvier 1653, le navire hollandais *l'Epervier*, s'étant rendu du Texel à Batavia, où il arriva le 1[er] juin, reçut du gouverneur général de la Compagnie des Indes l'ordre de se diriger sur Thaï-ouân (que l'auteur de la relation écrit Tayowan), pour y transporter Cornelius Lesser, qui allait remplacer dans le gouvernement de Formose [2] Nicolas Verburg, dont les fonc-

[1] D'ailleurs M. Callery, qui est beaucoup plus compétent dans cette question que M. Klaproth, a reconnu les plus grands rapports entre les Japonais et les Coréens. Après avoir signalé la similitude profonde qu'il y a entre la Chine, la Cochinchine et le Tong-king, il ajoute : « La Corée, au contraire, se présente sous un aspect entièrement différent, et, chose remarquable, elle offre avec le Japon une telle analogie qu'on est naturellement porté à attribuer aux deux royaumes une seule et même origine. » *Revue de l'Orient*, t. 5, p. 274.

[2] Les Japonais occupaient Formose depuis longtemps, lorsqu'en 1634 ils permirent aux Hollandais de bâtir, à l'entrée du port de Thaï-ouan (aujourd'hui le chef-lieu des établissements chinois), le fort

tions triennales étaient expirées. Sorti de la rade de Batavia le 14 juin, on jeta l'ancre devant Thaï-ouân le 16 juillet. Après avoir pris un chargement de marchandises, le navire fut dirigé sur le Japon. Mais, à peine venait-il de sortir du détroit de Formose qu'il fut assailli par une tempête qui, après trois jours de navigation affreuse, le jeta sur la côte de l'île Quelpaarts, dépendance des rivages méridionaux de la Corée. De soixante-quatre individus qui se trouvaient sur le navire, trente-six seulement survécurent au naufrage. Enveloppés par des troupes nombreuses, faits prisonniers et gardés avec soin, ils restèrent à Quelpaarts jusqu'à la fin de mai 1654, que, sur un ordre du roi, on les fit passer sur le continent pour les conduire dans la capitale, nommée par l'auteur du récit de leur infortune, *Sior*, mot que les missionnaires, dans leurs dernières lettres (Annales de la Propagation de la foi, mai 1847, p. 222), écrivent *Séoul*, et qui est la même que la *King-ki-tao* de nos anciennes cartes, le *Hang-yang-tching* des Chinois et des cartes plus récentes. On leur fit bientôt connaître leur sort; enrôlés à toujours parmi les gardes du roi, ils ne devaient plus revoir leur patrie, car il est une loi de ce pays qui ordonne de ne pas relâcher les étrangers assez osés pour y mettre les pieds. Il y avait un peu plus de treize années que durait leur captivité, vingt-deux seulement avaient survécu à des fortunes bien diverses, lorsque huit d'entre eux se décidèrent à tout tenter pour se soustraire à la captivité, et y réussirent. Montés sur une petite barque, longeant d'abord la côte, puis se livrant à la grande mer, on les vit arriver un soir devant l'établissement hollandais de Nangasaki, au Japon. Au nombre des fugitifs échappés aux tortures de cette mort lente que donne la misère et le souvenir des siens, se trouvait Henri Hamel de Gorcum, secrétaire du vaisseau,

Zélandia. Les empereurs du Japon, s'étant vus obligés d'abandonner cette possession lointaine, les Hollandais s'en regardèrent comme les maîtres et la conservèrent jusqu'en 1661, que le fameux pirate chinois Koxinga (Tching-tching-koung) les en chassa, et il en fut lui-même expulsé par ses compatriotes en 1683; depuis lors, l'île de Formose a été rattachée, comme dépendance, à la province de Foukian, vis-à-vis de laquelle elle s'élève.

qui nous a laissé une relation du voyage de l'*Epervier* [1], suivie d'une description de la Corée, assez étendue et intéressante; pendant bien longtemps ce fut tout ce que l'on posséda sur cette contrée lointaine.

En 1709, les missionnaires jésuites qui levaient, par ordre de l'empereur Kang-hi, la carte de la Mantchourie, rattachèrent à leurs travaux les frontières septentrionales de la Corée; mais ils ne purent y pénétrer, et se contentèrent d'envoyer en Europe une carte détaillée de ce pays[2], dressée par les géographes coréens, et qu'ils regardaient d'ailleurs comme exacte; elle fut publiée par d'Anville dans son Atlas de la Chine, en 1732. Cette carte a servi de base à toutes celles qui ont été données depuis. On va voir quelle confiance elle méritait au moins pour certains détails.

Après avoir exploré la côte nord-ouest de l'Amérique, traversé le Grand-Océan et relâché à Macao, La Pérouse remonta vers le nord pour étudier toute cette partie des parages de l'Asie qui s'étend de Formose au fond de la Manche de Tartarie. La Corée s'y trouve comprise. Après avoir relevé douze lieues des côtes méridionales de l'île Quelpaert et le cap nord-est de cette île, *la Boussole* prit connaissance des différentes îles et rochers qui forment une chaîne de plus de quinze lieues en avant du continent de la Corée, et cessent seulement lorsqu'on a doublé la pointe sud-est de la presqu'île. On put alors suivre le continent de si près qu'on dia-

[1] *Journal van de ongelukige voyagie van t'Iacht de Sperwer, gedestineert na Tayovan en t'Jaar* 1653; *hoe t'Selve Iacht*, etc. Journal du voyage malheureux du vaisseau *l'Epervier*, destiné pour Tayovan, en 1653, et qui a échoué près de l'île de Quelpaert, avec la description des pays, provinces, villes et forts du royaume de Corée, par Henri Hamel. Rotterdam, 1668, in-4. L'ouvrage fut traduit en français sous le titre suivant : *Relation du naufrage d'un vaisseau hollandais sur la côte de l'île de Quelpaert, avec la Description du royaume de Corée, traduit du flamand, par M. Minutoli.* Paris, Billaine, 1670, In-12.

[2] Elle est au deux millionnième, autant qu'il est possible de déterminer l'échelle métrique d'une carte dont la projection n'est pas très-régulière. Les limites des huit divisions de la Corée y sont indiquées, ainsi que toutes les localités d'une certaine importance.

tinguait parfaitement les maisons et les villes. « La journée du 26, dit le navigateur français, fut une des plus belles de notre campagne et des plus intéressantes par les relèvements que nous avions faits d'un développement de côtes de plus de trente lieues [1]. » Les nombreuses observations astronomiques sur lesquelles reposent ces reconnaissances furent toutes faites avec le plus grand soin ; La Pérouse en a aussi senti la nécessité, et il en fait parfaitement ressortir l'importance. Portées sur la carte de d'Anville, les différences qu'elles accusent ne deviennent un peu considérables que vers le nord, ce qu'il est facile d'expliquer, les marins hollandais, amenés par le commerce dans les mers du Japon, ayant déterminé la position de plusieurs points à Quelpaert et dans les parages voisins [2]. La Pérouse s'éloigna de la côte orientale de Corée vers 36° 8' (cap Clonard), et en laissait près de deux cents lieues inexplorées, ce qu'il n'eût sans doute pas fait s'il avait eu soin de constater le résultat que nous venons de signaler ; car cette marche croissante des différences dans les longitudes qu'indiquaient ses observations rapportées sur la carte de d'Anville l'eût sans doute engagé à poursuivre une exploration dont la conséquence devait être remarquable, ainsi qu'on va le voir.

Dix ans après La Pérouse [3], Brougthon, qui venait de parcourir la Manche de Tartarie, longea ces deux cents lieues de rivages, et il résulte de son tracé que la côte de Corée, au lieu de décrire une *courbe concave*, dont le point le plus enfoncé est par 125° 40', présente au contraire un profil tout opposé, c'est-à-dire qu'obéissant à une impulsion particulière qu'ont eue les soulèvements dans l'Asie orientale [4], elle forme une

[1] *Voyage de La Pérouse*, publié par Milet-Mureau, t. 3, p. 24-30.

[2] Les naufragés de *l'Epervier* ne reconnurent le lieu où ils se trouvaient que par une observation du maître pilote ; en prenant hauteur, il reconnut que l'on était dans l'île Quelpaert, *qui est par* 33° 32'. (*Hamel*, p. 17.)

[3] Du 1er au 28 octobre 1797.

[4] Cette impulsion est vraiment singulière ; elle a été telle que les côtes des différentes régions maritimes de cette partie du grand conti-

courbe à double courbure[1], dont la partie convexe s'avance jusqu'à 128°, et qui est presque toujours *d'un degré* (14 à 15 lieues) plus orientale que la côte de la carte coréenne, comme le faisaient pressentir les observations de La Pérouse. Mais le navigateur anglais, comme le navigateur français, pour n'avoir pas assez tenu compte du passé, pour n'avoir pas rapporté sa route sur l'ancienne carte, ne sentit pas l'importance du résultat qu'il venait d'obtenir, et il ne nous donne sur sa navigation aucun de ces détails qu'il eût été si important d'avoir. Arrivé à l'angle sud-est de la péninsule, il y débarque dans une baie, qu'il nomme *baie de Tchosan*, et dont il a levé le plan; puis, passant à travers ces îles signalées par La Pérouse, parages d'une navigation périlleuse, il reconnut la partie occidentale de l'île Quelpaert, en complétant à peu près ainsi le périple de cette petite terre, commencé par notre compatriote.

Près de vingt ans s'écoulèrent sans que l'on eût d'autres renseignements sur la Corée; les côtes orientales et méridionales étaient mieux connues, mais celles de l'orient conservaient toujours la configuration que leur avaient donnée les géographes indigènes; c'était celle qui devait recevoir par la suite la plus incroyable rectification.

En 1816, sur les instances des directeurs de la Com-

nent se développent suivant des *lignes courbes* plus ou moins prononcées; ainsi, une partie des côtes de la Sibérie, sur la mer d'Okhotsk, celles de la Mantchourie, de la Corée, de la Chine surtout, de la Cochinchine, ont cette forme; dans les îles que la nature semble avoir posées en avant du continent pour le garantir des attaques de l'immense Océan, comme de vastes brise-flots, elle est peut-être encore plus remarquable. Les Aleoutiennes, les Kourilles, les îles du Japon, les Lieou-Khiéou, les Philippines, le rivage nord de Bornéo sur toute sa longueur, dessinent sur la mer autant de courbes dont il serait facile de déterminer le rayon. Cette persistance étrange dans les formes sur une aussi vaste échelle est un des caractères les plus remarquables que présente la géographie physique de l'Asie.

[1] Will. Bob. Broughton, *a Voyage of Discovery to the north Pacific Ocean : in which*, etc., p. 214-271 du tome 2 de la traduction française.

pagnie des Indes-Orientales, le gouvernement anglais envoya lord Amberst en ambassade à Peking. Après avoir débarqué l'ambassadeur, le capitaine Maxwell, commandant de la petite escadre qui l'avait transporté du fond de la Mer Jaune, voulut utiliser la présence de ces navires dans des parages peu connus, et lui-même, sur la frégate *l'Alceste*, naviguant de conserve avec le brick *la Lyre*, capitaine Basil Hall, se dirigea sur les côtes occidentales de Corée. Le 31 août, on aperçut la terre, et le lendemain on jeta l'ancre au milieu d'un groupe d'îles auquel fut imposé le nom de *Sir-James-Hall*, président de la Société royale d'Edinbourg. Sa position, reportée sur la carte de l'Atlas de d'Anville, est convenable[1]. On leva bientôt l'ancre, et le vent soufflant du nord, *l'Alceste* et *la Lyre* se dirigèrent vers le sud. Le 3 septembre, on passa près d'un grand nombre d'îles : la mer en était remplie, aussi loin que la vue pouvait s'étendre du haut du grand mât. Le 4, les deux marins mouillèrent dans une belle baie qui fut nommée *Basil-Hall's-bay*, baie de Basil-Hall. Des observations astronomiques faites avec soin donnèrent sa position par 36° 9' de latitude nord, et 124° 12' de longitude orientale du méridien de Paris.

Dans l'après-midi du 5, on continua à s'avancer vers le sud à travers une innombrable quantité d'îles qui semblaient toutes autant de montagnes sortant du sein des flots. Aucune n'avait une grande étendue ; très-peu paraissaient avoir plus de trois à quatre milles (4,800 à 6,500 mètres) de longueur.

Par le 35e parallèle, la mer était libre, mais elle ne tarda pas à se couvrir de nouveau. Le 8, on découvrit par 34° 26' l'*île Alceste*, puis un groupe de vingt îles qui

[1] Il est par 37° 45' et 122° 20' 15''.

[2] Il résulte des explorations de La Perouse, de Broughton et de celles de *l'Alceste* et de *la Lyre*, qu'au sud-ouest et au sud de la Corée s'élève un nombre infini d'îles et d'îlots qui, semblables à une large ceinture, s'étendent du 37e parallèle à l'angle sud-est de la péninsule, soit une longueur de plus de 850,000 mètres (180 lieues). Basil Hall a donné à la partie occidentale le nom d'*Archipel de Corée*, qu'il faut étendre à tout l'ensemble.

reçut le nom d'*Iles Amherst*. Dans la matinée, après avoir sondé avec soin, la frégate et le brick mouillèrent au milieu d'nn havre excellent qui fut appelé *Sund de Murray*. Les points voisins reçurent des noms particuliers. On fit un grand nombre d'opérations et d'observations pour déterminer l'exacte position géographique de cet endroit.

Ces observations, ainsi que les précédentes, dérangeaient l'économie de la carte de Corée donnée par d'Anville à un tel point que ce serait à ne point y croire, si on ne se rappelait la source imparfaite d'où elle provenait. En reportant la baie de Basile sur la carte coréenne, les deux navires se seraient trouvés *au beau milieu de la péninsule*, à *quarante* lieues (177 kilomètres) dans l'intérieur des terres. Broughton avait fait subir des changements au tracé de la côte orientale, mais ils étaient loin d'être aussi considérables. De compte fait, la partie australe de la Corée était figurée de telle sorte qu'elle avait une étendue double de celle qu'elle a véritablement. Le docteur Mac Leod fait à ce sujet les réflexions suivantes :

« Sa majesté coréenne peut bien se faire appeler roi « des dix mille îles, mais son domaine continental supposé a été fort circonscrit par notre visite sur ses bords. Excepté lors des deux ambassades d'Angleterre, aucun vaisseau n'avait jamais pénétré dans la Mer Jaune. *Le Lion* n'avait fait que suivre les côtes de la Chine sans toucher à celles de la Tartarie ni de la Corée. Cook, La Pérouse, Bougainville, Broughton et d'autres, avaient reconnu la côte orientale de la Corée, mais la côte occidentale n'avait encore été placée sur les cartes que d'imagination, car il faut la reculer à l'est de cent à cent trente milles (161 à 209 kilomètres). Les jésuites ont donc dessiné les côtes de la Corée d'après les rapports qui leur ont été faits, et non d'après leurs propres observations, car leur carte est fort incorrecte et ne répond nullement à leur exactitude ordinaire[1]. »

[1] *Voyage du capitaine Maxwell*, par John Mac Leod, traduit par M. Defauconpret, p. 48 à 72. — Les jésuites n'ont rien dessiné du tout, et n'ont fait aucune observation en Corée, ce qui ne peut nullement faire suspecter leur *exactitude ordinaire*. Si M. Mac Leod eût étudié la

On possède les résultats scientifiques de cette petite campagne; ils ont été publiés par le commandant de *la Lyre*, Basil Hall, sous ce titre : *Account of a Voyage of discovery to the west Coast of Corea and the Great Loo-choo Island, with an appendix*; Relation d'un Voyage de découverte à la côte occidentale de Corée et à la grande Lou-Tchou (Liéou-Khiéou). 1 vol. in-4. Londres, 1818. A la page 10 de l'appendice se trouve une carte à grand point[1] de la route suivie par les deux navires. Qu'on me permette de reproduire ici ce qu'en dit l'auteur lui-même; je traduis littéralement :

« Cette carte s'étend du 34 au 38e de latitude nord, et du 124 au 127e de longitude est (de Greewich). La durée de notre séjour sur la côte ayant été seulement de neuf jours, il ne faut pas s'attendre à ce qu'elle soit d'une grande exactitude, et ce n'est tout au plus qu'un dessin à vu d'œil rectifié par les chronomètres et les hauteurs méridiennes du soleil et des étoiles. Dans un travail exécuté avec une telle hâte, beaucoup de points sont inévitablement restés inexplorés, et, en publiant ce que nous en donnons aujourd'hui, nous ne le faisons pas avec une grande confiance. »

Depuis 1816 aucune exploration n'est venue compléter un tracé présenté avec de telles réserves, et c'est avec

question comme nous venons de le faire, ce reproche ne lui serait point échappé. Voici ce qu'a eu soin de dire, au sujet de la carte de Corée dont il est parlé ici, l'éditeur du travail des missionnaires : « Pour ce qui est de la Corée, comme il n'a pas été possible aux missionnaires d'y pénétrer, on convient qu'elle n'a pas été dressée par eux. Cette espèce de défaut, si l'on veut, ne doit pourtant point prévenir contre sa perfection. Il est à croire, au contraire, que si carte doit passer pour exacte, ce doit être celle-ci, puisqu'elle a été levée originairement par des géographes coréens, d'après les ordres mêmes du roi, et que l'original s'en conserve dans son palais. C'est sur cet original qu'a été tirée celle qu'on donne ici, et il est probable que les missionnaires, en examinant et déterminant les frontières de ce royaume du côté du nord, n'ont trouvé aucune différence notable entre leurs observations et les limites marquées sur ladite carte, puisqu'ils n'auraient pas manqué d'en faire mention. Cette circonstance seule semble répondre de son exactitude. » Ceci est en effet vrai pour le nord de la Corée, auquel la reconnaissance de Broughton et celle de *l'Alceste* n'ont pas fait subir de changements bien remarquables.

[1] Cinq centimètres pour un degré équinoxial.

un guide d'une valeur aussi problématique[1] que naviguaient *la Gloire* et *la Victorieuse ;* aussi leur fin déplorable ne nous a-t-elle nullement étonné, et il en sera de même, nous le pensons, pour toutes les personnes qui liront ce qui précède avec attention. Il est à regretter que le passage du capitaine Basil Hall au sujet de sa carte n'ait pas été connu des commandants de nos deux frégates, car, pénétrant dès lors dans l'archipel de Corée avec toute la circonspection exigée en pareil cas, nous n'aurions pas aujourd'hui à déplorer la perte de deux beaux navires.

Depuis que la geographie s'est enrichie des connaissances hydrographiques dont nous venons de donner l'analyse succincte, elle a fait l'acquisition de renseignements qui nous permettent d'apprécier d'une manière plus étendue les mœurs et l'économie intérieure de la nation coréenne.

Les Japonais ont étépendant longtemps fort ignorants au sujet des contrées qui les avoisinent, et leurs connaissances sur Yeso, sur la Mantchourie, sur la Corée datent du voyage de Mogami Toknaï dans ces régions, en 1776. En 1786, un autre Japonais, Rinsifée, publia un livre intitulé *San kokf tsou ran to sets*, ou Aperçu général des trois royaumes (Yeso, la Corée et Liéou Khiéou), accompagné de cinq cartes. Cet ouvrage fut traduit en 1805 par M. J. Klaproth, et publié seulement en 1832 aux frais de la Société des traductions orientales de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Le traducteur ayant trouvé avec raison que la notice sur la Corée était un peu maigre, a pensé qu'il convenait d'ajouter à la description donnée par l'auteur japonais celle qui se trouve dans la grande géographie de Chine, publiée sous les Man tcheous et intitulée *Tai thsing y thoung tchi*, composition intéressante sous le rapport historique, mais qui n'a peut-être pas, au point de vue géographique, la même importance pour nous que pour les Chinois. On ne la consultera cependant pas sans fruit. Antérieurement à cette publication, M. Klaproth avait déjà donné, dans le *Nouveau Journal asiatique* (1829,

[1] Excepté pour les trois points qui ont été déterminés avec grand soin.

t. 3), une notice sur la Corée et sur les syllabaires coréens, dont nous avons fait usage au commencement de cet article. Deux ans après l'apparition de San kokf tsou ran to sets, parut dans la *Revue de l'Orient* (1844, t. 5, p. 273 à 293) un *Mémoire sur la Corée* de M. J.-M. Callery, interprète du consulat de France en Chine, et rédigé au moyen des nombreux renseignements qu'avait recueillis, en 1843, le savant sinologue, durant son séjour à Macao. L'intérêt avec lequel il fut accueilli s'explique par la nature même des matières variées dont il traitait et dont voici le sommaire : Origine des Coréens issus de race mongole.—Division par castes. — Agriculture. — Industrie. — Ginseng. — Cornes de cerf. — Fourrures. — Commerce avec la Chine et avec le Japon. — Despotisme et faiblesse du gouvernement. — Costume des Coréens. — Leurs maisons. — Leur nourriture. — Forêts. — Animaux. — Médecine. — Mœurs. — Langue. — Ecriture. — Imprimerie. — Religion. — Parmi les faits curieux signalés dans ce mémoire, il en est deux qui sont surtout d'une certaine importance et sur lesquels l'auteur s'est étendu avec raison. Le premier est la division de la population coréenne en trois castes, la noblesse, la bourgeoisie et le peuple, division indiquée, mais faiblement, par Hamel, ainsi qu'on le verra. Ce phénomène social est d'autant plus singulier, que chez les autres peuples de race tartare mongole, l'égalité de naissance est généralement admise.

Le second fait signalé par M. Callery, et dont il pense avec raison que la découverte fera époque dans la science ethnographique, est le rapport qu'il a reconnu entre les langues de l'Inde et le coréen, qui forme, à son avis, le chaînon si longtemps et si inutilement recherché par lequel la race chinoise se rattache aux races indiennes[1]. Il expose à ce sujet quelques notions générales propres à donner une idée suffisante de

[1] Ceci explique d'ailleurs tout naturellement comment les Coréens, seuls de tous les peuples tartares, sont divisés en classes semblables à celles des populations de la péninsule indo-gangétique.

ce curieux idiome, en se réservant de traiter la question à fond lors de la publication de sa grammaire et de son dictionnaire coréen.

Les remarques des différents navigateurs dont nous avons parlé, le mémoire de M. Callery sont venus confirmer l'exactitude de la relation de Hamel. L'écrivain hollandais a donné, sur quelques-uns des sujets traités par ces écrivains, des détails plus étendus que les leurs; il en est beaucoup d'autres que l'on ne trouve que dans sa description de la Corée. Le livre lui-même, imprimé il y a aujourd'hui près de deux cents ans, est devenu peu commun et assez difficile à se procurer. Nous avons donc cru devoir la reproduire en entier dans la forme que lui a donnée le traducteur français, dont le style n'a eu besoin que de très-légères modifications pour être lu encore aujourd'hui avec facilité. Nous eussions peut-être d'ailleurs cherché inutilement à conserver la physionomie de l'original aussi bien qu'il a pu le faire dans une langue encore assez rapprochée alors des idiomes voisins. Incontestablement le français du dix-septième siècle possédait avec les langues germaniques entre autres, des affinités qui facilitaient singulièrement la traduction et qui sont actuellement bien moins sensibles.

Description du royaume de Corée.

Le royaume que nous nommons Corée, et que les habitants appellent *Tiocencouk*, et quelquefois *Caoli*, s'étend depuis le trente-quatrième degré de latitude jusqu'au quarante-quatrième, si bien qu'il a près de 150 lieues (allemandes de 15 au degré, ce qui fait 250 lieues de France ou 1,100 kilomètres) de longueur du midi au septentrion, et environ 75 (125 ou 555 kil.) de l'orient à l'occident. Aussi les Corésiens[1] le représentent-ils sous la figure d'un carré long comme une carte à jouer. Cela n'empêche pas qu'il n'y ait quantité de pointes de terre qui avancent extrêmement en mer.

[1] L'écrivain français a toujours écrit *Corésien* pour *Coréen*, sans doute avec l'auteur hollandais qui aura rendu cet adjectif par la forme *Koreesische*.

Il est divisé en huit provinces, qui renferment trois cent soixante (360) villes, sans compter les châteaux ni les forteresses, qui sont toutes sur les montagnes[1].

L'abord de ce royaume est très difficile par mer, et fort dangereux pour ceux qui ne connoissent pas ses côtes, parce qu'elles sont bordées d'écueils et de bancs en divers endroits. Du costé du sud-est, il est fort voisin du Japon, n'y ayant entre la ville de Poman et celle d'Osacco (Osaka), que vingt-cinq ou vingt-six lieues (185 à 192 kil.)[2]. Entre deux est l'île de Suissima, que ceux de

[1] Voici quelle est la division de la Corée, d'après le *Tai-thsing y thoung-tchi*, la grande géographie chinoise dont nous avons parlé. Les noms y sont écrits en chinois et ne paraissent avoir que fort peu de rapports avec les noms coreens, si nous en jugeons par celui de la capitale, nommée dans cet ouvrage *King-ki-tao* (ainsi que sur la carte de d'Anville, qui est également traduite du chinois) ou *Hang-yang-tching*; son véritable nom, suivant les dernières lettres des missionnaires (Annales de la Propagation de la foi, 1847), est *Séoul*, que Hamel a entendu et écrit *Sior*.

La première colonne de ce tableau donne le nombre de principautes de chaque province; la deuxième, celui des villes de premier ordre (*Fou* en chinois); la troisième, celui des villes de second ordre (*Tchéou*), et la quatrième, celui des *Hian* ou villes de troisième ordre.

PROVINCES :

De *King-ki* (ou de la cour).	3	3	7	3
De *Kiang-yuan* ou des sources du fleuve, ancien pays des Wei-Mé.	7	5	4	10
De *Houang-Haï* ou de la Mer Jaune, ancien pays des Kao-li et des Ma-han.	3	3	5	8
De *Thsiuan-Lo*, ancien pays des Pian-Han.. . . .	3	2	4	23
De *Khing-Chan*, ancien pays de Chin-han et de Sin-Lo.	7	6	5	12
De *Tchoun-Thsing*, ancien pays des Ma-han. . . .	4	»	9	7
De *Hiang-King*, ancien pays du Koo-Kiu-Li.. . .	3	5	8	1
De *Phing-ngan*.	11	9	16	6

La carte de d'Anville donne les limites de ces huit divisions.

[2] La distance de Pouman à Osakka est celle de deux localités des côtes de la Corée et du Japon, mais n'indique nullement leurs points les plus rapprochés. « Le canal qui sépare la côte du continent de celle du Japon, dit La Pérouse, peut avoir quinze lieues de longueur ; mais il

Corée nomment Taymutto. Elle leur appartenoit autrefois; mais, par un traité de paix fait avec ceux du Japon, ils l'échangèrent contre celle de Quelpaerts.

Du costé du couchant, ce royaume est séparé de la Chine par le golfe de Nanquin (*Hoan-haï* ou la *Mer Jaune*), mais il y touche du costé du Nord, par le moyen d'une longue et haute montagne, qui empêche que la Corée ne soit une île. Il n'est bordé, du costé du Nord-est que par une vaste mer [1], où l'on trouve tous les ans une grande quantité de balaines, et dont une partie porte encore les crocs et les harpons des François et des Hollandois, qui vont ordinairement à cette pesche. On prend là aussi beaucoup de hareng en décembre, janvier, février et mars; celuy qu'on pesche pendant ces deux premiers mois est gros comme celuy de Hollande, mais celuy qu'on prend après est plus petit, et ressemble à celuy que nous appelons *hareng à frire*, et qu'on mange en mars et en avril. D'où nous inférons qu'il y a assurément un passage entre la Corée et le Japon qui répond au détroit de Vaygats [2]; sur quoy, nous avons souvent demandé aux matelots de Corée qui fréquentent la mer du Nord-est, quelles terres étoient au-delà, et ils nous ont tous répondu qu'ils ne croyoient pas qu'il y eût autre chose de ce côté-là qu'une mer sans bornes.

Ceux qui vont de Corée à la Chine s'embarquent au plus estroit du golfe, car le chemin par terre est trop incommode à cause de la difficulté qu'il y a de traverser la montagne, et surtout en hiver, parce qu'il y fait fort froid, et qu'en été on y trouve une quantité de bêtes farouches. Il est vrai qu'il est aisé de faire le trajet du côté du nord en hiver, parce que le golfe gèle ordinai-

est rétréci jusqu'à dix lieues par des rochers qui, depuis l'île de Quelpaert, ne cessent pas de border la côte méridionale de la Corée. » *Voyage de La Pérouse*, t. 3, p. 28.

[1] La Méditerranée dite *Mer du Japon*.

[2] Les prévisions de Hamel se sont réalisées, car c'est en effet dans cette direction que Behring a découvert, en 1728, le détroit auquel on a donné son nom, et qui forme en effet le pendant du détroit de Vaigats, lequel sépare le continent européen de la Nouvelle-Zemle.

rement assez fort pour cela. Le froid est si grand en Corée qu'en 1662, on a oublié de mettre dans le journal de notre captivité, nous étant retirés dans les cloistres qui sont sur les montagnes, il tomba de la neige si prodigieusement, que pour aller d'une maison à l'autre, il falloit faire des chemins sous la neige, et, pour aller à découvert, les habitants portent sous leurs pieds de petits ais ou des espèces de raquettes, ce qui les empêche d'enfoncer dans la neige sans s'opposer à ce qu'ils puissent monter ou descendre. Le grand froid est cause que ceux qui habitent la côte du nord ne vivent que d'orge, et encore assez mauvais, le riz et le cotton n'y pouvant croistre. Les plus accommodés (*aisés*) de cette province-là font venir leur farine du costé du midy, mais le menu peuple de ce quartier n'est vêtu que de toile de chanvre commune et de méchantes peaux. En récompense, la racine de nisy [1] croist là en grande abondance; ils la donnent en paiement au Tartare pour leur tribut [2] et en font aussi un grand commerce à la Chine et au Japon. Le reste du pays est fertile et produit toutes les choses nécessaires à la vie, et surtout du riz et d'autres grains. Ils ont du cotton et du chanvre et même des vers à soye; mais ils ne savent pas préparer la soye pour en faire des estofes. Ils ont chez eux de l'argent, du plomb, des peaux de tigre et la racine nisy, sans parler du bestail, de la volaille et de beaucoup d'autres choses. Ils ont quantité de chevaux et de vaches; ils se servent de bœufs pour la-

[1] Sur la carte des lignes isothermes de M. de Humboldt, la Corée se trouve comprise entre les lignes de 10° et de 15°, c'est-à-dire qu'elle aurait le même climat que la France; la moyenne doit y être cependant bien moins élevée. On voit, d'après ce que dit Hamel, que la saison froide y est très-rigoureuse, en même temps que l'été doit y être très-chaud, puisque le riz est la production principale de la partie méridionale. La température, comme dans toutes les régions voisines, y marche entre des extrêmes fort éloignés.

[2] Le *gin-seng*, espèce d'araliacée très-commune dans toute la Mantchourie et à laquelle les Chinois attribuent des vertus merveilleuses; ils pensent qu'elle donne l'immortalité : c'est du moins pour eux une panacée universelle. Le prix en est toujours fort élevé.

[3] Les Tartares Man-tchéous s'emparèrent de la Chine en 1644; c'est pour cela que l'auteur de cette relation désigne l'empereur sous le nom de Tartare, de même qu'on disait jadis le Turk pour le Solt'ane.

bourer et de chevaux pour les voyages et pour le transport des marchandises. Ils ont aussi des ours, des cerfs, des sangliers, des pourceaux et divers autres animaux. Nous n'y avons pas vu d'éléfants, mais grand nombre de kaymans ou crocodiles de différentes grandeurs qui se tiennent dans les rivières. Leur dos est à l'épreuve du mousquet, mais ils ont la peau fort tendre sous le ventre. Il s'en trouve qui ont dix-huit à vingt aulnes de long, la teste large, le groin de pourceau, la gueule fendue jusqu'aux oreilles, l'œil perçant, mais fort petit, les dents blanches et fortes, rangées comme celles d'un peigne. Ils ne remuent en mangeant que la mâchoire d'en haut. L'espine du dos de cet animal a soixante vertèbres, et il a de longues grifes aux pieds; sa queue est aussi longue que le reste de son corps; ils mangent également la viande et le poisson, et sont friands de chair humaine; les Corésiens nous ont souvent dist qu'on avoit trouvé une fois trois petits enfants dans le ventre d'un de ces crocodiles. Les Corésiens ont beaucoup de serpents et d'animaux venimeux. Pour les oyseaux, ils ont des cygnes, des oies, des canards, des hérons, des cygognes, des aigles, des faucons, des millans, des pigeons, des bécasses, des pies, des corneilles, des alouettes, des pinçons, des grives, des vanneaux, des faisans, des poules, et de tout en quantité, aussi bien que d'autres oiseaux inconnus en Europe.

La Corée est gouvernée par un roy dont l'autorité est absolue, bien qu'il reconnoisse le Tartare, car il ordonne de tout comme il lui plaît sans prendre le conseil de personne. Il n'y a point de seigneurs de places, c'est-à-dire qui aient des villes, des îles ou des villages en propriété, et tout le revenu des grands procède des biens dont ils n'ont que la jouissance, et du grand nombre de leurs esclaves, car nous en avons vu qui en avoient deux ou trois cents. Ainsi, les terres et les charges dont le roy honore les particuliers lui reviennent toutes après leur mort.

Pour ce qui regarde la guerre, le roy entretient dans sa capitale beaucoup de soldats, qui ne sont occupés qu'à faire garde autour de sa personne et à le suivre

quand il va dehors. Toutes les provinces sont obligées, une fois en sept ans, d'envoyer tous les hommes libres en garde chez le roy pendant deux mois, si bien que, durant toute cette année-là, la Corée est sous les armes, pour envoyer, les uns après les autres, tout le monde à la cour. Chaque province a son général, lequel a sous lui quatre ou cinq colonels qui ont chacun autant de capitaines ayant tous le commandement de quelque ville ou de quelque forteresse, jusques là qu'il n'y a point de village où il n'y ait au moins un caporal qui commande et qui a des dizeniers au-dessous de lui. Ces caporaux sont obligés de donner tous les ans à leurs capitaines un roolle des gens qui sont dans leur dépendance, et, par ce moyen, le roy sçait toujours précisément de combien de monde il peut faire estat lorsqu'il en a besoin. Les cavaliers sont armés d'une cuirasse, d'un pot et d'une espée, et, en outre, d'un arc, de flèches et d'un fléau semblable aux nostres, excepté que les leurs sont garnis de petites pointes de fer. Les fantassins portent comme eux un corselet, un morion et l'espée avec le mousquet ou la demy-pique. Les officiers n'ont que des arcs et des flèches. Les soldats sont obligés d'estre munis, à leurs dépens, de quoy tirer cinquante coups à balle. Chaque ville fournit aussi tour à tour un certain nombre de religieux, qu'elle tire de l'étendue de son ressort, pour garder et entretenir à leurs dépens les forts et les chasteaux qui sont dans les districts et aux penchants des montagnes. Ces moines passent pour les meilleurs soldats et obéissent à des officiers pris de leur corps, qui observent les mêmes réglements que l'autre milice, si bien que le roy sçait encore, à un moine près, combien il y en a en estat de le servir. Ceux qui ont atteint l'âge de soixante ans sont exempts de faction, et leurs enfants prennent leur place. Le nombre des personnes libres qui ne sont point dans les troupes du roy, et qui n'y ont point esté, joint aux esclaves, fait environ la moitié des gens du pays[1]. Au reste, si un homme libre couche

[1] On ne possède aucun document sur la population de la Corée. En consultant la grande carte de d'Anville, en lisant avec soin les re-

avec une femme esclave, ou un esclave avec une femme libre, les enfants qui en naissent sont esclaves, et, pour ceux qui naissent de père et de mère esclaves, ils sont au maistre de la mère. Comme la Corée est presque toute bordée de la mer, il faut que chaque ville entretienne un vaisseau équipé et pourvu de toute chose : leurs navires ont ordinairement deux masts et sont à trente ou trente-deux rames, qui ont chacune cinq ou six rameurs, de sorte qu'il y a, sur ces espèces de galères, tant en rameurs qu'en soldats, près de trois cents hommes. Ces vaisseaux ont quelques petites pièces de canon et quantité de feux d'artifices. Chaque province, à cause de cela, a son amiral, qui fait la revue des soldats tous les ans, dont il rend compte au grand amiral, qui se trouve aussi quelquefois aux revues. Si quelqu'un des amiraux ou des officiers qui sont sous eux tombe en faute, il est puni de bannissement ou de mort, comme nous vismes bannir, au printemps de

lations, on voit que, si la population est assez également repartie dans la moitié australe, au sud du 38° 30', il n'en est pas de même au nord, où elle se trouve surtout concentrée dans les deux vallées du Ya-lou-kiang et du Tou-men; cette région paraît d'ailleurs couverte de nombreuses montagnes. En général, bien que la population paraisse assez dense sur certains points, tels que la côte sud-est visitée par La Pérouse, le sol est beaucoup plus inculte et bien moins cultivé qu'en Chine, dans le Chan-toung, province montueuse vis-à-vis de la Corée assez semblable à la Bretagne de France (Voy. *Maxwell*). Nous pensons donc qu'on peut regarder comme inculte ou incultivable un tiers de la surface du pays, et assimiler le reste aux départements des Pyrénées-Orientales, du Cher et de l'Indre, qui ont, le premier, 40 individus par kilomètre carré, et, les deux autres, 38 et 37. Ces trois valeurs appliquées à la Corée lui assigneraient une population de 6 à 7 millions d'âmes, chiffre qui nous semble s'harmoniser fort bien avec ce que nous savons du pays. Nous connaissons d'ailleurs très-exactement le nombre des principales villes de Corée; il y a 33 villes du premier ordre; 58 du deuxième et 70 du troisième, ce qui est, par parenthèse, très-minime, eu égard à la superficie du pays : cinq de nos départements en renferment plus. Hamel (Voy. ci-dessus p. 374), il est vrai, porte le nombre des villes à 360. En adoptant ce nombre et admettant que, l'une dans l'autre, ces villes comptent 6,000 âmes, nous aurions 2,160,000 âmes pour la population agglomérée. En France, la population agglomérée est à la population des campagnes, dans le rapport de 2 à 6, ce qui seroit aussi le rapport en Corée, d'après les évaluations que nous adoptons.

l'année 1666, notre gouverneur, qui avoit le commandement sur dix-sept vaisseaux, pour avoir caché au roy que le feu s'estoit pris aux poudres et avoit emporté cinq hommes.

Les principaux officiers de terre ou de mer qui composent le conseil du roy s'assemblent chez luy tous les jours, et le servent en toutes les affaires qui se présentent, sans le pouvoir obliger à rien. Il faut qu'ils attendent qu'on leur demande leur avis pour le donner, et qu'ils soyent nommez pour une affaire avant que de s'en mesler. Ces gens-là tiennent les premiers rangs auprès du roy, meurent dans leurs employs, ou les conservent au moins jusqu'à quatre-vingts ans, en supposant qu'ils ne fassent rien qui les en rendent indignes; il en est de même des autres charges inférieures de la cour, qu'on ne quitte que pour monter à de plus hautes. Les gouverneurs de places et les officiers subalternes changent tous les trois ans; il y en a peu même qui servent tout ce temps, parce qu'ils sont presque toujours accusés de malversations pendant leur exercice. Le roy entretient partout des espions pour estre informé de la conduite de chacun, ce qui est cause qu'on en punit souvent de mort ou de bannissement perpétuel.

Le revenu du roy, pour l'entretien de sa maison et de ses troupes, provient des droits qu'on prend sur tout ce que la terre produit ou qu'on tire de la mer. Il y a pour cela, dans les villes et dans chaque village, des magasins où se dépose cette dîme; les fermiers, qui sont ordinairement des gens du commun, prennent le dixième de toutes choses sur le champ au temps de la récolte et avant qu'on ait rien enlevé. Les grands vivent de leurs propres revenus, comme je l'ay déjà dit, et, pour ceux qui sont en charge, ils y ajoutent des pensions que le roy leur donne à prendre sur les fonds des lieux où ils résident, assignant aux troupes de terre et de mer ce qui se lève dans le pays. Il faut, outre cette dixme, que les hommes qui ne sont point enrollez travaillent trois mois de l'année à tout ce qu'on peut leur ordonner de faire. On distribue tous les ans, à chaque soldat et à chaque cavalier, trois pièces de toile pour se vestir, qui

valent en tout une pistole (10 fr.), ce qui fait une partie de la solde des milices qui sont dans la capitale du royaume. Voilà ce qui se lève sur le peuple, qui ne connaît point d'autres gabelles ou impôts.

La justice des Corésiens est très-sévère, surtout à l'égard des criminels. Celuy qui se rebelle contre le roy est exterminé avec toute sa race, ses maisons sont rasées, sans que personne ose jamais les rebastir, tous ses biens sont confisquez par l'Estat et donnez quelquefois à un particulier. Quand le roy a prononcé un arrêt, si quelqu'un a la hardiesse d'y trouver à redire, rien n'est capable de le garantir d'un rigoureux supplice, comme nous l'avons veu souvent. Il me souvient, entre autres, que le roy, sçachant que la femme de son frère faisoit de très-beaux ouvrages à l'aignille, il la pria qu'il pust porter une veste brodée de sa main; mais, comme cette princesse le haïssoit mortellement, elle renferma entre les deux estoffes des charmes et des caractères d'une si grande vertu, que le roy ne pouvoit goûter ny repos ny plaisir pendant tout le temps qu'il portoit cet habit. Après s'estre bien tourmenté pour en descouvrir la cause, enfin il luy vint en l'esprit ce que ce pouvoit être; il fit descoudre la veste et descouvrit la cause de son agitation et de ses inquiestudes. Le roy la condamna à estre renfermée dans une chambre dont le plancher estoit d'airain, et il fit allumer dessous un grand feu dont la chaleur la tourmenta jusqu'à la mort. Le bruit de cette exécution s'estant répandu dans les provinces, un proche parent de cette malheureuse, qui estoit gouverneur de place et fort considéré à la cour pour ses bonnes qualités et pour sa naissance, se basarda d'escrire au roy que celle qui avoit eu l'honneur d'espouser le frère de Sa Majesté ne devoit pas mourir par un si cruel supplice, et qu'il eust dû estre plus indulgent pour une femme. Le roy, irrité de la hardiesse de ce gouverneur, après luy avoir fait donner vingt coups de bâton sur les os des jambes, luy fit trancher la teste. Ce crime de lèse-majesté et ceux dont je vais parler ne sont, du reste, que personnels et n'enveloppent pas la famille dans le chastiment.

Si une femme fait mourir son mary, on l'enterre toute vive jusqu'aux espaules dans un chemin fort fréquenté, et on met à costé d'elle une hache dont tous ceux qui passent et qui ne sont pas nobles, sont obligez de luy donner un coup sur la teste jusqu'à ce qu'elle soit morte. Dans la ville où ce malheur arrive, on interdit pour un temps les juges, on lui ôte même son gouverneur en la plaçant dans les limites d'un autre gouvernement, et ne luy laissant au plus qu'un simple gentilhomme pour y commander. La même peine est infligée aux villes qui se révoltent contre leurs gouverneurs ou qui portent contre eux de fausses accusations à la cour. Un homme qui tue sa femme et qui peut prouver qu'il a eu raison de le faire, l'ayant trouvée en adultère ou en quelque autre grande faute, ne court aucun danger pour cela. Si la femme tuée estoit esclave, on en est quitte pour en payer trois fois la valeur à celui à qui elle appartenoit. On fait mourir dans de cruels tourments les esclaves qui tuent leurs maîtres, mais on ne compte pour rien qu'un maître tue son esclave, quand ce seroit pour un léger sujet.

Voici de quelle manière on punit un homme qui en a tué un autre : Après avoir longtemps foulé aux pieds le criminel, on lui fait avaler, avec un entonnoir, du vinaigre passé sur un cadavre corrompu, et, lorsqu'il en est plein, on le frappe à coups de baston sur le ventre jusqu'à ce qu'il meure. Pour les larrons, ils sont seulement foulés aux pieds jusqu'à la mort; et, quoyque ce supplice soit fort rigoureux, les Corésiens ne laissent pas que d'être fort enclins à dérober. Si quelqu'un non marié est trouvé couché avec une femme mariée, on le dépouille nu, en ne lui laissant qu'un petit caleçon. Après lui avoir frotté le visage de chaux, on luy passe une flèche à chaque oreille et on luy attache un petit tambour sur le dos, sur lequel on bat dans tous les carrefours pour le tourner en ridicule. Ce supplice finit par quarante à cinquante coups de baston donnés sur les fesses à nu pour les hommes, sur un caleçon pour les femmes. Les Corésiens sont d'une complexion fort amoureuse, et si jaloux qu'ils n'accordent

qu'avec peine et rarement à leurs meilleurs amis la vue de leurs femmes et de leurs filles. Un homme marié trouvé couché avec la femme d'un autre est puni de mort, surtout parmi les personnes qui sont le plus en dignité; il faut même que le père du criminel, s'il est en vie, ou son plus proche parent, remplisse l'office de bourreau. Le patient peut choisir de quelle mort il veut mourir : ordinairement les hommes demandent qu'on les perce à coups d'épée par derrière, et les femmes qu'on leur coupe la gorge. Ceux qui ne payent pas à point nommé ce qu'ils doivent au roy ou aux particuliers, sont frappés deux ou trois fois le mois sur les os des jambes, et cela continue jusqu'à ce qu'ils aient trouvé de quoi s'acquitter. S'ils meurent avant que d'avoir satisfait entièrement, leurs plus proches parents sont obligés de payer pour eux ou de souffrir les mêmes peines, si bien que le roy et les particuliers ne perdent jamais leur dû. Le plus léger supplice de ce pays-là est d'être battu sur les fesses nues ou sur le gras des jambes; mais on ne le tient pas à honte, parce qu'il est fort ordinaire et qu'on y est souvent exposé pour avoir dit une parole mal à propos. Les gouverneurs particuliers, ainsi que les juges subalternes, ne peuvent condamner personne à mort sans le consentement du gouverneur de la province. Personne ne peut juger les criminels d'Etat que le roy n'en ait été instruit.

Quant à ce qui est des supplices, voici la manière dont on donne les coups sur les os des jambes : On lie ensemble les deux pieds du coupable sur un petit banc large de quatre doigts, après en avoir passé un autre de pareille hauteur sous les genoux où on les attache, alors on frappe entre les deux ligatures avec un bâton long comme le bras, un peu rond d'un costé et plat de l'autre, large de deux pouces et épais comme un écu blanc. Ces espèces de lattes sont ordinairement de chêne ou d'aulne. On ne peut donner de suite plus de trente coups, à trois ou quatre heures de distance; on continue ainsi jusqu'à ce que la sentence soit exécutée. Lorsqu'il est ordonné qu'on frappera un coupable sur la plante des pieds, on le fait asseoir à terre, et, après avoir attache

un pied à l'autre par les deux gros doigts, on les pose sur une pièce de bois qu'ils ont entre les jambes, et on les frappe avec un bâton gros comme le bras et long de trois ou quatre pieds, autant de coups que le juge l'a ordonné. Pour ce qui est du supplice des fesses, voici comment il se pratique : Après avoir fait déshabiller le patient, on le fait coucher à terre, le ventre dessous, et on l'attache à un petit banc : on laisse aux femmes un caleçon mouillé. En cet état, on le frappe d'une latte plus longue et plus large que celle dont je viens de parler. Comme cent coups équivalent presque à peine de mort, plusieurs en meurent aussi, et même avant d'en avoir reçu cinquante. Les coups sur le gras des jambes se donnent avec des baguettes grosses comme le pouce. Ce châtiment s'inflige aux femmes et aux jeunes apprentis. Durant toutes ces exécutions, les cris des criminels sont si lamentables qu'il semble que les spectateurs ne souffrent pas moins que les patients [1] !

Les Corésiens sont fort peu religieux [2]; le menu peuple fait bien quelques grimaces devant les idoles, mais il ne les révère guère, et les grands les honorent encore

[1] Toute cette pénalité est empreinte de ce caractère de barbarie qu'avait le nôtre au moyen-âge. Il est temps que le christianisme vienne adoucir et même abolir de semblables usages, qui sont une véritable honte pour l'humanité. Nos vœux, à cet égard, ne sont pas pour la Corée seule, mais aussi pour la Chine, la Cochinchine et le Japon, dont les codes sont d'une cruauté révoltante et forment un contraste frappant avec la civilisation assez avancée, à certains égards, de ces trois grands États. Si le lecteur a besoin d'être édifié à cet égard, qu'il lise quelques chapitres des lois pénales du céleste Empire; elles ont été traduites par Staunton en anglais, et de l'anglais en français par M. le marquis de Sainte-Croix, sous le titre de *Code pénal de la Chine*.

[2] La religion bizarre qui, semblable à l'arbre des banians, s'est enracinée partout où s'est étendu son ombrage, le *bouddhisme*, est, en Corée comme en Chine, la religion de la majorité. Elle y a ses pagodes, ses bois sacrés, ses bonzes et ses cérémonies; mais elle y est aussi beaucoup moins raisonnée que dans l'Inde, et entourée, plus que partout ailleurs, des superstitions les plus grossières. Combien de Coréens, pleins de sens pour tout autre chose, viennent vous affirmer de conviction que tel magicien leur a fait voir le diable, que tel autre les a conduits promener dans l'enfer! etc., etc. (*Callery, ubi suprà*, p. 291.)

moins, parce qu'ils se croient être quelque chose de plus qu'une idole. Lorsqu'un de leurs parents ou de leurs amis vient à mourir, ils assistent à l'offrande qu'un prêtre fait en cette occasion devant l'idole. Ils ne craignent même pas de faire trente ou quarante lieues pour se trouver à cette cérémonie, mais c'est tout simplement pour faire honneur au mort, par reconnoissance pour les bienfaits qu'ils en ont reçus, ou en marque d'estime qu'ils ont pour l'officiant, dans le cas où c'est quelque savant moine. Les jours de fête, le peuple se range dans le temple, et chacun allume un morceau de bois de senteur. Après l'avoir mis dans un vase, ils le viennent offrir à l'idole, et, le mettant devant elle, ils font une profonde révérence et se retirent. Voilà tout leur culte. Quant à leurs croyances, ils sont persuadés que celui qui fait bien en sera récompensé, et que celui qui fait mal en sera puni. Du reste ils ne savent ce que c'est que prédications ni mystères; aussi ne disputent-ils point religion, croyant tous une même chose et la pratiquant également par tout le royaume. Les moines offrent deux fois par jour des parfums devant une idole, et, les jours de fête, c'est un moine, accompagné de tous les moines de la maison, qui font du bruit avec des tambours, des bassins et des chaudrons. Les cloîtres et les temples dont le pays est presque rempli sont la plupart sur les montagnes, chacun dans la juridiction d'une ville. Il y a tel monastère où on voit jusqu'à cinq ou six cents moines, et telle ville qui en compte dans son ressort jusqu'à quatre mille. Ils sont divisés par bandes de dix, de vingt, quelquefois de trente, auxquels commande le plus âgé; lorsque quelqu'un d'eux manque à son devoir, il le peut faire châtier par les autres de vingt ou trente coups sur les fesses, mais si l'affaire est grande, on le livre au gouverneur de la ville dont le couvent dépend. Comme il est permis à chacun de se faire moine, qu'il peut quitter cette profession quand cela lui plaît, toute la Corée en est remplie. Cependant les moines, en général, ne sont guère plus estimés que les esclaves, à cause des grands tributs qu'ils sont obligés de payer et des ou-

vrages qu'ils sont tenus d'exécuter. Cependant leurs supérieurs sont en grande estime, surtout lorsqu'ils sont savants, car alors ils vont de pair avec les grands du pays, sont appelés moines du roy, et en portent les insignes sur leurs habits. Ils jugent comme officiers subalternes, et font leurs visites à cheval, étant fort bien reçus et régalés partout où ils passent. Les simples moines ne peuvent rien manger qui ait eu vie; ils se rasent les cheveux et la barbe, et la conversation des femmes leur est interdite. Si quelqu'un d'entre eux manque à ces règlements, on lui donne soixante-dix ou quatre-vingts coups sur les fesses, et il est chassé du cloistre. Dans le temps de leur première tonsure ou incontinent après, on leur fait une marque au bras qui ne s'efface jamais, et c'est à cela qu'on reconnoît ceux qui ont été en religion. Ils travaillent pour gagner leur vie, ou ils font quelque commerce, d'autres vont à la quête, et tous ont quelque légère pension du gouverneur. Ce sont eux qui apprennent avec grand soin à lire et à écrire aux petits enfants. Si les enfants veulent être rasés, ils les retiennent à leur service, tirent tout le fruit de leur travail et de leur industrie; mais, à la mort de leur maître, ils sont affranchis, et héritent de ses biens. Aussi sont-ils obligés d'en porter le deuil comme de leur père, en reconnoissance de toute la peine qu'il a prise pour les instruire et les élever. Les cloistres et les temples sont bâtis aux dépens du public, chacun contribuant à proportion de son bien. Outre ces moines, il y a encore une autre sorte d'individus qui se vouent à l'abstinence et au service des idoles, mais ils ne sont pas rasés, et ils peuvent se marier. Les uns et les autres croient par tradition que tous les hommes ne parloient autrefois qu'un même langage, mais que le dessein de bâtir une tour pour monter au ciel avoit causé la confusion des langues.

Les nobles fréquentent beaucoup les cloistres pour s'y divertir avec des femmes publiques ou d'autres qu'ils y mènent; la situation en est ordinairement délicieuse et plaisante, à cause de la beauté des vues et des jardins dont ils sont entourés; de sorte qu'on pourroit

plutôt les nommer des maisons de plaisir que des temples. Ceci, il est vrai, doit plutôt s'entendre des cloistres communs dont les moines aiment fort à boire. Il y avoit de notre temps dans la ville de Sior [1] deux cloistres de religieuses, l'un pour les personnes de qualité et de condition, l'autre pour les filles du peuple. Elles étoient toutes rasées et observoient les mêmes règles, le même service que les moines. Le roy et les grands fournissent à l'entretien de ces couvents de femmes; il y a trois ou quatre ans que le roy qui règne actuellement leur donna la liberté de se marier.

Après avoir parlé du gouvernement et de l'état ecclésiastique, je dirai quelque chose des particuliers.

Les maisons des Corésiens de condition sont magnifiques, mais celles du peuple sont très-peu de chose, parce qu'il ne lui est pas permis de bâtir à sa fantaisie. Personne ne peut faire couvrir son logis de tuile sans permission, ce qui est cause que la plupart ne sont couvertes que de paille ou de roseaux. Elles sont séparées les unes des autres par un mur ou par un rang de palissades et bâties sur des piliers de bois dont l'intervalle est rempli de pierres jusqu'au premier étage; le reste est entièrement de bois enduit au-dehors et recouvert de papier blanc collé en dedans; les planchers reposent sur des voûtes sous lesquelles on fait du feu, de sorte que l'on est aussi chaudement dans les chambres que si elles étoient chauffées par un poêle. Les plafonds sont garnis de papier huilé. Leurs maisons sont d'ailleurs petites, n'ayant qu'un étage et un grenier au-dessus où ils resserrent leurs provisions. Les nobles ont toujours sur le devant de leurs habitations un corps-de-logis où ils reçoivent leurs amis, et logent leurs connoissances; c'est là aussi qu'ils se divertissent; à l'entrée est ordinairement une grande place ou cour avec un réservoir et un jardin planté d'allées couvertes. Quant aux femmes, leur appartement est au fond de la maison, afin qu'elles ne soient vues de personne. Les marchands et les principaux bourgeois ont le plus sou-

[1] La capitale où Hamel et ses compatriotes furent amenés en premier lieu.

vent à côté de leur maison un magasin où ils mettent leurs marchandises et où ils fument et boivent de l'arac avec leurs amis. Il y a parmi eux d'honnêtes femmes qui ont la liberté de voir le monde, d'aller en compagnie et même en festin, mais elles sont assises à part et vis-à-vis de leurs maris. Les Coréens n'ont guère d'autres meubles que les plus nécessaires. On trouve partout quantité de cabarets et de maisons de récréation où les Coréens vont voir des femmes publiques qui dansent, chantent et jouent des instruments. L'été, ces sortes de divertissements se prennent à la fraîcheur des bois et sous des arbres fort touffus. Il n'y a pas de lieux affectés spécialement aux passants et aux voyageurs; mais celui qui voyage va s'asseoir où la nuit le prend auprès de la palissade de la première maison qu'il rencontre, et là, quand bien même ce ne seroit pas la demeure d'un grand, on lui apporte toujours suffisamment de riz cuit et de viande préparée pour souper; il pourroit ainsi s'arrêter successivement à plusieurs maisons, et il y trouveroit le même accueil. Cependant sur le grand chemin de Sior, on trouve des logis où l'on donne à coucher et à manger à ceux qui voyagent pour le public, lequel en fait la dépense.

Les Coréens ne peuvent se marier entre parents qu'au quatrième degré; ils ne savent ce que c'est que de se faire la cour, parce qu'on les marie dès l'âge de sept ou huit ans, et qu'à partir de ce moment, les filles entrent dans la maison de leur beau-père, à moins qu'elles ne soient filles uniques. Elles demeurent donc chez leur beau-père jusqu'à ce qu'elles aient appris à gagner leur vie ou à conduire un ménage. Le jour où un homme se marie, il monte à cheval accompagné de ses amis, et, après avoir fait le tour de la ville, il s'arrête devant la porte de sa fiancée; il est fort bien reçu par les parents qui prennent la mariée et la mènent chez lui, où les noces se célèbrent sans autre cérémonie. Bien qu'une femme ait donné plusieurs enfants à son mari, il peut la répudier quand il lui plaît et en prendre une autre, mais la femme n'a pas le même privilége à moins que le juge ne l'ordonne. Un homme peut entretenir autant de

femmes qu'il en peut nourrir et aller chez elles à toutes heures sans qu'on puisse y trouver à redire. Mais sa femme en titre seule demeura chez lui; les autres sont en ville ou dans d'autres maisons séparées de son ménage. Les nobles pourtant, outre leur femme, en ont encore deux ou trois autres dans le logis, mais il n'y en a toujours qu'une qui domine et qui a l'intendance du tout. Les autres ont chacune un appartement séparé où le maître du logis va quand il luy plait. Dans la vérité, ils ne font pas grand cas des femmes et ne les traitent guère mieux que des esclaves, les chassant pour les moindres petites fautes et quelquefois sur de simples prétextes; dans ce cas, ils les obligent à emmener leurs enfants dont ces malheureuses restent chargées. Cette liberté de chasser la mère et les enfants sert extrêmement à peupler le pays[1].

Les nobles et les personnes libres ont un assez grand soin de l'éducation de leurs enfants; ils leur donnent de bonne heure des maîtres de lecture et d'écriture, à quoi cette nation prend très-grand plaisir. Les maîtres n'usent d'aucune contrainte dans leur manière d'enseigner, faisant tout faire par la douceur, représentant à leurs élèves la beauté de la science, le mérite de leurs ancêtres et la gloire de ceux qui, par de semblables moyens, ont fait de grandes fortunes[2]. Aussi est-ce une merveille de voir comment les élèves profitent et comment ils expliquent les écrits qu'on leur fait lire, car c'est en cela que consiste toute leur science. Outre ces études générales, il y a en chaque ville une maison où les nobles, suivant une ancienne coutume, dont ils sont grands observateurs, ont soin d'assembler la jeunesse pour lui faire connoitre l'état des affaires du pays et les noms des grands qui ont été condamnés pour leurs crimes. Il se tient enfin tous les ans dans deux ou trois villes de chaque province des assemblées où se rendent les étu-

[1] Nos économistes ne se seraient certes pas doutés du procédé signalé si naïvement ici par le narrateur hollandais pour accroître la population d'un pays.

[2] Voilà des sauvages qui sont, quant à cela, bien plus avancés que beaucoup de peuples européens regardés comme très-civilisés. Pourquoi l'instruction n'est-elle pas partout assise sur de pareilles bases?

diants qui désirent avoir quelque emploi, soit dans la plume, soit dans l'épée. Les gouverneurs de place y envoient des députés habiles pour les examiner et pour faire choix des plus capables; sur le rapport qu'on leur en fait, ils en écrivent au roy. Tous les ans encore il se tient une assemblée à la Cour, où on examine la conduite de tous ceux qui sont dans les emplois. Les plus grands du royaume y assistent, qu'ils soient en charge ou non. Les emplois y sont distribués à ceux qu'on en croit dignes et le roy en fait expédier les nominations. Les vieux officiers qui n'ont été jusqu'alors que dans la plume ou dans l'épée, font tous leurs efforts en ce temps-là pour avoir charge en l'une ou l'autre profession, afin d'augmenter leurs revenus. La poursuite de ces sortes d'honneurs ruine souvent leurs prétendants, à cause des présents et des festins qu'ils font pour se mettre en estime et pour gagner les suffrages. Il y en a même qui meurent en chemin, et la plupart se contentent d'obtenir le titre de l'emploi qu'ils prétendent, et ils croient que c'est beaucoup d'avoir été désignés à une charge.

En Corée les pères chérissent fort leurs enfants dont ils sont réciproquement fort respectés. Ils sont solidaires des faits qu'ils accomplissent, et, si l'un d'eux commet une méchante action, l'autre en est responsable. Il n'en est pas de même des esclaves qui se soucient fort peu de leurs enfants, parce qu'ils savent qu'on les leur enlèvera aussitôt qu'ils seront en âge de travailler ou de faire quelque chose. Lorsqu'un homme libre meurt, ses enfants portent le deuil pendant trois ans, et durant tout ce temps ils prient aussi austèrement que les moines, ne peuvent exercer aucune charge, et, s'ils en ont une, il faut qu'ils l'abandonnent. Il ne leur est pas permis de coucher avec leurs femmes, et s'il leur naît alors des enfants, on les regarde comme illégitimes. Il ne leur est pas permis non plus de se mettre en colère, ni de se battre, et encore moins de s'enivrer. On porte comme deuil une longue robe de toile de chanvre, sans rien autre chose dessous qu'une espèce de haire d'un tissu de fil tors aussi gros que le fil de bambou ou de roseau dont on fait les câbles de navire. La tête

est couverte d'un chapeau de roseaux noués avec une corde de bambou en guise de crêpe. Les personnes qui sont dans cette position portent à la main un gros bâton ou roseau lorsqu'elles sont en deuil de leur père; un simple bâton plus petit lorsqu'elles ont perdu leur mère. Du reste, comme elles ne se lavent point pendant tout ce temps-là, il s'ensuit qu'elles sont aussi noires que des mulâtres.

Aussitôt que quelqu'un est mort, ses parents courent par les rues, pleurant, hurlant et s'arrachant les cheveux. Ils ont grand soin ensuite de l'inhumer honorablement en quelque endroit d'une montagne qu'un devin leur indique. On dépose le corps dans deux cercueils épais de deux à trois doigts, fermant exactement et qui se placent l'un dans l'autre, afin de mieux résister à l'eau; ils sont enjolivés et garnis selon les moyens des parents. Les Corésiens enterrent ordinairement leurs morts au printemps et en automne; ceux qui meurent en été sont placés dans une loge de paille élevée sur quatre pieux, où on les laisse jusqu'à ce que le riz soit moissonné. Lorsqu'ensuite on veut les enterrer, on les rapporte au logis et on les place dans le cercueil avec leurs habits et quelques bijoux. On part avec le corps à la pointe du jour, après avoir festiné et s'être fort réjoui toute la nuit. Les porteurs chantent et vont en cadence pendant que les parents font retentir l'air de leurs cris. Trois jours après, tous ceux qui ont accompagné le corps retournent sur la fosse, où ils font quelques offrandes; puis ils mangent ensemble et font bonne chère. Le menu peuple se contente de creuser une fosse profonde de cinq ou six pieds; mais les grands sont mis dans des tombeaux de pierre, sur lesquels on place une statue de même matière, où l'on voit au bas le nom et les qualités du défunt. Toutes les pleines lunes, on coupe l'herbe qui a crû sur les tombes, et on y offre du riz nouveau. C'est là leur plus grande fête, après celle du nouvel an.

Les Corésiens comptent le temps par lunes, et, de trois ans l'un, ils en intercallent une, si bien que cette année-là en a treize. Ils ont des devins qui leur assurent

si les morts reposent ou non, et si le lieu où ils sont enterrés leur convient; sur quoi ils sont tellement superstitieux, qu'ils les changent souvent de place deux ou trois fois. Après que les enfants se sont bien acquittés de ce qu'ils doivent à leur père et à leur mère par cette longue cérémonie, s'ils ont laissé du bien, le fils aîné se met en possession de la maison, qui lui appartient avec toutes les terres qui en dépendent. Pour les autres biens, ils se partagent entre les garçons, sans que nous ayons ouï dire que les filles y aient aucune part, car les femmes n'apportent rien en mariage que leurs habits. Lorsqu'un père vient à l'âge de quatre-vingts ans, il se déclare lui-même incapable de gouverner son bien et le cède à ses enfants, qui entretiennent leur père et continuent toujours à le respecter beaucoup. L'aîné étant entré en possession des biens, fait bâtir, aux dépens de la communauté, une maison pour son père et pour sa mère, où il les loge et les nourrit.

Les Coréens sont fort enclins à dérober et si sujets à tromper et à mentir, que l'on ne doit pas trop se fier à eux. Ils croient avoir fait une bonne action quand ils ont trompé quelqu'un; aussi la tromperie n'est-elle pas infame chez eux. Mais si quelqu'un peut prouver qu'on l'a trompé dans un marché de chevaux, de vaches ou de quelque autre chose, le marché est regardé comme nul, même au bout de trois et quatre mois. Ils sont toutefois assez simples et crédules, et nous aurions pu leur persuader tout ce que nous aurions voulu, car les étrangers sont fort aimés du peuple, et des moines surtout [1]. C'est du reste une population efféminée et qui ne fait pas voir dans l'occasion ni beaucoup de fermeté ni beaucoup de courage. Du moins c'est ce que nous ont rapporté plusieurs personnes dignes de foi, qui avoient été témoins des ravages que fit dans le pays le czar (empe-

[1] Il ne faut donc pas attribuer, ainsi que l'ont fait tous ceux qui ont approché des côtes de Corée, au caractère insociable de ce peuple la répugnance qu'il a toujours manifestée à se mettre en rapport avec les étrangers. Broughton, Maxwell, Basil-Hall n'ont pas vu que la conduite si réservée que l'on observait partout à leur égard était celle de gens qui sont placés sous le coup d'une loi inflexible et cruelle.

reur) du Japon lorsqu'il tua leur roi, sans parler de ce que Jans Wettevrée[1], nous raconta de l'entrée du Tartare, qui, passant sur la glace, s'empara du royaume. Il nous assuroit, comme ayant été présent à tout, qu'il périt plus de Corésiens dans les bois, où ils se sauvèrent, que l'ennemi n'en tua. Ils n'ont point de honte de la poltronnerie, et ils déplorent le malheur de ceux qui sont obligés de se battre. Aussi se sont-ils souvent retirés avec perte lorsqu'ils pensoient piller quelque vaisseau d'Europe jeté par la tempête sur leur côte et qu'on leur résistoit. Leur horreur pour le sang est si grande, que sa vue seule les fait fuir, et ils n'ont pas moins de crainte des maladies et surtout des maladies contagieuses ; aussi enlèvent-ils leurs malades aussitôt qu'ils en ont, soit à la ville, soit à la campagne, pour les déposer dans des loges de paille au milieu des champs. Là, personne ne leur parle, à l'exception de ceux que le dévouement porte à les garder, et qui avertissent les passants de se détourner. Lorsque le malade n'a point d'ami qui en prenne soin, ses voisins le laissent plutôt périr que d'en approcher. Lorsqu'il y a peste dans une ville ou dans un village, on en ferme les approches avec une haie d'épine et on en met aussi sur le toit infecté, afin d'avertir ceux qui pourroient l'ignorer. Il seroit facile de se servir, pour le traitement des maladies, des simples qui croissent dans le pays, mais le peuple ne les connoît pas assez, et les médecins sont presque tous au service des grands, si bien que les pauvres, qui ne peuvent faire cette dépense, se servent d'aveugles et de devins, en qui ils avoient autrefois une si grande confiance qu'ils les suivoient partout à travers les rivières et les rochers, et surtout

[1] Hollandais qui avait été fait prisonnier sur la côte de Corée en 1627 et que le roi avait envoyé à Quelpaerts pour interroger les naufragés et savoir ce qui les avait amenés sur ses terres. « Pendant mon long séjour en Corée, leur dit-il, j'ai souvent demandé au roi de passer au Japon sans avoir jamais reçu d'autre réponse, sinon qu'il ne falloit point m'y attendre, à moins que d'avoir des ailes et de voler jusque-là ; que la coutume de cette cour étoit de retenir tous les étrangers qui se trouvoient dans le pays, mais que, du reste, on ne les laissoit manquer de rien, et qu'on leur fournissoit des vivres et des habits pendant toute leur vie. » *Hamel*, p. 29.

dans les temples des idoles, où ils invoquoient les démons. Mais cette coutume fut entièrement abolie, par ordre du roi, en l'année 1662.

Avant que le Tartare se rendît maître de la Corée, elle étoit plongée dans le luxe et la débauche, les Coréesiens ne faisant que boire et manger et se livrer à toutes sortes de dissolutions; mais aujourd'hui que les Japonois et les Tartares (les Man-tchéous) les tyrannisent, ils ont bien de la peine à supporter une mauvaise année, à cause des grands tributs qu'ils paient, surtout au Tartare, qui vient l'exiger trois fois l'an[1].

Les Coréesiens croient qu'il n'y a dans le monde que douze royaumes ou pays commandés par un seul empereur qui réside en Chine et à qui tous les autres payoient autrefois tribut; ceux-ci se seroient soustraits à ce joug depuis la conquête de la Chine par le Tartare qui n'a pu les subjuguer. Ils nomment le Tartare *Tieksé* et *Orankay*. Quant à notre pays (la Hollande), ils l'appellent *Nampankouk*, nom que les Japonois donnent au Portugal, de sorte que ne nous connoissant pas et n'ayant pas de dénomination particulière pour nous désigner, ils nous le donnent aussi Ce sont les Japonois qui le leur ont appris, il y a cinquante ou soixante ans[2], en leur enseignant la culture, la préparation et l'usage du tabac qu'ils ignoroient auparavant, et comme, suivant ces derniers, la semence venoit de *Nampankouk*, ils nomment souvent le tabac *nampankoy*[3]. Ils en prennent tant aujourd'hui que les enfants y sont accoutumés dès l'âge de quatre ou cinq ans, et il n'y a que très-peu d'hommes et de femmes qui ne fument pas. A l'époque où le tabac

[1] Il paraît y avoir ici une légère erreur. D'autres écrivains affirment que le tribut n'est payé que tous les *trois ans*. Peut-être le traducteur a-t-il fait lui-même une méprise. Les redevances ne paraissent pas d'ailleurs être aussi fortes que du temps de Hamel; elles consistent en gin-seng, zibelines, papier de coton et autres productions. En outre, le roi de Corée, à son avènement, envoie à l'empereur 800 onces d'argent.

[2] Vers 1600. Cette date aura quelque importance dans l'histoire de la diffusion des plantes utiles.

[3] De même que chez nous, le tabac tire son nom de l'île de Tabago, dans les Antilles.

étoit apporté du dehors, ils l'achetoient au poids de l'argent, ce qui fait qu'ils estiment Nampankouk un des meilleurs pays du monde.

Les livres coréens rapportent qu'il y a quatre-vingt-quatre mille contrées différentes; mais la plupart des Coréens ne le croient pas, et disent, avec raison, qu'il faudroit, si cela étoit, que chaque ilette et banc de sable fût regardé comme une contrée, n'étant pas possible, ajoutent-ils, que le soleil en éclairât tant en un jour. Quand nous leur nommions quelques pays, ils se moquoient de nous, soutenant que sans doute nous ne voulions parler que d'une ville ou d'un village, leurs connoissances géographiques ne s'étendant pas plus loin que Siam à cause du peu de commerce qu'ils font avec les étrangers situés au-delà. Ils n'ont pour ainsi dire de relations commerciales qu'avec les Japonois et avec les habitants de l'île de Suissima qui ont un magasin sur le rivage sud-est de la Corée, dans la ville de Pousan [1]. Les uns et les autres apportent en Corée du poivre, du bois de sapan, de l'alun, des cornes de buffle, des peaux de cerf et de bouc et autres marchandises que nos gens (les Hollandais) et les Chinois vendent au Japon. On prend en échange diverses denrées et marchandises du pays. Les Coréens font aussi quelque commerce avec Pékin et les contrées septentrionales de la Chine; mais c'est au prix de grandes dépenses, car ils n'y vont que par terre et à cheval, aussi n'y a-t-il guère que les gros marchands de Sior qui vont à Pékin, et ils sont toujours au moins trois mois en voyage; ce commerce consiste surtout en toiles. En Corée, les grands et les principaux marchands achètent et paient avec de l'argent, mais le peuple ne trafique qu'avec du riz et des denrées.

Il n'y a qu'un poids et une mesure dans tout le royaume; les marchands en abusent fort, malgré toutes les précautions et les réglements des gouverneurs. On ne connoît d'autre monnoie que les casis [2], encore n'ont-

[1] Peut-être la *Tchosan* de Broughton.

[2] Le *casis*, ou CACHE, est une monnaie chinoise qui a la forme

ils cours que sur les frontières de Chine. L'argent se donne au poids, par petits lingots, semblables à ceux qu'on rapporte du Japon en Hollande.

La langue des Coréens, leur écriture et leur façon de compter sont fort difficiles à apprendre; beaucoup de mots servent à désigner la même chose, et ils parlent tantôt vite, tantôt lentement, surtout les savants et les grands seigneurs. On compte trois sortes d'écritures différentes: la première et la principale ressemble à celle de la Chine et du Japon; les Coréens s'en servent pour l'impression de leurs livres et pour ce qui concerne toutes les affaires publiques. La seconde remplit le même objet que l'écriture ordinaire parmi nous. Les grands et les gouverneurs en usent pour répondre aux requêtes et mettre des apostilles aux lettres d'avis et autres écrits; le peuple ne sait pas lire cette écriture. La troisième écriture est plus grossière et sert aux femmes et aux gens du peuple; elle est fort aisée à apprendre et à lire, et on écrit avec elle plus commodément qu'avec les deux autres les noms et les choses dont on n'a jamais entendu parler; elle se trace (de même que les deux autres sans doute) avec des petits pinceaux fort nets et déliés [1]. Les Coréens ont beaucoup de vieux livres, tant imprimés que manuscrits, qu'ils gardent si précieusement qu'on n'en confie le soin qu'au frère du

d'un petit carré percé d'un trou au milieu pour l'enfiler: 10 caches valent 8 centimes.

[1] M. Callery réduit les écritures à deux: les caractères chinois et une espèce d'écriture particulière au pays, l'écriture coréenne proprement dite, qui n'offre aucun rapport avec le système chinois, car, au lieu d'être ideographique, elle est syllabique, c'est-à-dire que chaque signe exprime une syllabe entière; le nombre des signes graphiques, égal par conséquent à celui des syllabes qui peuvent se rencontrer dans la langue coréenne, est d'environ 250. Voy. *Revue de l'Orient*, t. 5, 1844, p. 289 et suiv. « En Chine, au Japon, en Corée et dans les îles des mers adjacentes, remarque le capitaine Basil Hall, les langues parlées sont différentes les unes des autres; les langues écrites, au contraire, sont partout les mêmes. Il en résulte qu'un Chinois ne peut être compris d'un Coréen ou d'un Japonais lorsqu'il parle, tandis qu'ils s'entendent parfaitement lorsqu'ils tradoisent leurs pensées par l'écriture. » C'est quelque chose de semblable à ce qu'on voit en Europe pour les chiffres et la musique.

roy. Il y en a des copies aussi bien qu'une représentation exacte en plusieurs villes, afin qu'en cas d'incendie on n'en fût pas entièrement privé. Les almanachs se font à la Chine, parce que les Coréens n'ont ni assez d'adresse ni assez de science pour les faire eux-mêmes. Ils impriment avec des planches ou formes de bois, et ils ont une forme particulière pour chacun des côtés de la feuille. Les comptes se font avec de petits bâtons longuets de la même manière que nous les faisons avec des jetons. Ils ne savent point tenir de livres de compte, seulement lorsque le marchand achète quelque chose, il met le prix dessus, écrit au-dessous ce qu'il peut en retirer, et voit aisément, par ce moyen, la valeur de ses profits ou de ses pertes.

Quand le roy sort, il est accompagné d'une grande troupe de soldats en fort bon ordre et suivi de toute la noblesse de sa cour; chacun des courtisans, vêtu d'une robe noire, porte ses insignes ou quelque ouvrage de broderie devant et derrière, avec une écharpe fort ample. Devant lui, marchent des hommes à cheval et d'autres à pied, les uns portant des enseignes et des étendards, les autres divers instruments de cuivre dont ils jouent. Ils sont suivis des gardes-du-corps composés des principaux bourgeois de la ville. Le roy est au milieu porté sur un daïs d'or fort riche, et il passe dans un si grand silence qu'on n'entend pas le moindre petit bruit. Immédiatement devant lui, marche un secrétaire d'Etat, ou quelque autre officier de grande importance avec une cassette dans laquelle il dépose toutes les requestes et les placets que les particuliers présentent à sa majesté, les uns au bout d'un roseau, les autres en les laissant pendre le long des murailles ou des palissades, de sorte qu'on ne voit pas ceux qui les remettent : ces derniers sont recueillis par des gens appointés *ad hoc* pour les apporter au secrétaire. Lorsque le roy est de retour au palais, on luy présente le tout pour qu'il en décide. Dans les rues où le roy passe, toutes les maisons ont leurs portes et leurs fenêtres fermées; personne n'oseroit les entr'ouvrir, et encore moins regarder par dessus la palissade ou par dessus la muraille.

Quand le roy passe auprès des grands et des soldats, il faut que ceux-ci lui tournent le dos, sans le regarder ni même tousser. Aussi, dans ces rencontres, la plupart des soldats se mettent-ils de petits bâtons à la bouche pour n'être pas accusés de faire du bruit. Lorsque l'ambassadeur du Tartare (l'empereur de la Chine) vient, le roy se rend en personne avec toute sa cour pour le recevoir hors de la ville, l'accompagne jusqu'à sa demeure, et partout on lui rend plus d'honneurs qu'au roy. Toutes sortes de joueurs d'instruments, de danseurs et de sauteurs sont devant lui et s'efforcent à l'envi de le bien divertir. Durant tout le temps de son séjour en Corée, toutes les rues qui sont entre sa demeure et le palais sont bordées de soldats, à dix ou douze pieds l'un de l'autre. Il y a deux ou trois hommes qui ne font autre chose que de ramasser les billets jetés de sa fenêtre pour les porter au roy, qui veut savoir à toute heure ce que fait l'ambassadeur. En un mot, ce prince cherche tous les moyens de le contenter, afin de témoigner ainsi du respect qu'il a pour le grand Khan, et que l'envoyé en fasse un rapport favorable à son maître.

Nous n'ajouterons rien à la description de Hamel, parce que cela nous entraînerait beaucoup trop loin. Pour l'étendre et la compléter, il suffira d'y joindre les données contenues dans le mémoire de M. Callery, et qui ne se trouvent pas dans le sien, les renseignements, quelquefois curieux, contenus dans les ouvrages de M. de Siébold, l'histoire de la Chine de de Mailla, les relations de La Pérouse, Broughton, Maxwell, Basil Hall, ainsi que celles de la description chinoise insérée dans le *San kokf tsou ran to sets*, par M. Klaproth; elle seule a plus de cent pages grand in-8, et offre des matériaux historiques et géographiques également importants.

O. Mac Carthy.

VARIÉTÉS.

ENSEIGNEMENT DE L'ARABE EN ALGÉRIE. — COURS DE LANGUE FRANÇAISE AUX NATURELS.

M. le ministre de l'instruction publique, dans sa sollicitude pour les langues orientales, a créé il y a quelques mois deux chaires d'arabe en Afrique : l'une a Constantine, l'autre à Oran. Sans doute, les études que M. de Salvandy a faites, dans son voyage à Alger et dans l'intérieur, sur le système d'enseignement et les besoins de la colonie lui ont suggéré cette bonne pensée, car c'est peu de temps après son retour que la création des chaires a été arrêtée. Une de ces nominations a pleinement justifié la mesure et le choix de M. le ministre, et a porté déjà des fruits excellents, qui peuvent encore s'étendre, et qui ont un grand avenir pour la fusion des deux peuples.

On écrit de Constantine, le 30 octobre :

« Un cours de langue française pour les musulmans a été ouvert le 15 septembre dernier, par les soins de M. Cherbonneau, professeur d'arabe à la chaire de cette ville, et dès le premier jour douze thalebs se sont présentés aux leçons. Le 15 octobre, au bout d'un mois à peine, la liste des personnes qui suivaient le cours était de soixante-dix-neuf, au nombre desquelles figurent cinquante-six hommes du bataillon indigène et douze spahis.

« Les enfants des premières familles du pays, tels que les deux fils du caïd Ali, le descendant de Tchaker-Bey, et le jeune El-Salah, issu également d'une famille de beys, ont été amenés par leurs parents pour recevoir l'instruction que M. Cherbonneau se fait un devoir d'offrir gratuitement à tous; cet habile et zélé professeur était loin, dans le principe, de s'attendre à un si beau résultat, et n'avait pu prendre les mesures nécessaires pour recevoir un aussi nombreux auditoire. »

Il n'est pas besoin, sans doute, de faire ressortir ce qu'il y a d'espérances et d'avantages dans cette présence spontanée des chefs arabes au cours du jeune professeur; nous voulons seulement attirer l'attention sur les *thalebs* qui sont venus s'y inscrire et en bon nombre.

Ces *thalebs* dont il est question, et qu'on devrait plutôt appeler *tholba* (au pluriel), sont les maîtres d'école des musulmans. Ce mot, qui signifie *celui qui cherche, demande l'instruction, un étudiant*, est une sorte de grade scholastique qui correspond à peu près à notre titre de bachelier ès-lettres, ou plutôt d'instituteur primaire; mais il s'en faut beaucoup que ces maîtres en aient la capacité; ils ignorent le plus souvent les règles fondamentales, et surtout la grammaire raisonnée de leur langue, et s'en tiennent malheureusement au titre de *lettrés*, dans le sens propre du mot, avec une connaissance assez large du Koran, de quelques proverbes et contes qui ont cours, mais surtout avec une main très-belle de calligraphe. Le professeur de Constantine va donc leur donner une double connaissance du français et de leur langue arabe écrite, instruction qui doit tourner au profit de leurs élèves, en améliorant et en élevant l'enseignement qu'il leur donne.

Il ne faut pas l'oublier, c'est l'étude respective de ces langues par les deux peuples de l'Afrique qui sera l'unique moyen de gagner la confiance des indigènes, et de nous ménager avec eux des relations amicales certaines et durables, bien autrement que les bayonnettes les plus intelligentes.

M. Cherbonneau est un des élèves les plus distingués

de l'école spéciale des langues orientales vivantes et du Collége de France. Disciple de M. Reinaud, président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur d'arabe littéral, successeur de M. le baron de Sacy et de M. Caussin de Perceval, professeur d'arabe vulgaire, le jeune professeur s'était déjà fait connaître par plusieurs articles excellents et variés dans le Journal asiatique. Il a traduit et commenté avec beaucoup d'esprit des *makâm* de l'éloquent et fécond Hariri, auteur si célèbre parmi les Arabes [1]; plusieurs vies des kalifes abbasides, et plusieurs contes charmants des Mille-et-une-Nuits, avec son ami M. Thierry, le gracieux et spirituel écrivain, sur une édition originale arabe très-différente de la rédaction de Galland.

Nous félicitons sincèrement M. Cherbonneau de ne s'être point renfermé dans les bornes de son programme, d'en avoir étendu les limites avec une connaissance parfaite du peuple arabe, et avec une intelligence qui mérite d'être encouragée, suivie, et qui ne doit pas manquer, en nous faisant entrer dans la vie intime des indigènes, de contribuer beaucoup à nous assurer leur amitié et leur confiance, seules bases vraies d'une bonne colonisation.

EMM. LATOUCHE.

Tendance des Arabes à la vie sédentaire.

« Changez, a-t-on dit, le mode d'être des Arabes au point de vue de la vie générale, et vous aurez plus fait pour la tranquillité de l'Algérie que par un siécle d'expéditions militaires. » Cela est exact, mais cela aussi ne dépend de personne, et l'exemple est le seul mobile qui puisse engager les Arabes à échanger l'habitation confortable d'une maison au séjour incommode de la tente.

[1] M. Hachette, qui est déjà l'éditeur d'excellents ouvrages classiques pour l'étude de la langue arabe, parmi lesquels on compte les Fables de Lokman, texte, traduction et dictionnaire par M. Cherbonneau, réimprime maintenant les Séances d'Hariri, avec des notes et des éclaircissements de MM. Reinaud et Derenbourg, ouvrage capital et qui a porté si loin en Europe et en Asie le nom et la réputation de notre célèbre orientaliste M. le baron de Sacy.

Eh bien, c'est précisément l'exemple qui les pousse aujourd'hui dans cette voie, et qui les y pousse rapidement, ainsi que le prouvent les faits suivants :

Il y a quelque temps que les Zmala ont été autorisés à bâtir sur leur mechta (territoire donné en usufruit par l'autorité), et deviendront propriétaires incommutables d'une partie de terrain proportionnelle à la fortune et à l'importance de chacun. Ils se sont empressés de réunir des pierres, et ont commencé leurs constructions.

L'agha des Beni-Amer Cheraga et sa famille, le kaïd des Ouled-Slimâne et ses parents, plus de vingt chefs de tente chez cette dernière tribu, jadis une des plus turbulentes de la province d'Oran, ont demandé aussi l'autorisation de bâtir des habitations dans le voisinage de notre ville de Sidi-Bel-Abbès.

L'agha, les kaïds, le kadi et tous les chefs des Beni-Chougrâne se sont fait inscrire pour construire à Ardj-el-Béida, sur le chemin de traverse de Maskara à Mostaghanem. Ce village ne comptera pas moins de cent cinquante feux indigènes. (*Moniteur Algérien* du 15 novembre.)

Au Keurt, l'un des centres de population du projet de M. le lieutenant-général de Lamoricière, à 1,200 mètres S.-O. de Maskara (voy. dans le t. 1er, p. 231), les principaux chefs des Hachem-Gharabas ont déjà élevé vingt-cinq maisons.

D'autres fractions des Beni-Chougrâne et des Hachem Gharabas, demandent également à se fixer.

On le voit, ce mouvement de transformation de la société arabe s'annonce par des signes en rapport avec son importance; ils sont aussi marqués dans la province de Constantine, mais ici leur conséquence est bien plus grande, bien plus caractéristique, parce que les tribus de la province d'Oran se sont toujours montrées beaucoup plus hostiles à tout rapprochement avec les chrétiens; la construction d'une maison est bien plus qu'un rapprochement, c'est le premier pas d'une fusion; car les Arabes, avec leurs instincts civilisateurs, une fois conquis par les besoins matériels, sont à nous

désormais. Que l'administration surveille avec la plus entière sollicitude ces nouveaux établissements, que leur existence soit mise à l'abri de toute atteinte, qu'une razzia n'aille pas surtout les atteindre, car, en les détruisant, elle ne renverserait pas seulement quelques maisons, mais les espérances tout entières d'un fécond avenir. Sécurité et protection, telles sont les deux conditions qui doivent surtout présider à cette grande évolution par laquelle les Arabes vont passer de la sauvagerie du nomade aux destinées moins éventuelles de la vie sédentaire. On comprend pourquoi nous demandons pour eux ces deux choses avec instance, c'est que la transformation que nous venons de voir s'opérer chez plusieurs tribus ne se fera pas sans soulever les haines violentes de quelques hommes dont le cœur se flétrit sous la délétère influence des préjugés.

O. M.

Commerce de la côte de Guinée.

LES TIMBOUS ET LES PÊCHEURS.

En 1843 et 1844, à la suite d'un rapport présenté au roi par M. l'amiral Duperré, l'administration de la marine a fondé, sur les points de la côte de Guinée les plus fréquentés par nos bâtiments de commerce, quatre établissements fortifiés, le Grand-Bassam, Assinie, Ouëida et Gabon, qui assurent aux relations commerciales la protection et la sécurité dont elles ont un si grand besoin. S'il était nécessaire de justifier une semblable mesure, nous pensons que le récit suivant en mettrait l'importance hors de doute. Nous l'empruntons à une feuille périodique africaine intitulée : *Africa's Luminary*, le Flambeau de l'Afrique.

« Les Timbous sont un petit peuple noir de la côte du Vent, à l'ouest de la rivière du Grand-Sestre, et à 533 kilomètres (120 lieues) sud-est de Sierra-Leone, par 5° 28' nord et 11° 40' de longitude occidentale.

« Le mercredi 2 juin 1847, le chef de la tribu des Timbous, nommé Prince, ayant accusé de déprédation

sur son territoire un individu de la tribu des Pêcheurs, se porta vers la côte avec quelques-uns de ses soldats pour en opérer l'arrestation. Mais ses compagnons ayant refusé de livrer le délinquant, une rixe sanglante ne tarda pas à s'engager autour de la cabane du pêcheur qui fut, à diverses fois, pris par ses ennemis et repris par les siens.

« Le bruit des armes ne tarda pas à amener sur le lieu du combat tous les gens du voisinage, et les deux partis, renforcés chacun de leurs amis, recommencèrent la lutte qui se termina à l'avantage des Timbous. Les Pêcheurs, obligés de fuir, se précipitèrent en désordre vers les factoreries avec lesquelles ils entretenaient des relations et dont ils brisèrent les barrières pour y chercher un refuge. Leurs ennemis, acharnés à la poursuite, les délogèrent successivement des établissements où ils s'étaient retranchés et les forcèrent à effectuer leur retraite jusqu'à la factorerie du capitaine Murray, la dernière et la plus considérable sur le rivage. Le résident avait, dans ses magasins, une grande quantité d'huile de palme, de fusils, de poudre et d'autres munitions. Tout fut dévasté. Les Pêcheurs, prévoyant une nouvelle attaque, s'emparèrent des armes; et, avec les meubles, les tonneaux, élevèrent les remparts qui devaient les protéger.

« Cependant les Timbous recevaient à chaque instant des renforts. Le capitaine Murray, qui se trouvait à l'ancre dans la baie, certain que sa demeure allait être mise au pillage, envoya un détachement de Kroumen qu'il avait avec lui pour la défendre; mais toute résistance fut vaine; et, après un nouveau combat, le chef Prince entra victorieux dans la forteresse, tandis que ses compagnons poursuivaient à coup de fusils les Pêcheurs et les Kroumen s'embarquant à la hâte dans leurs canots.

« Débarrassés de leurs ennemis, les Timbous continuèrent avec acharnement leur œuvre de dévastation. Les marchandises furent mises à sac, les magasins pillés ; et, un grand nombre d'indigènes étant accourus pour participer au butin, les facteurs durent prendre

la fuite : leur vie n'était plus en sûreté. Les sauvages, campés autour d'eux, dans les magasins, y célébraient leur triomphe par des orgies. Aussi, profitant de la présence d'une goëlette de cabotage, *l'Elisa Frances*, qui arrivait de la côte avec un chargement de denrées, ils y prirent place, emportant seulement ce qu'ils avaient de plus précieux pour chercher asile dans la colonie la plus voisine et y demander des secours.

« Le capitaine du navire de guerre anglais *le Roller*, informé des circonstances de cette affaire désastreuse, s'est rendu immédiatement dans ces parages, où, avec l'aide d'une tribu voisine, ennemie des Timbous, il a tiré une éclatante vengeance de l'outrage fait au pavillon britannique. Etant descendu avec des troupes sur la côte, il commença, assisté des guerriers de Trade-Town, par déloger les indigènes des factoreries qui furent incendiées dans l'engagement, et, les poursuivant jusqu'à leur capitale, la réduisit en cendre ainsi que les autres villes du littoral. Ceci a été confirmé par un capitaine américain arrivé tout récemment de ce point. »

ACTES

DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE DE FRANCE.

SOMMAIRE. — *Séance du 12 novembre.* Livres offerts. — Communication de la commission nécrologique. — *Séance du 26 novembre.* Lecture d'une lettre de M. Fortin d'Ivry et d'un travail sur la conquête des Canaries.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 12 novembre 1847. — La séance est ouverte à huit heures et demie, sous la présidence de M. Hamont, vice-président.

Le procès-verbal de la séance du 22 octobre est lu et adopté.

Livres offerts. Par le rédacteur en chef : les numéros du 1er et du 15 octobre de la Revue algérienne et orientale.

M. Dufey, membre de la commission nécrologique, donne quelques détails sur les travaux de cette commission au nom de ses collègues. La commission désirerait qu'on facilitât ses recherches en dressant un registre sur lequel chacun des membres de la société déposerait les renseignements relatifs à chacun des membres dont la Société aurait à regretter la perte, et sur lequel elle désirerait publier une note biographique.

M. Hamont fait remarquer que la commission a été nommée à cet effet même de réunir tous les documents nécessaires à la rédaction des notices, qu'elle doit en conséquence s'adresser aux familles, ainsi qu'il l'a fait lui-même pour M. de Fodoas, dont il dépose la notice sur le bureau.

La Société, ajoute M. Hamont, désire-t-elle que cette notice biographique soit insérée dans la Revue, après

avoir été préalablement reçue par M. le secrétaire général pour l'intérieur ?

M. *Hamont* fait part à la société de quelques détails sur l'Egypte, et, entre autres, sur les Chifliks, qui paraissent être dans un état déplorable. Ces détails sont extraits d'une lettre du Caire.

M. *Mac Carthy* donne lecture d'un article sur le nouveau journal arabe fondé en Algérie par la direction centrale des affaires de l'Algérie[1].

La séance est levée à dix heures.

Séance du 26 novembre. — La séance est ouverte à huit heures et demie, sous la présidence de M. le docteur J. Cloquet.

Le procès-verbal de la séance du 12 est lu et adopté.

Livres offerts. Par la Société Ethnologique : le Recueil de son Bulletin. Années 1846 et 1847 (1er semestre).

M. le président demande que les commissions qui ont des rapports arriérés, ou qui auraient quelques communications à faire, ou celles qui sont en permanence, telles que la commission de la fusion des sociétés, celle pour la construction d'une mosquée et d'un collége musulmans à Paris, etc., voulussent bien donner quelques renseignements sur les communications qu'elles peuvent avoir à faire.

Il est ensuite donné communication d'une lettre de M. Fortin d'Ivry relative au travail des ouvriers arabes

[1] Les prévisions que nous avions émises dans cet article, relativement à l'influence que les journaux pourraient avoir sur les Arabes, et qui auraient pu paraître un peu exagérées, viennent de recevoir un commencement de confirmation.

On lit dans l'*Echo d'Oran* du 20 novembre :

« Le journal arabe *le Mobacher*, qui vient d'être fondé à Alger, est envoyé au kaïd de chaque tribu. Or, au dernier envoi, une erreur a empêché d'arriver à sa destination le numéro adressé au kaïd des Beni-M'thar, tribu qui est descendue des hauts plateaux du Tell, il y a moins d'un an, pour faire sa soumission. L'absence du *Mobacher* causa une grande rumeur dans la tribu. L'assemblée des anciens se réunit sous la présidence du kaïd, et deux cavaliers furent dépêchés au bureau des affaires arabes pour savoir ce qu'il fallait penser de l'absence d'une feuille périodique reçue par les autres tribus. Il est inutile de dire que prompte satisfaction a été donnée aux Beni-M'thar. »

employés par les colons européens de l'Algérie, et sur une exploration de colonisation dans l'ouest de la Metidja, près de Coléah.

Cette lettre est l'objet de quelques observations de la part de MM. le docteur Pouzio, Morot et Mac Carthy.

M. Mac Carthy fait lecture d'un travail sur la conquête des Canaries par le baron français Jean de Bethencourt, au quinzième siècle.

Quelques observations, sur l'état actuel du Liban, faites par M. Morpurgo, deviennent le sujet d'une discussion entre l'honorable préopinant, M. le docteur Pouzin, et quelques-uns des autres membres présents.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le secrétaire général pour l'extérieur,

O. Mac Carthy.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS DANS LE SEIN DE LA SOCIÉTÉ,

Séance du 12 novembre,

Comme Membres titulaires.

M. *Pellion*, voyageur en Orient, ancien rédacteur en chef de la *Revue du Nord*, *etc.*, présenté par MM. Hamoot et O. Mac Carthy.

M. *Deniée*, voyageur résidant en Orient, présenté par MM. A. Thierry et O. Mac Carthy.

Paris. — Imprimerie de Bourgogne et Martinet, 2, rue Mignon.

L'ALGÉRIE

EN 1846.

I

Il y a dix ans aujourd'hui que l'administration de la guerre prit la résolution de publier chaque année un exposé complet de l'état de l'Algérie, et de nous dire un à un tous les efforts que fait la France pour se donner sur l'autre rive de la Méditerranée le complément qui lui manquait, une région aux brûlantes ardeurs, aux terres d'une fertilité magique, et qui en doublant son étendue et plus tard ses ressources, présente au trop plein de ses populations un champ immense d'entreprise, tout en lui assurant, à un jour donné, la prépondérance sur cette mer que son illustre chef appelait jadis encore un lac français. Depuis dix années cette publication se poursuit avec persévérance, et dans cent autres années nos enfants pourront ainsi suivre pas à pas le développement de ce nouvel état, qu'il ne faut pas craindre d'appeler dès aujourd'hui la France transméditerranéenne, création puissante, digne du génie d'une grande nation.

Les publications périodiques du ministère de la guerre ont pour titre : *Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie* [1].

[1] Nous désirons vivement voir un jour ce titre un peu moins long, la brièveté en ce point n'étant pas un des moindres avantages des documents officiels que l'on est appelé à citer sans cesse. C'est là une observation de fort mince importance sans doute, mais qui sera parfaitement comprise de ceux que leurs travaux appellent à compulser ces volumineux dossiers.

Chacun d'eux forme un volume de 5 à 600 pages grand in-4, renfermant un grand nombre de tableaux et des millions de chiffres. L'ensemble des matières qui y sont traitées est réparti suivant un certain nombre de grandes divisions et de subdivisions presque invariables, dont voici les titres :

Précis historique des événements militaires dont l'Algérie a été le théâtre dans le cours de l'année;

Armée. — Effectif des troupes; travaux de fortifications et de bâtiments militaires; justice militaire.

Services civils. — Justice.

Intérieur. — Population; milices; malades civils admis dans les établissements hospitaliers ; instruction publique; marchés et approvisionnements; colonisation; agriculture; pépinières.

Travaux publics. — Dessèchements, routes, alignements, aqueducs, travaux maritimes, phares et fanaux; bâtiments civils, mines.

Administration des finances. — Impôts et revenus; administration des finances; aperçu général; enregistrements et domaines; domaines; forêts; douane; contributions diverses; opérations topographiques.

Cette division n'est pas exempte de défauts, et elle manque quelquefois de logique. Pourquoi, par exemple, la justice avant la population, qui devrait naturellement la précéder? car sans cela ce serait admettre l'effet sans la cause; observation que l'on pourrait faire également au sujet des travaux publics et des finances, qui sont placés l'un après l'autre, bien que l'Algérie recevant de la métropole les fonds applicables à ces travaux, ne soit pas dans la situation d'un état qui appliquerait directement les fonds provenant de ses propres revenus. Ce sont là de petites questions d'ordre qu'il est facile de rectifier pour donner à cette publication sa forme complète, et nous ne les faisons que par suite de l'intérêt même qu'elle nous paraît mériter.

Quelques-uns des *Tableaux* contiennent, comme appendice, des mémoires, des dissertations ou des notices sur certains points de la géographie, ou de l'histoire algérienne dus à des membres de la commission scienti-

fique de l'Algérie ou à des fonctionnaires relevant de l'administration de la guerre. On y a joint aussi fort souvent des cartes, quelquefois très-importantes, et nous citerons entre autres la carte des *Tribus* dont nous avons fait souvent usage.

Nous nous proposons chaque année de donner l'analyse de ces volumes distribués toujours en grand nombre, mais rarement ouverts par ceux mêmes qui auraient le plus d'intérêt à le faire. Il y a tant de gens qui oublient que pour faire jaillir la vérité du cerveau de Jupiter il fallut les bras de Vulcain armés d'un lourd marteau! Eh bien, nous tâcherons de leur éviter tout travail, et, pour eux, pour l'Algérie particulièrement, nous extrairons de son volumineux dossier les matériaux nécessaires à la discussion.

Le dernier volume des *Tableaux* est de 1847. Il contient l'exposition des faits relatifs à 1846 et 1845, date dont l'époque un peu éloignée s'explique par la difficulté de réunir des matériaux souvent représentés par des milliers de chiffres. Ce volume a 528 pages. L'appendice contient une notice sur les Ksours du petit désert de la province que nous avons reproduite en partie dans notre numéro de juillet, une carte des ressources forestières de l'Algérie (mars 1847) à l'échelle d'un millionième. Les divisions des matières sont d'ailleurs à peu près les mêmes que celles des volumes précédents. Nous les avons adoptées en leur faisant subir seulement quelques modifications. Bien que chacune des matières que nous allons passer en revue puisse donner lieu à de nombreuses réflexions, nous en serons très-sobre; d'abord, parce que nous aurons assez d'occasion d'y revenir, et ensuite que ce serait allonger un travail qui sera déjà assez étendu, cette première analyse exigeant que nous développions certaines questions sur lesquelles il sera inutile de revenir plus tard.

On voit que ce travail ne sera pas un chapitre d'impressions, comme eût pu le faire croire son titre; ce sera un article de chiffres.

Nous ne résumerons pas le précis historique des événements, qui est d'ailleurs fort peu développé, et dont

ce serait affaiblir encore l'intérêt. Passons donc à l'analyse de faits d'une autre nature.

Les premiers qui se présentent sont ceux relatifs à l'armée; cela devait être : à tout seigneur, tout honneur. Un petit tableau placé en tête du chapitre donne l'effectif de l'armée algérienne de France au premier jour de 1847. Comme les faits dont il sera question par la suite se rapportent aux années 1845 et 1846, il est bon de remarquer que cet effectif ne différait pas alors de ce qu'il était en 1847.

Effectif des troupes employées en Algérie au 1er janvier 1847.

	Hommes.		Chevaux.
Etats-majors.	511	—	641
Troupes de ligne.	93,539	—	19,226
Troupes dirigées sur l'Algérie.	899	—	»
Services administratifs. . . .	2,811	—	103
Total.	97,760	—	19,970
Non compris les troupes indigènes et les troupes auxiliaires indigènes, qui présentent un effectif de.	7,048	—	4,002
Total général.	104,808	—	23,972

Travaux de fortifications et de bâtiments militaires exécutés, en 1845, par le service du génie. — On sait qu'une nouvelle enceinte doit remplacer, pour la capitale de l'Algérie, ces vieux murs qui protégèrent si longtemps les forbans dans leur repaire; tracée et construite avec cette puissance de combinaison qui a élevé aujourd'hui la science des fortifications à l'état de science presque parfaite, elle fera d'Alger l'une des places les plus fortes de la Méditerranée, plus forte que Gibraltar et que Malte, car elle a sur elles l'avantage de la position et celui de dominer un pays étendu et fécond en ressources, au lieu d'être un point isolé et d'autant plus facile à réduire à l'impuissance. Cette enceinte a été vigoureusement poussée en 1845, au moyen d'une dépense extraordinaire de 519,000 fr.; elle coûtera 14 à 15 millions.

Mais là ne s'arrêtent pas les grands travaux militaires exécutés en Algérie. Entrés violemment dans le pays, obligés de se défendre contre un peuple qui ne devait que nous repousser, préoccupé de cette grande et inqualifiable appréhension qui nous fait voir dans une puissance voisine un ennemi éternel, bien peu à craindre hélas! on a dû songer à se protéger contre les attaques presque inoffensives du dedans et contre cette chimérique terreur du dehors. Sur tous les points du littoral, on a utilisé ce qui était ou on a improvisé de nouveaux moyens de repousser les agressions locales ou étrangères. C'est ce qui a eu lieu à Alger, même à Oran, à Bône, puis à La Calle, à Philippeville, à Djidjelli, à Tenès, à Nemours, occupés en dernier lieu. La ligne qui sépare le Tell du Sahara a été jalonnée sur son vaste développement d'une suite de postes fortifiés qui enferment les populations les plus turbulentes, les plus hostiles entre elle et la mer : Biskra, Bordj Bou-Aréridj, Aumale, Boghrar, Teniet-el-Il'ad', Tiaret, Saïda, Daïa, Sebdou. Enfin, au cœur même du pays, notre drapeau flotte au-dessus de murailles qui ont assuré notre puissance et mis hors de contestation notre autorité: Lella-Magrhnia, Tlemcen, Sidi-bel-Abbès, Mascara, Miliana, Médéah, Constantine, Ghelma, Tebessa. Quelquefois nos bataillons sont venus s'installer au cœur même des tribus les plus hostiles et n'ont pas tardé à les dompter. Le réseau est complet, et combiné de manière à enchaîner le territoire tout entier. Pendant assez longtemps l'installation a été provisoire; mais, depuis plusieurs années, à partir du jour où la conquête a pu être considérée comme achevée dans son ensemble, on a songé à remplacer ce provisoire par des travaux définitifs, et alors nos braves soldats, déposant leurs armes, ont pris le marteau et la pioche, guidés par nos savants officiers du génie. A l'époque où nous sommes, si, dominant l'Algérie d'un seul coup d'œil, vous aviez pu arrêter un instant vos regards sur chacun des points que nous venons de citer, vous eussiez vu les enceintes, les murailles, les bastions, les courtines, les poternes et les tours, les ca-

sernes et leurs dépendances, les hôpitaux, les magasins destinés à renfermer un nombreux matériel, sortir du sol, s'élever peu à peu et dominer enfin la terre; travaux longs, travaux tels qu'il faut les faire lorsqu'on veut atteindre un grand but. En 1845, peu de ces constructions, entreprises sur une large base, ont été achevées; presque toutes étaient en cours d'exécution. A Philippeville seulement, l'enceinte a été terminée; elle l'a été à peu près à Koléah et à Cherchell. Alger a vu se compléter le vaste magasin à fourrages de Moustapha; Teniet-el-H'ad, Batna, Biskra, Setif, Nemours, leur casernement provisoire; Cherchell, les bâtiments accessoires de sa caserne d'infanterie; Tenès et Dellis, le bâtiment principal de leurs hôpitaux militaires; Constantine, la caserne neuve; Philippeville, sa caserne de cavalerie; Bône, la caserne de cavalerie pour 600 hommes, le bâtiment nord de l'hôpital; Ghelma, l'hôpital et le casernement; Mostaghanem, la boulangerie et la manutention; Tlemcen, la caserne commencée en 1844 et celle du Méchouar; Sebdou, sa caserne du nord-est. L'hôpital définitif d'Orléansville a été presque terminé, et il en a été de même de la caserne d'infanterie de Djidjelli, du magasin de réserve des hôpitaux d'Oran, du bâtiment principal de la caserne de Mostaghanem. Partout ailleurs on a amélioré et perfectionné le casernement. Les dépenses qu'ont entraînées ces travaux dans la campagne de 1845 se sont élevées, tant en travaux ordinaires qu'extraordinaires, à 7,725,591 fr., total dans lequel la province d'Alger figure pour 3,836,770 fr., celle d'Oran pour 1,536,820 fr. et celle de Constantine pour 2,206,010. Ces sommes ont été ainsi réparties par localités :

Province d'Alger. — Alger, 969,230 fr.; camp du Sahel, 192,820; Blidah, 394,360; Koléah, 26,800; Médéah, 404,000; Boghrar, 103,200; Miliana, 422,150; Teniet-el-H'ad', 243,200; Cherchell, 89,560; Tenès, 267,100; Orléansville, 436,230; Bougie, 147,000; Dellis, 140,420.

Province d'Oran. — Oran, 611,190; Nemours, 83,500; Arzéou, 68,500; Daïa, 111,680; Mostaghanem, 326,610; Mascara, 394,300; Tiaret, 53,300; Saïda, 50,000;

Tlemcen, 331,580; Lella-Maghrnia, 99,400; Sebdou, 70,950.

Province de Constantine. — Constantine, 345,970; Batna, 149,900; Biskra, 13,300; Setif, 377,080; Philippeville, 225,980; Bône, 270,190; Ghelma, 108,500; Djidjelli, 115,900.

Sur la somme totale de 7,725,594 fr., près de 1,697,300 fr. ont été absorbés par les travaux de fortification, et 5,882,300 par les constructions des bâtiments militaires.

Un grand tableau présente le résumé des dépenses qu'exigeront dans les différentes places les constructions des établissements permanents à partir de 1846, mais il nous semble bien difficile de fixer d'avance, même approximativement, de semblables dépenses, les architectes et les ingénieurs n'ayant pu, dans aucun cas, se tenir dans les limites des devis énoncés. Il nous semble qu'en de semblables matières on devrait toujours être extrêmement réservé et faire une large part aux éventualités, au risque de soulever des réclamations aussi pénibles à entendre qu'à repousser. Ainsi le tableau dont il est question ici accuse une différence considérable avec les évaluations présentées antérieurement, différences qui résultent de choses impossibles à prévoir : modifications des projets de défense d'Alger, dans le but d'en augmenter la valeur; travaux de défense des nouveaux postes en construction et de ceux qui étaient destinés à devenir des chefs-lieux de subdivision : Batna, Nemours, Sidi-bel-Abbès, Dar-ben-Abd-Allah, établissements militaires dans les forts autour d'Alger, maisons militaires de détention de première et de deuxième classe, magasins des lits militaires, déplacements des troupes, etc.

Casernement des troupes. — Au 31 décembre 1845, les bâtiments destinés au casernement des troupes, aux hôpitaux et aux magasins offraient les contenances suivantes :

Ceux du casernement pouvaient réunir 68,230 officiers et soldats; les hôpitaux militaires, 11,638 malades, plus le service composé de 206 officiers de santé et 1,220 infirmiers; les magasins de subsistances en

vivres-pain, 38,400,000 rations; en biscuits, plus de 5 millions et demi de rations; en riz et légumes, plus de 36 millions et demi; en sucre et café, plus de 38 millions et demi; en sel, 31,080,000; en salaisons, 1,672,000; en vivres-viande 16,226 têtes de bétail; en vin, 19,726,000 rations; en eau-de-vie, 1,856,000; en fourrage, 5,660,145 d'orge et 4,939,000 de foin; en bois, 11,650,000, et en charbon, 31,030 [1].

Si l'on compare ces tableaux à ceux du compte rendu de 1844, on reconnaît un accroissement notable dans la contenance des bâtiments militaires. Cependant les ressources du casernement sont encore loin de suffire au besoin du service. 65,600 hommes seulement pourraient être abrités (dont 38,300 dans de bons bâtiments) dans les conditions hygiéniques d'un bon logement si le chiffre élevé de l'effectif de l'armée n'obligeait pas à entasser les hommes les uns sur les autres. Encore doit-on ajouter qu'à la fin de 1846, malgré les progrès réalisés dans le courant de l'année, il y avait insuffisance d'abri pour vingt bataillons qui ont passé l'hiver au bivouac, employés aux travaux d'Aumale et aux travaux des routes.

Ce sont là les propres expressions du tableau; elles font naître de tristes réflexions, car comment se fait-il qu'on n'ait pas tout fait, demandé les crédits nécessaires, détourné même des fonds peu utiles de leurs véritables applications pour couvrir les défenseurs du pays, ceux auxquels nous le devons? N'était-ce pas là un devoir impérieux? Et ces réflexions ne sont pas de nature à se modifier lorsqu'on vient à lire plus loin ce qui suit :

« L'insuffisance des allocations budgétaires affectées aux constructions permanentes de l'Algérie a été déjà signalée bien des fois. Aussi se borne-t-on à répéter ce qui a été dit il y a un an :

« Il est facile de voir les inconvénients de toute nature résultant de la durée d'un pareil état de choses.

« Il est indubitable que le mauvais état du caserne-

[1] Page 51-53.

ment provisoire dans la plupart des localités est une source féconde de maladie pour les hommes. Il est certain aussi que le rétablissement des malades est difficile et long dans les hôpitaux provisoires, la plupart mal installés et peu salubres; d'où résulte la nécessité d'évacuer une partie des malades, soit sur les places du littoral, soit même en France, évacuations qui éloignent pendant longtemps des drapeaux de bons soldats.

« Ces deux causes contribuent à diminuer le nombre de baïonnettes et de sabres disponibles, et obligent, par conséquent, pour un effectif réel donné, à avoir un effectif général beaucoup plus considérable; d'où résulte une dépense en pure perte pour le bien du service.

« En même temps les denrées, mal abritées dans des bâtiments provisoires, qui ne les protégent pas suffisamment contre l'humidité et les insectes, subissent de nombreuses avaries. En outre, si les postes avancés pouvaient être pourvus promptement des bâtiments qui leur sont nécessaires et de moulins, on pourrait y confectionner sur place le biscuit destiné à l'approvisionnement des colonnes, et éviter ainsi de le faire venir à grands frais soit des places de l'intérieur, soit même des places du littoral, ce qui permettrait de réduire notablement le corps du train des équipages employés en grande partie à ce service.

« D'un autre côté, non seulement l'entretien des bâtiments provisoires est très-coûteux, mais la plupart ont plusieurs années de durée et menacent ruine; ils ne sont pas suppléés promptement par des établissements permanents. Il sera peut-être nécessaire d'en construire quelques-uns à grands frais et sans profit pour l'avenir.

« Enfin le rapide achèvement des établissements permanents donnera aussi la faculté d'opérer une forte réduction sur l'effectif des troupes du génie en Algérie, effectif qui est aujourd'hui forcément très-considérable en raison du double rôle qu'elles sont appelées à remplir, soit dans les opérations militaires, soit en coopérant activement à l'organisation matérielle du pays.

« En résumé, les diverses considérations qui précè-

dent démontrent qu'il y aurait non seulement un intérêt d'humanité, mais une économie réelle pour le trésor à terminer, dans un bref délai, l'organisation des établissements militaires en Algérie.

« En d'autres termes, les avantages que l'on recueillerait d'une plus large dotation seraient :

« 1° Un plus grand nombre de soldats dans le rang;

« 2° Une diminution de mortalité et de journées d'hôpital;

« 3° Une diminution dans les avaries des denrées, ou *une augmentation des forces;*

« *Une réduction des dépenses improductives.* »

N'est-il pas étonnant qu'on ait attendu aussi longtemps pour résoudre autant de questions si importantes?

L'une des préoccupations les plus vives auxquelles ait donné lieu la présence de nos soldats en Algérie est celle de leur nourriture.

L'entretien d'un corps de troupes dont il était nécessaire, indispensable, d'augmenter le chiffre chaque jour, qui, enfin, était devenu considérable, n'était pas une chose de médiocre difficulté, surtout lorsqu'on réfléchit aux obstacles de tous genres qui s'opposaient à ce que l'approvisionnement se fit avec une certaine facilité dans un pays trop souvent difficile, privé de routes, traversé dans toutes les directions par un ennemi insaisissable. On pourra juger par les chiffres suivants de la grandeur de ce service, et on comprend aussi facilement de quelle importance est la question pour la colonisation, car, en définitive, c'est elle qui est appelée un jour, déjà en partie actuellement, à y répondre.

Il résulte du tableau de la page 55 que la consommation en *grains* pendant l'exercice de 1845 a été, pour la division d'Alger, de 9,090,667 litres; pour la division d'Oran, de 6,493,241 litres, et pour la division de Constantine, de 3,951,321 litres.

Pour la viande, il a été consommé :

Dans la division d'Alger, 2,494,264 kilog. de bœuf et veau; 1,265,738 kilog. de vache; 1,719,694 kilog.

de mouton et de chèvre, et 883 kilog. de porc. Total, 5,480,679 kilog. de viande.

Dans la division d'Oran, 2,887,566 kilog. de bœuf et veau; 212,057 kilog. de vache; 1,504,076 kilog. de mouton et de chèvre. Total, 4,603,699 kilog.

Dans la division de Constantine, 1,854,673 kilog. de bœuf et veau; 6,712 kilog. de vache; 1,011,203 kilog. de mouton et chèvre. Total, 2,872,588 kilog.

Ce qui donne, pour les trois divisions :

En bœuf et veau, 7,256,603 kilog.; en vache, 1,484,507 kilog; en mouton et chèvre, 4,254,973 kilog.; en porc, 883 kilog. Total général, 12,956,966 kilog. de viande de tous genres[1].

Pour les fourrages nous trouvons (tableau de la p. 58) qu'il a été consommé dans la division d'Alger :

11,345,793 kilog. de foin et vert;
1,465,635 — de paille longue et courte;
11,430,425 — d'orge, farine d'orge, son et avoine.

Dans la division d'Oran :

8,691,257 kilog. de foin et vert;
3,295,833 — de paille longue et courte;
12,163,816 — d'orge, farine d'orge, son et avoine.

Dans la division de Constantine :

5,394,325 kilog. de foin et vert;
2,026,731 — de paille courte et longue;
6,145,882 — d'orge, farine d'orge, son et avoine.

Ce qui donne, pour la première espèce de fourrage, un total de 25,431,375 kilog.; pour la deuxième, 6,788,199 kilog.; pour la troisième, 29,742,123 kilog.[2].

Service des hôpitaux militaires.—Au 1er janvier 1845, le personnel des hôpitaux militaires de l'Algérie se composait de 403 officiers de santé principaux, ordinaires, adjoints et sous-aides; de 19 aumôniers, dont 3 seulement titulaires par commission du ministre; 277 infirmiers majors; et 1,440 infirmiers soldats. Total, 1,717 employés occasionnant une dépense de 430,583 fr.

1 Pour chaque homme, 123 kilog. 62 (247 livres).

2 Ou bien, *par cheval*, un peu plus de 1,102 kilog. de foin et vert, 283 kilog. de paille longue et courte, et près de 1,238 kilog. d'orge, farine d'orge, son et avoine.

Le mouvement général des malades a été de 89,849 entrant par billets, et 15,694 par évacuation; de 82,898 sortant par billets, et 14,556 par évacuation; le nombre des morts de 4,664.

Voici les chiffres du mouvement de chaque mois; ils ont une certaine expression, en ce qu'ils indiquent d'une manière très-positive les deux grandes périodes qui, sous le rapport de la différence de salubrité, partagent l'année en Algérie. Ce tableau est comme un guide certain qui indiquera aux Européens quelle est l'époque pendant laquelle ils doivent surtout veiller à leur santé, et prendre toutes les précautions hygiéniques nécessaires dans un climat qui n'est plus le leur. A ce titre, ses renseignements auront plus d'une utilité, et ils ont d'autant plus de valeur, que les soldats sont naturellement placés dans des conditions moins favorables que les individus libres d'agir à leur guise.

			Morts.
Janvier.	5,373	—	415.
Février.	4,873	—	284.
Mars.	4,158	—	245.
Avril.	3,924	—	192.
Mai.	4,205	—	166.
Juin.	4,038	—	157.
Juillet.	7,199	—	210.
Août.	11,539	—	325.
Septembre. . . .	12,780	—	503.
Octobre.	12,335	—	673.
Novembre. . . .	9,742	—	720.
Décembre. . . .	18,135	—	774.

Il ressort des tableaux publiés que le rapport des morts avec celui des malades a été, en 1843, de 4 6/10es; en 1844, de 4 4/10es; en 1845, de 4 2/10es.

Ce mouvement progressif, qui indique une amélioration bien positive en ce qu'elle est continue, paraît se continuer encore, et aujourd'hui il est le même qu'en France, et cependant une foule de causes trop longues à développer ici devraient lui conserver une infériorité considérable; mais le fait contraire témoigne hautement du zèle et du dévouement avec lequel tous les mem-

bres du service médical exécutent leur noble mission.

La durée moyenne du séjour à l'hôpital ne se modifie pas depuis 1843, et est toujours d'environ 19 jours. Le mouvement journalier moyen, en 1845, a été de 5,782 malades[1].

Justice militaire.—Le nombre des militaires ou indigènes mis en jugement a été de 982 (1845); 80 ont été condamnés à mort, 87 aux travaux forcés, 44 à la réclusion, 76 au boulet, 67 aux travaux publics, 279 à la prison, 1 à la destitution, 25 à l'amende, 8 renvoyés devant les tribunaux ordinaires, 322 acquittés. Sur ce nombre de 982, 139 étaient indigènes, et sur les 80 condamnés à mort, 7 ont été exécutés, dont 6 Arabes et 1 Français.

SERVICES CIVILS.

Affaires de justice de paix. — Il y a 2 juges de paix à Alger, 1 dans chacune des localités de Douéra, Blidah, Bône, Philippeville, Constantine, Oran et Mostaghanem. Ils ont eu à statuer sur 5,442 affaires introduites par citation, au sujet desquelles ils ont rendu 4,414 jugements définitifs.

Le nombre des affaires portées devant eux par simple avertissement a été de près de 4,000, dont 3,295 ont été conciliées. De tous les juges de paix, celui de Douéra est celui qui, sous ce dernier rapport, a été le plus occupé, et, sans aucun doute, le plus habile, car 1,800 affaires lui ont été soumises, et il en a arrangé 1,500.

Tribunaux de première instance.—Le tribunal de première instance d'Alger voit croître dans une progression de plus en plus notable le nombre des affaires dont chaque année il est saisi.

Il avait eu à juger en	1841.	4,572.
	1842.	2,220.
	1843.	2,522.
	1844.	2,683.
Il lui en a été soumis en	1845.	3,504.

[1] On fera bien de passer immédiatement à la page 440, afin de compléter les notions contenues dans ce paragraphe par celles de même nature contenues dans le paragraphe susindiqué.

Le nombre des jugements définitifs a, au contraire, diminué; celui de 1845 présente, sur celui de 1844, un excédant de 109.

Le nombre des jugements préparatoires et interlocutoires a été moindre aussi.

Le tribunal de Blidah, créé par ordonnance royale du 20 novembre 1844, a commencé les travaux le 10 février 1845. Il lui a été soumis, dans le cours de l'année, 369 affaires, dont 248 terminées et 53 rayées du rôle.

Le tribunal de Bône a eu à statuer, en 1845, sur 272 affaires; celui de Philippeville, sur 307; celui d'Oran, sur 305.

Affaires commerciales. — Le tribunal consulaire d'Alger est le seul tribunal spécial de commerce existant en Algérie. Dans les ressorts de Blidah, Bône, Philippeville et Oran, la justice commerciale est administrée par les tribunaux civils de première instance.

Le nombre des affaires inscrites au rôle du tribunal de commerce d'Alger, en 1845, a été de 3,582. Le nombre des faillites avait été de 38 en 1844; il s'est élevé à 40 en 1845, représentant un passif de 550,228 fr. 83 c.; tandis que celui de 1844 en représentait un de 2,080,167 fr. 79 c.

Le tribunal de Bône a été saisi de 223 affaires commerciales; celui de Blidah de 428; celui de Constantine de 345; celui d'Oran de 858.

Le juge de paix de Mostaghanem a eu à statuer sur 105 affaires de ce genre.

Appels en matière civile et commerciale.

Cour royale d'Alger. — Créée par l'ordonnance du 28 février 1841, la Cour royale d'Alger n'a eu, jusqu'au 1er janvier 1845, qu'une seule chambre chargée de pourvoir à l'expédition, tant des affaires civiles que des affaires criminelles. Une ordonnance royale du 30 novembre 1844 a donné à cette juridiction une composition nouvelle et l'a divisée en deux chambres : l'une chargée de statuer sur les affaires en matière civile et commerciale; l'autre, prononçant sur les affaires criminelles et correctionnelles, et jugeant directement les affaires criminelles de la province d'Alger.

Cette organisation a commencé à fonctionner le 1er janvier 1845, et, dans le courant de l'année, il a été soumis à la Cour 314 affaires; c'est 75 de plus qu'en 1844.

Division des justiciables par nation et par religion. — Les affaires jugées, en 1845, par les diverses juridictions civiles et commerciales de l'Algérie se sont réparties dans les proportions suivantes entre les plaideurs considérés sous le rapport de leur nationalité :

Entre chrétiens, 4,386; entre chrétiens et musulmans, 251; entre chrétiens et israélites, 468; entre musulmans et israélites, 215; entre musulmans, 11; entre israélistes, 487.

Il est à remarquer que les musulmans usent rarement de la faculté qui leur est accordée de soumettre aux tribunaux français le jugement des contestations qui s'élèvent entre eux. Cet éloignement de leur part peut être attribué aux lenteurs de notre forme de procéder, à leur ignorance de notre langue et à la difficulté qu'ils éprouvent, par suite, à se mettre en rapport avec les officiers publics auxiliaires de la justice.

Justice criminelle. — La justice criminelle est administrée, dans les territoires civils de l'Algérie, par la Cour royale, les tribunaux de première instance, les juges de paix, les commissaires civils, les khadi musulmans et les tribunaux rabbiniques.

La Cour royale juge directement les crimes de la province d'Alger, et, sur appel, les crimes des autres provinces. Elle statue aussi en appel sur les délits correctionnels.

Les tribunaux d'Alger et de Blidah n'ont point d'attributions en matière criminelle; ceux de Bône, Philippeville et Oran statuent en premier ressort sur les crimes qui se commettent dans leur circonscription.

Les tribunaux de première instance, siégeant comme juridictions correctionnelles, connaissent des délits commis dans leur ressort. Le tribunal d'Alger a une chambre correctionnelle spéciale.

Les juges de paix, et, à défaut de juges de paix, les commissaires civils statuent sur les contraventions de police de leur canton ou district.

Les khadi connaissent des infractioos commises par les musulmans, lorsque ces infractions, punissables selon leur loi religieuse, ne constituent ni crime, ni délit, ni contravention d'après la loi française.

Les attributions répressives des tribunaux rabbiniques sont renfermées dans des limites semblables en ce qui concerne les infractions imputables aux israélites.

Le nombre des plaintes, dénonciations et procès-verbaux parvenus aux parquets des tribunaux de première instance du ressort, en 1845, s'est élevé à 7,038.

Ce nombre se répartit comme il suit entre les divers arrondissements:

Alger.	5,832.
Blidah	274.
Bône.	308.
Philippeville.	301.
Oran.	323.

Différence en plus de 1845 sur 1844, 304, différence qui s'explique par l'accroissement de la population et par la vigilance de plus en plus active des officiers de police judiciaire.

Affaires de simple police. — Le tribunal de simple police d'Alger a rendu, en 1845, 3,206 jugements contradictoires ou par défaut; celui de Douéra, 376; celui de Blidah, 541; celui de Bône, 582; celui de Philippeville, 397; celui de Constantine, 109; celui d'Oran, 340; celui de Mostaghanem, 118.

Affaires de police correctionnelle. — Le nombre des jugements de police correctionnelle s'est élevé, en 1845, à 822, répartis comme il suit entre les divers tribunaux :

Alger.	417.
Blidah.	62.
Bône.	127.
Philippeville.	112.
Oran.	104.

Appels de police correctionnelle.—La Cour a été saisie, en 1845, de 83 appels, comprenant 94 prévenus. Parmi ceux-ci il y avait 35 Français, 25 Européens d'autres

pays que la France, 29 musulmans et 5 israélites indigènes.

Affaires criminelles.—Le nombre des accusations criminelles, qui, en 1843, avait été de 143, et, en 1844, de 143 aussi, s'est élevé, en 1845, à 166. Ce qui fait une augmentation de 23.

Cette augmentation n'a pas été seulement le résultat de l'accroissement de la population; elle doit être attribuée aussi aux progrès de l'instruction criminelle. Chaque jour sa marche devient plus facile. Autrefois, la plupart des crimes commis par les indigènes restaient sans répression; leurs auteurs trouvaient protection et silence dans les tribus; aujourd'hui cette impunité tend à devenir de plus en plus rare; les populations indigènes s'habituent, sous l'action des bureaux arabes, à désigner à la justice les malfaiteurs qu'elle recherche.

Les 166 affaires criminelles jugées en 1845 se répartissent ainsi qu'il suit entre les diverses juridictions :

La Cour royale d'Alger en a jugé. . .	95.
Le tribunal de Bône.	23.
Le tribunal de Philippeville. . . .	18.
Le tribunal d'Oran.	30.

Ces 166 affaires comprenaient 262 accusés, parmi lesquels 244 hommes et 18 femmes.

Considérés sous le rapport de la nationalité, ces 262 accusés se composaient de 75 Français, 39 Espagnols, 16 Anglais ou Maltais, 12 Italiens, 13 Européens d'autres pays, et 107 indigènes musulmans et israélites.

Parmi ces accusés, 172 ne savaient ni lire ni écrire, 7 savaient lire seulement, 71 savaient lire et écrire, 12 avaient reçu une éducation supérieure.

Sur les 262 individus mis en accusation, 190 ont été condamnés, 72 ont été acquittés, 27 sur 100. Ce résultat mérite d'être remarqué.

Dans la métropole, la proportion des acquittements au nombre des accusés est beaucoup plus forte; elle varie de 35 à 40 pour 100. En Algérie, la durée de mise en accusation appartient sans contrôle au ministère public. Le nombre peu considérable des acquittements té-

moigne suffisamment que ce droit y est exercé avec sagesse et prudence.

Parmi les 190 accusés déclarés coupables,
10 ont été condamnés à mort,
8 à la peine des travaux publics à perpétuité,
40 à celle des travaux forcés à temps,
23 à celle de la réclusion,
1 à celle de la dégradation civique,
98 à des peines correctionnelles,
10 à la détention dans une maison de correction.

La Cour royale d'Alger, outre les 95 affaires criminelles qu'elle a jugées directement, a été saisie de 40 appels, sur lesquels 18 ont été confirmés. 22 pourvois ont été formés contre ses arrêts; aucun n'a été accueilli. 6 individus ont vu leurs peines commuées ou remises par décisions royales.

Par suite de l'établissement de justices de paix à Constantine, Mostaghanem et Douéra, il n'y a plus aujourd'hui que 4 commissaires civils qui aient des attributions judiciaires : ce sont ceux de Boufarik, Cherchel, Koléah et La Calle. Ils ont eu à statuer, en 1845, sur 1,143 affaires tant civiles que commerciales.

POPULATION.

La principale source de l'accroissement de la population européenne en Algérie est l'émigration européenne. Tous les nouveaux venus sont comptés, à leur arrivée, comme s'ils se fixaient dans les villes où s'opère leur débarquement, par suite de l'impossibilité où se trouve l'administration de les suivre dans leurs déplacements successifs, sans recourir à des mesures gênantes pour la liberté de circulation, telles que passeports, permis de séjour, etc.

Il résulte de cette manière d'opérer que les chiffres inscrits à la suite des villes du littoral expriment non seulement la population de ces villes, mais encore celles des villes de l'intérieur auxquelles elles correspondent. Ainsi, sous la dénomination d'Alger, outre la ville et ses faubourgs, on comprend les communes qui en dépen-

dent, les villes de Douéra, Koléah, Boufarik, Blidah, Médéah, Miliana et leurs subdivisions.

On sait que, sous le rapport sdministratif, le territoire de l'Algérie est soumis à trois régimes différents, le régime civil, le régime militaire, le régime mixte. Comme il sera souvent question par la suite des territoires et des localités placés dans ces trois conditions, nous allons en donner ici les noms.

Sont sdministrés *civilement :*

Dans la province d'*Alger*, Alger et Cherchell, les districts de Douéra, Koléah, Boufarik et Blidah;

Dans ls province de *Constantine*, Constantine, Bône, Philippeville, La Calle;

Dans la province d'*Oran*, Oran et Mostaghanem.

Sont administrés *militairement :*

Dans la province d'*Alger*, Dellis, Bougie, Tenès, Médéah, les mines de Mouzsïa, Miliana, Orléansville, Teniet-el-H'ad et Boghrar;

Dans la province de *Constantine*, Djidjelli, Sétif, Ghelma, El-Arouch et Batna;

Dsns la province d'*Oran*, Mascara, Tlemsen, Tiaret, Saïda, Lella-Maghrnia, Sidi-bel-Abbès, Sebdou, Saint-Denis-du-Sig et Daïa.

Les *territoires mixtes*, c'est-à-dire ceux dans lesquels l'autorité civile siège à côté de l'autorité militsire, sont :

Dans la province d'*Alger*, Bougie, Médéah, Miliana, Mouzaïa, Orléansville et Tenès.

Dans la province de *Constantine*, Djidjelli et Sétif;

Dans ls province d'*Oran*, Djama-Ghrazaouât (Nemours), Mascara, Tiaret et Tlemsen.

Le recensement général fsit à la fin de 1843 ayant déterminé le chiffre de la population de chaque localité, et les nouveaux venus ayant été depuis lors compris tous dans la population des villes du littoral, il suffira d's-jouter à cette population, telle qu'elle était au 31 décembre dernier, le nombre des Européens qui, au 31 décembre 1843, hsbitaient les villes de l'intérieur, pour avoir le total actuel de la population européenne en Algérie.

En opérant de la sorte, on trouve que cette popula-

tion se composait, au 31 décembre 1846, de 109,400 individus; au 31 décembre 1845, elle était de 95,321.

L'accroissement pendant l'année 1846 a donc été de 14,079.

L'augmentation avait été, pendant l'année 1845, de 20,699 Européens; l'année 1846 présente donc, à cet égard, des résultats dont l'infériorité doit être attribuée à l'interruption momentanée de grands travaux de colonisation et à la crise commerciale et financière qui, en raison de la rareté des capitaux et du prix élevé de l'argent, n'a pas permis aux particuliers de se livrer aux travaux de construction avec la même activité que l'année précédente, et a de la sorte diminué l'émigration des ouvriers.

Il est hors de doute que la mise à exécution des plans de colonisation projetés pour les trois provinces [1] rappellera en Algérie une émigration européenne nombreuse, et dont le chiffre sera égal, sinon supérieur, à celui des années précédentes.

Les 14,079 Européens se répartissent entre les trois provinces, ainsi que l'indique la première colonne du petit tableau suivant, tandis que la seconde donne la population totale européenne de ces mêmes provinces.

Alger.	6,121	73,075.
Constantine. . .	918	12,745.
Oran.	7,040	23,580.
		109,400.

La province de Constantine, où, jusqu'à présent, la colonisation n'a été faite que sur une petite échelle, a dû naturellement attirer la plus faible partie de l'émigration européenne, tandis que celle d'Oran, dans laquelle ont été créées les communes de Saint-Denis du Sig, de l'Union agricole, de la Stidia, d'Arzéou [2], avec

[1] Voyez, dans le tome 1er de cette Revue, les détails des projets de M. le general de Lamoricière pour la province d'Oran, et celui de M. le général Bedeau pour la province de Constantine.

[2] Nous ignorons pourquoi les actes officiels écrivent toujours Anzéou, orthographe employée par le docteur Shaw, orthographe tout anglaise, mais qui ne saurait jamais être ni française ni araba. Veut-on respec-

les villages de Sainte-Léonie, de Christine, de San Fernando, d'Isabelle, la ville de Nemours, etc., a reçu, au contraire, le plus grand nombre des émigrants.

Les différentes nations de l'Europe ont fourni à l'émigration leurs contingents dans les proportions suivantes :

Français. . . .	120 —	268 —	2,581 —	2,969.
Anglo-Maltais.	748 —	327 —	83 —	1,158.
Espagnols. . .	3,912 —	35 —	2,409 —	6,356.
Italiens. . . .	38 —	111 —	620 —	769.
Allemands. . .	» —	155 —	1,176 —	1,087.
Suisses. . . .	861 —	2 —	26 —	889.

En examinant ce tableau, on reconnaît que les Espagnols ont pris la plus grande part au mouvement d'émigration, puisqu'ils représentent 45 pour 100 de l'accroissement total.

Après eux viennent les Français (22 pour 100), puis les Anglo-Maltais (8 pour 100), etc.

L'augmentation du nombre des Espagnols s'explique par la proximité de leur patrie, la facilité du voyage et le peu de frais qu'il nécessite.

Le ralentissement observé dans l'augmentation du nombre des Français tient aux mêmes causes qui ont produit la diminution du chiffre total de l'émigration. Lorsque l'administration aura repris ses travaux de colonisation, l'élément français acquerra promptement une supériorité marquée sur les éléments étrangers.

Un fait qui vient à l'appui de cette assertion, c'est que la province d'Oran, bien que la plus rapprochée de l'Espagne, et ayant avec ce pays les communications les plus promptes, les plus faciles, les moins dispendieuses, compte, sur une augmentation de 7,040 individus, 2,581 Français, et 2,409 Espagnols, c'est-à-dire que, dans l'accroissement total de la population de cette pro-

ter des habitudes acquises? Ce serait en vérité une trop mince considération; et puis d'ailleurs il n'y en a pas encore. Nous préférerions la mauvaise transcription *Arzeu*, qui a été quelquefois employée, s'il fallait adopter un moyen terme. Mais alors pourquoi ne pas dire tout de suite *Arzéou*, qui est vrai et qui n'est pas plus long?

vince, les Français entrent pour 37 pour 100, et les Espagnols pour 34.

Voici d'ailleurs quel était, au 31 décembre 1846, la population européenne et la population indigène des villes de l'Algérie.

VILLES DU LITTORAL.

Province d'Alger.

	Européens.		Indigènes.		Totaux.
Alger.	68,734	—	24,996	—	93,730
Dellis.	308	—	1,033	—	1,341
Bougie.	511	—	147	—	658
Cherchell.	967	—	1,045	—	2,012
Tenès.	2,555	—	66	—	2,621
Province de Constantine.					
Bône.	6,006	—	3,793	—	9,799
Philippeville. . . .	5,003	—	849	—	5,852
La Calle.	233	—	»	—	233
Djidjelli.	265	—	794	—	1,059
Province d'Oran.					
Oran.	18,259	—	7,133	—	25,392
Mostaghanem. . . .	3,614	—	3,035	—	6,649
Arzéou	301	—	50	—	850
Nemours.	412	—	86	—	498

VILLES DE L'INTÉRIEUR.

Province d'Alger.

Alger (le district). .	»	—	4,861	—	4,861
Douéra *id.* . .	1,944	—	28	—	1,972
Koléah. *id.* . .	1,182	—	1,147	—	2,329
Boufarik. *id* . .	1,996	—	129	—	2,125
Blidah. *id.* . .	3,985	—	3,502	—	7,487
Médéah.	1,390	—	3,578	—	4,968
Mouzaïa (mines de).	388	—	»	—	388
Miliana.	1,210	—	1,247	—	2,457
Orléansville. . . .	694	—	4	—	698
Teniet-el-H'ad. . .	156	—	15	—	171
Boghrar.	107	—	»	—	107

Province de Constantine.

Constantine. . . .	1,919	— 18,969	—	20,888
Sétif.	606	— 413	—	1,019
Ghelma.	691	— 187	—	878
El-Arouch. . . .	180	— 30	—	210
Batna.	140	— »	—	140

Province d'Oran.

Mascara.	1,202	— 2,695	—	3,897
Tlemsen.	759	— 7,602	—	8,361
Tiaret.	47	— 37	—	74
Saïda.	39	— 10	—	49
Lella-Maghrnia. . .	33	— 24	—	67
Sidi-bel-Abbès. . .	34	— »	—	34
Sebdou.	17	— »	—	17
Saint-Denis du Sig. .	190	— »	—	190
Daïa.	20	— »	—	20
	126,093	— 87,505	—	»

Mouvement des naissances, mariages et décès en 1845.— Le nombre des naissances européennes, dans les localités civiles, a été, en 1845, de 2,809, sur lesquelles 1,469 appartiennent à la population française, et 1,340 à la population étrangère.

La différence en plus, sur l'année 1844, est de 410 naissances.

Les enfants naturels reconnus ou non figurent dans le chiffre total pour 498, c'est-à-dire dans la proportion de 21 pour 100. Cette proportion, peu supérieure à celle de l'année précédente, n'en est pas moins un excellent résultat, surtout si l'on tient compte des considérations dans lesquelles se développe une société aussi nouvelle, et des éléments si divers qui la constituent. A Paris, le même rapport est d'environ 33 pour 100.

En comprenant le chiffre des naissances à l'effectif total de la population européenne des territoires civils, qui est, au 31 décembre 1845, de 87,403, on trouve 3,22 naissances pour 100 habitants.

Le chiffre des décès européens, dans les territoires civils, a été de 3,964, applicables, 2,230 aux enfants, et

1,734 aux adultes. Comparé à l'effectif de la population, il donne un rapport général de 4,55 décès par 100 Européens.

Ce rapport, qui, en 1844, s'était abaissé à 4,46 ponr 100, était 4,42 pour 100 en 1843; il a donc, comme on le voit, trop peu varié entre les trois années pour qu'il soit nécessaire d'insister davantage sur la légère augmentation qu'il a subie en 1845, et qui s'explique au surplus par cette circonstance fortuite que la petite vérole a sévi avec une rigueur inaccoutumée sur les enfants parmi lesquels la mortalité a été très-forte.

Si l'on recherche maintenant quelle a été la moyenne de la mortalité dans les principaux centres des trois provinces, et les variations qu'elle présente d'un point à un autre, on trouve :

Qu'à Alger le rapport a été de 3,64 décès[1] sur 100 habitants, de 4,04 pour 100 à Boufarik, réputé, il y a quelques années à peine, l'un des points les plus insalubres de l'Algérie.

[1] Le nombre des décès a été à Alger de 2,401, dont voici les causes principales :

Affections pulmonaires.	197
» abdominales	194
Fièvres pernicieuses.	187
Dyssenteries.	178
Phthisies pulmonaires.	161
Diarrhées.	155
Dentitions.	135
Evénements.	111
Gastro-entérites.	114
Varioles.	105
Fièvres cérébrales.	85
Entérites.	81
Affections cérébrales.	80
Marasmes.	79
Fièvres intermittentes.	63
Hydropysies.	61
Bronchites.	57
Fièvres typhoïdes.	46
Affections hépatiques.	39
Apoplexies.	36
Rhumatismes.	28
Aphthes.	22

De 6,62 pour 100 à Blidah, et dans sa banlieue, qui jouissaient à bon droit d'une réputation contraire, mais où les maladies, et en particulier les fièvres pernicieuses, ont fortement sévi à la fin de l'année, à cause des grands mouvements de terre qu'on y a faits.

A Bône, la moyenne est descendue à 2,82 décès sur 100 habitants, résultat inespéré si l'on songe à l'ancienne insalubrité de cette ville. En 1843, le rapport des décès au chiffre de la population était encore de 5 pour 100.

A Philippeville, y compris la banlieue, la moyenne a été de 5,53 pour 100.

Enfin, elle a été, à Oran, de 4,15, et de 3,70 à Mostaghanem.

On peut apprécier exactement ces divers résultats en les comparant à la MORTALITÉ MOYENNE DE PARIS, qui, en 1842, a été de 3,28 décès sur 100, et à la mortalité moyenne de la France, qui est de 2,52.

Pour compléter ces données, ajoutons que le chiffre des naissances, qui a faibli sur quelques points, s'est accru sensiblement sur d'autres, et particulièrement à Alger, où il a plus que doublé.

718 mariages européens ont été contractés en 1845 dans les territoires civils; ils donnent, sur l'année précédente, une différence en plus de 78, qui ne constitue pas le chiffre total de l'année, puisqu'il n'est pas question des centres administrés militairement.

Le chiffre des mariages se divise ainsi :

Mariages entre Français.	352.
Mariages entre étrangers.	262.

Croups.	13
Fièvres adynamiques.	11
Putrites.	10
Affections gangréneuses.	7
— nerveuses.	3
	2,258

(*Tableau de la page* 89.)

Mariages mixtes entre Français et étrangères.	79.
Mariages entre étrangères et Français.	25.
	718.

En rapprochant les deux dernières années, on trouve, en faveur de 1845, une augmentation de 12 mariages mixtes; progrès encore très-peu sensible, mais supérieur cependant à celui de l'année 1844, et qui prendra une extension plus rapide sans doute lorsque les intérêts, plus solidement et plus largement constitués, donneront à la population émigrante le caractère de fixité qu'elle n'a pu encore avoir.

L'état de la population musulmane n'a pas encore permis de la soumettre, même dans les villes, à l'accomplissement de toutes les formalités de l'état civil.

Les décès seuls ont pu être constatés exactement, parce qu'aucune inhumation ne peut avoir lieu sans l'autorisation de la municipalité. En 1845, ils se sont élevés, pour les centres administrés civilement, à 2,115, comprenant 1,019 enfants, et 1,096 adultes. Parmi ces derniers, les enfants figurent pour le chiffre de 685.

Le nombre total des décès indigènes dépasse de 28 celui qui a été constaté en 1844 sur les mêmes points comparés à l'effectif de la population musulmane, qui est de 51,826 individus dans les centres administrés civilement; il donne une proportion de 4,08 décès par 100 indigènes. Ce chiffre diffère fort peu de celui de la population européenne, qui a été de 4,42 en 1843. Le même rapport était de 3,24 sur 100 en 1844; mais il faut observer qu'il avait été établi sur l'ensemble de la population des villes administrées civilement et militairement, ce qui doit amener forcément une différence en moins.

Dans la population israélite des territoires civils, qui s'élève à 15,480 individus, le nombre des naissances a été de 754, et celui des décès de 759.

Comparés à l'effectif de cette population, ces résultats donnent un rapport de 4,87 naissances, et de 3,61 décès sur 100 individus.

C'est, comme on le voit, la population israélite qui

fournit proportionnellement le plus de naissances; c'est également chez elle que le chiffre moyen de la mortalité est le plus bas.

Il résulte de ces différents chiffres que la population indigène se trouve dans des conditions à très-peu près semblables à celles de la population européenne.

En résumant ce qui précède, on voit que le chiffre des naissances tend de plus en plus à se rapprocher de celui des décès; que le nombre des mariages augmente, et qu'enfin la mortalité moyenne, quoique fortement chargée par les effets de l'invasion extraordinaire de la petite vérole, n'a pas sensiblement varié.

Des résultats analogues sont donnés pour les localités comprises dans les territoires mixtes.

En effet, sur une population européenne de 8,956 âmes, on compte 229 naissances, soit 2,55 pour 100, et 298 décès, soit 3,32 pour 100 (chiffre de Paris). La proportion des naissances dans les territoires civils est plus élevée, il est vrai (3,22 pour 100); mais celle des décès est également supérieure (4,55 sur 100 habitants).

En examinant la répartition de ces décès entre les différentes localités, on reconnaît que les villes des territoires mixtes présentent moins de décès que celles des territoires civils, et que celles de l'intérieur présentent à cet égard des différences très-remarquables [1]. Ainsi on compte :

A Médéah, sur	1,369 hab.,	22 décès ou		1,60 pour 100	
Miliana. —	857	—	22	—	2,56
Tenès. —	1,813	—	90	—	4,96
Bougie. —	456	—	14	—	3,07
El-Arouch.	198	—	28	—	14,14
Sétif. —	600	—	10	—	1,66
Ghelma. —	449	—	11	—	2,23
Mascara. —	960	—	27	—	2,81
Tlemsen. —	688	—	12	—	1,76

[1] Par cela même qu'elles se trouvent sur des plateaux, dans des dispositions élevées, aérées, et dont la température se rapporte irrégulièrement, quand elle ne ressemble pas tout à fait, à celle de l'Europe tempérée. Aussi est-ce là surtout que devraient se porter de préférence

La mortalité très-considérable que l'on remarque à El-Arouch doit être attribuée aux maladies développées par suite des mouvements de terre qui y ont eu lieu, pour la création de ce centre, et à la pauvreté des premiers colons placés sur ce point. C'est, du reste, l'histoire de tous les établissements nouveaux [1]. Philippeville, Boufarik, qui ont payé leur tribut dans les premiers temps de leur constitution, jouissent aujourd'hui d'une grande salubrité, et on a vu que Bône, où s'offrirent les mêmes phénomènes, Bône est plus sain que Paris. L'état sanitaire d'El-Arouch s'est déjà considérablement amélioré en 1846.

On compte, dans les territoires mixtes, 38 mariages, dont 2 seulement entre Français et étrangères.

Population indigène des villes. — Au 31 décembre 1846, la population indigène sédentaire des villes de l'Algérie s'élevait à 87,505 individus ; elle était, en 1835, de 85,320.

A côté de cette population sédentaire se trouve une autre population indigène, essentiellement mobile, composée d'Arabes de diverses tribus, de Nègres, de Kabyles, qui exercent dans les villes certaines professions, telles que celles de portefaix, de baigneurs, de bouchers, de manœuvres, etc.

Cette population, qui ne se fixe nulle part, se rendant sur les points où elle trouve le plus de travail et les sa-

les nouveaux colons, et c'est là, autour de Constantine, de Ghelma, de Sétif, de d'Aumale, de Tlemsen, de Mascara, que l'on devrait avant tout diriger le flot de l'émigration, là et seulement là, avant de le faire s'arrêter à la côte ; la zone côtière ne devra être colonisée qu'en dernier lieu.

[1] Dans tous les pays du monde, et l'Algérie, sous ce rapport, ne présente pas la plus légère différence avec les Etats-Unis, le Bresil, l'Inde, etc. ; en France, n'a-t-on pas vu les ouvriers qui travaillaient aux fortifications atteints de fièvres de différents genres dans tous les lieux où se sont faits de grands remuements de terrain, comme dans la plaine de Saint-Denis? Il n'est pas une ligne de chemin de fer qui n'ait donné lieu à des accidents du même genre. Qu'on cesse donc, une fois pour toutes, de parler de l'insalubrité de l'Algérie; l'air y est insalubre toutes les fois qu'on le met dans des conditions où il le serait partout ailleurs.

laires les plus élevés, a une importance assez notable; elle s'élève au total à 24,531 hommes, dont 12,271 à Constantine, 896 à Bône, 487 à Médéah, 470 à Mostaghanem, etc.

La plupart de ces individus sont organisés en corporations, composées chacune d'individus de même race ou de même pays, et ayant une spécialité distincte.

Ainsi les Kabyles, qui viennent chercher du travail dans les villes, sont maçons, manœuvres, journaliers, terrassiers, conducteurs d'ânes, boulangers, jardiniers, marchands et bouchers; les Mozabites[1] sont baigneurs, bouchers, marchands, conducteurs d'ânes, manœuvres, pâtissiers, marchands de comestibles; les Nègres, blanchisseurs de maisons, portefaix, domestiques, manœuvres, vidangeurs; les Biskris, portefaix et manœuvres; les Mzitas, baigneurs, portefaix.

Le nombre total des indigènes faisant partie de ces corporations est de 17,394.

En 1845, le nombre des Kabyles à Alger est tombé de 6,231 à 4,852. Cette diminution s'explique par l'état politique de la Kabylie, à la suite de la reprise des hostilités.

Les événements qui se sont passés à cette époque ont dû retenir et rappeler chez eux les habitants de ce pays; et la seule chose surprenante, c'est qu'il en soit resté encore un si grand nombre. Ceci démontre mieux que tous les raisonnements quelle est la puissance des intérêts matériels sur ces populations montagnardes, du reste assez souvent en état d'hostilité, et qui ne voient pas dans l'état de guerre une raison suffisante pour discontinuer leurs travaux habituels.

Le nombre total des Kabyles, dans les différentes villes de l'Algérie, est de 9,333.

Les Mozabites atteignent un chiffre de 3,036; les Nègres sont au nombre de 2,540; les Biskris[2], de 1,532;

[1] De l'Ouâd-Mzab ou Mozab, oasis de la partie méridionale de l'Algérie, est l'un des districts les plus méridionaux du Sahara algérien. Sa capitale, Ghrardêïah, est à 450 kil. au S. d'Alger en droite ligne.

[2] Les habitants de *Biskra*, petite ville située au pied de l'Aourès et qui commande le principal défilé conduisant du Sahara dans le Tell.

les Mzitas, de 638. Tous les membres des corporations nègres sont libres.

Milice. — Les milices réunies des localités civiles de la province d'Alger forment la première légion, qui se divise en milices intra-muros, c'est-à-dire d'Alger et de ses faubourgs, et en milice extra-muros.

Les milices d'Alger se composent de trois bataillons d'infanterie, d'un escadron d'artillerie et de cavalerie, et d'un bataillon de réserve, formant, au 31 décembre 1845, un effectif de 3,161 miliciens, parmi lesquels on compte 1,713, hommes mariés, et 606 anciens militaires, et sur lesquels 2,015 sont Français, et 1,145 étrangers.

Ces proportions sont très-satisfaisantes; d'une part, l'élément français est fortement prédominant; de l'autre, le contingent étranger se répartit en un grand nombre de nationalités, dont aucune n'est assez forte pour inspirer la moindre inquiétude; l'esprit des populations étrangères est d'ailleurs excellent, et elles s'acquittent des obligations de la milice avec autant de bonne volonté que nos nationaux. La milice d'Alger concourt avec la garnison au service de la place. En 1845, le tour de garde est revenu pour chaque milicien tous les vingt-sept jours en temps ordinaire, tous les dix-neuf jours et quelquefois plus souvent en temps extraordinaire.

La milice extra-muros comprend celle de la banlieue d'Alger, c'est-à-dire des communes rurales du district de ce nom, des districts de Douéra et de Cherchell et de l'arrondissement de Blidah.

Elle se compose des 4, 5, 6 et 7e bataillons et de la section du bataillon de Cherchell.

Ces milices comptent un effectif de 4,409 hommes, dont 2,821 Français et 1,588 étrangers.

Le nombre des anciens militaires, qui, dans la milice intra-muros, était de 19 pour 100, est ici de 27. D'où il

Elle est à 300 kil. de Constantine, au S. S. O. Depuis son occupation par le duc d'Aumale en 1843, sa kasbah est défendue par une garnison française. C'est le point le plus austral de l'Algérie où nous ayons un corps stationnaire.

résulte que nos soldats congédiés tendent à s'établir de préférence, comme cultivateurs, dans la colonie; fait important à constater, puisqu'il prouve que nos établissements de l'intérieur renferment dans leur population propre de sérieux éléments de résistance, et sauraient au besoin se défendre avec avantage, ainsi que cela a eu lieu plusieurs fois.

L'ensemble des milices de la province d'Alger, composant la première légion, s'élève à 7,569 hommes; c'est un milicien pour 5 hommes.

Dans la province de Constantine, l'effectif des milices des centres administrés civilement est de 1,878 hommes. Elles se composent : d'un bataillon à Bône, comprenant sept compagnies; d'une section de compagnie à La Calle; d'un bataillon à Philippeville et de quatre compagnies à Constantine.

La province d'Oran compte un effectif plus fort, quoique concentré sur deux points seulement; cet effectif, qui se compose de trois bataillons, est de 2,397 hommes. Deux bataillons appartiennent à Oran et sa banlieue, le troisième à Mostaghanem.

La comparaison de l'effectif dans deux provinces avec le chiffre de leurs populations donne, pour la province de Constantine, un milicien pour 4 hommes; et pour celle d'Oran, un milicien pour moins de 3.

La réunion des milices des territoires civils de l'Algérie présente un effectif total de 11,844 hommes.

Sapeurs-pompiers. — Un arrêté, en date du 29 mars 1844, a organisé, dans tous les principaux centres administrés civilement, qui n'en possédaient pas encore, des compagnies ou sections de compagnie de sapeurs-pompiers, pourvues du matériel nécessaire en 1845. Les sapeurs pompiers de l'Algérie sont des miliciens volontaires faisant leur service gratuitement. Au 30 septembre 1846, leur effectif, pour les trois provinces, était de 722 hommes, commandés par 37 officiers, avec 25 pompes.

Les compagnies et demi-compagnies sont à Alger, Deli-Ibrahim, Boufarik, Douéra, Blidah, Koléah, Cherchell (province d'Alger); Bône, La Calle, Constantine,

Philippeville (province de Constantine); Oran et Mostaghanem (province d'Oran).

Les milices des territoires mixtes : Bougie, Médéah, Miliana, Mouzaïa, Orléansville, Tenès (province d'Alger); Djidjelli Sétif (province de Constantine); Djama-Ghrazaouât, Mascara, Tiaret, Tlemsen (province d'Oran), offrent un effectif de 3,362 hommes, dont 70 officiers, total qui, réuni au précédent, donne, pour l'effectif général des milices de l'Algérie, un total de 15,206 hommes en état de porter les armes, c'est-à-dire de résister à 60,000 Arabes réunis, chiffre que n'ont jamais atteint et ne peuvent atteindre les forces agglomérées des tribus indigènes.

Les milices des territoires mixtes fournissent trois sections de sapeurs-pompiers, à Bougie, Tenès et Sétif.

Service médical civil en Algérie, pendant l'année 1845. — Un des premiers devoirs de l'administration était de veiller à la santé des populations, et de leur assurer les soins et les secours qu'elles peuvent réclamer lorsque la maladie vient les atteindre. Cette mission a été dignement et activement remplie; tout était à créer.

Alger est doté depuis longtemps d'un hôpital civil successivement agrandi et amélioré, mais qui exige maintenant, par suite du développement rapide de la population, un local plus vaste, et une nouvelle extension. En attendant, une succursale a été établie à Deli-Ibrahim, et les malades qui ne peuvent y trouver place sont dirigés sur l'hôpital militaire de Moustapha. Dans les autres centres, les hôpitaux et ambulances militaires reçoivent également les malades civils, ce qui a permis jusqu'à ce jour, dans tous ces centres, l'ajournement de créations spéciales pour les populations.

Cependant à Bône, Philippeville, Constantine et Oran, des établissements hospitaliers, dirigés par des sœurs, ont été formés pour les femmes, dont l'admission dans les hôpitaux militaires n'est pas sans inconvénients pour le service.

Des dispensaires pour la visite et le traitement des filles publiques ont été organisés dans les principales villes des trois provinces.

A côté de ces services établis pour les villes, vient se placer une branche toute nouvelle, le service médical actif pour les communes rurales.

En installant des colons sur des territoires inoccupés et souvent insalubres, dans les premiers temps de l'établissement, l'administration devait mettre à leur disposition les secours de l'art et les moyens de traitement qu'elle seule était en mesure de leur assurer, puisque, de longtemps encore, des médecins ne pourront s'établir avec avantage sur ces nouveaux territoires. Des circonscriptions médicales desservies par un médecin payé par l'Etat, et pourvues de médicaments, ont donc été formées. Elles ont pour objet, non seulement de donner aux populations rurales nouvellement installées tous les soins gratuits qui leur sont nécessaires, mais encore de veiller à la santé publique, d'en constater l'état, et d'éclairer l'administration sur les mesures à prendre à cet égard.

Le nombre des circonscriptions médicales, dans chaque province, est naturellement en rapport avec le développement qu'y a pris la colonisation dont elles sont, comme on l'a dit ailleurs, l'un des auxiliaires les plus efficaces; la province d'Alger en compte huit, et elles permettent d'y faire très-convenablement le service de tous les centres agricoles.

Une seule circonscription existait en, 1845, dans chacune des deux provinces d'Oran et de Constantine, une pour la banlieue de Bône, et une pour celle d'Oran. Il restait à pourvoir aux besoins de plusieurs centres, tels que Philippeville, La Calle et Mostaghanem. Ces créations ont eu lieu en 1846.

Malades civils admis dans les divers établissements hospitaliers. — Le nombre des malades traités en 1845, à l'hôpital civil d'Alger, a été de 5,772, sur lesquels 556 sont décédés. En comparant ces résultats à ceux de 1844, on trouve, pour l'année 1845, une augmentation de 173 malades et une diminution de 14 décès.

En 1844, l'augmentation des malades avait été d'un quinzième sur l'année précédente.

Ces rapprochements constatent donc une situation

satisfaisante, puisque, d'une part, le chiffre des décès diminue, malgré l'accroissement des admissions à l'hôpital, et que, d'une autre part, cet accroissement, qui lui-même est bien inférieur à celui des années précédentes, est surtout loin d'être en rapport avec le développement que la population européenne a pris dans le courant de la même année.

La proportion des décès aux malades (un peu moins d'un décès pour dix entrants) est également favorable à l'année 1845, ainsi que la durée moyenne des traitements, qui était, en 1844, de 20 jours, et qui n'est plus que de 19 en 1845.

Le tableau du mouvement de l'hôpital d'Alger présente le même phénomène que celui que nous avons signalé tout à l'heure pour les hôpitaux militaires, deux saisons sanitaires très-tranchées; l'une comprenant les premiers mois de l'année, et l'autre les six derniers mois. Dans les premiers mois, la moyenne mensuelle est de 531 malades et de 29 décès; dans la seconde, elle s'élève à 640 malades et 63 décès. Ce dernier résultat est dû aux fortes chaleurs des mois de juillet, août et septembre, et aux rechutes qui surviennent pendant les trois autres mois. Il en est à peu près ainsi pour tous les hôpitaux de l'Algérie.

La succursale de Deli-Ibrahim, établie vers le mois d'août 1845, et destinée aux populations agricoles de la banlieue d'Alger, a reçu pendant les cinq derniers mois, 709 malades, sur lesquels 70 sont décédés; encore 1 décès sur 10 entrants.

Le nombre des femmes et des enfants traités dans les hospices tenus par des religieuses a été de 188 à Oran, de 173 à Bône, 207 à Constantine, 200 à Philippeville. Ces établissements ont obtenu d'excellents résultats.

Il a été admis, pendant l'année, dans les différents hôpitaux militaires, tant en territoire civil qu'en territoire mixte et arabe, 13,074 malades appartenant à la population civile.

Il est impossible d'indiquer le nombre des malades soignés à domicile par les médecins des circonscrip-

tions rurales, mais on peut dire que les services qu'ils ont rendus aux populations des campagnes sont immenses, et que leur institution est un auxiliaire puissant et indispensable de la colonisation.

Du reste, on comprend que le nombre des malades admis dans les hôpitaux civils est en rapport avec l'état plus ou moins salubre des localités; sous ce rapport, il en est comme le baromètre indicateur. Mais, pour donner à ces chiffres leur véritable expression, on sent qu'il faut les mettre en regard de celui de la population de chacune des localités et des positions dans lesquelles elles sont placées, c'est-à-dire qu'il faudra distinguer les ports recevant le flot de l'émigration des villes de l'intérieur, dont l'air, ainsi que nous l'avons remarqué, est plus favorable à la constitution européenne.

Voici maintenant le mouvement des hôpitaux civils :

	Entrants.	Sortis.	Décès.
Alger.	5,504	4,822	556 — 1/10e
Deli Ibrahim[1]. .	709	525	70 — 1/10e
Constantine. . .	197	181	14 — 1/14e
Bône.	160	149	8 — 1/20e
Oran.	179	146	28 — 1/06e
Hôpitaux militaires.			
Moustapha. . . .	384	327	23 — 1/12e
Douéra. . . .	1,416	1,300	83 — 1/17e
Koléah. . . .	1,135	1,082	42 — 1/27e
Boufarik. . . .	896	823	39 — 1/20e
Blidah. . . .	1,650	1,467	121 — 1/13e
Médéah. . . .	498	444	22 — 1/22e
Miliana. . . .	444	427	17 — 1/26e
Cherchell. . . .	205	122	16 — 1/13e
Bougie. . . .	45	44	1 — 1/45e
Boghar. . . .	28	36	1 — 1/28e
Teniet-el-H'ad. .	59	57	2 — 1/30e
Tenès.	330	286	29 — 1/11e
Orléansville. . .	279	251	15 — 1/21e
Dellis.	57	52	2 — 1/28e

[1] Cinq mois, d'août à décembre.

Batna.	54	52	2 — 1/27e
Biskra.	6	5	» — »
Bône.	807	750	45 — 1/19e
Constantine. . .	640	564	49 — 1/15e
El-Arouch. . .	126	110	15 — 1/08e
Ghelma. . . .	295	279	9 — 1/31e
Djidjelli. . . .	45	45	2 — 1/22e
La Calle. . . .	155	148	5 — 1/51e
Philippeville. . .	1,945	1,815	77 — 1/25e
Sétif.	205	186	12 — 1/17e
Oran.	786	580	75 — 1/10e
Mostaghanem. .	180	168	17 — 1/10e
Mascara. . . .	212	197	11 — 1/15e
Tlemsen. . . .	116	111	5 — 1/23e
Tiaret.	7	7	» — »

Il est à remarquer que, dans les autres lieux, quatre genres de maladies principales se partagent, très-inégalement d'ailleurs, le nombre des journées d'hôpital; ce sont les fièvres, les blessures, les affections vénériennes et la gale. Sur 200,000 journées environ, les fiévreux en comptent plus de 158,000; les blessés, 39,000, et les vénériens, 6,644. Du reste, les fièvres paraissent n'avoir qu'un caractère peu dangereux, si on en juge d'après le nombre des entrants et des sortants, et être dues particulièrement au travail dn sol et à la fatigue, car c'est là encore un fait auquel les Européens ne font pas assez d'attention; la fatigue dans les climats chauds est mortelle, et l'indolence des Orientaux n'est pas le seul fait d'une paresse insouciante, mais celui d'un repos calculé [1].

Les maladies qui ont principalement occasionné la mort, sont les fièvres pernicieuses, la dentition, le marasme, la variole, les affections cérébrales, les affections pulmonaires, les diarrhées, les dyssenteries, les gastro-entérites.

[1] La plupart des voyageurs européens ont, dans les pays chauds, succombé à la suite d'une activité trop prolongée, et que la nature défend absolument.

Quant à la mortalité qui pèse sur les enfants, elle a été à Alger l'objet de recherches toutes particulières; les médecins chargés de la constatation des décès ont remarqué qu'il ne meurt presque point d'enfants appartenant à des familles riches; que les familles aisées en perdent peu, mais qu'il en meurt beaucoup chez les familles pauvres. Cette remarque, qui s'applique du reste aux adultes comme aux enfants, tend à établir que, dans les localités où la salubrité existe, la mortalité est due généralement, non au climat, mais aux mauvaises conditions hygiéniques dans lesquelles vivent les individus ou les familles pauvres. De pareils constatations font justice des appréhensions que le climat d'Afrique a pu inspirer, surtout en ce qui concerne les enfants européens [1]. On peut donc espérer que, de ce côté, la mortalité ne sévira pas en Algérie d'une manière plus fâcheuse qu'en Europe [2], lorsque les familles pauvres, pouvant se loger dans de meilleures conditions que par le passé, ne seront plus forcées de s'entasser dans des logements étroits et malsains, et qu'elles trouveront, en un mot, dans les différentes localités de la colonie, les ressources indispensables qu'une bonne hygiène publique réclame, et qu'amènera naturellement le développement de la colonisation.

O. M.

(La suite au numéro prochain.)

[1] Ce résultat est d'autant plus important à constater, que l'opinion contraire qu'il combat est déjà presque devenu un *préjugé* accueilli par les hommes les plus intelligents.

[2] A Paris, sur 30,213 enfants, chiffres des naissances pour 1840, plus de 4,000 avaient disparus avant d'avoir atteint leur première année; 1,702 à la seconde; 1,116 à la troisième; 796 à la quatrième; 582 à la cinquième; 441 à la sixième, et 352 à la septième, c'est-à-dire qu'il n'en restait déjà plus que les deux tiers. Ces chiffres varient peu.

LE MONT-LIBAN.

SA DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE, SA POPULATION PAR DISTRICT ET SES RAPPORTS AGRICOLES ET INDUSTRIELS.

M. Achille Laurent, de la Société orientale, ancien membre du divan de Mehemet-Ali, a publié un livre fort curieux, que nous ne saurions trop faire connaître à nos lecteurs [1].

Dans une introduction de quelques pages pleines d'émotion, l'auteur établit comment le Liban, contrée jadis si florissante, tomba dans un épuisement complet, et pourquoi, au commencement de 1840, la misère y était au comble, à ce point que les habitants se nourrissaient de glands, de feuilles de vigne et d'herbe : — C'est que, après avoir soumis les Druses, grâce au concours des Maronites, le vice-roi, l'émir Béchir et les agents de celui-ci, avaient prélevé des impôts si exorbitants sur les malheureux Libanais, que la propriété et le fruit du travail étaient passés aux mains des exacteurs grands et petits, et que l'industrie s'était éteinte dans l'impuissance de la faire produire assez pour donner satisfaction à l'insatiable voracité des agents de l'émir, de l'émir lui-même et du vice-roi.

La narration de l'historien vient ensuite, divisée en trois parties :

[1] Relation historique des affaires de Syrie depuis 1840 jusqu'en 1842; Statistique générale du Mont-Liban, et procédure complète dirigée en 1840 contre les juifs de Damas. — 2 vol. in-8, Gaume frères.

La première, comprenant le récit des événements qui ont eu lieu depuis la révolte des Maronites et des Druses contre les Egyptiens, au mois d'avril 1840, jusqu'à l'installation d'un gouverneur ottoman à Beit-el-Dyn au mois de janvier 1842;

La deuxième, contenant la généalogie des princes du Liban, la biographie de l'émir Béchir, des notices historiques sur les Maronites et sur les Druses, le formulaire des Druses et la statistique générale du Mont-Liban;

La troisième consacrée à l'assassinat du père Thomas et de son domestique Ibrahim-Amarah.

Les documents à l'appui des faits, proclamations, correspondance, interrogatoires, notes, donnent à cet ouvrage une immense importance.

Quel que soit l'intérêt qui s'attache aux efforts des Libanais pour secouer le joug de maîtres durs et rapaces, au procès des assassins du père Thomas, à l'histoire des Maronites, des Druses et de l'émir Bechir, nous nous bornerons aujourd'hui à reproduire la statistique du Mont-Liban, dressée en 1843, nous réservant de revenir plus tard sur les autres spécialités de la publication si grave de M. Achille Laurent; peut être donnerons-nous, dans un très prochain numéro, le *Formulaire des Druses*, espèce de catéchisme servant à entretenir le fanatisme religieux de ce peuple idolâtre, et que l'on ne connaissait point encore en France.

L'organisation politique du Liban comprend 17 districts.

1er DISTRICT. — ZAOUIÈH.

Ce district s'étend depuis Tripoli jusqu'au fleuve Abou-Ali, qui descend des cèdres du Liban, dont la source, connue sous le nom de *Kadikha*, se mêle à celle de Simân et à d'autres, arrose Tripoli et se jette dans la Méditerranée; au S. il est borné par le mont Turbul; où dominent les villages suivants: El-Meni, Bourk-el-Yaboud (la tour des Juifs), Boucitt, Ain-Adouéh, Karitin.

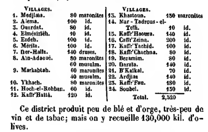
L'évêque El-Daouihi habite le village de Zagharta;

l'évêque Boulouss a fait construire le nouveau couvent, qui est situé entre Kaffr'Fau et Soubel, sur la hauteur d'une montagne.

Le couvent de Sainte-Antourah est situé au milieu d'une montagne escarpée, ainsi que l'église de Saint-George; l'un et l'autre appartiennent aux Grecs schismatiques.

Les cheiks de ce district sont Suleïman-Daher, le prêtre Joseph, ses deux fils et ses neveux.

Population, 2,520 individus.



VILLAGES.			VILLAGES.		
1. Medjlaïa.	80	maronites	13. Khastoun.	150	maronites
2. Alema.	100	id.	14. Mar-Tadrous-el-		
3. Ouardat.	80	id.	Telh.	10	id.
4. Elméaïziéh.	10	id.	15. Kaffr'Haoura.	140	id.
5. Erdeh.	100	id.	16. Caffr'Zeina.	200	id.
6. Mérita.	100	id.	17. Kaffr'Yachid.	100	id.
7. Der-Halta.	140	druses.	18. Kaffr'Chachna.	80	id.
8. Aïn-Adaoué.	80	maronites	19. Bezamim.	80	id.
	60	musulm.	20. Darata.	140	id.
9. Markabtah.	60	maronites	21. B'Kaïkal.	70	id.
	40	musulm.	22. Ardjias	140	id.
10. Ykhach.	80	maronites	23. Kaffr'Fau.	180	id.
11. Hoch-el-Rohban.	60	id.	24. Soubel.	150	id.
12. Kaffr'Hattâ.	120	id.	Total.	2,520	

Ce district produit peu de blé et d'orge, très-peu de vin et de tabac; mais on y recueille 130,000 kil. d'olives.

2e DISTRICT. — KOURAH (*partie haute*).

Borné au nord par le fleuve Abou-Alé, au couchant par la Méditerranée, au levant par la partie du Mont-Liban située vers le mont Arkoub, au sud par le canton de Kaouati, ce district est posé au couchant de Nakhel jusqu'au couvent grec schismatique, connu sous le nom de *Belmond*, fondé par un des comtes de Tripoli; ce couvent sert de limites à la partie haute du district.

Il y a deux couvents de Grecs schismatiques, l'un près du village de Khastoun, l'autre à Kourbah; on trouve à Khélifan le couvent de Sidet-el-Nourièh (Notre-Dame-des-Lumières).

Les cheiks de la partie haute et de la partie basse du district sont Grecs schismatiques de la famille d'Eléazar

et de celle d'Abou-Mérèb, qui est composée environ de cinquante personnes.

Population, 7,230 individus.

Villages.			Villages.		
1. Kaffr'Kabel.	40	maronites	11. Kousba.	880	id.
	30	grecs sch.	12. Bazizza.	100	maronites
	100	musulm		20	musulm.
2. Habah.	100	grecs sch.	13. Darb-Achtâr.	200	maronites
3. Béhourâ.	50	maronites	14. Caffr'Hatth.	110	grecs sch.
4. Debah.	120	grecs sch.	15 Koucitter.	60	id.
5. Boçarm.	150	id.	16. Kbélifan.	150	id.
6. Bekbamzin.	300	id.	17. Choukka.	150	id.
7. Kaffr'Hazir.	400	id.	18. Rass-Nabach.	200	musulm.
8. Amrkioun.	1,500	id.	19 20. Héri et Chika.	500	grecs sch.
9. Kaffr'Akka.	1,000	id.	21. Kaffoun.	500	maronites
10. Kaffr'Saroun.	600	id.	Total.	7,230	

La partie haute du district de Kourah produit 40,000 kil. de blé, 2,000 kil. d'orge, 1,000 kil. de maïs, 15,000 kil. de soie, 30,000 kil. d'olives, 15,000 hect. de vin et 15,000 kil. de tabac.

Partie basse du district de Kourah.

Cette partie est bornée au levant par les limites de la partie haute; au nord il y a le village de Héri, au sud Tripoli, Zaouïèh, et au couchant le fleuve Abou-Ali.

Là vivent des petits princes musulmans, dont la principale ressource est de fagoter du bois à brûler qu'ils vont vendre dans les environs; ils sont connus sous le nom de *princes de la maison Agoubièh.*

Population, 3,930 individus.

Villages.			Villages.		
1. Anfé.	100	maronites	Deddeh.	60	grecs sch.
2. Babdiboun.	180	musulm.	11. B'iroumin.	210	id.
3. Zahkroun.	220	id.		100	musulm.
4. El-Kalmoun.	300	id.	. El - Nahhléh.	400	id.
5. Fiéh.	130	id.	13. Touratidj.	270	grecs sch.
6. Kelbatâ.	80	id.	14. Kaffr'Kahel.	20	id.
7. Afzedik.	90	maronites		80	musulm.
8. B'Kmézin.	600	grecs sch.	15. B'keftin.	230	grecs sch.
9. B'ttéran.	400	id.	16. Bargboun.	200	musulm.
10. Deddeh.	60	maronites	Total.	3,930	

La partie basse du district de Kourah produit 20,000 kil. de blé et 5,000 hect. d'huile.

3e DISTRICT. — DJÉBEL-BÈKHÉRI.

Ce district est borné au levant par les cèdres du Liban, le Mont-Liban et la partie la plus élevée qui domine la ville de Homs, et Bâalbeck; au couchant, par Zaouièh et Kourah; au sud par Eden, et au nord par Batroun.

Vers la partie basse du village de Bèkhéri se trouvent le couvent de Mar-Rikhâ et celui de Mar-Sarkis; ce dernier appartient à des RR. PP. religieux européens.

Les cheiks de ce district sont Bounar, Boutros, Assad-Radj, les fils de Rouçaâb-Djiorjios.

Vers la côte des cèdres du Liban, à une distance d'un demi-mille, sur une montagne, il y a une caverne taillée dans le roc par les anciens; le froid y est éternel.

Population, 10,260 individus.

Villages.			Villages.		
1. Hadèhitt.	800	maroniles	9 Akouatt.	650	maroniles
2. Bèkheri.	3,000	id.	10. Le hameau d'Abou-Saîb-Djiordjios.	350	id.
3. B'kaâ-Kéfzah.	480	id.	11. Plusrs hameaux aux environs.	1,000	id.
4. B'kourkachah	700	id.	12. Tarzah.	500	id.
5. Bazkoun.	680	id.	Total.	10,260	
6. Hasseroun.	1,000	id.			
7. B'rissot et ses hameaux.	500	id.			
8. Hadet-Bèkéri.	600	id.			

Ce district produit 8,000 kil. de blé, 3,000 kil. de maïs, 2,500 kil. de soie, 2,000 kil. d'olives, très peu de vin, 20,000 kil. de fromage de chèvre.

Canton d'Éden.

Eden est sous la dépendance du district de Djébel-Bèkhéri. Il est borné au levant par le village d'El-Danièh, au nord par le district de Batroun, au sud par les cèdres du Liban, et au couchant, par les districts de Kourah et Zaouièh.

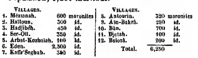
La position d'Eden est heureuse; protégés par la nature, les champs y sont fertiles; les eaux abondantes se promènent sous des arbres extrêmement touffus; c'est un séjour de délices : il est continuellement visité par les étrangers, surtout pendant la belle saison. Les ha-

bitants sont doux et hospitaliers; les femmes sont citées pour leur beauté.

Il y a à Kozbaïa : 1° le couvent de Saint-Antoine, habité par environ cent religieux ou prêtres; 2° deux couvents d'ermites; 3° le couvent de Mar-Sarkis-d'Eden, habité par dix religieux; 4° l'église de la Vierge, connue sous le nom de *Kanoubinn*, située au milieu d'un riche vallon, au village de Ballorah.

Eden sert de résidence au cheik Boutros-Karam et à l'évêque Stéphan-el-Daouihi pendant la belle saison.

Population, 6,250 individus.



Villages.			Villages.		
1. Mézianah.	600	maronites	8. Antourin.	320	maronites
2. Haïtoun.	300	id.	9. Aïn-Bakrâ.	280	id.
3. Hadjibêh.	450	id.	10. Bân.	700	id.
4. Ser-Oll.	350	id.	11. Djetah.	100	id.
5. Arbat-Kozbaïah.	100	id.	12. Balozâ.	200	id.
6. Eden.	2,500	id.	Total.	6,250	
7. Kaffr'Seghab.	340	id.			

Productions : 60,000 kil. de blé, 2,000 kil. de maïs, 15,000 kil. de soie, 1,000 hect. de vin, très-peu de tabac, très-peu d'huile.

4e DISTRICT. — BATROUN.

Ce district est borné au sud par le fleuve de Djiozeh, qui descend du mont Tanourin; la ville de Djebaïl est au nord, la montagne élevée du Liban au levant, et la Méditerranée au couchant.

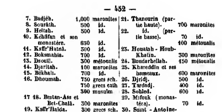
A Kaffr'Hatnâ se trouvent le couvent de Saint-Maroun et un collége, où l'on enseigne à trente jeunes gens la grammaire, la logique et la rhétorique.

Au village de Dhoumah, il y a un couvent de Grecs schismatiques et le couvent maronite de Saint-Antoine-Houb, occupé par des moines et des ermites.

Il y a un gouverneur qui est sous la dépendance de Der-el-Khamar, chef-lieu de la Montagne.

Population, 14,430 individus.

Villages.			Villages.		
1. Batroun.	700	maronites	4. Haçon-Nahr.	250	maronites
	500	grecs sch.		50	métoualis
2. Habdio.	800	maronites	5. Abd-Alléh.	600	maronites
3. Kolhatah.	100	id.	6. Semar-Djébel.	500	id.



7. Badjéh.	1,000	maronites	21. Thanourin (partie haute).	700	maronites
8. Souràth.	500	id.	22. id. (partie basse).	70	id.
9. Heltah.	500	id.		400	métoualis
10. Kéhffan et son monastère.	630	id.	23. Houatoh-Houb-Khatin.	300	maronites
11. Kaffr'Hatnâ.	500	id.	24. Boudarhellah.	150	métoualis
12. Boksmahia.	700	id.	25. Khareddin et ses hameaux.	600	maronites
13. Dsouïl.	300	métoualis	26. Djridj.	500	id.
14. Djaritah.	100	maronites	27. Tardadj.	400	id.
15. Békhali.	700	id.	28. Sohled.	600	id.
16. Dhoumah.	750	grecs sch.	29. Mifouk (monastère).	70	id.
	750	grecs cath	30. Saint-Antoine-Houb (id.).	30	id.
	300	musulm.	Total.	14,450	
17 18. Bestan-Ass et Bet-Chalâ.	300	maronites			
19. Kaffr'Haida.	300	grecs sch.			
	70	métoualis			
20. El-Kaçour.	260	maronites			
	150	grecs sch.			

Productions : 12,000 kil. de blé, 3,000 kil. d'orge, 30,000 kil. de soie, 10,000 kil. d'olives, très-peu de vin, 52,000 kil. de tabac, 3,700 kil. d'éponges.

5e DISTRICT. — DJÉBAÏL.

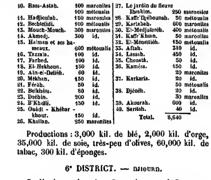
Ce district est borné au levant par le Liban, au couchant par la Méditerranée, au sud par Batroun, et au nord par le fleuve Ibrahim.

A une heure de distance sur les hauteurs de Djébaïl est situé un couvent de religieuses ; à Belàt-Djébaïl, des chênes touffus, qui produisent la noix de galle, ombragent un grand espace de terrain ; il y a aussi des forêts de pins et d'autres arbres. Les Arabes disent que Salomon fit transporter de ces forêts les bois dont il se servit, ainsi que des cèdres pour faire construire le temple à Jérusalem.

Les cheiks sont : la famille de Hachem, résidant à Akbourah ; Abou-Turbech, résidant à Tanourin, et deux membres de la famille El-Khazen, qui habitent une propriété connue sous le nom de *Sakhiéh-Lahfed.*

Population, 8,640 individus.

VILLAGES.			VILLAGES.		
1. Djébaïl.	600	maronites	5. Addéh.	100	maronites
	50	grecs sch.	6. Bélàh.	100	id.
	150	musulm.	7. Médawil.	40	métoualis
2. Amschitt.	1,000	maronites	8. Houala-el-Ban.	50	maronites
3. Békouni.	70	id.	9. Bass-Massàh.	50	id.
4. Houate-Djébaïl.	50	id.		50	métoualis



10. Rass-Astah.	100	maronites
	100	métoualis
11. Hadjioulah.	150	maronites
12. Bechlelidi.	100	métoualis
13. Mouch-Mouch.	300	maronites
14. Akmedj.	300	id.
15. Halman et ses hameaux.	600	métoualis
16. Tazzaïn.	100	id.
17. Farhed.	100	id.
18. El-Hekhoun.	150	id.
19. Aïn-el-Deiléh.	60	id.
20. Mékhan.	150	id.
21. Féràh.	50	id.
22. Belkhéss.	80	id.
23. Dzébin.	200	id.
24. B'Khelli.	150	id.
25. Ouâdi - Khébar - khour.	150	id.
26. Khallan.	250	maronites
27. Le jardin du fleuve Ibrahim.	250	maronites
28. Kaffr'Djébounah.	50	métoualis
29. Kartabah.	600	maronites
30. El-Medjuléréh.	400	métoualis
31. Kaffr'Khian.	50	maronites
32. El-Méneitiéh.	150	métoualis
33. Aftah.	310	id.
34. Lassah.	450	id.
35. Chouatâ.	50	id.
36. Kaméss.	150	id.
	20	maronites
37. Karkaria.	20	id.
	50	métoualis
38. Djénéh.	20	id.
	30	maronites
39. Akourah.	600	id.
40. Saritah.	40	id.
Total.	8,640	

Productions : 3,000 kil. de blé, 2,000 kil. d'orge, 35,000 kil. de soie, très-peu d'olives, 60,000 kil. de tabac, 300 kil. d'éponges.

6° DISTRICT. — DJIOURN.

Ce district est borné au S. par la route de Damas, au couchant par le khan El-Hassein jusqu'au fleuve Djesser-el-Khadi, au N. par Nahr-el-Sefa, et au levant par le Mont-Liban.

A B'teuter, il y a la nouvelle filature de soie, dirigée par MM. Nicolas Portalis et compagnie.

Les cheiks sont tous les membres de la famille druse d'Abd-el-Malek.

Population, 8,059 individus.

Villages.		
1. B'khamdoun.	280	maronites
	560	grecs sch.
2. B'taloum.	6	maronites
	90	grecs sch.
3. B'teuter.	90	id.
	150	maronites
	450	druses.
4. Khanadj.	15	grecs sch.
5. Magdel-Bonah.	420	druses.
6. Kharoun.	600	id.
	10	grecs sch.
7. Bedghan.	400	druses.
8. Mechraféh.	240	id.
9. Rhamlieh.	160	id.
	40	grecs sch.
Villages.		
10. Mâassreth.	60	druses.
11. Becerin.	120	maronites
	60	grecs sch.
12. Aïn-el-Halazoun.	48	id.
13 14. Nedjm - Aïn - Ferdir et Tazoumiéh.	60	id.
	170	maronites
15. Khartoun.	1,300	id.
16. Rochmaïa.	150	id.
	30	grecs cath
17. 18. Douair et Kaffr'-Amaï.	150	maronites
19 20 21. Rouaiciéh, Noamar et Aïn-		

Terhsss.	90	maronites	24. Hadjmich.	60	id.
22. Khouritt.	170	id.		180	druses.
	640	druses	25. Aroumiéh.	60	id.
	240	grecs sch	26 27. Medj-el-Monz		
23. Andarah.	10	marenites	et ses champs.	880	maronites
	20	druses.	Total.	8,059	
	50	grecs sch.			

Productions : 15,000 kil. de blé, 5,000 kil. d'orge, 40,000 kil. de soie, 6,000 kil. d'olives, 30,000 kil. de fruits secs.

7e DISTRICT. — MÈUNACEF.

Ce district est borné au levant par celui d'Arcoub, au couchant par le Gharoub, au S. par Naher-el-Safar, et au N. por Der-el-Khamar.

Les cheiks sont les familles druses Bounaked, Nassif et Hamoud.

Population, 2,727 individus.

Villages.			Villages.		
1 2. Darkhoucha et			11. Dhardouritt.	120	maronites
Kanaïsséh.	32	maronites	12. El-Ouardi (au bas		
	240	druses	de Dhardouritt.)	100	id.
3 4. Kaffr'Katra et			13. B'karzal.	20	id.
Medjiabeliéh.	120	id.		30	druses.
	100	maronites	14. Sardjébal.	30	maronites
5. Hamieh (monastère).			15 16. Benouatti F'-		
	30	grecs cath	hedjti et B'kala.	100	id.
6. Dèchat-Fedj.	400	druses.	17. Douair.	25	id.
7 8. Kaffr'Facoud et			18. B'kairé	25	id
Derbâlab.	600	id.	19. Danitt.	20	id.
9. Kaffr'Khin.	400	id.		15	druses.
10. Djiaheliéh.	520	id.	Total.	2,727	

Productions : 5,000 kil. de blé, 4,000 kil. de soie, 8,000 kil. de fruits secs, 72,000 hect. d'huile.

8e DISTRICT. — ARKOUB.

Ce district est borné au levant par le B'kâa, au N. par le fleuve du Sâfah, au S. par Chouffatt, et au couchant par le fleuve de Beyrouth.

Les cheiks sont Omad, Abou-el-Ouan et Aïd.

Population, 1,171 individus.

Villages.			Villages.		
1. Batlou.	50	maronites	4. Ouadi-el-Sett.	135	druses.
	150	druses.		200	maronites
2. Lébaroud.	100	maronites	5. Madjl-el-Mozz.	56	id.
3. Aïn-Zhâlaa.	150	maronites		210	druses.
	120	druses.	Total.	1,171	

Productions : 5,000 kil. de blé, 18,000 kil. de soie, 25,000 kil. de fruits secs.

9e DISTRICT. — FÉTOUH.

Ce district est borné au couchant par la Méditerranée, au levant par le Mont-Mouça, au S. par le fleuve Ibrahim, et au N. par le Sanin, au-dessus de Kesrowan.

Il existait autrefois, sur les hauteurs du Mont-Mouça, un couvent qui était habité par 50 religieuses et autant de religieux et prêtres; le patriarche maronite en a fait un collége pour l'instruction des enfants. Il y a aussi le couvent de Saint-George, habité par une dizaine de religieux.

Au-delà du Mont-Mouça, il y a une forêt dont les arbres touffus et de haute-futaie servent d'abri à des onces et à d'autres animaux sauvages.

Quelques membres de la famille Dahdah sont établis dans ce district. Voici leurs noms : le cheik Daher, fils de Mançour ; Latouf, neveu du cheik Meri-Dahdah, exilé par le Grand-Prince, et qui est actuellement établi à Marseille; son frère Yaffet et les fils de Youcef-Dahdah, Zaïtar, Fiad, Abd-Allah. •

Population, 3,830 individus.

Villages.			Villages.		
1. El-Safra.	500	maronites	11. Aïn-Kabâl.	100	maronitea
2. Basbina.	470	id.	12. Ghebal.	250	id.
3. Bardjia.	300	id.	13. Yahchouh.	400	id.
4. Sathah.	150	id.	14. Aïn-el-Dehab.	50	id.
5. El-Namoura.	120	id.	15. Djiourat-Mehad.	50	id.
6. Nemourah.	100	id.	16. Chahtoul.	100	id.
7. Ourket-el-Bouar.	400	id.	17. El-Khatin.	50	id.
8. Zeïtoua.	110	id.	18. Djedeidéh.	460	id.
9. Fétoâ.	100	id.	Total.	3,830	
10. El-Ghini.	120	id.			

Productions : 4,500 kil. de blé, 2,000 kil. d'orge, 2,000 kil. de soie, très-peu de vin, très-peu de fruits secs.

10e DISTRICT. — KASROWAN.

Ce district est borné au couchant par la Méditerranée, au levant par la partie du Mont-Liban où séjournent les neiges, au S. par le fleuve de Zag, au pont de

Mouameltein, et au N. par le fleuve du Kelb, dont les eaux circulent à travers les villages de Beskanta et Bakataoutâ.

La longueur de ce district est d'environ trois lieues et demie, et sa largeur d'environ deux lieues et demie.

Il y a :

Au village de *Zouk-Mosbah*, 1° un couvent de maronites; 2° un couvent nouvellement bâti par les soins de monseigneur Vilardel, délégué du Saint-Père; 3° deux colléges plus petits, situés dans le territoire de Sarbab, qui s'étend depuis Zouk jusqu'aux rivages de la mer;

A *Zouk-Mikaïl*, 1° un couvent, de Grecs catholiques, desservi par 40 religieux et 30 religieuses; 2° non loin de celui-là, un autre couvent du même rit, habité par 7 prêtres et 50 religieuses; 3° le collége appartenant à l'évêque Joseph Khazen : cet évêque étant mort sans laisser aucun héritier, le collége fut transformé en un évêché et un couvent de religieuses; 4° les boutiques et magasins, monopole de l'évêque qui en retire environ 30 bourses par an;

Au village d'*Antourah*, 1° un couvent de religieuses; 2° un couvent de RR. PP. capucins, de l'ordre de Saint-Lazare, où quelques religieux se livrent à l'instruction de la jeunesse; 3° un collége dirigé par le R. P. Leroy, missionnaire lazariste, et qui est placé sous la protection du gouvernement français : on y enseigne le français, l'arabe, l'italien et le latin, la grammaire, l'arithmétique, l'histoire, l'astronomie et les sciences morales. Ce collége a profité à une foule de jeunes gens, dont la plupart ont été admis en qualité de commis dans les établissements français; d'autres ont servi d'interprètes auprès des différents états-majors des troupes alliées après le blocus de la Syrie;

A peu de distance d'*Antourah*, 1° un troisième couvent de maronites, où l'on enseigne la lecture et les sciences morales; 2° le couvent de Sainte-Elie, appartenant aux maronites, habité par environ 50 religieuses et 12 prêtres; 3° vers le sud, le fameux couvent de Kourket, connu par l'histoire de la jeune Hindièh, dont parle Volney dans son *Voyage en Syrie* (t. Ier, p. 426,

éd. de 1837); 4° le couvent de Harissa, appartenant aux franciscains de Terre-Sainte, habité par 7 missionnaires du même ordre;

Au bas du village de *Ghorta*, 1° un couvent arménien de Koraïm dit Bezommar; 2° le couvent Bet-Chahbô, aux magnifiques constructions, appartenant aux Arméniens catholiques; 3° une belle église arménienne, desservie par une vingtaine de prêtres et autant de religieux qui jouissent d'une grande aisance, étant aidés de la générosité des Arméniens de Constantinople, de Smyrne et d'autres villes d'Orient et d'Europe; on y enseigne les mathématiques, la théologie, la philosophie et plusieurs langues; la plupart des professeurs ont fait leurs études à Venise ou à Rome. — Le patriarche Jacob est un vieillard respectable qui est vénéré dans la montagne; il parle plusieurs langues, et jouit d'une grande réputation de sagesse au Mont-Liban, comme parmi les cent mille coreligionnaires qui relèvent, dans toutes les parties du monde, de son patriarchat. — Les Arméniens sont religieux sans être fanatiques, laborieux et actifs. — 4° Le couvent de Saint-Joseph-el-Hossein; 5° un couvent de femmes, connu sous le nom de Mar-Skhalleïtta;

Au village de *Der-Oun*, un couvent habité par l'évêque de l'église syriaque orthodoxe;

Au village d'*Adjialoun*, un autre couvent du même rit syrien;

Au bas du village *Bokrata-Kandan*, un couvent de la Sainte-Vierge, habité par 20 filles religieuses et quelques religieux grecs catholiques;

Près du village de *Batha* est situé le couvent habité par l'évêque Antoine, de la maison de Kazen: il y a dans ce couvent une trentaine de religieuses;

A *Ghazir*, le couvent de Sainte-Elie et plusieurs établissements de commerce;

A *Aramoun*, vers le nord, le couvent de Sidet-el-Hakha, habité par 20 religieuses et 8 moines.

Les cheiks de ce district sont:

L'émir Abd-Alla-Chébabi; les cheiks de la maison Hobeïche, d'où sortent les patriarches maronites; les

cheiks de la maison Khazen, et les cheiks de la famille Dahdah, au nombre de 35.

Population, 17,000 individus.

Villages.		
1. Zouk-Mostah.	600	maronites
2. Zouk-Mikaïl.	600	id.
.	400	grecs cath
3. Antourah. 4. Djouni. 5. Ghadir.	1,000	maronites
6. Sahel-Alma.	1,000	id.
7. Batha.	700	id.
8. Chemanneir.	800	id.
9. Ghazir.	2,000	id
10. Djedeidé.	200	id.
11. Aramoun.	700	id.
12. Delabta.	600	id.
13. Morâh.	100	id
14. Ghosta.	600	id.
15. Der-Oun.	700	id.
16. Djéaita.	400	id.
17. Adjaloun et dépendances.	1,000	maronites
18. Ram-Boudakin.	100	id.
19. Rifoun.	200	id.
20. Faitroun.	400	id.
21. Achkout.	600	id.
22. Râachin.	100	id.
23. Bokrata-Kanâan et dépendances.	500	id.
24. Mirouba.	500	id.
25. Haradjiel.	500	id.
26. Faraia.	300	id.
27. Boka-Toutah et dépendances.	300	id.
28. Kaffr'Doubian et une dizaine de hameaux.	2,100	id.
Total.	17,000	

Productions : 60,000 kil. de blé, 10,000 kil. d'orge, 20,000 kil. de soie, 4,000 hectol. de vin, 2,000 kil. de tabac.

11e DISTRICT. — METTEN.

Le district de Metten, le plus vaste des districts du Liban, est borné au levant par Bâalbeck, limites de Zakhlèh; au couchant par le district du Garb, éloigné de Sahel de deux heures; au S. par la grande route de Beyrouth à Damas; au N. par la partie élevée du Kasrowan.

On y compte onze principaux monastères :

Sept appartiennent aux maronites et sont situés à Kahlounié, à Kénissé, à Mar-Mouça, à Mar-Khaia, à Doumitt, à Kalan, à Hossein;

Un à Solima, aux RR. PP. capucins;

Un à Zakhlèd, appelé Touak; un à Mar-Youana-el-Chouair, où l'on trouve une imprimerie arabe, et enfin celui de Harf : ces trois derniers sont aux Grecs catholiques.

Le village de Katalèh est la résidence de l'évêque maronite de Beyrouth.

Emirs du district :

1° Les émirs de la maison Abou-Lamaï, établie depuis longtemps dans ce district, même avant le gouvernement de la famille Chéhab;

2° L'émir Sulman, d'origine druse, qui a embrassé le christianisme, et qui tout récemment s'est fait musulman;

3° Les émirs Abou-Hossein, Faour, Zin-Eddin, tous les trois druses; ils résident au village de Hamanna.

Les maronites de ce district dépendent de l'évêque Boutros, résidant à Beyrouth; les Grecs schismatiques de l'évêque Benjamin, et les Grecs catholiques de l'évêque Agabious.

Population, 53,431 individus.

Villages.		
1. Araïa.	160	maronites
	160	grecs sch.
2. Chouït.	45	id.
	90	druses.
	45	maronites
3. Abadiéh.	440	id.
	220	grecs sch.
	660	druses.
4. Halaliéh.	200	id.
5 6 7. Rouss - Balloth, Bâalchemié et Hawet-Metoualis.	600	id.
8. Kahlouniéh.	25	maronites
9. Hawet-Hamzé.	75	id.
10. Cataléh.	100	id.
	100	grecs sch.
11. Rass-el-Harf.	500	maronites
12. Eloariéh.	55	druses
13. Kabec.	100	maronites
	200	druses.
14. Khianiéh.	60	id.
	100	grecs cath
	940	maronites
15. Beit-Biath.	60	id.
	300	druses.
16. Hamana.	250	grecs sch.
	1,950	maronites
17. Falongha.	900	id.
	250	grecs cath
	350	druses.
18. Arçoun.	240	id.
	150	maronites
	120	grecs sch.
19 20. Batkhambé et Kalâ.	780	druses.
21. Kornaïl.,	600	id.

Villages.		
Kernaïl.	150	maronites
22. El-Djioura.	180	grecs sch.
23 24. Kaffr'Silouan et Djiouar-el-Djiez	600	druses.
	600	maronites
25. Zakhléh et dépendances.	1,600	id.
	2,500	grecs cath
	4,100	grecs sch.
26. Moâlaka.	750	id
	750	métoualis
	750	grecs cath
	750	maronites
27 Tarchich.	180	id.
	120	musulm.
28. Medjdel.	200	métoualis
29 30. Zebdin et Hassebia.	300	druses.
	650	maronites
31. Solima et dépendances.	900	id.
	600	druses.
	150	grecs cath
	150	grecs sch.
32 33. Orbaniéh et Dalibi.	600	maronites
34. El-Rasa et ses champs.	1,070	id.
	730	druses.
	1,200	grecs sch.
35. Ménaïtéréh.	50	id.
	600	druses.
	1,800	maronites
36. Antourah-el-Ménaïtéréh.	600	id.
37. Bachkantt.	3,550	id.

Bachkanit.	100	grecs cath	na, Beit-Chaï, Béméroun-Ralaïté.	800	id.
	3,550	grecs sch.		520	grecs cath
38. Rabghin	1,200	id.		1,252	grecs sch.
39. El-Chouaïr.	100	maronites	47. Roumiéh.	100	maronites
	2,200	grecs sch.	48 49 50. Beit-Méri, Mançoumiéh et Abadiéh.	2,504	id.
	100	grecs cath		350	druses.
40. Mar-Youhana-el-Chouaïr.	350	id.		600	grecs sch.
41. Zarkoun.	550	druses.	Total.	53,431	
	550	maronites			
42. Daahdath.	1,200	id.			
43. Saghila-Aïoun.	600	id.			
44 45 46. Bérouma-					

Productions : 25,000 kil. de blé, 20,000 kil. d'orge, 15,000 kil. de fruits secs, 60,000 kil. de pignons.

Canton de Bokfaïa.

Ce canton est sous la dépendance du district du Metten ; il est borné au levant par la source du fleuve Saninn, qui est à quelque distance de la montagne du Djiourd ; au couchant par la mer, au S. par le fleuve qui coule entre Thouna et Baskanta, et se joint du côté occidental à la source du fleuve du Chien (Nahr-el-Kelb), devant le village de Haïta, et au N. par le district du Metten.

La plupart des habitants de Bokfaïa fabriquent le goudron ; ils sont les mouckr (muletiers) pour les villes de commerce de la Syrie.

Au S. se trouvent deux couvents maronites, dont l'un sert quelquefois de résidence à l'évêque Abd-Allah ; un couvent de Grecs catholiques connu sous le nom de Saint-Simon, qui sert de résidence, en été, à l'évêque Agabious.

L'émir Haïdar est le principal propriétaire et le seul émir de ce canton ; c'est un de ceux qui furent exilés au Senâar, en Egypte, par Ibrahim-Pacha.

Population, 6,220 individus.

Villages.			Villages.		
1. Bokfaïa.			6. Aïn-Aroïuss.	100	maronites
2. Sakiett-el-Mesk	1,000	maronites	7. Alafïiéh.	100	id.
3. Bohor-Sâfi.	1,000	grecs cath	8. El-Ceßnett.	120	id.
	1,000	grecs sch.	9. Ouadi-Schumoune.	100	id.
			10. Ghankhara.	300	grecs cath
4. El-Mchaïtéh.	800	id.	11. Ehteghin.	300	id.
5. Ouadi-Khabin	150	maronites	12. Kaffr'Tal.	150	grecs sch.

12. Kafir'Akâb.	500 grecs sch.	15. Boumizan.	100 maronites
14 Zabougha.	500 id.	Total.	6,220

Productions : 600 kil. de blé, 4,000 kil. d'orgo, 3,000 kil. de soie, 2,500 hect. de vin, très-peu de tabac.

Canton de Beit-Chéhab.

Beit-Chéhâb, comme Bokfaïa, est un canton compris dans le district du Metten; il est borné au levant par Bokfaïa, au couchant par la mer, au S. par le fleuve El-Kelb, et au N. par Solima.

La moitié du village de Zouk-Kharab est dans la dépendance du Kasrowan, sous le commandement de la maison Kazen; l'autre moitié appartient à l'émir Haïdar, du canton de Bokfaïa.

Au village de Beit-Chéhâb il y a :

1° Le couvent de Saint-Pierre, habité par dix religieux : ses terrains produisent peu de soie et du blé;

2° Le couvent de la Vierge, connu sous le nom de Tamichh, fortement construit et bien situé : c'est là que les religieux de Kozhaïa s'assemblent lorsqu'il faut élire le président des couvents;

3° Une fonderie où l'on fabrique des cloches pour les églises, et où l'on fait aussi des écritoires en cuivre;

4° Une fabrique de poteries dont les produits sont vendus dans les villes du littoral, particulièrement à Beyrouth.

Population, 3,530 maronites.

Villages.		Villages.	
1. Beit-Chéhâb.	1,000	9. El-Hebouch.	100
2. El-Chaouiéh.	100	10. Kornett-Chahaouân.	300
3. Féraïkéh.	80	11. Aïn-Aïlak.	50
4. Koroett-el-Hamrâ	600	12. Aïn-Aâr.	100
5. Ychoun, hameau.	200	13. Zouk-Kharâb.	150
6. Dik-el-Mouhdi.	400	Total.	3,530
7. El-Metlouleh.	200		
8. Beit-Malkout.	50		

Productions : 4,000 kil. de blé, 2,000 kil. de soie.

12e DISTRICT. — Chouff.

Ce district est borné au levant par la partie la plus élevée du Mont-Liban (celle qui domine le B'kâa), au

couchant par la Méditerranée, au N. par le district de Djesin, et au S. par celui d'Arkoub.

Il y a à Der-el-Khamar, chef-lieu du Liban :

1° Une église maronite, connue sous le nom de la Vierge-el-Tali : cette église est vénérée par les fidèles ;

2° Une église appartenant aux Grecs catholiques ;

3° Une mosquée ;

4° Plusieurs sérayèbs (palais) magnifiques ;

5° Plusieurs fabriques où l'on fait des bournous de laine et des habillements brodés en or ;

6° Une belle savonnerie.

A Beit-el-Din, se trouve le sérayèh du Grand-Prince.

On trouve dans les autres villages de ce district dix-sept églises, dont six aux Grecs catholiques, deux aux Grecs schismatiques, et neuf aux maronites.

Ce district est séparé par un fleuve dont les eaux abondantes arrosent de gras pâturages.

Il y a 300 moulins à huile et à farine.

Cheiks :

Les familles druses Djemblatt, Hamdan, Chams, Ouard, Schubli-Ali et Homidan.

Population, 18,240 individus.

Villages.		
1 2. Der-el-Khamar et Beit-el-Din.	2,520	maronites
	200	juifs.
	960	grecs cath
	200	druses.
3. Béaklin.	1,800	id.
	175	grecs sch.
	175	maronites
4. Ala-Bât.	120	id.
	60	druses.
5. Gharifèh.	400	id.
	50	maronites
6. Beïkoum.	60	id.
	130	druses.
7. Mazraâ.	1,700	id.
	300	maronites
8. Kahloulieh.	50	id.
	300	druses.
9. Djededèh.	110	id.
	90	maronites
10. Semkanièh.	300	id.
	50	druses.
	50	grecs sch.

Villages.		
11 12. Moktarah et Fakhar.	150	id.
	30	grecs cath
	600	druses.
	180	maronites
13. Aïn-Kana.	20	id.
	200	druses.
14. Amatour.	1,600	id
	30	maronites
15. Haret-el-Djenâdelé.	300	druses.
16. Bateir.	600	id.
	50	maronites
17. Nika.	200	id.
	1,000	druses.
18. Djiba-el-Halaoué.	500	id.
19. Maresta.	200	id.
20. Maâssr.	400	id.
	400	maronites
21. Kharibé.	50	id.
	500	druses.
22. Bodéran.	420	id.
	400	maronites

23. Bolmeh.	60	maronites	25 26. Hanin et Djéboa.	50	id.
	130	druses.		100	druses.
24. Gourai.	200	id.	Total.	18,240	
	50	maronites			

Productions : 2,500 kil. de blé, 2,000 kil. d'orge, 1,000 kil. de soie, 2,000 hect. de vin, 3,000 kil. de tabac, 4,000 kil. de fruits secs, 2,000 hect. d'huile, 1,000 kil. de miel.

13e DISTRICT. — GARB (*partie haute*).

Ce district est borné au levant par celui du Djiourd, au couchant par le Sahel de Beyrouth, au S. par les routes qui conduisent à Damas par le Metten, et au N. par le district du Chahâr.

Il y a sept églises et trois monastères appartenant aux différents rits.

Cette partie du district de Garb est sous le commandement de la famille Talhoutt, composée de plus de cent personnes.

Population, 5,835 individus.

VILLAGES.			VILLAGES.		
1. Aleï.	450	druses.	11. Souk-el-Garb.	70	grecs sch.
	50	grecs cath	12. Altaléh.	15	id.
	150	grecs sch.		250	druses.
2. Beghecteï	150	id.		80	maronites
3 4. Aïn-el-Djedidé at Kan-el-Hossein.	70	id.	13. Khifoun.	40	métoualis
			14. Biçour.	300	druses.
			15. Meglaïa.	250	grecs sch.
5 Kabaléh.	400	maronites		80	maronites
6. Bessouss.	500	id.	16. Défoun.	80	id.
	300	grecs sch.	17. Chemlân.	80	id.
7. Aïn-el-Ramani.	150	grecs cath		15	grecs cath
8. Dédadoun.	1,600	maronites		15	druses.
9. Kamatié.	150	métoualis	18. Aïnab.	200	id.
	30	grecs sch.	19. Behouârah.	70	grecs cath
	40	grecs cath	Total.	5,835	
10. Bamakin.	250	id.			

Productions : 20,000 kil. de blé, 6,000 kil. de soie, 18,000 kil. d'olives.

GARB (*partie basse*).

On y compte sept églises de diverses communions et trois oratoires druses.

Chouafât, Aïn-Anoub, Beikhamoun, Ser-Hamoul, Aramoun, Fessaki et Deir-Koubel sont sous le com-

mandement du cheik druse Roslan, dont la famille se compose de cinquante personnes.

Les autres villages, situés au sud et au Sahel, sont sous le commandement de la famille Chéhâb.

Population, 10,880 individus.

Villages.			Villages.		
1. Chouafât.	250	maronites	11. Baâbdah.	100	grecs cath
	650	druses		700	maronites
	1,250	grecs sch.	12. Hadett.	600	id.
2. Aïn-Anoub.	150	id.		40	grecs cath
	380	druses.		220	grecs sch.
	150	maronites	13 à 24. Sahel de Beyrouth depuis Bourk-el-Baradjnèh jusqu'au fleuve Kelb, contenant : Tahoutta, Nahé, Khiah, Sélaki, Tahouïl, Gadir, Harett, Heret, Ountélias, Bourk-Hamoud, Docheni, El-Ziri, Dekhoumièb et quelques hameaux.		
3. Beikhamoun.	140	grecs sch.			
	200	druses.			
4. Ser-Hamaul.	160	id.			
5 6. Aramoun et Fessaki.	300	id.			
	180	grecs sch.			
7. Der-Koubel.	50	id.			
	200	druses.			
8. Kaffr'Chima.	200	maronites			
	120	grecs cath			
	80	grecs sch.			
0. Ouadi-Chahrour.	250	id.		3,000	maronites
	400	maronites		300	grecs cath
10. Betchadj.	60	id.		700	grecs sch.
	40	grecs sch.	Tatal.	10,880	
	10	grecs cath			

Productions : 25,000 kil. de blé, 4,500 kil. de soie, 30,000 kil. de tabac, 10,000 kil. de fruits secs, 90,000 hect. d'huile.

14e DISTRICT. — CHAHÂR.

Ce district est borné au couchant par la mer, au levant par la partie basse du district du Garb, au S. par le fleuve du Dahmour, et au N. par Messer-el-Maâsser.

Il est commandé par les cheiks du district de Ménâcef.

Population, 4,440 individus.

Villages.			Villages.		
1. Salfaïa.	240	maronites	6. Kaffr'Mattah.	110	maronites
2. Ramhale.	200	id.		260	druses
3. El-Maghar.	10	id.		100	grecs sch.
4. Abei.	690	id.	7. Aïn-Déraffil.	100	maronites
	50	grecs sch.	8. Baghestèh.	200	druses.
	200	druses.	9. Dakoun.	100	maronites
5. Aïn-Rhassour.	80	id.	10. Boûm.	220	id.
	130	maronites	11. Moâlaka-Dahmour	720	id.

Moùlaka-Dahmoun.	10	métoualis	ton.	100	id.
12. Naéméh.	20	druses.	15. Benadj.	150	druses.
	750	maronites	Total.	4,440	
13 14. Kelilaïet Rhan-					

Productions : 1,000 kil. de soie, 4,000 kil. de fruits secs, 3,000 hect. d'huile.

15e DISTRICT. — GHAROUB.

Ce district est borné au levant par celui du Chouff, au couchant par la Méditerranée, au S. par le fleuve du Dahmour, et au N. par le fleuve du district du Teffah.

C'est dans ce district que se trouvait le fameux couvent de Saint-Sauveur, habité par plus de cent religieux grecs catholiques, qui contenait de grandes richesses, et que les Druses pillèrent et livrèrent aux flammes lors de l'insurrection de 1841.

Le Druse Djemblatt est le chef de ce district.

Population, 5,634 individus.

Villages.			Villages.		
1. Roumciléh.	200	maronites	Bourdjiain.	150	musulm.
2. Almân.	180	id.	19. Mardou.	200	id.
3. El-Barghautéh.	200	id.	20. El-Firé.	100	id.
4. Séblin.	100	id.		40	maronites
	400	musulm.	21. Magdalouna.	100	id.
5. Ouardaniéh.	140	métoualis	22. Djioun.	60	métoualis
6. Bardjia.	300	musulm.		250	maronites
7. Bahbar.	200	maronites	23. Mchtoukra.	80	id.
8. El-Djiéh.	150	métoualis	24. El-Kifa.	150	id.
	50	maronites	25. Zaïtounieh.	30	id.
9. Khammin.	50	id.	26. Djaliléh.	60	id.
10. Khécheltet.	30	id.	27. Bessaba.	200	musulm.
11. Ouadi-Abou-Youçouf.	40	id.		50	maronites
			28. Bézina.	50	id.
12. Merraïdjiatt.	30	id.	29. Zaghouriéh.	50	id.
13. Messanié.	200	id.		150	musulm.
14. Kattermaïa.	50	id	30. Hasroutt.	100	id.
	150	métoualia		50	maranites
15. Dalhoun.	150	musulm.	31. Anoutt.	400	musulm
	10	maronites	32. Chebim.	300	maronites
16. Roubiéh.	400	id.	33. Kheraiéh.	40	id.
17. Akelchelain.	30	id.	Tatal.	5,634	
18 Bourdjiain.	44	id.			

Productions : Peu de blé, peu d'orge, 1,000 kil. de soie, peu de tabac, peu de fruits secs, peu d'huile.

16e DISTRICT. — DJÉZIN.

Limité au levant par Tournat, au couchant par le

district du Teffah, au sud par le Djebel-el-Riban (Anti-Liban), au nord par Morgh-Besserri.

Les émirs Djemblatt, Druses, gouvernent ce district.

Population, 11,030 individus.

Villages.			Villages.		
1. Djézin.	30	métoualis	17. Roum.	340	grecs cath
	500	grecs cath		210	métoualis
	2,500	maronites	18. Homeléh.	250	maronites
2. El-Oaudi.	424	id.	19. Djiou-el-Souss.	40	id.
	125	grecs cath	20. Koboa.	30	id.
3. Benokhin.	125	id.	21. Kitouli.	300	id.
	1,500	maronites		340	grecs cath
4. Kaffr'Talah.	30	id.	22. Méreh.	150	maronites
5. Haouatiéh.	50	id.	23 Hitboura.	175	id.
6. Benouchiéh.	80	métoualis	24. Kattinn.	75	id.
7. Midan.	71	maronites	25. Kharkia.	100	id.
8. Mankaléh.	30	id.	26. El-Sima.	100	id.
9. Solima.	200	id	27. Hidâh.	75	id.
10. Bessavi	100	id.	28. Aïn-el-Kogra.	90	id.
11. Harf.	175	id.	29. Marrait-Tahour.	150	id.
	150	métoualis	30. Katerli.	200	grecs cath
12. Deri-Machmoucha	150	maronites	31. Anân.	130	id.
13. Mouchmoucha.	75	id.		75	maronites
	550	métoualis	32. Sofaradj.	75	id.
14. Koroïb-Sameh.	75	id.	33. Marouss.	50	id.
	125	maronites	34. Kobliéh.	30	id.
15. B'ttedin-Lakch.	125	métoualis	35. Méroussah.	70	id.
	225	maronites	Total.	11,030	
16. Azour.	500	id.			

Productions : 20,000 kil. de blé, 2,000 kil. de soie, 15,000 hect. d'huile.

17e DISTRICT. — TEFFAH.

Il est borné au levant par Djebel-Tourrah, ou Djebel-el-Drouzi, au couchant par la Méditerranée, au sud par le district de Gharoub jusqu'au fleuve de Besserri, au nord par Béled-Chékhif ou Béled-Bèkhéri.

Les terrains et les produits de ce district appartiennent aux Druses, qui s'associent quelques chrétiens; il faut en excepter le village de Darbelein, qui appartient aux princes de la maison de Chabâb.

Cheiks : Abou-Chakra, Abd-el-Samed, Mallak et Djioudièh.

Population, 7,565 individus.

Villages.			Villages.		
1. Djebel-el-Halaoué.	500	métoualis	3. Zekhita.	120	maronites
2. Arab-Salim.	150	id.		150	grecs sch.

4. Aïn-Anâ.	300	métoualis
5. El-Nawitl.	150	id.
6. El-Ghaziéh.	260	id.
7. Djernata.	150	maronites
	40	grecs sch.
8. Djerylou.	75	id.
	150	métoualis
	300	maronites
9. Karaïé.	240	id.
	60	grecs sch
10. Moharrabiéh.	130	id.
	120	maronites
11. Méharié.	210	id.
	50	grecs sch.
12. Kaffr'Bit.	180	métoualis
13. Kaffr'Filâ.	210	id
14. Ezza.	120	id.
15. Aïn-el-Dei.	220	maronites
	130	grecs sch.
16. Miéoumiéh.	40	id.
	250	maronites
17. Kaffr'Chelouéh.	300	id.
	80	grecs sch.
18. Medjiadek.	40	id
	220	maronites
19. Rhoumin.	150	métoualis
20 21 Mesrckt-Séfinta et Barteh.	300	maronites
	75	grecs sch.
22. Houmlé (partie basse).	120	métoualis
23. Houmie (partie haute).	150	id.
24. Amoun.	180	id.
25 26. Hadji et Chedadéh.	40	grecs sch.
	125	maronites
27. Racka.	60	métoualis
28. Aitanit.	300	maronites
	80	grecs sch.
29. Zeitah.	129	métoualis
30. Nafoun.	60	id.
31. Madouch.	250	maronites
	40	grecs sch.
32. Harâ	65	métoualis
33. Sedjiaud.	60	id.
34. Ghazir.	95	id.
35 36. Abrr et Khenassiatt.	370	maronite
Total.	7,565	

Productions : 2,400 kil. de blé, 1,000 kil. de soie, 500 kil. de tabac, 1,200 kil. de fruits secs, 600 hect. d'huile.

RÉCAPITULATIONS.

1. Population.

(Elle est répartie dans 518 villages.)

Maronites	120,677
Druses	29,590
Grecs catholiques	12,335
Grecs schismatiques	31,350
Métoualis	10,360
Musulmans	4,740
Juifs	200
	212,252
Prêtres de tous rits	6,000
13 couvents de filles	370
Total	218,622

2. Produits.

Blé	336,000 kil.
Orge	68,000 id.
Maïs	6,000 id.
Soie	203,000 id.
Olives	196,000 id.
Vin	24,800 hect.

Tabac.	162,000 kil.
Fruits secs.	97,200 id.
Huile.	187,600 hect.
Fromage de chèvre.	20,000 kil.
Eponges.	4,000 id.
Miel.	1,000 id.
Pignons.	60,000 id.

Il convient d'ajouter quelques notes à la statistique qui précède.

Le Mont-Liban, proprement dit, s'étend, depuis Tripoli jusqu'à Belad-Békhéri, sur une surface de 150 lieues; il est divisé, comme on vient de l'expliquer, en dix-sept districts.

On peut estimer la population maronite de toute la montagne, ajoutée à celle des autres districts ne dépendant pas du Liban, et à celle des différentes villes du littoral de la Syrie, à 250,000 âmes environ.

Les maronites du Mont-Liban peuvent fournir de 40 à 45,000 hommes en état de porter les armes.

Parmi les 30,000 Druses, le tiers est capable de porter les armes, outre ceux du Liban; on estime à 25,000 les Druses habitant le Haouran, les districts de l'Anti-Liban et quelques villes du littoral.

Les Métoualis, au nombre de 15,000 environ, y compris ceux du Liban, en cas d'agression, se mettent avec les Druses, bien qu'ils ne soient pas de la même religion.

Les Naplouzains ne figurent pas dans cette statistique, attendu qu'ils ne dépendent ni du Liban, ni de l'Anti-Liban. On élève le chiffre de ces montagnards à 40,000; 8,000 peuvent porter les armes. C'est le peuple le plus indépendant de la Syrie; composé entièrement de musulmans, il est entouré d'un grand nombre de tribus arabes nomades, dont celle dite *Anezi* est la plus considérable.

Voici les noms des cinq principales maisons parmi les plus notables qui ont l'administration des affaires de la montagne :

1° Les cheiks Khazin, dont la famille tirait son origine du Haouran, étaient Grecs; ils sont établis au Kesrowan depuis 470 ans, et se sont faits maronites pour vivre sous la protection du gouvernement français. Ils doi-

vent leur fortune à l'émir Fakr-el-Din, fils de Maïr;

2° Les cheiks Hobeïche, originaires de Yatouh, établis à Ghazir; ils doivent leur position à l'émir Assaff et à Ebn-Saïf, dont ils étaient secrétaires;

3° Les cheiks Baher, originaires du village de Bakoufa, et qui sont établis dans le district de Zouiéh;

4° Les cheiks Djemblatt, anciens gouverneurs de la montagne et alliés à d'autres familles druses de distinction, telles que celles Abd-el-Malek, Roslan, etc.;

5° Les cheiks Dahdah, autrefois simples paysans du village d'Akhoura, au service de la maison Hahem, et reconnus cheiks par l'émir Béchir depuis quelques années seulement.

On voit encore au Liban quelques membres de la maison Béchir-Chéhâb; depuis 60 ans, ils ont abjuré l'islamisme pour embrasser la religion chrétienne. C'est de cette maison que sort l'émir Béchir, en exil à Constantinople.

Nous ne terminerons pas cet extrait sans recommander de nouveau aux personnes qui s'occupent des intérêts de l'Orient, spécialement de ceux de la Syrie, le livre si instructif de M. Achille Laurent.

Nous engagerons aussi les gouvernements d'Europe, celui de France surtout, à jeter un coup d'œil de pitié sur le sort des malheureux chrétiens du Liban : si ce n'est pas par ce sentiment de fraternité que le Christ a prescrit à tous les hommes de la terre, que ce soit au moins pour satisfaire à des promesses renouvelées maintes fois, à des obligations contractées hautement.

St.-Ed.

N. B. Nous apprenons à l'instant que M. Guizot vient de désigner M. le comte Lallemand, attaché à l'ambassade de France à Constantinople, et M. Boré, orientaliste distingué, pour se rendre en Syrie en qualité de commissaires chargés d'examiner la véritable situation des affaires de ce pays. Espérons que cette mission particulière amènera des résultats heureux pour les chrétiens du Liban.

DERNIERS EFFORTS ET SOUMISSION

D'ABD-EL-KADER.

La lutte est enfin terminée, grande dans sa fin comme dans tout le cours des ses péripéties sans nombre. Après avoir tenu en échec pendant dix années consécutives presque toutes les forces que la France entretient en Algérie, Abd-el-Kader, ruiné par la prise de sa smalah, repoussé de tous les points par nos troupes et par les populations elles-mêmes qu'il avait exposées à de dures représailles, traqué par le nouvel ennemi qu'il s'était fait en violant l'hospitalité reçue, s'est vu obligé de se rendre, digne encore, dans ses derniers moments, du grand caractère dont il a toujours fait preuve. Quels que soient les sentiments qui nous animent en le voyant aujourd'hui abattu, rappelons-nous qu'en lui notre brave armée avait trouvé un adversaire dont l'habileté était à la hauteur des talents incontestables de ceux qui la commandaient, et que cet homme, avec des ressources infimes, seul, sans secours, osa cependant lutter contre l'un des plus puissants Etats de l'Europe. Tous les journaux ont reproduit les dépêches qui ont annoncé à la France cette grande nouvelle. Aujourd'hui la vie politique d'Abd-el-Kader est terminée; elle rentre dans le domaine de l'histoire. C'est une nouvelle tâche qui nous est imposée. Nous l'acceptons avec défiance cependant, parce qu'il faudrait une plume plus éloquente que la nôtre pour raconter cette longue suite d'événements importants qui l'ont signalée. Le travail que nous préparons sera donc loin d'être ce qu'il pourrait, ce qu'il devrait être; mais ce sera au moins une table des

matières toute prête pour un écrivain de plus grand talent.

Afin néanmoins de contenter momentanément la juste curiosité de nos lecteurs, nous allons reproduire ici le récit, remarquable à plus d'un titre, des derniers efforts d'Abd-el-Kader, donné par le *Moniteur algérien*. Il présente le même contenu que les dépêches du duc d'Aumale et du lieutenant-général de Lamoricière, et les complète par quelques détails pleins d'intérêt.

Le dénoûment si longtemps attendu vient enfin de s'accomplir, Abd-el-Kader s'est rendu le 23 décembre au camp français; il a été présenté le même jour par M. le lieutenant-général de Lamoricière à S. A. R. le gouverneur général.

Reprenons d'un peu plus haut le récit de ces événements si intéressants pour l'Algérie.

Abd-el-Kader, après s'être résigné à expédier pour Fez son fidèle et énergique lieutenant Bou-Hamedi, attendait avec anxiété, dans la position de Zaïo, la réponse de l'empereur Muley-Abd-Errahman.

Il la reçut le 9 décembre, mais absolue et dépourvue de toutes les garanties qui auraient dû lui inspirer confiance. L'empereur exigeait la venue à Fez de toute la déira, sa dispersion dans les tribus, l'incorporation des troupes régulières de l'émir dans les siennes; à ce prix il promettait des terres et la paix aux nouveaux sujets qui reconnaîtraient son empire.

L'émir n'hésita point un instant; dès le 10 décembre, après avoir renvoyé sans réponse les envoyés de Muley-Abd-Errahman, il dirigea son infanterie, renforcée du plus grand nombre des hommes valides de la déira, sur le camp du prince Muley-Ahmed, le plus avancé de ceux qui le menaçaient par la rive gauche de la Molouïa, et la rejoignit dans la journée du 11 avec la cavalerie. Son projet était de tenter une surprise sur le camp du prince, et il eut recours en même temps à un stratagème bizarre. Deux chameaux enduits de poix, entourés d'herbes et de broussailles sèches, furent conduits en tête de la troupe assaillante et, dans le milieu de la nuit, lancés tout en feu à travers

le camp ordinairement mal gardé du prince marocain. — La ruse avait été dénoncée par des déserteurs de la déira; la troupe, qui s'élança dans la trace des chameaux, au milieu du camp marocain, trouva les tentes vides. Sans se déconcerter, elle aborda avec furie le second camp, celui du prince Muley-Mehammed, et lui fit essuyer des pertes énormes. Mais, entouré de toutes parts par le Makhzen marocain dix fois supérieur en nombre et que renforçaient de moment en moment les redoutables bandes dea Kabyles de Guelaïa, il lui fallut bientôt reculer après un combat acharné avec perte de nombreux morts et prisonniers.

L'émir parvint toutefois à contenir le flot qui débordait sur lui. Il fit un nouvel appel à tous les braves qui pouvaient rester encore dans les tentes de la déira, et parvint, sans nouvel échec, à couvrir la retraite jusqu'au lieu dit Agueddin, situé entre la partie inférieure de la Molouïa, la mer et la montagne de Kebdana, presque en face des îles Zaffarines.

Les camps marocains se préparaient à l'y assaillir de nouveau; le 15 décembre, le brick de l'État l'*Agile*, mouillé aux îles Zaffarines, arrivait à Nemours porteur d'une lettre pressante du caïd Ben-Abd-el-Sadak, pour le commandant supérieur, et lui reportait un bon approvisionnement de poudre et de plomb pour remplacer les munitions consommées par les Kabyles dans la nuit du 11 au 12 et les jours suivants.

Le 19 décembre, M. le lieutenant-général de Lamoricière obtempérait à une demande semblable du caïd d'Ouchda et lui faisait conduire, sous l'escorte de sa cavalerie, 30 mulets chargés de cartouches.

Tout annonçait un événement décisif. Le frère de l'émir, Si Mustapha, s'était enfui de la déira, avait gagné notre territoire, après avoir obtenu l'aman du lieutenant-général. Les postes de cavalerie échelonnés le long de la frontière savaient, par les tribus marocaines, qu'on avait entendu des cris et du désordre dans la déira, que de sanglants trophées et des prisonniers avaient été envoyés à Fez. — Le frère du caïd d'Ouchda, commandant en son absence dans cette ville, trans-

mettait toutes ces nouvelles, et annonçait une attaque dernière pour le 20 ou pour le 21.

Tels étaient les événements qui s'accomplissaient pendant que S. A. R. monseigneur le gouverneur général se rendait à Nemours, où, retardé par la violence de la mer, il ne débarqua que le 23 décembre au lever du jour.

On y avait connaissance d'un dernier combat fatal à l'émir, le 20; la violence du mauvais temps avait empêché d'en venir aux mains; mais, le 21, la déira ayant commencé à traverser la Molouïa, les camps et les Kabyles marocains se précipitèrent à la fois et semblaient rendre sa destruction inévitable et complète, quand Abd-el-Kader, dans un effort suprême, courant au-devant d'eux, à la tête de ses cavaliers et fantassins réguliers, réussit, au prix de la vie de plus de la moitié de ses soldats, à couvrir le passage de la rivière, et à ramener toute la déira jusqu'à l'Ouid-Kiss, où s'était arrêtée la poursuite du mackzen marocain : c'est notre frontière.

Cherchant son chemin, au milieu de l'obscurité, dans le territoire accidenté des Mesirdas, il avait interrogé, sans soupçonner la méprise, un des cavaliers de notre caïd, et demandé des indications pour regagner les sources du Kiss et le col de Kerbous, chez les Beni-Snassen. — Ces particularités étaient connues à neuf heures de M. le lieutenant-général de Lamoricière; une lettre du caïd d'Ouchda, l'informant des événements de la matinée, l'invitait à surveiller de même le col de Kerbous.

Dès lors plus de doute; l'émir, après avoir amené la déira sur le territoire français, la livrant à son sort et à notre générosité, essayait avec ses fidèles de tenter encore une fois la route du désert : c'est la seule que Muley-Abderrhaman lui ait laissée libre. Des tribus dévouées l'y attendent et lui assurent un asile, peut-être encore la puissance. Mais le lieutenant-général ne désespère pas de lui fermer cette voie; des postes de cavalerie sont échelonnés au loin sur la frontière pour avertir de tout ce qui surviendra. — Un poste de 20 spahis, qui

ont échangé leurs burnous rouges contre le burnous blanc des Angades, est poussé, sous les ordres d'un brave lieutenant indigène, Mohammed-ben Khouïa, jusqu'au col même de Kerbous, à plus de deux lieues au-delà de la frontière.

Un second poste le suit en intermédiaire. — Enfin, le 22 à trois heures du matin, ne craignant plus que son mouvement soit éventé avant le jour, le lieutenant-général de Lamoricière, laissant son camp à Sidi-Mehammed-El-Ouessini, sous la garde de quelques compagnies, s'avança lui-même avec toute la colonne.

Cependant le lieutenant Ben-Khouïa, arrivant au col de Kerbous vers minuit avec ses 20 spahis, avait distingué, au milieu de l'obscurité de la nuit et de la pluie, quelques cavaliers qu'il avait fait chasser à coups de fusils et qui avaient riposté. — Le poste intermédiaire était accouru au bruit en sonnant la charge. Le feu avait cessé devant ce renfort et des paroles avaient été bientôt échangées.

Abd-el-Kader, car c'était lui-même, reconnaissant au son des trompettes que c'était une troupe française, et l'impossibilité de déboucher devant elle, demandait à envoyer des parlementaires au général.

Le lieutenant Ben-Khouïa, sans cesser de l'observer, y consentit, et fit partir deux de ses cavaliers avec deux des compagnons de l'émir. — Bientôt il s'approcha du sultan déchu, et lui porta des paroles encourageantes. La nuit et la pluie ne permettaient pas d'écrire; Abd-el-Kader, apposant sur un papier blanc l'empreinte bien connue de son cachet, la remit à Ben-Khouïa, comme indication certaine de sa présence et qu'il parlerait en son oom, et le chargea d'être son organe.

Il demandait l'aman, et offrait de se remettre entre les mains des Français, demandant seulement d'être conduit avec sa famille en Egypte ou en Syrie.

M. le lieutenant-général de Lamoricière était déjà en marche, comme nous l'avons dit, et avait pressé son mouvement sur l'avis des premiers cavaliers; de même que l'émir, il ne pouvait écrire. — Il remet à Ben-Khouïa, pour l'accréditer prés de l'émir, comme avait

fait celui-ci, son sabre et le cachet du bureau arabe de Tlemsen, dont le chef l'accompagne. — Ben-Khouïa retourne au galop sur ses pas. — Le général poursuit sans s'arrêter, renvoie au camp, avec une réponse rassurante, les chefs de la déira et de la cavalerie régulière qui sont venus se remettre à sa discrétion, et, à la pointe du jour, prend enfin position sur l'extrême frontière, devant le col de Kerbous.

Les hésitations de l'émir furent longues; il lui était encore possible de tenter la fortune dans le sud; et puis un regret cruel lui inspirait, sans doute, un grand trouble d'esprit, au moment de se confier aux adversaires qui avaient admiré sa persévérance, mais qui pouvaient être devenus implacables au souvenir du sang déloyalement versé. Toute la journée s'écoula sans solution. — Elle fut employée à prendre les mesures militaires prescrites par la circonstance, à régler les derniers arrangements avec la déira, arrêtée chez les Mesirda, et incapable de se mouvoir de plusieurs jours par l'excès de la fatigue et de la faim. — Il était onze heures du soir, et le lieutenant-général était rentré dans son camp, lorsque le lieutenant Ben-Khouïa revint, porteur cette fois d'une lettre dans laquelle l'émir sollicitait une *parole française* (c'était son expression) pour se livrer sans defiance et se résigner à sa destinée.

L'engagement qu'il réclamait fut pris immédiatement par M. le lieutenant-général de Lamoricière, et le rendez-vous convenu pour le lendemain, 23, au marabout de Sidi-Brahim.

Il y fut reçu à deux heures de l'après-midi, par M. le colonel de Montauban du 2ᵉ chasseurs d'Afrique, à la tête de 500 chevaux. M. le lieutenant-général de Lamoricière arriva bientôt, et d'après les ordres de S. A. R., dont le débarquement venait de lui être annoncé, on prit aussitôt la route de Nemours.

L'émir parut éprouver un dernier sentiment d'orgueil lorsqu'il fut accueilli au son des fanfares avec les honneurs militaires sur ce terrain de Sidi-Brahim, théâtre d'un de ses plus importants succès, où se voient encore les tombes de nos soldats dont nous pouvons

pardonner la mort, victimes qu'ils ont été ce jour-là, et victimes glorieuses du sort des armes. Il se renferma, pendant la route, dans cette gravité triste qui lui est, dit-on, habitnelle, et que la circonstance était très-propre à augmenter.

A six heures du soir, il arrivait avec MM. le lieutenant-général de Lamoricière, le général Cavaignac et le lieutenant-colonel de Beaufort, et il était introduit devant S. A. R. — Conformant ses démarches à sa fortune présente, il déposa humblement ses sandales sur le seuil, attendit un signe du prince pour s'asseoir, et, après un instant de silence, prononça les paroles suivantes traduites par M. l'interpréte principal Rousseau :

« J'aurais voulu faire plus tôt ce que je fais aujour-« d'hui; j'ai attendu l'heure marquée par Dieu. — Le « général m'a donné une parolesur laquelle je me suis « lié. Je ne crains pas qu'elle soit violée par le fils d'un « grand roi comme celui des Français. — Je demande « son amsn pour ma famille et pour moi. »

S. A. R. confirma par quelques paroles simples et précises la promesse de son lieutenant, et congédia avec dignité ce personnage envers lequel doivent se taire désormais les passions des premiers temps de sa longue lutte.

Des tentes avaient été dressées dans l'enceinte de l'hôpital de Nemours pour Abd-el-Kader et pour sa famille; il y fut conduit et a pu s'y occuper pendant toute la journée du 24 des affaires qu'il va délaisser sans retour.

Une dernière cérémonie, qui n'a pas dû le moins coûter à son orgueil, avait eu lieu dans la matinée.

Au moment où S. A. R. rentrait de la revue qu'elle avait passée de la cavalerie qui retournait au camp, l'exsultan s'est présenté à cheval et entouré de ses principaux chefs, à mis pied à terre à quelques pas du prince : « Je vous offre, a-t-il dit, ce cheval, le dernier que j'ai « monté, c'est un témoignage de ma gratitude, et je dé-« sire qu'il vous porte bonheur.

« Je l'accepte, a répondu le prince, comme un hom-« mage rendu à la France dont la protection vous cou-

« vrira désormais, et comme signe de l'oubli du passé. »

L'émir a salué ensuite avec dignité, et est retourné à pied dans l'enceinte de son campement.

Dans la soirée de ce même jour, il a été embarqué avec ses femmes, ses enfants et ses serviteurs, sur *le Solon*, qui l'a amené en rade de Mers-el-Kebir, le 25 à cinq heures du matin, en même temps que S. A. R. et que M. le lieutenant-général de Lamoricière. La frégate à vapeur *l'Asmodée* se trouvait en rade depuis la veille, le transbordement se fit immédiatement, et, deux heures après, la frégate prenait la route de Toulon.

L'ex-émir y attendra les ordres du gouvernement du roi.

Après avoir essayé de comprendre dans ce récit rapide les principales circonstances d'un événement qui promet à l'Algérie de longs jours de paix, nous essaierons de satisfaire la curiosité de nos lecteurs en leur donnant le portrait d'Abd-el-Kader.

L'ex-émir est un homme d'environ trente-huit ans. Nous avons vainement cherché dans ses traits la haute distinction et l'expression pénétrante dont nous avions souvent ouï parler par les personnes qui l'ont vu dans sa puissance. Sa physionomie est intelligente néanmoins; ses yeux, grands et noirs, ont le regard dur et impérieux. —Son teint est jaune, sa face amaigrie; sans être longue, sa barbe noire est abondante et se termine en pointe; l'ensemble de sa figure est austère, elle rappelle, moins la douceur, la figure traditionnelle du Christ; sa voix est grave et sonore. —Sa taille, au-dessous de la moyenne, paraît robuste et bien prise. — Son costume est le plus simple qui soit en usage parmi les chefs secondaires de la province d'Oran, un burnous noir sur deux burnous blancs. — La botte de maroquin jaune ordinaire. — Il ne brille par aucun luxe, pas même par celui de la propreté. Il nous semble avoir rencontré cent fois, au milieu des goums arabes, les mêmes traits et la même physionomie.

ACTES
DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE DE FRANCE.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

SOMMAIRE. — *Séance du 10 décembre.* Communication de M. le docteur Pouzin, sur l'Algérie.

Séance du 10 décembre 1847. — La séance est ouverte à huit heures et demie, sous la présidence de M. H. Horeau, trésorier honoraire de la Société. — Le procès-verbal de la séance du 26 novembre est lu et adopté.

M. le docteur Pouzin demande à faire quelques observations sur la lettre de M. Fortin d'Ivry, lue dans la précédente séance.

Je tiens, dit l'honorable préopinant, les renseignements que je vais donner de M. le commandant Verger, officier supérieur de l'armée d'Afrique. La sécurité, une grande sécurité même existe en Algérie, mais il est nécessaire de s'entendre sur la valeur du mot. Lorsque le voyageur a soin de prendre un passe-port des bureaux arabes, il peut sans aucune crainte pénétrer partout, même dans les massifs kabyles, qui ont reconnu notre autorité. Dans un petit rayon autour d'Alger, jusqu'à Blidah, par exemple, cela n'est pas nécessaire. Avec la passe il y a sécurité complète, parce que le Cheïkh qui reçoit un voyageur en repond et ne doit le quitter qu'après l'avoir remis en mains sûres dans le territoire d'une autre tribu. On engage même le voyageur à revenir au bureau arabe dire comment il a été reçu. Mais, dans certaines parties des territoires arabes, dans les massifs montagneux, on risquerait fort de ne pas revenir si l'on avait oublié la passe de rigueur.

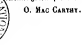
Un de mes amis, qui visita il y a peu de temps le marché de Boufarik, me rapporta qu'on pouvait y compter de 15 à 20,000 Arabes. Ce qui l'a frappé, c'est qu'on n'y voyait pas un Européen, pas un produit de nos manufactures, et cependant il parcourut tout le marché en compagnie d'un Cheïkh. Chaque marchandise y avait

une place réservée. On y voyait 3 à 400 boutiques de bouchers, où furent abattus, dans le court moment de sa présence, 7 à 800 moutons, dont la viande était chargée sur les chameaux pour être emportée. M. le commandant Verger, dont le bataillon est à Koléah et domine Boufarik, m'a fait observer que les chiffres de 15 à 20,000 Arabes était beaucoup trop élevés, qu'ils venaient probablement de la difficulté où l'on est d'évaluer le nombre d'une troupe d'hommes rassemblés. D'après lui on ne compte pas à Boufarik, les jours de marché, plus de 3 à 4,000 Arabes; lorsqu'il s'en trouve 4,000 on le regarde comme étant au grand complet. L'absence des Européens n'est pas le fait de la crainte ni d'un manque de sympathie de la part des Arabes, c'est le résultat d'une simple mesure de police: nos méthodes de transactions ne s'arrangent pas avec les usages arabes; on craignait les querelles, et on a exigé que nos marchands missent leurs boutiques à mille mètres du marché arabe.

Les marchands d'Alger envoient beaucoup à ce marché et s'y font représenter par des facteurs. Quant à Boufarik même, c'est un des plus beaux villages de l'Algérie. Depuis que la route d'Alger à travers la plaine est continuellement praticable, il a pris une grande extension, et, avant dix ans, ce sera l'une des villes les plus importantes, peut-être la plus considérable de la province.

M. le commandant Verger m'a aussi parlé des Hadjoutes, tribu de la Metidja qui se montra constamment hostile contre nous et qui souffrit de dures represailles. Depuis deux ans ses débris, dispersés dans la montagne, se sont réunis et sont venus, avec la permission de M. le marechal Bugeaud, reprendre possession d'une partie du territoire qui leur appartenait. Ils nous sont aussi attachés qu'on peut l'être et prêts à vendre leur vie pour les Français. Leurs terres sont parfaitement cultivées, et la tribu possède 600 chevaux de la plus belle race.

Cette communication donne lieu à une courte discussion, et la séance est levée à dix heures et demie.



Le secrétaire général pour l'extérieur,

O. MAC CARTHY.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

Contenues dans le 1er et le 2e volumes de la *Revue de l'Orient* et de *l'Algérie*. — 1847.

A.

B.

C.

E.

G.

H.

I.

K.

L.

M.

SOCIÉTÉ ORIENTALE (Bulletin de la).

Séance du 8 janvier 1847. — Président ; M. le général de La Roche

---

MEMBRES *admis dans le sein de la Société*, du 8 janvier au 24 décembre (par ordre alphabétique).

Les lettres M. T. et M. C. signifient *membres titulaire et correspondant*.

FIN DE LA TABLE.